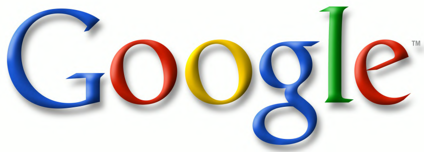

Google




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

depuis les temps anciens jusqu'en 1864.

Lausanne. — Imprimerie L. CORBAZ et Comp.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'EN 1864

PAR

ALEXANDRE DAGUET



Dieu et Liberté.

SIXIÈME ÉDITION

LAUSANNE
DELAFONTAINE ET ROUGE, ÉDITEURS

1865

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Mon intention était de faire précéder cette sixième édition d'un aperçu sur les immenses développements qu'a pris la littérature historique en Suisse depuis la mort de Jean de Muller et des évolutions successives qu'a subies jusqu'à ce jour l'*historiographie* ou l'art d'écrire l'histoire dans notre patrie. Mais le peu d'espace accordé à cet avant-propos ne me permet pas de publier ici ce travail d'une certaine étendue. Les nombreuses citations d'auteurs suisses que renferment les notes de cette sixième édition, suffisent d'ailleurs pour donner une idée assez exacte et assez complète du mouvement des études historiques en Suisse depuis un demi-siècle.

L'*Histoire de la Confédération suisse* n'est en quelque sorte que le résumé plus ou moins substantiel des travaux sans nombre qui ont enrichi les annales helvétiques à commencer par les continuateurs allemands et français de l'ouvrage de Jean de Muller (Glutz-Blozheim, Hottinger, Monnard, Vulliemin). C'est aussi une tentative de conciliation entre l'école critique représentée principalement par M. Kopp de Lucerne, et la narration pittoresque et les généralisations philosophiques qui distinguent les continuateurs de Jean de Muller et d'autres historiens éminents

de notre patrie, parmi lesquels nous nous plaisons à citer M. Henri Gelzer de Schaffouse, l'auteur, trop peu connu dans la Suisse romande, des *Vorlesungen über Schweizer-geschichte* (1838-40).

Une traduction italienne de l'*Histoire de la Confédération* a été publiée en 1854 à Locarno par M. l'avocat Rossi. Une traduction allemande, due à la plume d'un jeune littérateur lucernois, a vu le jour à Lucerne par les soins de M. le chanoine et professeur Æbi (1858 et 59). Cette édition a été suivie d'une seconde, où, au grand étonnement de ceux qui ont composé l'original et l'édition allemande, le nom de l'auteur a disparu pour faire place à celui de l'éditeur, sous prétexte d'adjonctions et de remaniements trop peu considérables pour justifier le rôle exclusif que s'est attribué l'éditeur de cette réimpression. Quant aux appréciations diverses dont cet ouvrage a été l'objet on peut consulter :

I. En fait de *journaux et d'écrits périodiques :*

L'*Historische Zeitschrift* de Sybel (article de M. Hidber) — l'*Athenæum* de Paris (article de M. Champfleury sur la littérature suisse) — l'*Annuaire de la Revue des Deux-Mondes* de 1864 — l'*Union* de Paris de juillet 1861 (feuilleton de M. Xavier Marmier) — la *Bibliothèque universelle* de Genève (M. Amédée Roget) — la *Revue critique* des livres nouveaux de 1861 (M. Joël Cherbuliez) — la *Revue suisse* (M. Louis Vulliemin) — la *Suisse*, revue de la Suisse romande de 1863 (M. A. Bourqui) — l'*Impartial* de Besançon de 1853 (M. Max Buchon) — le *Neuchâtelois* du 13 décembre 1862 (M. Fréd. de Rougemont) — le *Confédéré* de Fribourg (M. Albert Cuoni) — la *Démocratie pacifique* de Genève (1862), etc.

II. *Ouvrages et brochures :*

La *Suisse historique* de M. Gaullieur (préface) — la *Suisse allemande,* par Mme Dora d'Istria (princesse Alexandrine Ghika), 1860 — le *Voyage en Suisse* de M. Xavier Marmier — l'*Unterricht in der Schweizergeschichte* de M. le professeur Scherrer à St-Gall — les *Observations* publiées sur le premier volume de la deuxième édition, par M. M*** (M. l'abbé Gremaud), observations qui, après avoir été publiées dans le *Spectateur* de Genève, ont ensuite paru en brochure chez M. Marc Mehling (1852).

L'édition de Lausanne a subi des remaniements et des adjonctions qui la distinguent sensiblement des éditions précédentes.

Fribourg, 1er janvier 1865.





LIVRE PREMIER

TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(Depuis un temps immémorial jusqu'à 1291 après J.-C.)

CHAPITRE PREMIER

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUES

§ 1er. Populations lacustres.

Hérodote, le père de l'histoire grecque, parlant des Pœoniens, peuple de la Thrace (aujourd'hui la Roumélie), en traçait la description suivante :

« Ils habitent le lac Prasias. Un pont étroit conduit de la » rive à des planchers bâtis sur de longs pilotis. Sur ces plan- » chers, chaque ménage a sa case; et à l'intérieur des huttes, » une trappe s'ouvre sur le lac. Quand la trappe est ouverte, » on attache les enfants par un pied à une corde pour les em- » pêcher de tomber dans les flots [1]. »

Les découvertes faites depuis dix ans par les archéologues révèlent l'existence de constructions et de populations analogues sur tous les lacs de la Suisse. Le premier établissement de ce genre fut exploré à Meilen, sur le lac de Zurich (1854) [2]. Aujourd'hui, on en connaît plus de trente sur le seul lac de Neuchâtel, autant sur le lac de Genève et au moins soixante dans la Suisse orientale.

L'étendue de ces colonies lacustres varie beaucoup. Pendant que l'emplacement des pilotis ne mesure en certains endroits que quelques mille pieds carrés, dans d'autres lieux, Morges par exemple, cet emplacement mesure 160,000 pieds

[1] Hérodote, V, 16.

[2] Par le savant président de la Société des antiquaires de Zurich, M. Ferdinand Keller.

carrés. A Robenhausen, sur le petit lac de Pfäffikon, il est de 120,000 pieds carrés.

Les constructions lacustres ne sont d'ailleurs pas propres à notre patrie et aux âges primitifs; on les retrouve dans tous les temps, dans tous les pays, et dans les Fiords de la Scandinavie comme dans les anses du Bosphore et des lacs d'Italie. C'est même aux archéologues danois et suédois qu'on doit la première étude sérieuse qui ait été faite des dépôts formés aux bords des lacs par les objets lacustres (Kjœkkenmœdding, en langue danoise) et la lumineuse distinction des trois âges, correspondant à trois phases progressives de civilisation chez les peuples primitifs:

I. L'âge de la pierre ou d'une civilisation grossière.

II. L'âge du bronze marquant déjà une civilisation plus avancée.

III. L'âge du fer, plus avancé encore et touchant presque aux temps historiques [1].

Les antiquaires suisses et scandinaves s'accordent à donner une antiquité de quelques mille ans à l'âge de la pierre. L'âge du fer lui-même aurait précédé d'un millier d'années environ le commencement de l'ère chrétienne.

Dans l'âge *de la pierre,* les hommes ignoraient la manière de se servir des métaux; ils ne savaient ni les extraire de la terre, ni les façonner à leur usage ou se les procurer par le commerce. Leurs armes, leurs outils, leurs ustensiles de cuisine et leurs objets de luxe étaient en pierre ou en os, en corne ou en bois. Le cuivre et l'étain une fois connus et mis en œuvre, l'art de les fondre et d'obtenir du bronze par cet alliage ne tarda pas à se répandre. On se servait pour cette opération d'étain importé de la Grande-Bretagne et, à ce qu'il paraît, aussi de nickel, extrait des mines de cuivre du Valais. Les ciseaux et les marteaux de guerre, les haches, les épées, les javelots, les bracelets, les agrafes, les épingles à cheveux se façonnèrent alors en grande partie en bronze. Les épées, les haches en fer et les fers de lance en forme de hallebarde marquent la transition au dernier âge.

« Si d'un os, dit un de nos principaux antiquaires, la géolo-
» gie sait tirer l'animal complet auquel appartenait ce débris,
» on peut tout aussi bien avec un pot cassé refaire le vase en-
» tier et remonter à celui qui a fait le vase [2]. »

[1] Quelques archéologues admettent encore un *âge du cuivre* comme intermédiaire naturel entre celui de la *pierre* et du *bronze*.

[2] M. Adolphe Morlot, auteur d'une très remarquable notice publiée en 1860 par la Société vaudoise des sciences naturelles.

L'examen minutieux des objets trouvés sous les pilotis, nous fait connaître avec assez de détails le genre de vie et l'industrie des populations lacustres. La pêche n'était pas, comme on pourrait le croire, leur occupation exclusive. Les ossements des animaux et les autres débris recueillis dans les eaux prouvent que les Lacustres y joignaient la chasse, l'entretien des troupeaux et la culture même des céréales. Leur nourriture se composait de viande, de lait et de fruits sauvages. Leurs vêtements consistaient en sarraux de toile ou en peaux de bêtes. Leurs demeures, petites huttes, de forme circulaire ou carrée, aux toits de chaume, d'écorce, de jonc, étaient fermées de claies, enduites intérieurement d'argile. Des troncs d'arbre creusés leur servaient de canots.

Les pieux et les autres objets carbonisés que recèlent les dépôts lacustres, ont donné naissance au système qui fait détruire par le feu tous les établissements lacustres. Cette destruction serait l'œuvre des Helvètes, à leur arrivée de la Germanie[1]. Mais les traces d'incendie ne sont pas assez générales pour autoriser cette opinion plus ingénieuse que solide. On ne peut faire non plus que des conjectures sur les motifs qui portaient les populations primitives à s'installer sur les eaux plutôt que sur la terre ferme voisine. Car la nécessité de se défendre contre les bêtes féroces, l'ours, le sanglier et l'urus ou grand taureau sauvage, n'explique pas absolument les habitudes *amphibies* des Lacustres.

Sans données positives sur l'origine et les destinées de ce peuple, nous ne connaissons pas davantage sa langue et sa religion, à moins qu'on ne regarde comme des indices suffisants du culte des astres, les images du croissant de la lune, trouvées à *Ebersberg* et à *Bienne*[2].

« La première *jeunesse* d'un peuple, dit M. A. de Humboldt, » ne connaît pas d'idoles. Le culte primitif ne connaît d'autres » lieux sacrés que les grottes, les vallées et les bois[3]. » Il n'a même pas été possible d'établir avec quelque certitude les rapports qui existaient entre les lacustres et les Celtes, c'est-à-dire entre l'habitant des *lacs* et celui des *forêts*, selon l'étymologie donnée au mot Celte par l'historien moderne de la Gaule[4].

[1] C'est l'opinion de M. Troyon, l'auteur d'un curieux volume sur les habitations lacustres. Lausanne, 1861.

[2] Par M. M. Escher de Berg et M. le colonel Schwab. Ce dernier est parvenu à réunir la plus belle collection d'objets lacustres qu'il y ait dans notre pays.

[3] Voyage aux régions équinoxiales, I.

[4] M. Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule*, introduction. Aux yeux de M. Keller de Zurich, *les habitants des lacs* sont des Celtes comme les Helvètes. L'art

§ 2. Origine des Rhètes ou Rhétiens.

Aucun écrivain latin ou grec n'a connu les Lacustres de l'Helvétie, ou n'a daigné nous en conserver le souvenir.

Il n'en est pas de même des Rhètes, colons primitifs de la Rhétie. Tite-Live, le premier, et, après lui, Pline, l'ancien, et Justin ont recueilli la tradition déjà ancienne de leur temps qui donnait aux Rhètes une origine étrusque, et aux Etrusques une origine septentrionale:

« L'empire des Etrusques, dit Tite-Live, florissait en Italie » avant celui de Rome et s'étendait de l'une à l'autre mer..... » Mais Tarquin, l'ancien, régnant à Rome, eut lieu une inva- » sion gauloise, celle de Bellovèse. On avait vu, quatre cents » ans auparavant, les Etrusques descendre du Nord et dé- » pouiller les anciens habitants du pays. On vit alors les Gau- » lois dépouiller à leur tour les Etrusques, dont une partie » reflua vers les Alpes. Telle est l'origine de la plupart des » populations alpines et notamment des Rhètes. Mais rendus » sauvages par les lieux qu'ils habitaient, ils ne conservèrent » de la brillante civilisation de leur patrie que l'accent et en- » core bien altéré »[1].

« Chassés de leur patrie, dit l'historien Trogue-Pompée, » abrégé par Justin, les Rhètes fondèrent au sein des Alpes » une nation nouvelle qui prit le nom de Rhœtus son chef. »

Le nom de ce chef des Rhètes se trouve aussi mentionné par Pline[2].

L'origine étrusque des Rhètes a donné lieu à de vives controverses entre les savants dont les uns nient cette origine, et d'autres la soutiennent, pendant qu'une troisième opinion veut que les Etrusques soient les pères et non les fils des Rhètes[3]. Mais ce qui n'a pu être révoqué en doute, c'est la physionomie originale des dialectes rhétiques et surtout l'étonnante res-

chez les deux peuples est identique. Cette opinion est combattue par M. Troyon et d'autres antiquaires.

[1] Tite-Live, V, 33.

[2] Pline, III, 20.

[3] Cette opinion est celle du fameux Niebuhr, 4e édition, I, p. 120.
L'origine étrusque pure et simple a été soutenue par M. Steub. Munich, 1844.
Le *récent* historien de Rome, M. Mommsen, se rapproche de l'opinion de Niebuhr. « Les plus anciens habitants des Grisons et du Tyrol, les Rhètes, ont parlé étrusque, au dire des premiers historiens, et leur nom ne diffère pas sensiblement de celui des Rases. Sans doute, les Rhétiens peuvent n'être eux-mêmes que les restes d'une colonie étrusque transpadane. » Mommsen, *Histoire romaine*, traduite par Alexandre. Paris, 1863, I, 9.

semblance de noms qu'offrent les bords de l'Inn et de l'Albula avec ceux de l'Ombrie et de l'ancien Latium. Etrusque ou latine, peu importe, la Rhétie est une colonie italiote égarée au sein des Alpes.

L'origine des Rhètes se perd dans la nuit des temps antéhistoriques. A ces temps aussi appartient l'établissement des Rhètes dans les contrées voisines d'Appenzell et de Glaris, où les noms romans des montagnes perpétuent le souvenir de la race italo-rhétienne [1]. Ils s'étaient rendus maîtres également de la Valteline et du Tyrol. Le lac de Côme les séparait des *Insubres* ou peuples de la Lombardie. Le lac de Constance, nommé d'abord le Grand-lac, puis lac Vénète et lac Brigantin (Brégentz), formait plus tard une de leurs barrières du côté des Helvètes, après l'établissement de ce dernier peuple entre le Jura et les Alpes.

CHAPITRE II

L'HELVÉTIE CELTIQUE

§ 1er. Origine des Helvètes.

Avant de se fixer entre les Alpes et le Jura, les Helvètes occupaient les contrées situées entre le Rhin, le Mein et la forêt hercinienne (le Harz actuel) [2]. Peut-être avaient-ils fait partie de l'expédition de *Sigovèse,* chef gaulois, qui en l'an 587 avant Jésus-Christ envahit cette partie de la Germanie et distribua la forêt hercinienne à ses compagnons d'armes [3].

César et tous les auteurs grecs ou latins qui ont parlé des Helvètes, les rangent parmi les tribus galliques. Ce que nous savons de leurs mœurs et de leur histoire vient à l'appui de ce témoignage. Les Helvètes formaient l'une des 22 nations de la grande branche des Galls ou Gaulois proprement dits par opposition aux Gaulois belges ou Kymris [4].

Comment et à quelle époque eut lieu l'émigration des Helvètes dans le pays qui devait porter leur nom ?

L'histoire se tait complétement à cet égard et ne commence guère pour ce peuple qu'à dater de la grande expédition des Cimbres (112 ans av. J.-C.). A cette époque les Helvètes occu-

[1] M. Blumer, *Histoire des démocraties de la Suisse*, I, 3 et 4.

[2] Tacite, *Description de la Germanie*, 28.

[3] Tite-Live, M. Thierry, *Histoire de la Gaule*, I, 39.

[4] Thierry, *ibidem*.

paient les vallées resserrées entre le Léman, le Rhin et le Grand-lac. Les Rauraques, leurs alliés et gaulois comme eux, peuplaient les défilés du Jura du côté de Bâle et de l'Alsace méridionale. D'autres tribus confédérées, les Tulingiens, les Boïes et les Latobriges, étaient disséminées dans la Forêt-Noire et aux bords du Grand-lac.

Les montagnes pennines ou valésiennes abritaient quatre populations en partie gauloises, en partie germaniques: les Nantuates, les Véragres, les Séduns ou Séduniens et les Vibères. Les Nantuates, peuple limitrophe des Allobroges et du Léman, avaient pour chef-lieu l'*oppide* ou ville d'Agaunum, clef de la vallée du Rhône. Un autre lieu important était le *Vicus* ou bourg d'Octodure (Martigny) sur la Dranse, chef-lieu de la tribu des Véragres[1].

Genève (Genava), sur le Rhône, appartenait à la brave nation des Allobroges, soumise aux Romains, dont elle portait impatiemment le joug depuis l'an 120 avant Jésus-Christ. C'était une station militaire et une ville d'une certaine importance. Un pont reliait l'*oppide* allobroge à la rive helvétique[2].

§ 2. Mœurs des Helvètes.

Comme le peuple des lacs, les Helvètes menaient de front la chasse, la pêche, l'agriculture et la vie pastorale. Les troupeaux formaient cependant leur principale richesse. « Riches en troupeaux et riches en or, » ainsi les appelle *Posidonios*, écrivain grec d'une admirable exactitude, qui vivait au siècle d'Auguste[3].

Les soins de la vie pastorale avaient cependant moins d'attrait pour les Helvètes, que la vie de combats et d'aventures. On voyait fréquemment des bandes de jeunes guerriers traverser le Rhin à la nage et faire des incursions sur les terres des Germains. Ces derniers parfois usaient de représailles, mais rarement sans expier leur témérité. « Car les Helvètes (c'est César qui le dit) surpassaient en bravoure tous les autres Gallois »[4].

[1] *In Vico Veragrorum qui appellatur Octodurus.* César, I. Plus tard, Agaune est connue sous le nom de *Tarnada.* — Sur les quatre peuplades libres du Valais voir la belle inscription encastrée dans la muraille de l'église de St-Maurice. Elles sont appelées *Civitates IIII vallis pœnninæ*. Le nom Agaunum signifie rocher en langue celtique.

[2] « *Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet.* » César, I.

[3] Le nom même de Helvètes viendrait des mots celtiques : Eal-bha-Et (pays des troupeaux). M. Thierry, *Histoire de la Gaule*, I, 5.

[4] Reliquos gallos virtute prœcedunt. César, I. Tacite n'en parle pas avec moins

La passion des voyages entraînait les artisans comme les guerriers. Si l'on en croit Pline le naturaliste, un jeune charpentier ou forgeron helvète, nommé Hélicon, fit un tour de pays jusqu'à Rome. Mais la ville, ornée d'édifices religieux et civils par Numa, attira moins ses regards que les belles grappes de raisins, les olives et les autres productions de ce climat délicieux.

Les récits de l'ouvrier, à son retour au foyer, excitèrent les appétits de ses robustes compatriotes et ne contribuèrent pas peu à nourrir l'esprit d'émigration qui se manifesta par la suite.

L'importance des Helvètes tenait à leur bravoure bien plus qu'à leur nombre. Toute la nation ne se composait que de 2 à 300,000 personnes cantonnées dans 12 villes et 400 villages. *Aventicum* était la capitale du pays et servait d'atelier monétaire à ce peuple [1]. Les autres villes ou *oppides* étaient à ce que l'on croit *Vitudurum*, *Ebrodunum*, *Raurica*, *Noviodunum*, etc. [2]. Au reste, les villes des Celtes ne se distinguaient des villages que par les fossés et les palissades qui en défendaient les approches.

Bien que plus avancés en civilisation que les pauvres habitants des lacs qui les avaient précédés, les Helvètes avaient une architecture grossière qui trahit leur manque d'habileté dans les arts mécaniques. Leurs demeures n'étaient pour la plupart que des cabanes en bois ou en terre, dont la porte d'entrée avait pour ornements des têtes d'animaux tués à la chasse. Ils ignoraient l'art de tremper leurs armes et le premier coup faisait ployer leurs glaives.

Tout ce qui se rattachait au luxe et à la toilette, était travaillé avec beaucoup plus de soin et avec assez de goût. Vêtus d'abord de simples peaux de bêtes, ils adoptèrent dans la suite la saie gauloise. Comme les habitants des lacs, ils aimaient à se parer d'agrafes, de bracelets, de colliers, en bronze, en or ou en argent, selon leur condition et leur fortune. Les monnaies d'or et d'argent recueillies dans les tombes helvétiques portent sur le revers la figure du *cheval*, symbole de l'indépendance gauloise.

De grands honneurs étaient rendus chez ce peuple au guerrier mort les armes à la main. Il était chanté par les bardes ou poètes guerriers de sa tribu, et un tertre funéraire ou *tu-*

d'éloge (gens clara armis). M. Mommsen l'a trop oublié dans son *Histoire romaine* où il sacrifie sans preuves les Helvètes aux Germains.

[1] M. Henri Meyer dans l'*Indicateur historique de Zurich*.

[2] C'est-à-dire, Winterthour, Yverdon, Augst près de Bâle, Nyon, etc.

mulus de forme conique s'élevait à l'endroit où il avait cessé de vivre en cessant de combattre.

Vois ce tertre riant d'une sombre verdure,
C'est là d'un chef de clan la noble sépulture [1].

§ 3. Etat politique et religieux des Helvètes.

Le peuple helvète était divisé en une foule de peuplades. Autant de vallées, autant de communautés indépendantes. Plusieurs peuplades formaient une tribu et les tribus réunies composaient la confédération des Helvètes. Ces tribus, au nombre de quatre, étaient celles des Tigorins, des Verbigènes, des Toygènes et peut-être des Ambrons [2]. L'autorité principale était exercée par des magistrats annuels nommés *Vergobrets*. Ces chefs, dont le nom veut dire en celtique hommes du jugement, étaient élus sur une pierre et rendaient la justice dans une *enceinte de pierres*.

Mais le pouvoir de ces magistrats éphémères était singulièrement affaibli par celui des *chefs de clans* et de *factions* dont les intrigues et l'éloquence disposaient à leur gré de la multitude. Dans plus d'une tribu gauloise on vit ces chefs ambitieux essayer de se faire rois, et la peine du feu, prononcée par la loi contre ceux qui aspiraient à la royauté, ne parvenait pas toujours à contenir l'audace des prétendants. Le seul contrepoids réel à l'influence des grands était le crédit extraordinaire des Druides ou ministres de la religion.

Les Druides étaient à la fois les théologiens, les astronomes, les médecins, les secrétaires et les juges de la nation. Ils frappaient d'excommunication les téméraires qui refusaient de se soumettre à leurs sentences. Les Druides ne manquaient pas de connaissances; mais comme les prêtres de l'Orient ils cachaient soigneusement leur savoir au vulgaire. Pour la rédac-

[1] Ossian, 5e chant. Un de ces tertres, de forme colossale, se voit dans la forêt de Birmenstorf entre Windisch et Bade.

[2] César parle de quatre tribus (omnis civitas helvetica in 4 pagos divisa est); mais il n'en nomme que deux, les Tigurins ou Tigorins et les Verbigènes. Strabon, qui vivait un siècle environ après César, ajoute les Toygènes. Les Ambrons sont cités avec quelque vraisemblance par les historiens modernes. Une grande incertitude règne sur les divers points du territoire occupés par ces quatre tribus. Tschudi (le père de l'histoire suisse) et Haller placent les Tigorins aux environs de Zurich. Mommsen les cantonne dans la contrée de Morat et se base sur une inscription romaine dédiée: *Genio pagi Tigorinorum*. Cette inscription se trouve au château de Villars-les-Moines. Mais une inscription analogue a été retrouvée à Zurich, et porte le nom des mêmes donateurs: P. Graccius Paternus et Scribonia Lucana, sa femme. *Indicateur historique de Zurich*, 1864.

tion des actes publics, ils se servaient de l'alphabet grec, introduit dans la Gaule par la colonie phocéenne de Marseille. Quant à la langue que parlaient les Celtes eux-mêmes, elle ne nous est connue que par quelques noms de villes, de montagnes et de fleuves[1].

La religion des Helvètes consistait dans l'adoration des forces de la nature. Les forêts de chênes étaient un de leurs sanctuaires. Les Druides, dont le nom en celtique signifie *hommes des chênes*, y célébraient leurs mystères. Chaque année, au sixième jour de la lune de mars, les prêtres, vêtus d'une longue tunique blanche, les pieds nus et la tête couronnée de lierre, allaient couper en grande cérémonie avec une faucille d'or le gui, plante sacrée, panacée universelle, épouvantail des spectres et de la mort.

Les rochers et les grands cercles de pierres appelés *Cromlech* servaient aussi de temples aux peuples celtiques. Une pierre percée ou fichée en terre (dolmen ou men-hir) figurait l'autel. Des sacrifices humains souillaient cette religion ténébreuse. Le sang des prisonniers de guerre rougissait les arbres et les pierres druidiques; ce sang recueilli dans des coupes servait aux incantations magiques des Druides et des Druidesses. Aux rites sanglants s'alliaient les croyances superstitieuses. Chaque combattant, à son départ pour la guerre, recevait des prêtres un chapelet d'ambre en guise de talisman pour détourner les traits de l'ennemi.

C'est aux temps celtiques que remontent les croyances aux fées, aux filles de mai, aux dames blanches et rouges et la coutume d'allumer des feux sur les montagnes, à certaines époques de l'année[2].

§ 4. Diviko, première émigration des Helvètes (107 av. J.-C.).

Les Helvètes paraissent pour la première fois sur la scène de l'histoire à l'époque de la grande invasion des Cimbres en Italie de 112 à 108 avant Jésus-Christ. Les Cimbres ou Kymris étaient originaires de la Scandinavie, région couverte de glaces pendant une grande partie de l'année. Contraints de

[1] Le nom des Alpes (alb) et du Jura doit être d'origine celtique. Alb signifie *blanc* en celtique (Albion, Albis). La finale *dur* désignait un cours d'eau, *penn* une cîme ou tête, *dun*, un lieu fortifié et non une simple éminence, selon M. Ad. Pictet, de Genève, le célèbre linguiste.

[2] Brandons ou Tzafeirus dans le langage populaire. Cet usage était général et ne saurait former un trait distinctif de la race allemannique comme le croit M. L. Wurstemberger, *Histoire de la campagne de Berne* (en allemand), I, 194.

quitter leur pays à la suite d'une inondation ou d'une famine, ils émigrèrent au nombre de 300,000, anéantirent une armée romaine près de Noréa dans le Norique (Bavière) et s'avancèrent en armes jusqu'aux bords du Rhin.

Avides de butin et d'aventures, une foule de jeunes Helvètes coururent grossir les hordes des Teutons et des Cimbres. Le géographe grec Strabon désigne en particulier les tribus des Tigorins et des Toygènes. Les Tigorins avaient pour chef, Diviko, jeune guerrier plein de force et d'audace. S'étant séparés de leurs alliés, selon le récit de Tite-Live, les Tigorins livrèrent aux Romains une grande bataille et en firent un horrible carnage (107 avant J.-C.). Parmi les morts se trouvaient le consul Cassius et son lieutenant Pison, l'aïeul du beau-père de César. L'armée vaincue dut livrer des ôtages et passer sous le joug, coutume humiliante et barbare en usage aussi chez les Romains. Elle consistait à faire passer les vaincus nus et désarmés sous un gibet formé de lances ou de poutres transversales [1].

Après cette victoire, Diviko rejoignit les Cimbres occupés à piller les Gaules. Ils se jetèrent ensuite sur l'Italie. Trois armées romaines furent anéanties. Rome trembla devant ces nouveaux barbares. Mais la fortune abandonna à la fin les Cimbres et les Teutons. Le fameux consul Marius les tailla en pièces dans deux batailles sanglantes (102 avant J.-C.).

Une partie des Helvètes périrent, à ce qu'il paraît, avec les Cimbres et les Teutons. Mais les Tigorins, chargés de défendre les défilés des Alpes noriques, échappèrent au massacre de leurs frères et reprirent sains et saufs sous Diviko le chemin de leur patrie [2].

§ 5. Conjuration d'Orgétorix (de 61 à 58 av. J.-C.).

L'issue déplorable de l'expédition des Cimbres n'avait pas éteint l'esprit d'émigration et d'aventures chez les Helvètes. Sous le toit du pâtre et du chasseur on s'entretenait chaque

[1] On place ordinairement, mais sans preuve aucune, le théâtre de la victoire de Diviko sur les bords du Léman et même près de Villeneuve (Pennilocus). Tite-Live, l'écrivain le plus rapproché de l'événement, dit simplement : sur la frontière des Allobroges *(in finibus Allobrogum)*. Le savant épigraphiste Mommsen a eu, je ne sais pourquoi, la fantaisie de placer le champ de bataille sur les bords de la Garonne chez les *Nitiobroges*. *Histoire romaine*, IV, V.

La victoire des Helvètes a inspiré des poëmes remarquables à MM. Henne de St-Gall et de Bons du Valais. Elle a fait aussi le sujet d'un magnifique tableau du peintre vaudois Gleyre, établi à Paris.

[2] Florus, historien latin du temps d'Adrien.

jour encore de la beauté du climat et de la fécondité du sol de l'Italie et de la Gaule.

Un chef ambitieux sut tirer habilement parti de ces dispositions de ses compatriotes. C'était Orgétorix ou plutôt *Orcitirix*, dont le nom celtique signifie *Chef de cent vallées*. 10,000 vassaux et esclaves faisaient paître ses troupeaux et cultivaient ses terres. Il avait, en outre, une foule de clients et de débiteurs à ses ordres. Considéré chez les Helvètes, il ne jouissait pas d'un moindre crédit chez les chefs gaulois du voisinage. Il se lia avec plusieurs d'entre eux dans le but de s'emparer de la souveraineté de toute la Gaule. En même temps, il travaillait les principaux du peuple helvète pour les engager à émigrer avec lui et aller s'établir sur les bords de la Garonne dans la Gaule méridionale: « Quittons, disait-il, » un sol ingrat à peine suffisant pour nourrir ses habitants et » leurs troupeaux.... Si l'émigration précédente n'a pas réussi, » c'est qu'elle n'était pas générale. Partons en masse, personne » ne pourra résister à nos armes et nous régnerons en maî- » tres sur toute la Gaule [1]. »

Ces discours émurent tous les esprits. Une assemblée générale décida que l'émigration générale aurait lieu, et donna deux ans à la nation pour se préparer à cette grande entreprise. Pendant ce temps, on sème le blé nécessaire, on se procure les chariots et les bêtes de somme destinés au transport, on s'assure la coopération des Latobriges, des Boïes, des Tulinges, et des Rauraques, sans négliger, cela va sans dire, le concours des tribus gauloises sur le territoire desquels doivent passer les émigrants.

Chargé de ces négociations, Orgétorix en profite pour s'allier plus étroitement aux chefs éduens et séquanes; il donne sa fille en mariage à l'éduen Dumnorix, le plus grand ennemi de Rome dans ces contrées, et fait frapper des monnaies d'argent en honneur de cette alliance conclue sous les auspices des divinités gauloises [2].

Mais au moment où Orgétorix se croyait assuré du succès, ses menées sont découvertes. Ce chef audacieux est accusé de trahison et cité à comparaître. Craignant le sort qui lui était réservé, Orgétorix s'entoure de ses vassaux et brave les juges. La nation entière alors est appelée aux armes, et Orgétorix

[1] César, I, 2.

[2] Ces monnaies ont sur la face la figure de la déesse Artémis avec le nom des Eduens (Eduis) et sur le revers se trouve gravé le nom d'Ocitirix avec un ours qui aurait déjà été ainsi un *symbole national* avant l'ère chrétienne. Henri Meyer, *Indicateur historique de Zurich*, 1868 (de septembre).

sans doute n'eût pas échappé à la peine capitale, si l'on ne l'eût trouvé mort dans sa demeure.

§ 6. Diviko et César. — Seconde émigration des Helvètes. (L'an 58 av. J.-C.)

La mort d'Orgétorix ne dérangea point les plans d'émigration des Helvètes. Au jour fixé, toute la nation s'ébranle et prend la résolution héroïque de ne rien laisser derrière elle qui puisse exciter ses regrets et lui laisser un espoir de retour. Les quatre tribus, de concert et simultanément, mettent le feu à leurs 12 villes et 400 villages. Puis, à la lueur de ce vaste incendie,les Helvètes se dirigent vers Genève au mois de mars de l'an 58, dans le dessein d'y passer le Rhône. Ils sont joints en route par leurs auxiliaires des bords de la Birse, du Rhin et de la Forêt-Noire. Le rôle des émigrants, dressé en lettres grecques par les Druides, portait leur chiffre total à 368,000, et celui des combattants à 92,000. Dans ce nombre les Helvètes figurent pour 263,000, les Tulingiens pour 36,000, les Latobriges pour 14,000, les Rauraques pour 23,000 et les Boïens pour 32,000 [1].

A la nouvelle des desseins des Helvètes, le sénat romain, craignant pour la Gaule, s'était hâté d'envoyer à Genève le fameux consul et général Jules-César. Outre l'affront sanglant fait aux armes romaines, un demi-siècle auparavant, sur les bords de ce même lac, César tenait aussi probablement à venger le ressentiment privé de son beau-père Pison, dont l'aïeul, nommé Pison comme lui, était tombé dans cette même journée sous les coups des Tigorins.

Aussitôt arrivé à Genève, César fait rompre le pont qui communiquait avec la rive helvétique. Il fortifie les passages du Rhône au Jura et mande en hâte les légions romaines stationnées dans la Gaule romaine [2].

Apprenant l'arrivée de César, ceux-ci lui députent des hommes distingués de leur nation, entr'autres Vérodoct (l'homme de la parole), dans le but de solliciter le passage. César feint d'être sans ordre, les amuse par de belles paroles et les *renvoie au 13 avril*. Dans l'intervalle, les renforts qu'il avait demandés arrivent et le passage des montagnes au lac est fermé d'une muraille de 16 pieds de haut et de 9,000 pas de longueur. Se voyant en force, César lève le masque et refuse le passage. Les Helvètes surpris tentent en vain de le

[1] César, I, 19. — La guerre des Helvètes a fait l'objet d'un curieux et important mémoire de M. de Saulcy, membre de l'Institut de France. Paris, 1860.

[2] La légion romaine se composait, au temps de César, de 6,000 hommes.

forcer; puis ils se détournent vers la Séquanie (Franche-Comté), dont l'accès leur est ouvert par Dumnorix, gendre du malheureux Orgétorix. Ils pénètrent ainsi en Gaule, mais par des chemins étroits, le long de rochers escarpés au pied desquels le Rhône mugit dans ses abîmes. Arrivés sur les bords de la Saône, ils perdent vingt jours à construire des radeaux pour passer cette rivière, et n'avaient encore effectué qu'en partie leur traversée, lorsque César paraît tout à coup avec ses légions, fond sur l'arrière-garde, composée de Tigorins, et en tue un grand nombre [1].

Etonnés de ce revers, les Helvètes envoient à César leur ancien chef Diviko, alors blanchi par les années, et qui avait échappé au carnage de sa tribu. « César, dit le vieux général, dont le consul romain a eu soin de rapporter les paroles dans ses Commentaires, « César, laisse-nous nous établir en paix » dans la Gaule. Nous occuperons les cantonnements que tu » voudras bien nous assigner. Mais prends garde, si tu nous » refuses, il pourrait t'en arriver comme à Cassius sur les bords » du Léman. — Les Dieux, répondit César, ne vous ont ac- » cordé une victoire sur les bords du Léman que pour vous » rendre la défaite plus sensible. Je vous laisserai cependant » continuer votre route, sous une condition, c'est que vous me » donniez des ôtages. — Des ôtages, s'écrie Diviko indigné; » nos pères nous ont appris à en recevoir et non à en don- » ner. Rome devrait le savoir ! »

Là-dessus Diviko rompt brusquement l'entrevue et les Helvètes reprennent leur marche que le nombre et le bagage des émigrants rendait lente et pénible. Les Romains les suivent pendant quinze jours en les harcelant par des escarmouches. La cavalerie de César, forte de 4,000, serrait de près les Helvètes. La cavalerie de ces derniers, composée seulement de 500 hommes, repousse l'ennemi et lui cause une perte considérable. Enhardie par ce succès, l'armée entière fait volteface.

Une bataille générale s'engage près de Bibracte (Autun). Les Helvètes, formés en phalange, attaquent l'ennemi avec leur bravoure ordinaire, et pendant toute l'action qui dura de la septième heure jusqu'au soir, on ne vit, au témoignage de César lui-même, *aucun Helvète tourner le dos* [2]. Mais ils avaient commis la faute de ne pas occuper les hauteurs. Les Romains s'en emparent et lancent de là des grêles de javelots,

[1] Le 20 juin, selon les calculs de M. de Saulcy qui place la date de l'entrevue au 23 juin et celle de la bataille de Bibracte au 7 juillet.

[2] « Aversum hostem videre nemo potuit. » I, 26.

longs de sept pieds, qui s'accrochent aux boucliers flexibles des Helvètes. Pendant que ceux-ci cherchent en vain à se dégager, les légionnaires se précipitent dans les rangs, l'épée à la main. Les Helvètes rompus sont contraints de se retirer en partie sur une montagne voisine, en partie vers les *barricades de chariots*, derrière lesquels ils avaient mis en sûreté leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors.

César les poursuit l'épée dans les reins. Là, un nouveau combat commence, combat désespéré auquel les femmes et les enfants même prirent part, selon Plutarque. Au milieu de la nuit, César parvient à forcer ce retranchement et fait une horrible boucherie. On fit très peu de prisonniers. Dans le nombre se trouvaient la fille et le fils du malheureux Orgétorix. César n'a pas jugé à propos de nous faire connaître le sort du vieux Diviko ; il eut sans doute une fin digne de son héroïsme.

Cependant une partie de l'armée helvète, forte de 130,000 hommes, avait réussi à s'échapper à la faveur des ténèbres ; mais traqués par les tribus gauloises, ils furent réduits à implorer la clémence du vainqueur. César exigea avant tout qu'on lui livrât les armes, les transfuges et des ôtages. 6,000 Verbigènes qui essayèrent de se soustraire à cet ordre et de s'enfuir vers le Rhin, furent traités en ennemis et passés au fil de l'épée. Puis, comme ce général l'avoue lui-même dans ses Commentaires, non point par générosité, mais pour ne pas laisser envahir par les Germains les solitudes des Alpes, il permet aux Helvètes de rentrer dans leur patrie et de rebâtir leurs villes et leurs villages. Les Allobroges reçurent l'ordre de leur fournir le blé nécessaire.

Un traité formel *(fœdus)*, dit Cicéron, fut conclu à cette occasion entre Rome et les Helvètes [1]. Ces derniers conservaient le droit de se gouverner eux-mêmes, mais il leur était interdit de se faire recevoir citoyens romains. Ce traité est le premier acte de droit international que mentionnent les annales de l'Helvétie.

§ 7. Insurrection des Gaulois. — Soumission du Valais et de la Rhétie. — (De 56 à 15 av. J.-C.)

Les Helvètes avaient cédé à la force, mais ils n'étaient pas devenus les amis des Romains. On le vit bien six années après, lorsque la Gaule s'insurgea sous le commandement d'un chef averne (auvergnat) nommé Vercingétorix et dont le père,

[1] Cicero pro Balbo, 14.

nommé Celtill, avait été condamné au feu pour un crime d'état semblable à celui d'Orgétorix. Les Helvètes ne furent pas des derniers à prendre les armes et fournirent à l'armée gauloise un contingent aussi fort que le territoire de Lutèce (Paris). Mais les Gaulois éprouvèrent une défaite totale, et César, atroce par calcul, fit couper le poignet aux prisonniers pour épouvanter les vaincus et leur ôter l'envie de se soulever une seconde fois (52 avant J.-C.). Convaincu de la nécessité de surveiller un peuple entreprenant comme les Helvètes, le général romain envoya la XIIe légion camper à Noviodunum, sur les bords du Léman. C'est ainsi que l'ancien *oppide* celtique se trouva transformé en colonie julienne équestre.

Vainqueur des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Helvètes, César eut encore la gloire de réduire le Valais.

Les peuplades de ce pays que traverse le Rhône avant de se jeter dans le lac de Genève, étaient accoutumées à jouir d'une liberté sauvage et à rançonner les voyageurs. Dans le but d'établir la sécurité du passage et la libre communication avec l'Italie, César envoya la XIIe légion et un corps de cavalerie, commandés par son lieutenant Galba. Après avoir livré plusieurs combats et pris plusieurs forts, Galba parvint à occuper Agaune (St-Maurice), chef-lieu des Nantuates, et Octodure (Martigny), chef-lieu des Véragres, où il prit ses quartiers d'hiver. Exaspérés par la présence de ces étrangers, les montagnards valésiens fondent à coups de pierres et de javelots sur Galba et les huit cohortes qui occupaient Octodure. Mais la tactique romaine l'emporte sur l'héroïsme des barbares. Dix mille Valésiens sont taillés en pièces.

Galba jugea cependant opportun de quitter le Valais et de transporter ses quartiers d'hiver chez les Allobroges, après avoir incendié la ville d'Octodure. (De 58 à 52 ans avant J.-C.)

Le Valais n'en demeura pas moins soumis aux Romains et dut consentir à l'établissement d'une route au St-Bernard[1].

Quarante ans environ après la défaite des Helvètes et celle des tribus valésiennes, sous l'empereur Auguste, petit-neveu et successeur de Jules-César, les Rhètes ou Rhétiens subirent, à leur tour, la loi des Romains. Peut-être eussent-ils conservé leur liberté, s'ils se fussent contentés de la vie paisible de celles de leurs peuplades qui échangeaient avec les peuples voisins le fromage, le miel et le bitume contre les fruits de la terre. Mais une partie des Rhètes, pareils aux hordes du Valais, se livraient au brigandage et portaient la terreur jus-

[1] Mommsen, *Histoire romaine*, fixe à 57 ans avant J.-C. la date de ces événements et attribue à César et à Auguste le percement de la route du St-Bernard.

qu'aux portes de la ville de Côme, détruite par eux (vers l'an 80 avant J.-C.). Ils se croyaient hors d'atteinte derrière leurs glaciers et leurs hautes montagnes.

Auguste envoya contre eux deux armées, dont l'une était commandée par son fils adoptif Drusus, et l'autre par Tibère, son gendre, qui lui succéda à l'empire. L'armée de Drusus passa les Alpes et descendit vers l'Inn; l'armée de Tibère traversa le Grand-lac. Une lutte acharnée s'engagea. Les eaux et les défilés des montagnes furent rougis du sang des défenseurs de la liberté rhétienne. Mais Rome demeura partout victorieuse.

Un sombre désespoir s'empara alors des intrépides et malheureux Rhétiens. Un grand nombre se dévouèrent à la mort, et les femmes, partageant l'héroïsme cruel de leurs maris, écrasèrent leurs enfants contre les armures de leurs ennemis (l'an 15 avant J.-C.). Le théâtre du dernier combat livré pour l'indépendance rhétienne a reçu dans la langue romanche le nom de *Colline des chevaux* (tumba di chiavals).

La victoire remportée par Drusus et Tibère sur les Rhètes fut célébrée à Rome à l'égal des plus grandes victoires. Un des poètes de la cour d'Auguste, Horace, chanta les exploits de Drusus sur les Rhètes *farouches* et la destruction des *imprenables forteresses élevées sur la cime des Alpes* [1].

Rome, en revanche, ne tarda pas à munir les défilés alpestres de forts destinés à la fois à défendre et à contenir le pays conquis. On attribue du moins aux Romains la construction des châteaux de Marsoil (Mars in oculis), de Spinoil (Spina) à Curia (Coire) et celle de la tour de Valère (Valeria) à Sédunum (Sion). Des traces de fortifications romaines existent également sur le Luckmanier [2].

CHAPITRE III

L'HELVÉTIE ROMAINE

---

§ 1er. Coup d'œil sur la civilisation romaine en Helvétie.

Les Helvètes ont fondé la première nationalité au sein des Alpes; ils y ont établi la première confédération et donné au pays son plus ancien nom.

[1] « Arces alpibus impositas tremendis dejecit. » Horace, *Odes*, IV, 13.

[2] J.-G. Zellweger (dans le *Geschichtsforscher*, IV, 13).

La civilisation, au contraire, est un produit de la domination romaine et pénètre dans l'Helvétie avec la servitude. Rome, en ôtant à l'Helvétie la liberté politique, lui donna la liberté intellectuelle, mais hélas! avec ses raffinements et ses excès. Des cités florissantes prirent la place des bourgades primitives. Outre la colonie julienne de Noviodunum, trois villes principales deviennent comme les centres de la culture latine: Raurica au nord, Aventicum au sud, Vindonissa à l'est de l'Helvétie.

Raurica, ou *Augusta Rauracorum*, ainsi nommée en l'honneur d'Auguste par son fondateur, le général Munacius Plancus, voit s'élever ses tours de briques rouges et ses temples de marbre noir; Vindonissa, un arc de triomphe; Aventicum, un forum orné de colonnes de marbre blanc, dont une existe encore, et un amphithéâtre bâti sur le modèle du Colisée [1]. Des statues, des urnes, des amphores, des pavés en mosaïque, et mille autres objets d'art ornent nos musées et sont les curieux témoins des progrès de la culture romaine dans ces villes, titrées de *cités (civitates)* dans les actes publics. Les Valésiens avaient aussi leur cité; c'était Octodure rebâtie par l'empereur romain Claude et appelée du nom de ce prince, *Forum claudii*. Quoique simples municipes *(vici)*, Aquæ (Bade), Turicum (Zurich), Lousonna (Lausanne), Salodurum (Soleure) devinrent aussi des endroits florissants.

Les lettres et les sciences ne furent pas oubliées. Aventicum, capitale de toute l'Helvétie, avait une académie où s'enseignaient la médecine, les lettres, l'éloquence. Augusta possédait un théâtre pour 12,000 spectateurs. L'un des six magistrats ou *seevirs* de Minidunum (Moudon), nommé Ælius Avienus, légua 750 sesterces (environ 4,000 francs de notre monnaie) pour l'établissement de jeux gymnastiques dans cette ville, avec la clause expresse que si l'on n'était pas exact à exécuter les volontés du donateur, le legs passerait à la ville d'Aventicum [2].

L'Helvétie qui avait ses premiers artistes, eut alors aussi ses premiers écrivains. L'un d'eux, Clodius Paulus, doit avoir raconté la victoire de Diviko sur les bords du Léman. Mais aucun de ces ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. Tout ce que nous savons sur l'Helvétie romaine est tiré des auteurs latins et grecs, des médailles ou des inscriptions lapidaires si

[1] Amphithéâtre de Rome bâti sous Vespasien. Un antiquaire français, M. de Caumont, a mesuré l'amphithéâtre d'Aventicum et lui donne 135 pieds de longueur. Munacius Plancus est appelé fondateur de Lugdunum (Lyon) et de Raurica dans son épitaphe.

[2] Mommsen, inscription 149e.

nombreuses à cette époque, et des débris d'art et de monuments découverts sur l'emplacement des cités et des villes romaines[1].

Avec leur littérature et leurs arts, les Romains introduisirent aussi leur religion. Aux rites barbares des Celtes, ils substituèrent un culte magnifique, emprunté aux Grecs et aux Etrusques. L'usage des temples, des sacrifices, des cérémonies, des processions, de l'eau lustrale, des tableaux votifs; plusieurs ordres de prêtres, distincts par le rang et le costume, furent introduits chez les Helvètes avec une foule de divinités nouvelles. Chaque maison eut ses dieux pénates; chaque tribu, chaque localité, son génie tutélaire. Les empereurs eux-mêmes (Auguste, par exemple) furent placés sur les autels et adorés comme les dieux de l'Olympe[2].

L'industrie, l'agriculture et les arts mécaniques participèrent de la vie nouvelle qui s'ouvrit pour l'Helvétie. La charrue grossière des premiers temps fut quelque peu perfectionnée[3]. Les vaches et le fromage des Alpes acquirent du renom[4]. La vigne fut plantée sur les bords du Léman. On tira de l'Italie, l'huile, le vin, des objets d'art et de toilette. On exportait en échange de la poix, de la cire, du miel et des bois.

Les grandes routes ou voies militaires tracées par les Romains, servirent à écouler les produits agricoles, comme à établir des relations commerciales avec les pays voisins. La plus belle, la plus large des chaussées romaines traversait le Valais, longeait le Léman, conduisait à Aventicum, la capitale du pays, et de là à Salodurum par Pétinesca (entre Nidau et Bienne). De Salodurum la route se dirigeait vers Vindo-

[1] Un célèbre philologue, Gaspard d'Orelli de Zurich, a publié (1844) un recueil d'environ 300 inscriptions, dont M. Mommsen a donné ensuite une seconde édition plus correcte et plus approfondie. Le recueil de M. Mommsen est une des principales sources pour l'histoire de l'Helvétie romaine.

[2] Jupiter était adoré sur le mont Pennin ou St-Bernard, à Payerne (Paterniacum), Junon à Minidunum (Moudon), Minerve près de Thoune et à Lucens, Mercure, Epona et Vénus près de Soleure, Mars avait un temple près de Bienne, Neptune et Apollon à Aventicum, Lousonna et Genava; Bacchus était honoré dans les pays de vignobles qui bordent le Léman. Les marbres de cette époque contiennent aussi beaucoup d'invocations aux dieux mânes, aux Sylvains, aux Sylphes. Le culte égyptien d'Isis était également en honneur dans beaucoup d'endroits. Le culte persan de Mithra a laissé des traces dans les ruines d'Augusta et à Genava. Dans ce grand nombre de divinités, la déesse Aventia, patronne d'Aventicum, est la seule divinité vraiment nationale que l'on connaisse chez les Helvètes.

[3] Pour labourer la terre, les Gaulois se servaient de charrues montées sur de petites roues.

[4] L'empereur Antonin-le-Pieux mourut d'une indigestion de fromage des Alpes. (Suétone, *biographie des douze Césars.*)

nissa et de là à Augusta. Une seconde route mettait en communication Côme et les Grisons avec Augusta Rauracorum et Augusta Vindelicorum (Augsbourg). Des colonnes milliaires indiquaient les distances[1]. Les voies d'eau furent utilisées pour le commerce. Les sapins du Jura, transportés à Ebrodunum (Yverdon), étaient conduits de là par le lac, la Thièle, le lac de Bienne et l'Aar, dans le Rhin pour servir à la construction des navires. Les Helvètes primitifs ne connaissaient que les métiers les plus indispensables, ceux de charpentier, forgeron, potier, cordier, etc. Les Romains naturalisèrent chez ce peuple tous les arts connus aujourd'hui, et leurs corps de métiers ou corporations d'artisans, ressuscitées ensuite au moyen-âge sous le nom de tribus ou abbayes.

La manière de vivre des Helvètes, leur vie privée et sociale, était ainsi complétement changée. Il en fut de même bientôt de la vie politique et nationale.

§ 2. Etat social et politique de l'Helvétie romaine.

Rome avait d'abord laissé aux vaincus leurs lois et leurs magistrats propres. Les chefs de la nation continuaient à se réunir à Aventicum, siége du gouvernement central (Conventus) et des archives. Par une autre faveur les Romains avaient accordé aux Helvètes le droit de tenir garnison dans le fort de Bade, bourg déjà célèbre alors sous le nom de *Bains* ou *Thermes helvétiques*. Rome avait pu faire cela sans grand danger, car non loin de ce lieu était la forteresse de Vindonissa, occupée par la XXIme légion, dont les campements s'étendaient à plusieurs milles à la ronde, comme on le voit par les monnaies que le sol y recèle. On y trouve aussi des briques rouges portant le nom et le numéro de cette XXIme légion, à laquelle ses méfaits avaient valu l'épithète de *Rapace*, et qui prit à tâche de justifier ce nom par sa conduite en Helvétie.

Plus tard, lorsque les institutions et surtout les mœurs romaines eurent commencé à se répandre dans le pays, l'Helvétie se vit incorporée à la Gaule belgique et dut obéir au commandant en chef de l'armée romaine qui résidait à Cologne

[1] M. Mommsen compte cinq lignes de pierres milliaires conduisant de Sedunum à Aventicum — du St-Bernard par Octodure à Lousonna — le long de la rive méridionale du lac de Genève — dans les champs de Noviodunum — de Lousonna à Vindonissa et de là au Rhin et jusqu'au lac Brigantin. On n'a trouvé aucune pierre milliaire autour d'Augusta Rauracorum, bien que de là trois routes conduisissent certainement à Strasbourg, Vindonissa et Salodurum. *Inscriptions*, 63.

ou à Mayence. Le Valais ou Vallée pennine et les Grisons au contraire appartenaient à la province rhétique dont le siége était à Augusta Vindelicorum (Augsbourg). Un lien fédératif continuait toutefois à unir entr'elles les provinces de la Gaule dont les députés célébraient chaque année à Lugdunum une fête religieuse et nationale.

Rome était savante dans l'art de pressurer les nations. Les Helvètes virent s'établir chez eux une foule d'employés pour les finances à côté des préfets de police et des chefs militaires. Elle n'était pas moins habile à diviser pour régner. C'est ainsi qu'elle accordait à chaque ville des institutions diverses et des priviléges destinés à les rendre jalouses les unes des autres.

Les villes de l'Helvétie peuvent se ranger en trois classes principales. Il y avait des colonies militaires, des municipes et de simples préfectures.

Les *colonies militaires*, peuplées en grande partie de familles romaines, étaient des images en petit de la métropole. Ces petites Romes avaient leur *forum* ou place publique où se réunissaient les citoyens; leur *capitole*, édifice élevé où siégeaient les décurions, sénat municipal, présidé par des *duumvirs*, petits consuls qui avaient leurs licteurs comme ceux de la ville éternelle.

Les *municipes* avec leurs magistrats nommés vicani, seevirs, etc., étaient moins brillants, mais plus libres et conservaient leurs magistratures indigènes. Certaines villes, Aventicum, par exemple, étaient tout à la fois municipes et colonies; d'autres, comme Lousonna, Aquæ et Tarnada, étaient simplement municipes.

Les *préfectures*, absolument soumises aux fonctionnaires envoyés de Rome, n'avaient aucune magistrature propre.

Les colonies militaires n'étaient pas seulement peuplées de soldats romains; on y voyait des hommes de tous les états et de toutes les classes: flamines, prêtresses, affranchis, scribes, avocats, médecins, architectes, artisans, joueurs de flûte et comédiens, dont les spectacles étaient calculés de manière à amollir les âmes et à les façonner de plus en plus à la servitude.

Aussi, éblouis par le luxe et les jouissances, les Helvètes eurent promptement perdu, avec leur énergie sauvage, toute individualité, tout patriotisme. Les grands donnèrent le mauvais exemple; ils singèrent en tout les manières romaines. Ils allèrent même jusqu'à changer leurs anciens noms contre des noms romains. Après un siècle de domination étrangère, l'Helvétie était dénationalisée.

« Malheur au peuple qui oublie les traditions de ses pères[1]. » Les Helvètes ne devaient pas tarder à payer cher les trompeurs avantages d'un bien-être extérieur, sans dignité et sans indépendance.

§ 3. Désastres des Helvètes. — Claudius Cossus. (69 ap. J.-C.)

L'un des fléaux attachés à la perte de l'indépendance, c'est le séjour des garnisons étrangères. La légion Rapace stationnée à Vindonissa, profitant des troubles occasionnés par la mort de l'empereur Galba, assassiné à Rome (le 19 janvier 69), mit la main sur la solde destinée à la garnison helvétique de Bade. Les Helvètes indignés interceptèrent les lettres de la légion Rapace et apprirent par leur contenu qu'il s'agissait de placer Vitellius sur le trône. Fidèles à Galba dont la mort ne leur était pas connue, ils jetèrent en prison le centurion et les soldats chargés de porter ces lettres à l'armée du Danube. L'un des chefs de cette armée était Cécina, jeune et athlétique général dont le portrait, tracé par l'historien romain Tacite, est celui d'un chef impétueux, avide de sang et de butin. « Cécina, dit Tacite, qui ne cherchait qu'un prétexte, » se met soudain en marche, porte le fer et le feu dans les » campagnes de l'Helvétie, dévaste un municipe célèbre par » ses eaux minérales[2], et ordonne aux auxiliaires de la Rhétie » de prendre les Helvètes à dos pendant qu'il les attaquera en » face avec ses légions.

» Intrépides avant l'action, les Helvètes avaient choisi pour » leur général Claudius Sévérus. Mais ne sachant plus ni ma- » nier les armes, ni garder leurs rangs et manœuvrer avec » ensemble, ils se montrèrent timides dans le danger et inca- » pables de se mesurer avec des vétérans. Des villes ouvertes » et des remparts tombants en ruines ne pouvaient leur offrir » aucun refuge assuré. Attaqués à la fois par les légions ro- » maines, les auxiliaires de la Rhétie et la milice même de ce » pays, dont la jeunesse est rompue aux armes, les Helvètes » sont battus et fuient, en jetant leurs armes, vers le mont » Vocétius[3]. Les cavaliers thraces les poursuivent et les sol-

[1] Zschokke.

[2] « In modum municipii exstructus locus. » Tacite, *Historiarum*, I, 67. Bade (Aquæ) n'est pas nommé, mais il est aisé à reconnaître.

[3] Tous les historiens suisses ont placé ce mont Vocétius au Bœtzberg, colline qui sépare le Frickthal de la vallée de l'Aar. Dans un ouvrage plein de recherches souvent neuves et solides à la fois, intitulé : *Histoire de la campagne de Berne* (en allemand), M. L. Wurstemberger a démontré l'invraisemblance de cette posi-

» dats rhétiens et germains les traquent dans les forêts et les » lieux les plus sauvages. Des milliers d'Helvètes sont tués, » d'autres vendus comme esclaves.

» Cécina, dont la vengeance n'était pas assouvie, se dirige » sur Aventicum, capitale du pays. Les citoyens épouvantés » offrent de se rendre à discrétion. Cécina exige avant tout la » mort de Julius Alpinus, un des chefs de la nation et qu'il » désigne comme l'instigateur de la guerre. Cela fait, il déclare » laisser à Vitellius le soin de pardonner à l'Helvétie ou de » sévir contre les restes de cette nation malheureuse [1]. »

Le farouche empereur Vitellius résidait à Cologne sur le Rhin. Une députation, composée des hommes les plus considérés de la nation, part en toute hâte pour essayer de fléchir ce prince. « Il est difficile à dire, raconte Tacite dont nous » continuons à traduire le récit, qui de l'empereur ou des sol- » dats se montra le plus implacable envers les envoyés des » Helvètes. La soldatesque demande l'extermination de la na- » tion entière ; les épées nues brillent sous le visage des am- » bassadeurs ; la bouche de Vitellius proférait des menaces, » lorsque Claudius Cossus, l'un des envoyés, doué d'une élo- » quence remarquable (vir notæ facundiæ) et cachant habile- » ment l'éloquence sous les pleurs, parvint à toucher le cœur » des soldats. Ceux-ci passant alors, comme il arrive en pa- » reil cas, de l'extrême fureur à l'attendrissement, réclament » avec larmes et obtiennent la grâce de l'Helvétie entière [2]. »

Cécina, après avoir attendu quelques jours en Helvétie la décision de Vitellius, quitta ce pays à la nouvelle du pardon accordé par ce prince.

« C'est ainsi, dit un grand historien, qu'un seul homme » sauva la nation [3]. »

Le trait de Claudius Cossus est en effet l'un des miracles de l'éloquence patriotique. Il n'est pas le seul qu'ont à enregistrer les annales de notre patrie.

§ 4. Gloire d'Aventicum sous Vespasien et ses successeurs. (De l'an 70 après J.-C. à 200.)

Le règne réparateur de Vespasien et de quelques-uns de ses successeurs releva l'Helvétie de ses désastres et lui procura

tion stratégique. Ce savant penche pour placer le théâtre de ce combat à Buchegg, près de Soleure (II, 361).

[1] Tacite, *Histor.*, ibid. Pas un mot de Julia Alpinula, fille d'Alpinus, dans ces lignes. L'épitaphe souvent citée et si touchante de Julia est l'œuvre d'un faussaire.

[2] Ibidem.

[3] Jean de Muller (trad. par Monnard), I, 63.

même un certain éclat extérieur; mais elle ne recouvra pas la dignité morale qui seule peut rendre un peuple libre et honorable à ses propres yeux comme aux yeux des autres.

Vespasien n'était pas né, comme on l'a dit, à Aventicum. Mais son père Sabinus y avait vécu bien des années et fini ses jours avec honneur dans les fonctions de percepteur général qu'il remplissait dans la capitale de l'Helvétie romaine [1]. Reconnaissant des bons procédés dont son père avait été l'objet dans ce pays, Vespasien commença par éloigner la légion Rapace, en garnison à Vindonissa, et la remplaça par la légion XI[e] (Claudia, pia, fidelis [2]). Ce prince s'empressa ensuite de repeupler Aventicum, dévasté dans la dernière guerre, y établit une colonie de vétérans et l'orna de beaux édifices. Rien ne prouve mieux le degré de splendeur auquel s'éleva alors la cité d'Aventicum, que la quantité d'ouvriers de toutes nations qui se pressaient dans son enceinte agrandie et dont les inscriptions attestent la présence aux bords du lac d'Avenches (c'est le nom qu'on donnait au lac de Morat). Gaulois, Grecs, Ibères (Espagnols), Hibernois (Irlandais), Lusitaniens (Portugais), Asiatiques et Africains même, tous ces peuples avaient des représentants dans les corps de métier de cette ville. Le commerce d'Aventicum se vit doté de deux édifices destinés aux réunions des négociants. Des colonnes milliaires reliaient toutes les parties de l'Helvétie à la grande chaussée qui conduisait à la métropole.

Les lettres et les sciences, encouragées par Vespasien, jetèrent un nouvel éclat. Alors vivait peut-être ce membre de la famille Claudius (Claudius Paulus) qui, au dire d'Appien, fit un récit de la victoire de Diviko sur le consul Cassius. Un jeune avocat, illustre par son éloquence, Aurelius Respectus, honorait le barreau de Noviodunum (Nyon) [3]. Après la mort de Vespasien, son œuvre de protection et d'embellissement fut continuée par son fils et successeur Titus (79-81).

Touchée des bienfaits que Vespasien pendant un règne de huit ans n'avait cessé de lui prodiguer, l'Helvétie éleva des statues et des arcs de triomphe à ce *restaurateur de la patrie*. Lorsque Titus marcha contre Jérusalem, 9,000 Helvètes, si l'on en croit le chroniqueur Frédégaire (natif, dit-on, d'Aventicum) et son continuateur Fréculphe, évêque de Lisieux, sui-

[1] Suétone, *Les douze Césars*. Le nom de Vespasien se trouve sur plusieurs tours d'Aventicum. Orelli, *Inscriptions* 127 et 178.

[2] Dans les *Inscriptions*, Aventicum porte le titre de *Colonia, pia, flavia, constans emerita helvetiorum fœderata*. D'autres fois elle est tout simplement appelée *Colonia helvetiorum*. Mommsen.

[3] Orelli et Mommsen, ibid. L'inscription de Respectus se trouve à Versoix.

virent ce prince à ce fameux siége où périrent 1,100,000 juifs. Au retour, frappés d'une ressemblance, qui paraît bien réelle même aux voyageurs d'aujourd'hui, ils donnèrent le nom de lac de Génésareth au lac d'Avenches, et de Galilée à la contrée environnante[1].

Les bons empereurs Trajan, Adrien, Marc-Aurèle (de 98 à 138) ne se montrèrent pas moins bienveillants pour l'Helvétie. Des ponts, des routes, des colonnes milliaires, des médailles attestent leur munificence. Adrien annexa l'Helvétie à la grande province des Séquaniens avec Besançon pour métropole pendant que la Rhétie était annexée à l'Italie dont elle devait partager les destinées jusqu'au VI[e] siècle.

Le règne de Marc-Aurèle voit Genève relever ses murs détruits par un incendie. Les inscriptions parlent d'un Marcien mort édile dans cette ville.

Bien que simple municipe *(vicus)* comme Genève, Lausanne avait alors plus d'importance que sa voisine. Elle avait pour curateur P. Clodius seevir augustal et *duumvir* du *Conventus* helvétique. Le lac Léman porte le nom de Lausanne dans l'Itinéraire d'Antonin[2].

Aventicum possédait une académie où s'enseignaient les belles-lettres, le droit, la médecine. Un monument érigé au corps enseignant par deux citoyens de cette ville, nommés Hygin et Hermès, est un beau témoignage du mérite des professeurs et de la gratitude des habitants d'Aventicum. Les noms de ces admirateurs du savoir révèlent leur origine hellénique ou massaliote[3].

Les noms grecs sont très communs pendant cette période dans les monuments de l'Helvétie. Des magistrats d'origine hellénique remplissaient les fonctions de curateurs et de seevirs à Genève, Vindonissa, Minidunum. Des médailles grecques, frappées en l'honneur d'Hercule, ont été découvertes près de la route romaine de l'Etraz, au canton de Vaud. Sur les rives du Léman et de la Broye, paraît avoir fleuri toute une petite Grèce helvétique dont Aventicum était le centre, comme Massalia (Marseille) formait celui de la Grèce gauloise.

Une délicatesse athénienne respire dans les inscriptions de cette époque. Tantôt elles peignent d'une manière touchante

[1] Voir Frédégaire et Fréculphe, apud Biblioth. Max. pat. XIV. Un doute a été émis sur ce passage dans l'*Indicateur historique de Zurich* (décembre 1859), mais il n'offre rien de concluant.

[2] Mommsen, inscription 133[e].

[3] Massalia ou Marseille, fondée par une colonie phocéenne, forma longtemps comme une république grecque au sein de la Gaule.

le bonheur domestique[1]; tantôt elles révèlent une gaîté railleuse; tantôt elles trahissent une insouciance maladive qui touche à l'affaissement moral et signale le raffinement des esprits, mais aussi le déclin des nations.

C'est que, sous des dehors séduisants, la corruption morale, comme un ver rongeur, dévorait la société romaine et cachait le trépas cruel sous ces fleurs de l'arrière-saison.

§ 5. Chute de l'Empire romain et du paganisme.

Rome, frugale, laborieuse, craignant les dieux, avait donné les plus beaux exemples de désintéressement, de bonne foi, de probité, de patriotisme. Mais une fois maîtresse des peuples et des trésors de l'univers, elle s'énerva dans la mollesse, et n'eut plus d'autres pensées que la bonne chère et les spectacles. Spectacles impudiques et sanglants, où des milliers de malheureux expiraient dans l'arène sous le glaive des gladiateurs ou sous la dent des bêtes féroces, aux yeux avides de spectateurs des deux sexes. Dépouillé de tous les droits de l'humanité, l'esclave n'était qu'un animal, qu'une chose dont le Romain, corrompu et cruel, pouvait disposer au gré de ses passions. Le sort de la famille n'était guère plus tolérable. Une polygamie honteuse avilissait la femme et livrait l'enfant au contact impur de l'affranchi et de l'eunuque. Les histrions, les cuisiniers et les danseuses étaient les personnes les plus recherchées de cette société livrée entièrement aux plaisirs des sens. Le chef de l'empire, auquel le pouvoir illimité qu'il exerçait eût permis de porter quelque remède aux plaies de l'état social, était souvent choisi parmi les hommes les plus vils et les plus abominables de l'empire. Quinze de ces Césars improvisés tombèrent sous le fer même de la soldatesque appelée à les défendre. Les nobles romains étaient à la fin tellement dégénérés qu'on en vit se couper le pouce pour se faire exempter du service militaire.

Le plus grossier matérialisme avait remplacé la croyance aux dieux et Rome entière applaudissait au théâtre ce passage de Sénèque: « Après la mort il n'est rien et la mort elle- » même n'est rien. » Mais les mêmes hommes qu'enivrait la

[1] « A son épouse incomparable et sainte, affranchie bien-aimée, Mansuetina Juliana, son patron Mansuetinus PATERNUS. » Les *Paterni* étaient une des principales familles du pays avec les *Alpini*, les *Camilli*. On retrouve leur nom dans les inscriptions d'Aventicum, de Genava, de Salodurum, d'Augusta, de Vitudurum, etc. Payerne (Paterniacum) leur doit peut-être son origine comme *villa*, sinon comme ville.

pensée de leur anéantissement total, étaient attentifs aux moindres présages et fouillaient avidement les entrailles de malheureux enfants, victimes d'une superstition cruelle.

Quand une société est descendue à ce point d'opprobre et de démoralisation, il faut qu'elle périsse sous les coups de la force brutale, ou qu'elle se renouvelle sous l'empire de doctrines régénératrices. Les deux choses s'accomplirent pour la société romaine. Détruite par les Barbares, elle fut en quelque sorte renouvelée par le christianisme et sous l'action vivifiante d'une race jeune et énergique, étrangère à la civilisation, mais aussi aux excès, qui avaient perdu l'empire romain.

§ 6. Le christianisme. — Son introduction en Helvétie.

Le christianisme, né à Jérusalem sous l'empereur Auguste, se répandit promptement dans toutes les parties de l'univers. L'Eglise chrétienne à son berceau offre un spectacle unique dans les annales de l'humanité et forme un contraste admirable avec les crimes et les turpitudes du paganisme. Chastes, humbles, animés du plus saint amour de Dieu et des hommes, les premiers chrétiens vivaient en frères, mettaient leur bien en commun, et supportaient avec résignation les outrages et les supplices. « Les chrétiens, disait Athénagore, ne frappent point ceux qui les frappent, et ne font » de procès à personne. Si on leur donne un soufflet, ils » tendent encore l'autre joue. Les personnes âgées sont » parmi eux entourées de respect. Dans l'espérance d'une » autre vie, ils méprisent la vie présente. »

Leurs seuls divertissements étaient les *Agapes*, ou repas communs, auxquels tous étaient admis sans distinction de pauvres et de riches. Leurs lieux de réunion étaient les forêts, les cimetières et les catacombes, qui leur servaient de temples. Une lampe d'étain, un autel en bois orné de fleurs avec quelques vases également en bois ou en verre, telle était la primitive Eglise. Les pasteurs étaient dignes du troupeau. « Les évêques, les diacres et les prêtres, dont les noms signi» fiaient président, serviteur et vieillard, ne se distinguaient » pas par leurs habits du reste de la foule... S'ils étaient ma» riés, ils devaient n'avoir eu qu'une femme; ils devaient » être en réputation de bonnes mœurs, de pères de famille » exemplaires, d'une renommée sans tache même parmi les » païens [1]. »

[1] Châteaubriand, *Etudes historiques*. Voir aussi *Les Césars et les Antonins*, de M. F. de Champagny.

Le peuple réuni au clergé, choisissait lui-même ses pasteurs et les prenaient dans tous les rangs de la société. On vit des évêques laboureurs, bergers, charbonniers. L'assemblée des fidèles, c'est-à-dire le peuple entier formait l'Eglise, véritable république fédérative.

De tels hommes auraient-ils dû avoir des ennemis! Ils en eurent cependant et d'implacables parmi ceux que leurs préjugés ou leurs vices attachaient au paganisme et parmi ceux encore que leur incrédulité rendait hostiles à toute morale sévère, à toute croyance profonde. La politique vint en aide aux ennemis du christianisme et ne voulut voir dans l'Eglise naissante qu'une faction dangereuse pour le repos de l'État. Aussi plusieurs empereurs romains persécutèrent-ils avec fureur les premiers chrétiens et épuisèrent-ils contre eux toutes les formes de la persécution et des supplices. Des milliers et des milliers de chrétiens de tout âge et de tout sexe préférèrent la mort la plus cruelle à l'apostasie. Trente-trois papes ou évêques de Rome échangèrent leur houlette pastorale contre la couronne du martyre.

Un empereur célèbre par ses victoires, Constantin-le-Grand (309), mit fin aux persécutions et embrassa le christianisme. Mais ce prince, plus politique que religieux et peu fidèle à l'esprit de la nouvelle doctrine, persécuta les païens comme ceux-ci avaient persécuté les chrétiens. En dotant l'Eglise de grands biens et en donnant aux évêques le gouvernement temporel des villes de leur résidence, il contribua aussi à altérer la pureté évangélique de la primitive Eglise. On ne peut nier néanmoins que l'autorité des évêques n'ait eu des résultats heureux pour les peuples soumis à leur gouvernement, surtout au moment de l'invasion des peuples du Nord. « Souvent la voix d'un évêque, dit un éminent historien, parvint à inspirer des sentiments humains aux barbares [1]. »

Le règne de Constantin voit commencer les conciles, ces états-généraux de la chrétienté, comme les appelle un autre grand écrivain (M. Guizot). Le premier concile général, réuni à Nicée (325), formula le symbole dit de Nicée ou *Credo*, et anathématisa l'hérésie d'Arius d'Alexandrie, prêtre instruit, mais obstiné, qui niait la divinité de Jésus-Christ. L'arianisme ne s'en répandit pas moins dans une partie de l'empire et fit même des prosélytes parmi les peuples germaniques à leur apparition sur le territoire romain.

Le concile de Nicée vit aussi se fixer la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque de la ville était subordonné à celui de la pro-

[1] Cibrario, *Dell'Economia politica del medio Evo.* 4e édition, 1854, p. 22.

vince ou métropolitain, celui de la province aux patriarches, au nombre de trois d'abord: Rome, Alexandrie et Antioche; puis de cinq: les trois précédents, plus ceux de Constantinople et de Jérusalem. Le clergé dans les premiers siècles était formé de plusieurs ordres qui allaient du clerc au diacre et du diacre au prêtre. Ce dernier seul remplissait les fonctions pastorales. Le diacre était chargé du soin des pauvres et des aumônes. Les clercs servaient à l'autel et assistaient le prêtre dans ses divers offices.

Le christianisme pénétra en Helvétie presque en même temps que dans les Gaules. De Lyon, de Vienne en Dauphiné, le christianisme remonta le Rhône jusqu'aux bords du Léman; de Milan, il fut apporté dans les Alpes valaisannes. Dès le troisième siècle probablement, de petites communautés chrétiennes fleurirent à Avenches, Genève, Augusta Rauracorum, Vindonissa, Nyon, Coire et Octodure (Martigny). L'existence de ces sociétés chrétiennes au IVe siècle est attestée par la présence dans les tombeaux et sur les monuments, de monogrammes, d'emblèmes chrétiens et de la croix en particulier symbole vénéré et touchant du Crucifié.

Mais en Helvétie, comme ailleurs, la persécution s'appesantit sur les premiers disciples et les confesseurs du Christ. Les martyrologes et les actes légendaires du IXe siècle parlent de tourments endurés au château de Zurich (Castrum turicum) par un missionnaire chrétien nommé Félix et par sa sœur, appelée Régule[1]. Des récits plus anciens et plus authentiques nous font connaître le martyre de la légion thébéenne, égorgée en Valais sous le règne de l'empereur Maximilien, associé à l'empire par Dioclétien, le plus cruel persécuteur qu'ait eu le christianisme (22 septembre 302). Ours et Victor, deux officiers appartenant au même corps, furent martyrisés à Salodurum (Soleure).

Les soldats de cette légion, intrépides comme ils étaient, eussent aisément pu se défendre, mais les lions se laissèrent égorger comme des agneaux: nous aimons mieux mourir, disaient-ils, que de tuer.

Les premiers évêques authentiquement connus datent de cette époque. Justinien, le plus ancien évêque d'Auguste, souscrit les actes du concile de Cologne (346). Théodore, premier évêque d'Octodure, fonde à Agaune la première église en l'honneur des saints martyrs thébéens et assiste au concile d'Aqui-

[1] Le sceau et la bannière de Zurich portèrent pendant des siècles l'image de Félix et Régule, en l'honneur desquels fut aussi bâtie l'église de l'Eau, convertie depuis la réformation en Bibliothèque municipale.

lée (381). Un siècle après, Abondio, évêque de Côme, signait les actes du concile de Chalcédoine (451 ou 52) pour son frère Asimon, évêque de Coire [1].

§ 7. Invasion des Barbares. — Leur établissement en Helvétie.
(200 à 400 après J.-C.)

Trois ans après la soumission des Helvètes, César avait transporté les aigles romaines au-delà du Rhin et réduit en province romaine toute la Germanie méridionale. Mais les Germains du Nord, race indomptable, avaient résisté à tous les efforts des empereurs. Bientôt même, prenant l'offensive, ils attaquent les provinces les plus éloignées de l'empire et deviennent plus entreprenants à mesure que l'empire va s'affaiblissant davantage.

L'Helvétie, pays limitrophe des Germains, eut beaucoup à souffrir des invasions de ces peuples. Une foule de tribus barbares, Allemannes, Huns, Burgundes, Goths, Suèves, Vandales, Francs, se précipitent sur elle et sur la Gaule. Les villes de l'Helvétie sont en grande partie saccagées et détruites. Aventicum, l'ancienne reine du pays, est brûlée par les Allemannes (260). Ses ruines majestueuses frappaient au siècle suivant les regards du savant Ammien Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, qui traversa l'Helvétie à cette époque (355).

Quelques empereurs énergiques essayèrent de repousser l'invasion. Septime Sévère expulse une première fois les Germains. Constance Chlore, père de Constantin, taille en pièces une armée d'Allemannes près de Vindonissa et fonde la ville de Constance (304).

Un monarque non moins vaillant, Julien l'Apostat, proclamé empereur à Genève (361), défait une troisième fois les Allemannes ; il leur oppose une nouvelle ville fortifiée, la cité royale de Bâle (Basilia), achevée par Valentinien Ier (369).

[1] Pour les commencements du christianisme, voir la savante *Histoire critique de l'Eglise en Suisse*, par M. le professeur Gelpke. Berne, Dalp, 1856. Voir aussi l'*Helvetia sacra*, de M. de Müllinen, les *Recueils* de Trouillat (pour l'Evêché de Bâle), de Schmidt, Dey et Gremaud (pour les Evêchés de Lausanne et de Sion), de Mohr (pour l'Evêché de Coire), d'Edouard Mallet (sur les évêques de Genève).

M. Gelpke donne pour fondateurs à la communauté chrétienne de Genève, Paracodus et Denis, prêtres de Vienne en Dauphiné vers 201. Le même auteur nomme St-Valentin comme l'apôtre de la Rhétie (474). Le premier évêque de Vindonissa, Bubulcus, ne paraît qu'en 517. Des évêques d'Avenches, antérieurs à Marius, un seul est connu ; c'est Salutaris qui signa au concile d'Epaone (517).

Toute la ligne du Rhin est fortifiée; des camps romains et des postes d'observation s'élèvent de distance en distance, une flottille romaine stationne sur le lac de Constance[1].

Mais de nouvelles invasions rendent vain tout ce système de défense. Le pays est dévasté de nouveau, la population décimée, les survivants forcés de se retirer sur les hauteurs. Les Allemannes font surtout la guerre aux villes et aux forteresses. De 17 villes et forts que comptait ce pays dans la carte de l'empire, dressée par Théodose, il n'en restera bientôt plus que deux dans l'Helvétie orientale. Le nom d'Helvétie disparaît.

Cependant les Allemannes commençaient à se lasser de cette existence nomade et aventureuse. Battus près de Colmar par les généraux de l'empereur Gratien (379), une partie d'entr'eux obtinrent l'autorisation de s'établir au pied des Alpes, des rives de la Birse et du Rhin au lac de Zurich. Peu après, la nation entière se fixait dans les pays qui s'étendent entre le Neckar, la Saal, l'Aar et la Reuss, c'est-à-dire dans les contrées connues depuis sous le nom d'*Allemannie* ou *Souabe*.

Ils furent suivis des Burgundes[2]. Ce peuple, originaire des bords de la Baltique (dont une île, Born-holm, porte encore leur nom), avait consenti à servir sous les drapeaux romains comme auxiliaires. Il obtint en revanche une cession de terres près de Worms, puis une seconde en Savoie. Et enfin, en 456, un traité formel conclu à l'amiable avec les magistrats romains, lui livra toute cette partie de la Gaule et de l'Helvétie qui a porté longtemps le nom de Bourgogne, et qui s'étend du Rhin à la Méditerranée et de l'Aar aux bouches du Rhône[3]. Une des clauses du traité était que les Burgundes défendraient les Romains contre les autres barbares.

Vers le milieu du V[e] siècle tous les Burgundes établis dans

[1] Les établissements militaires des Romains en Helvétie ont été décrits par M. Ferd. Keller et M. Aug. Quiquerez, de Délémont, auteur de plusieurs ouvrages sur l'ancien Evêché de Bâle et entr'autres de la *Topographie du Jura bernois*. Porrentruy, 1864.

[2] Nous disons Burgundes et non Bourguignons. Les Burgundes sont les ancêtres *germaniques* des Bourguignons *francisés* du X[e] siècle. On oppose de la même manière le nom de *Francs* à celui de *Français*. Les Allemannes sont les pères des Allemands.

Tout ce qui regarde l'époque burgunde a été particulièrement éclairci par les travaux de M. le baron de Gingins-Lasarraz, le nestor des érudits de la Suisse romande.

[3] Les Burgundes occupèrent ainsi les contrées appelées depuis la Bourgogne (Dijon), la Franche-Comté de Bourgogne (Besançon), le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse occidentale jusqu'à la Reuss.

ces parages, obéissaient à un seul prince, le vaillant Gundioc, fils du roi Gunther, tombé devant Bâle en combattant le farouche roi des Huns, Attila (450 ou 51). Observateur fidèle de sa parole, Gundioc guerroya plusieurs fois contre les Allemannes pour assurer aux Romains la jouissance paisible de cette portion de la Gaule qui était restée entre leurs mains.

Un troisième peuple, les Ostrogoths (Goths de l'Est), ayant soumis l'Italie (de 489-93), s'empara en même temps de la Rhétie, considérée déjà par les empereurs romains comme une dépendance de la Péninsule.

La province des Goths s'étendait au-delà des confins des Grisons jusqu'au lac de Wallenstadt et dans la vallée de Glaris, comprise dans la Rhétie.

De l'arrivée de ces trois peuples et de leur mélange insensible et progressif avec les débris des populations helvéto-romaines, date une ère nouvelle dans l'histoire de la Suisse et qu'on nomme le *moyen-âge*.

CHAPITRE IV

L'HELVÉTIE SOUS LES PREMIERS PEUPLES GERMANIQUES

(De 400 à 536.)

—

§ 1. Coup d'œil sur les Allemannes, les Ostrogoths et les Burgundes.

Ces trois peuples, différents entr'eux de mœurs et de culture, ne traitèrent pas de la même manière les indigènes appelés à vivre à côté d'eux et sous leur domination.

Les Allemannes, ennemis des villes et entourés de grands chiens de chasse dans leurs métairies isolées (Hof), dépouillèrent les anciens propriétaires de leurs domaines et les réduisirent à la condition de serfs-laboureurs et bergers. Les Allemannes n'aimaient que les forêts et les pâturages communs (Allemend); aussi le sol occupé par eux demeura-t-il presque partout en friche. Loin d'adoucir ses mœurs, la religion de l'Allemanne le rendait encore plus farouche et plus superstitieux. Adorateur du sombre dieu Odin ou Wodan, il lui offrait de la bière dans les forêts de chêne et lui sacrifiait des chevaux blancs sur les bords du Rhin avec d'effroyables

clameurs. La nation des Allemannes se divisait en deux branches : les Allemannes septentrionaux ou habitants de Worms, de Trèves et du Palatinat, et les Allemannes du Sud, cantonnés dans l'Alsace et dans l'Helvétie orientale.

Les Goths, convertis au christianisme d'Arius par l'évêque Ulphilas, traducteur éloquent de la Bible en langue gothique (318-388), étaient un peuple civilisé, doux et équitable. Ils ne prirent aux indigènes que le tiers de leurs propriétés. Les Goths de la Rhétie joints à ceux d'Italie obéissaient à Théodoric, le plus éclairé des rois barbares et résidant à Ravenne. Les Burgundes, ariens comme les Goths, et un peu moins civilisés qu'eux, se firent céder les deux tiers des terres et le tiers des esclaves. Chasseurs et pasteurs, ils laissèrent aux Romains les terres labourables et les villes; ils s'adjugèrent pour leur lot les pâturages et les forêts où ils construisirent des maisons en bois pareilles à celles qu'on voit encore dans le Jura.

L'Helvétie occidentale fut divisée par les Burgundes en sept comtés (pagi):

1° Le pays ou la patrie de Vaud;
2° Le Vully et la contrée d'Avenches;
3° Le Nugerol (contrée de Neuchâtel);
4° L'Uechtland (pays oriental) entre Fribourg et Berne;
5° Le pays d'Ogo (Hochgau) ou comté de Gruyère [1];
6° Le vieux Chablais (de Vevey à Aigle), et
7° Le comté de Nyon.

La nation entière des Burgundes à leur entrée dans la Gaule ne dépassait pas 80,000 hommes, mais leur taille gigantesque (sept pieds) [2], et la renommée de leurs exploits, imposaient aux Romains, réduits à se moquer entr'eux et à voix basse, de ces « bandes chevelues chantant d'une voix rauque et avinée les faits et les gestes de leurs ancêtres. » D'ailleurs, une fois maîtres du pays, les Burgundes se firent supporter par leur bonhomie, leur respect pour la civilisation des vaincus et par leur tolérance religieuse.

« Les Burgundes, dit un écrivain contemporain (le prêtre espagnol Orose, disciple de St-Augustin), traitèrent les Romains moins en sujets qu'en frères. » Aussi Romains ortho-

[1] La haute Gruyère fut occupée par les Allemannes et la basse Gruyère par les Burgundes. Hisely, *Introd. à l'histoire de Gruyère*, p. 14.

[2] Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont. C'est une des principales sources pour l'histoire de cette époque, avec Avitus, évêque de Vienne, et Grégoire, évêque de Tours, l'historien des Francs. Tous ces auteurs sont contemporains et de race gallo-romaine.

doxes et Burgundes ariens, vécurent-ils en bonne intelligence jusqu'au jour où les Francs s'immiscèrent dans les affaires intérieures de la Burgundie.

§ 2. Gondebaud, roi des Burgundes (466-516).

A la mort de Gundioc, le royaume des Burgundes fut partagé selon la coutume germanique, entre ses quatre fils. Gondebaud, l'aîné, régna à Lyon, Godegisel à Besançon, Godemar à Vienne en Dauphiné, Chilpéric à Genève. Ce dernier seul était catholique; les autres étaient demeurés attachés à la confession arienne. L'ambition brouilla les quatre frères. Deux d'entr'eux, Godemar et Chilpéric, se liguèrent contre Gondebaud. Ce prince les vainquit l'un et l'autre et exerça une horrible vengeance. Godemar périt étouffé par les flammes dans sa tour de Vienne; Chilpéric fut mis à mort à Genève avec ses deux fils et sa femme. On n'épargna que ses deux filles, la pieuse Sédéleube et la belle Clotilde. Godegisel, le quatrième frère, avait soutenu Gondebaud; il en fut récompensé par un accroissement de territoire. Lausanne et Genève furent sa part du sanglant héritage (486).

Enhardi par sa puissance, Gondebaud se jeta alors avec ses bandes chevelues sur la Lombardie et emmena 6000 personnes de tout âge et de tout sexe captives dans ses états. Le roi Théodoric comprit qu'il valait mieux avoir Gondebaud pour ami que pour ennemi. Il donna sa fille Ostgotha en mariage au fils de ce prince, nommé Sigismond, et obtint à ce prix, par l'entremise du saint évêque Epiphane de Pavie, la délivrance de ses 6000 sujets captifs en Burgundie (491).

Mais au moment même où Gondebaud, vainqueur des Ostrogoths et de ses frères, semblait porter au plus haut point la puissance et la gloire de sa nation, un ennemi plus redoutable lui était suscité dans la personne de Clovis ou Chlodwig, roi des Francs.

Les Francs, de tous les peuples germaniques le plus rusé et le plus vaillant, se proclamaient eux-mêmes en tête de la loi salique (ainsi nommée des Francs Saliens), « une race » illustre fondée par Dieu, forte sous les armes, d'une beauté » et d'une blancheur singulières. » Les historiens étrangers leur sont moins favorables. « Les Francs, dit Vopiscus (écrivain latin du IVe siècle), sont accoutumés à violer en riant leur serment et la foi jurée. »

Ce portrait, en ce qui concerne Clovis du moins, ne paraît pas trop chargé et résume assez bien le système atroce et

perfide mis en œuvre par le fondateur de la monarchie franque, pour se débarrasser de tous ses parents, les petits rois de Cologne, de St-Omer, de Cambray et du Mans [1]. Aussi brave et entreprenant qu'astucieux et cruel, Clovis tourna ensuite ses armes contre les peuples qui occupaient la Gaule ou les contrées limitrophes. Les Romains de Soissons, les Thuringiens, les Visigoths furent successivement vaincus et soumis. Les Allemannes et les Burgundes n'échappèrent pas à la soif de conquête qui dévorait les Francs. Les Allemannes du Nord tombèrent à Toul en Lorraine (et non à Tolbiac) (496), prélude du sort qui attendait quelques années plus tard les Allemannes du Sud (habitants de l'Helvétie et de l'Alsace).

La conquête des Burgundes fut plus longue et plus difficile. Pour soumettre cette nation brave et audacieuse, Clovis eut recours à la ruse. Il noua des intelligences secrètes avec Clotilde, fille de ce roi Chilpéric, égorgé par ordre de son frère Gondebaud, et dès lors, ennemie implacable de son oncle, considéré par elle comme un meurtrier et un usurpateur. Un agent de Clovis nommé Aurelius se rendit à Genève et s'introduisit auprès de la princesse sous le costume d'un mendiant. Ce que disait Aurelius de la beauté et des autres qualités de la princesse, fit impression sur le roi des Francs. Il demanda la main de Clotilde à Gondebaud (491). Celui-ci n'osa la lui refuser, mais il eut bientôt lieu de s'en repentir, car le jour même, où, accompagnée d'une escorte de soldats francs, cette princesse quittait le territoire de son oncle, elle fit mettre à feu et à sang une foule de villes et villages, douze lieues à la ronde. Quelque temps après, Clovis réclama pour la dot de sa femme, la mise en possession de Genève, de Lausanne et des autres Etats de Chilpéric. Le refus de Gondebaud fut suivi d'une guerre cruelle où Genève fut dévastée, et la cathédrale, qui était en bois, brûlée (500).

A la fin, le monarque burgunde fut obligé de se reconnaître tributaire de Clovis et de lui céder un coin de pays, situé en deçà du Doubs (Porrentruy et Montbéliard).

La principale cause de la défaite de Gondebaud avait été la défection de son frère Godegisel qui avait passé aux Francs, à la bataille de Dijon. La paix faite, Gondebaud marche sur Vienne où s'était retiré Godegisel, s'en empare par la trahison d'un fontainier qui lui ouvre les aqueducs de la ville, et massacre son frère, au pied des autels (501).

Couvert d'un triple fratricide, Gondebaud sentit la néces-

[1] « Clovis, dit Châteaubriand, tua tous ses parents, petits rois de Cologne, Saint-Omer, etc. » *Etudes historiques*, III, 222.

sité de réhabiliter son règne par une administration éclairée et bienfaisante. Mais les grands de la Burgundie, mécontents de voir qu'il traitait les Romains à l'égal de sa nation, s'assemblèrent à Genève, abrogèrent les lois favorables aux Romains et restreignirent le pouvoir royal (502).

Les dernières années du règne de Gondebaud furent aussi troublées par des dissensions religieuses.

Malgré tous les efforts des prélats orthodoxes et de l'éloquent Avitus, évêque de Vienne, chef de l'épiscopat catholique, Gondebaud avait refusé d'abjurer l'arianisme. Bien plus, il manifesta sa prédilection pour cette doctrine en repeuplant de familles ariennes la ville de Genève, dépeuplée dans la dernière guerre. Clovis, au contraire, d'idolâtre qu'il était, s'était fait catholique à la voix de Clotilde, son épouse, et avait reçu le baptême à Reims avec 3,000 de ses soldats. Aussitôt les évêques se détachent de Gondebaud et font des vœux pour la cause des Francs orthodoxes. « Votre foi est notre victoire, » écrivait Avitus à Clovis. Gondebaud, disait-il encore, n'est que le soldat de Clovis.

Les évêques furent plus heureux avec Sigismond, fils du monarque des Burgundes. Ce prince embrassa secrètement la foi catholique et en fit profession publique, lorsque son père l'eut associé au trône et l'eut fait élever sur le pavois, dans une assemblée de la nation, tenue à Genève (514).

§ 3. **L'Helvétie devient une province des Francs** (516-536).

Deux années après (516), la mort de Gondebaud laissa le sceptre des Burgundes aux mains de Sigismond. Ce prince orthodoxe s'entendit parfaitement avec le clergé; il tint des conciles, fonda des monastères et déposa les évêques ariens.

Mais Sigismond était faible de caractère. Il se laissa persuader par sa seconde femme Constance que son fils du premier lit, Sigéric, conspirait contre lui avec son aïeul, le roi des Ostrogoths, et fit étrangler ce jeune prince pendant son sommeil (522). Pas plutôt le crime commis, le malheureux roi reconnut son erreur et fit pénitence au couvent de St-Maurice. Puis, rongé de remords, il se disposait à reprendre l'administration de son royaume, lorsque les Francs et les Ostrogoths l'envahirent de toutes parts, sous le prétexte de venger le meurtre de Sigéric.

Les Burgundes essayèrent en vain de se défendre; leur armée éprouva une sanglante défaite. Sigismond, trahi par les siens, fut livré aux Francs au moment où il cherchait à

gagner le cloître d'Agaune (523). Clodomir, fils de Clotilde, excité par cette reine vindicative, vengea sur Sigismond la mort de son grand-père Chilpéric. Le malheureux roi traîné à Orléans, y eut la tête tranchée avec sa femme et ses enfants (524). Mais le meurtre de Sigismond ne resta pas longtemps impuni. Godemar, son frère et successeur, tua Clodomir dans une bataille livrée près de Vienne.

Pendant dix années encore, le vaillant roi des Burgundes, retranché sur les hauteurs du Valais et soutenu par Amalasuinte, reine des Ostrogoths, défendit la nationalité burgunde. Mais les trois fils survivants de Clovis, Childebert, Clotaire I[er] et Théodebert, réunirent leurs forces et Godemar perdit à la bataille de Dijon la couronne et la vie (534).

Les Burgundes, soumis aux Francs après cette bataille, durent néanmoins à leur bravoure la conservation de leurs lois et la libre élection de leurs gouverneurs, appelés *patrices*.

Le patrice de l'Helvétie occidentale ou Burgundie helvétique s'établit à Orbe, château-fort important par sa position géographique entre l'Helvétie et la Gaule franque.

Les Ostrogoths, qui avaient coopéré à la ruine des Burgundes, ne furent pas épargnés par les Francs. Le roi Théodebert leur enleva la Rhétie, gouvernée dès lors par un préfet de la nation victorieuse (536). Le règne de Théodebert est marqué encore par la soumission complète des Allemannes du Sud, préparée sous le règne de Clovis.

C'est ainsi qu'avant le milieu du VI[e] siècle toute l'Helvétie se trouva assujettie à la domination franque.

§ 4. Tableau de la civilisation du V[e] au VI[e] siècle. Gondebaud, roi civilisateur.

Les Ostrogoths n'ont laissé aucune trace durable de leur passage dans la Rhétie, envisagée par eux uniquement comme une province militaire et comme un boulevard de leurs Etats de l'Italie. La belle langue gothique s'y effaça complétement devant les idiomes d'origine italique parlés sur les bords de l'Inn et de l'Albula [1].

Les Allemannes, au contraire, imposèrent au peuple conquis leur langue nationale; c'est le dialecte germanique ou le vieil allemand, parlé encore aujourd'hui dans toute la Suisse orientale, mais qui n'avait été travaillé et poli par aucun écrivain

[1] L'idiome *romansche* est regardé par les érudits comme un produit de l'occupation romaine. Le *ladin* a plus d'affinité avec l'italien actuel; ce qui n'a pas empêché quelques savants de lui assigner une origine étrusque.

distingué. La langue celtique et romaine disparut devant l'idiome inculte parlé par les Allemannes.

Les Burgundes parlaient un dialecte très peu différent de la langue gothique; ils possédaient, en germe du moins, une belle et forte poésie, la poésie des *Niebelungen,* dont le nom paraît avoir été celui de la dynastie burgunde, comme le nom d'*Amalungen* désignait une des dynasties de la nation gothique. Le fameux poème des *Niebelungen*, composé sous sa forme actuelle au XIII[e] siècle et que Jean de Muller appelle l'Iliade germanique, n'est autre chose que le récit grandiose et merveilleux des traditions héroïques des Burgundes et le tableau de leurs luttes avec les Huns et les autres barbares.

Mais aux yeux des Burgundes, et de leur roi Gondebaud surtout, la culture latine paraissait bien supérieure à toutes leurs connaissances antérieures. Le roi burgunde ne montra d'autre souci que celui de rivaliser avec Théodoric, roi des Ostrogoths et grand protecteur de la culture romaine en Italie. Il commença sur lui-même l'œuvre civilisatrice, travailla à polir son langage et s'entoura de lettrés de race gallo-romaine, évêques et laïques. Eloquent et subtil, avec les laïques il parlait de grammaire; avec les prélats il discutait sur la Bible. L'exemple de Gondebaud fut imité par son peuple, et la langue latine ou romaine, telle qu'on la parlait alors dans les campagnes, prévalut à la longue, même dans certaines contrées spécialement occupées par les familles de race burgunde, comme la Basse-Gruyère.

Ami des lettres, Gondebaud ne négligeait cependant pas les *arts utiles*. L'agriculture fut encouragée et la loi burgunde fait mention de labourage au moyen des bœufs. La culture de la vigne, abandonnée pendant les invasions, recommença. Déjà avant leur établissement à l'ouest du Jura, les Burgundes étaient presque tous gens de métier, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix [1]. Après l'occupation des contrées juranes, les métiers continuèrent d'être l'occupation favorite des Burgundes. Les artisans les plus habiles furent employés à bâtir et à sculpter des temples ou des palais en bois dans les principales villes. Gondebaud en avait un à Quarre (Carouge?) aux portes de Genève. Il fit relever à ses frais la cité et la cathédrale de Genève, brûlées dans la dernière guerre. Beaucoup de bourgs et de villages, dépeuplés et détruits, refleurirent. Tout cela sans doute ne fut pas l'œuvre de Gondebaud seul. Le roi Sigismond y contribua pour sa bonne part.

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, VI, 93.

La civilisation ne doit pas oublier non plus de mettre au rang de ses bienfaiteurs Lupicin, Romain, Sigonius, Ponce, pieux et vaillants anachorètes, qui, la cognée et la bêche à la main, fécondèrent de leurs sueurs les contrées arrosées par le Nozon, l'Orbe et le lac de Joux. Les anachorètes ou solitaires sont les précurseurs des moines ou cénobites (c'est-à-dire des religieux qui vivent en communauté). Les premiers moines aussi maniaient la hache et la bêche. Ces mots: *Prie et travaille,* gravés plus tard au frontispice des couvents de l'ordre de St-Benoît, sont la devise de tous les premiers cloîtres et justifient le beau nom de *maisons de Dieu* et d'*hommes de Dieu*, donné par le siècle à ces saintes demeures et à leurs nobles hôtes.

Gondebaud, tout arien qu'il fût, n'avait point trouvé mauvais que l'évêque du Valais joignît un modeste cloître à l'église établie sur la tombe des martyrs thébéens à St-Maurice d'Agaune (478-507).

La nièce de Gondebaud, Sédéleube, sœur de Clotilde, roi des Francs, éleva à Genève (502) une église qui devint un couvent de l'ordre de Cluny au X[e] siècle. Sous le règne tout catholique de Sigismond, le petit cloître construit à Agaune se transforme en un vaste et grandiose édifice dont la dédicace est célébrée par un concile que préside le grand évêque Avitus (30 avril 516). 500 moines sont attachés à ce cloître dont les voûtes doivent retentir de la *psalmodie perpétuelle* instituée par Sigismond. A cet effet, une règle nouvelle dispense les moines de tout travail manuel et les livre aux loisirs de la vie purement chorale et contemplative.

Le couvent de St-Maurice est le plus ancien cloître de l'Helvétie, et le berceau de l'institution monastique dans notre pays, où l'on comptera un jour près de 3 à 400 maisons religieuses. St-Maurice était aussi une école en renom, fréquentée par des jeunes gens des premières familles de la Gaule.

§ 5. La loi Gombète. — Beau rôle de l'Eglise à cette époque.

Au titre de civilisateur, Gondebaud voulut joindre celui de législateur de son peuple.

Lorsque ce prince monta sur le trône (466), les Burgundes, pareils aux autres peuples barbares, ne possédaient que des coutumes, et n'avaient aucune loi écrite. Dès la seconde moitié de son règne, le fils de Gundioc fit rédiger un code, publié en partie en 501, et promulgué en entier par Sigismond en 517.

La supériorité de ce code sur les autres lois germaniques a

été reconnue par tous les publicistes [1]. La loi Gombète, tel est le nom donné à la loi de Gondebaud, révèle déjà, dès la préface noblement écrite qui l'accompagne, des principes d'ordre, d'équité, de justice et de raison politique très rares à cette époque [2]. Cette loi prescrivait entr'autres que chacun serait jugé par ses pairs, et renfermait ainsi en germe l'institution du *jury*. Plus humaine que les autres lois barbares, elle mettait sur la même ligne le Romain et le Burgunde et empêchait, dit un contemporain, que l'indigène ne fût comme ailleurs opprimé par le barbare [3]. Elle punissait quiconque refusait le gîte et le couvert au voyageur. La femme, injustement exclue de la succession par la loi franque, était habile à succéder d'après la loi burgunde [4]. Le mélange de barbarie et de civilisation s'y trahit, il est vrai, par plusieurs dispositions bizarres et cruelles. « Ainsi celui qui vole un épervier est condamné » à se laisser manger sur le corps six onces de chair. » La composition (Wehrgeld) ou rachat des crimes à prix d'argent, est inscrite dans la loi burgunde comme dans tous les autres codes de l'occupation germanique [5].

Il en est de même des épreuves judiciaires et de l'institution du *duel*. Accusé et accusateur combattaient en champ clos de-

[1] De Montesquieu à Sismondi, Guizot et Savigny *(Histoire du droit romain dans le moyen-âge*, II, 1-4). La priorité d'âge du code burgunde est également reconnue par ces publicistes. La loi des Allemannes, par exemple, ne commence à être rédigée que sous Clotaire I[er] (555-61).

[2] Grégoire de Tours.

[3] Voici cette préface :

« Le très glorieux roi des Burgundes, après avoir, pour l'intérêt et le repos des » peuples, réfléchi mûrement à nos constitutions et à celles de nos ancêtres, et à » ce qui dans chaque affaire convient le mieux à l'honnêteté, la règle, la raison et » la justice, nous avons pesé tout cela avec nos Grands réunis, et autant de notre » avis que du leur, nous avons établi ces Statuts. »

[4] La loi des Allemannes n'excluait pas entièrement les femmes, mais celles-ci ne pouvaient hériter que les biens-meubles. Bluntschli, *Histoire de Zurich*, p. 20.

[5] La composition pour le meurtre était fixée comme suit :

150 sous pour un noble ;
150 » pour un orfèvre distingué ;
100 » pour un médecin ;
70 » pour un homme libre du commun ;
60 » pour un serf employé comme homme de confiance ;
50 » pour un forgeron ;
30 » pour un serf laboureur, porcher.

Comme on voit, la valeur d'un homme se mesurait à la fois sur son rang et sur son utilité présumée dans la société barbare. (Voir l'analyse détaillée de la loi Gombète dans l'*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, I, 370.)

Dans la loi des Allemannes, le tarif était beaucoup plus élevé. (Voir l'ouvrage de Bluntschli cité, p. 12 à 15.)

vant le juge. Le vainqueur était censé avoir soutenu la cause légitime. La foi naïve de ce temps s'imaginait que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser succomber l'innocence. De là le nom de ***jugement de Dieu*** que le peuple donnait à ces épreuves et à celles qui avaient lieu par l'eau, le feu, la croix. Le clergé romain, et l'évêque Avitus en particulier, fit tous ses efforts pour abolir cette législation barbare. « Il n'y a pas plus » de mal, répliquait Gondebaud, de terminer les différends des » particuliers par le duel, que les conflits des rois par la » guerre. David ne tua-t-il pas Goliath en combat singulier? »

Tout irrationnel et inique que fût le duel judiciaire, il eut cependant pour avantage de mettre un frein au *droit du plus fort* (Faustrecht) et aux vengeances atroces qui se commettaient auparavant. L'humanité d'ailleurs ne gagna pas grand' chose à la suppression des épreuves judiciaires. Quand le combat judiciaire fut aboli, la torture, réservée jusque là aux esclaves, s'étendit aux hommes libres [1].

La loi Gombète renferme aussi quelques dispositions relatives aux *serfs*, nom sous lequel on désigne au moyen-âge les hommes qui étaient la propriété d'un autre et que l'antiquité désignait sous le nom d'*esclaves* [2].

Le serf de la condition la plus misérable (mancipium) était puni de mort pour le vol d'un bœuf ou d'un cheval. Le serf d'une classe plus relevée recevait pour le même crime 300 coups de fouet.

L'homme libre qui se laissait aller à donner des lettres de recommandation à un serf fugitif (comme l'apôtre St-Paul l'avait fait pour l'esclave Onésyme) s'exposait à avoir la main coupée. L'esclave fugitif avait également la main coupée et recevait en outre 300 coups de fouet.

Ces dispositions inhumaines prouvent combien la condition des serfs était encore misérable. Le christianisme, en proclamant la doctrine que « tous les hommes sont frères et qu'ils sont tous fils d'un même père qui est Dieu, » avait cependant beaucoup amélioré les rapports des maîtres et des esclaves. L'Eglise, il est vrai, n'abolit pas la servitude; elle posséda même, comme l'Etat, beaucoup de serfs. Mais elle corrigea la loi par l'application qu'elle en fit et traita ses serfs avec tant de douceur que chacun désirait être l'homme de l'Eglise, plutôt que celui d'un seigneur séculier. A l'influence de l'exem-

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, I, 214.

[2] Si l'on cherche à préciser cette différence, on trouvera que l'*esclavage* antique subordonnait l'homme à l'homme, pendant que le *servage* asservit l'homme à la terre.

ple, l'Église joignit l'autorité de ses décrets. Elle commença par ôter aux maîtres le droit de vie et de mort que la loi ancienne leur attribuait sur leurs esclaves. Le concile d'Epaone, convoqué par le roi Sigismond (517) et auquel assistèrent les évêques d'Octodure, de Genève, d'Avenches et de Vindonissa, prononça l'excommunication contre quiconque mettrait un serf à mort sans l'intervention du juge[1]. Au temps de Charlemagne, la vente personnelle des serfs fut interdite. Enfin l'Eglise ouvrit ses rangs aux hommes de cette condition comme aux autres et l'on vit des serfs parvenir à l'épiscopat.

« L'Eglise seule, dit M. Guizot, exerçait un pouvoir moral. On doit en effet au clergé de cette époque une foule d'institutions bienfaisantes. » Les nombreux *jours de fêtes*, qui dans la suite des temps ont pu être nuisibles au travail et aux bonnes mœurs, étaient alors autant de jours de repos pour l'homme condamné aux durs travaux de la glèbe. Des *hôtels-Dieu* ou hôpitaux recueillirent le malade et l'infirme. Le *droit d'asile* ouvrit aux opprimés de tous genres un refuge contre l'oppresseur. Dans les siècles postérieurs, la *trève de Dieu* ou défense de faire la guerre en certain temps de l'année sous peine d'excommunication, mit le champ du laboureur à l'abri des ravages continuels et vint compléter le système des institutions protectrices établies par l'Église en faveur des classes souffrantes et laborieuses. Mais le plus grand service peut-être que rendit le clergé à la civilisation et à l'humanité, ce fut de réhabiliter par son propre exemple le travail des mains et le labourage en particulier. Aussi avait-on soin de ne pas placer la tenue des conciles dans le temps des moissons et des autres travaux de la campagne.

§ 6. Origine et développement de la féodalité.

Le vaste système d'organisation sociale et juridique qu'on nomme la féodalité n'atteignit son complet développement que sous la domination franque. Mais comme on l'a vu par ce qui précède, l'origine de cette institution remonte aux premiers peuples germaniques qui l'apportèrent des forêts de leur terre d'origine[2]. A leur arrivée sur le sol de l'Helvétie,

[1] Ce même concile d'Epaone s'opposait à l'affranchissement des serfs et décrétait ce qui suit : « Qu'un abbé n'affranchisse pas ses serfs; car il paraît injuste que » tandis que les moines sont assujettis chaque jour au travail des mains, leurs serfs » puissent jouir du repos de la liberté. »

[2] On a cherché aussi l'origine de la féodalité chez les Romains, parce que les Romains, outre les hommes libres et les esclaves, avaient une sorte de fermiers à

les Germains (Allemannes et Burgundes) connaissaient déjà les trois classes de personnes qui constituèrent, après l'occupation, la société féodale, savoir: les HOMMES LIBRES, les VASSAUX et les SERFS.

Chacune de ces classes se subdivisa après l'occupation en un grand nombres d'autres, trop longues à énumérer en détail. Les hommes libres de diverses catégories peuvent cependant à peu près être tous rangés dans les trois ordres suivants :

I. Les hommes libres qui avaient *propriété, liberté* et *juridiction* ou autorité;

II. Les hommes libres qui avaient *liberté* et *propriété,* mais non juridiction;

III. Les hommes libres qui n'avaient ni *juridiction,* ni *propriété*, mais seulement la liberté personnelle [1].

Les HOMMES LIBRES de la première classe ou propriétaires fonciers, riches et puissants, formaient la haute noblesse. Leur terres, franches de toute obligation, portaient le nom d'*alleux* (de l'ancien mot allemand All-od), par opposition aux terres tributaires dont nous parlerons tout à l'heure et qui portaient le nom de *fiefs* (du mot allemand Fe-od). Les petits propriétaires ou tenanciers libres sont souvent appelés dans les chartes, bonshommes, prudhommes, paysans, patriotes et *landsass*.

Les VASSAUX nommés encore leudes, fidèles, feudataires, étaient également des hommes libres de race, mais qui avaient aliéné leur liberté en s'attachant et en s'inféodant en quelque sorte (comme on disait) à un chef ou seigneur plus puissant qu'eux, dont ils devenaient les hommes liges [2] et dont ils avaient pris l'engagement de faire toutes les guerres privées et personnelles.

Avant l'occupation, les chefs barbares avaient la coutume de récompenser leurs vassaux par des dons en chevaux et en armes. Après l'occupation, ils y substituèrent des fonds

bail perpétuel, nommés colons. On a même voulu ces derniers temps assigner à la féodalité une origine celtique. Les Celtes, comme nous l'avons vu par l'histoire d'Orgétorix, avaient aussi des vassaux et des esclaves.

L'époque féodale a été particulièrement éclaircie par un savant français, M. Guérard *(Polyptique d'Irmion)*, et par les savants suisses Zellweger d'Appenzell, Hisely, Gingins, Edouard Secrétan de Vaud, Matile de Neuchâtel.

[1] Une autre distinction fondamentale et plus pratique encore a été faite; c'est qu'il n'y avait en réalité que deux classes, ceux qui étaient soumis au droit coutumier, local et particulier (Hofrecht) et ceux qui étaient régis par le droit commun et public (Landrecht, Volksrecht). Les premiers étaient justiciables du seigneur et de ses baillis; les seconds des magistrats et de l'autorité publique.

[2] Hommes liges ou dépendants d'autrui, liés à autrui. On donnait aussi ce nom aux serfs.

de terre accordés à titre viager ou perpétuel, mais toujours révocables, et soumis à certaines conditions, comme celle de combattre sous le drapeau de leur *suzerain* avec un nombre fixé d'hommes d'armes. Ces terres ainsi octroyées s'appelaient *fiefs, bénéfices, tenures* (de tenir en fief). On donnait le nom d'*investiture* à l'acte par lequel un roi ou un seigneur mettait en possession son vassal, et *hommage* l'acte par lequel le vassal reconnaissait tenir le fief de son suzerain et témoignait en même temps par serment vouloir lui demeurer fidèle en tout ce qui concernait les obligations du feudataire. L'hommage *simple*, c'est-à-dire rendu par un seigneur à un autre, se prêtait, debout l'épée au côté; l'hommage *lige*, c'est-à-dire rendu par un homme libre, mais sans terre jusque-là, se prêtait sans armes, à genoux devant le suzerain et souvent même en tenant en mains une motte de terre, symbole du fief que le vassal recevait en mouvance.

Les SERFS ou hommes en puissance d'autrui étaient soumis à des conditions très inégales et très diverses. Le sort de ceux qui étaient attachés au service particulier de leur maître et remplissaient auprès de lui des postes de confiance (ministériaux), différait extrêmement de celui des serfs *attachés à la glèbe,* c'est-à-dire tellement liés à la terre, qu'ils étaient vendus, échangés, légués avec elle. La classe des serfs la plus à plaindre était celle que les chartes appellent *corvéable, taillable* et *mainmortable à merci* et *à miséricorde* [1]. Ces malheureux ne jouissaient d'aucun droit civil; ils ne pouvaient faire aucun contrat, ni se marier, ni s'amasser un pécule sans le consentement de leurs maîtres.

A ces derniers, plein pouvoir était laissé d'imposer à leurs hommes de corps ou serfs, telles corvées et redevances qu'il leur plaisait, de les échanger et vendre avec ou sans leur manse, jusqu'au moment du moins où une influence morale supérieure parvint à faire cesser entièrement ce déplorable trafic. Les serfs ou serves qui, après s'être mariés, s'établissaient hors de leurs seigneuries, pouvaient être repris par leurs maîtres avec leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient.

[1] *Mainmorte* ne signifie pas que le seigneur avait le droit de couper la main à son serf, comme l'a dit un écrivain suisse, mais qu'il n'avait pas la *main libre*, c'est-à-dire la faculté de tester et de disposer de sa succession. Hisely, *Introd. à l'histoire de Gruyère*, p. 316. De la mainmorte découla le *droit d'échute* qui, à la mort d'un serf de cette classe, faisait passer ses biens au seigneur, censé le propriétaire de tout ce qu'il laissait après lui. Le droit de *meilleur catel* qui accordait au seigneur la meilleure pièce de bétail comme à Stanz, le meilleur habit du mort comme à Appenzell, était déjà un adoucissement au *droit d'échute* ou de complet héritage.

Tout autre était la condition des serfs appelés *colons*. Ceux-ci jouissaient de tous leurs droits civils, pouvaient tester, contracter, se marier librement. Mais ils n'en demeuraient pas moins attachés à la glèbe et vendables avec le sol auquel ils étaient indissolublement liés. Les colons du roi nommés *fiscalins* (hommes du fisc) et ceux de l'Eglise se trouvèrent dès le début dans une position plus avantageuse que les autres. Ils participaient entr'autres à l'exemption des impôts ou immunités dont jouissaient les terres royales ou ecclésiastiques. Moyennant un cens très léger, une motte de beurre, par exemple, ou un chapon, les colons jouissaient souvent d'un terrain considérable et de la pleine propriété de leurs biens-meubles ou immeubles[1].

Il ne faut pas confondre néanmoins les censitaires de cette espèce avec les *censitaires libres de leur personne* qui s'étaient mis de plein gré sous la protection d'un seigneur ou d'une abbaye ou qui en avaient accepté des tenures serves, c'est-à-dire sujettes à des prestations serviles. Ceux-ci sans doute devaient aider les gens de l'abbaye au temps des foins, des moissons, de la vendange, etc., etc., mais ils restaient libres de corps et pouvaient se transporter où bon leur semblait après avoir abandonné leur manse ou tenure, à moins que leur maître ne parvint à force de ruse et de violence à les confondre avec l'homme de corps, en s'étayant du principe que « l'air rendait serf, » comme cela eut lieu dans plusieurs seigneuries, au milieu des troubles qui suivirent le règne de Charlemagne.

Pendant toute la première partie de l'époque carlovingienne, les petits tenanciers libres forment la masse et le nerf de la nation. « Quand nos ancêtres vinrent au pays, dit le *Miroir de Souabe* (code écrit par Eik de Repgow, gentilhomme de Souabe au XII[e] siècle), ils étaient tous francs. Dans l'ancienne loi, aucun n'était lige[2]. »

L'homme libre était aisé à reconnaître à sa longue barbe et ses cheveux longs. Seul aussi il avait le droit de porter la lance, l'épée et le bouclier. Le serf ou vilain[3], la tête rasée,

[1] L'étendue de terre, accordée à un colon par le seigneur, était ordinairement de 40 arpents et formait ce qu'on appelle la *manse* (Hube en allemand). En plusieurs endroits, le seigneur fournissait aux colons le bois de construction, une étable, une charrue, un chariot, les graines, une hache, une échelle, les premières vaches, les premiers porcs avec leurs petits, et pour la basse-cour le coq et les poules.

[2] Matile, *Le Miroir de Souabe* (en français). Neuchâtel, 1843, p. 53.

[3] Ce mot n'avait dans l'origine aucune acception blessante et désignait l'habitant de la *villa*, du *village* (Villanus, Villicus). Il en est de même de *manant*, habitant d'une manse.

n'avait d'autres armes que le couteau ou le bâton ferré avec lequel il défendait l'approche de sa case aux loups. Les autres prérogatives de l'homme libre consistaient dans la pleine jouissance des droits civils et politiques. Il assistait aux assemblées nationales, siégeait avec ses pairs dans les assises et plaids qui se tenaient sous la présidence du comte provincial (landgrave) ou de son délégué (landrichter). Ce tribunal, qui s'assemblait ordinairement sous un vieil arbre [1], jugeait sur les biens, la liberté, la vie. Lorsque le comte convoquait les assises, il faisait planter une perche surmontée d'un chapeau ou d'une bannière, symbole de l'autorité féodale.

Justiciers en temps de paix, les comtes provinciaux et de dixains ou districts, devenaient chefs des hommes d'armes de leur ressort, en temps de guerre. Chaque dixain ou district fournissait 100 guerriers que le comte de district amenait au comte de province. Celui-ci, chef de dix districts, conduisait 1,000 hommes à l'armée royale ou *hériban* commandée par le duc. Les seigneurs et autres hommes libres riches étaient à cheval; les simples censitaires et petits tenanciers formaient l'infanterie. Il en fut ainsi tant que les petits propriétaires conservèrent leur patrimoine et leur indépendance.

CHAPITRE V

L'HELVÉTIE FRANQUE

(De 536 à 920.)

---

§ 1. Le roi Gontran et l'évêque Marius.

Les Burgundes et les Allemannes, privés de leur indépendance, cherchèrent une diversion dans des guerres d'outremont tentées au profit d'autres peuples germaniques. Ils combattirent sous les drapeaux des Ostrogoths ariens d'Italie, menacés à la fois par les Grecs de Constantinople et par le soulèvement de leur sujets italiens et catholiques. Dans une de ces expéditions, les Ostrogoths et leurs farouches auxiliaires ayant pris la ville de Milan, y massacrèrent 30,000 personnes de tout âge et de toute condition (534). Le secours des

[1] Comme dans l'allée des tilleuls à Zurich, sous le tilleul d'Altorf et le chêne de Glaris.

Allemannes, des Burgundes et des Francs ne fut cependant pas assez fort pour empêcher la chute de l'empire des Ostrogoths, qui tomba sous les coups des généraux de l'empereur grec Justinien (572). De 70,000 Francs, Burgundes et Allemannes qui avaient passé les Alpes, aucun, dit-on, ne revint dans son pays. Ceux qui avaient échappé au glaive des Grecs, périrent par les épidémies. L'Italie avait déjà commencé à être le tombeau des Allemands.

A peine maîtres de l'Italie, les Grecs furent troublés dans la possession de ce pays par l'arrivée des Lombards, peuple venu des bords de la Baltique (569), bien moins civilisés que les Burgundes avec lesquels on prétend qu'ils avaient une parenté d'origine. Pendant sept ans, ils remplirent l'Italie et les pays voisins de leurs rapines et de leurs brigandages.

L'Helvétie ou Bourgogne transjurane (comme on commence à l'appeler alors) ne fut pas épargnée. L'abbaye de St-Maurice, en particulier, eut beaucoup à souffrir des incursions de ce peuple qui jetait ses essaims sauvages le long de la vallée du Rhône. A la fin cependant, Theudfrid, patrice de l'Helvétie occidentale pour Gontran, roi d'Orléans et de Burgundie, parvint à en débarrasser la contrée; il tailla en pièces une armée de Lombards près de Bex (574). Mais le malheureux Theudfrid, accusé de conspirer contre le roi, fut mis à mort. Son accusateur Kariat, simple homme d'armes de Gontran, obtint pour prix de sa délation l'épiscopat de Genève. Les rois barbares disposaient assez souvent ainsi des évêchés comme de simples fiefs, contrairement à la loi canonique qui prescrivait que « nul ne fût élu évêque qu'il n'eût été postulé comme tel et agréé par le peuple et le clergé. » Car tel était le droit commun de l'Eglise du VI[e] au XII[e] siècle.

Le règne de Gontran fut du reste assez favorable à la Transjurane. Il répara les routes romaines, construisit des hospices pour les pèlerinages (celui de St-Bernard entr'autres), des hôtelleries pour les voyageurs. La basilique de St-Pierre, construite en bois par Gondebaud, s'étant écroulée, Gontran la fit rebâtir en pierre (entre 563 et 593). La protection de ce monarque s'étendit aussi à la contrée du Léman et au noble prêtre Marius ou St-Maire, premier évêque de Lausanne.

Marius, gallo-romain d'origine, était né de parents nobles à Autun (vers 530). Evêque d'Avenches, depuis 573, il contribua à la fondation de Payerne et à l'agrandissement de Lausanne, après y avoir transféré le siége épiscopal (entre 586 et 593). Il y mourut après vingt ans d'épiscopat, le 31 décembre 594.

La vie de Marius nous offre une image touchante des vertus apostoliques de la primitive Eglise. Ce saint prélat partageait son temps entre la culture de ses champs et les fonctions du sacré ministère. Puis, rentré dans la métairie qui lui servait de demeure, il sculptait, de ses mains vénérables, des vases de bois pour les autels ou rédigeait sa chronique, indication exacte, mais malheureusement trop abrégée des événements de son siècle. La chronique de Marius commence avec l'an 455 et finit avec 581.

Parmi les faits curieux mentionnés par l'évêque chroniqueur, figure l'éboulement du mont Tauretune qui tomba avec un fracas épouvantable dans les eaux du Rhône et engloutit sous ses décombres le bourg d'Octodure (Martigny) et tous ses habitants. A Genève même, le Rhône rompit le pont et plusieurs personnes perdirent la vie (563).

Le fléau de la guerre civile se joignit aux révolutions de la nature. « En cette année, dit l'évêque Marius, les moines d'Agaune, excités par l'esprit de colère, cherchèrent à tuer l'évêque Agricola qui s'était retranché dans l'église avec les clercs et les citoyens. Les portes furent forcées et beaucoup de citoyens blessés » (565). La chronique ne nous apprend pas les causes de cette collision sanglante.

Vingt années environ après cet événement, sous l'évêque Héliodore, le siége épiscopal fut transporté d'Octodure à Sion (avant 585).

§ 2. Crimes et chute des Mérovingiens.

Les Mérovingiens, ainsi nommés de Mérovée, aïeul de Clovis, régnèrent pendant deux siècles et demi sur la France et l'Allemagne, mais si l'on en exempte deux ou trois princes passables, l'histoire de cette première race n'est guère qu'un tissu d'atrocités et de perfidies. « Les Mérovingiens, dit Jean de Muller, sont les Atrides de leur époque [1]. »

Deux femmes, Brunehaut, reine d'Austrasie (France orientale), et Frédégonde, reine de Neustrie (France occidentale), jouèrent le principal rôle dans ce drame lugubre. En moins de 40 ans (de 568-97), dix princes du sang de Clovis périrent victimes de leurs haines impitoyables. Rassasiée de vengeance sans être assouvie, Frédégonde mourut de mort naturelle dans son lit (597). Délivrée de sa rivale, Brunehaut régna encore bien des années sur l'Austrasie et la Bourgogne. Son favori Protadius, Romain d'origine, gouvernait la Burgundie

[1] *Histoire de la Confédération*, traduite par M. Monnard, I, p. 37.

transjurane, en qualité de patrice. Un seigneur burgunde, nommé Welf, indigné de la faveur accordée à cet étranger, assassina Protadius. Brunehaut vengea la mort de son favori par celle du meurtrier et nomma patrice Wendelin qui se fixa comme ses prédécesseurs à Orbe dans la Transjurane (610). La reine vint s'établir auprès de Wendelin avec sa nièce Theudelane. Mais le comte franc Erpon, qui convoitait la dignité de patrice, s'empare du château d'Orbe et livre Brunehaut aux soldats de Clotaire II, fils de Frédégonde et héritier de ses vengeances. Cette reine sexagénaire, aïeule, mère et sœur de tant de rois, fut traînée devant les guerriers francs, puis promenée sur un âne et attachée à la queue d'un cheval qui lui mit les membres en pièces (613).

L'ambitieux Erpon reçut le prix de sa trahison, se vit créer patrice de Vaud, de Salins (Scoding) et de l'Uechtland, pendant qu'Aléthée obtenait le titre de patrice des Alpes valaisannes. Mais ce dernier, mécontent du partage, assassine Erpon, et son audace croissant avec le succès, il songe à se faire couronner roi des Burgundes. L'évêque de Sion, Leudmond, entra dans le complot; il chercha à gagner la reine Bertrade, femme de Clotaire II, en lui disant que les astres annonçant la mort prochaine de son mari, elle ferait prudemment d'épouser Aléthée et de se retirer à Sion, sa ville épiscopale et qui était très sûre. Mais cette princesse, fidèle à son mari, eut horreur de la proposition et la révéla, les larmes aux yeux, à Clotaire. Aléthée, saisi par ordre du roi, eut la tête tranchée. Par respect pour la dignité épiscopale, on se contenta de confiner Leudmond dans son diocèse en le menaçant du sort d'Aléthée s'il se rendait coupable d'un nouvel attentat (entre 613 et 616).

Ces détails sont extraits de l'instructive chronique composée par Frédégaire ou Frédegher, écrivain contemporain, dont certain passage relatif à Aventicum a donné à penser qu'il avait reçu le jour dans cette ville restaurée et qu'il était moine dans quelque couvent de l'Helvétie burgunde [1].

Frédégaire est le premier auteur qui ait parlé du lac de Thoune, appelé par lui *lacus Dunensis*.

Le même annaliste nous apprend que pendant les guerres des rois d'Austrasie et de Neustrie, les Allemannes de l'Helvétie orientale marchèrent contre les transjurains, les battirent à Wangen, pillèrent et dévastèrent le territoire d'Aven-

[1] La chronique de Frédégaire va de 554 à 641. Elle a été traduite en français par M. Guizot, dans sa *Collection des historiens de France*.

ches et de Genève (610). Un certain antagonisme semble dès ce moment diviser les deux races allemande et romande que séparait un ruisseau, le ruisseau de Chandon, à mi-chemin de Payerne et de Fribourg.

Les premiers des Mérovingiens avaient été perfides et cruels. Les derniers princes de cette race sont flétris dans l'histoire du nom de *rois fainéants*. La puissance et les richesses passèrent alors entièrement entre les mains de la famille d'Héristal.

Un prince de cette maison, Charles Martel, avait tué 300,000 Arabes à Poitiers et sauvé la chrétienté d'une invasion musulmane (732). Il se contenta cependant du simple titre de *maire du palais*, sous lequel il gouvernait le royaume au nom des Mérovingiens. Mais Pepin-le-Bref, son fils, osa davantage; soutenu par les évêques et les grands, il détrôna le dernier roi et prit la couronne royale (752). Le pape Etienne II vint lui-même la lui poser sur la tête, à St-Denis, près de Paris (754). Pepin, en échange, protége le pape, bat les Lombards qui l'inquiétaient dans Rome, et donne au pontife un territoire considérable aux environs de la ville éternelle. Telle fut l'origine de la dynastie carlovingienne en France et de la puissance temporelle des papes en Italie (755).

Pepin-le-Bref est aussi célèbre dans l'histoire de l'Helvétie par un fait important: la suppression de la dignité ducale chez les Allemannes et de celle du patrice des Burgundes.

La cause en fut l'humeur remuante de ces chefs qui cherchaient toujours à se rendre indépendants. Son père et son grand'père avaient déjà eu à lutter contre les ducs Gottfried et Leutfrid; lui-même avait été obligé de prendre les armes contre Diebold, fils et héritier de Leutfrid.

La suppression du duché de Souabe ou d'Allemannie eut lieu aux grands plaids de Canstadt, près Stuttgart (746). Pepin-le-Bref remplaça le duc et les patrices par des surintendants royaux, temporaires et révocables selon le bon plaisir du monarque des Francs.

Du temps de Pepin date probablement la division de l'Helvétie franque en comtés provinciaux ou landgraviats (en allemand Gau), subdivisés en comtés de districts ou dixains (zentgraviats). On attribue à ce prince ou à sa femme Bertrade la fondation de la première église de St-Ours à Soleure et l'origine du château de Bipp, siége du comté de ce nom, situé entre Soleure et Berne. Dans les guerres fréquentes des rois francs contre les Allemannes, les premiers s'emparèrent

de contrées entières et les réunirent à la couronne ou en disposèrent en faveur des nobles ou des fondations religieuses [1].

§ 3. Les missionnaires d'Irlande. — Progrès de la civilisation chrétienne aux VII[e] et VIII[e] siècles.

Malgré les efforts de l'évêque de Vindonissa, qui, à partir de la fin du VI[e] siècle, prend le titre d'évêque de Constance (vers 590), beaucoup d'Allemannes idolâtres et superstitieux continuaient à adorer le dieu Wodan au sein des rochers et des forêts dont ils étaient environnés. A peine trouvait-on çà et là quelques champs cultivés dans la Thurgovie, et l'aspect d'une chapelle annonçait-il la présence d'un prêtre et d'une petite communauté chrétienne. Tout à coup, c'était en 610, parurent au bord du lac de Zurich des hommes extraordinaires; ils venaient du lointain rivage d'Irlande, île bénie, où s'était conservé intact le précieux dépôt de la foi et de la civilisation. Le chef de ces druides chrétiens, Columban, moine de Bangor, avait fait un séjour de vingt ans dans la Gaule et s'était signalé par d'immenses travaux de défrichement et de prédication apostolique (585-605).

La récompense de tant de bienfaits, fut celle des grands hommes, la persécution. Proscrit par la reine Brunehaut dont il avait eu le courage de flétrir les crimes, Columban passa trois annés dans l'Helvétie (610-613) et n'y laissa pas de moindres traces de son séjour dans les Gaules. On peut blâmer le zèle excessif avec lequel Columban et ses compagnons jetèrent au lac les statues de Wodan et mirent le feu à son temple au village de Tuggen. Mais aussi que d'institutions remarquables nées de l'ardeur et du dévouement de ces apôtres. Mérerau, le plus ancien cloître de la Germanie, aux confins de la Suisse et de la Bavière, St-Gall, Dissentis, Fuessen, Kempten, Schœnenwerth, Wangen dans la Marche, entre Schwytz et St-Gall, ce ne sont là que quelques-unes des fondations de Columban dans l'Helvétie orientale. Mais de nouvelles persécutions atteignirent l'illustre missionnaire, obligé de sortir de l'Helvétie pour échapper aux vexations du duc d'Allemannie, Gonzo, qui trouvait que les défrichements nuisaient aux chasses royales. Selon un biographe, deux des missionnaires auraient même été tués par les soldats du duc. « Ce pays est une conque d'or, dit alors Columban, mais pleine

[1] M. Georges de Wyss, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Zurich* dans les *Mittheilungen*. 1851, I, p. 12.

» de serpents. Fuyons, mais ne nous attristons pas; Dieu nous » aidera. »

En quittant l'Helvétie, Columban dirigeait ses pas vers l'abbaye de Bobbio, fondée par lui en Italie (602), et y finit ses jours le 21 décembre 615, donnant jusqu'au dernier moment l'exemple vivant de la règle qu'il avait tracée à ses moines et qu'il a résumée lui-même en ces paroles: « Il faut chaque jour » lire, prier et travailler des mains. »

Le plus illustre des colons irlandais, après Columban, fut Gall, l'apôtre et le défricheur des rives du Grand-lac (614). Témoin de ses travaux, le peuple, réuni un jour à Constance pour l'élection d'un évêque, avec les grands et le clergé, s'écria: « Nous voulons Gall, car c'est un homme versé dans les saintes Ecritures, pratiquant la justice, chaste de corps, doux et humble de cœur, le père des malheureux. » Le clergé et les grands s'associèrent au vœu du peuple, et le duc Gonzo, devenu plus humain à ce qu'il paraît, s'empressa d'y faire droit. Mais Gall s'y refusa: « Les canons, dit-il, défendent d'élire un » étranger. Mais voici Jean, mon disciple, qui portera digne» ment le poids de l'épiscopat. » Le diacre Jean, qui était Rhétien d'origine, chercha en vain à se soustraire à l'honneur qu'on lui faisait. St-Gall le prit par la main et le présenta au peuple comme son évêque en prononçant un discours en latin que Jean traduisait au fur et à mesure en vieil allemand ou tudesque.

Après la mort de Columban, le fameux cloître de Bobbio et celui de Luxeuil en Gaule, autre fondation de Columban, se disputèrent l'honneur d'avoir Gall pour chef. Mais l'humble solitaire dédaigna le bâton abbatial comme il avait refusé la mitre et mourut obscur dans sa cellule vers l'an 637.

Au lieu même où Gall avait vécu pauvre de sa chasse et de sa pêche, un cloître important vint peu de temps après perpétuer le souvenir de ses bienfaits.

Le premier abbé, choisi par Charles Martel, fut Othmar, Rhétien d'origine. Il fonda l'école interne, introduisit la copie des manuscrits, et la règle de St-Benoit, propice aux études sérieuses sans nuire au travail des mains. Vrai disciple du sauveur, il fut un père pour les pauvres et prodiguait de jour et de nuit les soins les plus touchants aux malheureux atteints de la lèpre, horrible maladie qui paraît alors en Europe, où on croit qu'elle fut importée d'Égypte [1].

[1] La vie d'Othmar a été écrite par Walafrid Strabon de Reichenau, le plus savant moine du XI[e] siècle après Raban Maur de Fulde. Perths, II, 42.

Un digne émule de l'abbé Othmar était le chorévêque[1] irlandais ou scote Pirminius. Ce compatriote de Gall et de Columban a jeté les fondements d'une foule de maisons religieuses comme Reichenau, Pfeffers, Murbach en Alsace. Il dirigeait en personne une communauté monastique à Pfungen, près de Winterthour, où l'on montre encore la fontaine de Pirmin.

Othmar et Pirminius eurent beaucoup à se louer de la protection de la puissante maison d'Héristal. Pepin-le-Bref, premier roi *par la grâce de Dieu*, disposa du cloître de Lucerne, avec les seize métairies qui en dépendaient, en faveur de l'abbaye de Murbach, fondation de Pirminius. Les moines de St-Gall, comblés de donations de tous genres, obtinrent la *libre élection* de leur abbé et se virent affranchis ainsi de la juridiction épiscopale (790). Pepin fit cadeau en outre à Othmar d'une somme de 70 livres et d'une cloche, chose très rare au VIII[e] siècle[2].

La protection lointaine de Pepin-le-Bref ne fut pas assez forte pour mettre les deux chefs religieux à l'abri des mauvais traitements des grands du voisinage. Le comte de Thurgau, Warin, se ligua avec un comte de la Forêt-Noire nommé Rudart. L'évêque Sidonius de Constance, qui ne pouvait digérer la libre élection accordée par Pepin au couvent de St-Gall, entra dans le complot. Othmar, accusé faussement d'adultère, fut confiné dans une île près de Stein, où il mourut en 759. Pirminius finit également sa vie dans l'exil.

Un tyran dans le genre de Warin était Victor I[er], comte de Rhétie. Après avoir fait mourir Placide, dont le crime était d'avoir donné à Sigisbert, le vertueux compagnon de Columban, les terres nécessaires pour bâtir le couvent de Dissentis, Victor chercha à enlever les ossements de St-Gall pour attirer le flot des pèlerins dans la Rhétie. Une mort violente fut le prix des forfaits de ce seigneur cruel et cupide[3].

La dynastie des Victor, comme on les appelle, dominait depuis l'an 600 dans les Grisons et cumulait même souvent les fonctions de comte et d'évêque. Un comte-évêque bienfaisant de cette famille fut Pascal, qui fonda vers 680 l'abbaye de

[1] « Le chorévêque tient la place de l'évêque dans les campagnes et les monastères. » 8[e] canon du concile de Nicée.

[2] Sur les nombreuses donations faites à St-Gall, voir le *Tableau chronologique des documents suisses (Schweizerisches Urkundenregister)* publié sous le patronage de la Société suisse d'histoire, par M. le D[r] Hidber. Berne, 1863. Voir aussi l'*Urkundenbuch*, édité par le D[r] Wartmann de St-Gall. 1863.

[3] Il se noya dans le Rhin. Le château romain de Marsoil était la résidence royale de ce seigneur. Henne, *Histoire abrégée de la Suisse pour l'école et le peuple*. St-Gall (en allemand), 1859, p. 38.

Cazis au pied du Heizenberg, de concert avec sa femme, la comtesse Œsopéia, et avec son fils, Victor II, qui succéda à son père comme évêque et comte à la fin du VII[e] siècle[1].

Les fondations religieuses se multipliaient dans l'Helvétie allèmanique. La partie centrale du pays, jusque là très pauvre en foyers de population un peu considérables, voyait s'élever deux congrégations, origine de deux villes importantes. La première était un *collége de chanoines*, fondé par le comte allemanne Ruprecht sur les bords de la Limmat, où est maintenant Zurich; et la seconde, le monastère de St-Léger (Léodegar), établi par le prêtre Wikard, frère du précédent, dans l'endroit déjà connu alors sous le nom de Lucerne (695). De cette époque probablement date la construction dans la vallée de Glaris d'une église due aux soins du pieux missionnaire irlandais Fridolin. Deux gentilshommes, qui en devinrent propriétaires, en firent ensuite don avec la vallée entière au monastère de Seckingue, dans le courant du IX[e] ou du X[e] siècle[2].

L'Helvétie bourguignonne eut sa part des bienfaits de la civilisation chrétienne. Romainmôtier, au pays de Vaud, Château-d'Œx, en Gruyère, Moûtier-Grandval, Sainte-Ursanne, Lucelle et Saint-Imier, dans le Jura, sont des créations dues à l'esprit de Columban et de ses continuateurs. Simples oratoires ou chapelles dans le principe, ces établissements modestes devinrent ensuite, par la munificence des particuliers et des grands, des centres religieux importants. Le prieuré de Romainmôtier fut doté par le comte Ramelène, fils du patrice Wendelin (642-46). Le frère de Ramelène, Donat, élève de Luxeuil, devint archevêque de Besançon et métropolitain d'une partie de l'Helvétie occidentale. Il passe pour avoir converti au christianisme le peuple de la Gruyère (624-666). Donat avait pour suffragant Prothais, évêque de Lausanne. Ce digne successeur de saint Maire fut surpris par la mort dans la forêt de Bière où il était occupé à couper le bois nécessaire à la reconstruction de l'église de sa ville épiscopale (vers 649). Le village où il reçut la sépulture, a conservé le nom de Saint-Prothais, abrégé en Saint-Prex.

[1] Mohr, *Archives pour l'histoire des Grisons*. Coire, 1848, p. 8.

[2] La tradition qui plaçait l'arrivée de Fridolin au V[e] siècle est abandonnée aujourd'hui. En général, les documents authentiques manquent complètement pour cette époque et ne commencent qu'avec l'an 700 dans l'importante collection de M. Hidber. Le document de la fondation de l'église de Lucerne par Wikard est douteux, selon M. Segesser, *Histoire politique et juridique de Lucerne*, 1850, I, p. 3. Voir aussi Blumer, *Histoire des démocraties suisses*, 1850, I, p. 13 (en allemand).

Germain, gentilhomme de Trèves, autre élève de Luxeuil, fut le défricheur des bords de la Birse, et Imier de Lugnez (près Porrentruy) passe pour avoir le premier cultivé les rives de la Suse (640-660). Ici aussi les ermites ont précédé les cloîtres.

§ 4. Charlemagne. — L'Helvétie sous son règne. — (768-814.)

Charlemagne ou Karl-le-Grand succéda à Pepin-le-Bref (768) et surpassa encore de beaucoup son père en gloire et en puissance. La monarchie des Francs s'étendit alors de l'Ebre en Espagne à la Baltique, et de l'Océan à la Theiss, à la Vistule et au Tibre.

Dans 53 expéditions militaires, Charlemagne triompha des Saxons, des Lombards, des Sarrasins, des Grecs, des Slaves, des Danois, des Awares et de plusieurs peuples révoltés de son empire.

Salué par ses contemporains du nom de *roi de l'Europe,* Charlemagne devait recevoir encore la couronne et le titre d'empereur d'Occident que lui décerna le pape Léon III, à Rome, où ce prince s'était rendu pour assister aux fêtes de Noël (800).

Mais quelque chose de plus remarquable que ces exploits militaires dans le règne de Charlemagne, c'est la protection qu'il accorda aux lettres, aux sciences et aux arts. Ce prince multiplia les écoles, prescrivit à tous les moines la copie des manuscrits et fonda dans son palais une académie composée des hommes les plus instruits qu'il put découvrir dans ses Etats et au dehors. Lui-même donnait l'exemple de l'étude, cultiva le latin, le grec et l'hébreu, sans négliger l'allemand, la langue de sa famille et de son peuple.

Comme législateur et organisateur d'empire, Charlemagne montra aussi beaucoup de sagesse. Il chercha à donner à l'empire l'unité qui lui manquait tout en respectant les franchises nationales. Le pouvoir des comtes provinciaux et locaux fut soumis au contrôle des envoyés ou commissaires royaux (Missi), qui, quatre fois l'an, parcouraient l'empire pour connaître les plaintes portées contre leur administration. Les seigneurs prévaricateurs ou rebelles étaient dépouillés de leurs dignités. Les lois, qui auparavant se faisaient par le roi de concert avec les évêques et les nobles, durent être consenties par les hommes libres dans les assemblées générales de la nation, nommées *champs de mai, de mars* ou *plaids généraux.* Les petits propriétaires et les hommes libres sans pro-

priété trouvèrent en Charlemagne un protecteur assuré contre l'oppression des grands. Le droit de porter l'épée, accordé aux fiscalins, rapprochait ceux-ci des hommes libres avec lesquels ils se confondirent. La classe des demi-libres s'accroissait considérablement par les avantages octroyés *aux hommes utiles*, occupés au défrichement des lieux incultes.

Les lois ou capitulaires de Charlemagne [1] furent très favorables à l'Eglise, en faveur de laquelle il rétablit la dîme et la libre élection des évêques par le peuple et le clergé réunis. L'union du trône et de l'autel était l'idéal de ce prince. Cependant il ne se faisait aucun scrupule de nommer lui-même et de déposer les évêques et les abbés de monastère. Lorsque Charlemagne vit de riches personnes donner tous leur biens à l'Eglise, au détriment de leurs proches, il mit un frein à ces donations excessives et punit sévèrement les mauvais prêtres qui promettaient le ciel ou menaçaient quelqu'un de l'enfer pour se faire donner sa fortune. Le droit d'asile fut restreint et l'entrée en religion défendue avant l'âge de 25 ans. Un capitulaire de 811 dispensa les évêques du service militaire, et Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, leur défendit même de porter le baudrier et les épées comme les seigneurs civils. Mais les habitudes belliqueuses étaient enracinées chez les peuples barbares, et les idées du temps faisaient à tout vassal et à tout grand propriétaire une obligation impérieuse de porter les armes sous peine de passer pour un lâche indigne de tenir un rang et de posséder un fief dans le royaume.

L'Helvétie eut sa part de la gloire et des bienfaits du règne de Charlemagne. Mais cette part, il est difficile de la préciser en l'absence de documents authentiques et aussi à cause des nombreuses légendes qui obscurcissent cette histoire.

Si l'on en croit la romanesque et pourtant très instructive chronique du moine de St-Gall, composée à la fin du IX[e] siècle, les habitants de la Thurgovie [2] auraient pris une grande part aux expéditions de Charles en Italie et en Hongrie. Le comte Gerold de l'Allemannie, père de Hildegarde, une des femmes de Charlemagne, est mentionné comme ayant marché à la tête de ces guerriers. Ce vaillant capitaine, célébré par le moine poète Walafrid Strabon, avait sous ses ordres Adalbert de Coire et le héros thurgovien Eischer ou Escher. Ce dernier, nouvel Hercule, enfilait avec sa lance des rangs en-

[1] Ainsi nommées parce qu'elles étaient divisées en petits chapitres (capitula).

[2] La Thurgovie embrassait alors toute l'Helvétie orientale, des Grisons au village de Cham (Zug).

tiers de Wilzes, Peschenègues, Awares et autres guerriers slaves. Puis, revenu sur les bords de la Thur, il trouvait son plaisir à forcer son cheval de bataille à franchir les flots débordés de la Thur en disant : « Par monseigneur de St-Gall, » de gré ou de force tu me suivras. »

Un autre héros des guerres de Charlemagne était Isambart, fils de Warin, comte de la Thurgovie. Le biographe de Louis-le-Débonnaire, l'évêque Thégan, nous le fait connaître comme un des chefs de l'armée franque qui, sous le commandement du fils aîné de Charlemagne, contribuait à la prise de Tortose en Espagne (811) [1]. Isambart n'avait pas toujours joui de la faveur de Charlemagne, ce prince le priva même de son comté au commencement de son règne; il le lui rendit à la suite d'une chasse au sanglier, où ce seigneur lui avait sauvé la vie en tuant l'animal furieux qui avait blessé le monarque (802).

Il faut sans doute rapporter aux expéditions de Charlemagne ce que les traditions nous racontent du secours donné au pape contre les Sarrasins par les hommes des Waldstætten, qui revinrent honorés d'un beau drapeau aux armes de l'Eglise.

Les mêmes traditions nous montrent les hommes de Lucerne et des Waldstætten rapportant de ces guerres lointaines ces *cornemuses* garnies d'argent si fameuses dans les batailles des XIV[e] et XV[e] siècles sous le nom pittoresque de *taureaux d'Uri*, *vaches d'Unterwald* et de *trompes de Lucerne*.

Le règne de Charlemagne en Helvétie est particulièrement mémorable par les grands prélats qui y illustrèrent l'Etat et l'Eglise. L'un d'eux, Valdon, fut successivement abbé de St-Gall et de Reichenau, où il encouragea le mouvement littéraire et artistique, puis évêque de Bâle et de Pavie, et enfin abbé du royal monastère de St-Denis, près Paris (801). Cette abbaye ayant obtenu de la munificence de Charlemagne la possession de la Valteline, les moines rendirent cette contrée florissante par la culture de la vigne et l'établissement de foires lucratives [2].

Un autre prélat célèbre fut Hetto, disciple du précédent et d'Alcuin, évêque de Bâle (de 801-23, où il abdiqua la dignité épiscopale). « Le clergé, dit Jean de Muller, eut un modèle en » Hetto, l'agriculture, un zélé promoteur [3]. » Diplomate habile, il fit encore un voyage à Constantinople pour y négocier le

[1] Perths, II. Hidber cite un acte de donation ou de réparation de ce seigneur en faveur de St-Gall (806).

[2] A Chiavenne en 824.

[3] Muller, trad. par Monnard, I, 194.

fameux traité qui devait unir l'Orient à l'Occident par le mariage de l'impératrice Irène et de Charlemagne (811).

Conseiller sincère de Charles, et peut-être même son directeur spirituel, l'indépendant Hetto osa lui reprocher son incontinence. Cet acte de courage ne fit qu'accroître l'estime du prince pour le prélat. Il lui en donna une marque frappante en l'appelant avec quatorze autres prélats et quinze comtes à signer le codicille qui contenait ses dernières volontés (811).

L'art religieux doit à Hetto la restauration de la cathédrale de Bâle. Ce temple, comme beaucoup d'autres de la chrétienté, se trouvait dans un état déplorable après l'invasion des barbares. Construits en bois, dégarnis de siéges, ces édifices informes n'avaient souvent qu'une fenêtre; une lampe d'étain éclairait à peine un autel de bois où un calice d'étain ou de verre servait à la communion. Le capitulaire fait par Hetto pour l'administration de son diocèse, renferme plusieurs dispositions remarquables [1]. La puissance temporelle des évêques de Bâle et leur droit de battre monnaie, remontent également au gouvernement de ce prélat distingué.

Leidrad, évêque de Lyon, bibliothécaire de Charlemagne, l'un de ses envoyés, avait dirigé l'école *Caroline* de Zurich et rempli les fonctions de doyen du chapitre. L'école Caroline passe pour une fondation de Charlemagne, ainsi que la grande église (Grossmünster), dont la tour est ornée de la statue de ce prince [2]. Ce prince, si l'on en croit les légendes, faisait de fréquents séjours aux bords de la Limmat, où se trouvait un palais avec une des 165 métairies de l'empire qui pourvoyaient aux besoins de la mense ou table royale.

Un quatrième prélat, Remedius, évêque de Coire, se fait connaître à cette époque (800-820) par ses relations avec Alcuin et par les lois qu'il donna comme *recteur de la Rhétie*, titre qui avait été donné à son prédécesseur immédiat, Cons-

[1] « Chaque curé doit avoir au moins chez lui un sacramentaire, un lectionnaire, » un antiphonaire, un baptistaire, un calendrier, un canon, un pénitentiel, un » psautier, un recueil d'homélies, pour les dimanches et fêtes de l'année. Celui » qui manquerait d'un de ces livres, mériterait à peine le nom de prêtre, » selon Hetto.

[2] L'église actuelle est du X[e] siècle et la statue du XV[e], mais elles ont remplacé les anciennes. Les sceaux du prévôt au XIII[e] siècle portent le nom de Charles avec le dessin de la statue. Après la canonisation de Charles, Zurich s'empressa de fêter le nouveau saint et composa un office en son honneur où se trouve ce vers: *Urbs Turegum, urbs famosa*. On montre encore à l'endroit appelé Loch la maison que doit avoir habité Charlemagne. Bluntschli, 33. Le savant auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Zurich*, M. Georges de Wyss, a vainement cherché à établir d'une façon authentique les rapports de Charlemagne avec la ville de la Limmat.

tance, par l'empereur Charlemagne (784). Le prédécesseur de Constance, Tello, dernier comte-évêque de la dynastie de Victor, avait doté le cloître de Dissentis (766) et construit en pierre la cathédrale encore existante de Coire (vers 777) [1].

Le siècle des Carlovingiens est un temps de progrès pour l'architecture. L'église de Romainmôtier, monument du style lombard, date de cette époque et fut consacrée par Etienne II dans le voyage que fit ce pape pour sacrer Pepin (753). On regarde encore comme remontant aux temps carlovingiens l'église de St-Pierre de Clages en Valais, un des plus intéressants spécimens de l'art religieux en Suisse [2].

L'Helvétie bourguignonne méritait déjà le nom de Béotie que lui donnent plus tard les chroniqueurs; elle n'a aucun nom à opposer à ceux des Hetto et des Remédius. Aussi les évêchés dans cette partie de l'empire sont-ils le prix de la faveur ou l'apanage des princes du sang impérial. C'est ainsi qu'on vit Charlemagne installer son beau-frère Udalric sur le siége épiscopal de Lausanne, et un autre de ses parents, Aléthée, sur le siége épiscopal de Sion. Genève, l'ancienne cité de Gondebaud, vit croître son importance au VIII[e] siècle par la tenue dans ses murs d'une des trente-deux assemblées nationales qui eurent lieu pendant le règne du grand Charles (773). En cette année-là aussi, l'abbaye de St-Maurice fut honorée des largesses et peut-être aussi de la visite de l'empereur. Le trésor de cette abbaye a conservé du moins un magnifique vase d'agathe, envoyé, dit-on, à Charles par le calif arabe Aaroun-al-Raschid. En Valais, comme à Zurich, les livres carolins ne sont pas rares. Le trésor de l'église de Sion renfermait un *évangéliaire* de Charlemagne, incrusté d'or et de pierres précieuses. Un fait spécial semble mettre hors de doute les rapports intimes de Charlemagne avec le Valais; c'est le culte qu'on rend à ce prince canonisé au XII[e] siècle dans les églises de Valère à Sion, de Vouvry et de St-Maurice.

Le règne de Charlemagne fut en général plus favorable au clergé séculier qu'aux cloîtres placés par les capitulaires sous la tutelle des évêques. Cette tutelle était assez dure parfois, si l'on en juge par la situation pitoyable faite au monastère de St-Gall par quatre chefs successifs du diocèse de Constance (760-820). Privée du droit d'élection que lui avait donné Pepin-le-Bref, cette abbaye fut condamnée à payer à l'évêque de Constance un tribut annuel consistant en un cheval et en

[1] Mohr, *Cod. dipl.*, p. 20. Hidber, *Urkundenregister*, 14.

[2] Blavignac, 192.

une once d'or [1]. Les moines ayant porté plainte auprès de Wolfhard, archevêque de Reims, qui vint en 813 présider aux plaids de la Rhétie, celui-ci leur conseilla de mettre sous les yeux de l'empereur la charte octroyée par son aïeul. Mais, informé de ce qui se passait, l'évêque Eginon pénétra dans le cloître et brûla la charte d'exemption.

Pendant toute la durée du règne de Charles, St-Gall fut perdu pour la culture des lettres, et la seule marque d'intérêt (si c'en est une) que lui donna le grand roi, ce fut d'y enfermer pendant quelque temps son fils naturel, Pepin-le-Bossu ou le Nain, qui avait conspiré contre sa vie. « Ce malheureux » prince, dit un annaliste de St-Gall, fut aveuglé de la ma- » nière la plus cruelle, tondu et jeté dans une cellule du cou- » vent de St-Gall qui passait alors pour le plus étroit et le » plus pauvre de tout l'empire. » Plus loin, Eckard IV (c'est le nom du chroniqueur) nous représente ce malheureux prince occupé avec les moines âgés à arracher les orties du préau pendant que les plus jeunes frères se livraient aux travaux fatiguants du labourage [2].

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814, après un règne de 47 ans, et laissa le trône à son fils Louis, surnommé le *pieux* et le *débonnaire*.

§ 5. Anarchie dans l'empire. — Développement de la féodalité après la mort de Charlemagne.

Louis-le-Débonnaire régna d'abord avec force et sagesse; mais ses nombreuses réformes ayant mécontenté les grands, ses propres fils se révoltèrent contre lui et le renversèrent du trône de la manière la plus indigne (830). L'oncle de l'empereur, Wala, abbé de Corbie, était d'accord avec les rebelles. Louis-le-Débonnaire ayant été rétabli momentanément sur le trône, fit saisir Wala et l'envoya sous bonne escorte au château de Chillon, au sein d'une contrée si sauvage qu'au dire d'un chroniqueur contemporain on n'y voyait que la terre et l'eau [3]. Wala y demeura enfermé jusqu'à ce qu'une nouvelle

[1] L'acte par lequel Charlemagne confirme ce jugement, est daté de Worms, 8 mars 780. Hidber, *Urkundenregister*, 23. Un autre acte important est cité par Hidber, c'est celui par lequel le pape Adrien Ier confirme les priviléges du couvent de St-Maurice (vers 780).

[2] Perths, II.

[3] Paschase Radbert, dont M. Vulliemin a suivi la version trop favorable à Wala dans son docte et piquant livre sur Chillon. Lausanne, 1854.

révolution vint précipiter définitivement du trône le fils de Charlemagne, qui finit ses jours dans une île du Rhin, en 840.

La mort de Louis-le-Débonnaire ne rendit point la paix à l'empire. Ses fils s'entre-déchirèrent avec fureur. Le traité de Verdun en Lorraine (843) semblait devoir accorder les prétentions rivales. L'Italie, l'Allemagne et la France devinrent autant d'Etats séparés et indépendants. Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis-le-Germanique, premier roi des Allemands, échangèrent, en présence de leurs armées, des serments solennels, pour lesquels ils se servirent, le premier de la langue tudesque et le second de la langue romane, transition du latin à la langue française. Mais la lutte commença de plus belle sous leurs successeurs et remplit de troubles la seconde moitié du IX[e] siècle. L'empereur Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique, réunit de nouveau un moment tout l'empire sous son sceptre. Mais, méprisé par ses sujets parce qu'il avait acheté la paix des Normands, au lieu de les combattre, ce monarque fut déposé par les seigneurs comme Louis-le-Débonnaire l'avait été par les prélats (888). Les rois carlovingiens qui suivirent, n'eurent aucune autorité et ne se maintinrent que par le secours des armes étrangères.

Pendant ces désordres, l'ordre puissant établi par Charlemagne disparaît. Plus de gouvernement central, plus d'assemblées nationales, plus de plaids généraux et populaires. Les sept comtes les plus puissants se font rois dans leurs provinces respectives; les autres cherchent à se rendre perpétuels et héréditaires. Chaque baron se croit roi dans sa terre; et la maxime *nulle terre sans seigneur* commence à être invoquée contre les simples hommes libres pour les obliger à se placer sous la protection d'un seigneur, auquel, en échange de son patronage, ils sont tenus d'acquitter une redevance en argent ou en nature.

Un homme libre refusait-il de se mettre sous la protection d'un grand, laïque ou ecclésiastique, on se liguait pour le ruiner et le perdre. « Du VII[e] au X[e] siècle, les propriétaires de » terres franches ou alleux furent en grande partie dépouillés » ou réduits à la condition de vassaux [1]. » Une conséquence naturelle de cet état de choses fut qu'un grand nombre d'hommes libres, ayant perdu leurs propriétés, perdirent aussi le droit de porter les armes qui y était attaché et qui constituait la principale différence entre le serf et celui qui ne l'était pas.

Le IX[e] siècle donne naissance à l'institution des *avoués de l'Eglise*. Ces fonctionnaires (appelés aussi Vidomnes, Vida-

[1] Ed. Secrétan, *Essai sur la féodalité*, I, p. 59.

mes) avaient pour principale mission de protéger les domaines ecclésiastiques, de les défendre en justice et d'en soigner les intérêts comme administrateurs temporels. En échange de leurs services, ils avaient droit à certains bénéfices et au tiers des amendes. Mais que de fois ces protecteurs, attitrés et gagés des évêques et des monastères, furent les oppresseurs et les ennemis les plus cruels de ceux qu'ils avaient juré de défendre et de soutenir de tout leur pouvoir. Outre les *avoués des églises* (Kastvogt en allemand), le droit public de l'empire reconnaissait encore des *avoués ou protecteurs de villes et de pays* (nommés Schirmvogt en allemand) et des *avoués ou baillis impériaux* (Reichsvogt), d'un ordre plus relevé encore, parce qu'ils représentaient directement l'empereur et exerçaient à sa place le droit de glaive ou de haute justice (Blutbann).

L'époque carlovingienne voit s'élever un certain nombre de châteaux-forts destinés à servir aux familles nobles de refuges, de boulevards, et qui trop souvent aussi devaient être les repaires de l'oppression et des rapines des gentilshommes. « Sous les faibles descendants de Charlemagne, dit l'histo» rien des *Châteaux de la Suisse*, plus l'anarchie, les guerres » privées, le droit du plus fort, la puissance et l'arbitraire » même allèrent en progressant, plus aussi les châteaux se » multiplièrent. Il s'en établit non-seulement dans les passa» ges des montagnes les plus importants, mais dans le voisi» nage des villes même, comme le Freyhof et la tour de Rohr » à Aarau[1]. »

§ 6. Etat de l'Helvétie sous les derniers empereurs carlovingiens. — Rétablissement du royaume de Bourgogne et du duché d'Allémannie. — (814-919.)

L'Helvétie avait eu à se louer du gouvernement de Louis-le-Débonnaire. La cathédrale de Lausanne en avait obtenu le petit cloître de la Baumette d'Eclépens avec des terres sur les bords de la Venoge[2]; St-Gall, délivrée de la tutelle oppressive des évêques de Constance et affranchie du tribut annuel d'une once d'or et d'un cheval que lui avait imposé Charlemagne, prit un essor extraordinaire et atteignit à un haut degré de prospérité matérielle, base de sa grandeur

[1] J.-J. Hottinger, *Les châteaux de la Suisse* (préface). Coire, Dalp, 1828 (en allemand).

[2] Hidber à l'année 814.

scientifique et littéraire [1]. L'immunité ou exemption de la juridiction civile fut accordée à ce cloître [2] et à celui de Pfeffers, que Louis-le-Débonnaire protégeait contre le comte Roderic. L'évêque de Côme, dépouillé par ce seigneur, trouva la même protection.

Louis-le-Germanique, premier roi des Allemands, fonda à Zurich le *Frauenmünster* ou célèbre moûtier de Notre-Dame, dont ses deux filles Hildegarde et Berthe furent successivement abbesses (853). L'immunité octroyée à cette abbaye princière s'étendit à ses ressortissants et contribua au développement des franchises municipales de Zurich. Cette ville eut dès lors son juge ou avoué particulier et indépendant, comme St-Gall [3].

Avec le règne de Louis-le-Germanique coïncide la fondation de l'église de Béromünster ou moûtier de Béro, ainsi nommé de son fondateur, le comte Béro de Lenzbourg (850). Outre la maison de Lenzbourg, il se forme alors en Helvétie un certain nombre de maisons *souveraines*, comme celles de Montfort dans les Grisons, des Toggenbourg, des Nellenbourg à Schaffouse, fondateurs du cloître de Tous-les-Saints, et des Kybourg, fondateurs du cloître de Rheinau (778) et dont les possessions s'étendaient alors sur les rives de la Thur et de l'Aar. Le grand comté de Thurgovie se scinde vers ce temps en comtés du Zurichgau et du Thurgau proprement dit.

Les désordres de l'empire eurent leur contre-coup en Helvétie et y enfantèrent des brigandages et des dissensions de toute espèce.

L'évêque David de Lausanne était un de ces prélats belliqueux qui endossaient plus volontiers la cuirasse que la chasuble. Il entra en guerre avec un de ses vassaux, le sire argovien de Tegerfelden, et dans une rencontre furieuse qui eut lieu au village d'Anet, entre Morat et Neuchâtel, l'évêque et son rival se transpercèrent l'un l'autre du fer de leurs lances (850). Sur le mont Etzel, entre Schwytz et le lac de Zurich, un pieux ermite de race illustre, Meinrad de Hohenzollern, tomba sous les coups de vils assassins (janvier 863). Découverts et saisis, les meurtriers furent jugés sous la présidence

[1] Le petit territoire de l'abbaye s'enrichit de nombreuses donations sur les bords de la Sitter, de la Thour, de la Glatt, de la Limmat, du Rhin, des lacs de Zurich et de Constance. En tout, 160,000 arpents. Von Arx, *Histoire de St-Gall.*

[2] L'acte d'exemption de St-Gall est daté d'Aix-la-Chapelle, 3 juin 818; celui de Pfeffers de 819. Voir Hidber, 53 et 57.

[3] Georges de Wyss, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Zurich.* L'acte de fondation est daté de Ratisbonne, 21 juillet 853.

du comte Adelbert, dans la Cour-des-Tilleuls à Zurich, et expièrent leur crime sur la roue (866).

Une année après, une guerre acharnée éclatait dans la Transjurane. Un seigneur lorrain nommé Hugbert, beau-frère du roi de France Charles-le-Chauve, avait été investi par lui du gouvernement de ce pays. Mais Charles-le-Chauve ayant répudié la sœur d'Hugbert, celui-ci se révolta contre ce prince et défit ses troupes dans trois combats. Mais dans une quatrième affaire, le comte Conrad de Paris, général de Charles-le-Chauve et arrière petit-fils de Louis-le-Débonnaire, vainquit Hugbert, dont un dard perça la langue et occasionna le trépas (864-866). Cet événement arriva près du château d'Orbe, déjà célèbre par le séjour de Brunehaut et par les fréquentes entrevues des petits-fils de Charlemagne, qui y firent même un partage de l'empire (856).

Le gouvernement de la Transjurane, vacant par la mort tragique de Hugbert, fut donné à son vainqueur, le comte Conrad, et passa ensuite au fils de Conrad, nommé Rodolphe. C'était un seigneur fort ambitieux. Non content de s'être emparé de l'abbaye de St-Maurice à titre d'abbé-laïque ou commendataire, comme on disait alors, il cherchait une occasion de s'agrandir encore et la trouva bientôt dans la situation déplorable de l'empire sous le règne de Charles-le-Gros.

Ce prince, remarquable d'abord par sa puissance et en même temps par sa sollicitude pour les lettres, était tombé si bas qu'il ne put parvenir à faire reconnaître comme évêque de Genève, son partisan Optandus, bien qu'il eût été canoniquement élu par le clergé et le peuple. Oltramne, archevêque de Vienne et métropolitain de Genève, refusa son consentement et se saisit même d'Optandus qu'il mit en prison en donnant pour motif l'origine étrangère de ce prélat, bien que la sienne ne le fut pas moins. Le pape Jean VIII, dont Charles-le-Gros réclama l'intervention, se chargea de la lui rappeler en y joignant une menace d'excommunication qui fit enfin ouvrir à l'évêque de Genève les portes de sa prison et rendit ce prélat à son diocèse (vers 888).

Dans l'intervalle, Charles-le-Gros avait été déposé par les princes allemands à Tibur et confiné dans un monastère où il mourut au bout d'une année (888). Aussitôt, à l'exemple de Bérenger qui s'était fait roi d'Italie, et du comte Boson qui prit la couronne en Provence, le comte Rodolphe se fit reconnaître roi de Bourgogne *transjurane* à St-Maurice en Valais, aux acclamations des grands et des évêques, parmi lesquels Diétrich ou Didier de Sion tenait le premier rang (888).

L'empereur d'Allemagne, Arnould, neveu de Charles-le-

Gros, voulut s'opposer à ce démembrement. Il marcha contre le nouveau roi et porta le fer et le feu dans le pays de Vaud. Lausanne fut occupée par les Allemands et l'évêque Boson, partisan de Rodolphe, pris les armes à la main au combat de Résudens [1]. Mais, harcelé et manquant de vivres, Arnould traita avec Rodolphe qui conserva la couronne, mais dut cependant se rendre à Ratisbonne pour y faire hommage à l'empereur comme à son suzerain (octobre 888) [2]. Ainsi fut fondé le second Etat de Bourgogne, lequel embrassait les mêmes pays qu'avait possédés Gondebaud [3].

Une révolution bien différente amena, vingt-huit ans après ces événements, le rétablissement du duché d'Allemannie, supprimé par Pepin-le-Bref en 746. Deux frères, Erchanger et Berchtold, dont l'empereur Conrad Ier avait épousé la sœur, gouvernaient ce pays depuis quelques années avec le titre de *gouverneurs royaux*. Mais ces deux seigneurs voyaient de très mauvais œil la prospérité croissante de l'abbaye de St-Gall. Ils portaient surtout envie au chef de ce cloître, le beau, spirituel et magnifique Salomon III, de Ramschwag, évêque de Constance, fondateur de Bischoffszell, et en crédit auprès de cinq rois successifs. Ils persécutèrent ce prélat et se firent mettre au ban de l'empire. Salomon intercéda pour eux et obtint leur grâce. Mais peu sensibles à ce procédé généreux, Erchanger et Berchtold enlevèrent le prélat après avoir tué un de ses gardes, et le retinrent prisonnier dans un de leurs châteaux. Les parents de l'abbé levèrent des troupes. Les ravisseurs furent saisis, traduits devant un tribunal d'empire et condamnés à mort.

Salomon, toujours magnanime, pria le comte Bourcard qui présidait le tribunal, de surseoir à la sentence. Mais Bourcard qui comptait hériter et du pouvoir et des biens des condamnés, se montra inexorable et fit trancher la tête aux deux gouverneurs. Bourcard obtint alors pour sa vie durant

[1] La captivité de Boson se rapporte peut-être à la guerre des Hongrois dont il est question un peu plus loin et daterait alors des années 923 ou 927. Voir le *Cartulaire de Lausanne*, p. 9, et Schmitt, *Histoire de l'Evêché de Lausanne*, I, p. 290.

[2] Chronique contemporaine d'Hermann le paralytique, moine de Reichenau. Perths, VII, 110.

[3] C'est-à-dire, la Suisse occidentale, la Savoie, le Lyonnais et les deux Bourgognes (Dijon et Besançon). Le nom de *Maison de Strættlingen*, donné par une chronique du XVe siècle à la dynastie rodolphienne et employé depuis par Jean de Müller et tous les écrivains qui l'ont suivi, n'est appuyé sur aucune donnée authentique.

le duché d'Allemannie, rétabli en sa faveur par Conrad Ier (918).

Ce monarque étant venu à mourir peu après, désigna pour son successeur le vaillant Henri de Saxe, surnommé l'Oiseleur.

Henri Ier de Saxe était un prince ferme et habile, comme il en fallait un pour sauver l'empire, menacé à la fois par l'insubordination des grands et par l'invasion de plusieurs peuples, Slaves, Normands, Hongrois ou Madgyares, Maures ou Sarrasins, dont l'apparition est le plus grand fléau du Xe siècle. La ville de Bâle venait justement d'être détruite par les Hongrois (917). Acclamé pour leur roi par les Franconiens et les Saxons, deux des cinq nations principales qui composaient alors l'empire germanique, Henri Ier eut un peu plus de peine à se faire reconnaître par les Bavarois et par les Souabes, dont les ducs convoitaient pour eux-mêmes la couronne impériale. Mais quand on le vit bien résolu à agir contre ses adversaires, ces quatre peuples se réunirent et leur exemple fut même suivi par les Lorrains, nation toujours un peu flottante entre l'Allemagne et la France (920).

CHAPITRE VI

L'HELVÉTIE SOUS LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SAXE

(De 920 à 1027.)

---

§ 1. Henri Ier de Saxe, fondateur des bourgeoisies. — Vicissitudes des hommes libres des campagnes. — (919-936.)

Henri-l'Oiseleur, premier empereur de la maison de Saxe, justifia les espérances qui l'avaient fait élever au trône. Il rétablit l'unité de l'empire par ses victoires sur les Slaves, Hongrois, Normands, et releva la majesté royale, détruite presque totalement sous les derniers rois de la dynastie carlovingienne.

Mais l'acte le plus glorieux et le plus durable d'Henri Ier fut la fondation des BOURGEOISIES. Cet événement eut lieu à partir de l'an 927 et est ainsi antérieur de plus d'un siècle, soit aux premières communes de France (1073), soit aux premières communes d'Angleterre, qui ne datent que du XIIIe siècle.

L'Allemagne ne comptait à l'avénement d'Henri Ier qu'un petit nombre de villes. C'était la suite naturelle de l'amour exagéré de la race germanique pour la vie libre et en plein air. L'empire, ainsi parsemé de métairies et de lieux couverts, offrait dès lors une proie facile aux invasions de tous genres. Henri ordonna que tous les centres de population d'une certaine importance fussent munis de remparts et de tours. La neuvième partie des *habitants armés* des campagnes eut ordre de venir habiter ces villes (Burg en allemand) et de travailler jour et nuit aux fortifications.

Pour attacher les défenseurs des *bourg*, ou bourgeois, à leur nouvel état, l'empereur leur donna de grands priviléges. Ainsi le port d'armes réservé aux nobles fut accordé à tous les bourgeois. Ensuite, les *bourgeoisies* (Bürgerschaften) formèrent des corporations militaires et politiques, sous les ordres d'un *bourgmestre* et d'un conseil élus par eux. Bientôt elles eurent leurs bannières, leurs beffrois, leurs sceaux, symboles de juridiction et d'indépendance. Chaque ville bourgeoise fut dotée d'un territoire ou banlieue (Bürgerzihl). Henri décida de plus que toutes les assemblées publiques, les festins et les fêtes, ne pourraient avoir lieu que dans les villes. Il obligea les campagnards à transporter la troisième partie de leur blé dans les greniers des villes, au sein desquelles, en retour, ils devaient trouver asile en cas de guerre et d'invasion [1].

L'institution de marchés et de foires lucratives, acheva l'œuvre d'Henri-l'Oiseleur et prépara la grandeur des bourgeoisies par l'industrie et la richesse.

Toutes les villes bourgeoises n'obtinrent cependant pas les mêmes avantages. Les villes sujettes, c'est-à-dire bâties sur le fonds d'un seigneur (Landstædte), ne furent pas, en général, aussi favorisées que celles qui s'élevèrent sur un sol relevant immédiatement de l'empereur, et qui, pour ce motif, reçurent plus tard le beau nom de *villes libres et impériales* (freie Reichstædte).

L'Helvétie participa, dans une certaine mesure, à ce premier essor des libertés municipales en Allemagne. Bâle, relevée de ses cendres, Saint-Gall, Soleure, Bienne, furent ceintes, dans ce siècle, de tours et de murailles. Il en fut de même de Wyl, Alstætten, Rheineck, Uznach et Wangen dans l'Helvétie orientale [2].

[1] Chronique contemporaine de Weadekind, moine de Corvey. Dans Perths, V, 132.

[2] Von Arx, *Histoire de St-Gall*, 1810.

Les fortifications de Zurich datent pareillement de cette époque, et eurent pour premier avantage de former un *tout* des éléments divers qui constituaient la population de cette ville carlovingienne : Fiscalins ou serfs de la couronne, hommes libres descendant des Allemannes, et ministériaux, petits employés du roi ou de l'abbesse souveraine [1]. Un acte de l'an 929 donna le nom de *cité* à Zurich.

L'esprit de liberté soufflait dans les campagnes et se manifesta tout d'abord sur les terres de St-Gall. La manière humaine et presque familière avec laquelle l'abbé Salomon de Ramschwag traitait ses serfs et le plaisir qu'il prenait à faire paraître ses *maîtres bergers* avec une longue barbe, à la façon des hommes libres, pouvaient avoir contribué à développer chez eux le sentiment de la dignité personnelle. Son successeur, l'abbé Hartmann I[er], homme savant et pieux, tout occupé d'écoles et de doctrines, laissa dormir les intérêts temporels de l'abbaye. Les vilains, c'est-à-dire les métayers et censitaires, en profitèrent pour lever la tête. « Non-seulement, dit un » moine annaliste, ils négligèrent la culture des terres, mais » ils portèrent l'audace jusqu'à se fabriquer des boucliers, » des armes brillantes et à souffler dans d'autres instruments » que ceux dont se servaient précédemment les vilains pour » appeler les vaches. A l'exemple des nobles, ils se mirent » aussi en tête de courir l'ours, le sanglier et non plus seule» ment les lièvres et les loups, comme leurs devanciers. Aussi » l'abbé Engilbert, qui succéda à Hartmann, eut-il beaucoup » de déboires à ce sujet et ne réussit pas à comprimer leur » essor, car les serfs, ajoute l'annaliste du cloître, sont ainsi » faits, que s'ils ne craignent pas leurs maîtres, ils se font » craindre d'eux [2]. »

Chose étonnante ! pendant que les vilains et serfs censitaires tendaient à sortir de leur classe et s'élevaient, en effet, par degré au rang des hommes libres, les hommes libres de la dernière classe ou libres censitaires, se voyaient opprimés par les seigneurs et réduits ou à acheter leur protection, ou à tomber dans le servage. Cette dégradation ne s'accomplit pas partout sans résistance. La Thurgovie, patrie des hommes vaillants, fut témoin d'une insurrection redoutable. Les hommes libres, ayant à leur tête Heinz von Stein, combattirent en bataille rangée contre la noblesse. Ils furent vaincus sur la Schwarza, près de Schaffouse, au lieu même où s'éleva plus

[1] Bluntschli, 58.

[2] « Quia servi si non timent, tument. » — Le moine Eckard IV, surnommé le Plutarque de Saint-Gall, qui mourut l'an 1070. Perths, II, 103.

tard le couvent de Paradis (992). Mais la mort d'Adalbert, abbé de Rheinau, et de plusieurs autres gentilshommes qui mordirent la poussière en cette journée, apprit à la noblesse qu'on ne lasse pas impunément la patience d'hommes courageux.

Les hommes libres, néanmoins, eurent encore longtemps à se défendre contre les envahissements de seigneurs et ne réussirent pas toujours, comme nous le verrons tout à l'heure dans l'histoire de Gontran-le-Riche, à se soustraire à leur cupidité tyrannique.

§ 2. Les Othons de Saxe.

Henri Ier, l'Oiseleur, eut pour successeur son fils Othon Ier, surnommé le Grand, à cause de ses victoires sur les Slaves, les Hongrois, les Danois et les Italiens. Il assura la prépondérance de la race germanique sur tous ces peuples, et sut même la faire reconnaître à Paris, où il fut proclamé roi de France.

Dominé, comme Charlemagne, par la grande idée de l'unité du monde chrétien, Othon-le-Grand se fit couronner à Rome empereur d'occident (962). Il usa de sa puissance pour mettre fin aux scandaleuses factions qui ensanglantaient la ville éternelle; il déposa et fit plusieurs papes. Dans ses Etats, il nommait les évêques et introduisit la coutume de leur donner l'investiture par la *crosse et l'anneau*, symbole de la juridiction spirituelle, et par le *sceptre*, signe de l'autorité temporelle. En revanche, il combla les évêchés et les monastères de biens immenses qu'il fit régir par des *avoués* ou vidomes (Kastvogt en allemand).

Les églises de l'Helvétie les plus richement dotées furent celles de Coire, de Zurich et le couvent d'Einsidlen, fondé en 934-946, au lieu occupé par la cellule de saint Meinrad [1].

Le mariage d'Othon-le-Grand avec Adélaïde de Bourgogne, fille du roi Rodolphe II, l'avait rapproché de l'Helvétie (951). Un nouveau lien se forma lorsque ce monarque donna le duché d'Allemannie avec la main de sa nièce, la savante Edwige, à Bourcard II, fils de l'ancien duc Bourcard Ier. Ce dernier prince résidait souvent à Zurich, et y fit, avec l'empereur, une entrée triomphale, lorsqu'il eut vaincu sur le Pô les Italiens insurgés (965). Un bas-relief du grand Moûtier de Zurich a perpétué le souvenir de cette victoire.

[1] « In ducatu allemanico, in Comitatu Burcardi ducis Turgove. » Regestes d'Einsidlen, par le père Gall Morell. Coire, 1848, 3.

Une sculpture qui ornait autrefois la façade de la cathédrale de St-Pierre, à Genève, représente une entrevue d'Othon-le-Grand et d'Adélaïde, sa femme, avec l'architecte qui a dirigé la reconstruction de cette église au Xme siècle. Adélaïde donna aussi plusieurs marques de sa sollicitude au couvent de St-Gall, qu'Othon-le-Grand traitait, au contraire, avec assez de dureté, comme on le voit par les enquêtes injustes qu'il fit faire à diverses reprises dans ce cloître, où il était cependant fort aise de trouver des hommes pour ses écoles, ses ambassades et même pour ses conseils. On reprochait aux moines de St-Gall l'usage de la viande et leur attachement aux coutumes irlandaises, importées par Columban.

Les empereurs Othon II et Othon III, fils et petit-fils du précédent, s'occupèrent moins de l'Helvétie. Othon III, depuis son mariage avec Théophanie, princesse de Constantinople, était un César grec et romain plutôt qu'un souverain germanique. Il trouva la mort dans la campagne de Rome (1022), où l'avait suivi Bourcard II, abbé de St-Gall, qui mourut de la peste dans le même pays. Henri II, de Saxe, duc de Bavière, succéda à Othon III et fut successivement reconnu par les Bavarois, les Franconiens, les Lorrains, les Saxons et les Souabes.

§ 3. Les rois de Bourgogne. — La bonne reine Berthe.

Rodolphe Ier, le fondateur du second royaume de Bourgogne, était mort en 912, laissant à son fils, nommé Rodolphe, comme lui, la souveraineté des contrées juranes qu'il avait si vaillamment défendues contre les empereurs d'Allemagne.

Rodolphe II, qui, à une valeur égale à celle de son père, joignait une plus grande dose d'ambition, entra en guerre avec Bourcard Ier, duc d'Allemannie, au sujet des limites de son royaume, qu'il voulait étendre dans l'Helvétie allemanique (919). Dans un combat livré près de Winterthour, Rodolphe eut le dessous et dut rendre le pays conquis entre l'Aar et la Reuss; mais son courage inspira tant d'estime à Bourcard, qu'il préféra traiter avec lui et lui donna sa fille Berthe en mariage (922). Quelque temps après, les Lombards, mécontents du roi usurpateur Bérenger, proclamèrent Rodolphe II.

Ce prince passa les Alpes avec son beau-père Bourcard et réussit d'abord à étendre sa domination jusqu'à Venise. Mais le duc d'Allemannie ayant trouvé la mort dans une embuscade près de Novarre (926), Rodolphe II, effrayé par la mort

de son beau-père, se hâta de repasser les monts et fut très heureux de céder ses prétentions à Hugues, comte d'Arles, qui lui donna, en échange, la Provence. Henri-l'Oiseleur, le roi des Allemannes, y ajouta la cession d'une partie de l'Helvétie allemanique, jusqu'à Eglisau[1].

C'est ainsi que l'ancien empire des Burgundes se trouva réuni en grande partie sous le sceptre des nouveaux rois de Bourgogne, appelés aussi rois rodolphiens, parce que trois de ces princes, sur quatre, portèrent le nom de Rodolphe (930).

Après avoir pris part aux guerres de France qui renversèrent du trône Charles-le-Simple et y portèrent son parent, le duc Raoul de Bourgogne, Rodolphe II mourut en 937 et reçut les honneurs de la sépulture à Saint-Maurice. Il laissait un fils mineur nommé Conrad et une fille nommée Adélaïde. Othon-le-Grand, qui devait épouser plus tard Adélaïde, enleva Conrad à sa mère Berthe et le fit élever à sa cour, afin de préparer la réunion pure et simple de la Bourgogne à l'empire. Pendant l'absence de Conrad, Berthe, la bonne reine Berthe, gouverna le royaume.

Qui n'a entendu parler de l'humble et gracieuse reine, qui, montée sur son palefroi et le fuseau à la main, allait de château en château, de monastère en monastère, de métairie en métairie, semant partout les œuvres de piété et de bienfaisance ?

Un jour la reine de Payerne (c'est le nom que lui donne les traditions de la Transjurane) rencontra, dans les pâturages voisins d'Orbe, une jeune paysanne qui filait tout en gardant son troupeau. Berthe, charmée, fit un riche présent à la jeune fille. Le lendemain, les dames de sa suite parurent toutes devant elle une quenouille à la main. Mais la reine souriant à cet aspect : « Mesdames, fit-elle, la jeune paysanne, comme Jacob, est venue la première et elle a emporté ma bénédiction. »

L'administration de la reine Berthe et de son mari Rodolphe II fut signalée par une foule de fondations pieuses et utiles : églises, monastères, ponts, routes, châteaux, hôtelleries. On lui attribue la construction ou la réparation des églises de Saint-Ours, à Soleure (930), de Moûtier-Grandval et de Saint-Imier (932), d'Amsoldingen, d'Einigen, de Wimmis (933), de Notre-Dame de Neuchâtel (954) et de l'abbaye royale de Payerne (962). Les tours de Gourze, de Bertholo, de la Molière, de Champvent-Bofflens, passent également pour

[1] Les limites du royaume de Bourgogne dans l'Helvétie allemannique ont varié et s'étendaient même un instant jusqu'au Sentis.

des monuments de l'époque rodolphienne; elles furent construites pour résister aux invasions des Sarrasins et Hongrois [1].

Les rois de la Transjurane n'avaient, en général, pas de résidence fixe, ils séjournaient tour à tour à Chavornay, Yverdon, Lausanne, Saint-Maurice, Payerne, Soleure, Bümplitz près de Berne, Chiètres près de Morat et Strættlingen sur les bords du lac de Thoune.

Le règne de Berthe et de Rodolphe II voit paraître les premières hordes des Hongrois et des Sarrasins. Ces derniers, après avoir pillé et ravagé les campagnes, disparaissaient comme par enchantement à l'approche des troupes régulières. Walton, doyen de Saint-Gall, s'étant mis à la tête des gens de l'abbaye, parvint à surprendre un jour ces terribles ennemis dans les ravins et les cavernes où ils avaient appris à se tapir comme des chevreuils. Il en tua une partie et emmena les autres prisonniers au cloître, où ils se laissèrent mourir d'inanition.

Dans un acte du règne de Rodolphe I[er] ou de Rodolphe II (900-923), on voit paraître le nom de Turimbert, comte d'Ogoz ou de Gruyère. Turimbert est le premier chef connu de ce petit Etat alpestre, dont l'histoire a été récemment écrite par un des plus savants historiens et philologues de la Suisse romande [2].

Conrad, fils de Berthe et de Rodolphe II, fut couronné à Notre-Dame de Lausanne. La pensée de son salut et la crainte de la fin du monde, annoncée pour l'année 1000, préoccupaient exclusivement ce prince dévot. Aussi fit-il de grandes donations aux couvents de St-Maurice, Payerne, Romainmôtier, Saint-Victor de Genève. On le voyait, couvert d'un froc, suivre tous les exercices des moines. Ce prince s'honorait du titre de *pacifique* et se borna à faire reconnaître son autorité dans la Provence et le Dauphiné, soumis à son père. Il ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de marcher avec Othon-le-Grand, son suzerain, au secours du roi de France, Louis-d'Outre-Mer, son beau-père, menacé par les Capétiens (946), qui, avant la fin du siècle, devaient détrôner la dynastie carlovingienne (987).

[1] La reine Berthe a fait l'objet d'une charmante étude de M. L. Vulliemin (1843) et d'une notice critique de M. l'abbé Dey. Ce dernier a publié aussi une vie d'Adélaïde, fille de Berthe et impératrice d'Allemagne. Genève, 1861. L'histoire des rois rodolphiens a été travaillée avec beaucoup de soin par M. de Gingins dans plusieurs mémoires. Voir aussi l'introduction au régeste ou *Répertoire chronologique de documents de la Suisse romande,* de M. F. Forel. Lausanne, 1862.

[2] M. Hisely.

Conrad fit, quelques années plus tard, une campagne plus profitable à son peuple. Les Hongrois et les Sarrasins s'étaient jetés tous ensemble sur son royaume; l'évêque de Bâle, Rodolphe, avait péri sous les coups des premiers, et l'abbaye de St-Maurice, ainsi que le village de ce nom, avaient été livrés aux flammes par les hordes sarrasines campées sur le Saint-Bernard (940). Conrad excita les Sarrasins contre les Hongrois et feignit de vouloir leur porter secours. Puis, quand il les vit aux prises et affaiblis par leurs pertes réciproques, il fondit sur eux avec son armée et les tailla en pièces (952-54). Les Sarrasins ne disparurent cependant pas totalement; car plusieurs années après que le roi Conrad eut transporté sa résidence des bords du Léman dans la cité de Vienne, en Dauphiné (960), nous retrouvons les Sarrasins dans le Valais. Une bande de mille hommes, cantonnée dans les montagnes de ce pays, fit prisonnier, à Orsières, le vénérable Mayeul d'Avignon, abbé de Payerne, l'un des conseillers de la reine Berthe. Ils le retinrent pendant toute une année enchaîné dans un antre et ne le relâchèrent qu'au prix d'une rançon de 1000 livres que la congrégation de Cluny, dont Mayeul était le chef, dut leur faire compter sur place [1] (975).

§ 4. Suite des rois de Bourgogne. — Les hommes libres de Wohlen.

Au retour de son expédition contre les Sarrasins, le roi Conrad, tenant ses plaids à Soleure, des députés des hommes libres de Wohlen, en Argovie, se présentèrent devant lui. Ils venaient se plaindre du comte Gontran-le-Riche, qui, ayant été dépouillé par Othon-le-Grand d'une partie de ses biens, cherchait à se dédommager à leurs dépens. « Gontran, disaient » les hommes de Wohlen, s'était montré affable à notre égard; » nous eûmes confiance en lui et remîmes nos patrimoines sous » sa garde, moyennant un cens équitable. Gontran se con- » tenta d'abord de nous demander quelques jours de corvée à » titre de complaisance. Il nous priait d'aider ses gens quand » ils fauchaient ou labouraient ses champs. Mais bientôt il » lui prit fantaisie d'exiger à titre de corvée ce qui était » pure complaisance de notre part, et nous imposa même un

[1] Les Sarrasins ou Maures ont laissé des traces dans le langage et dans une foule de noms de lieux en Savoie et en Suisse. (Creux de Sarrasins, Maurienne, Mauremont.) Des médailles arabes ont aussi été exhumées sur plusieurs points de l'Helvétie depuis 1830 (Steckborn, Moudon, etc.). Notices de M. Soret, savant numismate de Genève.

» tribut de poulains. » Les hommes de Wohlen terminaient en demandant justice. Mais les doléances de ces braves gens, dont le langage rustique blessait les courtisans, ne parvinrent pas aux oreilles du roi et furent étouffées par la multitude des assistants. Ils se retirèrent sans avoir obtenu gain de cause et le chagrin dans le cœur [1].

Le comte Gontran eut pour héritier de ses biens et de son injustice son fils aîné Lancelin, qui, choisi par les hommes libres de Muri, pour les protéger, les opprima comme son père avait opprimé les paysans de Wohlen. Leur résistance emflammant sa colère, il alla jusqu'à leur saisir leurs champs et leurs cabanes. Voyant l'oppresseur devenir âgé et près de rendre compte devant Dieu, les opprimés crurent le moment propice et se rendirent auprès de lui, accompagnés de deux religieux, dont l'habit devait imprimer le respect au vieux comte. Mais l'un de ses fils, Radbot, renvoya avec mépris ce cortége importun et bâtit un manoir à Muri, pour ôter aux habitants la possibilité de lui refuser obéissance. Un autre château fort, construit par le même seigneur sur le Wülpersberg, reçut le nom de Habsbourg, qui fut dès lors celui de la famille (1020). « Dans la vieillesse de Conrad, roi de Bour- » gogne, les grands, dit Jean de Müller, faisaient chacun à leur » volonté. »

Ce fut bien pis encore sous Rodolphe III, fils et successeur de Conrad. Ce monarque, surnommé le *fainéant*, aliéna presque tout le domaine de la couronne par ses actes de vente et se vit réduit à la fin à vivre des quêtes qu'on faisait pour lui dans les églises.

Les grands, ecclésiastiques et civils, tirèrent parti de la faiblesse du roi pour s'agrandir à prix d'argent. L'évêque de Sion reçut le titre de *comte du Valais* (799); l'évêque de Bâle acquit Moûtier-Grandval, l'Erguel et Sainte-Ursanne; l'évêque de Lausanne, une partie du pays de Vaud, avec le titre de comte (1011)[2]. L'abbé de Saint-Maurice ne resta pas en arrière et devint comte d'Agaune ou du Vieux-Chablais (depuis Martigny à Vevey). L'évêque de Genève obtint certains droits sur sa ville épiscopale. Tous ces prélats reçurent le droit de battre monnaie, attribut de la souveraineté que deux villes seules, Rorschach (947) et Zurich, possédaient avant eux[3].

[1] Actes du couvent de Muri.

[2] La charte royale resta cependant sans effet pour le moment et ce n'est qu'au XV[e] siècle que l'évêque de Lausanne prit le titre de comte. *Hisely* et *Gingins*.

[3] Les monnaies de cette époque sont les *bracteates*, monnaies d'or et d'argent frappées d'un seul côté. Les bracteates de la Suisse ont fait l'objet d'un travail de M. le D[r] Meyer dans les *Mittheilungen* de Zurich.

Pour se procurer de nouvelles ressources, Rodolphe III ne recula pas devant l'injustice et dépouilla un seigneur de ses terres. Il y eut alors une révolte, apaisée à grand'peine dans une entrevue qui eut lieu à Orbe, par Adélaïde, tante du roi et veuve d'Othon-le-Grand (999). Mais à peine cette princesse, remarquable par sa prudence et ses lumières, eut-elle quitté la Transjurane, que les troubles recommencèrent. Rodolphe III s'enfuit auprès de son neveu, Henri II, empereur d'Allemagne, et lui fit cession de son royaume (1016). A cette nouvelle, l'indignation fut extrême parmi les seigneurs bourguignons. Ils répondirent: « Il a fallu à Rodolphe Ier et à ses » successeurs notre consentement pour devenir roi; Rodol- » phe III n'a pas le droit de disposer sans nous du royaume, » en faveur d'une dynastie étrangère. »

Pour briser cette opposition, l'empereur envoya une armée, commandée par Werner de Habsbourg, évêque de Strasbourg, et ses deux frères, Lancelin et Radbot, fils de Gontran-le-Riche. Un combat sanglant s'engagea près de Coppet (1020). Les Bourguignons furent battus, l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, tué, et Genève obligée d'ouvrir ses portes.

Sept ans après le combat de Coppet, l'empereur Henri II, le dernier des empereurs de la maison de Saxe, étant mort, Rodolphe III, qui vivait encore, confirma sa donation en faveur du nouvel empereur, Conrad II, de Franconie, qui avait épousé sa nièce Gisèle (1024). L'acte de cession fut signé à Muttenz, près de Bâle, où s'étaient rendus, à cet effet, les deux souverains accompagnés de l'impératrice Gisèle, qui fit l'office de médiatrice.

C'est ainsi qu'après 132 ans de quasi-indépendance, la Suisse romande redevint une province de l'empire germanique, comme elle l'avait été depuis les temps de Clovis jusqu'aux arrière-petits-fils de Charlemagne.

§ 5. Tableau de la civilisation aux IXe et Xe siècles. — Gloire de l'Abbaye de St-Gall.

Après Charlemagne, presque toute l'Europe était retombée dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance. L'Helvétie seule, par un curieux contraste, donne le réjouissant spectacle d'un réveil des lettres et des arts, concentré, il est vrai, en grande partie dans les murs d'un cloître. Deux siècles durant, l'abbaye de St-Gall demeurera un grand foyer de lumières pour l'Allemagne et l'Europe.

Le mouvement littéraire à St-Gall offre deux périodes distinctes, la période carlovingienne (de 816 à 920) et la période saxonne (de 920 à 1022).

La période carlovingienne voit s'élever un cloître, qui a l'aspect et l'étendue d'une ville. Bibliothèque, écoles, jardin botanique, hôpitaux, bains, rien n'y manque de ce qui peut servir d'auxiliaire à la science, à la charité, à la santé privée ou publique. C'est l'architecte de Louis-le-Débonnaire, Gerung, qui a fourni le plan de l'édifice [1]. Mais l'œuvre tout entière a été exécutée par les moines eux-mêmes; ils ont taillé la pierre, équarri et sculpté le bois, fondu les cloches, ciselé les métaux précieux pour l'autel. Trois abbés ou chefs éminents, Gozbert, Grimoald et Hartmuot ont dirigé successivement la construction et marchent à la tête du mouvement intellectuel.

A peine achevé, le cloître de la Steinach est le sanctuaire des muses. Jour et nuit, les sept tables de la salle d'études ou *scriptoire* sont assiégées par les moines, jeunes et vieux, à commencer par les *oblats*, moines enfants, que la piété de leurs parents ou leur avarice voua à saint Benoit ou à la Vierge, dès l'âge de quatre ou cinq ans. Les uns fabriquent un parchemin solide et élégant, qui brave les siècles. D'autres préparent l'or, l'argent, le pourpre pour la peinture des initiales ou des vignettes. Ceux-ci transcrivent ou collationnent les textes; ceux-là fixent les manuscrits achevés dans des reliures de chêne d'un pouce d'épaisseur. Les ouvrages les plus précieux sont incrustés de lamelles d'argent, d'ivoire ou d'autre métal. La première bibliothèque ou *librairie*, contenant 400 volumes ou recueils reliés, dont le catalogue, rédigé vers 860 par le moine bibliothécaire Uto, se voit en original au cloître. Dans ces 400 volumes, n'étaient compris ni les livres des élèves, ni les collections particulières des moines, ni les ouvrages apportés d'Irlande et d'Ecosse par les moines scotes, qui, en assez grand nombre, continuent à hanter les monastères fondés par leurs compatriotes Gall et Columban [2].

La théologie et les sciences ecclésiastiques n'étaient pas seules en honneur dans l'Abbaye-du-Lac. L'histoire et la poésie latine y avaient un représentant zélé dans Rapert de Zurich (900). Les principaux classiques grecs et latins étaient commentés aux élèves, que l'on initiait en même temps à la

[1] Ce plan existe encore et a été publié en entier par M. Ferdinand Keller. 1844.

[2] L'histoire de la bibliothèque de Saint-Gall a été écrite par le père *Weidmann*, le dernier des hôtes de ce cloître illustre. Pour la littérature monastique voir les *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse*, par *Alex. Daguet*, dans la *Revue Suisse* de 1845 à 1847.

connaissance des meilleurs écrits du temps sur l'histoire naturelle, les sciences exactes et l'astronomie en particulier. Pour l'étude de cette dernière branche, on se servait d'un globe céleste, d'un astrolabe et d'une espèce de tube ou télescope, décrit par le savant moine Notker-le-Lippu. L'observation des astres, il est vrai, n'était pas assez avancée pour bannir les craintes superstitieuses que faisait naître, par exemple, l'apparition d'une comète. La géographie était également si peu connue, qu'on confondait à St-Gall les Alpes pennines avec les Pyrénées.

Les beaux-arts, en revanche, y étaient portés à un haut degré. Le chant grégorien, introduit par Charlemagne, s'était conservé, à St-Gall, dans toute sa pureté, et le chant populaire y atteignit à une puissance merveilleuse dans les chants de Notker-le-Bègue (915), l'inventeur des *séquences*. L'écriture de Syntramne était célèbre dans tout l'empire. Les deux moines thurgoviens Tutilon et Ison ont laissé un nom célèbre, le premier comme artiste, le second comme instituteur. A St-Gall, fut rédigé, par les soins du noble abbé Salomon III, un essai d'encyclopédie résumant toutes les connaissances du IXe siècle.

La *période saxonne* vit surtout fleurir l'étude des langues. La langue grecque, déjà fort cultivée par les moines scotes, fervents admirateurs des siècles apostoliques, prit un nouvel essor par les relations de l'abbaye avec la cour presque grecque des Othons. Il paraît même que plusieurs parties de l'office divin se célébraient en cette langue. Mais tandis que les princes saxons ne montraient que du dédain pour l'idiome de leurs pères et de Charlemagne, le vieil allemand ou tudesque trouvait un glorieux asile dans le cloître qui lui avait déjà servi de berceau aux VIIe et VIIIe siècles.

Un des grands moines de cette époque, Notker-le-Lippu, a été surnommé, pour ses belles traductions, le *père de la prose germanique*. Un de ses confrères, Eckard Ier, a composé un poème allemand, dont l'étonnante analogie avec le langage des *Niebelungen* a fait supposer que l'Iliade germanique pouvait bien être l'œuvre d'un moine de St-Gall.

Célèbre par ses travaux, St-Gall ne l'était pas moins par son école et les grands hommes qu'elle donna à l'Eglise et à l'Etat en Allemagne. Les malheurs de l'invasion ayant fait périr les études dans la plupart des cloîtres, les rois saxons se servirent des moines de St-Gall pour relever l'enseignement et la discipline. On ferait un livre entier des services rendus à l'empire par les Notker, les Eckard et leurs nombreux dis-

ciples [1]. Quand Eckard II mourut à Mayence, grand doyen du chapitre, quarante de ses élèves, tous évêques ou prêtres constitués en dignité, suivirent le cercueil. St-Gall eut aussi la gloire de former. Brunwart, qui, de serf de l'abbaye, parvint à la dignité épiscopale et contribua, dit-on, à la conversion au christianisme du roi Etienne de Hongrie.

Parmi les rois des Allemands qui favorisèrent l'Abbaye-du-Lac de leurs visites et de leurs libéralités, on cite Conrad Ier, dont la chronique du lieu a pris soin de conserver plusieurs traits remarquables. Voulant éprouver l'application des écoliers, ce prince fit répandre à l'improviste, sous les bancs de l'école, une corbeille de pommes appétissantes. Aucun des élèves ne se dérangea pour en prendre. Charmé de l'ordre parfait qu'il avait sous les yeux, ce monarque établit trois jours de congé extraordinaire et fit diverses fondations en faveur du monastère. C'est le même monarque qui, entendant la grand'messe à Mayence, fut tellement ravi du chant d'un moine de St-Gall, qu'il tira un anneau d'or de son doigt pour le mettre à celui du merveilleux chanteur. « Les moines de » St-Gall, dit un écrivain ecclésiastique, tenaient le premier » rang pour la musique sacrée. Leurs mélodies, adoptées par » les papes, retentirent dans toutes les églises de la chré» tienté [2]. »

La meilleure preuve que l'impulsion donnée par Saint-Gall ne s'arrêtait pas à la classe des lettrés proprement dits, c'est l'empressement avec lequel les ermites du voisinage et plusieurs femmes pieuses se mirent à la disposition de ces moines pour la copie des manuscrits. L'exemple de Saint-Gall ne fut pas perdu pour les autres couvents de l'Helvétie. Moûtier-Grandval, Einsidlen, Muri, colonie d'Einsidlen, forment de petits centres de culture dont l'éclat ne pâlit pas toujours devant la vive lumière du cloître de Saint-Gall.

Malheureusement, toute cette splendeur s'affaiblit et s'efface sous les empereurs de la maison de Franconie, princes très prosaïques de leur nature et dont les sanglantes querelles avec l'Eglise ramenèrent les temps de barbarie et d'ignorance féodales. A St-Gall même, les exercices militaires et gymnastiques usurpent la place réservée aux lettres et aux arts dans l'époque antérieure. La noblesse commence à être

[1] L'un des Notker, évêque de Liége et créateur de la puissance temporelle de ce siége, est regardé comme un des premiers hommes d'État de l'époque par les historiens belges, M. Gerlach entr'autres.

[2] Von Arx, I, 18.

plus appréciée que la science dans ce cloître puissant, dont les abbés gentilshommes ont une cour et s'entourent, comme les souverains, d'officiers de divers grades, écuyers, échansons, sénéchaux, etc.

Le Xe siècle avait vu commencer les progrès de l'architecture religieuse. Les belles cathédrales de Zurich, Genève, Lausanne, Bâle, les églises de Neuchâtel et de Payerne datent de l'époque rodolphienne ou plutôt saxonne[1]; car pour les arts et la civilisation, comme pour la politique, l'Helvétie n'est toujours qu'une province de l'empire des Othons.

Le progrès des arts utiles n'est pas aussi sensible que celui des beaux-arts. L'agriculture était encore très arriérée en beaucoup de contrées. Les terres les mieux cultivées étaient celles des cloîtres. Là on récoltait plusieurs espèces de céréales, le froment, l'avoine, l'orge. On y cueillait les pois, les châtaignes, les melons, les figues, les olives, les concombres, et on commençait à cultiver la vigne. Mais le laboureur ne cultivant que pour sa consommation propre, il en résultait de fréquentes famines. Dans plusieurs localités, l'église servait, par abus, de grenier au seigneur. Un des pays les plus avancés en agriculture était celui de Muri, où dame Berklinde, une riche paysanne, avait obtenu le droit d'asile pour son étable, comme si c'eût été un lieu consacré[2]. Le couvent de Muri donnait à tout colon qui venait s'établir sur ses terres une certaine étendue de terrain, une maison, du bois, une charrue, un char attelé de quatre bœufs, un cochon, deux cochons de lait, un coq, deux poules, une faux, une hache, les semences des céréales.

L'esprit du peuple, à cette époque, était un mélange de superstitions païennes et de croyances chrétiennes. Malgré les anathèmes de l'Eglise, une population ignorante continuait à rendre un culte aux arbres, aux rochers, aux fontaines. Ne pouvant parvenir à déraciner cet usage, l'Eglise, à la fin, imagina de placer des images des saints et de la vierge aux lieux consacrés par la superstition primitive. La croyance que trente messes délivraient forcément une âme du purgatoire était très répandue dans les campagnes. Les esprits les plus cultivés croyaient toujours voir le diable rôdant autour et même à l'intérieur de leur demeure. La sorcière Thiota fut condamnée par le concile de Mayence à recevoir le fouet pour avoir trompé une foule de personnes et des prêtres même en

[1] M. Blavignac. *Histoire de l'architecture sacrée dans les évêchés de Lausanne, Sion et Genève*, 1854.

[2] Actes de Muri.

Thurgovie. La malpropreté engendrait une foule de maladies hideuses. Innombrable était la foule des pauvres qui assiégeaient les portes des cloîtres; les aumônes prodiguées sans discernement ne faisaient qu'en augmenter le nombre et la détresse.

La vie monastique elle-même, malgré ses bienfaits et les services rendus à la civilisation, était accompagnée de beaucoup d'abus et de misères. Un grand despotisme régnait dans certains cloîtres, où, pour des fautes légères, on liait les moines à un poteau et on les flagellait en plein réfectoire. Ces moines eux-mêmes l'étaient parfois devenus sans vocation, comme le malheureux Wolo de Kybourg, dont la chronique de St-Gall nous a transmis la déchirante histoire, et qui, après plusieurs années d'une sombre mélancolie, fut trouvé un jour brisé et expirant sur le pavé de l'église, « où, poussé par l'esprit malin, il s'était précipité du haut des marches du clocher[1]. »

CHAPITRE VII

L'HELVÉTIE SOUS LES EMPEREURS DE LA MAISON DE FRANCONIE

(De 1021 à 1138.)

—

§ 1. Révolte et soumission des seigneurs bourguignons. — La Trève de Dieu ou origine des maisons de Savoie et de Zæhringen.

Le roi Rodolphe III étant mort (le 6 septembre 1032), fut enseveli à Lausanne. Il laissait pour héritier le mari de sa nièce, l'empereur Conrad, comme nous l'avons dit plus haut. Mais les seigneurs bourguignons refusèrent obéissance aux Allemands. Eudes, comte de Champagne et neveu du dernier roi, se mit à leur tête et s'empara de Morat et de Neuchâtel, où il plaça des garnisons (1032). Conrad marcha sur la Bourgogne transjurane et après une première expédition que rendit inutile le froid excessif de l'an 1033, il reprit Neuchâtel et Morat l'année suivante. Conrad et son fils Henri III, furent reconnus rois à Payerne et à Soleure. Mais il n'y en eut pas moins de nouveaux soulèvements, réprimés par Henri III,

[1] Chroniques de St-Gall dans Perths, II.

qui se transporta plusieurs fois à cet effet à Soleure et à Zurich [1]. De grand excès avaient été commis dans cette guerre, où un général italien, le marquis Boniface, fit couper le nez et les oreilles aux prisonniers de Morat.

C'est au milieu de ces luttes cruelles que prit naissance la bienfaisante institution de la *Trève de Dieu*. Témoin des malheurs de son peuple, Hugues, évêque de Lausanne et beau-fils du dernier roi, convoqua, à Mont-Riond sous Lausanne, un synode des prélats de la Transjurane (1036). On y voyait les archevêques de Besançon, de Tarentaise et de Vienne en Dauphiné; les évêques de Bâle, Belley, Genève, Maurienne, Aoste, Sion. Cette assemblée défendit, sous peine d'excommunication, de faire la guerre pendant neuf mois de l'année et défendit également d'arrêter un serf, un villageois, le marchand ambulant et le moine inoffensif. La Trève de Dieu, qui rétablissait la paix publique et assurait la sécurité aux agriculteurs, fut accueillie avec de grandes démonstrations de joie. Le peuple se porta en foule au devant des évêques, des rameaux verts à la main et criant : Paix, paix ! [2].

Le XI[e] siècle est marqué par l'apparition de plusieurs maisons souveraines, dont la plus importante est celle de Savoie. On regarde comme le fondateur de cette dynastie, Humbert aux blanches mains, comte d'Aoste et de Maurienne. Ce seigneur, connu d'abord comme l'un des conseillers de Rodolphe III ou de sa femme Irmengarde, s'était dévoué à l'empereur Conrad, dont il renforça, avec ses troupes, l'armée d'invasion pendant la campagne de 1034. Il en fut récompensé par la possession des passages des Alpes valaisannes, cottiennes, grecques (1036-56) [3].

Les libéralités du même monarque donnèrent naissance aux comtes de Neuchâtel, issus des sires des Fenis, dont le château était situé près de Cerlier, aux bords du lac de Bienne [4].

A peine établis, les comtes de Savoie rencontraient de puissants rivaux dans les comtes du Genevois, dont le territoire embrassait toute la contrée environnante de Genève et d'Annecy.

[1] En 1048, 1050, 1052, 1054.

[2] L'analogie du nom de *Mont-Riond* et de *Romont* en latin a longtemps accrédité l'erreur que la Trève de Dieu avait été jurée dans cette dernière ville. Voir *de Gingins*.

[3] M. Cibrario, *Tableau chronologique de l'histoire de Savoie*, p. 1. L'origine exacte (allemande ou romande) de la maison de Savoie est encore un objet de controverse entre les érudits.

[4] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*.

Le même siècle voit surgir les sires de Zæhringen, ainsi nommés d'un château en Brisgau, et qui prirent le titre de ducs, lorsqu'on leur eut donné la Carinthie et la Bourgogne. Car il n'y eut jamais de duché de Zæhringen proprement dit. Plus puissant alors que tous ces seigneurs était le fameux Rodolphe de Rheinfelden, dont les faits et gestes tiennent une si grande place dans la lutte du trône et de l'autel.

§ 2. Lutte du trône et de l'autel. — Rodolphe de Rheinfelden, vice-roi de l'Helvétie.

Rodolphe de Rheinfelden était frère utérin du belliqueux évêque Werner de Habsbourg, et possédait déjà de riches alleux en Argovie et dans l'Uechtland, lorsque Agnès, veuve d'Henri III et mère de l'empereur Henri IV, y ajouta, avec la main de sa fille, le duché de Souabe et le rectorat de Bourgogne (1057). Pendant plus de vingt ans, toute l'Helvétie se trouva soumise à Rodolphe, devenu vice-roi de ce pays et qui avait fixé sa résidence à Zurich, siége d'un grand commerce et parfois des diètes impériales.

Mais un but plus élevé fut offert à l'ambition de ce prince, lorsque, à la mort de l'empereur Henri III, un prélat audacieux, l'archevêque Siegfried de Mayence, proposa d'élire Rodolphe à l'empire, au lieu d'Henri IV, fils d'Henri III. Ce dernier, cependant, l'emporta et Rodolphe de Rheinfelden dut, comme les grands vassaux de la couronne, prêter le serment d'hommage qu'il devait violer peu d'années après, lorsque le pape Grégoire VII eut excommunié l'empereur Henri IV dans la grande lutte du trône et de l'autel.

Le cause de cette lutte fut que les empereurs franconiens, suivant en cela l'exemple de leurs prédécesseurs de la maison de Saxe, prétendaient au droit de confirmer les papes et à celui de donner l'investiture aux évêques et aux abbés, par la *crosse*, l'*anneau* et le *sceptre*. Les rois allemands fondaient ce droit sur la position que les prélats occupaient dans l'empire, où ils étaient princes temporels, possédaient comme tels de grand domaines et commandaient à de nombreux vassaux.

Mais l'archidiacre toscan Hildebrand, homme célèbre par sa vertu et son génie, étant devenu pape (1073), sous le nom de Grégoire VII, combattit la suprématie de l'Etat sur l'Eglise et y opposa le principe contraire de la suprématie de l'Eglise sur l'État (1074). Il s'éleva contre la simonie ou trafic d'argent qui accompagnait souvent l'élection ou la confirmation des prélats par les laïques, et condamna le mariage des prêtres

comme indigne de la dignité et de l'indépendance du saint ministère. Il défendit, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre marié [1].

L'empereur refusa de se soumettre aux décisions papales et fut soutenu, dans sa résistance, par beaucoup de prêtres et d'évêques qui trouvaient le célibat obligatoire en contradiction avec le texte de l'Ecriture. En revanche, les Saxons, nation opprimée par Henri IV, prince dissolu et cruel, se soulevèrent contre ce monarque et implorèrent la protection du pape. Henri IV fut cité à Rome, sous peine d'excommunication. Mais il refusa de paraître, réunit à Worms un concile de 24 évêques allemands, qui décidèrent de ne plus reconnaître Grégoire VII comme chef de l'Eglise, et envoyèrent l'évêque de Bâle, Bourcard d'Asuel, en Italie, pour engager le haut clergé de la péninsule à imiter leur exemple (1076).

A cette nouvelle, Grégoire excommunie Henri IV et ses partisans. Enhardis par l'anathème, Siegfried, archevêque de Mayence, et Berthold de Zæhringen réunissent les seigneurs de leur parti à Forchheim, déposent l'empereur et nomment un nouveau roi dans la personne de Rodolphe (15 mars 1077). Henri IV, de son côté, fait élire un nouveau pape par les évêques qui lui étaient dévoués et ôte le duché de Souabe à Rodolphe de Rheinfelden pour le transmettre à son partisan, Frédéric de Hohenstauffen (1079) [2].

Tout l'empire se divisa entre les deux rivaux. Une grande partie de l'Helvétie allemande embrassa la cause du pape et de son protégé, Rodolphe de Rheinfelden [3]. L'Helvétie romande, au contraire, se prononça pour le roi et contre celui que ses ennemis appelait par dérision l'anti-roi ou le *roi des prêtres* (Pfaffen-Kœnig).

L'évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen, prélat marié, était le chef du parti impérial dans la Transjurane. Après avoir pris part à la déposition de Grégoire VII et avoir été excommunié pour ce fait, il combattit jusqu'à sa mort pour la cause d'Henri, qui en avait fait son chancelier à la cour et son porte-étendard sur les champs de bataille. Les troupes de ce prélat guerrier, jointes à celles d'Othon, évêque de

[1] « L'Eglise, écrivait Grégoire, ne sera délivrée de la tyrannie des laïques, » qu'autant que les prêtres seront d'abord affranchis de leurs femmes.... — Le » pouvoir des rois, écrivait encore le même pontife, est une invention de Satan. »

[2] Hohenstauffen ; ce nom célèbre est celui d'un château de la Souabe.

[3] Les Zæhringen, les Monfort, les Nellenbourg, les Habsbourg, les Toggenbourg, les Regensberg, les Buchorn et plusieurs prélats. Les Lenzbourg et l'abbé Ulric III de St-Gall, fidèles à Henri IV, reçurent en récompense le landgraviat du pays de Zurich, ôté aux Nellenbourg.

Constance, et de Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle, portèrent le fer et le feu sur les terres de Rheinfelden. Mais la petite armée épiscopale fut battue à plate couture par Berthold II de Zæhringen, beau-frère de Rodolphe de Rheinfelden, qui mutila hideusement les prisonniers (1078).

Pendant trois ans, l'Helvétie fut le théâtre d'une lutte acharnée. Chaque monastère, chaque donjon, chaque village, fut tour à tour la proie des deux partis. La bataille de l'Elster, en Thuringe, mit un terme aux prétentions de Rheinfelden. Il y eut la main droite coupée d'un coup d'épée que lui donna Godefroi de Bouillon, créé, pour cet exploit, duc de Lorraine, et mourut le lendemain (15 octobre 1080)[1]. Le sort des autres acteurs de cette lutte fameuse ne fut guère moins déplorable. Grégoire VII mourut dans l'exil à Salerne (1084). Victorieux d'abord, Henri IV se vit réduit à mendier son pain dans les rues après avoir été dépouillé de la couronne par un fils dénaturé qui lui succéda sous le titre d'Henri V (1106). Ce dernier prince essaya de raviver la querelle des investitures. Mais il se vit abandonné par les seigneurs et contraint à signer le concordat de Worms, qui, en laissant à l'empereur le droit d'investir les prélats par le sceptre, symbole de la puissance temporelle, reconnaissait au pape seul celui de conférer l'anneau et la crosse, symboles de la puissance spirituelle. Le choix des prélats fut accordé aux chanoines, contrairement à l'ancien droit canon qui faisait intervenir le peuple et le clergé réunis (1122).

Sous Henri V, Frédéric de Hohenstauffen, qu'Henri IV avait fait duc de Souabe, fut obligé de partager son duché avec Berthold II de Zæhringen, époux d'Agnès de Rheinfelden, son compétiteur. Berthold obtint pour sa part l'avouerie de Zurich avec le titre de duc (1097). C'est là l'origine de la domination des Zæhringen dans l'Helvétie allemande.

L'Helvétie romande obéissait en grande partie au comte Guillaume III de Bourgogne, qui avait épousé la fille de Berthold II. Mais ce seigneur, dont la piété venait de se manifester par la fondation d'un prieuré de l'ordre de Cluny dans l'île de Saint-Pierre, fut assassiné par une main inconnue. Le même sort tragique atteignit son fils Guillaume IV, occis dans l'église de Payerne (1er mars 1127). Deux chevaliers de sa suite, Pierre et Philippe de Glâne, qui avaient essayé de le défendre, périrent à ses côtés. Saisi d'un profond dégoût de

[1] On raconte que Rodolphe mourant se fit apporter sa main et s'écria avec l'accent du repentir: « Ah! cette main! c'est avec elle que j'avais juré fidélité à » Henri. »

la vie, le fils de Pierre de Glâne se retira dans un lieu solitaire et y fonda le cloître d'Hauterive, à une lieue et demie du château de Fribor (Fribourg) (1137).

L'héritier naturel des comtes de Bourgogne était le comte Renaud de Bourgogne. Mais comme ce seigneur était hostile aux Allemands, l'empereur donna la Bourgogne transjurane et cisjurane avec le titre de duc à Conrad de Zæhringen, fils de Berthold II et oncle du dernier comte Guillaume (1127). Renaud essaya de résister et combattit avec énergie pour les intérêts bourguignons et la liberté de son peuple (pro re burgundâ et libertate suorum). Mais le sort des armes lui fut contraire et il succomba dans la lutte.

C'est ainsi que presque toute l'Helvétie se trouva réunie sous la loi des Zæhringen, ducs et recteurs du comté de Zurich (Zurichgau) et des deux Bourgognes.

§ 3. Première croisade (1096). — Ordres religieux et militaires.

La pensée de délivrer le tombeau du Christ et de soustraire les pèlerins de la Terre-Sainte aux mauvais traitements des infidèles donna naissance à ces expéditions d'outre-mer qu'on nomme les CROISADES. Les Croisés, ainsi s'appelaient les pieux combattants, portaient une croix de soie ou de drap rouge ou blanc sur l'épaule. Ce furent les papes qui prêchèrent les premiers et qui dirigèrent de loin la croisade; mais ils remirent à d'autres le soin de la conduire en personne. Il y eut en tout dix croisades, et presque tous les pays chrétiens, sauf l'Espagne, qui avait sa croisade intérieure contre les Maures, y prirent part[1].

L'Helvétie ne resta pas en arrière; on cite parmi les chevaliers qui firent partie de la première croisade, le comte Arnold de Brienz, les sires de Kybourg, Thierstein, Wædenschwyl, Grandson, de Blonay, le comte de Rapperschwyl, fondateur de la nouvelle ville de ce nom (en 1091), Guillaume Ier, comte de Gruyère, avec son fils Ulric, chanoine de Lausanne, et ses neveux ou cousins Turin et Hugues. Cent vigoureux montagnards accompagnaient le comte Guillaume. Un autre personnage important de la première croisade était le noble

[1] Le départ des Gruyériens est raconté en termes naïfs et touchants par la chronique locale : « Quand ce vint le moment de partir, les jeunes filles baissèrent » le pont-levis et fermèrent les portes du castel. Mais quand le banneret, armé de » toutes pièces, fit entendre ces mots : « Pars, Gruyère, reviendra qui pourra, » » les jeunes Gruyériennes se mirent à pleurer et demandèrent si cette mer qu'il » fallait traverser était plus grande que ce lac le long duquel il fallait passer pour » se rendre à Notre-Dame de Lausanne. » Bridel, *Conservateur suisse*.

Gebhard, abbé de Tous-les-Saints à Schaffouse, que Godefroi de Bouillon, devenu roi de Jérusalem, fit gardien du saint Sépulcre (1100).

La première croisade a été chantée par le Tasse dans son poème héroïque de *la Jérusalem délivrée.* Une strophe du premier chant est consacrée aux 6,000 Helvétiens, qui, si l'on en croit le grand poète, échangèrent le fer des houlettes contre celui des lances et des épées.

La première croisade donna le jour aux trois ordres religieux et militaires des Hospitaliers ou Chevaliers de Saint-Jean, des Templiers et des Chevaliers teutoniques. Le principal but de cette institution était de défendre la Terre-Sainte et de combattre les infidèles. Les Hospitaliers devaient y joindre, comme leur nom l'indique, le soin des malades [1].

Deux ordres purement religieux se formèrent avec l'approbation des papes, pendant les croisades; c'étaient les Franciscains ou Cordeliers (1210) et les Dominicains ou frères-prêcheurs (1215). Comme ils ne possédaient rien en propre et vivaient des libéralités d'autrui, on les nomma les Ordres mendiants. Très peu de temps après la fondation de ces ordres religieux et militaires, nous les trouvons déjà établis, sous la protection des Hohenstauffen, dans la haute Allemagne. Les Templiers avaient une maison à la Chaux, au pays de Neuchâtel; les Hospitaliers, des commanderies à Buchsée, Fribourg; les Chevaliers teutoniques, à Kœniz, près de Berne, Summiswald, Bâle, Zurich et près de Morat, à Freschels. Les Franciscains et les Dominicains eurent des couvents à Bâle, Zurich, Berne, Genève et Lausanne; les Franciscains seuls, à Fribourg, Lucerne et Soleure.

Le nombre des couvents avait, du reste, beaucoup augmenté depuis la fin du XI[e] siècle. On comptait, en Helvétie, environ 100 cloîtres, servant à la fois d'églises, d'écoles et de fermes-modèles [2].

§ 4. Progrès de la féodalité dans l'Helvétie.

Les troubles de l'empire, au XI[e] siècle, eurent des résultats bien divers. Ce fut d'abord de développer l'esprit féodal chez les seigneurs, qui tendent à s'affranchir de plus en plus du

[1] Le costume distinguait ces ordres. Les Hospitaliers portaient un habit noir avec une croix blanche à huit pointes; les Templiers un habit blanc avec la croix rouge; les Teutons le manteau blanc avec la croix noire liserée d'argent.

[2] Selon l'expression de M. F. Forel dans l'*Introduction au Régeste des documents de la Suisse romande*, p. 73.

pouvoir royal. C'est alors, par exemple, que les grands duchés de l'Allemagne deviennent héréditaires dans certaines familles qui ne les possédaient jusque-là qu'à titre précaire et viager. De toutes parts s'élèvent des châteaux forts. Prétextant les invasions, chaque seigneur fortifie sa demeure et l'environne de murs, de tours et de ponts-levis[1].

De la fin du XI[e] siècle au milieu du XII[e] siècle, la haute Allemagne (c'est le nom sous lequel on commence à désigner le pays connu plus tard sous le nom de Suisse) ne comptera pas moins de 1200 nobles, parmi lesquels on distingue 150 barons et 50 comtes souverains.

La chevalerie ou noblesse militaire naît et se développe aussi à cette époque. Pour devenir *chevalier* (miles), le jeune noble avait à faire un temps d'épreuve comme page et écuyer du seigneur dont il relevait ou seigneur suzerain. La chevalerie s'accordait aussi parfois en récompense aux hommes libres et aux simples bourgeois qui se signalaient par leur valeur ou rendaient un service signalé sur le champ de bataille au roi ou à l'empereur. Les chartes du moyen-âge donnent souvent le nom de *donzel* ou *damoiseau* (domicelli) aux jeunes nobles ou fils de chevalier qui n'avaient pas encore été admis à cet honneur.

Longtemps les paysans et les seigneurs eux-mêmes n'avaient eu d'autres noms distinctifs que leurs noms de baptême accompagnés parfois de noms patronymiques. Mais à partir des croisades, on voit les noms de famille commencer et se former de diverses manières. Les seigneurs, les premiers, empruntent leurs noms à leurs domaines, à leurs châteaux, aux charges qu'ils revêtaient à la cour ou dans le pays[2]. Les hommes du peuple suivent de près les grands et tirèrent leurs noms de leurs occupations, des lieux qu'ils habitaient, de leurs rapports de famille ou de leurs qualités ou de leurs défauts de corps et d'esprit.

Les croisades donnèrent aussi naissance aux *armoiries*, aux *sceaux*, et rendirent plus général l'usage des *bannières* comme signes distinctifs des seigneurs et des villes.

[1] Dans le Valais seul on voit se maintenir ou s'élever, au XI[e] siècle, les châteaux de Séon, du Mans à Louësche, de Gesteln, de Petersbourg, de Salgesch, de Saillon, d'Ernen, Châteauneuf, Mangepan et Dürrenberg à Mörell, le Château-du-Diable à Brigue, de Beauregard, de Sembrancher, de Martigny, Monthey et Saint-Maurice. *Histoire du Valais*, par le P. capucin Furrer, p. 18.

[2] Guillimann (de Fribourg). *De Reb. helv.*, II, 291.

§ 5. Progrès de la liberté dans les Alpes. — Les premiers Suisses. — (1114.)

Malgré ce prodigieux développement de la féodalité dans la haute Allemagne, l'émancipation des classes inférieures y avait fait des progrès. A St-Gall, par exemple, les métayers et colons avaient repris le port d'armes que leur avait ôté un abbé précédent. Puis, voyant les grands vassaux s'affranchir de la couronne, et les ministériaux s'adjuger les meilleures terres, les colons travaillèrent à transformer leurs tenures en bénéfices. Mais le fier abbé Mangold, qui gouvernait alors la principauté de St-Gall en lieu et place d'Eppenstein, chassé par le duc Conrad de Zæhringen, n'était pas d'humeur à tolérer cet état de choses. Secondé par une parenté puissante, il fit rentrer vassaux et colons dans l'obéissance, et bâtit un fort près de Brasberg (1122).

Les amis de l'indépendance n'étaient pas tous aussi aisés à contenir que les métayers de St-Gall. Environ à la même époque où l'abbé Mangold réduisait ces derniers, c'est-à-dire au commencement du XII[e] siècle, paraissent sur la scène de l'histoire les vaillants pâtres des WALDSTÆTTEN (en français places forestières). Ce nom, dont on se sert communément dès lors pour désigner les trois vallées d'Uri, Schwytz et Underwald, est (comme ce dernier qui veut dire *sous la forêt*) un curieux indice de l'origine et de la condition des habitants des trois vallées. D'autres faits encore révèlent l'état sauvage de cette contrée avant le IX[e] siècle. Le pays d'Uri était considéré comme une Sibérie; on y envoya l'abbé Hetto de Reichenau en exil, sous le gouvernement de Charles Martel. Deux siècles après, tout le pays compris entre le Mont-Etzel et les glaciers de l'Oberland était encore désigné comme un désert inexploré, dans une charte de l'empereur Othon II. Une tradition ancienne veut même que pendant longtemps les Waldstætten n'aient eu qu'une église, celle de Muottathal, située entre Uri et Schwytz[1].

Cependant ces sombres vallées avaient commencé à s'éclaircir et à se peupler; elles faisaient sans doute partie de ces contrées boisées, au défrichement desquelles les capitulaires de Charlemagne conviaient les *hommes utiles* en leur assurant des avantages et des priviléges considérables, comme celui de

[1] L'origine suédoise des peuplades alpestres est aujourd'hui complétement abandonnée. Voir Blumer, *Histoire des Démocraties suisses*, p. 5; Gingins, *Essai sur la condition des personnes et des terres dans le pays d'Uri*; Hisely, *Essai sur l'origine et les libertés des Waldstætten*.

choisir leurs juges et de terminer leurs différends de peu de valeur sans avoir besoin de recourir au landgrave[1]. Au IX[e] siècle, les chartes ne mentionnent encore qu'un très petit nombre de lieux habités (Stanz, Sarnen, Buochs, Silinen, Bürglen, etc.). Le nom d'Uri figure pour la première fois en 720; et pour la seconde dans l'acte de fondation de N. D. de Zurich par Louis-le-Germanique, et où le petit pays d'Uri (pagellus Uroniæ) est indiqué comme une dépendance de cet établissement royal (853). Le nom de Schwytz paraît en 972, où cette localité est indiquée comme faisant également partie du comté de Zurich (Zurichgau), administré d'abord par les Nellenbourg, puis par les Lenzbourg jusqu'à l'extinction de cette maison (1173).

Quoi qu'il en soit, les défricheurs doivent avoir formé une portion considérable de la population des Waldstætten et le nom de la célèbre prairie du Grutli en est un exemple entre beaucoup d'autres[2]. Mais à côté de ces colons de la couronne ou fiscalins, qui n'arrivaient que par degrés à la liberté complète, les trois vallées nous offrent, dès la fin du XI[e] siècle au moins, un certain nombre de libres descendants des Allemannes, une commune bourgeoise[3], voire même de grands propriétaires d'alleux, comme les barons d'Attinghausen. Les serfs sans doute n'étaient pas rares sur les terres qui appartenaient en propre aux abbayes et aux seigneurs. Mais, grâce aux immunités des premières, les serfs d'église se rapprochaient singulièrement des libres censitaires avec lesquels ils finirent par se confondre.

Chaque vallée avait d'ailleurs ses institutions propres, ses assemblées de communes dont les attributions dans le principe se bornaient à répartir les charges locales et à fixer la jouissance des pâturages communs. Mais elles s'occupèrent bientôt d'intérêts plus graves. Du droit privé naquit le droit politique; des assemblées partielles se forma l'assemblée générale ou landsgemeinde, présidée non plus par un simple chef de commune (amman), mais par un chef de toute la vallée (landamman). « C'est dans l'épanouissement de la » commune, dit un publiciste érudit, qu'il faut chercher l'ori» gine de la liberté helvétique[4]. »

[1] Capitulaire des campagnes de l'an 812.

[2] Rütli ou Grütli viennent l'un et l'autre de *Rüten*, qui marque l'action de défricher par le feu, tandis que le défrichement opéré par la coupe des arbres est indiqué par le mot *Schwanden*.

[3] Cives de villâ *Suites*. Charte de 1114.

[4] M. Frédéric de Wyss, *Sur les Landsgemeinden*.

Le sentiment de leurs droits s'accrut avec celui de leurs forces chez les montagnards des trois vallées. Le premier signe d'indépendance fut donné par les hommes libres de Schwytz. C'était à l'occasion des pâturages de la Sihl-Alp et du Rothenthourm, dont la jouissance leur était contestée par l'abbé, prince d'Einsidlen. Ignorant le véritable état du pays, l'empereur Henri II avait cédé au couvent des ermites (par charte datée de Zurich 1018), la propriété de *toutes les Alpes environnantes*. A l'acte impérial, les Schwytzois opposaient la coutume de leurs pères. Ils trouvèrent d'ardents champions de leur cause dans la personne des comtes de Lenzbourg établis *baillis* ou *avoués* de Schwytz et de Zurich par les ducs de Zæhringen.

L'affaire fut portée devant l'empereur Henri V qui se trouvait dans ce moment à Bâle. Le comte Ulric de Rapperschwyl, avoué d'Einsidlen, plaida pour le *droit écrit de l'abbaye;* le comte Rodolphe et Arnold de Lenzbourg pour le droit *traditionnel* des pâtres de Schwytz. L'empereur donna gain de cause à l'abbé d'Einsidlen et condamna la partie adverse à une amende de cent livres (10 mars 1114). Mais loin de se soumettre à une sentence qu'ils estimaient injuste, les montagnards conclurent une alliance ou ligue de trois ans avec leurs voisins d'Uri et d'Unterwald, et entrèrent même en relations avec leurs voisins de Lucerne, bien que sujets du prince-abbé de Murbach en Alsace. C'est de ces alliances, d'abord purement temporaires et plusieurs fois renouvelées et agrandies, que devait sortir à la fin du XIII[e] siècle la Confédération suisse[1].

Dans ce temps, la liberté faisait aussi des progrès à Genève, dont les habitants sont traités de *citoyens* dans l'accord de Seyssel signé par l'évêque Humbert (1124), et dans le pays de Valais, où Sion et St-Maurice jouissaient déjà de libertés municipales étendues sous les auspices de leurs prélats. Zurich aussi, sous la crosse de son abbesse de N.-D., se voyait dotée d'un conseil, symbole d'autonomie, premier échelon de son indépendance à venir. Presque toutes les villes de l'Helvétie,

[1] Tschudi et Müller ont voulu faire des Suisses un peuple *autonome* et démocratique dès l'origine. D'autre part, deux savants feudistes, MM. Kopp et Gingins (dont la critique sévère a rendu les plus grands services à notre histoire), ne tiennent compte que des documents; ils sacrifient totalement le droit naturel et populaire à un droit positif, basé cependant bien souvent sur la force et le hasard. Nous avons suivi l'opinion de MM. Meyer de Knonau, de Bluntschli, Blumer et Escher, qui nous paraît plus conforme à la réalité historique. M. Hisely, *Essai sur l'origine et les libertés des Waldstætten*, se rapproche parfois du système de M. Kopp.

dit Jean de Muller, ont « grandi à l'ombre vénérée d'une église, et étaient aussi plus ou moins soumises dans les commencements à un évêque, à un cloître ou à un chapitre de chanoines[1]. »

CHAPITRE VIII

L'HELVÉTIE SOUS LA MAISON DE HOHENSTAUFFEN OU DE SOUABE

(De 1138 à 1254.)

—

§ 1. Résistance des Schwytzois. — Arnold de Brescia. — Les Gibelins de la haute Allemagne.

Conrad III, le premier des six Hohenstauffen qui occupèrent le trône impérial, fut élu à Coblence par les grands assemblés (1138). Henri-le-Lion, duc de Bavière, chef de la maison rivale des Guelfes, voulut faire opposition et trouva de l'appui chez le duc Conrad de Zæhringen. Mais Frédéric, neveu de Conrad III, et qui lui succéda comme empereur, s'empara de la ville de Zurich, chef-lieu de la domination zæhringienne, et força son adversaire à un accommodement (1138). Conrad III, en personne, fit ensuite le siége de Weinsperg dont les murs retentirent pour la première fois des cris de guerre d'*ici Guelfes* et *ici Gibelins*, qui servirent de ralliement au parti du pape et de l'empereur, lorsque recommença la lutte entre le saint siége et le saint Empire. Le siége de Weinsperg fit éclater la bravoure du comte Werner de Kybourg, fils de Rodolphe, l'avoué de Schwytz, auquel ses exploits en Italie valurent le marquisat d'Ancône en Romagne. Lorsque l'empereur Conrad entreprit sept années après la seconde croisade, Werner n'était plus. Mais le monarque trouva de fidèles compagnons d'armes dans l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg, le comte Ulric II de Neuchâtel et Ulric, comte de Gruyère, qui revinrent, comme lui, sains et saufs de cette expédition malheureuse.

[1] Ainsi Soleure relevait du chapitre de Saint-Ours, Schaffouse de l'abbaye de Tous-les-Saints, Lucerne de l'abbaye de Murbach, Zurich du Grossmünster et du Fraumünster de cette ville. Coire, Sion, Bâle, Lausanne, Genève, Saint-Gall, Einsidlen, etc., de leurs prélats.

En 1144, l'empereur Conrad étant en séjour à Bâle, l'abbé-prince Rodolphe d'Einsidlen, que protégeait l'impératrice Gertrude, évoqua au tribunal de ce prince la querelle toujours pendante de ce monastère avec les montagnards de Schwytz. L'empereur confirma purement et simplement la sentence rendue trente ans auparavant par son prédécesseur Henri V. Mais, comme dit un historien, la difficulté à cette époque « était de faire exécuter une sentence après l'avoir obtenue [1]. » Même après cette seconde condamnation, les hommes de Schwytz persistèrent à méconnaître le droit de l'abbaye. Mis au ban, ils n'en continuèrent pas moins à communiquer avec leurs voisins et à vendre leurs produits sur les marchés de Lucerne et de Zurich. L'abbé d'Einsidlen eut recours aux armes spirituelles. L'évêque de Constance, au diocèse duquel appartenaient les Schwytzois, fulmina l'anathème.

C'était chose terrible pour un peuple religieux que de voir cesser toutes les cérémonies religieuses, et les mourants même n'obtenir parfois qu'en secret et à grand'peine l'administration des sacrements. Les Schwytzois néanmoins ne parurent pas s'en alarmer beaucoup. Ils comptaient, paraît-il, sur le grand crédit dont jouissait à la cour leur avoué Ulric de Lenzbourg, fils de ce même Rodolphe qui avait soutenu leur cause en 1114. Leur confiance ne fut pas trompée. Profitant de l'avénement au trône du nouvel empereur Frédéric Ier, Lenzbourg fit si bien, que ce prince interposa ses bons offices et persuada à l'évêque de Constance de lever l'excommunication (1152).

Malheureusement pour les hommes libres de Schwytz, l'extinction de la maison de Lenzbourg (1173) et l'avénement des Habsbourg au triple landgraviat de l'Alsace, de l'Argovie et de Zurich, dont dépendaient Schwytz et Unterwald, vint menacer leurs libertés d'un nouveau péril, celui de voir transformer le pouvoir temporaire et révocable du bailli impérial en domaine héréditaire d'une famille ambitieuse et puissante.

L'esprit d'indépendance commençait à s'étendre aux choses religieuses. Le séjour à Zurich d'Arnold de Brescia, fameux moine et réformateur italien, contribua à répandre cet esprit. Disciple hardi du libre-penseur français Abélard, Arnold combattait le célibat et soutenait que le clergé ne devait posséder aucun bien, aucun pouvoir temporel. Chassé de l'Italie, il se réfugia à Zurich sous le nom de Leemann et y fit des prosélytes dans tout le pays (1139). Saint-Bernard, qui avait déjà fait condamner Abélard en France, dénonça en vain Arnold à l'évêque de Constance comme un homme dangereux

[1] Schmidt, *Histoire des Allemands*, IV.

qui *distillait dans un vase de miel le venin de l'hérésie*. Le novateur continua sa propagande. Au bout de six ans, jugeant le moment opportun, il passe les Alpes, suivi de 2000 hommes[1], avec l'aide desquels il prive le pape de son pouvoir temporel et fonde sur les bords du Tibre une république qui fut de peu de durée. Car les Romains, effrayés par l'interdit, livrent le malheureux Arnold à l'empereur Frédéric Ier, qui le laisse brûler comme hérésiarque par le préfet de Rome (18 juin 1155).

Les historiens ne disent point ce que devinrent les montagnards des Alpes qui avaient suivi Arnold dans son expédition périlleuse. Mais les doctrines du réformateur ne se perdirent point sur les rives de la Limmat, où l'abbesse souveraine de Notre-Dame se vit, petit à petit, dépouillée de ses droits régaliens au profit de la bourgeoisie[2].

Frédéric Ier, qui avait laissé périr Arnold de Bresse et qui, peu d'années après, donnait les mains à l'établissement de l'Inquisition par le pape Lucius au synode de Vérone, ne tarda pas à se brouiller avec le saint siége et avec les villes lombardes. Il remporta d'abord plusieurs victoires, détruisit Milan, chef-lieu de la ligue lombarde et fit nommer un anti-pape; mais il fut vaincu à Legnano (1176) et obligé de baiser la mule du pape Alexandre III à Venise (1177).

Les Gibelins de la haute Allemagne avaient vaillamment combattu pour leur chef. Ulric de Lenzbourg avait conduit quelques cents hommes à Frédéric et pris part au siége de Milan avec l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg. Le successeur de ce prélat, qui était de la même famille, était aussi un ardent Gibelin. Il fut déposé par le pape Alexandre III pour avoir coopéré à l'élection de l'anti-pape Pascal (1179). La ville de Bâle, persistant à considérer Louis de Frobourg comme son prélat légitime, encourut un interdit de dix ans. Mais l'excommunication pesa peu à cette ville, parce que le clergé, fort de l'appui de Frédéric et de son anti-pape, continua, comme par le passé, ses fonctions sacerdotales.

L'interdit atteignit également la ville gibeline de Lucerne (1168); et comme les chanoines refusaient de laisser inhumer les morts dans leur cimetière, on se hâta d'en construire un avec une chapelle hors de l'enceinte qui appartenait au chapitre[3].

[1] Arnoldus alpinorum turbam ad se traxit et Romam cum multitudine venit. *Fasti Corbeienses*.

[2] Les droits de foire, de monnaie, de péages, l'élection du conseil, etc.

[3] M. Pfyffer, *Histoire de Lucerne*, I, 22.

Le Valais avait aussi ses Gibelins et ses Guelfes. Les premiers avaient pour chef l'évêque Louis de Sion; les Guelfes, l'abbé Rodolphe de Saint-Maurice, partisan dévoué du pape Alexandre.

§ 2. Les Zæhringen, vice-rois de l'Helvétie et fondateurs de villes.

Berthold IV, neveu de Berthold III et fils de Conrad de Zæhringen, appartenait au parti guelfe par tradition de famille. Mais en sa qualité d'avoué de Zurich et de recteur de Bourgogne (titres que lui donnent les actes officiels depuis 1157), il ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de suivre l'empereur Frédéric Ier dans sa campagne contre Milan et lui amena d'excellents tireurs de la haute Allemagne, commandés par les comtes de Lenzbourg et de Habsbourg (1162). L'empereur lui sut peu de gré de ce dévouement de circonstance. Il disposa sans façon de la Bourgogne cisjurane en faveur de ses propres fils, laissant pour la forme, en échange, à Berthold IV l'avouerie de Sion, Lausanne, Genève. Mais les évêques de ces trois villes, accoutumés à ne relever que de l'empereur, résistèrent avec énergie. Le pape Alexandre III leur vint en aide avec une menace d'anathème, et Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, obtint de Frédéric Ier lui-même une *Bulle d'or* ou charte solennelle portant que Genève n'aurait d'autre seigneur que l'évêque, prince du saint Empire. « C'est ainsi » qu'Ardutius, dit l'historien genevois Gaberel, fut le véritable » fondateur de l'indépendance de Genève. » La clef de saint Pierre devient le symbole héraldique de cette indépendance, en opposition au lion ou à l'aigle des Zæhringen (1162)[1].

L'évêque et les dizains du Valais n'avaient pas les mêmes moyens de résistance légale que les prélats. Ils prirent les armes et soutinrent trois guerres acharnées et meurtrières (1160, 1182, 1185).

Parmi les nobles du pays de Vaud, la répulsion n'était pas moins grande. Sauf le comte de Neuchâtel et un petit nombre de gentilshommes qui préféraient la domination des Zæhringen à celle des comtes de Bourgogne, toute la noblesse romande faisait des vœux contre Berthold IV et cherchait à se soustraire à sa domination. Berthold V, fils et successeur du précédent, eut encore plus de peine à se faire obéir. Le

[1] L'*aigle* paraît avoir été l'emblême patrimonial des Zæhringen; le *lion* celui de ces princes comme recteur de la Bourgogne. Un sceau provenant du cloître d'Hauterive porte un lion tourné à sénestre. Voir l'excellente *Histoire du Wurtemberg* par M. Stälin, bibliothécaire royal à Stuttgart.

Le comte Hartmann IV de Kybourg, landgrave en Thurgovie, octroya des libertés communales à sa nouvelle ville de Diessenhoffen (1178) et à celle plus ancienne de Winterthour (1181). Quelques années après, la ville de Neuchâtel recevait des comtes Ulric et Berthold une charte libérale qui l'assimilait à la cité impériale de Besançon (1214). Un peu plus tard, l'évêque de Sion, le chapitre et les bourgeois de Sion signaient un compromis *(Civilegium)* pour la reconnnaissance mutuelle de leurs droits (1219).

Berthold V mourut en 1218 et avec lui s'éteignit la dynastie redoutable qui avait dominé pendant plus d'un siècle sur une grande partie de l'Helvétie et des pays qui forment actuellement le grand-duché de Bade. Si favorable qu'ait été aux villes la domination de cette famille, on ne peut regretter qu'elle n'ait pas duré davantage, car un plus long règne, en consolidant l'autorité de ces princes, eût changé, à la fin, leur vice-royauté en une monarchie véritable et étouffé dans son germe la libre Confédération dont les fondements étaient jetés au sein des Alpes, parmi ce peuple de pâtres qu'un célèbre publiciste a proclamés : « *Les premiers-nés de la liberté* [1]. »

Les alleux et les fiefs vacants par la mort du dernier des Zæhringen passèrent à son beau-père Ulric, comte de Kybourg, dont les domaines s'étendirent alors du Jura au lac de Constance. Le mariage du fils de cet Ulric, Hartmann de Kybourg, avec Marguerite de Savoie, fille du comte Thomas I[er], vint favoriser les entreprises de cette dernière maison sur l'Helvétie occidentale. Du reste, Frédéric II, qui occupe le trône impérial depuis 1212, se garda bien de donner un successeur aux Zæhringen, comme *vice-rois de l'Helvétie*. Retenant ce pays sous son autorité immédiate, il se borna à y nommer des baillis ou avoués impériaux. Ainsi le comte Rodolphe III de Habsbourg-Lauffenbourg devint avoué d'Uri. Le pouvoir du landgrave, exercé sur la rive gauche de l'Aar par le comte de Neuchâtel, échut en partage sur la rive droite aux comtes de Buchegg, voisins de Soleure [2].

§ 3. Frédéric II octroie la liberté impériale à plusieurs villes et peuples de la haute Allemagne (1218-1254).

Frédéric II, fils d'Henri VI et petit-fils de Frédéric I[er] Barberousse, avait reçu en partage, selon l'expression du grand

[1] Posselt.
[2] Kopp, II, 241.

poète gibelin Dante, *toutes les qualités et toutes les grâces avec un cœur généreux*. Heureux s'il eût borné son ambition à la seule Allemagne. Mais il s'obstina à vouloir dominer sur l'Italie, et cette prétention funeste, jointe à l'incrédulité notoire dont sa cour et lui donnaient l'exemple, attirèrent sur ce monarque les foudres de trois papes et eurent pour résultat la ruine totale de sa dynastie [1].

Frédéric, à ses débuts, promettait toute autre chose. Ce pupille du pape Innocent III s'était montré plein de sollicitude pour les droits des couvents et des seigneurs ecclésiastiques. Les bourgeois de Zurich, de Soleure, ayant voulu soumettre leurs chanoines à l'impôt, reçurent l'ordre de respecter les immunités cléricales. La même sommation fut adressée aux hommes d'Uri, qui voulaient forcer le couvent de Wettingen à acquitter les charges publiques pour les biens qu'il possédait dans leur vallée.

Les Bâlois avaient été très favorisés par l'empereur, auquel ils avaient fait une brillante réception à son avénement, en 1212; ils en avaient reçu l'autorisation de nommer librement le conseil de la ville. L'évêque Henri, de Thoune, fit révoquer ce privilége [2]. Les associations entre villes, la formation des corps de métier et la création de conseils municipaux, non autorisés par les seigneurs du lieu, furent sévèrement prohibées dans toute l'étendue de l'empire. La réception de bourgeois *externes*, c'est-à-dire domiciliés hors des villes, donna lieu à la même défense. En même temps, le railleur et incrédule Frédéric, impitoyable aux hérétiques, comme son aïeul, les livrait sans sourciller aux inquisiteurs, pour se conformer à la maxime reçue alors que le glaive temporel doit servir d'instrument au glaive spirituel.

Nul règne cependant n'a été plus favorable à la liberté des peuples et villes de l'Helvétie ou haute Allemagne. La même année où il défendait aux Bâlois de nommer leur conseil sans le consentement de l'évêque, il accueillait avec faveur les députés des Bernois et leur octroyait la fameuse *Bulle d'Or* (Handfeste), qui assurait à cette cité, avec la liberté impériale, le droit de battre monnaie, réservé, en général, aux souverains et aux Etats, et que très peu de villes possédaient en Suisse à cette époque.

Les cités de Zurich, Berne, Soleure, Schaffouse et Morat

[1] « Frédéric, disaient ses ennemis, est toujours entouré de mahométans et d'o» dalisques. Il a traité d'imposteurs Jésus-Christ et Moïse qu'il place sur la même » ligne que Mahomet. » Frédéric chercha à se disculper de ces accusations dans un manifeste adressé aux souverains de l'Europe.

[2] 13 septembre 1218. Trouillat, I.

même obtiennent la faveur de relever *immédiatement* de l'empire et sont déclarées *inaliénables* de la couronne (1218). Un bailli impérial, institué par l'empereur et pris parfois parmi les simples bourgeois, y exerce le *droit de glaive* (Blutbann) au nom de l'empereur, suprême justicier de l'Allemagne.

Les peuplades pastorales eurent leur part des libertés des Hohenstauffen. Par diplôme, daté de Worms (1231), le roi Henri, qui gouvernait l'Allemagne pour son père Frédéric, alors en Italie, déclara la vallée d'Uri terre *immédiate* de l'empire.

Mais c'est surtout lorsque Frédéric II eut été excomunié pour la seconde fois et qu'il se fut décidé à porter le fer et le feu au cœur des Etats romains qu'il sentit le besoin de s'attacher le cœur des peuples qui lui étaient restés fidèles. Les guerriers des Waldstætten avaient suivi en grand nombre le lion des Hohenstauffen et s'étaient signalés pour leur fidélité et leur vaillance. Voulant leur donner un gage éclatant de sa bienveillance, l'empereur octroya aux hommes de Schwytz et d'Underwald une charte qui consacrait la liberté de ces deux vallées forestières et les plaçait sur la même ligne que les hommes d'Uri, dotés neuf ans auparavant de l'indépendance impériale (décembre 1240). Cet acte mémorable, base constitutionnelle de la liberté suisse, est daté du camp de Faënza, ville romaine dont Frédéric II avait entrepris le siége [1].

Parmi les guerriers de la haute Allemagne qui avaient suivi Frédéric II dans cette guerre, figurait Rodolphe de Habsbourg, filleul de ce prince, dont il avait embrassé la cause avec ardeur et qu'il ne s'attendait guère à remplacer un jour sur le premier trône de la chrétienté. Car ce seigneur, alors âgé de vingt-deux ans, n'avait presque d'autre patrimoine que son épée et vivait en grande partie de guerres et de rapines. Déjà excommunié une fois pour avoir mis le feu à une église en guerroyant contre l'évêque de Bâle, il le fut encore une fois pour son dévouement à la cause gibeline.

Sur ces entrefaites, les hommes de Schwytz et d'Underwald, ayant appris à connaître Rodolphe, demandèrent à l'avoir

[1] Voir le texte de ce document dans Hisely, *Essai sur les libertés et l'origine des Waldstætten*, 397 : « Nous Frédéric, par la grâce de Dieu, à tous les hommes » de Schwytz (Suits), nous déclarons qu'ensuite des messages et des députés que » nous avons reçus de vous, nous vous prenons sous notre protection et celle de » l'empire comme des hommes libres qui êtes venus à nous de votre plein gré... » promettant de ne jamais vous aliéner de la couronne. » Une excellente analyse des chartes royales octroyées aux Waldstætten a été faite par M. Wartmann, de St-Gall, dans les *Archives pour l'histoire de la Suisse*, XIII. 1862.

pour leur bailli impérial à la place de son oncle, Rodolphe III, comte de Habsbourg-Lauffenbourg. L'empereur le leur accorda d'autant plus volontiers que ce dernier appartenait au parti guelfe (1240-44). Mais comme Lauffenbourg prétendait au droit *héréditaire* de gouverner ces contrées, il porta plainte au pape contre ce qu'il appelait une spoliation et ne manqua pas de dénoncer les hommes des deux vallées, ainsi que leurs alliés de Lucerne, comme partisans de l'empereur excommunié. Le pape Innocent IV, par un bref du 18 août 1247, menaça les montagnards de les comprendre dans l'excommunication s'il ne rentraient dans l'obéissance; mais il ne donna pas suite à sa menace[1].

Il n'en fut pas de même pour les Zuricois. L'interdit fut lancé sur la ville. Voyant que le clergé se disposait à cesser toutes ses fonctions, le magistrat ou la bourgeoisie décida que tout prêtre qui suspendrait son ministère quitterait sur-le-champ la ville. Les dominicains partirent les premiers et furent suivis des chanoines. Les cordeliers sortirent également, mais ce fut pour rentrer par une autre porte. Pendant plusieurs années, Zurich n'eut d'autre service religieux que celui de ces moines.

A la fin, touché de la pénible position du chapitre, dont on avait confisqué les biens, le pape leva l'excommunication et le clergé reprit sa place, mais non son ancienne influence au sein de la société zuricoise.

Un grand appui pour les Zuricois dans leur lutte avec le clergé, ç'avait été l'alliance des villes voisines. Douze d'entr'elles, entr'autres Berne, Soleure, Schaffouse, Mulhouse, s'étaient engagées par serment à ne point abandonner Frédéric, à quelque extrémité qu'il se trouvât réduit. Et lorsque cet infortuné monarque, abandonné ou trahi par les siens, fut mort de chagrin et peut-être de poison au bourg de Firenzuola, en Toscane (15 décembre 1250), les douze villes du Rhin et de l'Aar servirent avec la même fidélité le fils de Frédéric, Conrad IV, dernier empereur de la maison de Souabe et dont l'unique héritier, Conradin, périt sur l'échafaud à Naples (1268). Telle fut la fin des Hohenstauffen, la plus illustre entre toutes les dynasties germaniques par l'union du génie et des qualités chevaleresques.

La cause des Zuricois avait éveillé les sympathies de leurs amis politiques des Waldstætten. Les gibelins du Nidwalden ou vallée inférieure de l'Underwald exprimèrent leurs vœux d'adhésion dans une lettre signée du curé de Stanz et

[1] Voir le bref dans M. Hisely, *Essai*, p. 403.

de dix autres notables, parmi lesquels figurent un Wolfenschiess et le chevalier Rodolphe de Winkelried, premier membre authentiquement connu de la famille illustrée un siècle plus tard par l'héroïsme d'Arnold de Winkelried[1].

§ 4. Interrègne. — Confédérations diverses. — (1248-1273.)

Les temps de l'interrègne (on appelle ainsi les vingt-cinq années qui s'écoulèrent depuis les désastres de Frédéric jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg) sont une période de calamités pour l'Allemagne. Pendant que les sept plus grands seigneurs de l'empire[2] s'arrogent à eux seuls le droit d'élire l'empereur et vendent leurs suffrages au plus offrant, étranger ou indigène, les guerres privées, les brigandages des seigneurs ne laissent aucune sécurité à l'agriculteur, à l'artisan, au voyageur. Le droit du plus fort (Faustrecht) règne en maître dans l'empire et met en péril la liberté, la propriété et l'existence même de quiconque n'est pas assez puissant pour imposer aux oppresseurs.

La situation des villes libres au milieu de ce désordre était extrêmement critique. Isolées, elles n'auraient pu songer à se défendre; elles eurent recours à l'*association*, unique moyen de salut qui se présentât à leurs regards. Deux grandes ligues ou confédérations se forment alors en Allemagne, la *Hanse*, ou ligue commerçante de Lubeck, et le *Rheinbund*, ou ligue de 50 villes rhénanes (1253), dont faisaient partie les trois villes libres de Zurich, Berne et Bâle.

La haute Allemagne n'avait pas attendu ce moment pour comprendre le prix de la maxime : *l'union fait la force*. Mais le sentiment du danger communiqua un nouvel élan aux alliances; de toutes parts on renouvelle les anciennes et on en conclut de nouvelles. Les Lucernois, alors engagés dans une guerre avec les Bernois, se réconcilient avec eux et jurent amitié pour cinq ans avec cette ville et ses *Confédérés* (Eidsgenossen) *de la Bourgogne* (15 mai 1251). C'est ici la première

[1] Voir cette lettre latine dans M. Kopp, *Documents*, I, 2. C'est probablement au chevalier Rodolphe de Winkelried que se rapporte la légende ou saga d'Underwald qui le fait mourir en tuant, près d'Œdiswyl, un dragon ou serpent monstrueux pareil à celui dont, au siècle suivant, un chevalier français aurait délivré l'île de Rhodes. Voir sur les Winkelried de Stanz la curieuse notice de M. de Liebenau, de Lucerne, dans les *Mittheilungen de Zurich*, IX.

[2] Les archevêques de Mayence, Trèves, Cologne; le roi de Bohême, les ducs de Saxe, Bavière et Brandenbourg On. donne dès lors le titre d'*électeurs* (Churfürsten) à ces princes.

apparition de ce nom, depuis si célèbre dans l'histoire et le droit public de la Suisse.

Ces confédérés de Berne étaient les bourgeois de Morat, de Laupen, les paysans du Hasli, et sans doute aussi les Fribourgeois, avec lesquels la ville de Berthold V venait de renouveler *à perpétuité* sa combourgeoisie zæhringienne (20 novembre 1243). Une étroite alliance unissait déjà Fribourg aux petites villes de Payerne (1225) et d'Avenches (1239). Menacés par l'ambition de la Savoie, l'évêque et les dizains du Valais recherchent également l'appui de Berne et concluent à Louëche une ligue de dix ans; « premier traité connu de ce pays avec les confédérés [1]. »

Pour être devenus les alliés de Berne, les Lucernois n'avaient garde de laisser se relâcher leurs liens avec leurs bons amis et voisins les *forestiers d'entre-mont et d'outre-lac* [2], comme disent les chartes.

Le bailli du prince-abbé de Murbach, craignant le mauvais effet de cette union pour les droits de son maître, travailla, mais en vain, à la dissoudre. Echauffés par la lutte, les Lucernois rasèrent un château de l'abbé, à Tannenberg, et coupèrent la belle forêt qu'il avait au-dessus de la ville. Des scènes analogues et plus violentes encore se passaient outre-lac, où des nobles, dont l'histoire ne sait pas les noms, étaient chassés, leurs forts détruits, et l'entrée du pays fortifiée dans l'éventualité d'une invasion [3].

L'établissement des TRIBUS est un autre produit de l'esprit d'association qui se manifeste à cette époque. Les tribus, appelées aussi corps de métiers, abbayes, confréries (en allemand *Zunft*), n'étaient, dans le principe, que des sociétés d'artisans; mais elles n'avaient pas tardé à prendre une importance militaire et politique. Dans plusieurs villes, l'usage s'introduisit de marcher au combat dans l'ordre des tribus et des familles; souvent aussi le vote pour l'élection d'un magistrat se faisait à la tribu. Les édits prohibitifs des empereurs purent en retarder mais non en empêcher l'introduction dans la haute Allemagne. Bâle et Zurich prirent l'initiative de cette institution; elle s'établit ensuite à Berne, Schaffouse, St-Gall, etc.

L'institution des tribus à Bâle coïncide avec celle du PREMIER BOURGMESTRE, qui précéda, de peu d'années, celle du PREMIER LANDAMMAN dans la vallée d'Uri [4]. L'usage des

[1] Kopp, II, p. 210. L'alliance valaisanne est du 29 septembre 1252.

[2] Waldlüt, *Intramontani* (innerhalb dem Sewe). Kopp, I, 5.

[3] Kopp, I, 148, 149.

[4] Le premier bourgmestre de Bâle fut Henri Steinlin (1253). Bourcard Schüpfer est le premier landamman d'Uri, en 1273. Blumer, *Histoire des Démocraties*

SCEAUX et des BANNIÈRES date du même temps et marque dans la vie des peuplades alpestres le moment où elles arrivent à la pleine conscience de leur valeur morale et prennent, pour ainsi dire, possession d'elles-mêmes [1].

§ 5. Pierre de Savoie, le petit Charlemagne.

Quel que fut le progrès des confédérations, il n'était cependant pas encore arrivé à un degré de consistance qui permît aux villes et aux peuples libres de se passer entièrement de l'alliance ou du patronage de certains seigneurs puissants. C'est ainsi que les Bernois et leurs alliés du Hasli, de Morat et de Laupen, inquiétés par le comte Hartmann V de Kybourg, résidant à Berthoud, se virent réduits à implorer la protection du glorieux Pierre de Savoie, comte de Romont, septième fils du comte Thomas Ier de Savoie, qui remplissait dès 1232, dans l'Helvétie romande, le rôle décisif que Rodolphe de Habsbourg, plus jeune de 15 ans, jouait depuis peu d'années (1240) dans l'Helvétie allemande [2]. Pierre accéda avec joie aux vœux des Bernois; mais, aussi habile que brave, il se fit d'abord donner par l'empereur le titre de *protecteur de la Bourgogne*, qui légitimait son intervention, puis travailla à agrandir la ville de Berne et posa lui-même la première pierre d'un pont dont le comte de Kybourg, l'ennemi de cette ville, avait cherché à empêcher la construction (1255). Berne, il est vrai, dût payer cher cette protection, en prêtant hommage au comte de Romont comme *vassale*. Mais, après avoir servi fidèlement Pierre dans plusieurs de ses expéditions, les Bernois parvinrent à se délier, après la bataille de Chillon, d'un vasselage incompatible avec la dignité d'hommes investis de la liberté impériale. Moins puissante que Berne, la ville de Morat n'eut pas la même chance et demeura vassale de la Savoie jusqu'au temps de la guerre de Bourgogne.

suisses, I, 120. Schmid, historien d'Uri, nomme, au contraire, comme ayant été premier landamman d'Uri noble Werner d'Attinghausen (1234).

[1] Le plus ancien sceau bourgeoisial est celui de Zurich, au commencement du XIIe siècle. Celui de Berne est de 1224; ceux de Fribourg et de Bâle datent de 1225, de Soleure de 1230, d'Uri de 1243, de Schwytz de 1282, et d'Underwald de 1291.

[2] Pierre porta le titre de comte de Romont depuis 1240 jusqu'au jour de son avénement au trône des comtes souverains de Savoie et Piémont en 1263. Pierre était né en 1203 à Suse, et avait été clerc et prévôt des cathédrales d'Aoste, Genève et Lausanne. Il quitta les ordres à la mort de son père (1232).

Mes guides pour cette période sont M. Cibrario, l'éminent historien de la maison de Savoie, et M. Wurstemberger, le judicieux biographe du comte Pierre (en allemand). Le premier volume seul a été traduit par M. de Gumoëns. Berne, 1859.

Le sort de Morat ne différait pas d'ailleurs de celui de la plupart des villes et seigneurs de l'Helvétie romande. Romont, Rue, Payerne, Aubonne, Estavayer, Moudon, Yverdon, Martigny en Valais, Cerlier, Guminen, Frutigen dans le Siebenthal furent achetées, cédées ou conquises sur leurs seigneurs ecclésiastiques ou civils. Plus heureux que le duc de Zæhringen, Pierre força les évêques de Genève et de Lausanne à partager avec lui la souveraineté de leurs villes épiscopales. Le comte de Neuchâtel-Nidau lui prêta hommage pour plusieurs fiefs (1265). Le comte Rodolphe III de Gruyère, bienfaiteur d'Hauterive, ploya le genou devant Pierre à Romont et lui remit *en alleu* le château de ses pères, que Pierre ensuite rendit en *fief* à un parent du comte. L'avouerie de Vevey fut également cédée à Pierre de Savoie par Rodolphe de Gruyère. Le puissant comte du Genevois lui-même, le comte des *Vaudois et des Genevois*, comme il s'intitulait, dut reconnaître Pierre pour son souverain.

De tous les peuples environnants, un seul presque restait debout, refusant de servir à quelque titre que ce fût. Deux fois Pierre porta la guerre dans le Valais; il prit d'assaut Sion et Martigny et remplit les souterrains de Chillon de prisonniers valaisans (1266). Enfin la paix se fit et la rivière de la Morge servit de limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard.

Un ennemi plus dangereux, Rodolphe de Habsbourg, assiégea, un jour, le château de Chillon avec 15,000 hommes allemands et romands. Le plan de Rodolphe était de dépouiller la Savoie de tout ce qu'elle possédait dans la terre romande du chef de Marguerite de Savoie, femme de l'avant dernier comte de Kybourg, mort en 1264. Mais Pierre fondit à l'improviste sur l'armée habsbourgeoise, et la mit en déroute (1265). Il alla ensuite mettre le siége devant Laupen et Fribourg, où il eût fini par arborer la croix blanche de Savoie comme dans tous les bourgs environnants, si la paix, signée au Lœvenberg sur le lac de Morat (8 septembre 1267), n'eût mis fin aux prétentions réciproques des deux grands antagonistes.

Dans toutes ses entreprises, Pierre s'aidait de l'or et des archers anglais qu'il avait pris à sa solde. Le roi d'Angleterre, Henri III Plantagenet, avait épousé sa nièce Eléonore, et comblé Pierre de richesses et de seigneuries au grand mécontentement des barons et des bourgeois qui se liguèrent pour arracher au roi « l'exécution de la grande charte et l'expulsion des étrangers[1]. »

[1] Thierry, *Histoire d'Angleterre*, II, 325.

Mais Pierre, épuisé par une vie orageuse, ne songeait déjà plus qu'à se reposer en faisant à Chillon de petites courses en bateau sur le lac, ou en écoutant les chants de son troubadour Ferrato. Peu de temps après, il mourut à Pierre-Châtel (le 12 mai 1268).

On peut reprendre dans le Petit-Charlemagne une ambition excessive et qui n'était pas toujours scrupuleuse sur le choix des moyens. Mais la postérité lui tiendra compte de l'usage qu'il a fait du pouvoir en faveur de ses peuples. Législateur éclairé et bienfaisant, non moins que vaillant capitaine et habile politique, Pierre de Savoie est le premier prince qui ait donné des *statuts généraux*, avec le consentement des nobles et des plébéiens. A lui revient le mérite d'avoir simplifié la procédure, substitué l'enquête à la torture, et créé *l'avocat gratuit des pauvres* qui existe encore dans les Etats sardes. Sous son règne le pays fut divisé en bailliages, châtellenies, mestralies, et Moudon devint le siége du bailli de Vaud. Des plaids annuels se tenaient dans chaque châtellenie où le châtelain jugeait avec le concours d'hommes probes et versés dans les lois[1].

§ 6. Rodolphe de Habsbourg, landgrave d'Argovie et d'Alsace.

La mort de Pierre de Savoie ne changea pas grand'chose à la situation de l'Helvétie romande. La fermeté du comte Philippe, frère et successeur de ce prince, maintint presque toutes ses conquêtes, sauf Grasbourg et Laupen qui passèrent à Rodolphe de Habsbourg. Rodolphe chercha aussi, mais en vain, à s'emparer de Neuchâtel, dont la valeur de Philippe l'obligea de lever le siége (1269).

Rodolphe était plus heureux dans l'Helvétie allemande où chaque jour voyait croître sa puissance et sa renommée. Le peuple s'attachait de plus en plus à ce seigneur intrépide, habile et d'une affabilité extraordinaire avec tout le monde sans distinction de rang. On eût même dit qu'il préférait à la société des nobles, celle des bourgeois et des artisans, tant il se plaisait à fréquenter leurs ateliers et leurs abbayes. Combien de plaisir on avait à l'y voir apparaître avec son visage à la fois riant et sérieux, son front élevé et chauve, sa haute taille, et ce pourpoint bleu et râpé, qu'il ne dédai-

[1] On lui a aussi attribué la création d'un petit parlement vaudois pareil à ces communes dont le roi, son oncle, combattait l'établissement en Angleterre. Voir l'*Histoire de la Confédération suisse*, traduite par Monnard II, p. 63 et suivantes.

gnait pas de raccommoder de ses mains. Celui-ci l'avait vu dans les camps se contenter des premiers légumes venus, comme un simple soldat. Celui-là rappelait les aventures de sa jeunesse un peu trop joyeuse, et ces facétieux récits excitaient le rire et rendaient son nom de plus en plus populaire. C'était avec un respect mêlé d'orgueil que le bourgeois de Bremgarten montrait la demeure fortifiée que Rodolphe s'était choisie dans cette petite ville de l'Argovie[1].

Au clergé seul, Rodolphe restait encore suspect en sa qualité de gibelin et de partisan dévoué de Frédéric II. Mais le comte de Habsbourg, voyant la cause gibeline perdue sans retour, changea de drapeau, se fit guelfe et rechercha toutes les occasions de montrer son respect pour le clergé et les choses religieuses. Ainsi il fit recevoir à Zurich le nouvel ordre des moines augustins (1265); il baisait de même avec recueillement les reliques exposées à la vénération des fidèles dans cette ville. Ainsi encore, se trouvant un jour à la chasse près de son château de Neu-Habsbourg, à trois quarts de lieues de Lucerne, il prêta son cheval à un pauvre prêtre qui, par un temps orageux, allait porter le viatique à un malade. Le prêtre ayant voulu lui renvoyer son cheval : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je monte un cheval qui a porté le corps du Seigneur. » (1266.) Ce changement de conduite ravit le clergé qui se montra dès lors aussi favorable au comte de Habsbourg qu'il lui avait été hostile précédemment.

De toute manière la fortune souriait à Rodolphe. Ce n'était plus ce petit seigneur réduit, comme un chef de bande, à mettre son épée au service de plus puissant que lui. Tant par héritage que par transaction, il était parvenu à réunir sur sa tête presque tous les domaines des Lenzbourg, des Kybourg et des Habsbourg, joignait le landgraviat de l'Alsace à celui de l'Argovie, sans parler des commissions importantes qu'il tenait de la confiance des peuples libres. Ainsi les Waldstætten l'avaient fait leur bailli impérial une seconde fois, pendant le temps de l'interrègne. Les Fribourgeois l'avaient pris pour leur avoué (Schirm-Vogt), et comme capitaine des Zuricois il avait fait une rude guerre au baron de Regensberg et à l'abbé de Saint-Gall (1264). Les bourgeois de Saint-Gall lui remirent de même le commandement de leurs troupes. A Bâle aussi, il avait des partisans dévoués dans la société de l'*Etoile d'argent*, composée de riches bourgeois et hostile à l'abbaye noble du *Perroquet*, que dirigeaient les familles

[1] Jean de Winterthour. Les autres résidences favorites de Rodolphe étaient le château de Kybourg et celui de la Pierre à Bade.

des Mönch et des Schaller, dévouées à l'évêque Henri de Neuchâtel [1].

Déjà en 1267, Rodolphe avait pris les armes en faveur de la société de l'*Etoile*, expulsée de la ville par l'abbaye du *Perroquet*. Quatre ans après, la guerre recommença de plus belle. Rodolphe, dont la haine pour la maison de Neuchâtel étouffait tout autre sentiment, livra aux flammes le cloître de Moûtier-Grandval avec plusieurs villages et le faubourg de St-Jean à Bâle. Le but secret de ce prince était de contraindre les Bâlois à le recevoir pour bailli impérial, à l'instar des autres villes et peuples de l'Helvétie dont les milices avaient dû le suivre dans cette expédition. Mais ni menaces, ni séductions ne purent décider les Bâlois du parti épiscopal à se soumettre. La mort du bourgmestre Marschall tué dans une sortie, et la mutilation des prisonniers, auxquels Rodolphe fit couper le poing, ne purent abattre leur courage.

Un événement inattendu vint mettre fin à ces cruautés. Les princes-électeurs réunis à Francfort sur le Mein pour nommer un empereur, s'accordèrent à mettre Rodolphe sur le trône (13 septembre 1273). L'archevêque de Cologne avait le plus contribué à cette élection [2]. Il écrivit en termes flatteurs pour le comte de Habsbourg au pape Grégoire X, qui confirma l'éléction avec plaisir, surtout lorsqu'il eut appris que Rodolphe renonçait aux prétentions de ses prédécesseurs sur l'Italie. Cet engagement, Rodolphe dut le réitérer solennellement deux années après dans une entrevue qu'il eut avec Grégoire, à Lausanne, à l'occasion de la dédicace de la cathédrale de cette ville (1275).

Au bruit de l'avénement de leur ennemi au trône impérial, les Bâlois parurent d'abord stupéfaits et indignés. Mais ils se remirent promptement et ouvrirent les portes de leur ville au nouvel empereur avec toutes sortes de marques de respect. Rodolphe y entra avec ses troupes, et la maison où il descendit, au *Seidenhof*, fut décorée par la suite d'une statue de ce prince.

L'élection de Rodolphe répandit une joie générale dans la haute Allemagne. La plupart des villes envoyèrent des députations féliciter le nouveau monarque. Quand il partit de Rheinfelden, en octobre, pour aller recevoir selon l'usage la couronne impériale à Aix-la-Chapelle, des hommes d'armes

[1] Kopp, II, 651.

[2] On raconte que le pauvre prêtre de Meggen, auquel Rodolphe avait prêté son cheval, influença en sa faveur l'archevêque de Cologne, dont il était devenu le chapelain. Tschudi.

de Bâle, de Zurich, Soleure, Fribourg et Lausanne accoururent grossir son cortége. Les seigneurs de Neuchâtel seuls ne partageaient pas l'enthousiasme public. Le comte Amédée refusa de s'incliner devant le *coupeur de poings* et se rapprocha de la Savoie, dont l'influence grandit dès lors de plus en plus dans l'Helvétie romande [1].

CHAPITRE IX

RODOLPHE DE HABSBOURG, EMPEREUR D'ALLEMAGNE

(De 1273 à 1291.)

—

§ 1. — Double politique de Rodolphe à l'égard de la haute Allemagne. Création du duché de Habsbourg-Autriche.

Quoique placé sur le premier trône de la chrétienté et souvent retenu loin de son pays, l'empereur Rodolphe se montra au début de son règne très favorable aux peuples de l'Helvétie. Il accorda de nouveaux honneurs à leur noblesse et de nouvelles prérogatives à leurs villes. Zurich, Schaffouse, Soleure reçurent le privilége de n'avoir que des juges ou baillis pris dans leur sein et d'être gouvernées par leurs propres lois. Lucerne et Laupen obtinrent les mêmes franchises que Berne, sauf qu'on ne leur promit point de ne jamais les aliéner de l'empire; Bienne eut les mêmes droits municipaux que le grand Bâle; le petit Bâle, érigé en ville, les franchises de Colmar. Les villes sujettes des Habsbourg: Aarau, Winterthour, Diessenhofen et d'autres villes acquirent des droits semblables. Le privilége de prétendre à des fiefs nobles (droit de cape et d'épée) fut accordé aux familles bourgeoises de plusieurs villes (Lucerne, Wintherthour et Aarau [2]). L'empereur confirma à Uri le droit perpétuel de relever immédiatement de l'empire. Il s'engagea à ne pas donner pour juge ou landamman aux habitants de Schwytz un homme qui fût vassal d'un seigneur. Il conféra la dignité de princes impériaux à l'évêque de Lausanne et à l'abbé de Notre-Dame-des-Ermites.

[1] Montmollin, II, 135.

[2] « Nach edler Leute Sitte Lehen zu empfangen. »

Il protégea l'évêché de Bâle contre les entreprises du comte de Montbéliard. Porrentruy, soustrait à la domination des comtes de Montbéliard, fut restitué à l'évêque et affranchi, par lettres royales, à l'égal de Colmar; Délémont, fidèle à ses prélats, reçut, en récompense, les franchises de la cité épiscopale elle-même.

L'empereur d'Allemagne se souvenait des services rendus au comte de Habsbourg. Un bourgeois de Zurich nommé Mullner, qui lui avait sauvé la vie dans la guerre contre le sire de Regensberg, fut armé chevalier. Mais l'empereur gardait aussi rancune des injures faites au comte Rodolphe. La maison de Neuchâtel, qui adhérait à la Savoie et lui avait refusé l'hommage, eut la douleur de voir inféoder son comté aux Châlons et annexer à l'évêché de Bâle Neuveville, l'Erguel et Diesse.

Les peuples de la haute Allemagne suivirent avec ardeur Rodolphe dans ses guerres. La lutte contre Ottokar, roi de Bohême, le seul prince de l'empire qui eût refusé de reconnaître le nouvel empereur, vit briller le courage des guerriers de Zurich et de Bâle. Le nouvel évêque de Bâle, Henri d'Isny, moine franciscain que le pape avait fait évêque à la demande de l'empereur, contribua au gain de la bataille de Marschfeld, où Ottokar fut tué. Rodolphe courut de grands dangers dans cette journée, et il n'échappa au glaive d'un Bohémien que grâce au dévouement du chevalier thurgovien Walter de Ramschwag[1] (1278). Le prix de la victoire fut la soumission de l'Autriche, de la Carniole et de la Styrie, dont s'était emparé Ottokar. Avec le consentement des électeurs, Rodolphe fit de ce pays soumis une principauté héréditaire en faveur de sa famille. L'aîné de ses fils, Albert, devint duc d'Autriche et établit sa résidence à Vienne (1282).

La création du duché d'Autriche ouvre une nouvelle période dans la vie de l'empereur Rodolphe. Quoique toujours bienveillant et populaire, ce monarque se laisse prendre à la tentation commune aux nouveaux rois de fonder une dynastie puissante. A ses procédés envers plusieurs cités, couvents et seigneurs de l'Helvétie, il est aisé de reconnaître la première idée du plan poursuivi plus tard par son fils Albert, de créer une principauté héréditaire, un duché d'Autriche dans les Alpes. Profitant de la pénurie de son cousin, le comte de Habsbourg-Lauffenbourg, au mépris des vœux et des libertés de ces peuples, il achète la ville de Fribourg en Uechtland, obtient des abbés de Murbach la cession de Lucerne, fait re-

[1] Ce chevalier reçut en récompense le péage de Lindau. Jean de Winterthour, 26.

connaître ses fils comme avoués des abbés de Seckingen, dans le pays de Glaris, et des abbés d'Einsiedlen, à Rapperschwyl. L'abbé de Saint-Gall, Guillaume de Montfort, persécuté par Rodolphe, voit réduire en cendres son bourg favori de Wyl et une ville autrichienne prendre la place de cette localité dévouée à son prince[1]. Sans méconnaître positivement les franchises de Schwytz et d'Undervald, Rodolphe ne les confirme point par lettres royales, comme il l'avait fait pour les libertés d'Uri, et travaille visiblement à les aliéner de l'empire pour les incorporer à ses Etats héréditaires. A la faveur des troubles occasionnés en Allemagne, Lucerne et Fribourg cherchaient à se soustraire au joug de l'Autriche (1285). Ces deux villes sont contraintes de se soumettre. Plus maltraitée encore, Berne eut à soutenir trois guerres pour son indépendance.

Les Bernois avaient offensé Rodolphe d'abord en préférant le protectorat des comtes de Savoie à celui de ce prince; ensuite ils n'avaient pris part ni à son couronnement, ni à la guerre contre Ottokar, roi de Bohême. Plus tard, à l'instar de Zurich et de Fribourg, ils suivirent les drapeaux de Rodolphe au siége de Morat, où l'empereur tomba dans le lac et faillit se noyer (1283). Mais ce ne fut qu'à contre-cœur qu'ils combattirent leurs alliés de Savoie, et alors encore secrètement hostiles aux Habsbourg, ils appuyaient les Fribourgeois dans leur résistance à l'empereur[2].

Irrité au dernier point, l'empereur vint mettre le siége devant Berne, avec une armée de 30,000 hommes (avril 1288). Obligé bientôt de lever le siége pour arrêter le comte de Montbéliard qui ravageait de nouveau l'évêché de Bâle, il le reprit au mois d'août de la même année. Mais ni les assauts répétés des troupes impériales, ni les stratagèmes des chefs de cette armée ne purent vaincre l'héroïsme d'une ville « dont, comme dit la chronique, les murailles de bois renfermaient des citoyens d'or. » Contraint de lever une seconde fois le siége, l'empereur laissa des garnisons dans les forts voisins, sous le commandement de son fils Rodolphe, qu'il nomma son représentant dans la haute Allemagne.

Plus heureux que son père, le duc Rodolphe parvint à attirer les Bernois dans une embuscade et leur fit éprouver une défaite sanglante à la Schosshalde (27 avril 1289). Vainement la famille des Neunhaupt se sacrifia tout entière; vainement le preux bernois Walo de Gruyère rapporta la bannière de la

[1] Schwarzenbach qui n'est plus aujourd'hui qu'un village du Bas-Toggenbourg.

[2] Kopp, IV, 396 ; Zeerleder, nº 885; G. Studer, *Etudes sur Justinger* dans les *Mémoires de la Société historique de Berne*, V, 587.

ville teinte du sang de ceux qui l'avaient enlevée. Les Bernois rentrèrent en désordre chez eux, laissant 100 morts sur le champ de bataille et 150 prisonniers[1].

Hors d'état de tenir davantage, Berne envoya des députés à l'empereur, qui se trouvait à Bâle. Honorant le courage malheureux ou craignant le désespoir d'un peuple intrépide, ce monarque lui accorda la paix avec l'indépendance. Berne, sauvée ainsi par son héroïque résistance, demeura *ville libre et impériale*, avec son gouvernement de bourgeois et de chevaliers, présidé par l'avoyer Ulric de Boubenberg, qui avait dirigé avec énergie la république dans les périls qu'elle venait de traverser.

L'empereur Rodolphe ne survécut que deux années à la journée de la Schosshalde. Il mourut le 18 juillet 1291, regretté, malgré son excessive ambition, de tous les fidèles sujets de l'empire; car il avait détruit l'anarchie, restauré l'ordre et la justice en Allemagne. Dans ce but, il avait fait jurer aux seigneurs, dans plusieurs diètes, d'observer la paix publique (Landfrieden). Ce serment n'était point une vaine formalité. Dans la seule Thuringe, Rodolphe détruisit 70 châteaux parce que les seigneurs de ce pays avaient continué à se livrer à leurs brigandages habituels[2]. « Il n'a pas la fermeté de Rodolphe: il n'a pas la probité de Rodolphe; » ces dictons demeurèrent longtemps en usage parmi le peuple allemand après la mort de ce monarque.

§ 2. Etat de la civilisation aux douzième et treizième siècles.

Les temps des croisades et des empereurs de la maison de Souabe sont les jours de gloire de la chevalerie. Que de brillants faits d'armes signalent la présence des barons croisés dans la Palestine! Pour fêter leur retour ou la naissance d'un prince, que de carrousels, de tournois, de passes-d'armes, où les chevaliers, montés sur leurs grands destriers, la lance en arrêt, la visière du casque baissée, s'élancent dans la lice, au bruit des fanfares, et cherchent à désarçonner leurs adversaires, pour recevoir, des mains d'une belle châtelaine, une chaîne d'or ou une écharpe de soie, prix ordinaire de la valeur dans ces combats simulés.

Zurich vit un de ces tournois en 1165. Soixante-dix-huit

[1] Parmi les morts figurent Henri de Berne, Rodolphe d'Engi, Werner Brugger, Cuno de Habstetten, etc. Chronica de Berno. Fetscherin, *Archives de la Société historique de Berne*.

[2] Desolator, destructor castrorum. Chronique de Jean de Winterthour.

champions y paradèrent sous les yeux du duc de Bavière et d'un concours extraordinaire de peuple et de seigneurs, parmi lesquels des Hallwyl, des Boubenberg, des Erlach. Le chevalier accompli était celui qui, à la bravoure, unissait la fidélité envers son prince, la courtoisie envers les dames, un dévouement généreux à la cause des malheureux et des opprimés.

Mais, pour un chevalier sans peur et sans reproche, que de chevaliers félons et cruels! Pour un bienfaiteur du peuple comme Pierre de Savoie ou les ducs de Zæhringen, que d'abominables tyranneaux comme ce sire de Mœrsperg, qui, du haut de son donjon à Schaffouse, s'amusait à percer de ses flèches les moines de Tous-les-Saints dont il était l'avoué, ou comme ce comte Henri de Fribourg qui, du consentement (dit un contemporain) de son neveu Rodolphe de Habsbourg, faisait écorcher vifs des bourgeois de Neuchâtel sur le Rhin, coupables d'avoir refusé l'hommage à ce seigneur aussi débauché qu'inhumain[1] (1272).

La cruauté est un des traits distinctifs du moyen-âge et fait un hideux contraste avec les fêtes brillantes et la riche poésie de cette époque chevaleresque.

La poésie du siècle des Hohenstauffen était à la fois religieuse et guerrière; elle célèbre tour à tour les joies du printemps et celles de l'amour pur, ce printemps des belles âmes. L'épée, une croix, une rose, toute la poésie du moyen-âge est là. Les poètes de cet âge sont presque tous chevaliers et se nomment *Minnesinger* (chantres d'amour) en Allemagne et *troubadours* en France[2].

L'un des principaux foyers de la poésie chevaleresque était cette Thurgovie, déjà tant illustrée dans l'âge antérieur par ses hommes de guerre, de foi et de génie, et qui devait l'être encore au temps de Frédéric II, par l'éloquence entraînante d'un prédicateur populaire, le *Bridaine* du XIII[e] siècle.

[1] Albert de Strasbourg cité par Trouillat.

[2] J'ai compté 60 troubadours suisses. Le plus célèbre était ce Walther von der Vogelweid (de la prairie aux oiseaux) qui chantait avec tant de feu et d'enthousiasme Dieu, son pays, les femmes allemandes et les Hohenstauffen. Les troubadours de la Souabe se réunissaient au château de Maneck, séjour du conseiller zuricois Roger Manesse, par les soins duquel les chants de 140 poètes ont été sauvés de l'oubli et réunis dans le même volume. Au nombre des chants les plus curieux sinon les plus poétiques de la collection figurent les complaintes d'amour d'un pauvre bourgeois de Zurich, qui s'étant épris d'une demoiselle de la noblesse en fut cruellement puni par les dédains de la jeune personne et de toute sa parenté. Les poésies de Hadloub ont paru à Zurich par les soins du savant philologue M. L. Ettmuller, 1838. Une *Etude sur les Minnesænger*, par l'auteur de ce livre, a paru dans la *Revue suisse* de 1840.

Frère Berthold, ainsi s'appelait ce moine, était franciscain au cloître de Winterthour. Ses œuvres de charité lui donnaient un ascendant extraordinaire sur le peuple. Le plus souvent il prêchait en plein air, du haut d'un arbre ou d'une tribune improvisée. A la fin d'un de ses sermons, on vit des gentilshommes restituer les domaines acquis par la fraude ou la violence de leurs pères. Un autre jour, une pauvre orpheline, tombée dans le vice par abandon et misère, confessa, en sanglottant, sa vie licencieuse. Qui veut servir de père et d'époux à cette jeune fille plus égarée que coupable, s'écria le moine. « Moi, frère Berthold, » fit entendre une voix, et un homme de bien sortit de la foule. Le missionnaire bénit leur union devant tout le peuple et fit une dot de dix livres à la pauvre fille.

Les sermons du franciscain Berthold ont été recueillis et figurent parmi les monuments les plus remarquables de la prose allemande au XIII[e] siècle.

Peu d'années après, un autre cordelier, frère Jean de Winterthour, composait une chronique latine imprimée également et à laquelle nous devons beaucoup de détails curieux sur les hommes et les choses des XIII[e] et XIV[e] siècles[1].

Les cloîtres cependant avaient bien dégénéré. Dans ce Saint-Gall, naguère encore le sanctuaire de la science, l'abbé Ramstein ne savait pas signer son nom. A Lucerne, les chanoines n'étaient guères plus habiles et empruntaient la main d'un notaire pour écrire l'acte de vente de leur ville au duc d'Autriche (1291). La fin du XIII[e] siècle voit s'établir les *scholastiques*, instituteurs à gages auxquels moines et chanoines, dédaigneux de ce qui avait fait leur gloire, abandonnèrent le soin d'instruire la jeunesse.

Délaissées par une grande partie du clergé, les lettres se réfugièrent en partie chez les laïques jusque-là sans instruction, ignares même. Les villes bourgeoises établirent des écoles et envoyèrent leurs jeunes gens les plus distingués aux universités récemment fondées de Boulogne, Paris, Pise, Cologne.

Les temps de Rodolphe de Habsbourg et de ses successeurs sont beaucoup moins propices à la poésie et à la science que ceux des Hohenstauffen. Le règne de Rodolphe eut cependant un poète latin très renommé dans Conrad de Mure, chanoine et grand chantre du Moûtier de Zurich. Peu cultivé lui-même, Rodolphe cependant honorait les savants, et ne voulut d'autre

[1] La meilleure édition de Jean de Winterthour est celle qu'en a donnée M. G. de Wyss dans le XI[e] volume des *Archives de la Société suisse d'histoire*, 1856. Jean de Winterthour mourut vers 1348.

parrain de sa fille Guta, reine de Bohême, que son ami et compère Conrad de Mure (1281). Ce poète, il est vrai, avait bien mérité de Rodolphe, en célébrant sa victoire sur le roi Ottokar.

Grâce à ses savants et à ses poètes, Zurich, connue seulement jusqu'alors comme centre religieux et commercial, prenait rang parmi les villes littéraires. Elle était aussi, depuis Arnold de Brescia, un foyer d'opposition religieuse. L'hérésie de ce disciple d'Abélard se perpétuait par la parole et les écrits, malgré les savantes réfutations qu'en avait données le moine Frowin d'Einsidlen, depuis abbé d'Engelberg (1178). Un cordonnier bernois, nommé Berthold, se fit chef de la secte des frères du *libre-esprit*, et détruisit le cloître de Rüti, à la tête d'une bande de fanatiques (1216). L'inquisition sévit contre eux. Le dominicain Humbert en livra plusieurs aux flammes dans le Gouggisberg (1277). Un franciscain de Bâle les poursuivait dans les environs, où Honoré d'Augst répandait ses idées mystiques.

Les fils des Alpes avaient pris part aux dernières croisades comme aux premières. Celle de 1204 fut prêchée par l'abbé Martin de St-Alban, à Bâle, et entraîna beaucoup de monde. La première croisade de St-Louis (1248) fut suivie par beaucoup de nobles valaisans. Des Bâlois, en nombre, partirent pour la seconde et dernière croisade de ce prince (1270) [1].

Les croisades, malgré les horreurs qui les souillèrent et les calamités dont elles furent accompagnées, eurent les suites les plus heureuses pour l'émancipation des peuples et de l'esprit humain. Que de droits donnés ou vendus aux communes à l'occasion du départ des seigneurs pour la Terre-Sainte! Que de serfs, devenus *soldats de Dieu* et libérés par l'Eglise! Que de seigneurs durent la vie à leurs serfs dans ces guerres lointaines et apprirent à connaître et à honorer la dignité humaine!

L'étude du droit recommence à cette époque. Les *épreuves judiciaires* sont abolies et remplacées par le droit écrit. Aux juges ignorants succèdent les hommes de lois ou *légistes*. Aux coutumes et us en usage dans une grande partie de l'empire, on commence à substituer des codes uniformes et réguliers, comme le *Miroir de Souabe* (Schwabenspiegel) qui régissait la haute Allemagne. Zurich eut son code spécial ou *Richt-Brief* (lettre du juge), copié ensuite par Constance et par Schaffouse; Lucerne, sa lettre des jurés *(Geschwornen-Brief*

[1] Furrer et Ochs ont donné les noms de ces croisés. On y remarque des Mönch et Schaller de Bâle.

de 1251). Fribourg, Berne, St-Gall avaient leur *Handfeste*; le Pays de Vaud, les statuts du comte Pierre. L'usage des jugements sommaires, sous un vieil arbre, le tilleul d'Altorf ou celui de Montpreveyres, près de Lausanne, se maintint cependant encore longtemps dans la haute Allemagne.

La constitution des villes subit des modifications importantes. Le pouvoir des baillis impériaux décline progressivement. Les affaires ordinaires se concentrent entre les mains d'un petit conseil de douze ou vingt-quatre membres. Un grand conseil de deux cents membres s'établit à Berne à la fin du XIII[e] siècle, et tend, à certains égards, à remplacer les assemblées générales de la bourgeoisie. A Zurich, au contraire, ville plus démocratique, les assemblées générales se conservèrent et avaient lieu au son de la cloche, sur le *Lindenhof* ou place des Tilleuls. Le code municipal ou *Rihte-Brief* de l'an 1304, interdisait cependant encore aux artisans l'entrée au conseil. A Bâle, au contraire, les artisans siégeaient, dès le XIII[e] siècle, à côté des chevaliers et des anciens bourgeois [1].

L'institution des *bannerets* introduit un nouveau rouage dans le gouvernement de Berne et Fribourg à cette époque. Les bannerets étaient à la fois chefs politiques, militaires et civils des divers quartiers d'une ville bourgeoise. En temps de guerre, ils étaient porte-étendards et capitaines des hommes de leur quartier. Porter la bannière était un grand honneur au moyen-âge; perdre la bannière, une tache ineffaçable. C'est que la bannière, comme nous l'avons dit, était le symbole de la puissance et des libertés d'une ville.

Le progrès des lois et de l'ordre public fut favorable au commerce, longtemps borné aux marchés et aux foires de localité. Les toiles de St-Gall, les étoffes de soie et les laines tissées de Zurich, les draps de Fribourg et de Berne acquièrent quelque importance. Plusieurs de ces villes s'allient aux ligues commerciales de l'Allemagne. Genève était l'entrepôt des épices et des fruits de l'Italie et du midi de la France: figues, raisins secs, amandes, sucre, gingembre, poivre, safran, etc. Le commerce d'argent ou banque était entre les mains des Juifs et des Lombards ou Caversches, placés tous sous la juridiction spéciale de l'empereur.

Les métiers gagnèrent beaucoup à l'organisation des *tribus*

[1] A Bâle, le conseil se composait, en 1274, du bourgmestre, de quatre chevaliers, de huit anciens bourgeois ou patriciens (Geschlechtern) et de quinze artisans comme représentants des *Zünfte* ou corps de métiers. Fechter, *Les Tribus à Bâle*, dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, XI, 30.

ou *abbayes* (Zunft). Nul ne pouvait s'établir comme *maître*, s'il n'avait passé par les degrés *d'apprenti*, *d'ouvrier*, fait son *tour d'Allemagne*, pour se perfectionner dans son état, et s'il n'avait soumis, à l'examen des *prud'hommes* ou anciens de la tribu à laquelle il devait être incorporé, un échantillon de son savoir-faire *(Meisterstück)*.

Dès le XIII[e] siècle, la considération qui s'attachait aux métiers était très grande. L'évêque de Bâle, Lutold, ne rougissait pas d'emprunter de l'argent au boucher Eppo. L'empereur Rodolphe dînait un jour chez un tanneur de Bâle. Se voyant splendidement servi dans de la vaisselle d'or et d'argent chez cet artisan qu'il avait vu auparavant occupé à tanner ses peaux et exhalant autour de lui une odeur peu agréable: « Comment se fait-il, dit Rodolphe à son hôte, » qu'étant si riche vous continuiez cependant à faire un mé» tier si sale? — C'est que c'est le métier qui fait la ri» chesse[1]. »

L'agriculture était aussi en progrès, grâce aux efforts des moines de l'ordre Saint-Benoit, dont la devise était: *prière et travail*. Ceux d'Hauterive, cloître fondé à une lieue de Fribourg, avaient défriché de leurs mains toute la contrée environnante. Même les jours de fête, ainsi l'avait permis un bref du pape Innocent III, on voyait ces vaillants cénobites cultiver le froment, l'avoine, les pois, les châtaignes, variant les cultures selon l'espèce et la nature des terrains. Si la *fabrication des draps* ou tisseranderie prospéra ensuite sur les bords de la Sarine, on le dut en partie à l'heureuse initiative des religieux, alors si laborieux, d'Hauterive[2]. Le duc de Zæhringen, en donnant des troupeaux de moutons à la colonie naissante de l'Uechtland, contribua aussi à la création de cette industrie et en fit naître une seconde non moins lucrative, la *fabrication des cuirs*.

Les progrès de l'aisance, de la vie publique et des arts ne restèrent pas sans influence sur la manière de bâtir et d'entretenir l'intérieur des villes. Les maisons, composées d'un seul étage, étaient alors presque toutes en bois. De là les fréquents incendies qui ravageaient les centres de population un peu considérables. Zurich, St-Gall, Berne, Bâle, presqu'entiè-

[1] Jean de Winterthour, 22.

[2] Une autre abbaye de l'ordre de Citeaux, Hautcrest, sur la Broie près d'Oron, fertilisa les côteaux du Jorat et planta les premières vignes du Désaley, dont les vins sont réputés des meilleurs de Lavaux. M. Hisely, *Cartulaire de Hautcrest*.

Les moines de Fontaine-André à Neuchâtel se livraient aux plus pénibles travaux de la terre et cultivaient la vigne de leurs propres mains. Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*.

rement détruits par le feu à la fin du XII[e] siècle, se relevèrent en une année. Quelques particuliers commencèrent à bâtir en pierre, à Berne. Mais ce ne fut guère qu'un siècle plus tard que ce mode de construction devint un peu général en Suisse.

Les maisons des citoyens n'étaient d'ailleurs ni spacieuses, ni élégantes, ni commodes. Les chambres étroites et basses laissaient à peine pénétrer le jour par de rares et petites fenêtres aux carreaux de toile, de canevas, de corne ou de papier huilé, en guise de vitres. Des vitraux peints ornaient la façade des palais et des principales églises, entr'autres de la magnifique cathédrale de Lausanne, le plus bel édifice de cette époque[1].

L'ameublement ordinaire n'était pas moins simple. Il consistait en une longue table pesante avec un banc fixé au mur, quelques escabelles et un bahut *(Trog)*, qui servait de garderobe et de coffre-fort à la famille. Des lances et des hallebardes, accrochées à la paroi, complétaient le mobilier. Le luxe des lits était inconnu à nos bons aïeux du XIII[e] siècle. Ils prenaient leur repos sur le plancher nu, sur une peau de mouton ou une paillasse grossière.

Le costume des confédérés, à la fin du XIII[e] et pendant toute la durée du XIV[e] siècle, n'était point ce pourpoint bariolé et tailladé avec lequel on se plaît à représenter Guillaume Tell et les trois Suisses. Une jaquette sans plis, fermée par une ceinture et arrêtée sur la poitrine par une agrafe, des boutons et des aiguillettes, tel était le vêtement de nos ancêtres. Les manches ornées de broderies et une étoffe un peu plus fine distinguaient les personnes d'un rang supérieur. Un manteau de la longueur de l'habit et un chaperon achevaient la toilette du noble et des riches bourgeois.

Au combat, le noble s'avançait tout bardé de fer, c'est-à-dire revêtu de la cotte-de-mailles, ou d'une armure qui le couvrait de la tête aux pieds. Les principales parties de l'armure étaient le casque, le gorgerin, la cuirasse avec brassards, gantelets, cuissards, jambards et souliers pointus à la poulaine. Les armes étaient la lance avec le bouclier, la hache d'armes et diverses sortes de glaives. Quant aux confédérés des Waldstætten et à leurs vaillants voisins de Glaris, ils se servaient déjà alors avec prédilection de la longue hallebarde et de ces terribles massues hérissées de pointes de fer, ironiquement dénommées ***morgenstern*** (étoile du matin), et qui étaient aussi l'arme favorite des Danois lorsqu'ils envahirent

[1] *Album de Villars de Bonnecourt, architecte du XIII[e] siècle.* Paris, 1858.

la Grande-Bretagne au Xme siècle [1]. La hallebarde est l'arme la plus commode pour combattre de près et dans une guerre de montagnes. C'était, avec la massue, l'arme favorite des Waldstætten. La lance, au contraire, est l'arme de la plaine. Les Bernois l'employèrent avec succès à Laupen pour arrêter la cavalerie. C'est en partie à la réunion habile de ces deux armes que les Suisses durent leurs succès militaires et la gloire de passer pour la meilleure infanterie de l'Europe.

[1] *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, de M. Augustin Thierry, I, 154.



LIVRE DEUXIÈME

DE LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE JUSQU'A LA RÉFORMATION

(De 1291 à 1520.)

CHAPITRE PREMIER

DE L'ALLIANCE DES TROIS WALDSTÆTTEN JUSQU'A L'ALLIANCE DES HUIT ANCIENS ÉTATS DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(De 1291 à 1353.)

---

§ 1. Première alliance perpétuelle (1291).

Toujours occupé de l'agrandissement de sa famille, Rodolphe de Habsbourg avait vainement cherché, avant de mourir, à faire élire son fils aîné Albert comme son successeur. Sans doute, ce prince avait plusieurs des qualités qui font le héros et l'homme d'Etat. Il était sobre, économe, régulier dans ses mœurs, brave à la guerre et toujours parfaitement maître de lui-même. Mais on eût vainement cherché chez lui cette loyauté de caractère et ces qualités joviales qui avaient rendu Rodolphe si cher aux bourgeois d'Allemagne. Son abord froid et sévère, son regard terne, sa taille voûtée, n'étaient pas propres à corriger l'impression défavorable que faisait éprouver à ceux qui l'approchaient le caractère dur et inflexible de ce prince. On le savait d'ailleurs père de nombreux enfants et homme à user de toutes sortes de moyens pour pourvoir à l'entretien de sa famille [1].

[1] Pfeffel, *Tableau chronologique* de l'histoire d'*Allemagne*. Albert, trop maltraité par nos anciens chroniqueurs, a été, en revanche, ridiculement idéalisé par l'école feudiste. L'historien dynastique des Habsbourg, le prince Lichnowsky, mentionne lui-même en plus d'un endroit les plaintes auxquelles donna lieu la *dureté* de ce prince soit envers ses sujets, soit envers les membres de sa famille. II, 50, 52.

Il y eut alors un nouveau moment d'anarchie dans l'empire, causé par la rivalité d'Albert de Habsbourg et d'Adolphe de Nassau. Adolphe était un prince brave et humain, mais peu capable de soutenir par ses propres forces le poids de la couronne. La crainte d'avoir Albert pour empereur émut toute la haute Allemagne.

Zurich jeta le premier cri d'alarme. Neuf jours à peine après le décès de Rodolphe, le Petit et le Grand Conseil de cette ville jurèrent de n'obéir qu'au monarque dont le choix aurait obtenu l'assentiment de toute la bourgeoisie (24 juillet 1291).

Peu de jours après (le 17e depuis la mort de l'empereur), les Waldstætten risquèrent un pas bien autrement décisif. Uri, Schwytz et le Nidwald ou Bas-Underwald (le Haut y adhéra plus tard), conclurent leur première *alliance perpétuelle* (ewiger Bund) (1er août 1291). Le document de cette alliance, muni des sceaux des trois vallées, a été retrouvé[1], en allemand, dans les archives de Stanz et en latin dans celles de Schwytz. Ce pacte de 1291 est la pierre angulaire de l'état fédératif des Waldstætten et le noyau d'une Confédération plus étendue et destinée à rallier en faisceau toutes les forces nationales éparpillées autour d'elle, dans la plaine et sur les montagnes. Le nom d'*Eidsgenossen* (compagnons du serment) déjà consacré dans l'alliance à terme de Berne et Lucerne (1251), reparaît dans le *Bundes-Brief* ou pacte du 1er août 1291. « Tous pour un, un pour tous, » telle est l'âme de l'alliance perpétuelle.

Certes, il faut être grandement égaré par l'esprit de parti ou de système pour trouver[2] une *rébellion de sujets* dans cet acte d'union où tout respire, au contraire, le souci et le respect du droit. « Tout homme des vallées qui a un seigneur doit le servir et remplir consciencieusement ses obligations. » On a accusé les auteurs du pacte de 1291 d'avoir détruit l'autorité du landgrave ou bailli impérial, en décidant de leur chef que « tout confédéré qui en attaquerait un autre injustement et par surprise serait mis à mort. » Mais dans un temps d'anarchie où la majesté impériale était foulée aux pieds par les seigneurs et par Albert d'Autriche lui-même, où y avait-il hors de soi pour un peuple quelque garantie de justice? Et quand chaque dynaste et hobereau cherchait à étendre son pouvoir privé aux dépens de la puissance publique, peut-on faire un crime aux hommes libres de s'être protégés eux-mêmes, et d'avoir fait usage de l'arme de la légitime défense?

[1] Par le savant Gleser de Bâle, en 1760.

[2] Avec le prince de Lichnowsky, M. Kopp, etc.

Là où cesse le *droit positif* (et quel droit que celui de ces temps de ruse et de violence?) là commence le droit naturel et imprescriptible de l'homme créé moralement libre et à l'image de Dieu[1].

Deux mois après l'établissement de cette Confédération, si frêle en apparence, et en réalité si riche d'avenir, une *alliance défensive* fut jurée entre Uri, Schwytz et Zurich (16 octobre 1291). L'Underwald, où les Winkelried et d'autres nobles tenaient des fiefs de la maison d'Autriche et où les éléments féodaux entravaient ainsi le développement national, demeura à l'écart de cette seconde alliance. Il en fut de même des Lucernois, auxquels l'Autriche, par l'octroi de divers priviléges, celui, entr'autres, de nommer eux-mêmes leur avoyer, arrachait l'année suivante un serment de fidélité, suivi d'un second serment d'observer la paix publique proclamée par l'empereur Adolphe (1293).

On ignore les noms des magistrats qui signèrent l'ALLIANCE PERPÉTUELLE. Mais c'étaient probablement les mêmes que ceux dont on lit les noms en tête du pacte conclu avec Zurich, savoir : Conrad ab Yberg, landamman de Schwytz, et Arnold Meyer de Silinen, landamman d'Uri. Sont cités ensuite dans le corps de l'acte, avec dix autres notables, comme garants de l'alliance: Werner Stauffacher, qui remplaça Yberg dans la magistrature suprême, et le baron Werner d'Attinghausen, qui succéda à Silinen et que l'on trouve dès lors presque constamment à la tête du pays, comme landamman, jusqu'en 1331[2]. Deux Zuricois marquants, Roger Manesse et Rodolphe de Mullner, figurent aussi parmi les douze.

Au moment où fut conclu ce traité, Zurich était en guerre ouverte avec l'Autriche. Ligués avec l'évêque de Constance et la comtesse de Homberg-Rapperschwyl, les Zuricois mirent le siége devant Winterthour et serraient de près cette ville habsbourgeoise, lors qu'un chef autrichien, le comte Hugues de Werdenberg, la sauva par sa présence d'esprit. Il fit prendre à ses troupes le drapeau de l'évêque de Constance, pénétra, à la faveur de ce stratagème, jusqu'au milieu des assiégeants et les mit en déroute, après leur avoir tué près de 100 hommes (18 avril 1292)[3].

[1] Dans ce premier pacte on trouve déjà la disposition de droit public qui oblige chaque Etat confédéré à faire juger les différends qui s'élèvent entre lui et d'autres par un arbitrage fédéral. En cas de non-soumission au droit fédéral, tous les confédérés s'arment contre les récalcitrants. Le droit de glaive ou de peine capitale est consacré dans cet acte en faveur des Etats confédérés.

[2] Voir la liste des landammans dans M. Blumer. Conrad ab Yberg est le premier landamman connu de Schwytz.

[3] MM. Bluntschli et Kopp.

Un mois après, le 5 mai, le comte Adolphe de Nassau ayant été préféré à Albert par les princes-électeurs, tout le parti autrichien courut aux armes. Ceux de Winterthour apprenant que les Zuricois étaient découragés depuis leur défaite et que beaucoup de guerriers avaient quitté la ville, engagèrent le duc d'Autriche à tenter un coup de main. Albert, en effet, s'approcha de Zurich avec quelques mille hommes. Mais, ô surprise! les remparts étaient garnis de défenseurs, et de nombreux guerriers stationnaient sur les places publiques. Le duc se crut trahi et leva le siége. Or ces guerriers, c'étaient les femmes et les jeunes garçons de la ville, transformés en soldats par leur patriotisme. Cette attaque soudaine n'avait pas laissé d'intimider les Zuricois. Ils firent la paix avec l'Autriche, qui réussit même à les attacher pour plusieurs années à ses drapeaux (août 1292).

Le sort des armes fut plus favorable aux Bernois. Soutenus par Soleure et par les deux comtes d'Aarberg et de Kybourg, ils firent éprouver une sanglante défaite à leurs ennemis. Les Fribourgeois, naguère encore les meilleurs amis de Berne qui n'avait admis qu'avec leur consentement Soleure à sa combourgeoisie, s'étaient coalisés contre elle avec les comtes de Savoie, de Neuchâtel et de Gruyère. Une armée romande vint camper presque sous les murs de Berne, au *Donnerbühl,* près d'Oberwangen (12 mars 1298). Mise en déroute et poursuivie jusqu'à l'endroit appelé depuis le Jammerthal (vallée de la désolation), elle expia sa témérité par la perte de 400 hommes et de 18 bannières[1].

La guerre aux châteaux fut la suite naturelle de cette expédition téméraire. Bremgarten, Belp, Gerenstein tombèrent sous les béliers des Bernois dirigés par deux ingénieurs habiles[2].

Les Waldstætten avaient combattu avec les Zuricois. Le bailli autrichien de Baden les en punit en séquestrant des marchandises en transit par Uri à la destination de l'Italie. Les montagnards n'en furent que plus dévoués à la cause d'Adolphe de Nassau, que défendaient également les Valaisans, Bâle, Soleure, St-Gall, Constance. Les Glaronnais, en dépit des liens de dépendance qui les unissaient à Seckingen, avouerie de Habsbourg, firent cause commune avec Adolphe. Ce monarque témoigna sa bienveillance aux Waldstætten en

[1] Les chroniques bernoises varient sur le nombre des morts et ne sont pas d'accord non plus quant à l'indication des alliés de Berne et de Fribourg dans cette guerre.

[2] Maître Bourcard et maître Rodolphe Rieder. Justinger, 53.

renouvelant en leur faveur la *Charte de Faenza* (1297). Sous ce prince, les trois vallées forestières respirèrent librement. Du règne d'Adolphe date la première *landsgemeinde* ou assemblée législative authentiquement connue. Elle eut lieu à Schwytz en 1294 et fit des lois pour astreindre les couvents aux charges publiques, avec menace de leur ôter l'eau, le feu, le bois, etc.[1] Mais le parti d'Adolphe ne put se soutenir en Allemagne. A la journée de Gelheim, où l'abbé de St-Gall, l'héroïque Guillaume de Montfort, et une foule de chevaliers de la Thurgovie[2] firent en vain des prodiges de valeur, l'empereur Adolphe reçut la mort de la main même d'Albert (2 juillet 1298). Le vainqueur n'eut pas de peine alors à se faire reconnaître empereur par les électeurs effrayés (le 27 juillet).

§ 2. Albert Ier de Habsbourg, empereur d'Allemagne. — Révolution de 1308. — Guillaume Tell. — (1298-1308.)

Les dix années du règne d'Albert sont une période critique pour l'affranchissement de la haute Allemagne. Eclose au souffle de liberté qui s'était fait sentir en Europe pendant les croisades, mais encore au maillot et emprisonnée dans un coin des Alpes, la Confédération suisse avait besoin pour être pleinement révélée à elle-même du baptême de sang de la lutte contre le despotisme.

Assis sur ce trône, objet de son ambition criminelle, Albert s'appliqua tout entier à réaliser les plans d'agrandissement dynastique dont son père lui avait légué la pensée et l'exemple. Son premier soin fut de châtier les Glaronnais de leur défection à sa cause. Le fer et le feu ravagèrent ce pays et plusieurs familles durent chercher un refuge à Schwytz et Zurich. Bernard de Schwanden, dépouillé de ses châteaux, entra dans l'ordre teutonique, se signala par son héroïsme à la prise de Rhodes sur les Turcs et devint commandeur à Buchsée, puis grand-prieur de l'ordre en Allemagne.

A l'avénement d'Albert au trône, la carte des possessions autrichiennes était déjà fort étendue; elle comprenait dans la haute Allemagne les trois anciens comtés des Lenzbourg, Kybourg et Habsbourg; les villes d'Aarau, Baden, Lenzbourg, Diessenhofen, Stein, Bremgarten, Rheinfelden, Fribourg, Lucerne, Sursée, Winterthour, etc., plus l'avouerie

[1] Blumer, 35. M. Kothing, *Landbuch de Schwytz*.

[2] Un Kybourg, des Sargans, Werdenberg, Lœwenstein, Landenberg, Klingenberg, Ramschwag, Falkenstein, Eschenbach, Münch, etc. *Hirzelin*, chantre et témoin oculaire de la bataille. *Indicateur historique de Zurich*, 1863, p. 41.

de Seckingen dont relevaient Glaris et le Frickthal. Albert exploita sa haute position et la pénurie de la noblesse pour se faire céder à prix d'argent les avoueries d'Einsidlen, Muri, Béromunster, Dissentis, le péage lucratif du Gotthard et une foule de seigneuries dans les Grisons (Laax), la Thurgovie (Arbon), l'Emmenthal (Berthoud), l'Oberland (Unterseen, Unspunnen, Grindelwald) et l'Entlibouch en entier. Peu scrupuleux sur les moyens, comme l'avaient fait prévoir ses débuts, il enleva aux abbés de St-Gall l'avouerie de Wyl. Un nouveau duché d'Autriche allait se formant ainsi petit à petit sur les bords du Rhin et de l'Aar, pareil à celui que Rodolphe avait créé d'un seul coup sur les rives du Danube et de la Muhr.

Mais un anneau essentiel manquait à la chaîne des possessions habsbourgeoises; c'étaient les Waldstætten, ancien landgraviat de sa maison, et où sa famille possédait encore de riches domaines. Vainement les trois vallées se prévalaient de leur liberté impériale, Albert résolut de convertir les *libres paysans d'empire* en *sujets de la maison d'Autriche.* Il commença par refuser la confirmation de leurs franchises et reçut très mal le chevalier et baron Werner d'Attinghausen, lorsqu'il se présenta devant lui en qualité de landamman d'Uri. Il fit faire, en revanche, de belles promesses par ses officiers aux hommes des vallées, s'ils consentaient à suivre l'exemple des Lucernois et à accepter comme eux la domination autrichienne. « L'empereur, dirent-ils, vous donnera des fiefs et créera dans vos rangs des chevaliers. » — « Nous préférons, répondirent les hommes des Waldstætten, la liberté impériale et les droits de nos pères à tous les avantages que pourrait nous offrir la condition de sujets. »

Ce fier langage blessa l'empereur; mais en lutte avec les princes, qui après l'avoir élu parlaient déjà de le détrôner *comme meurtrier d'Adolphe*, Albert dissimula sa colère. Il parut même reconnaître l'autonomie des Waldstætten en faisant écrire par sa femme *à l'amman et à la commune entière de Schwytz* en faveur du couvent de Steinen (1299) et en écrivant lui-même à son *féal amman d'Uri,* en faveur du couvent de Wettingen (1302). Deux années après encore, l'Underwald se dégageant enfin de l'étreinte féodale, se donnait tranquillement un premier landamman dans la personne de Rodolphe d'Œdisried (7 mars 1304). Les deux vallées n'étaient point encore séparées à cette époque et ne formèrent deux États distincts qu'à partir du milieu du XIV[e] siècle[1].

[1] Blumer, *Histoire politique et juridique des Démocraties suisses*, I, p. 211, avec les preuves. Les premiers landammans séparés sont postérieurs à l'an 1366.

Mais à partir de ce moment jusque vers 1308, toute trace de liberté disparaît comme par enchantement des Waldstætten. Que s'était-il donc passé d'extraordinaire dans ce pays? L'absence de documents officiels, le laconisme des chroniqueurs contemporains et la confusion de dates et de noms qui règne dans les écrivains du XV[e] et du XVI[e] siècles, ne nous permettent pas de résoudre cette question avec toute l'exactitude désirable. D'ailleurs dans plus d'un trait de nos annales, à cette époque, l'épisode de Guillaume Tell, par exemple, la poésie est mêlée à l'histoire et il n'est pas toujours aisé à la critique historique de démêler l'une de l'autre[1]. Nous avons cependant essayé de le faire dans le récit suivant, calqué en partie sur la chronique des greffiers lucernois, Russ et Etterlin, qui vivaient moins de deux siècles après l'événement, et en partie sur les données positives fournies par les récentes recherches de judicieux et patriotiques écrivains[2].

L'empereur Albert ayant réussi à aplanir ses différends avec les princes, travailla à vaincre la résistance que les peuplades des Waldstætten opposaient à ses projets. Au lieu de leur donner un bailli impérial, comme ses prédécesseurs, et de le prendre parmi les seigneurs voisins et amis, il délégua plusieurs gouverneurs munis d'instructions rigoureuses. L'un d'eux, appelé Gessler, s'établit à Altorf (1304); un autre, nommé Landenberg, à Sarnen; un troisième résidait au fort de Schwanau, sur le lac Lowerz. Un sous-bailli, pris parmi le

[1] La *poésie populaire* ne doit pas être confondue avec la *fable*. La *saga*, soit tradition nationale, parlée, écrite ou chantée, a un *fond historique*. Et malgré le ton épique et merveilleux qui la caractérise, elle exprime souvent avec plus de vérité le génie d'un temps ou d'un peuple que l'histoire savante, élaborée sur d'arides documents. C'est ce qu'a un peu trop oublié l'école sceptique, de mon compatriote Guillimann à M. Kopp de Lucerne qui en est aujourd'hui le chef. Le premier veut que la haine héréditaire des Suisses pour les Autrichiens ait fait naître bien des récits exagérés. Mais il oublie de nous dire comment a pris naissance cette haine de tout un peuple. Personne, je crois, n'a mieux résumé l'impression que laisse à un esprit sincère l'épisode de Guillaume Tell que ne l'a fait M. Georges de Wyss dans ce passage d'un discours public prononcé à Zurich : tous les faits pris dans leur ensemble et leur signification sont en parfait accord avec l'histoire des *Lænder* ou pays forestiers. Maintenant en ce qui concerne le détail, les dates, les noms de lieux et de personnes, il y règne une confusion de souvenirs réels et de circonstances fictives que les documents sont impuissants à confirmer ou à convaincre de fausseté. *Discours sur l'histoire des trois pays d'Uri*, *Schwytz et Underwald*, p. 19. Zurich, 1858.

[2] MM. Hisely, Heusler de Bâle, Henne de St-Gall, Gelzer de Schaffouse, Georges de Wyss à Zurich, Hidber à Berne. Ce dernier mentionne comme le plus ancien écrit relatif à Guillaume Tell le *Livre de Sarnen* ou collection de documents allant du XIV[e] siècle au XVI[e], et où se trouve un récit que ce savant rapporte à l'an 1470. *Recherches sur Guillaume Tell* (en allemand) dans les *Archives de la Société d'histoire de Berne*, I.

petit nombre des nobles de l'Underwald dévoué aux Habsbourg, et nommé Wolfenschiess, fut installé au fort de Rotzberg, dans le Nidwald. Ces baillis s'entourèrent de garnisaires, levèrent des contributions et entravèrent le commerce des vallées avec Lucerne et Zurich. Pour la moindre faute, les gens du pays, hommes libres et serfs, se voyaient traînés devant les baillis et condamnés à la prison ou à l'amende. Une forteresse, destinée à achever la soumission des vallées, s'éleva par les ordres de Gessler, à Altorf, et reçut le nom expressif de *Dompte-Uri* (Twing-Uri).

Longtemps le peuple souffrit en silence. Mais divers attentats des baillis à la propriété, à la pudeur et à la vie, portèrent au comble l'irritation des montagnards et provoquèrent l'insurrection qui devait rendre au pays ses droits et ses libertés.

A Melchthal, à l'entrée de la forêt de Kerns, dans la vallée supérieure de l'Underwald, vivait un honnête paysan nommé Henri an der Halden[1]. Son fils Arnold (Erni dans le langage du pays) ayant négligé de payer une amende, un agent de Landenberg saisit ses bœufs en disant : « Les paysans peuvent traîner la charrue eux-mêmes. » Arnold exaspéré frappa l'agent, lui cassa deux doigts de la main et se déroba par la fuite à la vengeance du bailli. Mais elle tomba sur le père du jeune homme, qui ne sachant ou ne voulant pas dire où était son fils, eut ses biens confisqués et les yeux crevés (1305).

Dans l'automne de l'année suivante, le sous-bailli de Rotzberg, Wolfenschiess, revenant du couvent d'Engelberg, vit à Alzell une belle femme dont le mari, Conrad Baumgarten, faisait du bois dans la forêt voisine. Il osa faire à cette femme des propositions déshonorantes et ordonna qu'on lui préparât un bain. Celle-ci, de crainte qu'il n'usât de violence, feignit de se rendre à ses vœux ; puis étant sortie sous un prétexte, elle appela son mari qui saisit sa hache et tua le séducteur dans son bain[2].

Dans le même temps, le bailli Gessler passant à Steinen, au pays de Schwytz, remarqua en deçà du pont, à l'endroit où est maintenant une chapelle, la belle maison de Werner Stauffacher, qui devait, quelques années plus tard, revêtir

[1] En français, Henri *sur le coteau*, parce qu'il habitait une côte. « Les gens » de la classe à laquelle appartenait Henri du Melchthal n'avaient pas de nom de » famille » (M. Hisely). Il ne peut donc être question d'un noble de Melchthal.

[2] Les auteurs du parti autrichien, le chanoine Hæmmerlein, né à Zurich en 1389, Faber et Mutius, parlent aussi d'attentats à la pudeur ; mais ils placent le lieu de la scène au château de Schwanau, où deux frères auraient tué un bailli qui avait déshonoré leur sœur.

les fonctions de landamman[1]. « A qui est cette maison? demanda Gessler, feignant d'en ignorer le propriétaire. » — « A moi, monseigneur, sous le bon plaisir de sa grâce l'empereur. » — « De si belles maisons ne sont pas faites pour des paysans, » fit l'orgueilleux bailli, et il s'éloigna d'un air menaçant. Stauffacher dévora l'affront en silence; mais sa femme qui avait entendu ce colloque, la courageuse Marguerite Herlobig, dit à son mari : « Combien de temps encore faudra-t-il subir de tels outrages? combien de temps encore faudra-t-il élever des fils mendiants et des filles que déshonore impunément l'étranger? »

Werner ne répondit pas plus aux plaintes de sa femme qu'aux insultes du bailli. Mais il se rendit à Uri et s'aboucha avec quelques hommes de cœur, indignés comme lui des maux de la patrie et décidés à y mettre un terme. Il se forma un *triumvirat*, non pour la domination comme à Rome, mais pour la liberté. Ces trois hommes étaient Arnold du Melchthal, Werner Stauffacher et un troisième que les uns croient être Guillaume Tell de Bürglen, archer et arbalétrier renommé, et d'autres, son beau-père Walter Fürst, homme riche et considéré, dont nous trouvons le nom avec celui de Werner Stauffacher, de Conrad ab Yberg et de Conrad Schorno, dans un document officiel et important du bailli impérial Everard de Bürglen (14 avril 1313)[2]. Le nom des *Trois Tells* donné par le peuple aux libérateurs et depuis à tous les conjurés du Grütli, semblerait indiquer que le vrai Tell figurait parmi les triumvirs[3].

[1] Liste authentique des landammans, dans M. Blumer.

[2] Ces magistrats sont désignés comme cautions de leur vallée pour le paiement d'une somme de 900 francs que Schwytz était condamné à payer au couvent d'Einsidlen. On voit encore la maison de Walter Fürst, près du château ruiné des Attinghausen, à une demi-lieue d'Altorf.

[3] Russ ne nomme pas les triumvirs. Etterlin nomme Stauffacher, Arnold de Melchthal et mentionne sans le nommer un troisième d'Uri. Suivant d'autres chroniques et dans le drame d'Uri, Walter Fürst ne paraît point; Guillaume Tell est le chef de la conjuration. Il en est de même dans le *Livre des héros suisses*, de Grasser, et dans une médaille frappée en 1585 à Zurich. Le célèbre Glaréan, né en 1488 et mort en 1563, appelle Guillaume Tell le *Brutus suisse*. Son ami et contemporain Tschudi, le père de notre histoire (1572), honore en Tell le *restaurateur de la liberté*. C'est le récit de Tschudi qui a servi de guide à la narration éloquente de Jean de Muller, et de canevas à l'immortel drame de Schiller. « Oui, Tell a vécu, » dit M. Gelzer de Schaffouse, il a accompli des actions héroïques par dévouement » pour son peuple, et c'est pourquoi ce peuple a idéalisé son héros. » Un récent écrit de M. de Liebenau, de Lucerne, érudit de l'école de M. Kopp, place l'épisode de Tell aux temps de Frédéric II. *Die Tell-Sage zu dem Jahre 1230*. Aarau, Sauerlænder, 1864. Aux yeux d'un autre écrivain de la même école, le savant archiviste

Quoi qu'il en soit, ces trois hommes jurèrent de s'élever contre la tyrannie et convinrent que chacun d'eux s'associerait 9 ou 10 hommes des plus dévoués et capables d'allier le sang-froid et la prudence au courage. Le lieu du rendez-vous fut fixé dans la prairie escarpée du Rütli ou Grütli, située sur la rive gauche du lac d'Uri, droit au-dessous du Seelisberg et en face du port de Brunnen. Là eurent lieu, dans les nuits de septembre et d'octobre, plusieurs entrevues, peu nombreuses d'abord, afin d'éviter les soupçons. Enfin, le mercredi avant la St-Martin [1] se tint au Grütli une dernière et solennelle assemblée où chacun des trois libérateurs amena avec lui dix compagnons ou confédérés de sa vallée. Ces *trente-trois hommes*, les mains levées au ciel, jurèrent devant Dieu et les saints de vaincre ou de mourir pour la cause du droit et de la justice. Ils décidèrent de profiter du jour de l'an, où l'on portait les étrennes aux baillis, pour s'emparer de leurs châteaux et délivrer le pays *sans effusion de sang*, s'il était possible; puis ils se séparèrent en silence et allèrent reprendre leurs occupations habituelles.

Cependant Gessler n'était pas tranquille. Son esprit ombrageux avait conçu des craintes sur l'apparente fidélité du peuple. Pour l'éprouver, il fit planter une perche surmontée d'un chapeau à plumes aux couleurs de l'Autriche, avec ordre de saluer ce symbole de la souveraineté des Habsbourg. Tell passe devant et ne s'incline pas. On le saisit, et Gessler l'ayant interrogé en vain sur ses complices, le condamne à abattre une pomme sur la tête de son fils, à cent pas de distance. Tell obéit et abat heureusement la pomme. Mais Gessler a remarqué qu'il a caché une autre flèche et demande : « Pourquoi cette seconde flèche ? » Tell, hors de lui, répond : « Pour te percer le cœur, tyran, si j'avais manqué mon fils [2]. » Plus furieux et plus effrayé que jamais, Gessler fait garrotter Tell au fond d'une barque et y prend place lui-même avec des gens armés pour le conduire, en lieu sûr, *dans un château*

Schneller, les trois Tell seraient Werner d'Attinghausen, Werner Stauffacher et Nicolas de Wiserlon. Ce Wiserlon aurait eu pour associés Peter de Spiringen, Walter de Fürst, Peter Locholf, Henri de Zubern et le maire Henri de Stanz.

[1] Le 17 novembre, selon Tschudi; le 7 novembre, selon d'autres. Il règne sur la date exacte une incertitude qui s'explique parfaitement en l'absence d'écrivains tout à fait contemporains de l'événement.

[2] Le *trait de la pomme* est regardé comme une fable par plusieurs historiens sérieux et qui admettent l'authenticité des autres détails. Ils se fondent sur ce que la même tradition se retrouve dans une foule de légendes danoises et anglo-saxonnes. M. Hisely a résumé dans sa belle *Etude critique sur Guillaume Tell* (1843) toutes les controverses relatives à ce curieux détail.

situé *sur le lac*[1]. Il donne le signal du départ en dépit du fœhn qui commençait à souffler avec impétuosité. Bientôt une tempête horrible éclate et menace d'engloutir la nacelle près des rochers hauts de 600 pieds qui se dressent sur trois lieues de longueur entre Flüelen et Brunnen. Les bateliers muets de terreur, s'écrient: « Tell est fort comme un chêne, lui seul peut nous sauver. » Le bailli tremblant pour sa vie, donne l'ordre de délier le prisonnier. Aussitôt, prenant d'une main hardie le gouvernail, Tell manœuvre habilement vers les rochers de l'Axenberg; puis soudain saisissant une arbalète, il s'élance d'un bond sur une espèce de plate-forme que forme le roc, repousse du pied la barque au milieu des flots, puis, par un geste rapide, se retournant vers le lac, ajuste le tyran de son arc et l'étend mort au milieu des gardes et des bateliers épouvantés[2].

La nouvelle de la mort de Gessler fut accueillie par les conjurés avec une joie mêlée de crainte; car si cette action téméraire ranimait les courages, elle pouvait, en donnant l'éveil au despotisme, compromettre la liberté. Ces appréhensions ne se réalisèrent pas. Albert avait sur les bras sa guerre malheureuse avec la Thuringe et en était encore absorbé tout entier lorsqu'éclata l'heure de la délivrance.

Le château de Rotzberg fut emporté le premier. La veille de l'an, un jeune homme de Stanz qui allait à la veillée (kilt) dans ce manoir, y hissa au moyen d'une corde vingt des conjurés, qui désarmèrent la garnison et s'emparèrent du sous-bailli qui avait succédé à Wolfenschiess. Le lendemain, comme Landenberg se rendait à la messe[3], une vingtaine d'hommes s'approchèrent, portant les présents d'usage. Arrivés dans la cour du château, ils tirent leurs armes de dessous leurs vêtements, et au signal que donne l'un d'eux avec son cornet, trente autres accourent du bois voisin où ils étaient cachés. Le château de Sarnen est pris comme celui de Rotzberg. Des feux de joie brillent sur les Alpes et se marient

[1] C'est cette expression vague de Russ qui a fait croire à Tschudi que Gessler conduisait Tell au château de Kussnacht, tandis qu'il s'agit probablement du château de Schwanau, dans le lac de Lowerz. Le château de Kussnacht n'appartenait pas aux Habsbourg ni à un Gessler quelconque. Voir M. Kopp dans sa savante *Monographie sur Guillaume Tell*, dans les *Geschichtsblætter aus der Schweiz*. Lucerne, 1856.

[2] Chronique de Russ publiée par M. Schneller. Berne, 1834. p. 64. — Une chapelle a été élevée à la *Tellenplatt* ou plate-forme de Tell, une autre chapelle sur l'emplacement de sa demeure à Burglen. Une troisième chapelle, celle de Kussnacht, ne date que de 1600. La première de ces chapelles, en revanche, existait déjà à la fin du XV[e] siècle (Russ).

[3] Hemmerlein raconte cette scène dans son livre contre les Suisses.

à la flamme de l'incendie qui dévore les citadelles autrichiennes. Le même jour encore, le Twing-Uri tombe sous les coups des montagnards d'Uri. Les trois vallées sont libres sans qu'une seule goutte de sang ait coulé. Forts dans le danger, les montagnards ont été humains après la victoire. Les baillis ont été reconduits sains et saufs, mais humiliés et confus à la frontière.

Wo Demuth weint, wo Hochmuth lacht,
Wurde der Schweizerbund gemacht[1].

Le dimanche qui suivit la révolution, les députés des Waldstætten se réunirent pour prendre les mesures nécessaires à la défense du pays. Car la vengeance d'Albert, chacun en avait le sentiment, ne devait pas tarder à éclater sur les vallées.

En effet, trois mois après l'expulsion des baillis, Albert arrivait à Baden. Le 1er mai, il quittait avec un petit cortége son château de la Pierre, pour aller au devant de l'impératrice Elisabeth qui revenait de Rheinfelden. Il était accompagné de son neveu Jean de Souabe, devenu son ennemi mortel parce qu'il lui refusait son patrimoine. On traversa la Reuss à Windisch. L'empereur passa le bac des premiers et prit les devants avec le duc Jean et quatre chevaliers. Il s'entretenait tranquillement avec eux, lorsque Jean se jette sur l'empereur, et le perce à la gorge. Trois chevaliers, complices du duc, percent à coups redoublés le meurtrier d'Adolphe. Ulric de Balm lui perce le flanc, Walther d'Eschenbach lui fend la tête, et Rodolphe de Wart (qu'on a cru à tort innocent) trempa également ses mains dans le sang du monarque. Albert expire à la vue du château de Habsbourg, berceau de sa famille.

Ce forfait répandit la consternation dans tout l'empire. En l'apprenant, les Zuricois fermèrent leurs portes. Les fils d'Albert, les ducs Frédéric-le-Beau et Léopold, premier du nom, craignirent que les Waldstætten ne fissent invasion dans leurs domaines de l'Argovie, de concert avec le comte de Homberg qui venait de s'allier avec eux. Mais les montagnards n'étaient pas hommes à pactiser avec le crime. Les régicides d'ailleurs ne songeaient point à s'enfuir et se maintinrent encore pendant une année dans leurs châteaux forts, Balm à Altbüren, Eschenbach à Schnabelbourg, Wart à Falkenstein. Wart se montra publiquement à Bâle, et plus

[1] On lit cette inscription sublime dans sa simplicité sur la façade de la chapelle de Kussnacht et de plusieurs églises suisses.

audacieux encore, Eschenbach osa rançonner le cloître de Wettingen qui avait donné la sépulture à l'empereur.

Mais l'arrivée des ducs Frédéric et Léopold avec des forces considérables, donna une autre tournure aux affaires. Les châteaux des régicides tombèrent les uns après les autres. Le duc Léopold, *nouveau Jéhu*, confondit dans sa fureur innocents et coupables. A Fahrwangen, l'un des châteaux de Balm, 63 vassaux eurent la tête tranchée. Voyant couler le sang, Elisabeth, femme de l'empereur, ou Agnès sa fille, reine de Hongrie, s'écria: « Je me baigne dans la rosée de mai. »

Presque tous les régicides, cependant, parvinrent à se cacher ou à gagner la terre étrangère. Le duc Jean lui-même s'enfuit en Italie sous un froc de moine bénédictin qu'il obtint de la pitié de l'abbé d'Einsidlen, Jean de Schwanden. Un seul des meurtriers, Rodolphe de Wart, tomba par la trahison d'un de ses parents entre les mains des Habsbourg et eut à subir les tourments les plus cruels. « Wart, dit un témoin oculaire de ces scènes tragiques, fut rompu vif et vécut sur la roue trois jours entiers, pendant lesquels sa fidèle femme Gertrude ne cessa de prier sous le bois infâme.... Ah! le glaive de la douleur dut percer un cœur si tendre[1]! »

A l'endroit où le régicide avait été commis, et appelé dès lors le Champ du roi (Kœnigsfelden), la famille d'Albert fonda un cloître de cordeliers et un autre de religieuses, où la reine Agnès prit le voile et acquit un renom de piété et de bienfaisance qui peut atténuer, mais non effacer, le souvenir de sa cruauté[2].

Un nouvel empereur, Henri VII, avait été élu à la place d'Albert. Issu de la maison de Luxembourg, rivale des Habsbourg, Henri fut favorable aux peuples de la haute Allemagne, dont il visita plusieurs fois les villes et qu'il favorisa de nouveaux priviléges. Les Waldstætten obtinrent celui de ne pouvoir être cités devant aucun autre tribunal que celui de l'empire[3]. Le comte de Homberg, leur allié et ennemi juré de la maison d'Autriche, qui s'était agrandie aux dépens de la sienne, devint bailli impérial des vallées (juin 1309). Une assemblée des magistrats et députés des Waldstætten eut lieu

[1] Ed. de Wyss, *Jean de Winterthour*, p. 47. Ce trait de fidélité conjugale a inspiré une composition touchante au pasteur Appenzeller, de Bienne.

[2] M. Bluntschli, *Histoire de Zurich*, p. 138.

[3] M. Kopp. Le tribunal de l'empire, établi plus tard à Rottwyl sur le Neckar, était alors ambulant et suivait l'empereur qui n'avait pas non plus de résidence fixe.

sous sa présidence à Stanz. « Première diète, dit un savant historien, dont nous ayons le témoignage authentique[1]. »

Forts de la protection impériale, les hommes de Schwytz soutinrent de nouvelles luttes avec les moines-gentilshommes d'Einsidlen, et firent des irruptions sur leur territoire et jusque dans le couvent, sous la conduite d'un Reding, d'Henri Stauffacher et même du landamman Conrad ab Yberg. Frappés d'excommunication par l'évêque de Constance, les Schwytzois en appelèrent au pape Clément V, qui avait transporté le siége pontifical de Rome à Avignon (1310).

Le conseil de Zurich interposa son arbitrage et condamna les Schwytzois à une amende dont l'acquittement donna lieu à de nouvelles querelles (1311). Sur ces entrefaites, l'empereur Henri VII, qui avait repris la malheureuse idée de faire revivre les prétentions de ses prédécesseurs sur l'Italie, passait les Alpes avec une armée dont faisaient partie 500 guerriers des Waldstætten, de Zurich et de Berne. Mais Henri trouva dans la péninsule une mort prématurée due à la fièvre ou au poison (24 août 1313).

3. Première guerre des confédérés avec l'Autriche. — Lucerne forme le IV[e] Etat de la Ligue suisse (de 1315 à 1333.)

Les électeurs réunis pour donner un successeur à Henri VII de Luxembourg élurent roi, Louis de Bavière (19 octobre), les autres Frédéric-le-Beau, duc d'Autriche (20 octobre). Une nouvelle guerre civile déchira l'empire. Dans la haute Allemagne, les Waldstætten seuls, avec Berne et Soleure, osèrent se prononcer contre Frédéric. Ce prince, l'aîné des cinq fils d'Albert[2], était d'ailleurs, de l'aveu même de ses ennemis, un princ magnanime. Un brillant tournoi donné par lui à Bâle (mai 1315), à l'occasion de son mariage, les fiefs concédés aux seigneurs et les libertés octroyées aux villes, à Zurich entre autres, où il s'arrêta quelque temps, contribuèrent à lui attacher la faveur de la haute Allemagne. Les Lucernois, qui lui étaient également restés fidèles, se virent harcelés par leurs voisins des vallées, dont les barques donnaient la chasse sur le lac aux bateaux lucernois.

Le couvent d'Einsidlen et ses moines-gentilshommes eurent aussi beaucoup à souffrir du voisinage des Schwytzois.

[1] M. Georges de Wyss, *Mittheilungen de Zurich*, XIII, p. 8. Le mémorable pacte du 1[er] août 1291 suppose sans doute plus d'une réunion antérieure des députés des trois vallées, partant plus d'une diète ou journée de conférence (Tagsatzung en allemand). Mais tout détail nous manque à cet égard.

[2] Les quatre autres étaient Léopold I[er], Albert II le Sage, Henri et Othon.

Ces montagnards, qu'un moine-poète de l'abbaye appelle une *race diabolique*, firent irruption dans le monastère, pendant la nuit du 14 janvier 1314, vidèrent les caves, brisèrent des autels, emmenèrent prisonniers à Schwytz la plupart des hôtes de l'abbaye et ne les relâchèrent qu'au bout de sept semaines, à la prière du comte de Habsbourg-Rapperschwyl et d'autres seigneurs parents des prisonniers.

Mis au ban de l'empire par le roi Frédéric, et excommuniés par l'évêque de Constance, les Schwytzois s'adressèrent au roi Louis de Bavière, qui déclara nul le ban prononcé et fit lever l'excommunication par l'archevêque de Mayence, métropolitain de l'évêque de Constance (25 mai 1315). Le roi Louis ne leur ayant pas donné de *bailli impérial*, les Waldstætten, comme Berne et Soleure, déclinèrent jusqu'à *l'élection d'un monarque unique et généralement reconnu,* toute autre autorité que celle de leurs landsgemeinden et de leurs landammans qui étaient alors Werner d'Attinghausen, à Uri; Werner Stauffacher, à Schwytz, et Henri Zuben, dans l'Underwald[1]. Ils cherchèrent à s'attacher par les liens étroits de la combourgeoisie les gens d'Art et d'Urseren, encore sujets de l'Autriche.

Le duc Léopold, premier du nom, le second fils d'Albert, celui que Jean de Winterthour appelle un *Jéhu* dans sa chronique, résolut de mettre un terme à cet état de choses. Vers la St-Martin 1315, il rassembla à Zoug une foule de chevaliers, de vassaux et de bourgeois de ses terres. Schaffouse, Zoug, Winterthour et toutes les villes de l'Argovie avaient fourni leur contingent; les Zuricois, combattant à regret leurs anciens alliés, n'avaient envoyé que 50 hommes. Tout à coup cette armée, forte de 10,000 hommes, se dirige vers Ægeri et se porte vers le Morgarten, à l'entrée du pays de Schwytz.

Pour faire diversion, le comte de Strassberg devait passer le Brunig à la tête d'un corps de troupes réuni dans l'Oberland. Léopold était si sûr de la victoire qu'il faisait traîner à sa suite des chariots pleins de cordes pour emmener leurs bestiaux, et peut-être aussi pour pendre les rebelles.

Les confédérés avaient muni de tours[2] et fortifié de leur mieux les abords de leurs vallées. Un guerrier, dont les glaces de l'âge avaient pu briser les forces mais non le courage, Rodolphe Reding, dirigeait leurs opérations. Mais, ignorant le plan du duc, et dans l'impossibilité de défendre tous les passages, ils couraient grand danger d'être surpris par l'ennemi.

[1] Liste authentique des landammans dans M. Blumer.

[2] Le Rothenthurm et la tour du Schornen.

« Hommes et femmes, dit le moine de Winterthour, étaient dans l'angoisse et invoquaient la protection divine par le jeûne et la prière. »

Heureusement un seigneur de leurs amis, parent des Reding de Schwytz, Henri de Hunnenberg, veillait pour eux et lance tout à coup dans leurs rangs une flèche avec ces mots : « Sur vos gardes au Morgarten, la veille de St-Othmar. » Les confédérés se postent aussitôt sur le penchant du Sattel. Ils étaient au nombre de 1300, dont 400 d'Uri et 300 d'Unterwald. Cinquante bannis, auxquels sourit l'espoir de se réhabiliter par le courage, demandent et obtiennent la faveur de combattre pour la patrie.

Le samedi après la St-Martin (15 novembre 1315), aux premiers rayons du jour, l'armée autrichienne gravissait péniblement les sentiers glissants de la montagne ; les chevaliers les premiers avec leurs cuirasses étincelantes au soleil, l'infanterie suivait. Tout à coup, vers le plateau de la Haselmatt, les confédérés fondent sur eux avec d'horribles clameurs ; au même instant, les bannis font pleuvoir des quartiers de rochers et des troncs d'arbres sur la cavalerie ennemie ; puis tous, leurs hallebardes et leurs massues à la main, se précipitant sur les Autrichiens en désordre, ils les culbutent dans les ravins et dans les eaux du lac d'Ægeri. Les Zuricois soutinrent vaillamment le choc des confédérés et mordirent tous la poussière [1]. Les nobles tombèrent en foule ; parmi eux, Gessler, des Hallwyl, des Landenberg, un Habsbourg-Rapperschwyl. Léopold lui-même n'échappa qu'à grand'peine au triste sort des siens, et arriva le même soir à Winterthour, pâle, défait et la mort dans l'âme, dit Jean de Winterthour, témoin oculaire et alors âgé de neuf ans.

Le même jour, le comte de Strassberg, qui avait fait invasion dans l'Underwald, apprenant le désastre de l'armée ducale, se retira précipitamment dans l'Oberland.

L'abbaye d'Interlaken, peuplée de gentilshommes comme celle d'Einsidlen, fut dévastée et pillée par les vainqueurs.

L'armée autrichienne avait perdu au Morgarten 1500 hommes, la fleur de la noblesse. Les confédérés n'eurent à regretter, dit-on, que 16 braves, parmi eux Henri d'Ospenthal, Rodolphe Fürst et Conrad de Beroldingen [2]. Après avoir remercié Dieu

[1] Selon Tschudi. Le nécrologe de la Prévôté de Zurich n'en nomme que dix. Kopp, ibid. 151.

[2] Une tradition veut que Guillaume Tell ait assisté à la bataille de Morgarten et ait vécu encore jusque vers 1360, où il serait mort en sauvant un enfant qui se noyait dans le torrent de la Schæchen. Uhland a composé sur ce sujet une admirable ballade, traduite en vers français par M. Buchon, de Salins.

sur le champ de bataille de la victoire accordée à leurs armes, les confédérés instituèrent une fête solennelle d'actions de grâces, et songèrent à consolider l'ALLIANCE PERPÉTUELLE par un nouveau serment. C'est ce qui eut lieu le 9 décembre 1315, à Brunnen, où une inscription allemande, sublime dans sa simplicité, frappe encore l'œil du voyageur[1] : *Tous pour un, un pour tous!* ce principe fondamental de l'union helvétique reçut une consécration nouvelle dans le pacte de 1315, second monument du droit fédéral. Le nom de *Suisse* ne paraît pas encore dans les actes officiels; mais déjà il est employé dans les chroniques pour désigner le pays et le peuple uni des trois vallées[2].

Le traité de Brunnen fut approuvé par Louis de Bavière. Non-seulement ce prince confirma les chartes de ses prédécesseurs, mais légitima les nouveaux pas faits vers l'émancipation complète par les Waldstætten (26 mars 1316). Les serfs et les terres que la maison d'Autriche possédait encore dans les trois vallées furent déclarés libres, les montagnards exemptés de paraître devant tout autre tribunal que celui de leurs vallées, et le pouvoir du bailli impérial restreint de plus en plus jusqu'à ce qu'enfin il disparut tout à fait vers le milieu du quatorzième siècle. De tous les droits régaliens qu'avait exercés l'empire sur les Waldstætten, un seul, le droit de glaive ou de haute justice *(Blutbann)*, manquait encore à leur trésor de libertés et de franchises.

La défaite de Morgarten n'avait pas ôté au duc Léopold Ier l'espoir de soumettre les pâtres et les bourgeois de la haute Allemagne. Au printemps de l'an 1318, il assiégea pendant dix semaines la ville impériale de Soleure et s'en serait probablement rendu maître, malgré la bravoure des habitants et des 400 guerriers bernois qui étaient venus à leur aide, sans une circonstance extraordinaire. Le pont de l'Aar, couvert de soldats autrichiens, fut emporté par une crue subite des eaux de cette rivière[3].

On vit alors un touchant spectacle : les Soleurois oubliant qu'ils avaient affaire à des ennemis pour sauver les malheureux qui se noyaient. Toute belle action porte sa récompense. Le duc, désarmé par la grandeur d'âme des Soleurois, leva

[1] « *Hier wurde der ewige Bund geschworen.* » Ici fut jurée l'alliance éternelle.

[2] Suicia (Mathieu Neuenburg), Suicenses (Jean de Winterthour), Gentem Suicensium (Ann. leob.). Schwytz, le principal des trois Etats primitifs, donne ainsi son nom à la Confédération. Il lui donna aussi ses couleurs, *la croix d'argent sur un fond de gueules*.

[3] Lichnowsky, III, 114.

le siége et leur fit cadeau d'une bannière que l'on conserve dans le trésor du chapitre de St-Ours.

Zurich faillit également perdre sa liberté impériale. Le roi Louis de Bavière, en lutte avec le pape, chercha à se réconcilier avec les ducs d'Autriche aux dépens des villes, et leur hypothéqua, pour la somme de 2000 marcs d'argent, quatre cités libres et impériales : Zurich, Schaffouse, Rheinfelden et St-Gall (6 août 1330). Cette nouvelle jeta la consternation dans la cité de la Limmat. Pendant que les femmes et les enfants priaient dans les églises, les bourgeois se montraient décidés à mourir plutôt que de renoncer à leur indépendance. Le malheur des Zuricois émut les Waldstætten. Leurs députés, joints à ceux de Zurich, parurent à Ratisbonne devant l'empereur, qui consentit à hypothéquer une autre ville à la place de cette dernière. St-Gall réussit également à conserver sa liberté impériale.

Le roi Frédéric étant mort en 1330, le roi Louis de Bavière avait été reconnu dans tout l'empire. Mais presque en même temps il était excommunié avec ses adhérents. Les Zuricois, qui avaient embrassé sa cause, se virent, comme la première fois, abandonnés de tous leurs prêtres, sauf des Cordeliers, dont l'ordre se montra constamment très dévoué à la cause de Louis de Bavière, en Italie comme en Allemagne. A Bâle, les choses tournèrent plus mal pour l'Eglise. Un prêtre de haut rang étant venu afficher la sentence d'excommunication aux portes de la cathédrale, fut précipité dans le Rhin du haut de l'esplanade.

Pendant cette nouvelle lutte du trône et de l'autel, la liberté politique s'étendait au sein des Alpes. Lucerne, ville provinciale de l'Aargau, assise au bord du lac des Waldstætten et de la Reuss, avait été jusque-là tantôt amie, tantôt ennemie des montagnards, selon qu'elle suivait sa propre impulsion ou celle des ducs d'Autriche et des nobles du voisinage.

Pendant la guerre de Morgarten, elle avait beaucoup souffert par les incursions de ses voisins et l'interruption du commerce qu'elle faisait par Uri et le St-Gotthard avec l'Italie. La cession de leur ville au duc d'Autriche par l'abbé de Mürbach demeurait d'ailleurs comme un souvenir amer au fond du cœur des Lucernois. Les progrès de la liberté dans les Waldstætten étaient aussi d'un contagieux exemple. Vingt-six citoyens, chevaliers, bourgeois et artisans [1], jurèrent

[1] Le nom du tanneur, Peter de Hochdorf, figure à côté de celui de Jean de Bramberg, d'Ortolf de Littau, de Werner de Gundoldingen. Voir l'acte d'association dans Kopp, *Doc.*, I, 148.

une alliance pour le maintien des droits de la ville contre le bailli autrichien de Rothenbourg, dans la juridiction duquel se trouvait le territoire lucernois (28 janvier 1328). Cette alliance, renforcée de douze nouveaux membres, le 13 octobre suivant, reçut deux ans après la sanction du conseil et de la bourgeoisie dans la chapelle du pont de la Reuss. (Acte du 21 octobre 1330.) Vainement, pour s'attacher les Lucernois, le duc Othon, frère de Léopold, leur accorda-t-il divers priviléges. Deux années ne s'étaient pas écoulées qu'ils s'alliaient pour vingt ans avec leurs voisins des montagnes. Menacés par 300 cavaliers qui s'avancèrent jusqu'aux portes de la ville, surpris une autre fois à Buchena, où 80 Lucernois périrent dans une embuscade que leur avait dressée le bailli de Rothenbourg, ils n'en persistèrent pas moins dans l'alliance, bannirent Jean de Malters, qui avait trahi l'association bourgeoise, et nommèrent avoyer, sans l'assentiment du duc, Jean de Bramberg, l'un des chefs les plus actifs du *Bürger-Verein*. Enfin, s'enhardissant de plus en plus, ils risquent le pas décisif et concluent une alliance perpétuelle avec les Waldstætten, en novembre 1332[1].

Cette ligue des quatre premiers Etats de la haute Allemagne est connue dans l'histoire suisse sous le nom de *Vierwaldstættenbund,* ou union des quatre Waldstætten.

Dans l'acte d'admission de Lucerne se trouvent deux dispositions importantes qui ont passé de là dans tous les actes d'admission subséquents de la ligue helvétique. La première défend à chacune des parties contractantes de conclure des alliances sans le consentement des autres; la seconde regarde le devoir qu'a chaque Etat ou *Ort*[2], comme on disait alors, d'en secourir un autre de ses conseils et de ses armes sur sa requête positive *(Mahnung)*, soit dans le cas de troubles intérieurs, soit dans celui où cet Etat est attaqué par une puissance étrangère.

L'alliance de Lucerne avec les Waldstætten arma contre cette ville tous les nobles de l'Argovie. Ceux de Lucerne, en particulier, conspirèrent, pour livrer la ville au duc et égorger dans un massacre nocturne tous les partisans de la Confédération. « Déjà, si l'on en croit la tradition, les conju» rés, tous armés et portant des *manches rouges* pour signe de

[1] Le 7 novembre, selon Bluntschli, *Histoire du droit fédéral,* I, 84; et Casimir Pfyffer, *Histoire de Lucerne,* 56. Le 13 novembre, selon Segesser, *Histoire juridique et politique de Lucerne,* I, 228.

[2] *Ort*, littéralement *lieu*, pays, endroit; le nom de *canton* est moderne et d'origine étrangère. Du mot *Ort* vient celui de *Vor-Ort* ou premier des Etats de la Ligue.

» ralliement, attendaient le signal du massacre dans un sou-
» terrain au bord du lac, sous une salle de la tribu des Tail-
» leurs. Un jeune garçon avait, par aventure, suivi les con-
» jurés et entendu leurs projets. Découvert, il faillit être mis
» à mort. Mais on se borna à lui faire prêter serment qu'il ne
» *révèlerait à aucun être vivant* les paroles qu'il avait re-
» cueillies. Le jeune homme, ne voulant pas trahir son ser-
» ment et cependant sauver la ville, se rendit à l'abbaye des
» Bouchers, où quelques bourgeois se trouvaient encore à
» jouer et à boire. Là, s'adressant non aux buveurs, mais au
» poêle inanimé, il lui dit ce qu'il avait vu et entendu. » Saisis de surprise et de colère en même temps, les assistants donnèrent l'alarme dans toute la ville. En un instant la bourgeoisie fut sous les armes, s'empara des conjurés et requit le secours d'Underwald. Quoi qu'il en soit de cette conjuration, que des historiens sérieux ont traitée de fable, il est certain que les Lucernois chassèrent de leur ville plusieurs nobles et formèrent, vers 1336, un grand conseil de 300 membres, à l'exemple de Berne et d'autres villes libres. Un avoyer, élu tous les six mois, présidait le conseil élu pour le même terme. Plus tard, le grand conseil fut réduit à cent membres.

Cependant Jean de Malters et les autres gentilshommes exilés ayant pu rentrer en ville à la faveur d'une amnistie, firent de nouveaux efforts pour rompre l'alliance avec les Waldstætten. Mais ces efforts furent vains et la communauté décida en 1343 que toute tentative de cette nature entraînerait la perte des biens et de la vie. Les ducs, accablés par d'autres guerres, furent contraints à la paix. Lucerne, toutefois, ne fut complétement affranchie de l'Autriche qu'après la guerre de Sempach.

A cette époque remontent les expéditions d'Uri dans la Léventine. La première eut pour but de défendre les gens d'Urseren, alliés de ce canton, contre les Léventins qui les pillaient et rançonnaient également les marchands de Zurich. Les tours d'Airolo, de Quinto et le bourg de Faido tombèrent entre les mains des Urnois. Le capitaine Rusca réussit toutefois à les calmer, et la paix fut signée à Côme par ce seigneur et le landamman d'Uri, Jean d'Attinghausen (1331)[1].

[1] Voir le XVIII[e] volume du *Recueil historique des cinq cantons (Geschichtsfreund)*, p. 46.

4. Rodolphe d'Erlach. — Victoire de Berne sur la noblesse. (De 1333 à 1353.)

Depuis la journée glorieuse du Donnerbühl, Berne florissait de plus en plus par ses armes, son industrie, son agriculture. Puissante par l'esprit public de ses citoyens, fortifiée par l'achat du Hasli, de Laupen, de Thoune, par ses conquêtes dans l'Oberland et la destruction de maints châteaux appartenant au comte de Kybourg-Berthoud, elle voyait chaque jour sa puissance s'accroître par les demandes de combourgeoisie des seigneurs et des villes des environs (la Savoie, l'évêque de Bâle, Neuchâtel, Werdenberg, Bienne, Morat, Weissenbourg, etc.). Mais cette puissance ne faisait qu'accroître la haine et la jalousie de la noblesse. Une première guerre avait eu lieu en 1332, où un guerrier héroïque, Stülinger, se dévoua pour la cause autrichienne et où les Bernois, unis à leurs alliés de Soleure, essuyèrent un échec assez grave. Comme Berne refusait de reconnaître l'empereur Louis de Bavière, que le pape avait excommunié, les seigneurs allemands et romands saisirent avec joie ce prétexte pour recommencer la guerre et, comme ils disaient, *châtier les rebelles.* Le comte Rodolphe de Nidau convoqua dans son château les principaux ennemis de Berne. Après avoir énuméré leurs griefs[1], ils décidèrent de détruire cette ville de fond en comble; puis ils rassemblèrent des troupes de l'Argovie, de la Savoie, de la haute Bourgogne, de l'Uechtland et de l'Alsace. Il vint 700 seigneurs ornés de casques couronnés, 1,200 chevaliers cuirassés, plus de 15,000 fantassins et 3,000 chevaux. Les Fribourgeois, tour à tour amis ou ennemis des Bernois, selon le parti qui dominait dans leur ville, formaient le noyau de l'armée nobiliaire.

A l'ouïe de ces préparatifs (tel est le récit des chroniques bernoises, celle de Justinger, entr'autres), il y eut un grand émoi dans la ville de l'Aar; les femmes et les enfants remplirent les églises de leurs prières et de leurs lamentations. Mais le sénat se montra digne dans le danger. En apprenant que la noblesse coalisée allait mettre le siége devant Laupen, petite ville placée en 1308 sous le protectorat de Berne, Jean de Boubenberg, le jeune, jura de sacrifier ses biens et sa vie pour la défense de cette place dont il se hâta d'aller renforcer la garnison. Son père, l'avoyer de Boubenberg, fut chargé de la garde de la capitale. Il restait à désigner le général auquel on confierait le commandement de l'armée bernoise dans cette

[1] Les uns faisaient des réclamations d'argent, d'autres, Nidau, par exemple, se plaignaient qu'on reçût ses sujets bourgeois de Berne contre son gré. Justinger, 95.

guerre décisive. Les *Deux-Cents* se réunirent à l'Hôtel-de-Ville ou *Rathhaus* pour délibérer sur ce choix important. Dans ce moment on vit entrer dans la ville, monté sur son cheval de bataille, le chevalier Rodolphe d'Erlach, fils d'Ulric d'Erlach qui, quarante et un ans auparavant, avait commandé au Donnerbühl. Guerrier expérimenté lui-même, il avait assisté à six combats, où, grâce à la discipline, la valeur l'avait emporté sur le nombre. Il fut nommé général par acclamation. « J'accepte, dit-il, ce commandement difficile, mais à une condition, c'est que les hommes de métier suivront exactement mes ordres et ne voudront pas tous commander au lieu d'obéir. » A la demande des Bernois, Uri, Schwytz et Underwald avaient envoyé par le Brünig un secours de 900 hommes, que commandait le landamman Werner d'Attinghausen. Le Hasli et le Siebenthal fournirent 600 auxiliaires. Les Soleurois, qui se souvenaient du généreux secours de Berne, lors du siége de leur ville par le duc Léopold, ne restèrent pas en arrière et envoyèrent 80 cuirassiers.

Suivi de ces auxiliaires et de 4,000 Bernois portant tous la *croix blanche sur un fond rouge* [1], Rodolphe d'Erlach alla se poster en face de l'ennemi, non loin de Laupen, sur la hauteur du Bromberg, d'où il embrassait d'un coup d'œil l'armée de la noblesse. Pendant que les chevaliers des deux partis échangent des défis et des bravades, Diebold Baselwind, curé de Berne et chevalier de l'ordre Teutonique, monte sur un tertre, et, l'ostensoir en mains, promet le ciel à ceux qui mourront pour la patrie. Bientôt le combat s'engage; les bataillons ennemis s'avancent vers l'armée bernoise. D'Erlach donne le signal; les frondeurs commencent l'attaque et se replient après avoir fait trois décharges; alors des chariots de guerre armés de faux descendent la colline avec fracas, et rompent les rangs des ennemis; puis voici venir les hallebardes, les massues garnies de pointes de fer. Prenant les évolutions des frondeurs pour une reculade, les derniers rangs des Bernois, saisis d'une terreur panique, se mettent à fuir vers la forêt. « Bien, s'écrie d'Erlach, auquel la vue du péril ne fait pas perdre sa présence d'esprit; bien, l'ivraie se sépare du bon grain, les lâches ne triompheront pas avec les braves. » Puis se tournant vers les tribus des Bouchers et des Maréchaux : « Où sont les gars qui sont toujours les premiers au jeu et à la danse et qui parcouraient naguère les rues de Berne, la plume au chapeau ? Le moment de la danse est venu; en avant, au cri de guerre : Berne et Erlach. »

[1] Justinger : « Ein wiss crütz in einem rothen Schilt, » p. 111.

Electrisés par leur général, les vaillants gars des tribus s'élancent et battent l'ennemi à plate couture. 27 bannières de villes et de seigneurs tombèrent entre leurs mains. Au premier rang des morts se trouvait le comte Rodolphe de Nidau; autour de lui 1,500 des siens.

L'acharnement jaloux des Fribourgeois leur coûtait cher. Leurs meilleurs guerriers jonchaient le champ de bataille; l'avoyer Maggenberg et le banneret Fülistorff avec quatorze de ses parents avaient perdu la vie. Fülistorff, prévoyant la défaite, avait conseillé de recourir aux négociations. « Bah, Fülistorff, lui avaient dit les nobles, tu as peur. Tu eusses mieux fait de rester près des femmes à Fribourg. » « Je tiendrai ma bannière haute, avait répondu le vaillant banneret, mais votre orgueil sera châtié comme il le mérite. » Parmi les victimes de cette journée, on compte aussi trois seigneurs de la maison de Gruyères et Jean de Savoie, auquel son père, le comte Louis, avait défendu de prendre part à la guerre, et qui fut ainsi victime de sa désobéissance.

Ainsi fut délivrée la ville de Berne, le 21 juin 1339. « La bataille de Laupen, dit un historien fribourgeois, fait un digne pendant à celle de Morgarten[1]. »

La guerre se prolongea encore pendant quatre années où il y eut beaucoup d'escarmouches et de rencontres. Fribourg surtout eut à en souffrir. Les Bernois exaspérés portèrent le fer et la flamme jusqu'aux portes de cette ville, et l'eussent envahie sans l'héroïsme de deux citoyens qui coupèrent le pont de bois conduisant du faubourg du Gotteron à la basse-ville. Ensuite la guerre aux châteaux recommença de plus belle et donna lieu à plusieurs épisodes curieux conservés dans les chroniques locales. Un seigneur nommé Jordan de Burgistein, abusé par la fausse nouvelle de la défaite des Bernois à Laupen, avait laissé voir une joie extraordinaire et lâché cette parole imprudente: « *Elle était bien forgée, la flèche qui a tué l'ours de Berne.* » Son château fut pris et rasé par les Bernois. Lui-même s'étant imprudemment montré aux créneaux, tomba sous la flèche de l'habile archer Wiffli. Les armes bernoises répandirent la terreur dans toute l'Helvétie occidentale. Paysans et seigneurs disaient en hochant la tête: « Dieu est devenu bourgeois de Berne; qui désormais osera s'armer contre cette ville[2]? »

La paix conclue, les Bernois suspendirent leurs épées à la paroi et retournèrent tranquillement exercer leurs métiers ou

[1] M. Berchtold, I, 124.

[2] « Gott ist bürger worden ze Bern. »

cultiver leurs terres. N'ambitionnant d'autre récompense que l'honneur d'avoir sauvé la patrie, Rodolphe d'Erlach (ainsi disent encore les chroniques) était rentré dans son château de Reichenbach, sur les bords de l'Aar, à trois quarts de lieue de Berne, et partageait son temps entre les délassements de la chasse et les soins de l'économie rurale. Un jour, Jost Rudenz, gentilhomme d'Underwald, son gendre, entre dans sa chambre et se prend de querelle avec lui au sujet de la dot de sa fille. Dans sa colère, Jost aperçoit l'épée du vainqueur de Laupen suspendue au mur; il la saisit, la plonge dans le cœur du vieux héros et s'enfuit dans la forêt prochaine, poursuivi par les chiens de son beau-père. On ne le revit plus[1].

L'avoyer Jean de Boubenberg éprouva un sort moins tragique. Ses manières hautaines l'avaient rendu odieux à la bourgeoisie. Il fut accusé de vendre la justice et de gouverner plutôt avec l'orgueil d'un prince qu'avec la simplicité d'un magistrat républicain. On le bannit de la ville avec ses adhérents pour cent ans et un jour (1348). Boubenberg eut pour successeur dans la première magistrature Pierre de Balm, son principal adversaire, homme du reste ferme et habile, qui, à la journée de Laupen, avait porté le grand étendard de la république. A la mort de Balm, en 1364, le conseiller Schwartzenbourg fut élu à sa place. Mais on découvrit que le nouvel avoyer était aussi accessible aux présents que l'ancien. Le peuple se souvint alors de son ancien avoyer et de la grandeur d'âme avec laquelle ce héros avait supporté l'exil dans son château de Spiez, qu'il n'avait quitté qu'une fois pour se ranger à la tête de ses fils et de ses nombreux vassaux sous les drapeaux de sa ville natale. La bourgeoisie, assemblée aux Cordeliers, demanda son rappel et sa réintégration aux honneurs. Les conseillers, que le retour de Boubenberg inquiétait, firent lire par le chancelier l'article de la *Handfeste*, qui défendait de réélire un magistrat déposé. La bourgeoisie cite à son tour le passage de la constitution qui lui donne le droit de nommer son avoyer comme bon lui semble; puis, sans s'arrêter aux réclamations du conseil, pro-

[1] Justinger, 159. Les récits de ce chroniqueur paraissent en plus d'une circonstance avoir été fondés sur des *on dit* populaires plutôt que sur une exacte connaissance des faits et des dates. Mais ces variantes de détails n'ôtent rien à la grandeur de l'événement dont le cinquième anniversaire a été célébré par la pose d'une colonne commémorative de 25 pieds de haut avec une inscription latine (In memoriam prœlii laupensis) et les armes d'Erlach et de Berne (1839-43). Voir sur les récits de Justinger les excellentes remarques de M. Studer dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Berne*.

clame Boubenberg chef de la république et va avec la grande bannière le chercher en triomphe à sa maison de campagne. Sur le refus du vieil avoyer de reprendre à son âge la suprême magistrature, on en investit son fils aîné, nommé Jean comme lui et qui s'était signalé par sa vaillante défense de la ville de Laupen contre la noblesse (1362).

§ 5. Rodolphe Broun. — Abaissement des anciennes familles à Zurich. — Zurich, Zug, Glaris et Berne forment quatre nouveaux Etats de la Ligue suisse. — (De 1336 à 1353.)

Pendant qu'à Berne chevaliers et bourgeois travaillaient d'un commun accord au bien de la patrie, un esprit tout différent se faisait jour à Zurich. Trois ans avant le commencement de la guerre de Laupen, cette ville libre et impériale fut le théâtre d'une révolution qui eut deux résultats importants. Le premier fut de rendre le gouvernement plus démocratique à l'intérieur; le second fut d'incorporer Zurich à la Confédération naissante de la Suisse ou haute Allemagne. L'acteur principal de cette révolution mémorable fut le conseiller Rodolphe Broun. Cet homme d'Etat célèbre, né en 1285, d'une ancienne famille zuricoise, obéissait moins à ses convictions qu'au désir de se venger d'une amende de 500 livres qu'il avait dû payer quelques années auparavant.

Les bourgeois et artisans de Zurich, dont le nombre s'élevait à 12,000, avaient, comme nous l'avons dit, leurs assemblées générales et se réunissaient deux fois l'an sur la place des Tilleuls *(Lindenhof)* pour assister au renouvellement partiel des membres du conseil. Mais tous les gouvernants, au nombre de trente-six, étaient pris dans les rangs des familles nobles ou des familles bourgeoises, anciennes et riches *(Geschlechter)*. Les simples bourgeois et artisans continuaient à en être exclus comme issus dans l'origine de condition servile. Le gouvernement avait même cherché au siècle précédent à empêcher par des peines très fortes la formation des *tribus* ou de *corps de métiers*, dont l'existence paraissait de nature à compromettre le pouvoir des *constables*. On appelait ainsi les nobles et les patriciens réunis.

Le 1er mai 1336, la communauté s'étant réunie selon l'usage, et au son de la cloche, sur la place des Tilleuls, un bourgeois invita le conseil à rendre ses comptes. La motion fut appuyée par Broun et ses partisans. Les conseillers feignirent d'accéder au vœu du peuple; mais comme on remarqua qu'ils cherchaient à tergiverser, il s'éleva un tumulte qui fit craindre pour leur vie; ils s'enfuirent de la ville. C'était justement ce

que désirait Broun. Il convoqua aussitôt la bourgeoisie dans l'église des Cordeliers (7 juin 1336) et fit décréter une nouvelle constitution.

La constitution de Broun était un mélange de démocratie et d'aristocratie, car Broun n'abolit point à proprement parler le pouvoir des *constables*. Aux treize nobles et patriciens qui restèrent au conseil, il se borna à joindre les tribuns ou chefs des treize corps de métiers de la petite bourgeoisie. Puis à côté de ce double pouvoir aristo-démocratique, rééligible tous les six mois, il en établit un troisième qui faisait de lui le chef de l'Etat avec le titre de bourgmestre à vie. Deux fois par an, tous les membres de la communauté, réunis au Grand-Moûtier, devaient prêter entre ses mains serment de fidélité et d'obéissance, sous peine de perdre leur droit de bourgeoisie. Le bourgmestre, de son côté, jurait de rendre bonne justice et de protéger les tribus.

Cette nouvelle constitution (geschworne Brief), datée du 16 juillet, fut soumise pour la forme à l'approbation du prévôt et de l'abbesse, anciens souverains de Zurich; elle reçut également la sanction de l'empereur Louis de Bavière[1] (1337).

Cependant les gouvernants déchus avaient trouvé asile et protection auprès du comte de Rapperschwyl, de la maison de Habsbourg, et excitaient ce seigneur à les replacer à main armée sur leurs fauteuils. Ce seigneur se rendit enfin à leurs prières et arma contre les Zuricois; mais après quelques avantages, il fut tué au combat de Grynau et les exilés contraints à la paix. Treize ans plus tard, le fils du comte de Rapperschwyl, nommé Jean comme lui, conçut le dessein de venger son père et s'entendit avec les nobles. Leur plan était de surprendre Zurich par un de ces coups de main nocturnes si communs alors, de massacrer Broun et les principaux partisans du nouvel ordre de choses (23 février 1350).

Au jour fixé, les nobles arrivèrent dans la ville, les uns publiquement, sous toutes sortes de prétextes, d'autres en secret. On était convenu qu'après s'être rendus maîtres de la ville, on ouvrirait les portes aux troupes qui viendraient de Rapperschwyl. La nuit venue, les conjurés se réunirent dans l'auberge de l'*Autruche*, tenue par l'un des affidés. Mais tout

[1] La constitution de 1336 est un chef-d'œuvre aux yeux de Hottinger, de Bluntschli et de Heussler, de Bâle. Mais pendant que les deux premiers portent un jugement favorable sur Broun, le dernier, d'accord en cela avec Tschudi et Muller, ne voit en lui qu'un démagogue habile à déguiser sa dictature sous des formes démocratiques. Des révolutions analogues eurent lieu, du reste, à la même époque dans une foule de villes d'Allemagne et furent accompagnées de troubles sanglants à Mayence, Strasbourg, Ratisbonne, etc. Voir Arnold, *Histoire des villes libres de l'Allemagne*.

qu'ils estimeraient justes et légitimes. Ces clauses restrictives plaçaient les Glaronnais dans une situation inférieure aux autres cantons, et pareille à peu près à celle qui fut faite plus tard aux Etats alliés du premier degré, appelés *zugewandte Orte* (Etats associés).

L'annexion de Glaris fut suivie de celle de Zoug. Cette ville, importante par sa situation géographique à l'entrée des vallées forestières, qui en faisait l'intermédiaire naturel entre la montagne et la plaine, servait de place d'armes au duc d'Autriche. Assiégée pendant quinze jours par 2600 confédérés, et canonnée même par eux pendant la journée du 23 juin[1], elle envoya demander du secours au duc Albert qui se trouvait à Kœnigsfelden. Tout occupé de chasse et de fauconnerie, ce prince daigna à peine écouter l'envoyé de ses fidèles sujets et se borna à répondre que si les Suisses prenaient la ville de Zoug, il saurait bien la leur reprendre. Ce langage outrageant indigna les Zougois. Ils ouvrirent leurs portes aux confédérés et furent reçus dans la ligue, le 27 juin 1352, à des conditions plus favorables que Glaris et qui la mettaient au rang des cantons proprement dits. C'est que Zoug, muni de tours et de remparts, jouissait d'une unité et d'une *autonomie* municipale refusées à Glaris.

Le duc d'Autriche avait dû lever le premier siége de Zurich, faute de vivres et de préparatifs suffisants. Trois semaines après l'annexion de Zoug, Albert revint cerner cette ville avec une armée de 30,000 hommes levés dans la Souabe, l'Alsace et la haute Allemagne. Bâle, Berne et Soleure, alliés du duc, avaient été obligés de fournir leurs contingents. Mais la bonne contenance des Zuricois, renforcés par 2,000 confédérés, rendit ce second siége inutile. Une trève fut conclue à Lucerne et le comte de Habsbourg, captif au Wellenberg, depuis plus de deux ans, recouvra sa liberté (1er septembre 1352).

Les Bernois avaient pu se convaincre encore une fois, par leurs propres yeux, de la force et du courage des confédérés. Le 5 mars 1353, l'avoyer bernois, Jean de Boubenberg le jeune, le conseil, les deux-cents et la bourgeoisie, conclurent une alliance perpétuelle avec Uri, Schwytz et Underwald. Avec Zurich, Berne ne s'allia directement qu'un siècle plus tard, sans doute parce qu'il craignait la constitution démocratique et le pouvoir des tribus introduits par Broun dans cette ville. Le but de Berne en entrant dans l'alliance n'était d'ailleurs point de devenir le principal Etat de la ligue.

[1] C'est la première mention de l'artillerie dans notre histoire.

C'était simplement de se ménager des auxiliaires dans sa guerre contre la noblesse de l'Helvétie occidentale, où cet Etat visait à obtenir la suprématie. Le village de Kienholz, dans l'Oberland, fut désigné comme le lieu où se tiendraient les conférences ou diètes de Berne et de ses alliés. Les diètes des Waldstætten et de Zurich se réunissaient à Einsidlen.

L'entrée de Berne dans la Confédération clôt la ligue des huit anciens Etats (Ort). Cette Confédération seconde subsistera maintenant pendant plus d'un siècle sans annexion nouvelle d'Etats libres, mais non sans un accroissement considérable de territoire, par voie d'achats et de conquêtes.

CHAPITRE II

DE L'ALLIANCE PERPÉTUELLE DES HUIT ANCIENS ÉTATS DE LA LIGUE SUISSE JUSQU'A LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE

(De 1353 à 1415.)

—

§ 1. Défection de Zurich. — Invasion des Anglais. — Ruine du comte de Kybourg. — (1353-1385).

Les exploits des confédérés et l'extension inattendue qu'avait prise en moins d'un demi-siècle la ligue des Waldstætten, donnèrent aux ducs d'Autriche de sérieuses inquiétudes pour leur puissance. Leurs sommations à Zoug et à Glaris pour les engager à renoncer à l'alliance fédérale étant restées sans succès, ils portèrent plainte au chef de l'empire, qui n'était plus Louis de Bavière, l'ami des Suisses, mais Charles IV de Luxembourg, prince moins favorable aux associations des peuples et qui avait d'ailleurs dans ce moment de graves motifs de ménager la maison de Habsbourg. L'empereur vint deux fois en personne à Zurich, et après avoir entendu les deux parties, il déclara l'alliance des confédérés avec Zoug et Glaris contraire aux lois de l'empire. Sur leur refus de se soumettre, il les mit au ban.

Zurich, dont la politique commençait à vaciller, parut un moment vouloir rester neutre dans la querelle. Schwytz, au contraire, montra une fermeté admirable : « Si vous abandonnez vos alliés, dit-il à ses co-Etats, nous les soutiendrons tous seuls. » Joignant les actes aux paroles, Schwytz occupa

les deux pays menacés et prit dès lors un ascendant marqué dans ces cantons.

Blessé de l'opiniâtreté des Suisses et cédant aux instances du duc d'Autriche, Charles IV parut lui-même devant Zurich avec une armée plus nombreuse que toutes celles qui avaient jusqu'alors attaqué les montagnards (du 20 août au 14 septembre 1354). Bâle, Soleure, Schaffouse, Constance, Berne elle-même, comme ville impériale, avaient dû envoyer leurs contingents, réunis à ceux d'un grand nombre d'évêques et de princes. Mais 4,000 confédérés défendaient la place et ne se laissèrent pas intimider par les forces décuples de l'ennemi.

Craignant néanmoins pour sa ville natale l'issue de la lutte, Broun s'avisa d'arborer sur la plus haute tour de Zurich « l'aigle noire en champ d'or, » qui étaient les couleurs de l'Allemagne. Cet acte de soumission, joint à l'intervention des villes impériales dont les soldats ne combattaient qu'à regret une autre ville libre, déterminèrent l'empereur à lever le siége, au grand mécontentement du duc d'Autriche, qui continua seul la guerre (14 septembre). Mais espérant peu de la force ouverte, il eut recours à la ruse. A sa requête, l'empereur, qui se trouvait alors à Ratisbonne, rendit une sentence que les commissaires autrichiens devaient faire accepter et signer par les divers Etats de la ligue (1355). A Zurich, Broun signa sans hésiter. A Zoug, la rédaction de l'acte éveilla des soupçons et l'on en avertit le landamman de Schwytz, qui, pour examiner la chose de plus près, convoqua une diète à Zurich.

Les députés des Etats étant réunis, quelle ne fut pas leur indignation en découvrant à travers le verbiage entortillé dont on s'était servi à dessein dans la rédaction de cette sentence, « que le duc y appelait *siens* les pays de Zoug, Glaris et les Waldstætten; que ces derniers Etats étaient détachés de l'alliance; que Zurich et le duc y faisaient alliance pour 10 ans envers et contre tous! » Broun chercha à se justifier, feignit d'avoir signé de confiance, sans examiner le contenu de l'acte de Ratisbonne. Mais, bientôt après, le bourgmestre se chargea de lever tous les doutes qu'avait fait naître sa conduite équivoque, en concluant avec l'Autriche une alliance de cinq années, où il s'engageait à travailler dans l'intérêt des ducs et réservait pour la forme seulement l'alliance perpétuelle conclue avec les confédérés. Une place de *Hofrath* ou conseiller intime des ducs d'Autriche et une pension de 100 florins furent le prix de cette trahison de Rodolphe Broun. Il n'en finit pas moins ses jours tranquille et respecté

comme bourgmestre de Zurich, le 17 octobre 1360, la même année où Rodolphe d'Erlach, le grand homme moral et pur, expirait, si l'on en croit les chroniques, sous le fer d'un vil assassin[1] !

Le bourgmestre de Zurich, en faisant les affaires de l'Etat, n'avait pas oublié les siennes propres. Il laissait une famille puissante, dont le chef était son fils aîné, Bruno Broun, prévôt du Grand-Moûtier ou église collégiale de Zurich. C'était un prêtre violent et de mauvaises mœurs. Associé à d'autres gentilshommes de sa trempe, il se mit en embuscade sur la route de Lucerne à Zurich et enleva l'avoyer Péterman Gundoldingen, qui revenait de la dédicace de cette dernière ville (14 septembre 1370). Cet attentat commis sur un magistrat vénéré, chef pendant 23 ans de la république lucernoise, mit en émoi tout le pays et surtout la ville de Lucerne, qui demanda à cor et à cri la délivrance de son avoyer et la punition des coupables au gouvernement de Zurich. Celui-ci avait alors à sa tête le vainqueur de Tættwyl, Roger Manesse (de 1360 à 1385), qui pouvait bien être un habile capitaine, mais qui était loin d'avoir l'intégrité d'un magistrat digne de ce nom. Il refusa de faire justice. Il fallut que la bourgeoisie se portât tumultueusement au Grand-Moûtier pour obtenir l'incarcération de Broun et de ses complices, qui furent bannis du pays pour cent et un ans.

Peu d'années après, un nouveau crime consomma la ruine de la famille Broun. Le coupable, cette fois, était le second fils du bourgmestre, qui, aidé d'un valet, noya dans le lac un parent de sa mère auquel il devait quelque argent. Le gouvernement d'Uri n'obtint qu'au bout de trois années de sollicitations et de menaces la punition du meurtrier, dont on se borna encore à confisquer les biens.

L'affaire du prévôt Broun donna lieu à une loi fédérale rédigée à Zurich, le 7 octobre 1370, par des délégués des six Etats de Zurich, Lucerne, Zoug, Uri, Schwytz, Underwald. Elle était destinée à réprimer les excès des ecclésiastiques, dont plusieurs, ainsi que Broun, se livraient impunément à des désordres de divers genres, grâce à l'exemption des tribunaux civils. Cette loi, appelée le *code des prêtres* ou *Pfaffenbrief*, devint la base du droit public suisse en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

La mort de Broun avait eu pour effet de rapprocher les Zuricois des Suisses et d'empêcher que le honteux traité de

[1] Zurich a eu de plus grands hommes que Broun, mais aucun qui l'ait emporté sur lui en tact et en vue politique. Bluntschli, *Histoire de Zurich*, I, 27.

Ratisbonne ne fût renouvelé. Elle eut encore pour suite un changement dans la constitution de Zurich, où les tribus se conférèrent le droit d'élire le petit conseil et restreignirent le pouvoir excessif attribué par Broun au bourgmestre. Une autre modification eut lieu à la mort du bourgmestre Manesse. Le conseil, le tribun et les deux-cents convinrent de donner deux chefs à l'Etat au lieu d'un seul qu'il avait eu depuis le gouvernement de Broun (1383). Les deux nouveaux bourgmestres furent Jean Vinko et le chevalier Rodolphe Schwend. Le tribun Sigbot, qui tenta d'opérer une réaction, fut banni de la ville et privé de ses droits civils et politiques[1].

Le duc Albert d'Autriche ayant reconnu l'inutilité de ses efforts contre les confédérés, fit avec eux une trève qui, plusieurs fois renouvelée, reçut le nom de son principal négociateur et fut appelée la *paix de Thorberg* (1358). La même année, ce prince, tourmenté par la goutte, mourut à Vienne, sa capitale, et laissa la couronne ducale à son fils aîné, Rodolphe IV.

Le duc Albert II, surnommé le Sage, avait été un ennemi redoutable et persévérant des Suisses. Mais, comme plusieurs princes de sa maison, ce dernier des fils de l'empereur Albert avait des élans nobles et généreux. Un horrible tremblement de terre ayant renversé la ville de Bâle, de misérables conseillers, comme il s'en trouve souvent autour des princes, l'engagèrent à profiter de ce moment pour attaquer les Bâlois, ses ennemis. « A Dieu ne plaise, répondit Albert, que je sois as- » sez lâche pour tuer ceux que Dieu a blessés; » et il envoya 400 hommes de la Forêt-Noire pour aider aux Bâlois à relever leur ville (1356).

« A quelque chose malheur est bon. » Bâle sortit de ses décombres mieux bâtie et plus forte qu'auparavant. L'acquisition à prix d'argent des bailliages de Liestall, Waldenbourg, Farnsbourg et du landgraviat du Sissgau, arrondirent considérablement son territoire. Le grand développement que prirent les métiers obligea les nobles et les riches bourgeois d'admettre les chefs des artisans ou tribuns au petit conseil (1382). Cette amélioration s'accomplit d'une manière toute pacifique et légale. « Ne t'écarte jamais du droit, » telle était la devise des Bâlois de l'époque.

Peu de temps après la mort du duc Albert II, une invasion imprévue menaça cette ville frontière et mit en danger la confédération naissante. Des bandes indisciplinées qui se trouvaient sans ressource par suite du rétablissement de la

[1] Hottinger et Bluntschli.

paix entre la France et l'Angleterre, s'approchèrent de Bâle. Aussitôt les confédérés d'accourir au secours des Bâlois au nombre de 3,000 hommes. Le chef de ces brigands, Cervola, ne jugea pas à propos de les attendre et s'éloigna (1365).

Dix ans après, de nouvelles bandes plus nombreuses menacèrent l'Argovie. Leur chef, le seigneur français Enguerrand de Coucy, réclamait la possession de ce pays comme formant la dot de sa mère, fille de ce même duc Léopold que les confédérés avaient défait au Morgarten. Pendant trois jours les soldats de Coucy, auxquels leurs casques pointus avaient fait donner le nom de *Gugler* [1], défilèrent devant Bâle, couverts d'armures brillantes et montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Un péril commun menaçait les Suisses et les ducs d'Autriche. Zurich, Berne et Lucerne le comprirent et joignirent leurs troupes à celles de ces princes. Moins exposés par leur position géographique et plus animés contre l'Autriche, les Waldstætten refusèrent dans la diète de Zurich toute entente avec la vieille ennemie de leur indépendance.

Le désaccord des confédérés joint à la lâcheté du comte de Kybourg et de Rodolphe IV, comte de Neuchâtel et de Nidau, donnèrent beau jeu aux soldats de Coucy. Ils franchirent presque sans coup férir le col du Hauenstein, et s'avancèrent en pillant, en dévastant, jusqu'au cœur des États confédérés. Le comte de Nidau, assiégé par eux dans son château, fut tué d'un coup de flèche, au moment où il levait la visière de son casque pour observer la position des ennemis. Enguerrand de Coucy établit son quartier-général au couvent de Saint-Urbain. D'autres chefs s'installèrent avec une partie de l'armée au couvent de Fraubrunnen, entre Berne et Soleure, d'où ils faisaient des incursions jusqu'aux portes de Zurich, et dans le Jura neuchâtelois. Un prélat corrompu, qui était aussi l'un des plus méchants princes dont parle notre histoire, ne rougit pas de se réunir, avec 500 lances, aux aventuriers de Coucy. C'était l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, qui, quelques années auparavant, avait traîtreusement brûlé la ville de Bienne sa vassale, et perdu contre les Bernois le combat de Pierre-Pertuis (1367 et 1368). Cette invasion aussi terrible que soudaine plongea toute la haute Allemagne dans la terreur et la désolation. Les vaillants Bernois eux-mêmes semblaient frappés de stupeur et parlaient d'abattre toutes les granges qui se trouvaient autour de leur ville.

Les montagnards de l'Entlibouch, race vigoureuse et fière,

[1] *Gugel*, terme usité dans la Suisse allemande, désigne tout objet dont la partie supérieure finit en pointe. En latin *cucullus*.

recouvrèrent les premiers leur sang-froid et leur énergie. Aidés des volontaires de Lucerne, des Waldstætten, et au nombre de 600, ils coupent des massues dans la forêt de Büttisholz, près de Willisau, tombent sur une horde de 3,000 *Gugler* qui retournait à Saint-Urbain, chargée des fruits de ses rapines et de ses violences. Les *Gugler* sont battus et les vaillants *Entliboucher* rentrent triomphants dans leurs villages, montés sur les chevaux et couverts des armures des vaincus (19 décembre 1375).

L'héroïsme des *Entliboucher,* qui étaient encore sujets de l'Autriche, rendit honteux les confédérés. Sous le commandement d'Othon de Boubenberg, fils du dernier avoyer de ce nom, quelques cents hommes de Berne, de Fribourg et du Seeland tuèrent près d'Anet 500 *Gugler,* la nuit de Noël. Les Fribourgeois rapportèrent de cette rencontre le drapeau doré *(Güldin-Pfan),* qui orna depuis le chœur de leur collégiale. Mais le principal combat se livra à Fraubrunnen, où les aventuriers de Coucy, assaillis par les troupes bernoises, se défendirent en désespérés jusque dans les corridors du cloître qui fut livré aux flammes. L'intrépide banneret Hans Rieder y trouva la mort avec une foule de guerriers. Trois bannières, beaucoup d'or, d'armes et de dépouilles de tout genre furent la proie des vainqueurs, qui revinrent dans leur ville au milieu des acclamations et des chants joyeux de la multitude. Le meilleur résultat de la victoire fut la retraite de Coucy, qui, ne se trouvant plus en sûreté dans la haute Allemagne, regagna l'Alsace par les défilés du Jura.

La guerre que nous venons de raconter est connue dans les annales helvétiques sous le nom de *Guerre des Anglais*. Le nom d'*Englænder-Hügel* (colline des Anglais) a été donné par nos pères au tertre sanglant que l'on voit encore près du bois de Buttisholz. Les soldats de Coucy venaient en effet de la Grande-Bretagne; mais ils n'étaient pas proprement des Anglais: ils sortaient de la principauté de Galles, récemment envahie et horriblement opprimée par le roi Edouard d'Angleterre, qui avait fait décapiter le prince national des Gallois, Lewellyn, à la tour de Londres (1283). Refugiés en France, les Gallois y combattaient non pour Edouard, mais pour le roi de France contre leur oppresseur [1].

[1] Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.* Enguerrand de Coucy tomba entre les mains des Turcs à la bataille de Nicopolis et finit ses jours dans les prisons de Constantinople. Les principaux chefs des Gallois, Ivain, descendant de Levellyn, et Jévan ap Grynion ap Griffith qui commandait à Fraubrunnen, finirent sous le poignard d'assassins apostés par le roi d'Angleterre.

Six ans après l'invasion de Coucy, la ville libre et impériale de Soleure courut un grand péril par les entreprises du comte Rodolphe de Kybourg. Cette maison, jadis si puissante des Kybourg, avait vu une grande partie de ses domaines passer en d'autres mains. Du château de Bipp où il faisait sa résidence, le comte Rodolphe jetait un regard attristé sur les contrées qui avaient jadis formé le patrimoine de ses ancêtres, entre autres sur Thoune et Aarberg hypothéquées aux Bernois (depuis 1375). Il prétendait aussi avoir quelque droit sur Soleure et résolut de s'emparer de cette ville par un de ces coups de main nocturnes, flétris dans l'histoire sous le nom de *nuit du meurtre* (Mordnacht). Une circonstance facilitait ses desseins; Everard de Kybourg, prévôt de l'église de Saint-Ours, était son oncle. Un chanoine, Jean Amstein, devait faire entrer la troupe par sa maison, adossée au rempart, et envelopper de linges le marteau de la cloche d'alarme. Tout était prêt; la nuit vint, et la horde ennemie s'avançait déjà vers la ville à la faveur des ténèbres (le 11 novembre 1832).

Mais un paysan, Jean Roth, de Roumisberg, prit les devants, et révéla aux gardes de la porte orientale de la ville, les projets meurtriers du comte. On court sonner la cloche d'alarme: effort inutile. Des cris de détresse retentirent alors dans les rues; la bourgeoisie entière prit les armes et courut sur le rempart. Rodolphe de Kybourg se retira couvert de honte et mourut de chagrin une année après. Jean Amstein, le traître chanoine, fut mis en prison, sa maison démolie par le courroux populaire et une inscription commémorative de sa trahison fut gravée en lettres d'airain au frontispice de la collégiale [1]. Mais son caractère sacerdotal le déroba au supplice qu'il méritait et on le retrouve plus tard curé à Madiswyl.

Les Bernois et les Soleurois avaient envahi pour se venger les Etats de Rodolphe de Kybourg. Après la mort de ce dernier, ses frères revendiquèrent son héritage les armes à la main. Berne appela les confédérés à son secours. Olten, ville du comte de Kybourg, et Berthoud, capitale de ses Etats, furent assiégées; cette dernière ville pendant six semaines et par 15,000 confédérés. Mais Olten fut sauvé par les pluies, et Berthoud par la ruse du comte de Kybourg. Il feignit de vouloir rendre la ville, et obtint des chefs bernois une trève pendant laquelle le duc d'Autriche, qui avait promis de rester neutre, envoya un secours de 1,500 hommes aux assiégés (1383). Berne leva le siége et se vengea sur les partisans de

[1] Voir Amiet, de Soleure, *Almanach historique de la Suisse* (1848), et Fiala dans l'excellent recueil intitulé : *Urkundio*.

Kybourg, dont les châteaux se rendirent ou furent pris et livrés aux flammes. Mais dès l'année suivante, le comte de Kybourg, obéré de dettes, se vit contraint de vendre sa capitale aux Bernois pour la somme de 37,800 florins. Le Landgraviat ou haute jurisdiction de la rive gauche de l'Aar restait encore à ces seigneurs. Ils le vendirent également aux Bernois au commencement du siècle suivant (1406)[1]. Les bourgeois de Berne s'imposèrent généreusement pour faire face aux charges publiques créées par cette acquisition et les guerres qui les avaient précédées.

Cependant, l'ancienne union n'existait plus dans cette ville entre les chevaliers, les bourgeois et les artisans. Ces derniers eussent désiré voir donner aux *tribus* ou *corps de métiers* une influence politique comme à Zurich et à Bâle. Les nobles, unis aux riches bourgeois, s'y opposèrent. Un mouvement populaire eut lieu en 1368. Mais il n'aboutit qu'à faire donner un pouvoir dictatorial à l'avoyer, qui fut déclaré irresponsable *(urfech)*.

En 1384, après la guerre de Kybourg, les choses se passèrent un peu différemment. Irritée de ce que la ville devait payer au poids de l'or ce qu'elle eût pu acquérir par le fer, la bourgeoisie, réunie le mardi-gras dans l'église des Dominicains, ne réélut de tous les membres du gouvernement que l'avoyer Othon de Boubenberg et quatre conseillers. Tous les autres furent remplacés par des hommes plus agréables au peuple. On apporta les modifications suivantes à la constitution: « Les bannerets et les soixante doivent choisir les membres du grand conseil ou deux-cents dans toutes les classes d'artisans. Aussitôt nommés, les deux-cents prêteront serment à la commune. Les vassaux de Kybourg ou d'un autre seigneur ne pourront siéger au petit conseil, ni deux frères ensemble. »

Ces changements, ne touchaient pas aux bases de la constitution, qui resta toujours plus aristocratique que populaire.

L'héroïsme guerrier des grandes familles, leur talent politique et les sacrifices pécuniaires qu'en plus d'une circonstance elles s'imposèrent avec joie pour la chose publique contribuèrent beaucoup à les rendre populaires et à éloigner toute pensée d'une révolution comme celle de Broun à Zurich.

L'esprit aristocratique de Berne se montre dans les relations de cette république avec les seigneurs voisins et avec la Savoie son alliée pendant tout le XIVme siècle. Les sujets

[1] M. Ed. de Wattenwyl-de Diesbach, *Etudes sur le Droit public dans la petite Bourgogne*, dans les *Archives suisses*, XIII.

oberlandais du sire de Riggenberg, révoltés contre ce seigneur, trouvèrent de l'appui dans l'Etat populaire d'Underwald, qui confine à l'Oberland par le Brünig. Mais Berne, dont le sire de Riggenberg était bourgeois, soumit par les armes le Hasli rebelle et réussit à faire condamner Underwald par un tribunal fédéral où siégeait l'illustre avoyer lucernois Gundoldingen (1381).

Les Bernois aidèrent aussi au comte Amédée VI de Savoie à soumettre les barons valaisans, révoltés contre leur évêque Tavelli. Sion fut pris et brûlé; les trois châteaux qui dominent cette ville forcés de se rendre; la cathédrale dépouillée de ses reliques et souillée par le meurtre et l'incendie (1352). Mais quelques années après, l'évêque Tavelli, prélat respectable et aimé du peuple, fut assassiné par son petit-neveu, Antoine de la Tour, au château de la Soie (8 août 1374).

Dix années après, la capitale du Valais, ayant chassé son prince-évêque, cousin du comte Amédée VII de Savoie, éprouva un sort plus cruel encore. Vainement Sion fut défendu avec la plus grande valeur par la garnison de cette ville, secondée des bourgeois et de femmes intrépides qui jetaient sur les assaillants de l'eau bouillante, des fagots et de la chaux vive. L'armée assiégeante, composée de Savoyards, de Vaudois, de Bernois et de Fribourgeois, emporta la place d'assaut, la pilla et la livra aux flammes (1384). La grande bataille de Viège (1388), appelée la *bataille des larmes*, où 4,000 Savoyards restèrent sur le carreau, délivra momentanément le Bas-Valais. Mais le comte Amédée VII y rentra en maître l'année suivante, et les députés haut-valaisans durent implorer à genoux une paix onéreuse.

L'épiscopat de Tavelli est marqué en Valais par un grand essor des libertés populaires. Les députés des communes prennent rang dans les diètes des dixains à Sion et à Naters[1].

§ 2. Guerres de Sempach et de Næfels. — Paix avec l'Autriche et agrandissement des Etats de la Confédération.

(1385-1400.)

Le duc Léopold III d'Autriche, qui avait succédé à son frère aîné Rodolphe IV, se rendit à Zurich pendant l'été de l'année 1385, et apprenant que quatre villes suisses, Zurich, Berne, Soleure et Zoug venaient de se joindre aux 50 villes[2] qui avaient formé une ligue contre lui sur les bords du Rhin,

[1] Furrer, 138 et suivantes.

[2] Bâle, Constance, Rottwyl, Strassbourg, Wyl, St-Gall, Lindau figuraient dans cette ligue (1385).

dent leurs chevaux. Mais leurs varlets ont fui; accablés par la chaleur et le poids de leur cuirasse, les malheureux gentilshommes tombent par centaines sous les coups de l'ennemi, avec des milliers d'hommes d'armes de la Souabe, du Tyrol et de l'Argovie.

Schaffouse perdit sa bannière, bravement défendue, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, par trente-quatre nobles et bourgeois de cette ville. Le banneret de Lenzbourg, Werner de Lo, tomba au milieu de sept, l'avoyer d'Aarau au milieu de quatorze de ses concitoyens, Nicolas Thut, avoyer de Zofingue, entouré de douze des siens. Sentant sa mort prochaine, Thut déchira sa bannière pour qu'aucune main ennemie ne pût se vanter de l'avoir enlevée; mourant, il tenait encore entre ses dents la hampe du drapeau.

Les confédérés eurent à regretter 200 braves et leur chef Pétermann Gundoldingen. Criblé de blessures et sur le point d'expirer, l'héroïque magistrat n'a qu'une pensée, la patrie! « Dites à mes concitoyens, s'écrie-t-il, qu'ils ne laissent pas leur avoyer plus d'une année en charge. » Contrairement à la loi lucernoise, Gundoldingen lui-même avait occupé cette dignité éminente de 1361 à 1384. Les confédérés ne poursuivirent pas l'ennemi dans sa fuite vers Sursée, comme ils l'auraient dû, et se livrèrent au pillage. 15 bannières et la cotte de mailles du duc furent les trophées de la victoire. La cotte de mailles fut donnée à Louis Fehr en récompense de sa grande bravoure; elle se voit encore dans l'arsenal de Lucerne à côté de la bannière ensanglantée de Gundoldingen, et du collier de fer, destiné, dit-on, à punir ce grand magistrat de son dévouement à la cause de l'indépendance. Une chapelle commémorative et une fête annuelle perpétuent encore aujourd'hui le souvenir de la bataille [1].

La bataille de Sempach fut suivie de toutes sortes d'hostilités et de brigandages qui ont rendu tristement célèbre cette période de nos annales. Berne et Fribourg se firent une guerre implacable, où 36 bourgs et villages furent détruits, le couvent d'Hauterive pillé, et les Fribourgeois enfin battus à plate

[1] Le fait héroïque de Winkelried a donné lieu, depuis 1860, à une controverse assez suivie entre les historiens autrichiens et suisses. Le dévouement de Winkelried, le *Codrus* ou *Décius suisse*, comme l'appelle l'écrivain zuricois Gwalter qui écrivait en 1538, se trouve attesté non-seulement par le poème contemporain ou presque contemporain de Halbsuter, de Lucerne, mais encore par d'anciennes chroniques zuricoises du XVe siècle, entre autres celle dont M. Georges de Wyss a donné un extrait (1862). Voir aussi l'écrit de M. Rod. Rauchenstein, d'Aarau, *Winkelrieds That ist keine Fabel*, publié en réponse au professeur autrichien Lorenz, qui avait mis le fait en doute.

couture dans la plaine de Bümplitz, où ils perdirent 1,400 hommes.

La guerre continua aussi entre Zurich et Lucerne et les nobles de l'Argovie. Pierre Dür, chef des *Renards* ou corps-francs zuricois, défit à Kræhenstein un corps de cavalerie argovienne.

Les Glaronnais ne restèrent pas oisifs. Aidés des confédérés, ils s'emparèrent de Wesen, petite ville et place d'armes de l'Autriche, sur le lac de Wallenstadt. Une petite garnison confédérale, aux ordres de Conrad d'Au, d'Uri, et de Henri Tschudi, de Glaris, prit possession de cette ville frontière.

Le nouveau duc, Léopold III, eût volontiers vengé la mort de son père. Mais pressé par des circonstances défavorables, il signa avec les Suisses une trève de dix-huit mois; « repos pour les armes, non pour la haine. » Car telle était l'animosité des partis, que tandis que les amis de l'Autriche donnaient aux Suisses des sobriquets infâmes, les confédérés, de leur côté, se portaient aux dernières violences contre quiconque osait arborer sur son chapeau ou sur son casque la plume de paon, qui était le signe distinctif des ducs d'Autriche. Un jour, dans une auberge, un campagnard brisa son verre avec fureur, parce que les rayons du soleil, en s'y réfléchissant, reproduisaient les couleurs abhorrées de l'oiseau ducal.

Aussi la paix ne dura guère et fut indignement violée par la trahison de Wesen. Quoique gouvernés avec douceur, les habitants de cette ville, comme ceux de Mayenberg, préféraient la domination des ducs à celle de leurs égaux. Ils jurèrent de délivrer leur ville et de venger les griefs de l'Autriche dans le sang des confédérés. Dans ce but, ils nouèrent des intelligences avec les seigneurs et les comtes des environs, introduisirent au milieu de la ville des soldats autrichiens, les uns déguisés, d'autres enfermés dans des tonneaux, et les tinrent cachés au fond de leurs caves ou dans des réduits. Pour mieux tromper la sécurité des Glaronnais, ils demandèrent un renfort de garnison. Les Glaronnais, qui ne se doutaient de rien, envoyèrent 50 hommes.

Tout à coup, dans la nuit convenue (la veille de la Saint-Matthias 1388), des troupes autrichiennes, au nombre de 6,000 hommes, se dirigent silencieusement vers la ville, les unes par terre, d'autres par le lac de Wallenstadt. Soudain toutes les maisons s'illuminent et les portes de la ville s'ouvrent aux Autrichiens. Conrad d'Au, d'Uri, gouverneur de la ville, Henri Tschudi, son lieutenant, et plus de trente confédérés sont égorgés dans leurs lits. Les autres réussirent à franchir le rempart et à s'échapper par le lac à la nage.

Maîtres de Wesen, les Autrichiens marchent sur Glaris, détruisant tout sur leur passage. Tout à coup le tocsin sonne dans la vallée; un chef intrépide, Albert Vogel[1], fait flotter l'étendard près de Rauti et parvient à réunir quelques cents braves. Bientôt les défenseurs de Glaris, 500 hommes au plus, voient approcher une armée nombreuse. Heureusement pour les Glaronnais, un sol escarpé et rocailleux séparait les combattants et gênait les mouvements de la cavalerie autrichienne. Une grêle de pierres, lancée par les bras vigoureux des montagnards, vient ajouter au désordre des assaillants. Les Autrichiens cependant tenaient ferme, et fondent avec impétuosité sur les Glaronnais. Ces derniers résistent avec la force du désespoir. Onze fois rompus, onze fois ils se rallient. Soudain des cris de guerre se font entendre sur les hauteurs. C'étaient 30 guerriers de Schwytz et deux d'Uri qui venaient au secours de leurs alliés. L'ennemi, ignorant leur nombre, est saisi d'une terreur panique et se met à fuir, la cavalerie d'abord, l'infanterie ensuite. On poursuit l'ennemi l'épée dans les reins. 1,500 hommes furent tués dans les vergers et les prairies; beaucoup se précipitèrent dans la Linth. Le pont de Wesen étant venu à se rompre sous la masse des fuyards, le lac engloutit une foule de guerriers cuirassés.

Telle fut la bataille de Næfels, livrée le 9 avril 1388. Le peuple de Glaris en célèbre chaque année le souvenir, le premier jeudi du mois d'avril, et entend prononcer sur le champ de bataille les noms des héros et des martyrs de la liberté. Cette fête à la fois religieuse et patriotique porte le nom de pèlerinage de Næfels *(Næfelserfahrt)*.

La bataille de Næfels fut accompagnée des mêmes horreurs que celle de Sempach. Berne et Fribourg se firent de nouveau une guerre désastreuse, où plusieurs villages fribourgeois furent réduits en cendres et la ville même attaquée avec fureur du côté des *Places*, où sept bourgeois furent tués à coups de pierres et trente autres grièvement blessés. Les Bernois portèrent ensuite leurs armes victorieuses contre Büren et Nidau, qui se rendirent après quelque résistance. Les *Renards* zuricois battirent les troupes de Winterthour. Les guerriers de Zoug, au contraire, furent défaits par les Argoviens et perdirent 42 hommes avec leur chef d'Ospenthal, dans l'endroit appelé depuis *Todtenhügel* ou *Tertre des morts*. Mais le fait d'armes le plus important fut le siége de Rap-

[1] Landamman en 1399, selon M. Blumer. La chronique de Tschudi nomme encore Matthias am Büel comme un des chefs des courageux Glaronnais et commandant d'un corps de 200 hommes.

perschwyl. Cette ville, toute dévouée à l'Autriche, comme Winterthour, fut assiégée par les confédérés pendant trois semaines et se défendit avec un courage extraordinaire. Les femmes mêmes prirent part à la défense et jetaient sur l'ennemi de l'huile bouillante et tout ce qui leur tombait sous la main (avril-mai 1388).

Ces hostilités épuisèrent les deux partis et menaçaient le pays de sa ruine totale. Des députés des villes impériales d'Allemagne s'interposèrent en médiateurs et parvinrent à conclure à Zurich, le 1er avril 1389, une trève de sept ans qui laissait les confédérés en possession de tout ce qu'ils avaient conquis pendant la guerre précédente, sauf la petite ville de Wesen, que l'on restitua au duc d'Autriche, avec la condition toutefois que ceux qui avaient pris part au massacre seraient exclus de la ville tant que durerait la suspension des hostilités. La trève de sept ans fut changée en une paix de 20 ans quelques années après (1394).

Le sort des armes avait affranchi les Glaronnais de toute soumission au duc comme avoué des abbés de Seckingen. Ils se libérèrent d'une manière plus légale et à prix d'argent des droits de souveraineté qu'avaient conservés sur eux ces prélats. La négociation relative au rachat fut conduite par le bourgmestre Schwend, les conseillers Erishaupt, Schœno, de Zurich, et trois autres magistrats de la même ville, Kilchmatter, Landolt et Stüssi (père du célèbre bourgmestre de ce nom), que leur origine glaronnaise intéressait particulièrement à la question.

Mais la paix et les négociations ont souvent été plus dangereuses aux anciens Suisses que la force ouverte et les batailles. Le décès du bourgmestre Schwend avait placé à la tête des conseils et de la république de Zurich, Rodolphe Schœno, magistrat qui avait hérité des vices de Broun sans hériter de ses grandes qualités. Le duc Léopold, IIIme du nom, profita du rétablissement des communications pour corrompre ce chef et pour l'engager à contracter une alliance de vingt ans avec l'Autriche. Deux autres membres du gouvernement, Erishaupt et Landolt, entrèrent dans le complot et travaillèrent avec Schœno à gagner la majorité du conseil. Informés par leurs amis de ce qui se passait à Zurich, six cantons, savoir: les trois Waldstætten, Zoug, Lucerne, Glaris, firent des représentations au gouvernement de Zurich au sujet de ce projet d'alliance séparée, violation flagrante de l'alliance éternelle. Ces représentations ne furent pas écoutées. On ne s'arrêta pas davantage à l'opposition des bourgeois dévoués à l'union fédérale. La société des *Renards*, composée de ces citoyens, et

qui avait rendu de si bons services dans la dernière guerre, fut dissoute. Au mois de juin 1393, le *Sonderbund* autrichien fut signé à Zurich. Il était conçu en termes tels, que cet Etat déclarait ouvertement se séparer de la Confédération et se mettre sous le patronage des ducs d'Autriche.

A cette nouvelle alarmante, les députés de tous les cantons, auxquels s'étaient joints ceux de Soleure, allié de Berne, accoururent à Zurich. Comme en 1370, le peuple s'attroupa devant l'Hôtel-de-Ville; la bourgeoisie, convoquée aux Cordeliers par décision du grand conseil, déposa et punit de l'exil le bourgmestre et les conseillers infidèles. Rodolphe Schœno sortit de sa ville natale pour n'y plus reparaître. Il fut remplacé comme bourgmestre par Henri Meyss, l'un des principaux membres de la patriotique société des *Renards*, et dont l'oncle était tombé pour la patrie à Tættwyl (15 juillet 1393).

La chute de Schœno eut pour résultat un nouveau changement dans la constitution zuricoise. Le grand conseil des deux-cents, subordonné précédemment au bourgmestre et au petit conseil, devint le pouvoir prépondérant dans l'Etat. Il partagea avec ce dernier le droit d'élire tous les six mois le bourgmestre et les conseillers en charge pendant ce court espace de temps. Les membres du petit conseil furent pris indifféremment dans les constables et les hommes de métier. Mais on remarque dès lors au sein du grand conseil la tendance à empêcher les appels à la commune, trop fréquents depuis Broun. Il décida même qu'on ne soumettrait plus aux assemblées générales que les affaires majeures de paix et de guerre, d'alliance, et seulement encore dans les cas où la majorité du grand conseil le jugerait opportun à la chose publique [1].

Les députés des huit Etats confédérés et de Soleure profitèrent de leur réunion à Zurich pour élaborer en commun un *code militaire fédéral*, dont le besoin s'était particulièrement fait sentir dans les dernières guerres. Ce code, connu sous le nom de *convenant de Sempach* (Sempacher-Brief), est un beau monument de l'esprit religieux et patriotique de nos pères. Nous donnons en note les passages les plus importants de ce document ou *lettre de Sempach*, à laquelle certaines dispositions finales ont fait donner aussi le nom de *lettre des femmes* (Frauenbrief) [2].

[1] M. Bluntschli, *Histoire politique et juridique de Zurich*, I, 338 et suiv.

[2] « Nous, les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois et cam- » pagnards des villes libres et des Etats *(Orte)* de Zurich, Berne, Lucerne, So- » leure, Zoug, Uri, Schwytz, Underwald et Glaris, arrêtons d'un commun accord

Les temps du convenant de Sempach sont marqués par l'accroissement du territoire de la plupart des Etats confédérés. Berne, maîtresse de l'Emmenthal, d'une partie de l'Oberland (Thoune, Untersée), de Büren et Nidau conquis en 1388, allié perpétuel de Neuveville, s'agrandit encore de la vallée de Froutigen, de Signau et du Siebenthal. Le seigneur de ce dernier pays l'avait vendu aux Fribourgeois: mais les habitants refusèrent de souscrire à cette vente et se donnèrent à Berne. Fribourg et Berne, du reste, s'étaient réconciliés et venaient de renouveler à perpétuité leur combourgeoisie dans l'église de Laupen (1403).

Lucerne garda les conquêtes qu'il avait faites durant la guerre de 1386, et ajouta ainsi plusieurs villes et contrées à son territoire : l'Entlibouch, Hochdorf, Russwyl, Sempach. L'or lui procura Willisau et Weggis. Mais il fallut employer le fer pour forcer ceux de Weggis à obéir comme sujets à ces mêmes bourgeois de Lucerne qui les avaient admis, quelques années auparavant, comme libres confédérés dans leur combourgeoisie. Triste exemple de l'égoïsme d'hommes étroits et cupides, qui, après avoir conquis la liberté pour eux, s'arrogent un pouvoir usurpé sur les autres!

Plus heureuse ou plus habile, la commune de Gersau par-

» ce qui suit : Nul ne doit commencer sans nécessité et par caprice une guerre » générale ou privée. Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre » l'ennemi, chacun se rangera sous sa bannière et combattra autour d'elle, en » brave, selon la coutume de nos ancêtres. Celui qui abandonnerait sa bannière, » ou s'en éloignerait pour pénétrer de force dans une maison et y commettre quel- » que attentat, s'il est convaincu de ce crime par deux témoins honorables, sera » arrêté par le gouvernement dont il relève, et puni par le juge de son ressort dans » sa personne et ses biens pour servir d'exemple aux autres. Celui qui dans un » combat ou dans une attaque reçoit une contusion, un coup d'épée ou de lance, » ou quelque autre blessure qui le mette hors d'état d'être en aide à lui-même ou » à l'armée, doit néanmoins ne pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes » jusqu'à la fin du danger. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'en- » nemi jusqu'au dernier moment. Comme l'ennemi aurait souffert bien davantage » près de Sempach, si l'on s'était moins pressé de se livrer au pillage et qu'il aurait » pu profiter de ce moment pour se rallier, personne à l'avenir ne se jettera sur » le butin avant que les chefs n'aient donné le signal du pillage. Chacun leur re- » mettra fidèlement tout ce qu'il aura trouvé. Ils partageront le butin, d'après la » force des contingents, entre tous ceux qui auront pris part à l'action. Puisque » le Dieu tout-puissant a déclaré les églises ses demeures, et qu'il a accompli le » salut du genre humain par une femme, notre volonté est qu'aucun des nôtres » n'ait la témérité de forcer, piller, dévaster, incendier un couvent, une église ou » une chapelle, ou d'attaquer à main armée, blesser ou frapper une femme ou une » fille. Il est cependant permis de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises et de » sévir contre les femmes qui nous attaquent ou crient si fort qu'il pourrait en ré- » sulter un préjudice pour nos armes. Ainsi fait et juré dans notre diète, à Zurich, » le 10 juillet de la troisième année après l'an treize cent-quatre-vingt-dix. »

vint à faire reconnaître ses 400 habitants et ses 200 feux comme république indépendante et à se maintenir libre et souveraine pendant quatre siècles, de 1390 à 1798.

Zurich acheta de la noblesse appauvrie les bailliages de Küssnacht sur le lac de Zurich, Hœngg, Thalwyl, les seigneuries de Grünenberg, Greiffensée, Regensberg et plusieurs autres. Une combourgeoisie de dix-huit ans unit cette ville et le comte Frédéric de Toggenbourg, ancien ami des Zuricois (1400).

Zoug acquit St-André, près de Cham; Underwald, Hergiswyl, Alpnach, et partagea avec Uri le droit de péage du Saint-Gotthard.

Uri fit une alliance perpétuelle avec la vallée d'Urseren. Les villes alliées des Suisses participèrent de leur essor et de leur agrandissement.

Bâle, dont 5,000 bourgeois suivaient le Basilic[1], joignit à son territoire la ville de Liestall.

Schaffouse, où les nobles et les bourgeois étaient aux prises depuis un demi-siècle, change pour la troisième fois sa constitution, adopte l'institution des tribus et nomme un bourgmestre à l'instar de Zurich (1411).

Au fur et à mesure que la Confédération suisse se développait et prenait de la consistance, à mesure aussi se relâchaient les liens qui unissaient les confédérés à l'empire.

Les empereurs eux-mêmes, bien loin de travailler à centraliser les Etats d'Allemagne, semblaient prendre à tâche d'en favoriser le démembrement par la vente des derniers droits qui restaient à l'empire. Les princes de la maison de Luxembourg suivirent cette voie funeste à l'unité germanique. Tout occupé de la Bohême, son royaume héréditaire, Charles IV finit par sanctionner l'alliance perpétuelle des Suisses, et octroya à Zurich et à Saint-Gall le droit de choisir le bailli impérial dans leur sein. L'empereur Wenceslas, son fils, prince débauché et crapuleux, vendit à Zurich, Uri, St-Gall, Berne, le droit de glaive *(Blutbann)*, et la juridiction des juifs à Zurich et à Soleure. Déposé par les électeurs à cause de ses excès, Wenceslas fut remplacé par Robert de Bavière, prince plus digne du trône (1400).

Mais l'on put voir à son avènement combien la versatilité et la faiblesse des derniers rois avaient altéré la fidélité des Suisses et leur respect pour la majesté impériale; car les confédérés ayant décidé d'envoyer, selon l'usage des peuples et villes libres d'Allemagne, une députation complimenter le

[1] Animal symbolique figurant sur les monnaies et les armoiries de Bâle.

nouveau monarque, l'Etat de Schwytz s'en dispensa en disant: « A quoi bon ces formalités? Nos pères les ont remplies » et n'en ont pas été mieux protégés par l'empire. Nous nous » protégerons bien nous-mêmes. »

§ 3. Tableau de la civilisation du peuple suisse au XIVᵉ siècle.

Le XIVᵉ siècle n'est pas le plus brillant de notre histoire; mais il en est le plus moral et le plus pur. Ouvert au Grütli par le serment patriotique des Trente-Trois, il se termine à cette mémorable diète de Zurich où fut juré le code religieux et humanitaire de Sempach. Le XIVᵉ siècle est l'ère des Tell, des Stauffacher, des Erlach, des Baselwind, des Gundoldingen..... C'est un âge de concorde et de dévouement, de force, de modération et de générosité; temps de gloire aussi et d'une gloire véritable; car les confédérés ne combattent ni pour s'enrichir, ni pour faire des conquêtes; mais pour obtenir ou conserver le premier des biens aux yeux d'un peuple qui a la conscience de lui-même: l'indépendance nationale.

A ce beau tableau, il est plus d'une tache sans doute. Les Suisses, si grands au Morgarten, à Sempach, si généreux à Soleure et dans leur conduite envers les baillis, se montrent vandales à Einsidlen, cruels à Rapperschwyl et injustes envers leurs confédérés de Weggis. A côté des magistrats purs et des prêtres dévoués, la Confédération en compte aussi d'immoraux, de cupides et d'infidèles, témoin les Zuricois Broun, Schœno, et le Soleurois Amstein. Mais ce sont là des exceptions dans ce siècle remarquable. Le peuple, en général, y est grand et sublime. Or, c'est le peuple qui fait, presque seul, les grandes actions dans notre histoire; ce ne sont pas les princes, les ministres, les généraux, comme dans les annales des autres peuples.

L'ignorance et la superstition des âges précédents se retrouvent chez les Suisses du XIVᵉ siècle, comme chez les autres peuples, auxquels manquera longtemps encore la connaissance de la nature et de ses lois. Mais à cette foi trop naïve, ils unissent un rare bon sens pour comprendre leurs droits et pour démêler dans les rapports de l'Etat avec l'Eglise ce qui appartient à Dieu et ce qui appartient à César. Avec quelle fermeté persévérante et héroïque ils savent aussi défendre ce qu'ils ont une fois reconnu être un droit inhérent à leur dignité de chrétiens et d'hommes libres!

Aussi bien, pendant que l'on voit s'écrouler autour d'eux une foule de confédérations puissantes, telles que la ligue lombarde, la ligue hanséatique, et toutes ces associations

éphémères formées entre les villes d'Allemagne *(Schwabenbund, Rheinbund)*, la ligue helvétique se maintient, et après avoir repoussé tous les assauts de la maison d'Autriche, elle deviendra bientôt une puissance militaire redoutable en Europe. La position géographique de la Suisse, pays le plus élevé de l'Europe, entouré de montagnes et de fleuves, est bien aussi pour quelque chose dans l'indépendance et la grandeur de ce peuple[1].

Mais la cause principale est ailleurs; il faut la chercher dans le caractère du vieux Suisse, homme de métier ou des champs, simple et mâle dans ses mœurs, intrépide au combat, loyal dans les traités, plein d'énergie et de grandeur d'âme, habitué dès l'enfance à confondre dans sa pensée et dans son cœur la cause de la liberté avec la religion de ses pères. « Dieu et patrie, » était la devise du vieux Suisse.

Ce noble esprit, à la fois pieux et national, se manifestait dans tous les actes de la vie privée et publique de nos ancêtres; sur les champs de bataille, où toute l'armée s'agenouillait avant de vaincre ou de mourir; après la victoire, par ces fêtes et ces chapelles commémoratives, dont plusieurs existent encore aujourd'hui; dans les actes officiels, par le respect des choses saintes et l'invocation du Tout-Puissant, de la Vierge et des saints, protecteurs de chaque peuplade.

Le même esprit est empreint sur toutes les œuvres des écrivains suisses de ce temps. Car, malgré l'ignorance générale, la Confédération vit fleurir dans son sein, au XIVe siècle, tout un rameau de littérature populaire, consistant principalement en *chroniques*, en *chansons*, ou simplement en *courtes sentences*, dont nous avons eu l'occasion de citer quelques-unes dans le cours de cet ouvrage.

Les *chroniques* sont des récits historiques composés en latin ou dans le dialecte allemand suisse de l'époque. Les auteurs en sont des moines, des chanoines ou les magistrats des villes helvétiques. Les *chansons*, consacrées, comme les *chroniques*, à célébrer les exploits de nos pères, sont ordinairement l'œuvre des guerriers-citoyens qui les ont accomplis avec leurs épées, et qui les redisent maintenant avec leurs plumes pour les faire servir d'exemple et d'encouragement à la génération suivante. Quelquefois ces chants sont improvisés sous la tente même, dans le feu et sous l'inspiration de la victoire. Aussi y trouve-t-on de la passion, de l'énergie, souvent une ironie amère, toujours le saint amour de Dieu, de la patrie et de la liberté.

[1] Montibus pro muris circumdatos. » Jean de Winterthour.

Le principal chantre des batailles suisses est le Lucernois Halb-Suter. Il a combattu à Sempach, et raconte les divers incidents de cette sanglante journée, sans oublier celui qui les éclipse tous, la mort héroïque de Winkelried, en entremêlant son récit épique d'apostrophes chaleureuses et de sarcasmes allégoriques[1]. Un autre barde national est le moine dominicain bernois Ulric Boner, qui signe « Chevalier de Dieu, » et chante en beaux vers la Liberté, « ce bouclier » d'honneur qui fait l'ornement de la vie, relève l'homme et » la femme, donne au pauvre la richesse, à chacun de la va- » leur, et met le sceau aux paroles et aux actions[2]. » Boner a composé un recueil de cent fables qu'il a intitulé *Pierre précieuse* (Edelstein), et qui a été imprimé à Berlin au commencement de ce siècle.

Aux accents de la poésie héroïque se mêlent les derniers soupirs de la poésie des troubadours ou *minnesinger*. Dans cette sombre tour des vagues (Wellenberg), qui s'élève sur la Limmat, Jean de Habsbourg trompe l'ennui de sa captivité en chantant « la blanche fleurette qu'il cueillait avec tant de plaisir dans les prés [3]. »

Des travaux d'un ordre plus sérieux occupaient les savants moines de Bâle et de Béromünster. Le prédicateur rhétien Albert de Seevis se représente lui-même, dans un avant-propos de ses sermons, accoudé sur sa table à écrire et se servant de besicles pour soulager sa vue de septuagénaire; première trace de l'emploi de cet utile instrument dans notre patrie.

L'art n'était pas non plus tout à fait négligé dans un siècle où l'on voit le prieur de Romainmôtier, Jean de Seyssel, orner

[1] Voici une des strophes de Suter :

« La vache brune (emblème d'Underwald) dit au taureau (emblème d'Uri) : Un seigneur a voulu me traire dans la plaine; mais je lui ai cogné ma sébille contre la tête tant et si bien qu'il faudra l'enterrer. » — « O seigneurs de la basse Allemagne ! (lit-on dans une autre strophe), avant de vous aventurer à gravir ce haut pays, vous ferez une autre fois très prudemment d'aller à confesse. Il pourrait vous y arriver malheur. »

[2] « Friheit zirel alles leben
Und kan wohl gemuote geben.
Friheit höchet wib und man
Den armen si richen machen kan.
Friheit ist der eren hort
Si ueberkrönet werk und wort. »

Fable 59 du recueil de Boner. Les *Chants de guerre de la Suisse* ont été recueillis par M. Rocholz, professeur à Aarau (1835), et ont fait l'objet d'un piquant article de M. Xav. Marmier dans la *Revue des deux mondes* (1836).

[3] « Ich weiz ein weisses blüemelin. »

de sculptures gothiques le chœur de son église; où le célèbre curé Baselwind pose à Berne la première pierre d'une muraille de clôture, qui fait encore aujourd'hui l'admiration du voyageur. Mais le nécessaire va avant le beau et l'agréable.

Or, au siècle dont nous parlons, nos villes suisses étaient encore la plupart construites en bois, et les rues n'étaient point pavées. Mais une transformation s'opère à cette époque. Fribourg, Berne et Zurich élèvent leurs premiers *Rathhaus* ou hôtels-de-ville; Zurich fait paver ses rues de cailloux et défend la circulation des animaux immondes.

Les incendies, si fréquents dans ce siècle, où la ville de Berne seule eut à en supporter six plus ou moins terribles [1], firent sentir la nécessité d'une police plus sévère et d'un meilleur mode de bâtisse. Aux désastres causés par le feu, venaient encore se joindre la famine et la peste, suite de l'imprévoyance générale et d'une malpropreté excessive.

Ces fléaux, envisagés en certains endroits comme une punition de Dieu, donnèrent naissance aux immorales processions des *Flagellants*, sectaires des deux sexes qui allaient se donnant la discipline sur les routes et sur les places publiques. En certains lieux, dans le Siebenthal, par exemple, l'approche du fléau engendra des excès d'un autre genre et fut saluée par des chants, des repas et des danses.

Rendus de plus en plus graves et mélancoliques par le spectacle des maux de la vie et de la folie humaine, les moines de Bâle, à leur tête le noble et docte Suso, natif de Constance, s'appliquèrent tout entiers à la méditation des choses éternelles. Sous le nom d'*Amis de Dieu*, ils formèrent une vaste association vouée au double culte de l'amour divin et de l'amour des hommes, à l'exemple du Sauveur [2].

Mais, à côté de cette noble congrégation, s'en élevèrent d'autres beaucoup moins pures, comme la congrégation des frères du *Libre-Esprit*, la confrérie des *Lollards*, etc. La première avait son centre dans l'Uechtland et au Pays de

[1] Lors du grand incendie de 1405, qui détruisit une grande partie de la ville de Berne, les Fribourgeois, oubliant les ravages des guerres précédentes, envoyèrent de grandes provisions d'habillements et de comestibles et entretinrent pendant un mois, à leurs frais, 100 ouvriers et 12 chariots pour le déblai des décombres. Un conseiller philanthrope, Jean de Gambach, présidait à ces travaux. Les Fribourgeois acquirent une réputation de bienfaisance si grande à Berne à cette époque, qu'un petit enfant à qui ses parents refusaient du pain, s'écria : « Eh bien! puisque vous ne voulez pas me donner du pain, j'irai en demander aux Fribourgeois. »

[2] Les *Amis de Dieu* ont fait l'objet d'une monographie intéressante dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Bâle*. Voir aussi sur Suso, en particulier, la notice de M. le doyen Greith (aujourd'hui évêque de St-Gall) dans les *Feuilles suisses pour l'histoire et l'art*. Lucerne, 1858 (en allemand).

Vaud. Ses membres niaient l'efficacité des bonnes œuvres, rejetaient une partie des sacrements et se confessaient entre eux. Les *Lollards* ou *Beghards* ne se séparaient point extérieurement de l'Eglise; mais ils se réunissaient dans des oratoires particuliers, et les *béguines* ou femmes qui appartenaient à la confrérie, portaient un capuchon rabattu sur leur visage. L'inquisition et les gouvernements se réunirent pour proscrire ces congrégations. Des procédures furent dirigées contre elles, à Berne, à Fribourg, dans le Pays de Vaud et à Bâle, où l'on en comptait plus de 1,500. Les frères du *Libre-Esprit*, poursuivis avec le plus de rigueur comme sectaires déclarés, furent condamnés aux flammes: l'un d'eux, Lœffler, de Bremgarten, près Berne, reçut la mort avec le plus grand courage et se moquait sur le bûcher de la petite quantité de bois que la lésinerie des juges avait destinée à son supplice. On se contenta d'expulser les *Lollards*, ou d'exiger leur rétractation.

Une horrible persécution s'éleva contre les juifs, au milieu du XIVᵉ siècle. Ces malheureux, accusés d'avoir empoisonné les fontaines pendant la peste de 1348, furent livrés aux flammes dans plusieurs endroits, et tout d'abord à Chillon et à Zofingue.

Un siècle de mysticisme et de guerre ne semble pas favorable aux progrès de l'industrie et du commerce. Mais le moyen-âge est celui des contrastes. C'est au XIVᵉ siècle que commence à prendre de l'essor le commerce des draps et des cuirs dans les deux capitales de l'Uechtland, Berne et Fribourg. Les vins de Lavaux et les toiles de Saint-Gall sont recherchées au dehors. Zurich exporte des étoffes de laine.

L'agriculture était en honneur dans la haute Allemagne. En Argovie, le baron de Hegnau ne dédaignait pas de tenir lui-même les cornes de la charrue et de conduire au labour son superbe attelage, entouré de ses fils qui travaillent sous ses ordres. L'empereur Albert, s'étonnant de trouver réunies dans le même homme, la bravoure et l'élégance du chevalier avec les goûts simples et laborieux de l'homme des champs, « Monseigneur, répond avec sagesse le baron de Hegnau, je trouve qu'après le service des armes pour la défense de la patrie, le travail des champs est la plus noble des occupations pour un gentilhomme. »

Cependant, aucune invention importante ne vint perfectionner un art dont les progrès sont étroitement liés à ceux des sciences physiques et naturelles alors très reculées.

Les mêmes causes retardent les progrès de l'art militaire, le plus cultivé de tous dans cette époque belliqueuse. La dé-

couverte de la poudre à canon en Allemagne n'eut ses effets que beaucoup plus tard; et malgré l'introduction des armes à feu dans quelques Etats confédérés, la hallebarde, la longue pique et la massue resteront, jusqu'au XVIe siècle, les armes de prédilection des Suisses. Les plus avancés sous le rapport militaire, c'étaient les Bernois. Leur ingénieur, Burkard de Bennwyll, rendit à Laupen de grands services, soit pour la défense de cette place, soit pour l'emploi de ces chariots armés de faux, dont l'histoire d'Italie nous offre déjà des exemples dans la guerre des Guelfes et des Gibelins.

Le droit et la politique, considérés comme sciences, ne sont que peu ou point étudiés à cette époque. En fait de droit, on s'en tient généralement aux coutumes locales avec un mélange de droit impérial et germanique. La Confédération elle-même n'est encore qu'une aggrégation d'Etats unis par des liens peu resserrés et à des conditions inégales. Les diètes, comme le dit leur nom, *Tagsatzung* (fixation d'un jour), ne sont d'abord que de simples conférences entre les députés des huit Etats et de leurs alliés. Ces diètes, où les députés se rendent à cheval et accompagnés d'huissiers *(Weibel)*, se tiennent à Berne, à Lucerne, et plus fréquemment à Zurich. C'est que la ville de la Limmat est devenue, petit à petit et sans que cela fût réglé par aucune loi, l'Etat dirigeant, le *Vor-Ort* de la Confédération. Les actes répétés de félonie de Broun et de Schœno ne changèrent rien à cette position, qu'elle conserva jusqu'au milieu du XVe siècle.

La prééminence de Zurich s'explique facilement par son ancienneté, son importance militaire, politique et commerciale tout-ensemble, sa population nombreuse et les lumières de ses magistrats. On disait proverbialement dans la vieille Suisse : « Si tu veux un bon conseil, tu le trouveras à Zurich. » Et encore : « Dieu donne à celui qu'il aime une maison à Zurich. »

La supériorité reconnue de Zurich ne laissa pas d'exciter la jalousie de certains Etats de la ligue, principalement de Schwytz, dont le patronage, accepté par les trois autres Waldstætten, Zoug, Glaris et, plus tard, Appenzell, se serait volontiers étendu sur tous les pays confédérés. Dans cette rivalité alors encore peu marquée, mais qui ne devait pas tarder à se développer, il y avait en germe toute une guerre civile; elle éclata comme nous le verrons au XVe siècle.

§ 4. Troubles politiques à Zoug. — Lutte des Appenzellois pour la liberté. — Ils s'allient aux Suisses. — (De l'an 1400 à 1412.)

Au commencement du XVe siècle, l'esprit de liberté, ravivé par les victoires des confédérés, occasionne partout des luttes entre les *gouvernés*, qui aspirent à des droits plus étendus ou mieux garantis, et les *gouvernants*, qui cherchent à maintenir leur ancienne juridiction. Une foule de villes et de seigneuries, Neuchâtel, Gruyères, Winterthour, Oltingen sur l'Aar, eurent leurs petites révolutions.

Winterthour, cette ville naguère si dévouée à l'Autriche, voit se former dans ses murs un parti suisse, à sa tête l'avoyer Gœz, qui conclut avec Zurich un traité de combourgeoisie. Mais le bailli autrichien Hermann de Sulz est averti de ce qui se passe. Des troupes autrichiennes arrivent à Winterthour, s'emparent du malheureux avoyer et le précipitent dans le Rhin.

A Oltingen, les serfs, menacés par leur seigneur, le tuent et se donnent à Berne, leur protecteur, après s'être rachetés de leurs obligations envers la veuve du baron, protégée en vain par la Savoie.

Cette dernière puissance et le comte Antoine de Gruyères qui en dépendait, ne sont pas plus heureux contre le Gessenay, dont les courageux pâtres s'allient avec Berne, sans le consentement de leur souverain.

L'alliance bernoise était recherchée aussi par les remuants bourgeois de Neuchâtel, indignés de voir un étranger, parce qu'il était neveu de la dernière comtesse, devenir souverain du pays, et empiéter sur les droits des indigènes. Mais en politique habile, le nouveau comte Conrad s'empresse d'obtenir la combourgeoisie de Berne, à laquelle il joint encore celles de Fribourg et de Soleure (1406). Cette conduite adroite sauva Conrad de sa ruine et préserva le comté de Neuchâtel du sort de tant de seigneuries devenues la proie de l'esprit belliqueux des Suisses aux XVe et XVIe siècles.

Conrad déjoua avec le même bonheur une conspiration ourdie par un fils naturel du comte Louis, le sire Vautier de Rochefort. Celui-ci, pour perdre plus sûrement son seigneur, avait fait fabriquer une fausse charte munie de cinq sceaux, octroyant entière indépendance aux bourgeois de Neuchâtel. Pris pour juges par les deux parties, les députés des trois villes déclarèrent la charte *apocryphe;* Vautier, le faussaire, eut la tête tranchée, et deux prêtres qui l'avaient aidé dans

cette criminelle entreprise, le chanoine Leschet, de Neuchâtel, et le clerc Dacie, de Morat, furent dégradés et noyés dans le lac (19 février 1412). [1].

Des dissensions plus graves avaient éclaté peu auparavant à Zoug et avaient failli entraîner toute la Confédération dans une guerre civile. L'Etat de Zoug se composait de la ville de ce nom et de trois communes rurales, Baar, Menzingen, Ægeri. D'après la constitution du pays, les décisions des trois communes unanimes formaient la majorité et étaient obligatoires pour la ville, tout comme les décisions de la ville, jointes à l'une des trois communes, faisaient loi pour le reste du pays. En 1404, les trois communes, réunies en *landsgemeinde*, décrétèrent que la ville partagerait désormais avec elles le droit d'avoir le *sceau*, la grande *bannière* et les *archives*, symbole de la souveraineté cantonale. Ce décret violait les anciens usages garantis récemment par l'acte d'admission de Zoug dans la Confédération suisse, en 1352.

Les bourgeois refusèrent de s'y soumettre. Ils offrirent aux campagnards de faire juger la chose par des arbitres fédéraux, conformément au texte des alliances. Mais les campagnards contestèrent à la Confédération le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un des Etats confédérés. Ils en appelèrent à Schwytz, qui exerçait depuis 1364 une sorte de protectorat sur l'Etat de Zoug et s'était attribué le droit d'en élire le premier magistrat ou *amman*.

La majorité du conseil de Schwytz conseilla prudemment de recourir au droit fédéral. Une diète se réunit à Lucerne, pour s'occuper de cette affaire, et des commissaires fédéraux furent envoyés à Schwytz et dans la campagne de Zoug pour engager le peuple à attendre avec calme la décision de l'autorité fédérale. Mais, excités par quelques membres du conseil, les jeunes gens de Schwytz prennent les armes et surprennent la ville de Zoug dans la nuit du 16 octobre 1404. La diète alors lève 13,000 hommes et fait occuper tout le pays. Assemblés ensuite à Beggenried, sur le lac de Wald-

[1] Montmollin, d'après la chronique du chapitre. Les chartes fabriquées par Vautier avaient été noircies à la fumée et munies de cinq sceaux imités de ceux du comte Louis Une chambre du château de Cerlier servait de laboratoire aux faussaires. M. de Chambrier dit que Leschet et Dacie furent simplement condamnés à une détention perpétuelle, sentence ratifiée par l'évêque de Lausanne, le 28 février 1411.

La falsification des chartes était chose si commune au moyen-âge que le *Miroir de Souabe* en distingue treize procédés différents. Les moines de Frienisberg, comme le prouve M. de Stürler, de Berne, excellaient dans l'art de fabriquer de faux titres lucratifs.

stætten, les députés de tous les Etats, sauf Schwytz et Zoug, au nombre de 21, condamnent les trois communes à 600 florins, et Schwytz, à 1400 florins de dommages-intérêts, dont 600 pour la ville de Zoug et 400 pour les confédérés; Schwytz est tenu, en outre, de renoncer à son alliance particulière avec Zoug et à son droit d'élire *l'amman* de ce canton. Quant au fond de la querelle, il fut décidé que Zoug conserverait le sceau, la bannière et les archives; mais qu'il ouvrirait l'accès de ces dernières aux campagnards et leur laisserait choisir, parmi les bourgeois, le banneret, second magistrat du pays (novembre 1404).

Quand cette sentence fut connue à Schwytz, elle excita le plus vif mécontentement contre les agitateurs; huit conseillers perdirent leurs places, et furent condamnés à supporter une partie des frais de la prise d'armes. Ainsi se termina la guerre civile de Zoug, diversement jugée par les historiens suisses, dont les uns prennent parti pour la ville, d'autres pour la campagne; mais qui tous s'accordent à déplorer l'acte de violence commis par les corps-francs de Schwytz. « Car la violence, dit Jean de Muller, ne fit jamais le droit. »

L'année auparavant avait éclaté la révolution d'Appenzell. La contrée montagneuse d'Appenzell, composée de cinq *Lændlin* (petits pays) et de douze *Rhodes* ou circonscriptions financières, devait son origine et même son nom aux abbés de St-Gall qui l'avaient fait défricher et y avaient ensuite bâti une église au XIe siècle[1]. Les abbés investis, dès lors, des droits régaliens, en qualité de seigneurs et princes du pays, nommaient les baillis et les percepteurs *(Rhode-Meister)*. Mais le voisinage des Suisses et la dureté des officiers de l'abbaye faisaient depuis longtemps germer des idées d'indépendance chez les Appenzellois, peuple robuste, entreprenant et brave.

Vers 1377, les villes souabes qui environnent le lac de Constance ayant formé une ligue pour résister à l'oppression de la noblesse, les montagnards d'Appenzell et les bourgeois de St-Gall se firent recevoir à Ulm membres de la Ligue des Villes-du-Lac ou *Stædte Bund um den See* (22 mai 1378).

Les députés des deux pays, considérés dès lors comme Etats indépendants, furent admis à siéger à la diète d'Ulm, avec ceux des autres villes de la ligue, au nombre de 27.

Mais l'abbé de Saint-Gall, Cuno Stoffeln, ayant porté

[1] Appenzell ou Abts-Zell (cellule de l'abbé). Les *Lændlin* étaient Appenzell, Hundwyl, Urnäsch, Gais et Teuffen. Les Rhodes ou plutôt Roodes se divisèrent en Rhodes intérieures et Rhodes extérieures. Von Arx, Zellweger, Blumer.

plainte à l'empereur et prouvé, charte en mains, que l'Appenzell avait toujours appartenu aux abbés, de la libéralité desquels il tenait son existence et même son nom, la ligue souabe abandonna ses alliés. La défaite des troupes de cette ligue par les nobles, à Dœrffingen, la même année où les Suisses triomphaient à Næfels, anéantit la Confédération des bords du lac, qui, victorieuse et bien dirigée, eût pu devenir l'émule de celle des Waldstætten.

L'abbé Cuno reprit aussitôt une partie de sa domination sur Saint-Gall et tous ses droits sur l'Appenzell. Un bailli principal, résidant à Schwændi, et plusieurs sous-baillis, gouvernaient ce pays, en son nom. Loin de ménager un peuple qui aspirait à la liberté et en avait goûté la douceur, ces officiers redoublèrent de sévérité et d'exigence. Celui de Schwændi mit un droit de péage considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et si quelqu'un essayait de passer à côté du bureau sans payer, deux énormes chiens, dressés à cette chasse, se jetaient sur lui. Le sous-bailli d'Appenzell, jaloux de maintenir son droit de *meilleur catel*, fit un jour rouvrir la tombe d'un mort pour enlever l'habit dont des enfants pieux avaient revêtu le corps de leur père. Les droits de pêche, de formariage et d'aubaine étaient exercés avec une grande rigueur. On se plaignait aussi que le prince-abbé n'eût aucun égard au vœu du peuple dans le choix des *amman* ou syndics de communes.

Le mécontentement n'attendait qu'une occasion pour éclater, lorsqu'un dignitaire ecclésiastique, le prévôt de Bussnang, se mit un jour à maltraiter un paysan, pendant que deux gentilhommes lui tenaient les bras pour l'empêcher de se défendre.

Aussitôt le tocsin sonne à Gossau. Le peuple, en armes, entoure le château de Helfenberg, où le prévôt s'était enfermé, et ne se fut retiré que devant le cadavre de ce dignitaire, si un conseiller de St-Gall, Conon de Watt, ne s'était porté médiateur. Les châteaux de Schwænden et de Clanx furent livrés aux flammes (1400).

L'abbé, irrité, s'adressa aux villes impériales pour réclamer la dissolution du *Bund um den See* ou *Ligue du Lac* et requit leur assistance dans ses différends avec les Appenzellois. Dix de ces villes tinrent une diète à Ravensbourg (le 27 juin 1401) et donnèrent en général gain de cause à l'abbé, « maître, disaient-elles, de choisir ses employés comme il veut, » pourvu que ce soient des indigènes. » Les Appenzellois s'étaient alliés dans l'intervalle avec les bourgeois de St-Gall (17 janvier 1401). Le prince-abbé leur ayant ordonné de re-

noncer à ce lien, les montagnards prirent les armes. L'abbé Cuno effrayé alla s'enfermer à Wyl. Une nouvelle diète interdit aux Appenzellois toute alliance. La ville de Saint-Gall, en revanche, était autorisée à maintenir la sienne avec les villes impériales.

Les Saint-Gallois se soumirent à cette sentence; mais les montagnards de l'Appenzell refusèrent de l'accepter et s'adressèrent aux Schwytzois, chez lesquels prévalait la politique de sympathie et qui avaient déjà protégé la campagne de Zoug (en 1404), et Glaris abandonné par les autres confédérés dans la guerre de Næfels. Une combourgeoisie fut conclue entre les deux peuples; trente députés d'Appenzell allèrent la jurer à Schwytz, entre les mains d'Ital Reding.

Ce magistrat redouté, avant même d'occuper le poste de landamman auquel il fut élevé en 1413, dirigeait déjà la politique de ce canton avec une autorité telle que le chanoine-chroniqueur de Zurich, Hæmmerlein, ne l'appelle pas autrement que le *demi-dieu des Schwytzois*. A cette nouvelle, les villes impériales, d'accord avec l'abbé, jugèrent qu'il fallait réduire Appenzell par la force. Une armée de 5,000 hommes, cavaliers, archers et piétons, se réunit à Saint-Gall, et le 15 mai 1403 se mit en marche par le *Linsenbühl* et le *chemin creux* (hohlweg) vers la hauteur du Vœgeliseck, où se trouve le village de Speicher; 200 charpentiers ou sapeurs marchaient en tête de l'armée, la hache sur l'épaule.

Les Appenzellois étaient soutenus par 200 hommes de Glaris et 300 de Schwytz, aux ordres d'Arnold Reding, fils du landamman, et d'Hector, son petit-fils. Au premier signal de l'approche de l'ennemi, chacun gagna le poste assigné par les chefs. Une partie des montagnards volèrent au sommet du Vœgeliseck; 80 autres se placèrent au haut du chemin creux; ceux de Glaris et de Schwytz se mirent en embuscade des deux côtés du chemin, dans le bois. Bientôt la cavalerie ennemie s'avance le long de la montagne. Les 80 Appenzellois vont au devant d'elle, armés de lances et de frondes; en même temps les soldats de Glaris et de Schwytz sortent du bois et se jettent sur la cavalerie. Les cavaliers, resserrés dans un chemin étroit, ne pouvaient faire aucun mouvement. Ils piquent des deux pour atteindre le sommet. Mais d'immenses pierres roulent du haut de la montagne, comme à Morgarten, et les cavaliers les plus avancés sont renversés par l'attaque soudaine du corps de montagnards qui gardait la hauteur. Le cri: *en arrière*, se fait entendre. Il est répété habilement par les Appenzellois. Aussitôt les impériaux fuient en désordre, poursuivis par leurs ennemis qui leur tuèrent

près de 300 hommes. Les bannières de Lindau, Bouchhorn, Ueberlingen et Constance, restèrent aux mains des Appenzellois qui rentrèrent en triomphe dans leurs villages.

La ville de St-Gall avait perdu au Speicher 20 hommes et ses deux bourgmestres : Walter Schurpf et Conrad de Watt. Plusieurs bourgeois n'avaient dû la vie qu'à la générosité de leurs anciens alliés. Les bourgeois et les paysans convinrent de renouer leur ancienne alliance. Mais les confédérés, et Zurich en particulier, commençaient à craindre les embarras qu'allait attirer sur eux l'alliance *séparée* de Schwytz avec Appenzell. La diète suisse conseilla aux Schwytzois d'abandonner les Appenzellois. Loin de déférer à cet avis, Schwytz envoya au contraire à Appenzell un chef politique et militaire, dans la personne de Conrad Kupferschmid, de Schwytz, avec le titre de premier landamman de ce pays, élevé ainsi à l'autonomie. L'abbé alors implora l'appui du duc Frédéric d'Autriche, avec qui les confédérés avaient conclu une paix de 20 ans, et contre lequel ils ne pouvaient ainsi porter les armes sans se parjurer.

Schwytz sentit le coup, et n'osant plus intervenir directement en faveur d'Appenzell, le landamman Ital Reding dit aux Appenzellois : « Choisissez pour général le comte Rodolphe de Werdenberg que le duc d'Autriche a dépouillé de ses biens. » Werdenberg accepta les propositions des montagnards, et revêtit le sarrau de ce peuple-pasteur, au milieu duquel il fixa sa résidence.

Peu de temps après les Appenzellois assiégeant Alstætten, ville du duc, celui-ci réunit un corps de 3,000 hommes qui, après avoir débloqué Alstætten, feignit de passer le Rhin, puis, faisant volte-face, se mit à gravir sans bruit la montagne Am-Stoss, qui conduit à Appenzell. C'était le 17 juin 1405; une pluie abondante avait mouillé le gazon et rendait le chemin glissant. Les Appenzellois, au nombre de 400, attendaient l'ennemi, pieds nus, derrière la muraille qui défendait l'entrée du pays. Ils laissent une partie des ennemis passer le retranchement, puis soudain ils font rouler sur eux de grosses pierres qui jettent le désordre dans les troupes ducales; enfin, l'épée à la main, ils se précipitent sous les ordres de Werdenberg dans les rangs déjà rompus de l'ennemi qui cherche à se rallier et à se défendre. Le sol glissant en fait trébucher et tomber un grand nombre. Une partie des archers cherchent en vain à se servir de leurs arbalètes, dont les cordes étaient détendues par la pluie; on se bat lance contre lance, épée contre épée. Un héros appenzellois, Uoli Rottach, adossé à une étable, se défendit avec sa hallebarde contre

douze ennemis, et en tua cinq. Les sept autres mirent le feu à la grange, où il périt au milieu des flammes. Les Autrichiens combattaient encore avec la rage du désespoir, lorsque tout à coup apparaît sur les hauteurs un nouveau corps d'Appenzellois, vêtus de blanc, qui semblaient vouloir leur couper la retraite. Déconcertés, ils descendent la montagne en grande hâte; les Appenzellois volent sur leurs traces, et portent le carnage dans leurs rangs. La troupe qu'on avait vue sur la hauteur, était composée des femmes et des filles d'Appenzell résolues à partager le sort de leurs époux et de leurs pères. Des torrents de sang et de pluie coulaient le long de la montagne. Le combat et la fuite avaient duré six heures. Mais les Appenzellois étaient vainqueurs; ils avaient tué près de 900 hommes et pris les bannières de Feldkirch, Schaffhouse et de Winterthour. Ils tombèrent à genoux sur le champ de bataille, et rendirent grâce de leur victoire au Dieu es combats et de la liberté. Une chapelle consacra le lieu et le souvenir de la victoire[1].

Le duc d'Autriche se retira à Schaffouse, fort abattu par sa défaite et mécontent des nobles qui l'avaient poussé à cette expédition et qui maintenant réclamaient une solde pour avoir suivi ses drapeaux.

Les Appenzellois, victorieux de tous leurs ennemis, formèrent avec les St-Gallois une alliance de neuf ans, forcèrent l'abbé de rentrer dans sa capitale, rétablirent leur allié Rodolphe de Werdenberg dans l'héritage de ses pères, aidèrent ceux de Schwytz à enlever aux ducs d'Autriche la vallée de Wæggis et la Marche inférieure[2], s'emparèrent du Rheinthal, et pénétrèrent jusqu'à Landeck, appelant tous les peuples à la liberté. Une nouvelle ligue du lac (Bund um See) se préparait, formée, non plus seulement des villes, mais de tout le peuple des contrées voisines d'Appenzell, dans le Vorarlberg et dans ce Tyrol, depuis si fidèle à ses princes et qu'il eût été si facile alors d'attirer à la liberté en refoulant l'Autriche derrière les Alpes tyroliennes. Tel était le plan du landamman Ital Reding. Mais ce dessein n'était pas du goût des Zuricois, tout occupés à maintenir la paix avec l'Autriche. Ils réussirent à conclure un armi-

[1] Henne et Zellweger ont prouvé qu'il n'y a pas eu un troisième combat à Rotmonten, ni un quatrième à la Wolfhalde. C'est la journée du Stoss qui a reçu ces noms divers dans les chroniques locales.

[2] La Marche, partie septentrionale du canton de Schwytz, entre le lac de Zurich et le canton de Glaris; la vallée de Wæggis, au sud-est de la Marche, dans le même canton.

stice (1406). Mais dès l'année suivante, la guerre recommença et dura cinq ans.

Les Appenzellois, unis à Schwytz et à leurs alliés du Vorarlberg, firent régner la terreur sur les bords du lac de Constance, de la Thour, de l'Inn. Ils prirent d'assaut plus de soixante châteaux, en brûlèrent plus de trente, et mirent enfin le siége, mais sans succès, devant Frauenfeld, Constance et Brégenz, défendues par une armée de nobles. Rodolphe de Werdenberg et le landamman Kupferschmid étaient à la tête de ces pâtres intrépides, et le comte de Toggenbourg ne dédaigna pas de s'allier avec eux. L'empereur Robert de Bavière ordonna aux Appenzellois de se soumettre au prince-abbé de St-Gall, et attendit pendant dix jours leurs députés à Heidelberg, où il les avait cités à comparaître (6 août 1409). Ils furent mis à la fois au ban de l'empire et au ban de l'Eglise. Mais les douze Rhodes réunies dirent : « Nous mourrons tous plutôt que de renoncer à l'indépendance. » Pour la défendre avec plus d'énergie, elles se donnèrent une sorte d'unité en décidant qu'elles n'auraient qu'un tribunal, qu'une même loi, qu'une bannière et qu'une landsgemeinde. Sur ces entrefaites, l'abbé Cuno, leur principal adversaire, étant mort, et trois empereurs se disputant la couronne, pendant que trois papes se disputaient la tiare, un de ces papes, Jean XXIII, fit annoncer par le curé d'Appenzell la levée de l'excommunication (octobre 1410).

L'année suivante fut plus favorable encore aux Appenzellois. Leurs députés s'étant présentés à la diète de Zoug, obtinrent un traité d'alliance et de combourgeoisie, sous la condition de *n'entreprendre aucune guerre sans le consentement* des sept cantons contractants[1] (tous donc, sauf Berne, qui ne prenait aucun intérêt aux guerres de l'Est). Ce traité, en date du 24 novembre 1411, était le prix du courage et de la fermeté inébranlables qu'avaient montrés les Appenzellois. A ces qualités il se joignait malheureusement quelque chose de cruel et de sauvage qui jette parfois une lueur sinistre sur leur héroïsme et qui faillit faire, comme nous le verrons, repentir les confédérés de leur condescendance.

Dans le même temps, les Soleurois, déjà alliés de Berne à perpétuité, firent des démarches auprès de la diète pour se faire recevoir comme *membres de la ligue suisse*. Mais la jalousie des petits cantons contre les Etats-villes commençait à se faire jour. La diète refusa d'admettre au nombre des can-

[1] Zellweger, *Histoire d'Appenzell*, en sept volumes, un des ouvrages les plus importants pour la connaissance de l'histoire de la Suisse.

tons cette ville libre et impériale qui avait donné tant de preuves de dévouement aux confédérés, combattu avec eux à Sempach et siégé à la diète de Zurich en 1393.

CHAPITRE III

DE LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE JUSQU'A LA GUERRE CIVILE DE ZURICH

(1415 à 1418.)

—

§ I. Concile de Constance. — Conquête de l'Argovie. — Etablissement des bailliages communs. — (De l'an 1415 à 1418.)

Sigismond de Luxembourg qui avait eu d'abord deux compétiteurs à combattre (Wenceslas de Bohême et Josse de Moravie), était enfin parvenu à réunir l'unanimité des suffrages (1411). Occupé à rétablir un peu d'ordre et d'unité dans l'Eglise et l'empire, il convertit la paix de vingt ans conclue entre les Suisses et l'Autriche, en une paix de 50 ans, proclamée à Baden le 28 mai 1412. Le duc Frédéric d'Autriche ayant accepté le traité, il fut annoncé à son de trompe dans les seize villes autrichiennes de l'Argovie, de la Thurgovie et de la Forêt-Noire; c'étaient Schaffouse, Waldshout, Lauffenbourg, Seckingen, Rheinfelden, Diessenhofen, Baden, Rapperschwyl, Brougg, Bremgarten, Zofingue, Sursée, Lenzbourg, Mellingen, Aarau et Frauenfeld.

Mais cette paix, si solennellement jurée, qui devait durer un demi-siècle et ne dura pas trois ans, fut violée par les Suisses sur l'ordre même de celui qui en avait été le promoteur, l'empereur Sigismond. Ce monarque, dans le but de faire cesser le schisme qui désolait l'Eglise, avait convoqué à Constance un concile général, composé de quatre patriarches, trente-trois cardinaux, trois cent quarante-sept évêques et archevêques, plus de deux mille prélats, prêtres et moines, et deux mille docteurs et maîtres ès-arts, représentant toutes les parties de la chrétienté et les cinq nations principales de l'Europe, Allemands, Français, Italiens, Anglais, Espagnols. On y voyait en outre des ambassadeurs de presque tous les rois, même des rois de Pologne, de Suède et de Danemark. Ce concile, pendant les trois années qu'il fut assemblé, fit des choses importantes. Il déposa les trois papes qui se disputaient la tiare, et les remplaça par Martin V (Othon Colonna de Rome).

Dans la quinzième session, il condamna comme hérésiarques et livra au bras séculier, Jean Huss, fameux docteur de Prague, et son disciple Jérôme, qui avaient attaqué dans leurs écrits la papauté, les indulgences, la confession, la communion avec l'hostie, et qui refusaient de se rétracter. Le premier, après une cruelle détention subie au château de Gottlieben, fut brûlé vif, le 16 juillet 1415; le second, le 30 mai de l'année suivante. Tous deux subirent leur horrible sort avec un calme héroïque, en invoquant le nom de Jésus. Un bloc de granit de dimension colossale marque, depuis 1862, la place où Jean Huss et Jérôme de Prague scellèrent de leur sang leurs convictions religieuses.

Le duc Frédéric d'Autriche encourut aussi les rigueurs de l'assemblée de Constance. Non-seulement il avait refusé à l'empereur l'hommage qu'il lui devait en qualité de prince de l'empire, mais il avait pris fait et cause pour Jean XXIII, l'un des papes déposés par le concile. Cité à paraître (le 25 mars 1415), pour rendre compte de sa conduite, il se borna à envoyer des messages insignifiants. Pour punir sa désobéissance opiniâtre, le concile prononça contre lui l'excommunication majeure. L'empereur le déclara coupable du crime de lèse-majesté envers sa personne et envers l'empire, le dépouilla de ses droits de souverain et de ses fiefs. Tous les sujets de l'empire furent sommés de prendre les armes contre le duc; la même sommation fut adressée aux confédérés. L'empereur engagea la ville de Schaffouse à se détacher du duc, son souverain, et promit de lui rendre la liberté impériale dont elle avait été dépouillée par Louis de Bavière au siècle précédent. Les Schaffousois saisirent avidement cette offre de liberté. Jaloux d'obtenir le même avantage, Constance, Frauenfeld, Diessenhofen, Winterthour et presque toute la Thurgovie prêtèrent serment d'obéissance à l'empereur.

Les confédérés, au contraire, se faisaient un juste scrupule de violer la paix de 50 ans qu'ils venaient de conclure avec le duc. Le concile eut beau les absoudre de leur manque de foi et l'empereur leur promettre la propriété de tous les pays autrichiens dont ils feraient la conquête, les députés des Waldstætten, de Zurich, de Zoug, de Lucerne et de Glaris, assemblés en diète, le 30 mars, à Beggenried, répondirent : « Nous ne saurions nous persuader qu'un manque de foi puisse jamais être louable. » Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, fut envoyé à l'empereur pour le prier de se désister de ses ordres.

Berne ne partageait pas les scrupules de ses co-Etats. L'oc-

casion lui parut favorable pour étendre sa domination et pour affaiblir la puissance de l'Autriche dans son voisinage. Ce canton cherche à entraîner Zurich. N'ayant pas réussi, Berne n'en lève pas moins l'étendard et marche sur l'Argovie avec ses alliés de Soleure, Neuchâtel, Bienne et Neuveville. Il est suivi par Zurich, puis par Lucerne, et enfin par tous les confédérés, sauf Uri, fidèle observateur de la paix de 50 ans.

A l'ouïe de ces événements, les députés des villes et de la noblesse argoviennes s'étaient réunis à Sursée pour délibérer sur le parti à prendre dans la circonstance. Les villes exprimèrent le vœu d'une alliance perpétuelle avec les confédérés. C'était, en effet, le seul moyen de soustraire l'Argovie à la condition de pays conquis. Mais les nobles préféraient avoir un prince pour maître que des bourgeois pour égaux. La conférence n'eut aucun résultat, et les députés des villes n'avaient pas encore regagné leurs foyers qu'ils eurent la douleur de voir se déployer les bannières des confédérés. Il y eut peu de résistance, sauf à Trostbourg, qui fut ravagé par le feu, et à Wildegg, où les vaillants sires de Halwyl se défendirent avec vigueur et tuèrent 4 hommes aux Bernois. Ceux-ci choisirent naturellement le meilleur lot et s'emparèrent de 17 villes et forteresses (Aarau, Zofingue, Lenzbourg, Brougg).

Les Zuricois passant l'Albis, firent jurer fidélité au bailliage de Knonau, et les Lucernois aux villes de Sursée et de Béromunster, avec les villages environnants et le couvent de St-Urbain. Au confluent de la Limmat et de la Reuss, les troupes des sept cantons se rencontrèrent et firent *en commun* la conquête de Bremgarten, Mellingen et Baden. Mellingen se défendit pendant quatre jours; Baden tint plus longtemps, parce que le château de Stein, qui défend cette ville, renfermait une forte garnison, commandée par le brave seigneur de Mannsberg. Mais le manque d'eau et les machines de guerre des Bernois obligèrent la garnison de se rendre. L'antique manoir fut livré aux flammes.

Pendant le siége de Baden, l'empereur, s'étant laissé fléchir par le duc d'Autriche, se repentit d'avoir provoqué l'intervention des Suisses; il leur envoya l'ordre de restituer Baden et l'Argovie à l'empire. Mais les Suisses refusèrent de se laisser frustrer du fruit de leur prise d'armes, et grâce à quelques milliers de florins, et au brillant accueil que reçut l'empereur Sigismond dans leurs villes, ils en obtinrent la confirmation de leurs conquêtes. Le malheureux Frédéric fut abandonné de tous ses sujets, hors des braves paysans du Tyrol et de la Forêt-Noire.

Les confédérés ne songèrent plus qu'à organiser les pays

conquis. Aucune voix ne s'éleva parmi eux pour demander que l'Argovie devînt libre et formât un Etat de la ligue comme Zoug et Glaris. Berne, Zurich et Lucerne se substituèrent simplement aux ducs d'Autriche, laissant aux pays conquis par eux tous les droits et franchises dont les avait dotés le régime d'Autriche. Sursée, par exemple, conserva son avoyer et son grand conseil de 20 membres.

Les pays soumis par tous les confédérés réunis formèrent les bailliages communs, c'est-à-dire appartenant à tous les Etats confédérés, sauf Berne et Uri. Berne fut exclu, parce que ses armes avaient déjà trop étendu son territoire. Uri refusa loyalement de prendre part à un partage qu'il envisageait comme une injustice, et parla en faveur de la restitution. Mais les confédérés se moquèrent de ces honorables scrupules: « Ces goîtres d'Uri, dirent leurs voisins de Schwytz, veulent être plus pieux que les autres; ce sont des originaux, voilà tout. » Ils décidèrent que, puisque Uri refusait sa part, Zurich, Lucerne, Schwytz, Unterwald et Glaris feraient gouverner, tour à tour, pendant deux ans, les bailliages communs, et que chaque année des députés de ces cantons examineraient l'administration et les comptes de ces préfectures.

L'époque de la conquête de l'Argovie ouvre au peuple suisse des destinées nouvelles et glorieuses en apparence. Occupée jusque-là à défendre son territoire et son indépendance contre un ennemi redouté, la Confédération victorieuse et conquérante va prendre rang parmi les Etats européens. Mais cette gloire et cette puissance, en éveillant au sein des peuples et des Etats confédérés l'orgueil, l'ambition, la cupidité, détruisirent la simplicité, l'union, la loyauté du premier âge, et préparèrent au pays des calamités sans nombre.

« Le nouveau siècle, dit le noble historien schaffousois Gelzer, a commencé avec les conquêtes et les guerres civiles; il finira par les guerres mercenaires. » « La guerre d'Argovie, dit Jean de Muller, en foulant aux pieds le principe de l'égalité républicaine, souille la robe d'innocence de la Confédération primitive. »

§ 2. Les sept dixains du Valais alliés des Suisses. — Premières guerres d'Italie. — Conquête de la Léventine. — (De l'an 1418 à 1430.)

Pendant que la conquête de l'Argovie étendait au nord, vers le Rhin et l'Allemagne, les frontières de la Confédération, une autre conquête, celle de la Léventine, reculait ses

limites au sud, au-delà des Alpes et vers l'Italie. Soixante douze ans après le traité de Côme[1], une querelle de marchands de bestiaux, à la foire de Varèse, avait attiré de nouveau les armes suisses sur cette partie du Milanais. Une autre querelle du même genre donna lieu à l'occupation de Domo-d'Ossola en 1410.

Le duc de Milan (1403) ne pouvant se décider à laisser aux Suisses la possession tranquille de cette vallée, la vendit au duc de Savoie. Celui-ci envoya à Domo-d'Ossola des troupes qui traversèrent le Valais. Guiscard de Rarogne, capitaine général de ce pays et combourgeois de Berne, leur montra le chemin à travers les montagnes; la garnison suisse de Domo, trop faible pour résister avec avantage, fut obligée de se retirer.

Le sire de Rarogne ne put s'empêcher de dire : « Ah! si j'avais été là, dit-il, aucun de ces paysans suisses ne serait resté en vie. » Ces paroles orgueilleuses aigrirent les hommes d'Underwald et d'Uri. Le landamman Zelger, de Stanz, se rendit en vain à Berne. Alors les Waldstætten s'adressèrent aux dixains du Haut-Valais, leurs voisins et alliés depuis 1252[2]. Ceux-ci avaient déjà des griefs contre ce seigneur; ils lui reprochaient l'alliance qu'il avait faite avec la Savoie, sans leur consentement; ils l'accusaient, ainsi que les grands du pays, de violer les anciens droits et de vouloir mettre le peuple sous le joug. Les habitants du dixain de Brigue s'émurent, et l'exaspération croissant dans le pays, la *mazze* fut levée contre le sire de Rarogne.

La *mazze*, symbole bizarre et terrible de la vengeance populaire, était une énorme massue sur laquelle on taillait un visage humain avec l'expression de la tristesse, et que l'on entourait de verges et d'épines. Cette longue image, figurant la justice opprimée, était placée en évidence sur une place publique. Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef de la *mazze*, et se chargeait de porter la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la sombre image, lui demandaient: « *Mazze*, pourquoi es-tu si triste? *Mazze*, pourquoi es-tu venue ici? » On lui disait aussi: « *Mazze*, nous voulons te porter secours; mais dis-nous

[1] Voir page 137 de cette histoire.

[2] Les sept dixains du Haut-Valais étaient : Rarogne, Louëche, Viège, Sierre, Sion, Conches, Brigue. Le Bas-Valais formait une province savoisienne. L'origine du nom de *dixain* a été diversement indiquée par les auteurs. C'est probablement un vestige de la division territoriale introduite par les Francs, en *comtés, districts, dixains*.

contre qui. Est-ce Thurn, est-ce Asperling, est-ce Hennegarten? » Lorsqu'on venait à désigner le seigneur qui était l'objet du courroux populaire, le chef de la *mazze* inclinait la statue. Alors, chacun de ceux qui prenaient parti pour la justice opprimée, s'approchait de la *mazze,* et y plantait un clou, en signe d'adhésion. Un grand nombre de clous assurait l'impunité à ceux qui prenaient part au soulèvement.

Cette fois-ci, lorsqu'on vint à nommer le seigneur de Rarogne, la *mazze* fit un mouvement affirmatif et s'inclina profondément. On la porta ainsi de village en village dans tous les dixains du Valais, en disant que la *mazze* se rendait vers le capitaine général, vers tous ses adhérents et vers son neveu l'évêque de Sion (1414).

Lorsque le seigneur de Rarogne vit tout le peuple soulevé, il s'enfuit en Savoie et implora l'assistance d'Amédée VIII, que l'empereur Sigismond venait d'élever à la dignité ducale. Mais pendant que celui-ci était occupé à faire ses préparatifs de guerre, les Valaisans réduisirent en cendres le grand château et la tour bâtis au-dessus de Sierre, la forteresse de l'évêque qui dominait Louëche et le château fort de Beauregard, situé sur le haut d'un rocher, voisin de Chippis. Le duc de Savoie, arrivé trop tard pour défendre, mais assez tôt pour venger son protégé, s'empara de la ville de Sion, qui fut prise une seconde fois et brûlée l'année suivante par Rarogne lui-même à la tête d'un corps d'Oberlandais, voisins et ennemis des Valaisans (1418).

Battu à son tour et obligé de s'enfuir de nouveau, le seigneur de Rarogne supplia ses concitoyens de Berne de le soutenir et de le sauver. Les Valaisans, de leur côté, s'adressèrent à ceux d'Uri et d'Underwald avec la promesse de leur aider à reprendre la vallée d'Ossola qui touche au Valais. Sur-le-champ, les troupes d'Uri et d'Underwald passèrent les hautes Alpes; celles de Schwytz, de Lucerne et de Zurich les suivirent; les Valaisans franchirent les Alpes sur un autre point, chassèrent le célèbre général Carmagnola, et toute la vallée d'Ossola fut reconquise (1417).

Berne avait refusé de marcher avec ses confédérés; il ne s'en tint pas là. Il prit en main les intérêts du sire de Rarogne et demanda qu'on lui rendît justice. L'empereur Sigismond intervint également en sa faveur. De longues négociations s'en suivirent. Les Bernois voulurent marcher contre le Valais et sommèrent les autres confédérés de les suivre, à teneur du droit fédéral; Uri, Underwald et Lucerne sommèrent, au contraire, Berne de marcher avec eux contre Rarogne. Une guerre civile faillit éclater parmi les cantons. Pour

prévenir ce malheur, les Etats neutres convoquèrent une diète à Zurich, où après avoir entendu les amis et les ennemis du seigneur de Rarogne, ils arrêtèrent: « qu'avant tout, les Valaisans restitueraient à leur seigneur tous ses biens; puis, que de son côté, celui-ci ferait droit à leurs plaintes. »

Les chefs valaisans refusèrent de se soumettre à cet arrêt et engagèrent le peuple à une résistance opiniâtre. Ils rassemblèrent des gens armés, entrèrent dans l'Oberhasli, d'où ils emmenèrent des troupeaux de moutons, alléguant qu'aidé par des gens de l'Oberland, le seigneur de Rarogne avait bien envahi le sol valaisan, et y avait exercé de grands ravages. Berne usa de représailles. Schwytz et Zurich tentèrent encore à plusieurs reprises de terminer cette querelle à l'amiable. Dans plus de seize diètes on s'occupa des affaires valaisannes: les Valaisans ne voulurent rien entendre, préférant la guerre à un arrangement équitable. Le duc de Savoie et Rarogne firent prononcer contre eux l'interdit par le concile de Constance (6 janvier 1418). Mais ce moyen n'eut pas plus de succès que les autres [1].

Alors les Bernois, renforcés par les bannières de Fribourg, de Soleure, de Neuchâtel, de Bienne, de Gessenay, Gruyères, etc., en tout 13,000 hommes, franchirent les hautes Alpes et entrèrent par le Sanetsch, du côté de Sierre, dans le district valaisan de Conches. Ils reçurent même un contingent de Schwytz, tandis qu'Uri et Underwald n'en envoyèrent point aux Valaisans, dont ils blâmaient l'opiniâtreté. Beaucoup de villages devinrent la proie des flammes. La terreur se répandit dans le Valais.

Un simple paysan, Thomas Inderbündt, rendit le courage à ses concitoyens [2]. Il se place en embuscade au village d'Ulrichen avec 400 Valaisans courageux, et au moment où les confédérés passent, il se jette à l'improviste avec sa troupe sur leurs nombreux bataillons. 200 Valaisans, commandés par un prêtre patriote, le chapelain Minnichow, fondent d'un autre côté sur l'armée bernoise. Inderbündt et Minnichow combattirent en héros; le premier fit mordre la poussière à quarante Bernois; à la fin il tomba lui-même sur leurs cadavres. Les Bernois commençaient à chanceler. Le secours de Schwytz arriva à propos pour forcer les Valaisans à regagner leur première position. Mais personne n'osa les y poursuivre (29 septembre 1419). Le lendemain du combat d'Ulrichen, les auxi-

[1] Furrer et Boccard, historiens du Valais.

[2] Boccard, 117. Le père Furrer donne à ce héros le nom de Thomas Riédi, du village de Binnen.

liaires bernois du Gessenay ayant rencontré une résistance terrible près de Sion, les Suisses ne jugèrent pas à propos de tenter de nouveau le sort des armes et rentrèrent dans leurs foyers.

On fit de nouvelles propositions de paix. Les députés du Valais et des confédérés traitèrent à Evian sous la médiation d'Amédée VIII, duc de Savoie. Les Valaisans consentirent enfin à restituer au seigneur de Rarogne toutes ses seigneuries et à lui payer la somme modique de 10,000 florins [1]; aux Bernois, la même somme pour les frais de la guerre; au chapitre de Sion, 4,000 florins (1420).

Mais la paix ne fut pas entièrement rétablie à l'intérieur par le traité d'Evian. Les hommes du dixain de Conches, enhardis par leurs succès et bravant les foudres de l'Eglise, levèrent de nouveau la *mazze,* et obligèrent le prince-évêque de se soumettre aux dixains, même sous le rapport spirituel (16 mars 1425). La constitution démocratique de Naters mit le sceau à l'abaissement de l'évêque, privé de sa juridiction civile et criminelle (1446).

Cependant le duc de Milan, Philippe de Visconti, ne pouvait se consoler de la perte de la Léventine. Son ressentiment fut au comble, lorsqu'il apprit qu'Uri et Obwald venaient d'acheter, des barons rhétiens de Sax, la seigneurie de Bellinzona et toute la contrée qui s'étend de la Léventine au lac Majeur, pour la minime somme de 2400 florins (1419). Après avoir vainement réclamé la résiliation de ce marché, il arma en secret et s'empara par surprise d'Ossola et de Bellinzona (1422). La Léventine elle-même, malgré son attachement aux Suisses, fut contrainte de jurer fidélité (1422). Reprise deux fois par Uri et Obwald, elle dut être abandonnée de nouveau, faute de forces suffisantes pour s'y maintenir contre les Milanais. Ces deux Etats requirent le secours des confédérés.

C'était la huitième expédition qu'on allait faire en Lombardie. Plusieurs membres de la ligue étaient las de ces guerres d'outre-mont, conduites tout à fait en dehors du cercle des Etats confédérés. Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, déjà opposé à la conquête de l'Argovie, s'éleva contre la demande d'Uri et d'Obwald aux diètes de Lucerne et de Schwytz. « Bellinzona, disait le chef des Zuricois, est située hors des limites naturelles des ligues suisses. » Mais les Lucernois étaient favorables à la guerre, et le vote de ce dernier Etat entraîna tous les autres, sauf Berne (24 juin).

Malheureusement la concorde avait cessé de régner parmi

[1] Environ 20,800 francs fédéraux. Boccard.

les Suisses. Dans la marche des troupes fédérales, les Schwytzois, auxquels on ne pouvait pardonner d'avoir fait cause commune avec Berne dans la guerre valaisanne, furent l'objet de railleries amères. L'avoyer lucernois Ulric Walker, qui commandait l'armée, pressa le pas pour les laisser en arrière. Suivi seulement de 3,900 hommes, il eut la folle hardiesse d'engager la bataille dans les champs d'Arbedo près de Bellinzona, contre une armée milanaise forte de 24,000 hommes et conduite par les deux célèbres *condottieri* italiens Carmagnola et Pergola[1] (30 juin 1422).

La mêlée fut sanglante et dura une journée entière. Mais les confédérés y perdirent près de 400 hommes et, entre autres, plusieurs capitaines et magistrats intrépides, le banneret Püntiner, d'Uri, le landamann Jean Rott, Pierre Kolin, de Zoug, et Jean son fils, morts tous deux en défendant la bannière cantonale, que recueillit de leurs mains mourantes et releva teinte de leur sang et du sien propre, un autre Zougois héroïque, Jean Landwing. Aussi lâche qu'imprudent, Walker osa parler de reddition et se laissa prendre par l'ennemi sans avoir reçu de blessures, portant un marteau à la main en guise de hallebarde.

Carmagnola et Pergola allaient dicter la paix aux confédérés, lorsqu'un corps de 600 hommes, qui s'était détaché de l'armée fédérale pour se livrer au pillage, arriva à propos pour sauver cette armée d'une défaite totale ou d'une capitulation humiliante. Le lendemain arrivèrent les hommes de Schwytz que les Lucernois avaient refusé d'attendre. Mais ces derniers étaient cruellement punis de leur conduite. Sur sept barques pleines de guerriers qui étaient parties de Lucerne, deux seulement revinrent. Le gouvernement lucernois, craignant les effets du désespoir, défendit aux parents et au peuple d'aller recevoir les arrivants sur les bords du lac. On eut beaucoup de peine à empêcher le pillage de la maison de l'avoyer Walker. Le malheur des Lucernois ne les mit point à l'abri des outrages. Un député de Zurich alla jusqu'à dire à un député de Schwytz, que « les Lucernois avaient mérité la potence à Arbedo. »

Toutefois, les Waldstætten songeaient à se venger et surtout à ne pas perdre la Léventine. Aidés des autres Etats (sauf Berne), d'Appenzell et de Saint-Gall, ils tentent, au nombre de 4,000, une nouvelle expédition contre la Lombardie, qui

[1] *Condottieri*, littéralement *conducteurs*, était le nom dont on se servait au moyen-âge pour désigner les chefs de bandes mercenaires qui passaient d'un service à l'autre, selon l'intérêt, le caprice ou les circonstances politiques.

est paralysée par le mauvais vouloir des Zuricois et la trahison du landamman Rott d'Uri, indigne fils du héros d'Arbedo (1425). Ce nouvel outrage fait à l'honneur national, indigne l'âme généreuse d'un guerrier schwytzois, nommé Pétermann Rysig. Cet homme intrépide et plein d'audace rassemble autour de lui un corps franc de 600 hommes, passe le Saint-Gotthard, descend avec la rapidité de l'éclair dans la vallée d'Ossola, en chasse la garnison, et s'y établit à la place des troupes milanaises. Toutes les forces du duc de Milan marchent contre lui; Pergola somme les Suisses de se rendre. « On ne prend pas les Suisses avec des mots, » répond Pétermann Rysig, et, avec ses 600 héros, il brave 30,000 hommes et les potences que Pergola élève pour l'effrayer sous les remparts de la ville.

L'héroïsme de la petite troupe de Schwytz réveilla l'énergie des confédérés. 22,000 hommes se mettent en route vers la vallée d'Ossola (14 novembre 1425). On y comptait des soldats de tous les cantons et des auxiliaires de Soleure, du Valais, du Toggenbourg, d'Appenzell, de la Rhétie. Berne lui-même, cédant aux prières des députés de Schwytz, vieillards à barbe blanche, qui étaient venus lui rappeler Laupen et leur généreux secours; Berne avait armé 5000 hommes, commandés par l'avoyer Rodolphe Hofmeister, déjà capitaine des Bernois lors de la conquête de l'Argovie. L'arrivée de ces troupes jeta le duc dans la consternation. Il était perdu, sans la vénalité des chefs suisses et les finesses de la diplomatie milanaise. Un chambellan du duc, Ottolin Zoppo, se rendit dans le camp des confédérés. Par ses artifices, accompagnés de largesses, il parvint à diviser les intérêts des Etats, gagna d'abord Zurich, Zoug et Glaris en leur comptant 3,000 florins (12 juillet), huit jours après, Lucerne, Uri et Obwald moyennant 10,000 florins, et conclut des traités séparés à Bellinzona. Pour la somme de 31,000 florins et de quelques priviléges commerciaux, le val d'Ossola, Bellinzona et la fidèle Léventine furent abandonnés au duc, et la plus grande armée qu'eussent levée jusqu'alors les Suisses, rentra inglorieuse dans ses foyers.

Ainsi fut rendu inutile l'héroïsme de Rysig; ainsi le sang des nobles Kolins teignit vainement leur bannière sur le champ de bataille d'Arbedo. Une paix mercantile était le prix de vingt-quatre années d'efforts et de dix expéditions consécutives [1]. Dans tous les temps, les Suisses ont eu bien plus

[1] En 1402, 1410, 1411, 1417, 1422 deux fois, en 1424, 1425, 1426 deux fois. Voir pour les événements du Tessin l'ouvrage du conseiller fédéral Franscini.

à redouter les artifices et l'or des étrangers que leurs armées. Toutefois, la Léventine n'était pas perdue sans retour. Quatorze ans après, Uri, profitant des embarras du duc, s'empara de nouveau de ce pays.

Pendant les dernières expéditions d'Italie, des événements graves s'étaient passés dans l'Appenzell. Le peuple des Rhodes, cher aux confédérés par sa loyale coopération à leurs guerres extérieures, s'était rendu coupable dans son propre pays des excès les plus déplorables. Egarés par leur haine pour l'abbé de Saint-Gall, ces montagnards pratiquaient le vol à mains armées, le meurtre et l'incendie dans tous les pays voisins, sans en excepter même le territoire de leurs amis de Saint-Gall. Malgré la défense des empereurs et les remontrances des confédérés, ils imposaient de force leur combourgeoisie aux sujets des seigneurs voisins. Mis une seconde fois au ban de l'empire et de l'Eglise, ils n'en devinrent que plus intraitables, et se mirent à fustiger et à tuer même les prêtres hostiles ou suspects. Une croisade prêchée contre eux par l'évêque d'Augsbourg, n'eut aucun résultat. La diète de Lucerne rendit en vain une sentence équitable aux deux partis (mai 1421). Les Appenzellois refusèrent de s'y soumettre et maltraitèrent ceux de leurs magistrats qui conseillaient la modération.

A la fin cependant, un seigneur puissant et qui jusque-là était resté neutre, le comte Frédéric de Toggenbourg, résolut de briser leur fougue indomptable. Ce seigneur prévoyant et habile avait successivement acheté l'alliance des trois Etats de Zurich (1405), Schwytz (1417) et Glaris (1419). Rassuré du côté des Suisses, il réunit autour de lui toutes les forces ennemies au nombre de 16,000 et s'avance contre les Appenzellois. Ceux-ci font bonne contenance et venaient même de remporter quelques succès partiels, lorsque les députés des confédérés, accourus en toute hâte, parvinrent à conclure un accommodement sur les bases de la sentence de Lucerne. Les Appenzellois conservèrent leur liberté, mais avec l'obligation d'acquitter les redevances dues à l'abbé et de cesser leur propagande terroriste dans les contrées voisines (1429). Afin d'assurer l'ordre public et l'observation des traités, la Confédération remplaça le landamman indigène par un capitaine glaronnais[1] (1431).

[1] Zellweger, *Histoire d'Appenzell*. Henne. Von Arx.

§ 3. Les trois ligues grisonnes. — La ligue Grise et celle de la Maison-Dieu alliées des Suisses. — (De 1400-1436.)

Tandis que les confédérés, déviant de l'antique honneur et des mâles vertus de leurs pères, vendaient à prix d'argent ce que tant de héros avaient acquis au prix de leur sang, un esprit tout différent, l'esprit de la liberté, de la justice et de la concorde animait les habitants des vallées de la Haute-Rhétie.

Depuis la domination franque, les populations germaniques et romansches des Grisons étaient demeurées tributaires ou serves de l'évêque de Coire, des abbés-princes de Dissentis et de Pfæffers, et d'une foule de comtes et de simples gentilshommes. Au XIV[e] siècle, sous le fameux baron Donat de Vaz, les Grisons avaient joui d'une sorte d'unité politique, grâce aux armes redoutées de ce petit souverain, aussi favorable aux communes que terrible à ses adversaires du clergé et de la noblesse. Fort de l'alliance des Waldstætten et des 1,500 hommes qu'ils lui fournirent, ce grand baron battit le parti épiscopal à Filisour et anéantit complétement l'influence autrichienne dans la Haute-Rhétie [1]. Mais après sa mort l'anarchie féodale reprit le dessus. Quatre seigneurs principaux, Sax, Rhæzuns, Werdenberg-Sargans et Montfort disputèrent le pouvoir à l'évêque de Coire. Celui-ci ne pouvait oublier le temps où il commandait à toute la Rhétie; et du haut de ses châteaux de Marsoil et Spinoil, le puissant prélat tenait en respect les bourgeois de Coire, dotés d'une charte de liberté par l'empereur Charles IV et toujours prêts à profiter de l'occasion d'accroître leurs priviléges. Cependant à la fin du XIV[e] siècle, il permit que ses sujets nobles et paysans fissent alliance entre eux (1396), alliance renforcée quatre ans après par une ligue avec Glaris, plus tard encore par un traité analogue de 50 ans avec les Zuricois (1419). Telle fut l'origine de la ligue *Caddée* (Casa dei) ou Maison-Dieu, la première des trois fédérations grisonnes.

Dans la première partie du XV[e] siècle, l'histoire de la Rhétie offre une analogie frappante avec celle des Waldstætten au commencement du siècle précédent. Les mêmes attentats à la pudeur, à la propriété, à la dignité humaine, y ont pour résultats les mêmes actes de légitime défense, les mêmes conjurations et enfin l'établissement de confédérations identiques pour le maintien des droits de tous et la résistance à la ty-

[1] Quelques annalistes dépeignent le baron de Vaz comme un tyran abominable qui fit un jour ouvrir le ventre à de malheureux prisonniers pour voir comment ils avaient digéré. Voir *Jean de Winterthour*, dans les *Archives suisses*, XI, 103.

rannie. Comme la Suisse, dont ils sont l'abrégé, et un siècle après elle, les vallées grisonnes ont leurs Gessler, leurs Landenberg, et aussi leur Tell, leur Baumgarten, leur Grütli et leurs alliances, tout cela cependant avait les traits particuliers qui distinguent ce pays, le plus original et le moins connu de la Suisse actuelle. Peut-être aussi la tyrannie, en raison du nombre des nobles et de l'isolement des vallées, y fut-elle plus horrible que partout ailleurs.

Enfin, comme dit l'historien des Grisons, Henri Zschokke: « Quand l'iniquité fut arrivée à son comble, il se trouva » des hommes de cœur qui se levèrent pour défendre ses » droits éternels et ranimer le courage des montagnards » abattus. »

L'un de ces hommes fut Adam de Camogask, dont le châtelain du château de Gardovall convoitait la fille unique. « Dites à votre maître que je la lui amènerai moi-même de» main, » dit Adam aux *bravi* ou satellites envoyés par ce don Rodrigue des Grisons [1].

Le lendemain, le père tint parole et conduisit sa fille parée comme une fiancée au château de Gardovall. Mais quand le seigneur accourut au-devant d'elle pour l'embrasser sous les yeux de son père, celui-ci tira son épée et la plongea dans le sein du tyran. Le même jour, les paysans assemblés livrèrent aux flammes le château de Gardovall.

Un autre nom célèbre dans les traditions grisonnes est celui de Jean Caldar ou Chialdærar, de Fardun. Voyant un jour son champ foulé par les chevaux que le sire du village avait fait lâcher dans les blés de ses serfs, il assomma ces animaux de son poignet vigoureux. Mis aux fers et torturé pour cette action audacieuse, il dut attendre que les siens l'eussent rachetée à force d'argent et de larmes.

Rendu à sa famille, il était un jour à table avec les siens, lorsque le seigneur de Fardun entra dans sa cabane. Tous le saluèrent respectueusement; mais le tyran lança sur eux des regards de mépris, et cracha dans la bouillie qu'ils mangeaient. La colère de Chialdærar s'alluma comme la foudre: il le saisit à la gorge, le serrant de ses deux mains, comme l'aigle des Alpes serre sa proie: « Mange la bouillie que tu as assaisonnée! » Il dit, enfonça la tête du misérable dans la nourriture brûlante et l'étrangla. Puis il courut hors de sa cabane. Des cris d'alarmes retentirent. Le château de Fardun s'écroula dans le sang et les flammes.

[1] Allusion au personnage de don Rodrigue de Manzoni dans le roman historique des *Fiancés*.

Le désir de mettre fin aux maux dont souffrait la Rhétie donna lieu aux mémorables réunions de Trons, entre Illanz et Dissentis. Ces réunions étaient formées des députés de 21 communes allemandes et romanches, auxquels se joignirent les sires de Werdenberg, Sax et Rhæzuns et le noble abbé de Dissentis, Jean de Pontaninga, que plusieurs auteurs grisons désignent comme le *promoteur de l'alliance.* Au mois de mai de l'an 1424, ces seigneurs et les députés des communes de la Haute-Rhétie, beaux vieillards à longues barbes blanches, vêtus de sarraux gris, s'assemblèrent en plein air, sous l'érable de Trons et jurèrent une alliance qui devait durer « aussi longtemps que le sol lui-même et les cimes escarpées *(so lang Grund und Grath steht).* » Ainsi se forma la *Haute Ligue* (Obere Bund) ou *Ligue Grise* (Graue Bund). Le nom de Grisons s'étendit à tous les Rhétiens, même à ceux qui vivaient sur les domaines du riche comte Frédéric VII de Toggenbourg, dont la domination s'étendait au loin dans le Vorarlberg et le Tyrol.

Peu de temps après, celui-ci mourut sans enfants, et comme l'on craignait avec raison que sa succession ne fît naître des difficultés sérieuses, on tint une assemblée des députés des districts, des bourgs, des villages et des juridictions qui, dans les montagnes de la Rhétie, dépendaient de la maison de Toggenbourg. « Il en vint de Davos, de Klosters, de Kastels, de Schiersch, de Seewis, de Malans, de Mayenfeld, de Belfort, du Courwalden, de Schalfik. Ulric Bély, de Davos, fils de landamman, et landamman lui-même, présidait l'assemblée. Ils dirent : « Puisque la mort du comte de Toggenbourg nous a rendu notre liberté, faisons dans cette partie des montagnes une ligue semblable à celle de la Maison-Dieu et à la ligue Grise; respectons les droits d'autrui, mais défendons les nôtres; unissons-nous à la vie et à la mort. Nul ne pourra citer un concitoyen devant un tribunal étranger, ni former au dehors une alliance, sans le consentement de tous. Quand on aura reconnu l'héritier du comte de Toggenbourg, nous lui remettrons son héritage, mais nous ne lui permettrons pas de dissoudre notre ligue. » Ayant ainsi parlé, ils scellèrent leur alliance par un serment solennel le vendredi après la Fête-Dieu de l'an 1436. Telle fut l'origine de la ligue des *Dix juridictions* ou des *Dix droitures* (Zehngerichtebund).[1]

Les audacieux bourgeois de Coire profitèrent des circonstances pour abaisser le pouvoir de l'évêque, qui fut obligé de s'enfuir secrètement de la ville.

[1] Zschokke, *Histoire des Grisons.*

La fondation des trois ligues est la base de la confédération grisonne. Ces trois ligues étaient encore isolées les unes des autres; mais elles ne devaient pas tarder à s'unir et à former une *Confédération de communes*, émule des ligues suisses.

CHAPITRE IV

DE LA GUERRE CIVILE DE ZURICH JUSQU'AUX GUERRES DE BOURGOGNE

(De 1436 à 1474.)

—

§ 1. Première guerre civile. — Alliance séparée de Zurich avec l'Autriche. — Intervention française suivie de la paix avec la France et Zurich. — (De 1436 à 1460).

Pendant que la mort du comte de Toggenbourg appelait les Grisons à la liberté, elle avait des suites tout opposées chez les Suisses, où elle allumait les torches de la guerre civile.

Il faut chercher les causes principales de cette guerre dans l'égoïsme ambitieux et jaloux de deux Etats confédérés et les rivalités d'hommes puissants, excitées au dernier point par des prétentions exclusives à la succession embrouillée et litigieuse du comte de Toggenbourg.

Le comte Frédéric VII de Toggenbourg, mort sans enfants (le 30 avril 1436), laissait vacants, dans la haute Allemagne, les pays de Toggenbourg, Utznach, de la Marche supérieure, du Gaster, du Rheinthal, Sargans et les Dix juridictions ou droitures.

De nombreux héritiers se présentèrent pour partager la riche dépouille du comte; sa veuve Elisabeth d'abord, dont la position n'avait pas été réglée d'une manière définitive; des cousins germains et issus de germains du nom de Rhæzuns, Rarogne, Hewen, Toggenbourg, Werdenberg; le duc d'Autriche, suzerain du comte de Toggenbourg; les États de Zurich et de Schwytz, ses alliés, et auxquels il avait promis ou donné certaines seigneuries; enfin l'empereur lui-même, qui, informé de l'absence de testament régulier, réclamait le Toggenbourg comme fief mâle de l'empire.

D'un autre côté, les sujets du défunt paraissaient peu disposés à laisser régler leur sort par des tiers. Ils avaient

devant eux l'exemple des *Dix juridictions* qui venaient de former une ligue indépendante. Espérant arriver au même résultat, ceux d'Utznach et du Toggenbourg (haut et bas) s'érigèrent en une seule commune et instituèrent des magistrats et des capitaines chargés de défendre les intérêts généraux du pays. Les gens de Gaster et de Sargans, au contraire, préféraient rentrer sous la domination autrichienne, prévoyant bien que si cela n'avait pas lieu, ils seraient réduits à la condition de sujets de Schwytz ou de Zurich. Telles étaient, en effet, les vues de ces deux Etats, naguère encore si amis de la liberté des autres peuples et ne rêvant plus maintenant que conquêtes et agrandissement. Cette politique nouvelle était représentée par deux chefs puissants, le bourgmestre Rodolphe Stüssi, à Zurich, et le landamman Ital Reding, à Schwytz.

Reding et Stüssi sont deux des fortes individualités de notre histoire. Doués de cette volonté inébranlable qui fait les grands caractères, et de l'éloquence nécessaire pour émouvoir le peuple, ils étaient aussi braves capitaines qu'habiles diplomates. Aux qualités de l'esprit, Stüssi joignait une force de corps extraordinaire et une taille imposante qui frappait tous les regards dans les cérémonies publiques. Créé chevalier par l'empereur Sigismond, on avait vu ce prince s'entretenir familièrement avec lui pendant deux heures à la vue de tout le monde dans la ville de Rome, où Stüssi s'était rendu comme chef d'une députation suisse à l'époque de son couronnement (1431). Sigismond, il est vrai, avait fait peut-être encore plus d'honneur à Reding, et avait logé dans sa maison à Schwytz en se rendant en pèlerinage aux Ermites. Mais autant le bourgmestre de Zurich était fier, impétueux, irascible, autant le landamman de Schwytz était froid, tenace et prudent dans la combinaison et l'exécution de ses desseins. C'est par là qu'il devait l'emporter sur son adversaire. Tous deux, au reste, manquaient de ce noble esprit fédéral qui place les intérêts et la gloire de la commune patrie au-dessus des intérêts et de l'honneur de chaque canton en particulier.

Déjà du vivant du comte Frédéric, profitant d'un accès de mécontentement que faisaient éprouver à ce seigneur, l'orgueil de Stüssi et la perte d'un procès à Zurich, Reding avait réussi à obtenir en faveur de Schwytz la cession de la Marche supérieure. Zurich, en revanche, obtint de la veuve de Frédéric, la promesse de la cession de Sargans et d'Utznach. A la mort du comte, Reding et Stüssi, bien loin de songer à former des Etats vacants du Toggenbourg un nouveau membre de la ligue suisse, redoublent de moyens artificieux ou

violents pour faire reconnaître leur domination sur ces contrées : « Sachez, dit Stüssi aux hommes d'Utznach qui refu» saient de prêter serment aux Zuricois, que chez vous tout » nous appartient jusqu'à vos entrailles. »

Mais ce langage brutal, bien qu'il s'adressât à des serfs, produisit un tout autre effet que celui qu'en attendait le bourgmestre de Zurich. Utznach et Gaster se donnèrent aux Schwytzois, dont le grand landamman Ital Reding prenait tous les jours plus d'ascendant dans la Confédération. Glaris, en particulier, et son grave landamman Jost Tschoudi, subissaient complétement l'influence du magistrat schwytzois. Reding attacha définitivement les intérêts de Glaris à ceux de Schwytz, en lui offrant la co-jouissance des pays en litige. Un seul des pays vacants, Sargans (moins la ville encore), jura fidélité aux Zuricois.

Ces derniers furent outrés au plus haut point de se voir enlever un héritage à l'acquisition duquel ils avaient sacrifié beaucoup de soins et de peines. Dans un moment où la disette faisait souffrir les cantons, Zurich ferma ses marchés aux Schwytzois et à leurs alliés. Craignant la guerre civile, la diète s'assemble à Lucerne et nomme 19 arbitres pris parmi les magistrats les plus distingués de la Confédération [1]. Dans cette diète, Schwytz et Zurich plaidèrent leur cause avec une passion extraordinaire et se prodiguèrent l'outrage et les sarcasmes. Stüssi rappela aux Schwytzois leur lâcheté à Arbedo, Reding parla de Schœn et des autres traîtres de Zurich. Le landamman Jost Tschoudi mit fin à cette scène scandaleuse en prononçant ces paroles qui devraient être gravées en lettres d'or partout où l'on s'occupe des affaires publiques : « Rappelez-vous que nous sommes ici pour délibérer non sur les personnes, mais sur les choses. » Considérant que le comte de Toggenbourg avait promis de son vivant et par devant témoins aux Schwytzois de leur céder Utznach et Gaster, les 19 arbitres prononcèrent en faveur de ces derniers (9 mars 1437).

Les Zuricois, plus irrités que jamais, renouvelèrent leurs mesures prohibitives. Schwytz et Glaris s'en plaignirent à l'empereur Sigismond, qui intima aux Zuricois l'ordre formel de rouvrir leurs marchés à leurs voisins et confédérés (juillet 1435). Cet ordre fut réitéré, l'année suivante, par l'empereur Frédéric III d'Autriche, successeur et gendre de Sigismond,

[1] C'étaient Rodolphe Hofmeister, avoyer, François de Scharnachthal; Rodolphe de Ringoltingen, de Berne; Antoine Russ et l'ancien avoyer Hertenstein, de Lucerne; Henri Béroldingen, landamman d'Uri, Hemman Spiegelberg, avoyer de Soleure, etc.

petit-fils du duc Léopold tué à Sempach. Mais le gouvernement de Zurich n'en tint aucun compte, pas plus que des représentations des diètes fédérales de Lucerne, Rapperschwyl, Zoug. Un certain nombre de Zuricois modérés et animés d'un esprit patriotique, le bourgmestre Rodolphe Meyss à leur tête, ayant osé faire entendre des propositions conciliantes, cette minorité honorable se vit en butte aux outrages du parti dominant de Stüssi. Le bourgmestre Meyss fut déposé, jeté au Wellenberg et remplacé par Schwerzmann, créature de Stüssi. Une nouvelle diète assemblée à Berne étant demeurée aussi infructueuse que les précédentes, Schwytz et Zurich prirent les armes. Mais Uri et Underwald s'étant portés en armes sur le mont Etzel, aux limites des deux cantons, parvinrent à empêcher une collision imminente (mai 1439). La médiation de l'avoyer bernois, Henri de Bubenberg et des magistrats de Strasbourg, ville alliée de Zurich, prolongèrent le maintien de la paix jusqu'en novembre 1440, où les deux cantons entrèrent de nouveau en campagne, chacun avec 12 ou 1500 hommes. Uri et Underwald armèrent également et s'avancèrent jusqu'au pont de la Sihl, où ils tinrent une espèce de *landsgemeinde* pour savoir de quel côté se rangeraient leurs bannières. Les Urnois penchaient pour Zurich, lorsque le banneret de ce canton, Werner de Frauen, entrant dans le cercle formé par les guerriers, l'étendard à la main, parla en ces termes : « A Dieu ne plaise, » s'écria-t-il, que je porte la bannière contre ceux qui sont » restés fidèles au droit fédéral, en faveur de ceux qui ont » constamment refusé de s'y soumettre. » Ces paroles énergiques entraînent les guerriers d'Uri, dont l'exemple gagne Underwald, et, bientôt après, tous les confédérés.

Attaqués de tous les côtés et saisis d'une terreur panique à Pfæffikon, les Zuricois sont obligés de capituler. Mais oubliant à leur tour la modération et la justice, les vainqueurs contraignirent les Zuricois à acheter la paix par la cession de la contrée qui longe le pied de l'Etzel[1].

La Confédération ne tarda pas à recueillir les fruits de cette politique. Les Zuricois, exaspérés de la perte de leur territoire, oublient tous leurs engagements envers la Confédération et la haute place qu'ils y occupent comme vorort; ils s'allient à perpétuité avec la maison d'Autriche par le traité séparé d'Aix-la-Chapelle (17 juin 1442). L'empereur Frédéric III, reçu en triomphe dans leurs murailles, voit l'aigle d'or de l'empire flotter sur le Grand-Moûtier et la

[1] Pfæffikon, Wollerau, Hurden et l'île d'Ufenau, dans le lac de Zurich.

plupart des bourgeois se parer de la plume de paon ou de la croix rouge des ducs d'Autriche (septembre). A peine un petit nombre d'habitants restés fidèles à l'alliance éternelle osent-ils encore arborer hors des fenêtres la queue de vache ou la croix blanche, que portaient les partisans de la Confédération. Bientôt le parti suisse est réduit au silence par l'arrivée d'une garnison autrichienne commandée par le margrave de Hochberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, et Thuring de Hallwyl, officier du duc, qui prend le commandement de la place de Zurich. Enflés par des promesses fallacieuses, et par l'adhésion de Rapperschwyl, Winterthour, Diessenhofen, et d'autres villes autrichiennes, les Zuricois se flattent déjà de devenir le noyau et la tête d'une confédération nouvelle. L'Autriche, de son côté, espère bien recouvrer tous ses domaines, en commençant par l'Argovie. Enhardi par l'alliance zuricoise et la désunion des confédérés, l'empereur refuse à ces derniers la confirmation de leurs priviléges, que les députés des cantons étaient venus solliciter auprès de lui à Zurich; la députation schwytzoise y fut même l'objet de démonstrations blessantes.

Enfin la guerre civile éclate de nouveau (mai 1443). Première guerre générale de Suisses à Suisses. Les Zuricois sont battus au Freyenbach par les guerriers de Schwytz, leurs retranchements au Hirzel forcés par les soldats de Lucerne, Uri et Underwald [1]. Une diversion tentée par Stüssi et Hochberg du côté de Blikenstorf, sur le territoire de Zoug, échoue. Bremgarten, assiégée et défendue avec intrépidité par les Zuricois, qui veulent maintenir leur portion de souveraineté sur cette place, est prise et livrée aux flammes. Le sort de Bremgarten effraie Baden, qui aurait voulu rester neutre et se voit contrainte d'ouvrir ses portes aux confédérés. Ni la tour de Rumlang, ni les forteresses de Grüningen et de Regensberg ne purent résister aux Suisses. Pour comble de revers, l'armée bernoise longtemps indécise se décide à joindre ses armes à celles des Schwytzois victorieux, après une délibération tumultueuse des soldats de ce canton à Langenthal.

Réunissant leurs forces, Schwytz, Uri, Underwald, Glaris, Zoug et Lucerne passent l'Albis au nombre de 15,000 hommes pour marcher sur Zurich. A la nouvelle de leur approche, l'armée austro-zuricoise, emportée par la fureur, brave

[1] Au nombre des morts se trouvaient un Meyer de Knonau, chef des troupes zuricoises, un Landolt, un Trinckler. — Les Waldstætten perdirent aussi beaucoup de monde, des Lütishofen, Zelger, Jauch, Imhof, Zweyer d'Evebach. Jean Püntiner, un descendant du héros d'Arbedo, sauva le drapeau d'Uri dans cette journée.

l'ordre des chefs autrichiens Rechberg, Hallwyl, et vole au-devant des Suisses, conduite par le bourgmestre Stüssi. L'action s'engage dans les prairies, entre le village de Wiedikon et la chapelle de St-Jacques (le 22 juillet 1443). Les Zuricois et leurs alliés combattent avec acharnement, mais sans ordre et sans discipline.

Tout à coup, 200 jeunes gens de Schwytz, auxquels Reding, un des chefs suisses, a fait attacher la croix rouge des Autrichiens sur la poitrine pour abuser l'ennemi, tombent sur ses derrières et font un grand carnage. Une terreur panique s'empare de l'armée austro-zuricoise, qui se débande et repasse dans la plus horrible confusion le pont de la Sihl. Le bourgmestre Stüssi, imposant par son héroïsme et ses cheveux blancs, se place au milieu du pont, et brandissant sa hache d'armes : « Arrêtez! citoyens, arrêtez! » Mais un citoyen de Zurich, nommé Zur-Kinden, lui crie d'une voix terrible : « Tout le mal nous vient de toi, que la foudre t'écrase! » et lui passe sa lance au travers du corps. Le bourgmestre tombe avec fracas dans son armure. Amis, ennemis, tout passe sur son cadavre, et se précipite vers les portes de la ville. Elle eût été envahie, sans la présence d'esprit d'une courageuse femme, Anna Ziegler, qui fit tomber la herse et donna ainsi le temps à ses concitoyens de se rallier pour repousser les confédérés. Ceux-ci se vengèrent sur le faubourg, qui fut pillé et réduit en cendres. S'asseyant ensuite au milieu des cadavres sanglants, les vainqueurs boivent et mangent à la lueur de l'incendie qui dévore le faubourg et les villages voisins.

Ce n'était là que le prélude de plus grandes horreurs. Des soldats glaronnais ayant reconnu le corps de Stüssi, que son origine glaronnaise leur faisait envisager comme un traître, le mettent en pièces, lui arrachent le cœur avec les dents, enduisent leurs chaussures de sa graisse et jettent ses restes mutilés dans les flots de la Sihl.

Après avoir campé trois jours devant Zurich, les confédérés levèrent le siége le quatrième jour pour aller attaquer le nouveau Rapperschwyl, dont les habitants, hommes et femmes, se défendirent avec la même intrépidité qu'en 1388, après la bataille de Næfels. Pendant le siége de Rapperschwyl, l'évêque de Constance, Henri de Hewen, fidèle à sa mission évangélique, chercha à négocier un armistice, puis une paix définitive. Ses tentatives de conciliation trouvèrent de l'écho dans le parti fédéral zuricois, auquel la mort de Stüssi avait rendu le courage et quelque influence au sein des conseils. Les membres les plus considérables de ce parti, entre autres

les conseillers Jean Meyss, Jean Bluntschli et Ulman Trinkler, furent envoyés à la diète de Baden, et trouvant les conditions qu'on leur faisait très acceptables pour Zurich, ils conclurent la paix de leur propre chef et sans attendre l'autorisation du gouvernement de leur canton. Ces conditions étaient que Zurich renoncerait à l'alliance autrichienne, moyennant quoi toutes ses possessions lui seraient rendues et les choses rétablies sur l'ancien pied (mars 1444).

Mais les chefs du parti austro-zuricois n'avaient consenti à la trêve et aux négociations qui suivirent, que dans l'espoir de gagner du temps. Ils s'étaient même adressés aux cours de France et de Bourgogne pour en obtenir des secours contre les confédérés. Exaspérés par un traité qui ruinait toutes leurs espérances, les chefs de ce parti, qui étaient alors, outre les chefs autrichiens proprement dits, le bourgmestre Schwarzmaurer et le bailli Keller, répandirent les bruits les plus odieux contre les généreux auteurs du traité de Baden. On les accusa en plein grand conseil d'avoir trahi les intérêts de leur ville natale, calomnié le bourgmestre Stüssi, et de vouloir faire du landamman Reding le patron et l'arbitre des Zuricois. Les négociateurs repoussèrent avec indignation ces attaques, et leur justification trouvait faveur auprès de l'assemblée, lorsque des cris de mort retentissent aux abords et hors des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, où était réuni le grand conseil (4 avril). Le peuple de Zurich, trompé par des démagogues et des agents autrichiens, demandait la tête des malheureux auteurs du traité de Baden. Une troupe de forcenés avait déjà pénétré dans la salle. Le grand conseil, intimidé, vota la mise en jugement des cinq négociateurs, qui furent aussitôt conduits au Wellenberg au milieu des imprécations d'une multitude égarée et furieuse. Le même jour, un tribunal, présidé par le bailli Keller, condamne à mort ceux qu'on regardait comme les plus coupables. Meyss, Trinkler et Bluntschli furent décapités sur le *marché aux poissons*, martyrs de leur zèle pour la paix et de leur patriotisme fédéral[1] (4 avril 1444).

Non content de ces victimes, le parti autrichien, redevenu tout puissant, engloba dans la persécution une foule de braves gens, dont tout le crime était leur attachement à la Confédération et leur fidélité à l'alliance éternelle. Les cachots se remplirent des partisans des Suisses et de l'union fédérale. Plusieurs furent envoyés à l'échafaud. Le traité de Baden fut déclaré nul, et l'arbitrage de l'évêque de Cons-

[1] M. Bluntschli, *Histoire de la République zuricoise*, I, 427.

tance ou des villes impériales offert pour la forme aux confédérés, qui repoussèrent cette offre dérisoire avec indignation.

Tout autre sentiment que celui de la vengeance était éteint chez les Suisses. Ils mirent le siége devant Greiffensée, forteresse zuricoise défendue par Jean de Breitenlandenberg, surnommé Jean-le-Sauvage. Après quatre semaines d'efforts inutiles, désespérant de s'emparer de la place, les confédérés allaient lever le siége, lorsqu'un paysan du bailliage de Greiffensée montre aux confédérés un endroit où le château pouvait aisément être entamé par les machines de guerre. Dans ce danger pressant et ne recevant pas de secours des Zuricois, la garnison se rendit à discrétion. C'était le mercredi avant la Pentecôte, 27 mai de l'an 1444. Les malheureux prisonniers, au nombre de 72, descendirent du château par des échelles et furent aussitôt garrottés et conduits nus dans une prairie où l'armée suisse tout entière se forma en conseil de guerre ou plutôt en *landsgemeinde* pour prononcer sur leur sort. Le landamman Ital Reding opine le premier et demande que tous soient mis à mort sans exception. « Oui, oui, qu'ils meurent tous, s'écrient les guerriers altérés de vengeance. » Néanmoins un officier zougois, Holzach de Menzingen, ose ouvrir un avis opposé à celui du farouche landamman. « Confédérés, dit-il, ces hommes, après tout, » n'ont fait que leur devoir, les uns en citoyens ou en sujets » fidèles à leur ville, d'autres au service du seigneur qui les » avait pris à sa solde. Ce sont pour la plupart de pauvres » gens chargés de familles. Croyez-moi; épargnez le sang » innocent et ne provoquez pas la colère de Dieu par votre » injustice. » « Confédérés, reprend Reding, n'écoutez pas cet » homme; il a encore de la plume de paon dans le cœur. » Qu'ils meurent tous sans exception. » Des hurlements furieux suivent ce discours qui entraîne la majorité et le bourreau de Berne est invité à remplir son terrible ministère. La tête de Jean-le-Sauvage tombe la première. Elle est suivie de plusieurs autres. Le bourreau s'arrête et regarde les juges d'un air suppliant. « Fais ton devoir, lui dit Reding, ou un » autre le remplira sur toi-même. » « Le droit impérial, dit » le bourreau, m'accorde le droit de faire grâce au dixième. » « Notre règle ici est le droit fédéral, » reprend l'inexorable landamman; alors tombent les têtes de Jean Ott, de Denzler, de Jean Escher, de Zurich.

La nuit étant survenue, Reding fait allumer des torches de paille pour éclairer cette scène sanglante. Lorsque la soixante-deuxième tête fut tombée, Reding s'éloigne enfin de ce théâtre d'horreur. Dix hommes seuls avaient trouvé grâce

à cause de leur jeunesse ou de leur âge avancé. « Ce jour-là, » dit un historien zuricois, Reding, qui s'était montré jus- » qu'alors plus grand que Stüssi, souilla son glorieux nom » d'une tache ineffaçable[1]. »

Le massacre de Greiffensée remplit de stupeur toutes les âmes honnêtes dans la Confédération. La conscience publique indignée attribua à ces exécutions odieuses tous les désastres qu'éprouvèrent deux mois plus tard les Suisses à la journée de St-Jaques sur la Birse, où l'on prétend avoir entendu des mourants s'écrier avec l'accent du repentir : « Oh! Greiffensée, terrible est ta vengeance. » Au commencement du siècle suivant, une chapelle expiatoire s'éleva sur le lieu de l'exécution par les soins du bailli Gérold Edlibach, auteur de la Chronique zuricoise, presque contemporaine, à laquelle nous devons plusieurs détails de ce récit.

Le massacre de Greiffensée fut suivi du siége de Zurich. Les Suisses cernèrent de nouveau cette ville au nombre de 20,000. On vit alors ce que peut faire le dévouement de quelques citoyens. Seize Zuricois, surnommés les *Boucs*, et formant un corps franc semblable à celui des *Renards* de Pierre Dürr, au siècle précédent, rendirent de grands services et firent beaucoup de mal aux confédérés, qu'ils attaquaient en partisans. Toutes les mesures furent prises, d'ailleurs, pour mettre cette cité en état de défense. Tout autour de la ville on abattit des arbres, on creusa des fossés, on planta des pieux pour arrêter les opérations de l'ennemi. La constitution fut suspendue et une commission de douze membres investie de pouvoirs extraordinaires. Un officier autrichien, Hans de Rechberg, disposait en dictateur de toutes les forces militaires de Zurich. Le grand-sautier Asper commandait les *Boucs*, dont le nombre fut porté de 16 à 60 hommes.

Mais tout l'héroïsme des Zuricois n'eût pu à la longue résister aux Suisses, si un secours extraordinaire ne fût venu faire diversion et attirer sur un autre point l'attention des confédérés. L'empereur, impuissant à secourir lui-même efficacement les Zuricois, était parvenu à intéresser à leur cause le roi de France, Charles VII, dont le royaume était couvert de troupes indisciplinées et formées de toutes nations, dans le genre de celles qui avaient envahi la Suisse sous Enguerrand de Coucy, soixante-neuf ans auparavant. On appelait ces troupes les *Ecorcheurs* ou les *Armagnacs*, du nom d'un chef qui commandait dans la guerre civile précédente. Le roi les réunit, au nombre de 30,000 hommes, sous les ordres de

[1] M. Bluntschli, *Histoire de la République zuricoise*, I, 427.

l'héritier de la couronne, le dauphin Louis. Lorsqu'ils arrivèrent près de Bâle, les Soleurois, aidés par des troupes de Berne, de Lucerne et de Bâle, assiégeaient la forteresse de Farnsbourg, appartenant au seigneur de Falkenstein qui avait mis le feu à la ville de Brougg quelque temps auparavant. Ceux-ci expédièrent en hâte des messagers au camp devant Zurich, pour demander du secours contre les nombreux Armagnacs. « Ce ne sont que de pauvres Jacques[1], » répondirent les assiégeants, et ils se contentèrent d'envoyer à Farnsbourg un renfort de 600 hommes, commandés par Antoine Russ, de Lucerne. A la nouvelle que les Français couvraient déjà les champs de Münchenstein, non loin de Bâle, on expédia à leur rencontre 900 des assiégeants, et 600 hommes qui venaient de Zurich, dont faisaient partie 50 Neuchâtelois, alliés fidèles de Berne. Chemin faisant, ces 600 hommes rencontrèrent deux chanoines de Neuchâtel qui revenaient du concile de Bâle et qui, tout effrayés par le spectacle des grandes forces de l'ennemi, cherchent à dissuader ces braves gens de courir à une mort inévitable. « S'il en est ainsi, » répond le chef bernois, Hans Matter, « et que nous ne puissions rompre à la force les dits empêchements, nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Le 26 août 1444, au point du jour, les Suisses, au nombre de 12 à 1600 (y compris le contingent de Soleure et de la campagne de Bâle), surprennent 4,000 Armagnacs devant le village de Prattelen; ils leur livrent un combat sanglant, les repoussent dans leurs fortifications près de Muttenz, puis les forcent d'en sortir et de se jeter dans les flots de la Birse qui coule près de là.

Du haut des tours de leur ville, les habitants de Bâle étaient témoins de la valeur avec laquelle une poignée de Suisses tenait tête à un ennemi si supérieur en nombre. Tout à coup, sans attendre les ordres du conseil, un boucher saisit la bannière et sort avec 3,000 hommes pour soutenir les confédérés. Mais bientôt les cris de détresse des sentinelles placées sur les tours les rappellent à la défense de leur cité, menacée par les mouvements de l'armée française. Acharnés au combat et bravant l'ordre des chefs qui veulent les retenir, les confédérés, pendant ce temps, traversaient la Birse à la nage, et arrivaient au rivage opposé, malgré les terribles décharges de l'artillerie, dont toutes les forces étaient rangées

[1] Le nom de *pauvres Jacques* (*armen Jæken* en allemand) est à la fois une allusion à la *Jacquerie* ou révolte des paysans en France, et la traduction ironique de la dénomination d'*Armagnacs*.

sur les bords de la rivière. Ils pénètrent dans ces hordes innombrables, semblables à des anges exterminateurs. Obligés de se séparer en deux corps, ils ne s'en battent pas moins, 500 dans une île formée par la Birse, 1,100 autres derrière l'enclos de la léproserie de St-Jacques. Terribles comme des lions, les défenseurs de l'île luttent avec acharnement jusqu'à ce qu'ils tombent sur les cadavres d'ennemis nombreux, moins vaincus, dit un témoin oculaire[1], que fatigués de vaincre; tués, leurs rangs étaient aussi serrés que pendant la bataille. Ceux de la léproserie combattaient avec non moins de valeur derrière leur mur; trois fois ils repoussèrent l'assaut; deux fois ils firent une sortie. « On vit, dit Æneas Sylvius, » des guerriers suisses arracher des javelots de leurs plaies » sanglantes pour les renvoyer à l'ennemi; d'autres, couverts » de traits, s'élancer encore au milieu des Armagnacs. Enfin » le mur croula; l'hospice et la chapelle brûlèrent. »

Tous les confédérés moururent en héros. On en trouva 99 étouffés dans les voûtes des caves. Mais des milliers d'hommes et de chevaux ennemis jonchaient la terre entre St-Jacques et Prattelen.

A la fin de la bataille, qui avait duré 10 heures, le chevalier Bourkard Munch, seigneur d'Angenstein et de Landskron, l'un des plus grands ennemis des confédérés, parcourait à cheval le champ de bataille, accompagné de quelques autres chevaliers. Foulant les cadavres des Suisses, il s'écria dans un transport de joie barbare : « Maintenant, je me baigne dans les roses. » Du milieu des morts et des mourants, le capitaine Arnold Schick, d'Uri, se relève et lui crie : « Baise encore cette rose-ci! » et lance au front de Bourkard une pierre qui l'étend sans vie parmi ceux au courage desquels il insultait avec tant de jactance et de lâcheté.

Douze à quinze cents confédérés moururent glorieusement à St-Jacques; trente-trois furent laissés grièvement blessés sur le champ de bataille; dix seulement sauvèrent leurs jours par la fuite. Ils furent honnis dans toute la Confédération pour n'avoir pas voulu partager en vrais Suisses le courage des héros et la gloire de leur trépas[2].

[1] Le célèbre Ænéas Silvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II. Il était alors au concile de Bâle en qualité de secrétaire. Cet auteur évalue l'armée française à 30,000 h. et à 4000 h. les forces des Suisses. Même chiffre dans les rapports autrichiens. Peut-être ces auteurs comprenaient-ils les Bâlois dans leur évaluation.

[2] Au nombre des principaux officiers tués à St-Jacques se trouvaient Jost Reding, de Schwytz, frère du landamman; Hans Matter, de Berne; Rodolphe Netstaler, de Glaris; Brändli, d'Underwald; Hoffstetter, de Lucerne; un Mérian et un Falkner, de Bâle; Hemmann Seevogel, chef des volontaires de Liestal, auquel

Le dauphin s'arrêta sur le champ de carnage, et ne jugea pas à propos de pousser plus avant. Plein de respect pour la bravoure surhumaine des confédérés, il fit la paix avec eux à Einsisheim par la médiation des pères du concile de Bâle (28 octobre).

La bataille de Saint-Jacques ne termina pas la guerre intérieure entre Zurich, les confédérés et la noblesse dévouée à l'Autriche. Bâle, dont les confédérés venaient pour la seconde fois de sauver l'indépendance, se rallia franchement à eux et exila de son sein les nobles qui, après avoir concouru à appeler les Armagnacs, travaillaient à livrer leur ville au dauphin. Renforcés par les troupes de Berne et de Soleure, les Bâlois marchèrent sur Rheinfelden. Les habitants de cette ville argovienne étaient dévoués aux Suisses; mais le château fort, appelé Stein, était occupé par Thuring de Hallwyl, Falkenstein et d'autres ennemis jurés de la liberté helvétique. Ces nobles, à l'approche des confédérés, s'enfuirent, la forteresse fut ruinée et quelques soldats des cantons laissés pour la garde de la ville. Mais peu de temps après, une grande barque remplie d'hommes armés, déguisés en pélerins, qui revenaient soi-disant d'Einsidlen, pénétra dans le port de Rheinfelden, massacra une partie de la population et chassa l'autre de ses demeures. Bâle recueillit les malheureux fugitifs, puis arma pour les venger et brûla les châteaux de ces brigands-gentilshommes. Rheinfelden ne demeura pas longtemps entre leurs mains et rentra à la paix sous la domination de l'Autriche.

De 1444 à 1450, toute la haute Allemagne ne présente que petites guerres, brigandages, hostilités de tous genres. On se bat en même temps sur tous les points de son territoire, aux bords du Rhin, de la Reuss, des lacs de Zurich, de Constance et de Wallenstadt, devant Baden, Rapperschwyl, Wollerau, Wyl, Bremgarten, Wolfhalden, Ragatz, et tout autour de Fribourg, dans la Suisse occidentale.

A Ragatz, un corps de 1,500 Glaronnais et Schwytzois, conduits par Jost Tschudi et Ital Reding, le fils du célèbre

on a érigé une statue dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, à Bâle. La bataille de Saint-Jacques a été décrite par plusieurs témoins oculaires et des combattants des deux partis. Ils s'accordent tous sur l'héroïsme surhumain des Suisses dans cette journée. Une épitaphe insérée dans le *Miroir d'Autriche* met les Thermopyles helvétiques au-dessus des Thermopyles grecques, et en donne une bonne raison, la mollesse du Perse, tandis qu'ici l'adversaire est un Français. Voir l'intéressant écrit de la Société d'histoire de Bâle : *Die Sehlacht von St-Jakob*, publié pour la fête séculaire de la bataille (1844). La bataille de St-Jacques a inspiré à Richard, d'Orbe, de beaux vers qui commencent ainsi :

« Ils sont là douze cents couchés sur la poussière. »

landamman qui venait de mourir tranquillement à Schwytz[1], remporte une victoire complète sur Hanz de Rechberg et 6,000 Autrichiens (16 décembre 1446). Plus heureux sur leur lac, les Zuricois détruisent avec leur flottille toutes les petites forces navales de Schwytz.

Jamais guerre ne fut conduite avec plus de fureur et marquée par plus d'excès de tous genres. Au meurtre, au viol, à l'incendie, au pillage, les Suisses égarés par la haine joignirent les profanations les plus odieuses. Plus de trente églises furent dévastées, les tombeaux violés, les vases sacrés brisés ou enlevés, les hosties répandues, les images et les crucifix livrés aux derniers outrages. Ces dévastations étaient accompagnées d'horribles blasphèmes contre le *Dieu*, la *Vierge* et les *saints* des Zuricois, comme si la croyance de ces derniers n'eût pas été celle de leurs voisins et confédérés des autres cantons. Triste exemple des aberrations auxquelles peuvent entraîner les passions politiques!

Une lutte aussi longue et aussi coûteuse avait épuisé tous les cantons, et causé un tel mécontentement parmi le peuple, qu'il y eut des émeutes contre les magistrats que l'on envisageait à tort ou à raison comme les instigateurs de la guerre[2]. Ceux qui y avaient le plus contribué, Stüssi et Reding, n'étaient plus là pour raviver les haines. Les villes impériales d'Allemagne et le comte palatin de Bavière, jeune seigneur plein de prudence et d'habileté, profitèrent de ces dispositions pour ménager une entrevue entre les chefs des deux partis à Wædenschwyl, sur le lac de Zurich. Cette entrevue donna lieu à des scènes touchantes. Debout, dans des barques pavoisées aux couleurs de Zurich et de Schwytz, les magistrats des deux cantons ennemis se donnèrent de nouveau le nom de confédérés. Les députés de Schwytz et des autres cantons manquant de provisions sur leur bord, les Zuricois leur firent part du vin et des petits pains *(vèques)* qu'ils avaient apportés en abondance.

L'entrevue de Wædenschwyl fut suivie des deux arbitrages de Pierre d'Argun, bourgmestre d'Augsbourg, et de Henri de Boubenberg, avoyer de Berne, désignés par les villes impériales. Par sentence arbitrale datée de Lindau, sur le lac de

[1] En décembre 1445. M. Reber, biographe de Reding, n'a-t-il pas un peu exagéré les services du grand landamman quand il dit : « Si nous portons le nom de » Suisses, nous en sommes redevables à Reding. »

[2] A Berne, entre autres, le peuple des campagnes était irrité par les tailles. L'avoyer de Boubenberg n'était pas en sûreté dans son château de Spiez, ni l'avoyer de Scharnachthal dans celui d'Oberhofen. Rodt, *Histoire de la lutte des seigneurs féodaux (Twingherrenstreit)*.

Constance, d'Argun confirma le jugement rendu par les dix-neuf arbitres fédéraux à Lucerne, en 1437, et condamna Zurich à respecter l'alliance et le droit fédéral. Henri de Boubenberg, siégeant à Einsidlen, annula l'alliance de Zurich avec l'Autriche (13 juillet 1450). En revanche, on restitua aux Zuricois tout le territoire dont s'était emparée la Confédération, sauf le petit pays conquis dans la première guerre et qui mettait Schwytz en communication avec le lac à l'est du pont de Pfæffikon. Le Toggenbourg, du consentement de toutes les parties contractantes, fut abandonné au sire de Rarogne, parent du comte défunt.

Le rétablissement de la paix causa une joie universelle dans la haute Allemagne; elle fut annoncée au son des cloches. Quelques citoyens cependant demeurèrent exclus des bienfaits de l'amnistie générale. C'étaient les *Boucs* ou corps-francs zuricois, dont le trop grand zèle pour la défense de leur ville natale avait profondément irrité les Suisses. Pour ne pas mettre obstacle à la réconciliation, ils s'étaient retirés volontairement à Hohenkrayn, château fort sur le Rhin. Un généreux ennemi, le landamman Friess, d'Uri, ne put s'empêcher de les plaindre et de dire: « Si j'étais l'un des *Boucs*, je ferais prisonnier quelque magistrat considéré des cantons et ne lui rendrais la liberté qu'au prix de la mienne et de celle de mes compagnons. » L'avis, rapporté aux exilés, fut trouvé bon; ils enlevèrent le landamman Friess lui-même un jour qu'il traversait le lac de Zurich, et le gardèrent au château de Hohenkrayn. Pour obtenir l'élargissement du premier magistrat d'Uri, il fallut comprendre les *Boucs* dans la paix générale et leur compter 300 florins.

Mais la haine des Suisses pour les corps-francs ne s'était pas calmée par leur exil. Elle éclata au carnaval de Zurich, en février 1454, où le grand-sautier Asper, chef de la société des *Boucs*, se déroba par la fuite aux tireurs des autres cantons, qui voulaient le précipiter par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.

Moins heureux fut le savant chanoine Félix Hæmmerlein, prévôt de Soleure, dont les pamphlets, très répandus en Allemage, lui avaient attiré à la fois la haine des moines mendiants et celle des confédérés [1]. Sans égard pour son grand âge, ses lumières et son patriotisme local, il fut saisi, chargé de chaînes, jeté à *Gottlieben,* dans la prison qu'avait occupé

[1] Dans son *Livre sur la Noblesse*, composé sous la forme du dialogue entre un noble et un paysan, les Suisses sont accusés de tous les crimes qui ont attiré sur Sodome le feu du ciel. Reding est un Judas Iscariot et Charlemagne déclare qu'il en est des Suisses comme des hommes de loi : il n'en a trouvé aucun en paradis.

Jean Huss, et ensuite enfermé à perpétuité au couvent des Franciscains à Lucerne, où il finit ses jours, entouré de ses livres, seuls compagnons qui lui fussent restés fidèles dans l'adversité (1460). La vie du noble et malheureux Hæmmerlein a été décrite avec détail par son disciple et ami Wyl de Bremgarten [1].

§ 2. Amédée VIII, duc de Savoie et baron de Vaud. — Fribourg, émancipé de l'Autriche et de la Savoie, devient l'allié des Suisses. — (De 1400 à 1460.)

Pendant la guerre de Zurich et toute la première moitié du XVe siècle, les populations romandes des bords du Léman étaient soumises à la domination ou à l'influence d'Amédée VIII, le plus célèbre des anciens princes de Savoie après le Petit-Charlemagne. Sa prudence et son habileté le firent surnommer le « Salomon de son siècle. » Duc de Savoie (1391-1434), ensuite ermite, pour la forme, à Ripaille, il fut nommé pape au concile de Bâle sous le nom de Félix V, et reçut, à Morat, Æneas Sylvius et les autres ambassadeurs du concile qui lui annoncèrent son exaltation (6 décembre 1439). Mais au bout de dix ans, il abdique à Lausanne et échange la tiare contre le chapeau de cardinal et la mître des évêques de Genève qu'il réussit à transmettre à son petit-fils âgé de huit ans seulement et à plusieurs princes de sa famille. L'acquisition du comté du Genevois, en augmentant sa puissance, accrut ses prétentions. Il chercha d'abord à soumettre entièrement à sa maison la cité d'Arve et Rhône, située au cœur de ses Etats, puis toutes les principales villes de la terre romande, entre autres Lausanne et Sion, déjà si souvent occupées par les Savoyards. A Genève, une concession ancienne attribuait au duc l'élection du *vidomne* ou juge épiscopal et du *châtelain de Gaillard,* chargé de présider à l'exécution des criminels prononcée par les syndics ou premiers magistrats de la ville. Mais Amédée VIII ayant entrepris d'étendre ses droits légaux, ses tentatives échouèrent devant la résistance des chefs de famille ou *maîtres d'hôtel*, qui, assemblés au son de la cloche par les quatre syndics ou premiers magistrats de la ville, au nombre de 727, déclarèrent solennellement « repousser à jamais toute domination étrangère. »

Le gouvernement de Genève conserva donc sa forme *mixte,* c'est-à-dire à la fois monarchique par l'évêque, aristocratique

[1] Voir sur Hämmerlein la biographie qu'en ont donnée M. Reber, de Bâle, et M. Fiala, de Soleure *(Urkundio)*.

par les chanoines, le conseil et les syndics, et démocratique par le *conseil général* des chefs de famille qui se réunissaient deux fois l'année au son de la grosse cloche de Saint-Pierre. Cette constitution remontait à l'épiscopat de Guillaume de Conflans qui se plaignait amèrement de son établissement dans un acte daté du 13 mai 1291, c'est-à-dire à la même époque où Uri, Schwytz et Underwald juraient leur première alliance perpétuelle. Les libertés de Genève furent confirmées par l'empereur Sigismond, qui prit « l'*église* et la *cité* sous la protection de l'*aigle impériale*[1]. »

Mais ce qui valait mieux que la protection des empereurs, c'étaient le généreux courage et l'esprit public qui animaient les citoyens de Genève. Au premier rang on voyait déjà briller les noms de ces treize mémorables familles dont les descendants immédiats procureront à leur patrie, au prix de leurs biens et de leur sang, l'affranchissement complet du joug étranger[2].

Dans le Pays de Vaud, Amédée VIII eut plus de succès qu'à Genève. Il s'empara des trente seigneuries du dernier sire de Cossonay et de toutes les propriétés d'Othon de Grandson, le plus puissant des chevaliers vaudois.

Othon avait guerroyé en France, en Angleterre, en Italie; il était beau, spirituel, connu à la fois dans les cours de l'Europe comme gracieux troubadour et vaillant capitaine. Mais une passion coupable qu'il avait nourrie dans sa jeunesse pour la femme de Gérard, baron d'Estavayer, causa sa ruine et celle de toute sa famille. La mort subite du précédent comte de Savoie, Amédée VII, avait donné lieu à des bruits d'empoisonnement. Gérard accusa de ce crime Othon de Grandson, son rival. En vain, le malheureux chevalier chercha-t-il à se laver de cet horrible soupçon; il fut obligé de se soumettre au *jugement de Dieu*, et de se battre en duel avec son accusateur à Bourg-en-Bresse, où s'étaient rendus Amédée VIII et un grand nombre de nobles vaudois, savoyards, bourguignons, partisans d'Othon ou de Gérard d'Estavayer. Othon, qui était malade le jour du combat, fut vaincu et tué par son implacable adversaire (3 août 1397). Toutes ses seigneuries furent confisquées par le duc de Savoie, qui garda

[1] « Ils ont, disait le prélat, fait une conjuration, constitué une commune, établi dix magistrats, fabriqué un sceau commun, bâti des tours et murailles, décrété de nouvelles tailles et donné la liberté à plusieurs étrangers. » *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, VIII, p. 165.

[2] Ces treize noms historiques sont ceux des Lullin, Hugues, de la Rive, Pécolat, Tacon, Berthelier, Levrier, Jean-Philippe, Roset, d'Orsières, Carra de Baud, Bandières, Vandel. — M. Pictet de Sergy.

pour lui le Vully et Cudrefin, et inféoda Grandson à Louis de Châlons, prince d'Orange, qui possédait déjà Orbe et Cerlier, et qui de suzerain du comte de Neuchâtel visait à devenir le souverain de ce pays.

De Lausanne, où il aimait à faire sa résidence et qui lui dut la fondation du couvent de Saint-François, comme Vevey celui de Sainte-Claire, Amédée VIII jetait aussi des regards de convoitise sur Fribourg, ville dépendante des ducs d'Autriche, mais entièrement isolée au milieu d'un réseau de châteaux et de villes dévouées à Berne ou à la Savoie.

Bien qu'un fort parti suisse existât déjà à Fribourg et eût à sa tête presque toutes les grandes familles (Felga, Praroman, Englisberg, Wuippen), les gouvernants n'osèrent cependant prendre sur eux de marcher avec Berne contre les Armagnacs comme le demandait cet Etat allié [1]. Berne, sans tenir compte de la position difficile des Fribourgeois, leur déclara la guerre.

Dans ce moment critique, le premier magistrat de Fribourg, Guillaume d'Avenches, que l'on venait de destituer et de punir d'emprisonnement à la tour Rouge [2], comme concussionnaire, venait de trahir sa patrie adoptive. Retiré à Romont, il faisait, nouveau Coriolan, avec l'aide de la Savoie, une guerre de plusieurs années à ses concitoyens, portant dans tous les villages environnants, le meurtre, l'incendie et le pillage. Les Fribourgeois, secourus par des auxiliaires valaisans, usèrent de représailles, noyèrent, décapitèrent ou précipitèrent du haut des rochers les émissaires d'Avenches qui tombaient entre leurs mains.

Un de ces agents, le Lombard Salicetto, beau-frère de l'avoyer déchu, s'était réfugié à Avenches, ville de la juridiction de l'évêque de Lausanne. Sans respect pour l'immunité épiscopale, les Fribourgeois enfoncent les portes de la ville et s'emparent de Salicetto, qui est enfermé à la tour Rouge et a la tête tranchée. Le traître Ricca ayant montré aux ennemis un côté faible du rempart vers la porte de Morat, fut écartelé. Néanmoins l'audace des partisans de Guillaume d'Avenches était telle, que l'un d'eux, nommé Drochat, pénétra dans la chambre de l'avoyer Felga et y déposa sur un buffet une

[1] Sur l'état des partis à Fribourg à cette époque voir les curieux plaidoyers envoyés par chacun d'eux au duc d'Autriche et publiés en appendice aux *Régestes de Frédéric III*, par l'historien autrichien Chmel. Le prince Lichnowsky mentionne à peine ces événements.

[2] La tour *Rouge* est cette tour qui s'élève fièrement entre les deux ponts suspendus, sur le roc vif qui domine la route.

dance, comme l'avait fait Appenzell. Les quatre cantons alliés de ce prélat étaient Zurich, Schwytz, Glaris, Lucerne; ils furent regardés dès lors comme les Etats protecteurs *(Schirm-Orte)* de l'abbaye et investis à ce titre de plusieurs prérogatives, comme celle de nommer à tour de rôle le commandant des troupes de la principauté.

Le prince-évêque de Constance désirait mettre un terme à l'abus de ces fameux tribunaux secrets connus en Allemagne sous le nom de tribunaux *véhémiques (Vehme-Gericht)*. La *Vehme* ou *Sainte-Vehme,* comme l'appelaient les initiés, était une association de seigneurs et de bourgeois instituée pour protéger le faible et l'innocent contre l'oppression du méchant et du fort. Mais cette institution, qui pouvait être très bonne dans le principe, avait singulièrement dégénéré et donnait lieu aux plus graves abus. Tout y était mystérieux et terrible. L'accusé était enlevé de nuit, conduit dans des souterrains ou dans des lieux solitaires, et jugé par des hommes masqués qui étaient souvent ses ennemis et qui lui donnaient la mort sans admettre aucun moyen de défense. Au XVI[e] siècle, la *Sainte-Vehme* avait des ramifications dans plusieurs parties de la Suisse; Baden, Zurich, Bâle, Saint-Gall, les Grisons comptaient plusieurs francs-juges *véhémiques* [1]. Les confédérés, qui comprenaient le danger de cette société secrète, s'unirent à l'évêque de Constance et à d'autres villes et princes de l'Allemagne pour abolir une institution que l'on n'eût probablement pas osé attaquer lorsqu'elle était à l'apogée de sa force.

L'alliance des Suisses n'était pas seulement recherchée par les petits Etats. Les puissances du second et même du premier ordre ne dédaignaient pas de la solliciter et se montraient heureuses de l'obtenir. Ainsi la Savoie, Milan, la Bourgogne et la France. En 1454, à la demande d'Amédée IX, fils d'Amédée VIII de Savoie, venu en personne à Berne pour traiter cette affaire, ce canton lui accorda 3,000 hommes contre le dauphin Louis de France, qui avait envahi ses Etats. La première alliance bourguignonne est du 22 mai 1467. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et grand ami des Suisses, la forma avec Berne, Fribourg, Soleure et Zurich. Le *capitulat* de Milan est de la même année et fut conclu par Galéas Sforza, fils d'un condottier, ou chef de bandes mercenaires, devenu par usurpation duc de Milan à la place des Visconti.

La première alliance française date de l'an 1452 et du roi Charles VII. Dans l'acte qui en fut rédigé, les huit Etats de

[1] *Archives pour l'histoire de la Suisse*, III, 291.

la ligue suisse y sont appelés pour la première fois les CANTONS DE LA VIEILLE LIGUE DE LA HAUTE ALLEMAGNE. Le traité de 1452 est la base de toutes les alliances subséquentes conclues avec la France.

L'habitude de courir sous les drapeaux de l'étranger dans un but d'aventures, de gloire ou de fortune, était déjà ancienne chez les Suisses et remonte aux premiers jours de leur histoire. Au commencement du XV[e] siècle, on trouvait des Suisses à la solde de plusieurs puissances. Pendant que les uns guerroient dans le Nord contre les infidèles, d'autres sont occupés à combattre les Hussites dans l'Est, au service de l'empereur Sigismond et du duc Amédée de Savoie. Peu d'années après, l'État de Soleure se vit obligé de défendre les enrôlements (1439). Mais le métier de soudard (Reislaufer, en allemand) était trop agréable et trop lucratif pour être abandonné ainsi. Les alliances avec les princes et les villes du voisinage donnèrent au service étranger un nouvel aliment. Une foule de guerriers suisses prirent part à la journée de Seckenheim, où 2,000 Suisses, à la solde de l'électeur palatin, culbutèrent l'armée des sires de Luzelstein (1467), et à la guerre du Bien public (1461), où l'armée du roi de France, Charles VII, comme celle des seigneurs coalisés contre lui, comptait chacune un corps de Suisses armés de piques de 18 pieds de long.

Deux capitaines fameux cueillent leurs premiers lauriers dans ces tristes campagnes où ils figurent en *condottieri* ou chefs de bandes mercenaires. L'un d'eux, Hans Waldmann, de Zurich, commandait les auxiliaires de l'électeur palatin. L'autre, Adrien de Boubenberg, ancien page du duc de Bourgogne, conduisait les auxiliaires du comte de Charolais, chef des seigneurs coalisés contre le roi de France et depuis duc de Bourgogne, sous le nom de Charles-le-Hardi. Un troisième officier célèbre, Jean de Halwyl, servait sous Podiébrad et recevait de ce vaillant roi de Bohême le collier de la chevalerie.

Une nation si belliqueuse est ordinairement très irritable. Malheur à la ville et au peuple qui osent lui manquer d'égards, ne fût-ce qu'en apparence. Les citoyens de Constance, ville impériale, voisine et amie des Suisses, en firent l'expérience à leurs dépens.

Au tir de Constance, en 1458, un citoyen refusa de recevoir d'un Lucernois un *plappart*, petite pièce de monnaie bernoise[1], qu'il qualifia avec mépris de *plappart de vaches*.

Outrés de cette injure, tous les Suisses quittèrent aussitôt

[1] Le *plappart* bernois était la 29[e] partie du florin.

la fête. Quelques jours après, une armée fédérale de 4,000 hommes bloquait la ville de Constance, qui dut s'estimer heureuse d'en être quitte pour une contribution de 5,000 florins et les grands dégâts commis sur son territoire. Cette invasion fut nommée la *guerre des plapparts*.

En rentrant dans leurs foyers, 300 hommes d'Uri, Schwytz et Underwald demandèrent à la ville de Rapperschwyl le passage et un gîte. Dévoués corps et âme et depuis bien des années aux ducs d'Autriche, les citoyens de Rapperschwyl n'avaient guère plus à se louer des procédés de ces princes, que les citoyens de Fribourg. Deux partis s'étaient formés parmi eux, celui des *Turcs*, ou partisans de l'Autriche, et celui des *Chrétiens*, ou partisans de la Suisse. Les *Chrétiens* profitèrent de la présence, dans leurs murs, des confédérés d'Uri, Schwytz et Underwald pour provoquer la conclusion d'une alliance perpétuelle avec ces trois Etats d'abord et Glaris plus tard.

Ces événements brouillèrent les confédérés avec le duc d'Autriche Sigismond. Ce prince, qui n'avait pas foi à ses armes, fit lancer contre eux les foudres de l'Eglise. Mais s'étant brouillé lui-même avec le pape et l'empereur, il fut, comme son aïeul Frédéric, excommunié à son tour. Il se passa alors la même scène qu'en 1415. Les confédérés, encouragés par le pape Pie II, s'emparèrent de la Thurgovie et la convertirent en *bailliage commun* des sept Etats victorieux. La petite ville autrichienne de Wallenstadt et les forts de Nidberg et de Freudenberg tombèrent également entre leurs mains. Winterthour, fidèle à ses princes, avait résisté à tous les efforts des Suisses. Mais le duc Sigismond, contraint par les circonstances, signa la paix avec les Suisses et vendit aux Zuricois ses droits sur cette ville, dernière possession de l'Autriche dans ce pays (1460). La petite ville de Stein parvint à conserver sa liberté jusqu'en 1484, où, pour la somme de 8,000 florins, elle céda sa propre souveraineté à Zurich.

Les vexations exercées par les seigneurs contre Mulhouse et Schaffouse, alliées des Suisses, causèrent une nouvelle guerre. 15,000 confédérés rangés en bataille dans la *plaine des bœufs* (Ochsenfeld), au-delà du Rhin, ayant attendu en vain l'armée des nobles, mirent le siége devant Waldshout. Les Bernois, en politiques habiles, désiraient l'annexion à la ligue helvétique de cette importante place d'armes qui lui eût procuré un boulevard au nord et l'annexion du brave peuple de la Forêt-Noire. Mais de petites considérations et la vénalité, cette lèpre de la Suisse au XVe siècle, firent échouer le siége et la grande pensée nationale de Berne.

Cependant la paix signée à Waldshout eut du moins pour effet de mettre Schaffouse et Mulhouse à l'abri des attaques de la noblesse et garantit aux Suisses la possession de la Thurgovie (1468).

Au temps de la guerre de Thurgovie, paraît pour la première fois sur la scène une des figures les plus vénérables de notre histoire. Nicolas de Flue n'est alors encore que simple *Rottmeister* ou sous-officier du contingent d'Underwald. Mais déjà l'homme de Dieu et de l'humanité perce dans ce guerrier généreux, qui sauve de l'incendie et de la destruction le couvent de Ste-Catherine, au siége de Diessenhofen.

§ 4. Adrien de Boubenberg et Pierre Kistler, ou lutte des seigneurs et des bourgeois à Berne. — Union perpétuelle des trois ligues grisonnes. — (De l'an 1470 à 1471).

Les succès des confédérés furent troublés par les dissensions qui survinrent à Berne en 1470, et qui sont connues dans notre histoire nationale sous le nom de « querelles des seigneurs féodaux *(Twingherren-Streit)*. »

Voici l'origine de ce différend. En se faisant recevoir bourgeois de Berne avec leurs sujets et vassaux, les d'Erlach, Boubenberg, Diesbach, Wattenwyl, Scharnachtal, Ringoltingen et autres barons n'avaient pas entendu renoncer à leurs fiefs et droits seigneuriaux particuliers; ils continuaient à gouverner leurs baronnies féodales comme de petits souverains indépendants de l'Etat, sauf en ce qui concernait le service militaire et certaines charges publiques.

L'Etat de Berne, heureux et fier de l'appui des seigneurs et de l'accroissement de son territoire, avait donné les mains à cet ordre de choses. Mais lorsque la ville de Berne eut acquis des Kybourg les droits du landgrave de Petite-Bourgogne (1406) et que l'empereur Sigismond leur eut confirmé ces droits, un avoyer énergique et populaire, Rodolphe Hofmeister, profita de son consulat de 30 années pour changer cet état de choses, en soumettant les seigneurs aux bannerets ou chefs militaires et politiques des quatre quartiers de la ville, et en instituant dans chacune des quatre juridictions un *Freiweibel* ou *huissier d'Etat* chargé de faire exécuter les lois de la république. Toutefois les seigneurs ne s'étaient soumis qu'en partie à cet essai de centralisation, et les bourgeois de Berne voyaient avec peine les baronnies féodales continuer à former autant de petits Etats dans l'Etat.

A la fin du XV[e] siècle, cette tendance à la fois égalitaire et centralisatrice trouva un champion courageux dans la per-

sonne de Pierre Kistler, boucher de profession, que ses talents politiques et militaires avaient élevé au rang de banneret de sa tribu et de membre du petit conseil [1]. Comme banneret et à ce titre chef d'une des quatre juridictions de la campagne, Kistler entendait faire observer les lois aussi bien dans les seigneuries librement annexées par leurs propriétaires au territoire de la ville que dans les bailliages acquis par l'or ou le fer de la bourgeoisie.

Les *Freiweibel*, stimulés par le banneret Kistler, mirent un zèle inconnu jusqu'alors dans leur ministère. A Konolfingen, terre qui dépendait du sire Nicolas de Diesbach, un de ces agents, nommé Gfeller, frappa un magistrat communal qui refusait de reconnaître l'autorité du gouvernement de Berne. Diesbach ayant fait arrêter le téméraire agent, celui-ci en appela au gouvernement de Berne. Diesbach déclina cet appel, comme violant ses droits seigneuriaux, et demanda la suppression des *Freiweibel*, comme source perpétuelle de conflits entre les seigneurs et la ville.

De longs et orageux débats s'élevèrent à ce sujet au sein des deux-cents. Kistler, chef du parti de la bourgeoisie, soutint avec talent et véhémence la cause de l'Etat et celle de l'huissier qui n'avait agi que d'après ses ordres. Le parti de Diesbach et des seigneurs lui opposa Adrien de Boubenberg, fils du pacificateur de 1450, et si célèbre lui-même depuis par son héroïque défense de la ville de Morat contre Charles-le-Téméraire. Un autre magistrat bernois, habile et considéré, le trésorier Frænkli, quoique plébéien d'origine et pelletier de profession, penchait pour les nobles, auxquels il trouvait qu'on devait laisser leurs anciens droits en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à la ville et pour ne pas violer les conditions sous lesquelles ils avaient été admis dans la bourgeoisie. Cette opinion était aussi celle du chancelier Frickard, l'homme le plus instruit de la république, mais qui était loin d'avoir la courageuse loyauté de son collègue, « le Caton de la république bernoise [2]. »

Néanmoins, l'opinion de Kistler prévalut dans le grand conseil; les nobles qui y siégeaient furent même obligés de se retirer comme *parties* pendant qu'on jugeait l'affaire des *Freiweibel*, et tous leurs efforts pour faire remettre la déci-

[1] Kistler avait servi comme porte-étendard dans le corps commandé par Adrien de Boubenberg dans la guerre du Bien public.

[2] Expression de Frickard lui-même dans sa chronique, où l'huissier d'Etat Gfeller lui rappelle Catilina, Kistler et Boubenberg, Annibal et Hannon en lutte dans le sénat de Carthage.

sion à un arbitrage fédéral, à un tribunal neutre ou à celui de l'empereur, restèrent inutiles.

Au mois d'avril de la même année (1470), l'élection de l'avoyer vint mettre de nouveau les partis en présence. Les candidats à cette haute magistrature étaient, d'un côté, les principaux chefs de la noblesse, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Diesbach, Scharnachtal, Ringoltingen. D'autre part, se présentait leur redoutable adversaire, le banneret et boucher Kistler. A la votation, qui se fit, selon l'usage, par mains levées, Diesbach eut 15 suffrages, Boubenberg 20, Ringoltingen 30, Scharnachtal 40. La majorité, forte de 80 voix, se prononça pour Kistler, qui fut proclamé chef de la république. A peine installé, celui-ci accueillit de nouvelles plaintes de la part des *Freiweibel* contre les seigneurs, dont l'un, le sire d'Ergau, avait jeté à terre l'huissier d'Etat de Jegistorf et lui avait cassé trois côtes.

Kistler fit aussi exécuter une loi *somptuaire* rendue peu d'années auparavant et qui proscrivait les robes traînantes et les souliers à la poulaine, marque distinctive des dames de haut parage. Les dames nobles ayant bravé la défense, furent condamnées à l'amende et confinées dans leurs terres.

La Confédération, émue au bruit des divisions qui agitaient le canton de Berne, offrit sa médiation. Mais Kistler, qui connaissait le faible des confédérés pour les vaillants nobles de Berne, la repoussa constamment, comme opposée à la souveraineté cantonale [1]. Là-dessus, les nobles ayant pris fait et cause les uns pour les autres, Kistler proposa au grand conseil de les faire arrêter tous comme des rebelles. Frænkli s'y opposa et parvint, cette fois, à l'emporter sur l'audacieux avoyer. Cet échec ne fut pas le seul. Le départ des nobles pour leurs terres avait indisposé les artisans de la ville de Berne, les tonneliers surtout, dont les intérêts se trouvaient en souffrance. Des imprécations se firent entendre, et on commença à dire parmi le peuple que « l'on eût beaucoup mieux fait de laisser le boucher Kistler à son *étal*, que de lui confier les rênes de la chose publique. »

Dès lors, l'étoile de l'avoyer commence à pâlir, et à l'expiration de sa magistrature annuelle, il fut remplacé par un noble (1471). Kistler disparaît alors pour quelque temps de la scène politique. Il y reviendra toutefois pendant la guerre

[1] « Les nobles, je le sais, disait Kistler, sont agréables aux confédérés; car ils » n'apprécient qu'eux entre les Bernois. Ils prétendent même que dans les guerres » contre l'Autriche, contre l'empereur et dans la guerre de Zurich, ils n'auraient » pu résister sans le secours des cavaliers et de la noblesse de Berne. » Rodt, *Histoire de la lutte des seigneurs féodaux* (Twingherrenstreit).

de Bourgogne où il préside plusieurs fois avec talent le grand conseil de Berne. Toutefois, les efforts du courageux tribun en faveur des droits de l'Etat et de la centralisation politique, n'avaient pas été vains. Les députés des cantons confédérés, choisis pour arbitres par les deux partis, prononcèrent à Kœnitz « que les seigneurs abandonneraient à la ville la juridiction demandée; qu'en revanche on les laisserait libres de se vêtir à leur guise[1]. »

Pendant que la discorde divisait de nouveau une partie des confédérés, les Grisons poursuivaient avec succès leur marche progressive vers l'indépendance. En vain, leurs voisins du Tyrol, dévoués à l'Autriche, firent-ils dans leur pays une invasion connue sous le nom de *guerre des poules*, parce que, dans un accès de forfanterie ridicule, ils avaient déclaré ne vouloir laisser la vie à aucun être animé, pas même aux poules; en vain, l'évêque de Coire et les seigneurs formèrent-ils une ligue pour anéantir la liberté grisonne. La ligue *Noire*, comme on l'appelait *(der Schwarze Bund)*, fut détruite, et l'un de ses principaux fauteurs, Henri de Rhæzuns, condamné à mort par le peuple de la ligue Grise, n'échappa au glaive du bourreau que par la présence d'esprit de son valet Cappol. Celui-ci feignit que son maître, avant de mourir, demandait comme dernière grâce de régaler encore une fois le peuple. On y consentit. La table du festin est dressée; on boit, on rit; tout à coup le valet fidèle se jette aux genoux des convives et obtient la vie de son maître, qui vient lui-même ensuite remercier l'assemblée.

Pour mettre à couvert leur liberté de toute nouvelle tentative dans le genre de celle du *Schwarze Bund*, les trois ligues

[1] La conduite de l'avoyer Kistler a été très diversement jugée par les historiens. Tandis que Jean de Muller et d'autres, se conformant aux données des chroniqueurs contemporains Frickard et Tschachtlan favorables à la noblesse, en font un *démagogue* vulgaire, le général César de La Harpe a vu, au contraire, en Kistler un digne défenseur des droits de l'Etat, un véritable *patriote*. Un patricien bernois, M. de Rodt, et avant lui un autre écrivain de la même classe, M. de Wattenwyl, dans son ouvrage manuscrit, avaient rendu justice aux qualités morales et à l'intelligence de l'avoyer-artisan, « cher à ses compatriotes, vénérable » par son âge et son expérience. » L'historien actuel de la république de Berne (M. de Tillier, *Histoire de la République de Berne*, en allemand) fait remarquer les vues étroites du bourgeois de Berne, qui veut bien établir l'égalité entre les nobles et les bourgeois, mais qui n'a point la pensée d'étendre cet avantage aux campagnes. M. Gelzer, de Schaffouse, signale avec sagacité les tendances d'unité, de centralisation auxquelles obéissait, à son insu, le boucher Kistler, tendances qui sont le mobile dominant et le trait distinctif du XV[e] siècle, où tous les grands États de l'Europe s'organisent aux dépens de la féodalité. Le même système de centralisation, poursuivi avec trop de rigueur, perdra quelques années plus tard un des plus grands hommes de la Suisse, Hans Waldmann, de Zurich.

assemblées à Vazerol, petit village au centre du pays, s'unirent en une confédération unique et perpétuelle (28 mars 1471), aux conditions suivantes : « Chaque ligue a son organisation et son gouvernement propres; chaque année, cependant, a lieu une diète générale des députés des trois ligues; cette diète se tiendra trois fois à Ilanz, chef-lieu de la ligue Grise; une fois à Coire, chef-lieu de la Maison-Dieu, et une fois à Davos, chef-lieu des Dix-Droitures. Les députés n'ont que le droit de proposition et d'initiative; le pouvoir législatif est réservé aux communes, seules souveraines. En cas de conflit entre deux ligues, la troisième nomme un tribunal neutre. Ce que deux ligues décident est obligatoire pour la troisième. » — Telle était l'organisation politique des Grisons. Chaque commune avait ses lois et son chef; plusieurs communes réunies étaient gouvernées par un landamman et avaient leur haute et basse juridiction; plusieurs hautes juridictions formaient une ligue; les trois ligues formaient la république grisonne, dont le peuple élisait et installait lui-même ses magistrats. Mais ce qui valait mieux encore que ces institutions politiques, c'était l'extrême simplicité de mœurs, le genre de vie économe et tempérant des montagnards grisons. On montre encore à Tavanos la source où s'arrêtèrent pour prendre en commun un frugal repas les fondateurs de l'union des ligues, et le poteau où, avant de prêter serment, ils suspendirent les sacs qui contenaient leurs provisions.

Victorieux des nobles et des Tyroliens, les Grisons se maintinrent en paix jusqu'aux temps de la guerre de Souabe, à la fin du XVe siècle.

CHAPITRE V

DES GUERRES DE BOURGOGNE JUSQU'A LA GUERRE DE SOUABE

(De 1474 à 1499.)

—

§ 1. Nicolas de Diesbach et la trilogie du duc de Bourgogne: Grandson, Morat, Nancy. — (De l'an 1474 à 1477).

Les ducs de Bourgogne, maîtres d'une grande partie du territoire qui longe la Suisse à l'ouest et qui appartient

aujourd'hui à la France[1], soutenaient depuis longtemps de bons rapports avec les confédérés. Deux années après la paix d'Einsisheim, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ayant passé par Berne pour se rendre en Allemagne, y avait reçu l'accueil le plus brillant et tel qu'on n'en faisait qu'aux têtes couronnées. En 1467, le même prince s'était allié par un traité aux cantons de Berne, Zurich, Fribourg, Soleure. Les principaux magistrats de ces cantons et leurs fils étaient accueillis à la cour de Dijon avec toutes sortes de marques d'amitié et de déférence. La Bourgogne fournissait aux Suisses le vin, le blé et le sel nécessaires à un peuple pasteur et agricole. Ces bons rapports s'affaiblirent un peu, lorsque Charles-le-Hardi, fils de Philippe, monta sur le trône ducal. Ce prince, mélange étonnant de magnanimité et de petitesse, de cruauté et de justice, d'économie et de luxe extravagant, ne se trouvait pas satisfait des vastes Etats que lui avait légués son père et qui faisaient de lui le souverain de tous les pays qui s'étendent du Doubs à la mer du Nord. Il usurpa la Lorraine sur le duc Réné, se fit hypothéquer l'Alsace par l'archiduc Sigismond, ruiné par ses guerres avec les Suisses, et conçut le projet ambitieux de former un nouveau royaume de Bourgogne, qui se fût étendu de l'embouchure du Rhin jusqu'à la Méditerranée. Mais il avait à faire à Louis XI, l'un des plus fins politiques et le plus fourbe des rois qu'ait eus la France. Louis XI ne jugea pas à propos de se brouiller ouvertement avec un prince aussi violent que Charles de Bourgogne. Il préféra lui donner pour ennemis ses voisins de la haute Allemagne. Il se servit pour cela des moyens que lui offraient ses nombreux trésors, l'humeur belliqueuse des Suisses et la vénalité de certains chefs.

Le Vorort des Etats helvétiques, depuis la guerre civile de 1440, n'était plus Zurich, mais Berne. Louis s'adressa à un magistrat bernois dont il avait appris à connaître, dans une ambassade, tout l'esprit ambitieux, entreprenant et cupide. Nicolas de Diesbach, seigneur de Worb et Signau (le même que nous avons vu figurer dans la lutte des seigneurs et des bourgeois), ne répondit que trop bien aux avances flatteuses du monarque, et devint l'instrument le plus actif et le plus dévoué de ses desseins contre le duc de Bourgogne[2].

[1] Le duché de Bourgogne comprenait la Franche-Comté de Bourgogne et la Bourgogne proprement dite, avec les Flandres, comme on appelait alors la Belgique et la Hollande, le Charolais et une partie de la Picardie.

[2] Nicolas et Guillaume de Diesbach, pensionnaires de Louis XI depuis 1468, recevaient chacun une pension de 1000 livres. Les autres membres du conseil recevaient en tout 4745 livres.

Ce dernier prince avait cependant aussi ses adhérents en Suisse. A Berne même, le parti bourguignon ne le cédait guère en nombre au parti français et avait à sa tête le vaillant sire de Spiez, Adrien de Boubenberg, ancien page de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dont les anciennes lettres de noblesse n'avaient pas besoin d'être scellées par une main royale, comme celles plus récentes de Diesbach. Mais diverses circonstances vinrent paralyser l'influence du parti bourguignon et donner la prépondérance au parti français et à Nicolas de Diesbach. Ce furent d'abord les vexations des officiers bourguignons, et en particulier celles de Pierre de Hagenbach, gouverneur du Haut-Rhin. Ce seigneur, résidant alternativement à Brisach ou à Ferrette, villes rapprochées des frontières suisses, ne laissait passer aucune occasion de vexer les marchands de cette nation; Gessler de l'Alsace, il opprimait indignement les populations allemandes confiées à son administration.

Les Suisses avaient également à se plaindre de Jacques de Savoie, grand-maréchal des armées de Charles-le-Téméraire et auquel son frère, le duc Amédée IX de Savoie, avait donné tout le Pays de Vaud en apanage, avec le titre de baron de Vaud et de comte de Romont. Une députation que les Etats de Berne, Soleure et Fribourg envoyèrent au duc en Alsace pour faire valoir leurs griefs contre Hagenbach, fut mal accueillie. Les avoyers Scharnachtal et Wabern, qui avaient fléchi le genou selon le cérémonial d'usage, furent laissés dans cette attitude par le prince, qui ne daigna ni les relever, ni leur répondre, et qui les traîna à sa suite jusqu'à Dijon, d'où ils revinrent sans avoir atteint le but de leur mission. Un propos de Hagenbach qui devait avoir dit à Bâle: « Si les Suisses ne se tiennent pas tranquilles, j'écorcherai l'ours de Berne et me ferai une fourrure de sa peau, » irrita au dernier point les confédérés.

Nicolas de Diesbach et son collègue Scharnachtal, personnellement blessés de l'affront que lui avait fait le duc, profitèrent de ces dispositions pour conclure une alliance avec le roi de France contre la Bourgogne au nom de tous les Etats confédérés (13 août 1470). Zoug, Underwald et Glaris refusaient d'adhérer à cette ligue. Le roi exigeant la signature des huit Etats réunis, Diesbach prit sur lui de signer pour eux. Informé par ses partisans de ce qui se préparait, le duc Charles chercha à apaiser les Suisses par une ambassade qui parcourut tous les cantons. Adrien de Boubenberg fit entendre sa voix en faveur de son ancien maître; et l'avoyer de Fribourg, Rodolphe ou Raoul de Wuippens, manda aux ma-

gistrats bernois ces paroles remarquables : « Nous, Conseil » et Soixante, avons décidé à l'*unanimité* de ne plus contracter » d'alliance ni avec roi, ni avec prince, et de rester à tout » jamais fidèles à votre alliance et à celle de vos confédérés [1]. » Mais tout fut inutile. Les partisans de la France parvinrent même à faire exclure momentanément du conseil et reléguer dans son château de Spiez le chef du parti bourguignon, Adrien de Boubenberg. Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne se brouilla encore avec l'archiduc Sigismond qui voulait ravoir l'Alsace, hypothéquée au duc pour 80,000 florins, et avec le versatile et vaniteux empereur Frédéric III, offusqué, dit-on, du faste asiatique que déployait sous ses yeux le duc de Bourgogne. Les agents de la France se mirent en campagne et firent si bien qu'ils réussirent à rapprocher les Suisses de leur plus mortelle ennemie, de cette même Autriche, contre laquelle, depuis près de deux cents ans, ils combattaient pour leur indépendance. Le principal auteur de cette alliance fut, avec Nicolas de Diesbach et Nicolas de Scharnachtal, de Berne, le rusé prélat lucernois Jost de Silinen, prévôt de Münster, et qui aspirait à devenir évêque français de Grenoble. Ce prélat reçut 21,000 fr. pour les distribuer aux confédérés. Au mois de juin 1474, sous les auspices de Louis XI, fut conclu à Constance un triple traité qui donnait à la fois pour ennemis au duc de Bourgogne, l'archiduc Sigismond, les Suisses et les villes du Rhin, associées entre elles sous le nom de *Basse-Ligue* ou *Niedere Bund* [2] (13 mars 1474). Le résultat immédiat de cette alliance fut le soulèvement de toutes les villes alsaciennes contre la domination du duc de Bourgogne. Le tyran Hagenbach fut saisi, jugé et exécuté de nuit à Brisach, avec la coopération des Suisses alliés de Mulhouse et de la Basse-Ligue [3] (9 mai).

Diesbach, redoutant la colère du duc de Bourgogne et décidé à en prévenir les suites, délibère en hâte à Berne avec les conseillers de son parti, et déclare la guerre au duc de Bourgogne au nom de l'Etat de Berne et de toute la Confédération. A la tête de 10,000 Suisses, portant les couleurs rouge et blanche, auxquels se joignent 8,000 hommes de la Basse-Ligue d'Alsace, il pénètre dans la Haute-Bourgogne et livre bataille près d'Héricourt à Jacques de Savoie, comte de Romont, qui commandait dans cette province une armée

[1] Chronique contemporaine d'Anshelm.

[2] A Constance avaient paru entre autres comme députés des cantons le bourgmestre Roust, de Zurich, l'avoyer Hassfurter, de Lucerne, Hans von Staal, de Soleure, Nicolas de Diesbach et Wabern, de Berne. — Zellweger.

[3] Gingins, *Lettres sur la guerre des Suisses contre Charles-le-Hardi*.

de 20,000 Bourguignons. L'attaque se fit avec une impétuosité extraordinaire, au cri de guerre « Berne et Saint-Vincent. » Les plus braves des Franc-Comtois, ceux de Faucogney, furent défaits, le drapeau de la ville de Lisle enlevé et 3,000 hommes laissés sur le carreau. Douze châteaux et trois villes furent le prix de la victoire. La garnison de Valant sortit en chemise, un bâton blanc à la main. Mais dans cette première campagne, les Suisses perdirent leur vaillant général et le principal instigateur de cette guerre. Nicolas de Diesbach, atteint d'une maladie contagieuse, fut transporté à Porrentruy, où il mourut dans la quarante-cinquième année de son âge.

La guerre ne cessa point pour tout cela et fut dirigée contre le Pays de Vaud et la duchesse de Savoie qui avait embrassé le parti du duc de Bourgogne. Sans égard pour leur suzeraine, les Fribourgeois, déjà auxiliaires des Bernois dans la campagne précédente, unirent leurs armes à celles de leurs alliés. L'ancien avoyer bernois, Péterman de Wabern, et Raoul de Wuippens, avoyer de Fribourg, commandaient l'armée d'invasion. Le comte Rodolphe de Neuchâtel, attaché au duc de Bourgogne par un emploi considérable, avait essayé en vain le rôle de médiateur. Entraîné par son alliance avec Berne et les sympathies de ses sujets, Rodolphe joignit ses troupes à celles des cantons suisses. En trois semaines, seize petites villes et quarante-trois châteaux du Pays de Vaud furent conquis par les confédérés, qui montrèrent une intrépidité extraordinaire, à Grandson, par exemple, où, sans attendre l'ordre des chefs, ni l'arrivée de l'artillerie, les soldats escaladèrent les murailles, lancèrent des brandons et s'emparèrent de la ville. De grandes horreurs souillèrent cette rapide conquête. En beaucoup d'endroits, les habitants furent massacrés, les garnisons jetées par dessus les créneaux et les chefs décapités par la main du bourreau [1].

A Estavayer, ville défendue par de fortes murailles, par plusieurs châteaux et son chevaleresque baron, Claude d'Estavayer, les Suisses, maîtres de la ville par assaut, tuèrent les 300 hommes de la garnison et 1300 habitants. Femmes, enfants, tout fut « *hâché et chaplé*, » dit la chronique, ou contraint de se jeter dans le lac. Les prêtres ne furent point épargnés, on les égorgea jusqu'aux pieds des autels. Le gouvernement de Berne se vit obligé d'écrire à ses guerriers pour les rappeler aux sentiments d'humanité qui avaient dicté le

[1] Ainsi Hugues de Galléra et Pierre de Cossonay au château des Clées, 24 janvier 1475. Le valet de ce dernier dut faire l'office de bourreau.

code de Sempach et dont le soldat chrétien et civilisé ne devrait jamais se départir. « Ces cruautés inouïes, disait la dé» pêche, contraires à nos anciens usages, pourraient nous » attirer le courroux de Dieu et des saints. »

Plus heureuse qu'Estavayer, la ville de Morat, où deux partis, l'un allemand et l'autre romand, étaient en présence, se rendit sans coup férir, renonça à la Savoie qui l'avait enlevée à l'empire, et devint sujette de Berne et de Fribourg. Cette capitulation causa une telle douleur à un officier de la ville, qu'il tomba raide mort. Un autre gentilhomme, armé de pied en cap, nommé Lavigny, s'écria : « Ne plaise à Dieu que je renie mon prince, » et il se fit aussitôt ouvrir les portes pour quitter une ville qu'il regardait comme infidèle à son prince et à ses serments [1].

Genève avait refusé de marcher contre les Suisses sous les drapeaux de son évêque, Jean-Louis de Savoie. Elle n'en fut pas moins rançonnée par les confédérés et dut payer 28,000 écus d'or à Berne et à Fribourg, sans compter l'argent distribué aux chefs de l'armée conquérante. Lausanne fut ensuite occupée par les Suisses; mais on l'épargna, parce que le gouvernement avait dit à ses milices : « Nous n'ôterons rien à l'Eglise; or Lausanne appartient à l'évêque et non au comte de Romont. »

Le Haut-Valais, qu'une alliance offensive et défensive unissait à l'Etat de Berne depuis 1475, était également le théâtre de la guerre. Sion, capitale du pays, fut cernée par 10,000 hommes, aux ordres de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et d'Amédée de Gingins, capitaine général de Yolande, duchesse de Savoie. Mais aidés de 4000 Suisses et Grisons, des montagnards des Ormonts et de Château-d'Œx, les Valaisans battirent complètement les Savoisiens à la journée de la Planta, où Gingins perdit plus de 2000 hommes (13 novembre 1475). La bataille de la Planta, aux portes de Sion, suivie de la conquête du Bas-Valais romand, et de la destruction de seize châteaux, anéantit le parti savoyard ou de Rarogne dans ces contrées et assura la prépondérance au parti allemand ou patriote. Une fête d'actions de grâce fut instituée par l'évêque patriote Walter Supersax, pour célèbrer la délivrance du pays.

Jusque-là les Suisses n'avaient eu à lutter que contre une partie des forces bourguignonnes. Bientôt ils apprirent que Charles de Bourgogne, le destructeur de Liége, le conquérant de la Lorraine et la terreur de l'Europe, avait quitté Nancy,

[1] *Chronique de Morat*, par M. F. Engelhard.

malgré les rigueurs de l'hiver, et s'avançait vers Besançon, à la tête d'une armée de 50,000 hommes de toutes nations, bourguignons, picards, belges, anglais, calabrais, milanais, savoyards. Ils apprirent aussi avec indignation que, séduits tous deux par la perspective d'une union pour leurs fils avec Marie, la fille du duc de Bourgogne, Louis XI et Frédéric III avaient traité en secret avec Charles; que le roi de France, bien loin de secourir les Suisses, comme il s'y était engagé par l'alliance, lui avait même accordé le passage sur son territoire pour marcher contre eux.

Ces nouvelles, inquiétantes pour les confédérés, rendirent le cœur à leurs ennemis dans le Pays de Vaud. Avant que le duc de Bourgogne eût quitté Besançon, un gentilhomme vaudois, Guillaume de La Sarraz, dont le château avait été incendié peu de mois auparavant, surprit Yverdon dans la nuit du 13 janvier et fit main-basse sur les confédérés en garnison dans la ville. Le 6 février 1476, l'armée bourguignonne se met en marche pour la Suisse, tente en vain de forcer l'étroit défilé des Bayards, défendu par les Bernois, et, débouchant par Jougne, paraît tout à coup devant le château de Grandson, défendu par 300 hommes et deux capitaines bernois, Hans Wyler et Brandolphe de Stein. La grande armée de Charles et ses menaces n'effrayèrent point la petite garnison, qui repoussa deux assauts et fit plusieurs sorties. Mais s'étant laissé emporter par une ardeur excessive, Brandolphe de Stein fut fait prisonnier. Le second capitaine, Wyler, était un lâche; il propose de capituler et fait intervenir un gentilhomme moitié bourguignon, moitié alsacien, qui annonce l'incendie de Fribourg, la soumission de Berne par l'armée bourguignonne, et promet la vie sauve de la part du duc aux défenseurs de la place, s'ils consentent à se rendre. Ceux-ci acceptent et comptent 100 florins au gentilhomme, qui les avait trompés et trahis. Car à peine arrivés dans le camp bourguignon, les 412 hommes de la garnison, la plupart bernois et fribourgeois, furent noyés ou pendus aux arbres voisins, sous les yeux du duc et de l'ambassadeur de Milan, qui exprime son horreur de ce spectacle dans une dépêche expédiée le lendemain à son souverain. « Mgr. le duc, ajoute-t-il, pense par là épouvanter les Suisses et est décidé à faire subir le même sort à tous ceux qui tomberont entre ses mains [1]. »

Altérés de vengeance, les confédérés et leurs alliés, au nombre de 24,000, marchent en trois colonnes contre l'armée

[1] *Dépêches des ambassadeurs milanais*, publiées par M. de Gingins, 1858. I, 301. C'était le 28 février.

bourguignonne campée à Grandson, et deux fois supérieure en nombre. C'était vers midi, le 2 mars 1476. La terre était couverte de neige. La première colonne, formée par les guerriers de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne, et commandée par l'avoyer Nicolas de Scharnachtal et Jean de Hallwyl, fait sa prière à genoux et attend de pied ferme l'armée bourguignonne qui venait aussi d'invoquer, en se signant, le Dieu des armées. Un second corps, fort de 8000 hommes, s'avance sous les ordres de l'avoyer lucernois Hassfurter, dont la grande barbe et la longue tunique qui cachait sa jambe boiteuse, frappent les regards des ambassadeurs milanais, spectateurs de la bataille.

L'un des principaux chefs bourguignons, Château-Guyon, sire d'Orbe, charge les Suisses à la tête de la gendarmerie ducale; ne pouvant entamer la forêt de piques qu'on lui oppose, il fait avancer l'artillerie. Celle-ci, commandée par le grand-bâtard de Bourgogne, portait le ravage dans les rangs des confédérés sans briser leur résistance, lorsque la seconde colonne des Suisses, qui avait tourné Vaumarcus, se précipite sur la gauche des Bourguignons. Aussitôt le grand-bâtard, craignant de voir sa division coupée par les confédérés, se replie vers Corcelles, où se trouvait le corps d'armée du duc. Les Calabrais prennent ce mouvement pour une retraite, lâchent pied et disparaissent. Le duc de Bourgogne, saisissant d'une main son grand étendard et de l'autre tenant sa lance en arrêt, parvenait à rétablir son ordre de bataille, vaillamment secondé par le prince de Tarente, fils puîné du roi de Naples, quand tout à coup retentissent du côté de Fiez les sons rauques du cor d'Underwald et les sombres mugissements du taureau d'Uri. « Qui sont ces gens-là ? demande le » duc à son prisonnier, Brandolphe de Stein. — Ce sont les » anciens Suisses des montagnes, les vainqueurs des Autri» chiens. — Qu'adviendra-t-il de nous, puisqu'un si petit nom» bre nous a déjà mis sur les dents [1]. »

Ces sons étranges et cette attaque inattendue ont jeté une terreur panique dans les rangs de l'armée bourguignonne, qui se met à fuir dans le plus grand désordre. Château-Guyon est tué au moment où il venait d'enlever la bannière de Schwytz et cherchait à entamer la masse compacte des piques de 18 pieds des Suisses; le duc de Bourgogne, qui se croit trahi, est entraîné dans la déroute générale jusqu'à Jougne. Acharnés à la vengeance, les Suisses poursuivirent l'ennemi jusque fort avant dans la nuit. Mais lorsque les soldats de

[1] Chronique des chanoines de Neuchâtel.

Berne et de Fribourg virent suspendus aux arbres les corps de leurs infortunés camarades, ils ne se possédèrent plus, et s'élançant au château de Grandson, ils en égorgent les défenseurs ou les pendent aux arbres des environs à la place de leurs malheureux camarades (4 mars).

La victoire de Grandson ne coûta, dit-on, au duc qu'un millier d'hommes, mais livra aux Suisses le camp du duc de Bourgogne avec tous les trésors qu'il renfermait. Plus de 1000 tentes, 600 drapeaux, 10,000 chevaux de trait, 419 bouches à feu, la chapelle, le trône, la chancellerie du duc et sa cassette particulière, contenant un million de florins avec des diamants d'un prix inestimable, devinrent la proie des vainqueurs. Le menu butin fut abandonné aux soldats; la diète se réserva les objets les plus intéressants et les plus précieux qui avaient échappé au pillage. Plusieurs de ces objets existent encore dans les sacristies, les arsenaux et les musées de nos villes. Bâle montre la cotte d'armes de Charles, le chanfrein de son cheval, des machines à jeter l'eau et l'huile bouillante dans les siéges. Lucerne a conservé le sceau d'or ducal[1], le scel et le contre-scel du bâtard de Bourgogne. Berne offre dix tentures historiques, dont deux ont environ trente pieds de longueur, retraçant avec l'exactitude d'un tableau contemporain, les meubles, les armes, le costume et les traits de Philippe-le-Bon et des principaux seigneurs de sa cour. Fribourg n'a sauvé de la destruction que trois chapes et quelques drapeaux marqués du *C* et de la croix de Bourgogne.

Tout autre prince que Charles-le-Téméraire eût renoncé à continuer une lutte qui s'annonçait sous d'aussi tristes auspices. Matthias Corvin, roi de Hongrie et le duc de Milan, alliés de Charles contre l'Autriche, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette guerre désastreuse. Mais aigri par la pensée que des paysans avaient pu lui ôter son renom d'Invincible, Charles fit les préparatifs d'une seconde invasion et jura de laisser croître sa barbe jusqu'à ce qu'il eût tiré vengeance de ses ennemis et détruit la ville de Berne. Il mit des tailles extraordinaires, leva un homme sur six dans ses Etats, enrôla de nouvelles bandes italiennes, convertit en canons les cloches des églises et les chaudières des maisons bourgeoises. Dès le 14 mars de la même année, il passait en revue à Lausanne une armée presqu'aussi formidable que la première, puisqu'elle comptait 6,000 Anglais et 15,000 Ita-

[1] Il pèse une livre et porte ces mots en exergue : *S* (sigillum) *Caroli ducis burgundiæ, lothringiæ, brabantiæ, limburgiæ, luxemburgiæ, etc.* On montre aussi au musée de Berne le prie-Dieu en or du duc.

liens, outre les soldats belges, savoisiens et bourguignons qui formaient le gros de l'armée, et se dirigeait le 27 mai à midi sur Morat, place-frontière, dont la restitution à la Savoie devait ouvrir la campagne et le cours de ses vengeances.

Berne, comprenant le danger, avait jeté à Morat une garnison de 1,500 hommes, dont 100 Fribourgeois, et confié le commandement de cette place importante au vaillant Adrien de Boubenberg. A peine arrivé à Morat, cet héroïque général, dont le danger de la patrie avait fait taire le ressentiment personnel et les vieilles sympathies pour la Bourgogne, fait jurer aux bourgeois et aux soldats « qu'ils tueront le pre- « mier qui parlera de se rendre, fût-ce leur chef lui-même. » Il donne ensuite tous ses soins à la défense de la ville, assure ses communications avec Neuchâtel au moyen de bateaux, et, lorsque déjà plusieurs corps ennemis sont sous les remparts, et que la garnison de Morat passe ses journées en sorties et ses nuits à réparer les brèches, il écrit au gouvernement de Berne : « Ne vous pressez pas trop, attendez les confédérés : » je défendrai Morat tant que j'aurai une goutte de sang dans » les veines. »

Le 9 juin paraît toute l'armée bourguigonne, déployant ses nombreux bataillons sur deux lieues d'étendue, au son d'une musique guerrière. Mais ni cet appareil formidable, ni les plus horribles menaces, ni les assauts répétés des Bourguignons ne sont capables d'émouvoir Adrien et ses braves. Enfin, le 19 juin les confédérés arrivent avec leurs alliés, impatients de combattre et au nombre de plus de 30,000 hommes. Cette armée, la plus forte qu'eussent levée les Suisses jusque-là, se composait de 11,000 piques, 10,000 hallebardes, 10,000 arquebuses et 4,000 chevaux de Lorraine et d'Alsace. Avant la bataille, les chefs suisses tinrent conseil sous le tilleul de Villars-les-Moines. Comme les Bourguignons avaient leur front de bataille couvert d'une haie vive et d'un fossé profond, Guillaume Herter, commandant des troupes de Bâle et de Strasbourg, proposa d'élever des retranchements pour couvrir de même le front de l'armée fédérale. « Point de bar- » ricades, s'écria Félix Keller, de Zurich; nous attaquerons » comme nos pères. »

On décida l'attaque en trois corps : le premier, formant l'avant-garde ou aile gauche, fut confié au Bernois Hanz de Hallwyl, avec les deux Fribourgeois Wuippens et Fégely pour lieutenants; le corps de bataille fut remis au Zuricois Hanz Waldmann et à son second, Guillaume Herter; la réserve ou aile droite devait être commandée par le vieil avoyer lucernois Gaspard Hertenstein. Les cavaliers impériaux et lorrains

recevaient les ordres du comte de Thierstein. Le duc Réné, dépouillé de ses Etats par Charles, marchait contre l'usurpateur, la hallebarde sur l'épaule, comme un simple volontaire des cantons (22 juin).

Avant de commencer l'attaque, Hallwyl fit la prière avec ses guerriers. En ce moment, le soleil perçant les nuages de ses rayons : « Confédérés! s'écrie Hallwyl en se relevant et en brandissant son glaive vers le ciel, Dieu est avec nous ; il envoie son soleil éclairer notre victoire, comme il y a cent trente-sept ans à pareil jour il éclairait la victoire de nos pères à Laupen. » Il dit, et toute l'avant-garde se précipite vers l'ennemi, franchit d'un saut la haie vive, fond sur l'artillerie bourguignonne et massacre les coulevriniers [1] sur leurs pièces. Pendant ce temps, les montagnards de l'Oberland et de l'Entlibuch qui, d'un bras nerveux, avaient emporté au-delà du fossé les canons des Suisses, dressent leurs batteries et les dirigent contre l'ennemi. Waldmann avait aussi engagé l'action au centre; bientôt la mêlée y devient terrible; il est secouru par Boubenberg, à la tête de la garnison de Morat. Hertenstein, avec la réserve, se tenait un peu à l'écart; il paraît à son tour sur la scène du carnage et se jette sur l'ennemi, dont les colonnes déjà ébranlées par les attaques précédentes commencent à se dissoudre. La garde ducale et les archers anglais aux ordres du duc de Sommerset, tenaient seuls encore ferme, lorsque, frappé par un homme du Hasli, Sommerset tombe. Alors les Bourguignons se débandent, et le duc Charles, voyant la déroute de son armée, abandonne la partie et s'enfuit vers Payerne avec quelques cavaliers seulement, laissant le champ de bataille couvert de morts, de blessés et de malheureux qui cherchent à sauver leur vie en se jetant à la nage ou en se cachant dans le feuillage des grands noyers qui avoisinent le lac [2].

Mais les Suisses, exaspérés par le massacre de leurs frères à Grandson, tuent à coups de flèche tous les malheureux fuyards ; ils n'accordent la vie qu'aux vivandières et femmes perdues, qui, selon les mœurs corrompues de ce temps, avaient suivi en foule l'armée bourguignonne et n'avaient pas peu contribué à amollir leur courage. On évalue à 15,000 le nom-

[1] *Coulevriniers*, de *coulevrine*, ancienne pièce d'artillerie plus longue que les pièces ordinaires.

[2] De ce nombre, dit-on, plusieurs soldats du comte de Romont ; de là le nom d'*Ecureuils* donné aux Romontois par la tradition populaire, et qui fait le pendant du sobriquet de *Forestiers* infligé aux soldats bernois qui avaient lâché pied à Laupen en 1339.

bre des soldats de Charles tués dans cette journée [1]. « *Cruel comme à Morat* » fut un dicton longtemps populaire parmi les Suisses.

L'armée victorieuse demeura trois jours sur le champ de bataille, puis entra en triomphe à Berne dont les enfants se portèrent en cortége au-devant des vainqueurs pour les féliciter. Un ossuaire s'éleva sur les bords du lac, pour recevoir les crânes des Bourguignons occis dans cette journée. Un autre monument religieux et national, la chapelle de Cressier, marque la place « où Messieurs des ligues se mirent en prière avant d'engager la bataille [2]. »

La bataille de Morat avait été précédée d'une foule d'escarmouches et d'engagements partiels, où s'étaient fait jour la valeur et le dévouement des Neuchâtelois et des Valaisans, alliés des Suisses. Pendant que ceux du Landeron, conduits par leur banneret, chassaient le comte de Romont de Cudrefin et que les femmes de ce pays contribuaient à délivrer Anet occupé par les Bourguignons, un autre banneret neuchâtelois, Jacques Baillod, défendait seul le pont de la Thièle. Il reçut en récompense de son héroïsme une médaille d'or avec ces mots: un seul vaut une armée. 24 belles armures et panaches furent donnés par Messieurs des alliances, aux conseillers et aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel [3]. Sous le brave évêque Supersax, les Valaisans arrêtèrent les auxiliaires italiens que le duc de Milan envoyait au duc de Bourgogne; au nombre de 3,000, ils firent une diversion dans le Pays de Vaud et ils aidèrent aux Fribourgeois à défendre leur ville contre les Savoyards, comme l'avaient fait leurs pères en 1446. Les prêtres eux-mêmes prirent une part glorieuse à la lutte nationale. Le curé de Neueneck, à la tête du *landsturm* de sa contrée, empêcha les Bourguignons de s'emparer du pont de Gumine.

Le résultat de la défaite des Bourguignons fut l'invasion du Pays de Vaud par les Bernois et les Fribourgeois. Ces derniers prirent la ville de Romont, défendue pendant plusieurs jours par son comte Jacques, la brûlèrent et en massacrèrent les défenseurs. Le comte Louis de Gruyères, allié des Suisses, parut inopinément aux portes de Lausanne

[1] Le capitaine de Kageneck, de Strasbourg, qui prit part à la bataille, l'évalue à 10,000 dans son rapport adressé au sénat de cette ville alliée des Suisses. D'autres parlent de 20,000 morts.

[2] Paroles de l'inscription allemande placée sur la porte de la chapelle de Cressier.

[3] Les Quatre-Ministraux ou Messieurs les quatre datent de 1454 et formaient des espèces de bannerets, chefs de la bourgeoisie et de la magistrature urbaine. Chambrier, 163.

et la livra au pillage pendant quatre ou cinq jours (26 juin). La cathédrale ne fut pas épargnée [1]. Mais un brillant congrès d'ambassadeurs français, savoyards, autrichiens et de députés fédéraux réunis (du 25 juillet au 12 août) dans les murs de Fribourg mit fin à la guerre et stipula la restitution du Pays de Vaud à la Savoie moyennant la somme de 500,000 florins [2]. Toutefois Morat, Grandson, Cerlier, Orbe, Echallens, les quatre mandements d'Aigle, restèrent en commun aux Bernois et aux Fribourgeois; le Bas-Valais aux dixains du Haut, qui l'ont conservé jusqu'à ce jour. Fribourg, si cruellement traité par la Savoie vingt-huit ans auparavant au traité de Morat, prit sa revanche au traité de Berne le 23 août 1477. La duchesse Yolande dut lui payer 25,000 florins, et un an après, renoncer formellement à sa suzeraineté sur cette ville, qui échangea la croix de Savoie contre l'aigle impériale, et forma dès lors, jusqu'en 1481, une république indépendante, alliée de Berne et des Suisses.

Le congrès de Fribourg ne rétablit point la paix avec le duc de Bourgogne. S'obstinant à sa perte, Charles refusait de rendre à Réné son duché de Lorraine. Aux instances de ce jeune prince, et par le crédit de Waldmann, l'un des généraux de Morat, la diète de Lucerne accorde 8,000 hommes. Unis à 7,000 Allemands et Lorrains, ces auxiliaires livrèrent sous les murs de Nancy une bataille décisive, où le duc Charles, trahi par le Calabrais Campobasso, perdit la couronne et la vie (5 janvier 1477). Hans Waldmann et Brandolphe de Stein, le prisonnier de Charles à Grandson, commandaient les Suisses dans cette mémorable journée.

§ 2. Les Francs-Comtois abandonnés par les Suisses. — Guerre de Milan. — Suites des guerres de Bourgogne. — (1477-1481.)

Après la victoire de Morat, Louis XI s'était hâté de se rapprocher des Suisses. Invités à sa cour, les principaux chefs confédérés, Waldmann, Boubenberg et Hallwyl, y reçurent

[1] M. de Gingins.

[2] Zurich était représentée par Waldmann et le bourgmestre Henri Gœldli; Berne par Péterman de Wabern, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Scharnachtal, Guillaume de Diesbach et Thuring Frickard; Fribourg par Pierre Pavillard, Pierre Faucigny, Rod. de Wuippens, Praroman, Techtermann, Fégely; Schwytz par le landamman Ræzi qui s'était signalé à Morat, etc.

Parmi les princes étrangers on distinguait le duc de Lorraine, le prince de Bourbon, grand-amiral de France, les électeurs de Mayence et de Trèves, le comte-palatin du Rhin, etc. Zellweger, *Histoire des relations diplomatiques de la Suisse avec la France* (en allemand), I, 63.

l'accueil le plus empressé et le plus brillant. C'est que Louis XI, prévoyant la ruine du duc de Bourgogne, espérait à la faveur de l'amitié des Suisses, s'emparer des Etats bourguignons. Mais après la bataille de Nancy et la mort de Charles-le-Téméraire, les Bernois, toujours ambitieux et grands dans leur politique, songèrent à faire de la Bourgogne un Etat allié et tributaire des Suisses. Les Francs-Comtois eux-mêmes demandaient à être agrégés, à perpétuité, à la Confédération de la haute Allemagne. Adrien de Boubenberg parla dans ce sens à la diète de Zurich. Mais l'esprit envahissant des Bernois était devenu suspect aux Waldstætten. Ce n'était déjà qu'à contre-cœur qu'ils avaient pris part à la dernière guerre, faite uniquement, pensaient-ils, pour agrandir Berne du côté de la Savoie. Louis XI et son agent Silinen, nommé administrateur de Grenoble, surent exploiter ce mécontentement. Moyennant 100,000 florins, ils obtinrent de la diète non-seulement qu'elle se désistât de ses prétentions sur la Bourgogne, mais encore qu'elle envoyât des auxiliaires au roi de France pour conquérir cette province. Cependant, aux cris de détresse du peuple franc-comtois, un corps-franc de 5,000 hommes s'organise dans les cantons pour défendre la liberté bourguignonne. Mais il arriva ce qui devait arriver encore plus d'une fois en pareille circonstance; les Suisses de l'armée franc-comtoise se laissèrent corrompre par ceux de l'armée de Louis XI et livrèrent par trahison la ville de Dôle, qu'ils étaient chargés de défendre (1477). La diète punit les traîtres et envoya au roi de France, en faveur des Bourguignons, des députés qui montrèrent d'abord plus de loyauté et de patriotisme. « Ne vous laissez pas prendre aux douces paroles du roi de France, écrivait à la diète l'un de ces députés, le fameux Waldmann; je n'ai jamais vu des gens plus fourbes et plus impitoyables. Les *Welsches* nous trompent et nous méprisent. Laissons-là cette perfide alliance française et soyons bons Allemands. »

Adriens de Boubenberg faisait aussi partie de la députation. Ne se croyant pas en sûreté à la cour de Louis XI, il s'enfuit et revint en Suisse déguisé en ménétrier ambulant. Mais Waldmann s'étant laissé corrompre par une pension de 600 livres, se ravisait et tenait dans ses dépêches un tout autre langage: « Avant que nous soyons de retour, la petite Bourguignonne (il appelle ainsi Marie de Bourgogne) aura perdu tout son héritage; le roi Louis XI a cent mille hommes. Qui pourrait songer à lui résister? »

Bientôt le héros de Morat et de Nancy poussera l'impudeur jusqu'à se moquer de Boubenberg, « dont les vaines terreurs,

» disait-il, avaient empêché la cour de France de le combler, » comme lui, d'honneurs et de présents. » Rien ne montre mieux que ces paroles quelle atteinte profonde la loyale probité des Suisses primitifs avait déjà subie dans leurs descendants du XVe siècle. C'était l'œuvre des conquêtes injustes et des guerres mercenaires. Malheureusement tout cela n'était pas près de disparaître.

A peine la guerre de Bourgogne terminée, qu'une autre guerre tout à fait semblable s'alluma. Cette fois c'était contre la duchesse de Milan et pour servir l'ambition du pape Sixte IV. Il n'y avait cependant qu'une année que les Suisses avaient renouvelé avec les Milanais un *capitulat* chèrement acheté par ces derniers. Mais Sixte IV fit sonner haut le mot d'*indulgences,* déploya une bannière bénite et promit butin et pensions; les mercenaires affluèrent. Un Etat même, celui d'Uri, se laissa entraîner. Le ministre de la duchesse de Milan réclama contre la violation du droit des gens et de la justice. Uri lui répondit en alléguant un conflit de limites et requit tous ses co-Etats de combattre avec lui. 10,000 confédérés passèrent le Saint-Gotthard conduits par Waldmann et Boubenberg (décembre 1478). Le siége de Bellinzona fut commencé, puis abandonné par ces chefs sous le prétexte de la chute des neiges, mais non sans soupçon de vénalité et de trahison. Ils se retirèrent en laissant 600 confédérés pour la garde de la Léventine. Le comte Borelli, commandant des forces lombardes, crut qu'il aurait bon marché de cette poignée de guerriers et marcha contre eux avec 15,000 hommes.

La bataille de Giornico dans la Léventine détrompa cruellement cette confiance. Un officier léventin, qui à la bravoure helvétique joignait la ruse italienne, le juge Stanga, avait conseillé aux Suisses de faire déborder les eaux du Tessin sur les prairies qui avoisinent ce village; puis de se munir de crampons et d'attendre l'ennemi sur la colline. Ainsi firent les Suisses; puis lorsqu'ils virent l'ennemi chercher à en gravir d'un pas mal assuré la pente couverte de verglas, ils s'élancèrent sur lui avec impétuosité et le mirent en déroute complète (28 décembre). 1500 Lombards périrent; leur sang teignit la neige jusqu'à Bellinzona. C'est ainsi, chose presque incroyable, que 600 hommes en défirent 15,000.

Le héros de la journée avait été Frischanz Theilig, intrépide marchand de toile de Lucerne, qui, tournant dans ses mains sa flamboyante et terrible épée, portait l'épouvante et le carnage dans les rangs milanais, semblable à l'ange de la mort. Le juge Stanga, qui avait brillé aussi par l'héroïsme et dont le corps était criblé de blessures, tomba mort en ren-

trant dans sa demeure[1]. Le duc de Milan fut obligé d'acheter la paix et de céder la Léventine et Brugiasco aux Suisses (1479).

La guerre de Bourgogne eut en apparence les suites les plus glorieuses. Les Suisses, regardés dès lors comme le premier peuple militaire de l'Europe, sont fêtés et recherchés plus que jamais par toutes les puissances. Chacune d'elles veut avoir des Suisses dans ses armées et se croit invincible quand elle en a. Les ambassadeurs étrangers obsèdent les diètes de demandes d'enrôlements et d'alliances à renouveler ou à conclure. Au premier rang des solliciteurs figure toujours le roi de France qui se sert des Suisses pour détruire le duché de Bretagne, comme il s'en est servi pour renverser le duché de Bourgogne. Viennent Milan, la Savoie, le duc de Lorraine, l'empereur, le pape, le roi de Castille Ferdinand-le-Catholique, auxquels il faut joindre encore le roi de Hongrie et la république de Venise. Profitant d'un moment de froideur entre Louis XI et les Suisses, l'empereur Frédéric III était parvenu à arracher à ces derniers un traité d'union héréditaire (*Erb-Verein*); traité utile à la maison d'Autriche par la défaite des Vénitiens à Dovédro et la conservation du Tyrol italien qui en fut le résultat (1487).

Cela n'empêchait pas les Suisses de se lier presque dans le même temps avec Mathias Corvin, roi de Hongrie, le plus grand ennemi qu'eût alors la maison d'Autriche, et de signer à Bude, sa capitale, une alliance de dix années (1479). Parmi les signataires de ce traité figurent le chancelier Schilling et Melchior Russ, de Lucerne, que le prince hongrois voulut armer, de sa main, chevalier dans l'église principale de Bude. Mais les coffres de Mathias Corvin n'étaient pas fournis comme ceux de Louis XI; un très petit nombre de guerriers suisses accoururent sous ses drapeaux, et l'alliance hongroise tomba en désuétude. Corvin eut cependant encore assez d'ascendant pour faire arrêter et retenir prisonniers à Wesen, au mépris du droit des gens, les ambassadeurs de Venise, Morosini et Giustiani, et renverser ainsi les projets d'union de cette république avec les vainqueurs de Grandson et de Morat.

Devenus ainsi les arbitres des combats et comme les *gardiens de la victoire* en Europe, les confédérés conserveront ce rôle depuis Morat jusqu'à Marignan, c'est-à-dire depuis leur plus grande victoire jusqu'à leur plus grande défaite (1476-1516). Le demi-siècle qui s'écoule entre ces deux journées est le plus brillant de nos annales. Mais cet éclat extérieur est

[1] Franscini, *Le canton du Tessin* dans les *Tableaux de la Suisse*.

chèrement acheté par les progrès de la démoralisation et le déclin toujours plus rapide des mœurs et des institutions de la vieille Suisse.

La guerre de Bourgogne contribua beaucoup à ce résultat. Auparavant la vénalité n'avait atteint que les chefs et une faible partie de la nation. L'or de Grandson, mesuré à pleins chapeaux par les soldats, corrompit la masse elle-même. Ce même peuple que nous avons connu si économe, si laborieux, si loyal, si probe et si fidèle à la foi jurée, se montre, après la guerre de Bourgogne, vénal, dissolu, parjure, égoïste et tout à la fois indompté et servile.

Les chroniques de l'époque sont remplies de scènes de licence et de brigandage. Les vols surtout se multiplient d'une manière effrayante. C'est au point que la diète de Baden ordonne de pendre quiconque volera pour la valeur de la corde (1480). Plus de 1500 exécutions capitales se succédèrent en quelques mois au sein d'une population qui, au dire d'un chroniqueur contemporain, ne comptait pas plus de 54,000 hommes en état de porter les armes [1].

A ces scènes de désordre se rattache l'escapade des compagnons de la *Bande joyeuse* ou de la *Folle vie*. Une assemblée tumultueuse de jeunes gens avait eu lieu au carnaval de Zoug l'année de la bataille de Nancy. On y décide, au milieu des libations et des fous-rires, d'aller rançonner Genève et la Savoie, et, sans écouter d'autres avis, on se met en marche au nombre de plus de 2000 hommes, à travers le territoire de Berne et de Fribourg qui se hâtent de fermer leurs portes. Les gens de la *Folle vie* avaient mis sur leur bannière un cochon et des chardons, digne symbole d'une entreprise déshonorante. Pour se délivrer de cette étrange invasion, la duchesse de Savoie dut mettre ses bijoux en gage; Genève, donner à boire et payer deux florins à chaque compagnon. Cette prise d'armes n'était toutefois pas une simple bacchanale. Le bruit s'était répandu dans les vallées forestières que « MM. de Berne et de Fribourg mettaient en poche l'argent de Savoie, » et le peuple de ces contrées trouvait juste qu'il lui en revint aussi sa part. L'expédition ne s'était pas faite même sans la connivence de certains membres de la diète, jaloux de ces deux villes.

La désunion des confédérés était tous les jours plus saillante. C'était une suite de la dernière guerre et du partage inégal des dépouilles bourguignonnes. Les Waldstætten avaient vainement réclamé part égale pour tous les Etats de

[1] Chronique de Bonstetten, moine et doyen au cloître d'Einsidlen.

la ligue. Berne et les villes se fondaient sur le principe que chaque Etat devait recevoir en proportion des forces qu'il avait mises sur pied; que Berne, qui pouvait lever 20,000 hommes, devait être mieux traité que chacun des *Lænder* ou *Etats campagnards* qui, tous ensemble, n'en levaient que 14,000. Deux partis se formèrent dans le sein de la Confédération, celui des *Lænder*, composé d'Uri, Schwytz, Underwald, Zoug, Glaris, et le parti des villes, formé de Berne, Zurich et Lucerne.

La demande d'entrée dans la Confédération, de Fribourg et de Soleure, vint encore compliquer la querelle. Ces deux villes avaient mérité leur admission, l'une par sa conduite dans la dernière guerre, l'autre par une fidélité de deux siècles. Mais l'annexion de Fribourg et de Soleure, en portant à cinq le nombre des *Etats-villes*, eût établi l'*égalité des voix* en diète en faveur de ce parti qui avait déjà la prépondérance numérique et qui cherchait sans cesse à s'agrandir par de nouvelles conquêtes. Les *Lænder* s'opposèrent à la réception de Fribourg et de Soleure. Berne, Zurich et Lucerne, comme pour braver cette opposition, firent une alliance particulière et perpétuelle avec ces deux villes. Un lien plus ancien et plus étroit que celui des cantons suisses en général, le traité des quatre Etats ou *Vier-Waldstættenbund*, unissait Lucerne depuis 1333 aux trois vallées forestières; elles sommèrent cet Etat de résilier un contrat opposé au leur. Lucerne ayant persisté dans son alliance séparée ou *Sonderbund*, les Waldstætten s'en vengèrent en excitant les pâtres de l'Entlibouch à secouer le joug de cette ville et à former un Etat indépendant et démocratique comme les vallées forestières ellesmêmes. Quelques pourparlers eurent lieu à Escholzmat entre l'aubergiste Am-Stalden, chef des vaillants Entliboucher à la journée de Morat, et le landamman Bürglen, d'Obwald. Lucerne, que ces entrevues exaspéraient, fait aussitôt saisir Am-Stalden, qui est jeté dans la tour de l'Eau *(Wasserthurm)* et appliqué à la torture. Il eut beau implorer son pardon à genoux et découvrir sa poitrine sillonnée de cicatrices; toute la grâce qu'obtint Am-Stalden, ce fut de périr par le glaive, au lieu d'avoir les membres brisés par l'horrible supplice de la roue[1] (24 novembre 1478).

[1] M. Casimir Pfyffer, *Histoire de Lucerne*, 191.

§ 3. Lutte des Etats-villes et des Etats-campagnes. — Nicolas de Flue et la diète de Stanz. — (1481.)

L'affaire d'Am-Stalden avait ajouté de nouveaux ferments de discorde à ceux qui divisaient la Suisse. Lucerne traitant en ennemis les Waldstætten, ceux-ci usèrent de représailles contre Lucerne. Obwald refusa de laisser abaisser la dignité de son landamman, et de l'obliger à comparaître à Lucerne, où il avait été cité comme complice de la conjuration d'Am-Stalden. Adrien de Boubenberg lui-même se vit accusé de connivence par les Lucernois. Les cinq villes, de leur côté, renouvelèrent leur alliance *particulière* et tinrent des diètes séparées à Zofingue, à Zoug et à Lucerne [1].

De toutes parts se faisaient jour la défiance, le mécontentement et les menaces. Pour essayer de rétablir la concorde, on convoqua inutilement plusieurs diètes. Une dernière réunion, et qui devait être décisive, fut fixée à Stanz. Elle s'ouvrit à la Noël de l'an 1481 et comptait dans son sein les hommes les plus influents et les plus célèbres de la Confédération. Zurich avait envoyé son héros, Hanz Waldmann; Berne, l'avoyer Guillaume de Diesbach; Lucerne, le vieil avoyer Gaspard de Hertenstein; Uri, son landamman Jean d'Attinghausen. Les deux Schilling, de Lucerne, père et fils, l'un chancelier, l'autre prêtre, et son substitut, tenaient la plume. Les questions à vider dans cette mémorable réunion étaient toujours celles des dépouilles bourguignonnes, des conquêtes de Berne et de Fribourg, de l'admission de cette dernière ville et de Soleure dans le corps helvétique. Mais bien loin de s'entendre, à peine les députés eurent-ils échangé quelques paroles, qu'ils en vinrent aux outrages. La diète allait se dissoudre et peut-être la patrie avec elle, lorsqu'un ermite majestueux, semblable aux prophètes dont il est parlé dans l'histoire du peuple d'Israël, parut au sein de l'assemblée fédérale, et, par ses nobles et patriotiques paroles, y rappela la paix et la fraternité.

Cet illustre vieillard était connu depuis plusieurs années dans les Waldstætten sous le simple nom de « frère Nicolas *(Bruder Klaus)*. » Il n'avait pas toujours vécu dans la retraite. Sorti d'une honorable famille d'Underwald, il avait d'abord cultivé les champs en simple laboureur, élevé une famille de dix enfants et servi la patrie comme magistrat et guerrier. Dans ces positions diverses, Nicolas s'était montré

[1] M. Segesser, *Histoire juridique et politique de Lucerne.*

un modèle de loyauté, d'activité laborieuse, dc simplicité gaie et sereine. Mais doué d'une âme enthousiaste et contemplative, Nicolas de Flue, comme autrefois les *Amis de Dieu*, avait éprouvé le besoin de se recueillir dans la solitude, mère des utiles et grandes pensées [1]. Du consentement de sa femme, il s'était retiré en 1467 dans la sauvage grotte de Ranft, près de Sachslen, et y vivait tout entier à la prière et à la méditation des choses éternelles, sans oublier toutefois les siens ni la patrie. Tous ceux qui allaient visiter le solitaire dans sa cellule se sentaient émus à l'aspect de cet homme de Dieu et d'amour, à la figure vénérable et mélancolique, amaigrie par les austérités, vêtu d'une bure grossière, dont la nourriture se composait de racines, et la couche, des planches nues de son ermitage.

Le bruit de sa sainteté s'était répandu dans tout le pays, et le peuple y ajoutait des choses extraordinaires sur ses jeûnes et les visions qui le frappaient dans sa retraite.

Frère Nicolas avait appris avec une profonde douleur les progrès croissants de la discorde parmi ses compatriotes. Lorsque le curé de Stanz, Henri Im-Grund, son ami, vint lui raconter ce qui se passait à la diète et lui peignit avec effroi les suites funestes de la séparation des confédérés, le généreux ermite n'hésita pas un instant et se hâta de se rendre auprès des chefs des villes et des campagnes qu'il avait fait prévenir de son arrivée. Alors, se plaçant au milieu d'eux, et usant de l'ascendant que lui donnaient sur ces hommes de parti son caractère élevé et sa mission divine : « Vous êtes devenus forts par la puissance de vos bras réunis, s'écria le saint anachorète, et vous allez maintenant vous diviser pour un vil butin? Ah! que le bruit de votre déshonneur ne se répande pas dans les contrées voisines! Vous, villes, renoncez à des droits qui blessent d'anciens confédérés; vous, campagnes, rappelez-vous les combats que Fribourg et Soleure ont soutenus à vos côtés; recevez-les dans votre alliance. Mais, confédérés, n'étendez pas trop le cercle de votre alliance. Ne vous mêlez pas des querelles étrangères. Gardez-vous de toute dissension. Loin de vous la pensée d'accepter de l'or pour prix de la patrie. »

Telles furent à peu près, selon les historiens, les paroles

[1] « J'ai longtemps cherché quelle serait la vertu qui me rapprocherait le plus » de Dieu et me rendrait le plus semblable à lui. J'ai cru que c'était l'amour. » L'amour, en effet, nous fait aimer Dieu; mais la solitude nous fait aimer de » Dieu. » Telle était, selon ses biographes, la croyance du saint ermite. Voir les belles pages consacrées à Nicolas de Flüe par M. Gelzer, *Leçons sur l'histoire de la Suisse* (en allemand).

de l'homme de Dieu aux confédérés [1]. Elles produisirent une impression profonde. Au bout d'une heure, toutes les difficultés furent aplanies, Fribourg et Soleure admis dans la Confédération, et le son des cloches annonça dans toute la Suisse le rétablissement de la paix et de la concorde entre les Etats de la ligue.

Ce fut là l'œuvre du religieux pacificateur de la Suisse; œuvre admirée et bénie depuis trois siècles par tous les confédérés, sans distinction d'opinion ni de croyance. Il n'en est pas de même du pacte conclu dans cette même diète de Stanz et sous l'inspiration d'un autre personnage, le fameux Hans Waldmann, de Zurich. Institué pour mettre un frein au désordre et à la licence des derniers temps, le *pacte de Stanz*, ou *Stanzer-Verkommniss*, renferme une foule de dispositions relatives aux rapports des cantons entre eux et à ceux des autorités cantonales *(Obrigkeit)* avec leurs ressortissants *(Gehœrigen)*. Par ce pacte, « il est défendu à chaque Etat de la ligue d'intervenir dans les affaires d'un co-Etat [2]; il est, au contraire, enjoint à chaque Etat d'arrêter et de punir ceux de ses ressortissants qui se réuniraient pour envahir le territoire d'un Etat voisin [3] et y propager la rébellion [4]. Tous les Etats ensemble sont sommés de marcher contre quiconque enfreindra ces règles du droit commun des cantons. L'Etat attaqué a également le droit d'arrêter et de punir lui-même ceux qui envahissent son territoire [5]. » Mais le pacte de Stanz va plus loin encore. Il proscrit les associations, les réunions populaires, et interdit le droit de pétition, lorsque son exercice est de nature à faire craindre des désordres dans le

[1] Du silence général des chroniqueurs contemporains sur l'apparition de frère Nicolas, et de celui entre autres du sous-chancelier Schilling, dans son trop court récit de la diète, on en a vite conclu qu'il n'y parut pas en personne et se fit représenter par son ami Im-Grund, le curé de Stanz. Le contraire semble être prouvé par le texte de l'*Abscheid* ou Recès de la diète, et par la lettre de remercîments que l'Etat de Soleure écrivit à frère Nicolas et qui a été publiée dans les *Archives de la Société suisse pour les études historiques*. Présent ou non, d'ailleurs, frère Nicolas est le pacificateur véritable, non le brave mais obscur Im-Grund. Voici les paroles du *Recès de la diète de Stanz* à la date du 22 décembre :

« Chaque député aura soin, en tout premier lieu, de faire connaître la peine » que s'est donnée le pieux frère Nicolas, et la reconnaissance à laquelle il a droit » pour sa conduite dans toute cette affaire. » *Collection officielle des Abscheid*, publiée par acte du gouvernement fédéral, III, 10. 1858. Les noms des députés sont ordinairement indiqués en tête des *Abscheid*, mais ne le sont pas dans celui de Stanz.

[2] Comme l'Obwald l'avait fait dans la conjuration de l'Entlibouch.

[3] Comme cela avait eu lieu dans l'escapade de la *Bande joyeuse*.

[4] Comme il était arrivé à Zoug en 1404.

[5] Lucerne a usé de ce droit contre les corps-francs en 1845.

pays. Si une insurrection éclate dans un canton, les gouvernements des dix Etats se réunissent pour la réprimer de concert.

Ces dernières dispositions ne plurent pas également à tous les cantons et choquèrent surtout le gouvernement démocratique de Schwytz. Il n'osa s'en plaindre que quelques années plus tard, après la mort de Waldmann. A la diète de juin 1489, il réclama l'abolition de ces articles, *attentatoires au pacte et aux principes les plus sacrés de l'alliance.*

Mais l'opinion de Schwytz ne prévalut pas, le pacte de Stanz resta et devint même avec la loi ecclésiastique de 1370 et la constitution militaire de 1393, la principale base du droit public fédéral. Chaque fois que les États suisses renouvelaient solennellement leurs alliances, ils faisaient lecture de ces trois actes fondamentaux de leur Confédération [1].

Il n'est point fait mention, dans le *Stanzer-Verkomniss,* de l'admission de Fribourg et de Soleure. Cette alliance fut l'objet d'un traité particulier *(Bundes-Brief)* qui accordait à ces deux villes des conditions plus favorables qu'à St-Gall et Appenzell, mais non cependant l'égalité avec les huit anciens cantons. Éclairés par l'expérience, ces derniers défendirent à Soleure et à Fribourg de contracter des alliances sans le consentement de leurs confédérés.

La diète de Stanz ne mit point fin aux luttes intérieures de la Suisse. En 1483, à la requête des *Lænder,* les huit Etats exclurent Soleure et Fribourg des délibérations de la diète qui ne regardaient pas directement ces deux cantons. Une partie des Etats renouvelèrent aussi leurs prétentions sur les conquêtes faites par Berne et Fribourg dans la dernière guerre. Choisi pour arbitre, Henri Gœldli, bourgmestre de Zurich et chef des Zuricois à la bataille de Grandson, décida la question en faveur de Berne et Fribourg, moyennant le paiement de 20,000 florins aux autres Etats de la ligue. Le même magistrat prononça entre Fribourg et Soleure, qui se

[1] Le pacte de Stanz a été l'objet des plus vives critiques de la part de plusieurs écrivains démocrates qui y ont vu le fondement de l'oligarchie en Suisse et de l'alliance des gouvernements contre le peuple. Ainsi Troxler, Henne, de La Harpe, Glutz-Blotzheim lui-même, qui nomment *Volksbund* le traité de 1291, et *Herrenbund* celui de 1481. Jean de Muller, au contraire, n'a vu dans ce pacte qu'une mesure de salut public temporaire et dictée par les circonstances *(das gemeine Wohl erfordert Ordnung).* M. Segesser prouve que les *députés des campagnes* furent consultés plusieurs fois postérieurement à cette prétendue ligue des gouvernants contre le peuple. Quoique grand ami de l'ordre, M. Bluntschli trouve aussi la suppression du droit de pétition contraire au *principe de la liberté populaire.* Mais il approuve l'interdiction des assemblées populaires ; « inutiles et dangereuses, dit-il, dans des Etats où le peuple a ses assemblées annuelles et régulières. »

disputaient la préséance aux diètes, et l'accorda à Fribourg, alors tout occupé à se dépouiller de ce qu'il avait d'idées et de mœurs françaises, pour s'assimiler aux neuf autres Etats tout *allemands* du corps helvétique.

D'autres conflits surgirent parmi les confédérés, d'abord au sujet de Constance, ancienne alliée des Suisses, que la médiation de Nicolas de Flue sauva d'une nouvelle guerre. Ce fut ensuite l'affaire des monnaies, heureusement terminée par la sagesse de Waldmann, élu bourgmestre de Zurich à la place de Gœldli (1485). On cherchait déjà alors, mais en vain, à obtenir une centralisation des monnaies. Les tentatives de centralisation politique ne furent pas plus heureuses. On parvint cependant à s'entendre pour renouveler à Berne le *serment de l'alliance perpétuelle;* ce qui eut lieu avec beaucoup de pompe en présence des bourgmestres et avoyers des Etats-villes, et des landammans des Etats campagnards.

Dans l'intérieur des cantons, l'union ne régnait pas davantage entre les autorités et leurs ressortissants. A Berne, le gouvernement, serviteur trop docile de la France, fut obligé de déposer ses pouvoirs entre les mains de la bourgeoisie. Celle-ci les lui rendit ensuite, satisfaite d'avoir donné une leçon à Guillaume de Diesbach et à ses partisans.

Dans l'Underwald, les gens de l'abbaye d'Engelberg, excités par la famille remuante de Schaderauer, déclarèrent formellement ne plus vouloir reconnaître pour leur seigneur, le prince-abbé Ulric Stadler. 300 hommes des cantons protecteurs du couvent, Lucerne, Schwytz et Underwald, occupèrent la vallée, et le conseil de guerre condamna à mort le chef de la révolte, Jenni Schaderauer. Mais le noble abbé refusa de signer la sentence. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je ratifie une condamnation capitale, de cette main qui bénit au nom d'un Dieu de miséricorde[1]. »

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat, améliorés par le code ecclésiastique de 1370, n'en donnaient pas moins lieu à bien des querelles. Une grande cause de désordre était l'usage qui s'était introduit en cour de Rome d'accorder aux nombreux solliciteurs italiens ou suisses, des bénéfices non vacants pour être occupés après la mort du titulaire. Cet abus en entraîna un autre. Les papes donnaient quelquefois à ces solliciteurs ou *courtisans*, comme les appellent nos chroniques, des bénéfices dont la collation appartenait aux chapitres ou aux gouvernements suisses. Une double nomination de ce genre causa la guerre de Moûtier-Grandval, où les

[1] Schmidt, *Histoire de Schwytz*, II, 134.

corps-francs bernois soutinrent le prévôt de leur canton, nommé par le pape Innocent VIII, contre le prévôt lucernois, élu par le chapitre. Le traité de Courrendlin, en restituant à l'évêque de Bâle, souverain de ce pays, la propriété du territoire, en soumit les habitants aux Bernois à titre de *protégés*, *combourgeois* et *auxiliaires perpétuels*.

Berne profita de son crédit auprès du pape Innocent VIII pour obtenir la suppression de l'ordre teutonique et le remplacer par un chapitre de chanoines. Mais les gouvernants bernois, si forts quand il s'agissait de dépouiller un ordre religieux et de s'enrichir à ses dépens, ne montrèrent aucune fermeté dans une affaire qui intéressait au plus haut point l'honneur et la dignité de la république. Adrien de Boubenberg, appauvri par ses coûteuses ambassades, était mort en 1479 sans payer certaine dette qu'un de ses parents par alliance avait contractée envers l'Italien Garriliati, un de ces prêtres sans prébende envoyés par la cour de Rome en Suisse. Garriliati eut le front de demander que le corps de l'illustre avoyer, du défenseur de Morat et de la patrie, fût exhumé et jeté à la voirie[1], comme celui d'un insolvable. Pour empêcher ce scandale, Berne, qu'on menaçait d'interdit, dut envoyer une députation à Rome, pourvoir l'impudent Italien d'un canonicat à la cathédrale de Lausanne et lui conférer la bourgeoisie de Berne.

C'étaient ces abus et d'autres pareils qu'avaient voulu faire disparaître les conciles de Constance et de Bâle. L'opposition de la cour de Rome avait paralysé ces grandes assemblées. Cependant avant de se dissoudre, le concile de Bâle avait décidé qu'*un concile général se réunirait tous les dix ans*. Or, comme trente ans s'étaient écoulés sans qu'une nouvelle réunion eut lieu, un cardinal, slave de nation, André de Crayna, entreprit de convoquer de son chef un nouveau concile et se rendit à Berne, puis à Bâle, où son projet fut d'abord bien accueilli (1482). Une espèce de concile s'assembla dans le chœur de la grande église. Les Médicis, de Florence, et Sforza, de Milan, ennemis du pape Sixte IV, envoyèrent leurs ambassadeurs. Mais le pape jeta l'interdit sur la ville et l'empereur Frédéric III se joignit au pape pour condamner la réforme projetée. Le malheureux Crayna, abandonné de tout le monde, et enfermé au *Spalenthurm*, se donna la mort dans son cachot (1484). Crayna, au dire de son propre secrétaire, Numagen, avait le cerveau malade. Mais l'année même de cette tragédie voyait naître les deux réformateurs qui devaient

[1] A l'Engi-Halde. Anshelm, I, 263.

séparer de l'église romaine une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse. Martin Luther était né en Saxe et Ulric Zwingli avait vu le jour à Wildhaus, dans le Toggenbourg (le 1er de l'an 1484).

§ 4. Hans Waldmann, ou essai de centralisation politique et administrative à Zurich. — Occupation de Saint-Gall par les confédérés. — Malaise général en Suisse. — (De l'an 1484 à 1494.)

Depuis la guerre de Bourgogne, Zurich était redevenu le plus important des Etats de la ligue, et comme le Vorort de la *Confédération*. C'était au gouvernement de cet Etat que les envoyés des puissances étrangères s'adressaient ordinairement à leur arrivée en Suisse, et remettaient leurs *lettres de créance*. Ce retour était dû à la grande influence qu'exerçait sur les affaires fédérales le bourgmestre Hans Waldmann.

Waldmann est la plus grande figure de l'histoire suisse au XVe siècle. Cet homme célèbre était le fils d'un paysan de Blickenstorff, au canton de Zug, et avait acquis en 1452 le droit de bourgeoisie à Zurich. Il avait débuté assez tristement, et s'était fait enfermer deux fois au Wellenberg pour inconduite et voies de fait. Tanneur de profession, puis marchand de fer, il quitta son atelier pour se faire *condottiere* et embaucha des mercenaires à la solde des princes d'Allemagne. Enrichi et anobli par un mariage, Waldmann mit un peu plus de décence dans sa conduite. Par ses talents et son éloquence, il gagna la confiance des membres de sa tribu. La guerre de Bourgogne porta au comble sa gloire et sa popularité. Le héros de Morat et de Nancy se vit successivement élevé aux charges d'édile (1476), de grand-tribun (1480) et de bourgmestre (1483). Mais il ne parvint à franchir ce dernier échelon qu'en brisant la famille puissante des Gœldli, dont le chef, l'ancien bourgmestre et chevalier Henri, se vit réduit par Waldmann au rang de simple conseiller; un second membre, Lazare Gœldli, destitué de ses emplois; un troisième, banni du canton.

Elu chef de l'Etat avec Henri Roust, l'insignifiant collègue de Gœldli, Waldmann trône en roi à Zurich, devient le directeur suprême des diètes et de la politique extérieure de la Confédération. C'est à lui qu'écrivent les princes; vers lui que se tournent les ambassadeurs des puissances, lorsqu'ils désirent obtenir des traités de paix, d'alliance ou une levée de mercenaires. Principal auteur du pacte fédéral de Stanz, Waldmann l'est aussi de l'*Erb-Verein* ou traité avec l'Autri-

che, du capitulat de Milan conclu en dépit des Valaisans en guerre avec le duc et du renouvellement de l'alliance française à Lucerne (1483). Le duc de Lorraine lui doit son rétablissement au trône de ses pères et la chute de son puissant rival, le duc de Bourgogne.

Choyé par toutes les puissances, le successeur de Broun, selon une coutume honteuse qui se répandait de plus en plus parmi les magistrats suisses, recevait des pensions annuelles de chacune d'elles[1]. La France, à l'ambition de laquelle Waldmann avait si indignement sacrifié les intérêts de la nation suisse et les droits de ses alliés bourguignons, la France n'était pas restée en arrière et faisait au redoutable bourgmestre un traitement annuel de 600 livres tournois.

Ambitieux et vénal, cet homme d'Etat n'avait pas moins en administration et en politique des vues très élevées qu'il essaya de réaliser à l'aide d'un club politique, dont le noyau était formé par 12 citoyens influents, dont les plus apparents étaient le savant chancelier Amman, le curé Helfenstein et le conseiller Gérold Edlibach, beau-fils de Waldmann. C'est dans ce cercle d'amis qu'il préparait les lois et ordonnances qui devaient changer la face du canton. En matière pénale, les peines corporelles et la peine capitale remplacèrent l'ancien droit de *composition* d'après lequel on pouvait se racheter d'une peine par de l'argent. Les habitants de Regensberg perdirent le privilége dont ils étaient le plus jaloux, celui de pouvoir donner un soufflet pour 5 schillings. En fait de police, des mesures furent prises pour la salubrité des rues, la répression du vagabondage et de la mendicité, et pour assurer la bonne qualité des comestibles. Trouvant le mélange des métiers et de l'agriculture préjudiciable à ces deux grands arts, Waldmann obligea les artisans de la campagne à venir habiter avec les bourgeois. Les campagnards durent venir vendre et s'approvisionner au marché de la ville. En revanche, la production agricole fut encouragée et la vaine pâture interdite. L'Etat de Zurich manquait d'un arsenal et d'autres établissements d'utilité publique. Pour se procurer l'argent nécessaire à la fondation de ces édifices, Waldmann établit un impôt foncier considérable, une capitation annuelle de trois schillings, et soumit à un droit, comme à Berne *(Ohmgeld)*, l'importation des vins étrangers.

[1] L'Autriche lui donnait 400 florins, le duc de Lorraine 100, la Savoie et Milan une somme dont on ne connaît pas exactement le chiffre. Voir M. Bluntschli, *Histoire politique et juridique de Zurich*, dont nous ne faisons guère qu'abréger le récit.

D'autres ordonnances furent dirigées contre le service mercenaire [1]. Mais ceux qui faisaient ces lois avaient eux-mêmes donné le mauvais exemple; les services mercenaires avaient passé dans les mœurs de la nation; toutes les défenses demeurèrent infructueuses. N'avait-on pas entendu en pleine diète, le premier magistrat de Schwytz, Rodolphe Reding, justifier le *Reislaufen*, en disant: « Les Suisses ont besoin d'*une issue* [2] » (1480). A trois siècles et demi de distance, le mot de Rodolphe Reding est encore celui des enrôleurs.

Les rapports de l'Etat et du clergé attirèrent l'attention de Waldmann. Il fut défendu au clergé d'acquérir des immeubles et de recevoir des legs sans le consentement des héritiers. Un aperçu des biens d'Eglise dut être soumis chaque année au gouvernement. On obligea les ordres religieux et les confréries à contribuer à l'embellissement du Grand-Moûtier. Waldmann saisit habilement l'occasion du renouvellement de l'alliance des confédérés avec le pape Innocent VIII pour négocier un *concordat* qui garantissait à l'Etat de Zurich la position qu'il avait prise à l'égard du clergé (1486).

La constitution cantonale subit aussi quelques changements. Contrairement à l'ordre de choses établi par Broun et modifié en 1393, mais d'accord avec les vœux émis à plusieurs reprises par les chefs des tribus [3], Waldmann chercha à réduire à six les treize places occupées par des constables dans le petit conseil; en même temps il excluait ces familles nobles des fonctions tribunitiennes et rendait ces dernières inamovibles.

Toutes ces réformes ne purent s'accomplir sans créer beaucoup d'ennemis à leur auteur au sein du clergé, de la noblesse et même parmi le peuple, dont le bourgmestre n'avait respecté ni les usages, ni les anciennes franchises. Ebloui par le pouvoir, Waldmann gouvernait plutôt avec l'orgueil d'un prince qu'avec la simplicité d'un magistrat républicain. Il s'entourait d'hommes déconsidérés, de femmes perdues, et châtiait cruellement, de la mort même parfois, les paroles de blâme que faisait naître sa conduite déréglée et tyrannique. Une conjuration se forma contre le bourgmestre, dans les rangs de la noblesse. Aux Gœldli, se joignirent un Schwend, un Escher, un Meyer de Knonau. Ces ennemis de Waldmann

[1] Le Reislaufen et les guerres de Bourgogne ont introduit des mœurs étrangères, l'orgueil, la paresse, le mépris des lois. *Lois de Waldmann.*

[2] « Die Schweizer müssen ein Loch haben. » Anshelm, chroniqueur contemporain.

[3] Voir les *Extraits du Meisterbuch* dans l'*Indicateur historique de Zurich*, 1855, p. 13.

tenaient leurs conciliabules sous la voûte de la chapelle Saint-Nicolas, au cloître des Dominicains. Les conjurés s'engagèrent à employer tous les moyens pour exciter la jalousie des magistrats des autres cantons contre leur puissant adversaire, et à miner son crédit au dedans en le poussant à des actes impopulaires.

Un événement vint servir à souhait les projets des réactionnaires, et prépara la chute du grand bourgmestre. Cet événement fut le supplice du héros de Giornico, Frischanz Theilig. A son retour de la campagne d'Italie, Theilig, qui avait sur le cœur la singulière retraite de Waldmann, lâcha dans une auberge de Soleure ce propos imprudent : « Waldmann est un traître; grâce à lui, la bannière de Zurich n'est plus qu'une besace de mendiant. » Dix ans après, croyant ce propos oublié, ou l'ayant oublié lui-même, Theilig se rendit à Zurich pour son commerce de toiles. Aussitôt il y est arrêté et jeté au Wellenberg. Le gouvernement de Lucerne réclame la mise en liberté de son grand citoyen, le vengeur de l'honneur national à Giornico. « Fût-il plus grand qu'une tour, répond aux envoyés lucernois le vindicatif bourgmestre, il faut qu'il tombe. » Quelques jours après, Theilig est conduit du Wellenberg sur le marché aux poissons, où il a la tête tranchée comme un malfaiteur et un traître (21 septembre 1487).

Tel était l'ascendant de Waldmann sur les confédérés, que le gouvernement lucernois ne prit aucune mesure pour venger la mort de son plus noble citoyen; il se borna à ne pas se faire représenter aux premières diètes qui se tinrent à Zurich. La veuve de Theilig fut moins accommodante. Toutes les fois que la diète se réunissait à Lucerne, elle poursuivait de ses plaintes et de ses invectives les députés zuricois : « Rendez-moi mon mari, que vous avez assassiné contre toutes les lois de Dieu, de l'honneur et de la justice. »

Ebranlé dans la Confédération par cet acte inique et cruel, le crédit de Waldmann se perdit dans son propre canton par de nouvelles ordonnances, dont l'une défendait les réunions de plaisir de plusieurs paroisses à la campagne, et l'autre enjoignait de tuer les chiens de garde des fermes comme nuisibles à la chasse et à la culture de la vigne. Waldmann avait d'abord refusé son consentement à cette mesure impopulaire. Mais Henri Gœldli et ses partisans dans le conseil surent le lui arracher, en prenant le masque du bien public et en faisant appuyer la proposition par quelques pétitions venues de la campagne. Mais lorsque les agents de Waldmann, le conseiller Meyss à leur tête, se rendirent dans les communes pour présider à cette boucherie, un véritable désespoir

s'empara des paysans zuricois. A Mettmenstetten, 550 pères de famille se réunirent en armes dans une prairie, tenant leurs chiens en laisse, prêts à tuer quiconque essaierait de leur enlever les fidèles gardiens de leurs demeures et de leurs propriétés. Une sédition violente éclata sur les bords du lac. Conduits par un maître tisserand, Rellstab, de Meilen, et par un paysan nommé Muggern, les insurgés cernèrent la ville (4 mars 1489). Ils se retirèrent cependant le 11 sur l'assurance solennelle donnée en présence de 50 députés des campagnes et de plusieurs commissaires fédéraux, par le petit conseil, que les ordonnances seraient révoquées. Mais soucieux à l'excès de la dignité de l'Etat, Waldmann s'opposa à ce que l'on dît dans la rédaction de l'acte de révocation, que le gouvernement avait fait des concessions aux insurgés. Il voulut qu'on écrivît « que c'était à l'humble » prière des campagnards et pour l'amour de Dieu et de la » sainte Vierge que messeigneurs avaient daigné révoquer ces » lois. » Cela fait, Waldmann, comme pour braver l'opinion, partit pour les eaux de Baden avec quelques compagnons de débauche.

Un nouveau soulèvement éclate alors plus terrible que le premier. Excitée par les Gœldli et quelques moines, une partie de la bourgeoisie fait cause commune avec les insurgés (31 mars).

Accouru de Baden en toute hâte pour calmer l'effervescence populaire, Waldmann voit massacrer sous ses yeux son fidèle huissier Schneevogel, triste présage de son propre sort. Sans perdre courage cependant, il se rend le lendemain, 1er avril, de tribu en tribu, les harangue, et déjà il avait regagné les trois tribus des Charpentiers, des Bateliers et des Tanneurs, lorsque la cloche du tocsin, mise en branle par ses ennemis, appelle le peuple à l'hôtel-de-ville. Waldmann y court aussitôt. Le conseil réuni aux députés des cantons, arrivés la veille de Schwytz, délibère sur le parti à prendre dans ces conjonctures. Mais une multitude furieuse cerne l'hôtel-de-ville, aux cris répétés de : *A bas Waldmann et ses douze! A bas les scélérats!* Une chose encore pouvait sauver Waldmann et ses partisans : l'intervention énergique des représentants fédéraux. Le pacte de Stanz faisait un devoir à ces derniers de menacer les rebelles d'une punition exemplaire et d'une occupation immédiate du canton par les troupes fédérales. Mais secrètement jaloux du bourgmestre, et profondément blessé de sa conduite à l'égard de Theilig, l'avoyer Seiler, de Lucerne, parla mollement au peuple et finit par lui promettre la punition des gouvernants coupables. Un instant

après, au milieu des imprécations de la multitude, Waldmann et ses adhérents furent conduits au Wellenberg. Un gouvernement provisoire de soixante membres s'établit le même soir sous la présidence de Lazare Gœldli, le principal instigateur et le chef de la révolte.

Mais les insurgés de la campagne, campés au nombre de 8,000 devant les portes de la ville, d'où ils se faisaient apporter du vin et des vivres, demandaient à grands cris la tête du bourgmestre.

Le 6 avril, Gœldli et les soixante nouveaux gouvernants se réunirent pour porter la sentence. Bien que composé en grande partie des ennemis de Waldmann, le tribunal n'eût pas été unanime à prononcer la mort, si l'on n'eût fait courir le bruit qu'une armée autrichienne s'avançait pour délivrer le bourgmestre déchu. Sous l'impression de ce faux bruit, l'infortuné Waldmann fut appliqué à la torture, condamné à mort et exécuté devant les portes de la ville (6 avril 1489).

Sur l'échafaud, Waldmann garda la plus noble contenance. On croit que s'il eût parlé à la foule émue qui l'environnait, il eût obtenu sa grâce. Mais son confesseur Eckard avait exigé, en expiation de ses fautes, qu'il reçût la mort sans faire son apologie. Il se contenta de prononcer ces mots : « Dieu te protège, ô Zurich ! ma cité bien-aimée, et te préserve de tout mal ! » A peine le drame sanglant était-il terminé, que la nouvelle d'une intervention autrichienne fut démentie par ceux mêmes qui l'avaient répandue. Cela n'empêcha point la vengeance populaire de s'exercer encore sur plusieurs partisans de Waldmann, dont les têtes roulèrent sur l'échafaud comme la sienne [1]. D'autres se dérobèrent par la fuite au supplice.

Les passions de la multitude une fois déchaînées, il est difficile de les contenir. Le nouveau gouvernement, flétri dans l'opinion sous le nom de gouvernement *cornu* (Horn-Rath), à cause de son inhabileté, ne put parvenir à rétablir l'ordre. Le sang coula de nouveau sur l'échafaud, et cette fois ce fut le sang des ennemis du bourgmestre. La Confédération dut intervenir pour la troisième fois, et parvint enfin à conclure une *convention* entre la ville et la campagne, qui assurait à la première sa souveraineté sur le pays, à la seconde la liberté d'industrie, le choix de ses proposés et la faculté d'adresser des représentations à l'autorité. Mais les campagnards ne

[1] Le grand tribun octogénaire Wydmer, les tribuns Schurter, Œheim, Ulric Ziegler. Parmi les partisans de Waldmann déposés comme conseillers et tribuns, figurent des Keller, un Bluntschli, un Werdmuller, un Wyss.

songèrent point à se faire représenter eux-mêmes au sein du Grand Conseil; heureuse innovation qui, dit M. Bluntschli, « eût épargné par la suite bien des maux à la république. » Cette convention prit le nom de *Compromis de Waldmann* (Waldmann's-Spruch).

La chute de ce grand homme fut suivie de près par celle du bourgmestre Farnbühler, qu'un écrivain appelle le Thémistocle de Saint-Gall, et qui s'était pareillement distingué dans la guerre de Bourgogne. La vieille querelle des bourgeois de St-Gall avec leur prince-abbé s'était ravivée avec une nouvelle force. Las d'une lutte de trente années, l'abbé Ulric Rœsch résolut de quitter cette ville remuante. Il fit construire un cloître magnifique à Rorschach, qu'il avait choisi pour lieu de sa résidence. Les bourgeois de Saint-Gall virent avec jalousie et colère les travaux et préparatifs qu'on faisait à Rorschach. Craignant de perdre la source de leur prospérité et de leur richesse, ils se soulevèrent, ayant Farnbühler à leur tête. Une bande tumultueuse, composée de bourgeois de Saint-Gall, de campagnards et d'Appenzellois, démolit en un jour le palais de Rorschach (28 juillet 1489).

Le prince-abbé fit excommunier les rebelles par le pape et requit le secours des quatre cantons protecteurs de l'abbaye, Zurich, Schwytz, Glaris et Lucerne. Mais ceux-ci, travaillés par Farnbühler, qui qualifiait l'abbé de partisan de Waldmann, ne se pressaient pas d'agir. Les Saint-Gallois en profitèrent pour former une alliance perpétuelle avec Appenzell et vingt-cinq communes de la campagne. Farnbühler se flattait d'attirer aussi la Thurgovie et de fonder ainsi un Etat indépendant dans la Suisse orientale. Mais peu habile dans le choix des moyens, il eut la mauvaise idée de chercher de l'appui auprès de l'empereur et des villes souabes. Cette tendance à se rapprocher de l'Autriche lui aliéna les Suisses. Une armée de 16,000 confédérés marcha au secours de l'abbé (8 février 1490). La ville de Saint-Gall, affaiblie par la désertion d'Appenzell, opposa une résistance inutile aux confédérés; elle dut ouvrir ses portes et subir le traité onéreux de Rorschach (15 février). Ce traité lui laissait ses droits de ville libre, mais l'obligeait à payer 13,000 florins et faisait du Rheinthal, enlevé aux Appenzellois, un *bailliage sujet et commun* des Suisses, comme la Thurgovie.

Quant à Farnbühler, accusé de trahison, comme il arrive aux chefs malheureux, il fut obligé de s'enfuir même avant l'entrée des confédérés. Il se réfugia à la cour impériale à Vienne, d'où il chercha en vain à se faire rendre ses biens confisqués par ses compatriotes. La ville de Saint-Gall,

comme celle de Zurich, après la mort de son bourgmestre, fut encore agitée pendant plusieurs années par des mouvements révolutionnaires. L'une de ces émeutes se termina par la condamnation à mort de six des conjurés, et reçut dans l'histoire de cette petite république le nom de *fol jeudi* (unsinniger Donnerstag), 10 février 1491.

Toute la Confédération, du reste, était en proie aux mêmes tiraillements et au même malaise.

Pour faire cesser cet état de choses, Schwytz proposa un remède qui était pire que le mal. Il voulait qu'on déclarât « dissoutes toutes les constitutions cantonales. » Le banneret bernois Zur-Kinden parvint à faire rejeter en diète ce projet anarchique sous lequel se cachait l'inimitié des Etats campagnards pour les Etats-villes (1492). Ces dispositions hostiles se trahirent encore dans les menées séparatistes du Gessenay, qui cherchait, comme l'Entlibouch, à se rattacher aux vallées forestières. Berne sut, comme Lucerne, déjouer les plans secrets des Waldstætten. Ces derniers, Uri surtout, tourmentés par un esprit de jalousie et d'agrandissement, cherchaient à se dédommager de l'exiguité de leur territoire par toutes sortes d'expéditions aventureuses, et contraires au droit des gens. La diète fit entendre sans succès la voix de la justice. La Savoie et Constance furent indignement rançonnées par de nouvelles bandes de la *folle vie*. Neuchâtel fut menacé d'une visite pareille sous prétexte que le souverain de ce pays, Philippe de Hochberg, était partisan du feu duc de Bourgogne. Deux fois Berne et Soleure durent envoyer des troupes pour protéger ce pays allié et qui avait si bien mérité des Suisses dans les guerres contre la France et la Bourgogne (1492 et 97). Ces attentats au droit des gens eurent pour effet de rendre hostiles les bourgeois de Constance, auparavant grands amis des Suisses, mais qui ayant été forcés de payer 4,000 florins, se montrèrent leurs ennemis jurés dans la guerre qui éclata peu de temps après entre l'Allemagne et la Confédération.

CHAPITRE VI

DE LA GUERRE DE SOUABE JUSQU'A LA RÉFORMATION

(De 1499 à 1520.)

—

§ 1. Guerre de Souabe. — Paix de Bâle et suites de la guerre de Souabe. — La Suisse est séparée de l'empire d'Allemagne. Bâle et Schaffouse forment les XI° et XII° Etats de la ligue helvétique. — (De l'an 1494 à 1501.)

Déjà sous les empereurs de la maison de Luxembourg, le lien qui unissait la Confédération de la haute Allemagne à l'empire était fort lâche. Les Suisses continuaient sans doute à s'appeler dans leurs actes officiels « membres fidèles de l'empire, » et à nommer l'empereur *leur maître* (der küng unser herr). Mais leurs rapports avec l'empire se bornaient à peu près à en fêter le chef lorsqu'il se présentait dans leurs villes, à solliciter à son avénement au trône la confirmation de leurs franchises et à grossir de leurs députés le *Rœmerzug*, c'est-à-dire le cortége qui accompagnait l'empereur à Rome, lors de son couronnement. Le misérable règne de Frédéric III (de 1440 à 1493) n'était propre qu'à affaiblir encore les liens de la Suisse avec l'Allemagne. Le nom des Habsbourg était déjà un obstacle au rapprochement, et Frédéric III fit tout ce qu'il fallait pour raviver la haine héréditaire. Il refusa de confirmer les franchises des confédérés, et après s'être allié avec eux contre le duc de Bourgogne, il les abandonna comme Louis XI.

Peu d'années après cependant, sous l'influence d'un empereur chevaleresque, Maximilien d'Autriche, fils et successeur de Frédéric III, un parti impérial se forma à Berne et dans les villes suisses, par opposition au parti français, tout puissant dans les Waldstætten. Les chefs du parti impérial à Berne étaient l'ancien avoyer Guillaume de Diesbach et le banneret Zur-Kinden. Les landammans schwytzois Rodolphe Reding et Auf-der-Mauer, dirigeaient, au contraire, le parti de la France. Comme au temps de la guerre de Bourgogne, ce dernier l'emporta, grâce aux écus dont Charles VIII ne se montra pas moins prodigue que son prédécesseur; et lorsque ce roi marcha à la conquête du royaume de Naples, il accourut sous ses drapeaux un si grand nombre de mercenaires de

tous les cantons, qu'il se vit obligé d'en renvoyer une partie et de faire garder les passages des Alpes[1] (1494).

Ce servile empressement pour la France blessa d'autant plus l'empereur qu'il avait grand'peine à obtenir quelques milliers de Suisses pour l'armée impériale. Maximilien était alors tout occupé à rendre un peu d'*unité* à l'Allemagne et croyait en avoir trouvé le moyen dans l'établissement de la milice impériale des landsquenets (Landsknecht), d'une *Cour impériale de Justice commune* et d'un impôt de guerre dont le produit devait être affecté à combattre les Turcs et les Français, ces deux ennemis du nom germanique. Mais les Suisses se souciaient fort peu des musulmans; et quant aux Français, ils n'avaient que trop appris à en rechercher l'or et les faveurs. L'établissement d'une cour impériale leur parut d'ailleurs attentatoire au privilége que leur avaient accordé les empereurs précédents de se juger eux-mêmes. Sauf Berne, ils refusèrent d'envoyer des députés à Worms où se réunissait la Diète germanique (août 1495). Ils parurent cependant à celle de Fribourg en Brisgau (1498); mais ce fut pour déclarer qu'ils ne voulaient ni du tribunal, ni de l'impôt impérial. L'empereur les menaçant d'une invasion: « Je ne saurais le conseiller à votre Majesté, répondit le bourgmestre zuricois Schwend: notre peuple est un peuple de rustres, et ne ferait pas grâce à votre Majesté. »

Dans une autre diète tenue à Lindau, l'archevêque de Mayence, archi-chancelier d'Allemagne, parla de la *plume d'oie* avec laquelle il comptait réduire les Suisses à l'obéissance: « Monseigneur, lui dit le chancelier Ammann de Zurich (qui destitué comme partisan de Waldmann, avait été ensuite réintégré à son poste), nous n'avons pas eu peur de vos hallebardes, vos plumes d'oies ne seront probablement pas plus redoutables. » Les confédérés ayant également décliné la proposition d'accéder à la ligue souabe formée sous les auspices de ce prince, il les mit au ban et les fit menacer d'excommunication par le légat du pape.

La conduite des Suisses avait irrité contre eux non-seulement les princes d'Allemagne, mais les populations de toutes les provinces limithrophes. La haine du nom suisse devint populaire aux lieux mêmes où elle ne l'avait jamais été jusque-là, c'est-à-dire sur les bords du Rhin, du Danube et du lac de Constance. Dans plusieurs villes on alla jusqu'à prê-

[1] On cite parmi les capitaines suisses qui firent la campagne de Naples sous Charles VIII, les Neuchâtelois Baillod, Pury de Rive, Osterwald, Rollin, Tribolet,

cher la croisade contre ce « peuple de vachers souillés de crimes de tous genres. » Le peuple suisse ne resta pas en arrière et rendit outrage pour outrage.

La guerre n'attendait qu'un signal pour éclater; elle s'alluma dans les Grisons. Deux des ligues de ce pays [1] venaient de contracter une alliance avec sept cantons suisses. On envisagea ce fait comme une marque de rebellion envers l'empire. En janvier 1499 le Münsterthal fut assailli par 10,000 Souabes, et la ville de Meyenfeld livrée par la trahison d'une partie de ses habitants. Toujours favorable à l'empereur, Berne cherche en vain à conjurer l'orage. Les Grisons unis aux confédérés pénètrent dans le Vorarlberg, battent les impériaux à Treisen (12 février), reprennent Meyenfeld et soumettent tout le pays jusqu'à Feldkirch (février 1499). Le 20 se livra la bataille du Hard. 10,000 Suisses, commandés par le vaillant baron Ulric de Hohensax, y battirent 10,000 impériaux, dont plus du quart mordirent la poussière. L'historien souabe Pirkheimer, témoin oculaire et acteur important dans cette guerre, rend témoignage au courage héroïque avec lequel un corps d'Appenzell et de Saint-Gall, auxiliaire des confédérés, demeura deux heures entières au milieu des flots gelés du Rhin, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture [2].

Le théâtre de la guerre fut transporté ensuite dans le Hégau [3], où 10,000 confédérés de Berne, Fribourg, Soleure et Schaffouse détruisirent vingt villes et châteaux. Du Hégau, 10,000 confédérés, pour la plupart Soleurois, pénétrèrent dans le Sundgau [4] et défirent un nombre triple d'ennemis sur la colline boisée du Bruderholz (22 mars).

L'empereur Maximilien, décidé à faire les plus grands ef-

[1] L'alliance de la ligue Grise est de l'an 1497; celle de la Maison-Dieu, de 1498. La ligue des Dix Droitures, où l'Autriche avait de grandes propriétés, n'osa pas s'associer aux deux autres.

[2] Le même témoin rapporte avec admiration un trait de courage et de présence d'esprit d'une jeune fille suisse que ses compatriotes avaient chargée d'un message pacifique auprès de l'empereur alors à Constance. Pendant qu'elle attendait la réponse de Maximilien dans la cour de la maison où logeait ce prince, les cavaliers de garde lièrent conversation avec elle. « Que font les Suisses? — Ils vous attendent. — Combien sont-ils? — Assez pour vous battre. Rien ne vous empêchait de les compter à la dernière affaire, si vous en aviez eu le loisir. — Ont-ils des vivres? — Comme s'ils pouvaient vivre sans boire et manger! — Un soldat qu'irritaient ces réponses hardies, porta la main à son sabre. — Quoi! tu fais le brave et tu ne rougis pas de menacer une jeune fille. Si tu es si crâne, va aux avant-postes, tu trouveras là avec qui mesurer ta vaillance.

[3] Le Hégau comprenait la partie de la Souabe qui avoisine le Rhin.

[4] Le Sundgau est cette partie supérieure de l'Alsace où se trouve la ville de Mulhouse.

d'une grande croix blanche : « Tapez dru, braves confédérés, » s'écrie-t-il, vos frères de Lucerne et de Zoug sont là. »

Ce secours inopiné décida de la victoire. Les impériaux, battus à plate-couture, s'enfuient par le pont de la Birse qu'ils détruisent pour empêcher les confédérés de les poursuivre. 3,000 impériaux et 300 Suisses perdirent la vie dans cette mémorable journée. Un grand nombre de munitions et de cuirasses, 21 canons, les trois bannières d'Einsisheim, de Fribourg et de Strasbourg sont la proie du vainqueur, qui s'assied au banquet préparé pour l'armée impériale.

Le lendemain de la bataille arrivent processionnellement les moines de Bâle, demandant à rendre les honneurs de la sépulture aux corps des nobles qui avaient péri dans la mêlée. Les Soleurois, sur le territoire desquels s'était livrée la bataille, s'y refusèrent en disant : « Les corps des nobles demeureront avec ceux des paysans. » On inhuma, en effet, amis et ennemis sans distinction sur le champ de bataille, où fut élevée une chapelle commémorative de l'événement. Un autre monument curieux de la victoire de Dorneck fut pendant longtemps le « poirier historique, » aux branches duquel les guerriers de Zoug et de Lucerne avaient précipitamment suspendu leurs havresacs avant de se jeter dans la mêlée.

Les deux partis étaient las de la guerre. Sans avoir été longue, la lutte avait été acharnée et terrible. Dans l'espace de six mois, plus de 20,000 hommes avaient péri, 2,000 villes et châteaux avaient été réduits en cendres; des contrées entières de la Souabe présentaient l'image de la misère et de la désolation. De tous côtés on voyait errer de pauvres familles que les horreurs de la guerre avaient privées de pain et d'asile. Le général Pirkheimer rencontra un jour une troupe de plusieurs cents orphelins qui broutaient l'herbe d'une forêt sous la conduite d'une vieille femme.

Quoique la Suisse n'eût pas souffert comme la Souabe, le besoin de la paix s'y faisait sentir à l'agriculteur et à l'artisan, dont l'appel sous les drapeaux avait suspendu les travaux indispensables. Le duc de Milan profita de ces dispositions pour se poser en médiateur, et parvint à conclure la paix de Bâle[1] (22 septembre). Le retour de la paix fut célébré par des *Te Deum* solennels et par une procession annuelle à Einsidlen, de Zurich.

[1] Les négociateurs suisses furent Frickard, de Berne; Kætzi, de Schwytz; Ammann, de Zurich; Werner Steiner, de Zoug, auxquels on adjoignit trois magistrats plus agréables à l'empereur : Guillaume de Diesbach, de Berne; Jean de Sonnenberg, de Lucerne, et Henri Gœldli, de Zurich.

Les nouvelles victoires des Suisses eurent des suites importantes. De la paix de Bâle date, à proprement parler, l'indépendance de la Suisse, sa séparation de *fait* de l'empire d'Allemagne. La séparation de *droit* ne sera prononcée qu'un siècle et demi plus tard, au congrès de Westphalie (1648). Jusque-là, ils continueront, pour la forme, à s'appeler membres de l'empire et à demander aux empereurs la confirmation de leurs priviléges.

Un autre résultat de la guerre de Souabe fut l'entrée de Bâle et de Schaffouse dans la Confédération suisse.

Les Bâlois, qui avaient déjà combattu avec les Suisses dans la guerre contre la France et le duc de Bourgogne, venaient encore de manifester leur sympathie pour les confédérés en leur fournissant des vivres pendant la dernière guerre. Mais les nobles et les chanoines, qui désiraient au contraire se rapprocher de l'empereur, avaient célébré la prétendue victoire des Autrichiens par un festin. Croix blanche ou croix rouge, avait dit l'avoyer Kunrad, de Soleure, il faut que Bâle choisisse[1]. L'égoïsme des nobles vint en aide au parti suisse. Une grande partie d'entre eux (des Wessenberg, Eptingen, Flachsland, Rothberg) étant sortis de Bâle pour se soustraire à l'*impôt de guerre*, les bourgeois demandèrent leur annexion à la ligue helvétique, et l'obtinrent en dépit des objections de Zoug et de Glaris (8 juin 1501). L'annexion de Bâle offrait aux confédérés tous les avantages qui découlent de l'alliance d'une ville fortifiée, défendue par 5,000 bourgeois, et formant à la fois un grand entrepôt commercial et un centre intellectuel important.

L'accession de Schaffouse, ville libre et impériale comme Bâle, et alliée des Suisses depuis 1475, n'offrait pas d'aussi grands avantages. Mais, place de guerre sur le Rhin, elle servait à couvrir les frontières suisses vers l'est comme Bâle en était le boulevard au nord. Son admission, quoique combattue par Schwytz et Underwald, qui craignaient ce nouvel accroissement des Etats-villes, fut prononcée à la fin, aux mêmes conditions que Fribourg et Soleure (9 août 1501).

Bâle avait été plus favorisée et traitée à l'égal presque des premiers Etats de la ligue. On lui donna même le pas sur Fribourg et Soleure dans les diètes. La réception de Bâle et de Schaffouse faillit même avoir des suites plus graves encore pour ces deux dernières villes. De concert avec le savant, mais partial député de Berne, le chancelier Frickard, les députés des Waldstætten voulaient *ôter voix et séance à Fri-*

[1] Ochs, *Histoire de Bâle*, IV, 601.

bourg et à Soleure et les reléguer parmi les simples alliés. L'opposition énergique des autres cantons fit heureusement échouer ce dessein.

L'annexion de Bâle à la Confédération se fit d'une manière solennelle, entre les mains d'Henri Roust, bourgmestre de Zurich. Pour montrer la sécurité que lui donnait la protection des Suisses, Bâle substitua une *vieille femme armée d'une quenouille* à la nombreuse garde qui veillait auparavant à ses portes. Pour la première fois, un simple bourgeois y fut élevé à la dignité de bourgmestre.

Sans les excès et l'indiscipline des confédérés dans la dernière guerre, un grand nombre de villes du Hégau et de la Forêt-Noire eussent suivi l'exemple de Bâle et de Schaffouse; car autant le nom de Suisse excitait la haine du peuple allemand au début de la guerre de Souabe, autant il y éveillait maintenant de sympathie et d'enthousiasme. Si un guerrier de cette nation venait à se montrer dans une ville de la frontière, il était l'objet de la curiosité générale et de toutes sortes d'égards et de prévenances. Les plus empressés étaient ceux qui avaient fait la guerre contre eux et qui regrettaient de n'avoir pas combattu dans leurs rangs, « plutôt que de risquer leur peau pour des damerets qui passaient leur temps au lit et n'osaient regarder un Suisse en face. »

§ 2. Nouvelles guerres d'Italie; elles procurent aux confédérés les bailliages italiens et la Valteline. — Matthieu Schinner, ou rôle européen des Suisses, libérateurs de l'Italie et du saint siége. — (De l'an 1500 à 1513.)

Chaque nouvelle guerre accroissait le nombre des coureurs de combats et d'aventures. La guerre de Souabe n'était pas encore terminée, que des mercenaires de tous les cantons volaient sous les drapeaux, qui du duc de Milan[1], qui du duc de Romagne[2], qui du roi de France. Ce dernier, Louis XII, en avait toujours le plus grand nombre à sa solde, parce qu'il payait bien et qu'il avait soin de faire des pensions annuelles aux magistrats influents. Ce prince étant entré en guerre avec le duché de Milan qu'il prétendait lui appartenir du côté de sa grand'mère Valentine Visconti, on faillit voir se renouveler le spectacle de Suisses combattant contre Suisses. Mais, comme à Dôle en 1477, la trahison se chargea d'empêcher une lutte fratricide. Les Suisses du duc de Milan, bloqués dans Novare

[1] Ludovic Sforza, surnommé le *More*.

[2] Le fameux César Borgia.

par l'armée française, livrèrent ce malheureux prince au roi, qui le laissa mourir dans un cachot de son royaume (10 avril 1500).

Poussée par l'indignation publique, la diète fit mine de punir les traîtres. On coupa la tête à un soldat obscur, Turmann, d'Uri. Mais on laissa vivre les grands coupables, et après quinze ans d'une prétendue enquête, les pères de la nation n'eurent pas honte de décider entre eux : « qu'on tiendrait cachée la trahison de Novare. » (Recès de la diète du 10 mars 1515.)

La trahison, néanmoins, transpira parmi le peuple. Un prêtre courageux, le curé de Kriegstetten, au canton de Soleure, s'écria en pleine chaire : « Les confédérés ont trahi l'ancien duc de Milan et vendu le nouveau. »

La France, pour l'or de laquelle maint chef suisse se couvrait de déshonneur, se brouilla avec les cantons peu de temps après. Beaucoup de soldats réclamaient les arrérages qui leur étaient dus depuis le règne de Charles VIII. L'Etat d'Uri, resté maître de la Léventine, réclamait de Louis XII la remise du comté de Bellinzona, ancienne propriété de ce canton[1]. Tous ces *réclamants*, fatigués d'attendre et bravant les défenses d'une diète vénale, passèrent les Alpes et s'emparèrent de Locarno et de Bellinzona. Milan, tremblante, ouvrait déjà ses portes. De peur de perdre toute la Lombardie, Louis XII céda Bellinzona à Uri et apaisa les autres réclamants en leur jetant 300,000 couronnes[2].

Effrayée des symptômes de démoralisation qui se manifestaient de tous côtés en Suisse, la diète rentra en elle-même et jura aux pieds des autels d'*abolir les pensions* et le *service mercenaire*. La peine capitale fut prononcée contre les réfractaires. Mais l'or de Louis XII eut bientôt fait oublier ce serment. Conrad Schwend, bourgmestre de Zurich (l'un des auteurs de la mort de Waldmann), secondé par l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon, et celui de Genève, Jean-Louis de Savoie, livre de nouveau sa patrie à la France. Les guerriers suisses combattent « sous les lys jaunes[3] » à Naples, en Lombardie, à Gênes et à Agnadel, ce tombeau de la puissance vénitienne. La malheureuse république avait cherché en vain à se rendre sa sœur des Alpes propice, par des ambassades réitérées. Le sénateur Savorgnani séjourna en Suisse pendant un mois. A sa voix, quelques

[1] Voir page 186 de ce volume.

[2] La couronne, *krone*, valait un écu-bon de 25 batz.

[3] Les *lys jaunes* étaient les couleurs de la France sous Louis XII. — Anshelm.

patriotes s'émurent, quelques cents mercenaires partirent; mais le gros de la nation resta attaché à des bannières plus lucratives que le Lion de St-Marc.

Le caractère vénal des Suisses, à cette époque, se décèle d'une manière honteuse dans la conduite de quelques cantons envers la Savoie. Un imposteur, nommé Dufour d'Annecy, secrétaire du feu duc de Savoie, produisit de fausses dispositions de ce prince renfermant un legs de 360,000 couronnes en faveur de Berne et de Fribourg. Sans examiner longtemps l'authenticité de cet acte, ces deux Etats exigèrent le paiement de la somme et ne se contentèrent qu'à grand'-peine de 125,000 couronnes que consentit à payer le duc. Le faussaire, récompensé de son crime par l'admission à la bourgeoisie de Fribourg et de Berne, prit goût au métier et fabriqua un second titre faisant 800,000 couronnes en faveur des cantons. Le duc régnant eut beau se récrier et faire intervenir le pape, l'empereur et le roi de France. Les soldats indisciplinés des cantons prirent les armes, et le duc de Savoie dut s'estimer heureux d'en être quitte pour la somme de 350,000 couronnes qu'il paya « à ceux des ligues. » L'imposteur finit ses jours en Suisse, dans l'abondance et sous les dehors de la dévotion.

Louis XII, ayant tiré des confédérés ce qu'il voulait, crut pouvoir se dispenser de tout ménagement à l'égard de ces mercenaires et refusa d'acquitter les pensions promises. L'empereur Maximilien en profita pour obtenir le renouvellement de l'*Union héréditaire* (Erb-Verein) (1512). Un autre grand ennemi des Français, le pape Jules II, venait de monter sur le trône pontifical et n'eut qu'une pensée jusqu'à sa mort: « Chasser les Français de la péninsule. » Il trouva un redoutable soutien de sa politique et un exécuteur persévérant de ses desseins dans l'évêque de Sion, Matthieu Schinner. Ce prélat, plein d'audace et de génie, obtint de la diète de Lucerne une levée de 6,000 Suisses (13 mars) qu'il conduisit dans la Lombardie (1510). Mais quelques chefs suisses et le fameux intrigant Georges Supersax, qui avait passé du parti du pape à celui de la France, arrêtèrent l'expédition à Chiasso. Le pape, irrité, adressa un bref menaçant aux cantons, qui cherchèrent en vain à le calmer par une ambassade. Les Valaisans, poussés par Supersax, s'en prirent à Schinner. Celui-ci, obligé de s'enfuir déguisé en lépreux, se réfugia à Rome, où le pape Jules II récompensa son zèle par l'évêché de Novare (février) et le chapeau de cardinal (20 mars 1511)[1].

[1] Furrer, *Histoire du Valais*, p. 251.

Le triomphe de Supersax n'avait pas été d'une longue durée. Excommunié, il avait été proscrit à son tour et mis en prison par les Fribourgeois. Il réussit à s'évader. Mais l'avoyer d'Arsent, chef du parti français dans ce canton, convaincu d'avoir favorisé son évasion, fut décapité à la suite d'une émeute populaire provoquée par le banneret Pierre Falk, chef du parti romain à Fribourg (le 18 mars 1511).

Une nouvelle expédition eut lieu, en novembre, et donna lieu à quelques beaux faits d'armes, mais sans résultats positifs[1]. Sur ces entrefaites, une ligue s'étant formée contre la France entre l'empereur, l'Espagne, Venise, le pape et les Suisses, une troisième expédition eut lieu et eut de tout autres conséquences. 20,000 confédérés, conduits par Schinner et commandés par Ulric de Hohensax, Stapfer, de Zurich, Pierre Falk, le banneret de Fribourg et plusieurs autres capitaines vaillants, s'emparèrent en sept semaines de toute la Lombardie, rétablirent sur le trône ducal Maximilien, fils du prince trahi à Novare, et méritèrent le beau titre de libérateurs de l'Italie et de *défenseurs de la liberté de l'Eglise*, que leur accorda avec de magnifiques récompenses le pape Jules II[2].

Toutes les principales villes de la péninsule, Venise, Pavie, Rome et Milan voulurent fêter par des ovations brillantes les invincibles guerriers des Alpes. Les bourgeois, dans leur enthousiasme, baisaient les mains des guerriers suisses et les régalaient de mets et de vins délicieux. A Venise, le doge Lorédano alla au-devant du cardinal de Sion avec trois gondoles. Les prédicateurs, du haut des chaires, les comparaient « au peuple de Dieu. »

Le pape Jules II se composa une garde de 200 hallebar-

[1] Les Fribourgeois Lauper, Heid et Schneuwly traversèrent la Tresa à la nage à la vue de l'armée française. A Lodi, Hans Heid entra, bride abattue, dans la ville avec 12 cavaliers seulement, et mit en fuite la garnison française. Haimoz, de Fribourg, gravit le premier le rempart de Pavie et y arbora le drapeau de la ville. Lors de l'expédition de 1512, les Fribourgeois rapportèrent plusieurs bannières conquises à Pavie. Glutz-Blotzheim, p. 253.

[2] La bulle expédiée à ce sujet et datée de Rome, le 22 juillet, porte la remarquable suscription que voici : « A nos chers fils des douze cantons de la vieille et » grande ligue de la haute Allemagne, protecteurs de la liberté de l'Eglise et nos » alliés. » Les présents du pontife consistaient en une bannière, un chapeau ducal et une épée d'or. Un écrivain français, M. Jubinal, a fait une description intéressante de ces précieux joyaux, conservés à Zurich, le Vorort helvétique. L'épée de Jules II, objet d'art admirable, a la poignée d'argent et la lame d'acier doré, de plus cinq pieds, portant le nom du pape. La bannière est ornée de pierres fines et de perles sous lesquelles brillent de riches broderies en soie, en fil d'or et d'argent représentant le couronnement de la Vierge. *Rapport au ministre de l'instruction publique,* 1832, p. 11.

diers suisses. Mais un prix plus important encore était réservé à la valeur des confédérés.

Le duc de Milan abandonna aux cantons la possession de Bellinzona, Lugano, Locarno et des autres bailliages qui forment aujourd'hui le canton du Tessin et la Suisse italienne. Les Grisons obtinrent la restitution du pays de la Valteline et de Chiavenne que l'évêque de Coire avait possédé anciennement.

L'année suivante, les Français, joints aux Vénitiens qui s'étaient détachés de la sainte-ligue, ayant voulu reconquérir la Lombardie, les Suisses prirent de nouveau les armes, et la grande bataille de Novare, où La Trémouille perdit 8,000 hommes et les Suisses seulement 1500, brisa une seconde fois la puissance française dans la péninsule[1] (6 juin 1513). « C'est ainsi, » s'écrie en racontant cet événement, l'historien et homme d'Etat contemporain Guicciardini, « c'est ainsi qu'à la grande honte de tous les autres peuples, » tout l'honneur de cette campagne devait revenir, non aux » Français, non aux fantassins allemands, non aux armes » espagnoles ou vénitiennes, mais uniquement aux soldats » suisses, qui eurent à soutenir tout le poids des armes fran- » çaises. Mais, poursuit le même historien, les Suisses en » combattant pour l'amour du gain et pour le compte d'au- » trui, perdirent le fruit de leurs victoires et l'occasion de » dominer sur l'Italie. »

Le rôle européen des Suisses avait commencé avec les guerres de Bourgogne. La bataille de Novare marque le point culminant de ce rôle et de la grandeur militaire des confédérés, surnommés, dit M. Michelet, les CHATIEURS DES ROIS. Dans cette période de nos annales, un homme occupe la place principale et domine la scène; cet homme est le prélat valaisan ou cardinal de Sion, Matthieu Schinner.

Ridiculement loué par les uns, qui l'ont comparé à Nicolas de Flue, à St-Bernard, à Winckelried, Schinner a été rabaissé par d'autres, qui en ont voulu faire un intrigant vulgaire[2]. En dépit de ces exagérations, le cardinal de Sion demeure l'une des plus spirituelles et des plus grandes figures de notre histoire.

[1] A Novare se signalèrent parmi les chefs Nicolas Conrad, de Soleure, le capitaine bernois Benoit de Weingarten et Erni de Winckelried, descendant du héros de Sempach. Un vaillant et rusé officier suisse, Jacques d'Uri, tomba dans cette journée.

[2] M. de Bons, écrivain valaisan, voit avec raison en Schinner le Suisse qui a exercé le plus d'influence sur les destinées de l'Europe. Beaucoup d'écrivains, Zschokke, entre autres, n'ont saisi que le côté sombre de cette grande vie et l'ont sacrifié à Supersax.

Il était né de parents pauvres au village de Mühlibach [1], paroisse d'Ernen, dans le dixain de Conches. Etudiant, il se vit réduit à chanter pour vivre sur les places publiques de Sion, de Zurich et de Berne. Il était curé de son lieu natal, lorsque ses rares talents et la protection de Georges Supersax, qui fut plus tard son plus implacable ennemi, le placèrent sur le siége épiscopal à la place de son oncle (1499).

L'évêque de Sion, comte du Valais, était alors un personnage important en Europe par la facilité qu'il avait de fermer et d'ouvrir à volonté cette porte de l'Italie. L'avant-dernier évêque, Jost de Silinen, avait usé de cet avantage en faveur de la France. Un instant indécis entre Louis XII et Jules II, Schinner se décida pour ce dernier, et deux pensées remplirent dès lors sa vie d'homme politique et de prince de l'Eglise: « Arracher le Valais à l'influence de la France, du sire Georges de Supersax et des autres seigneurs dévoués à cette puissance; en même temps, seconder les efforts que faisait Jules II pour chasser les Français de la péninsule et y établir la suprématie temporelle du saint-siége. »

A ces deux pensées, Schinner sacrifie tout, et comme l'aigle des Alpes, dont il a le regard perçant, il guette sans cesse de son château de Majorie l'occasion favorable où il pourra se précipiter sur son ennemi et accomplir les projets qu'il médite pour lui-même ou pour l'Eglise. L'instant venu, il s'élance, tantôt la pique en main, tantôt revêtu de ses ornements sacerdotaux, selon les circonstances. Aux foudres religieuses et guerrières, il sait aussi joindre celle de son éloquence acérée et entraînante. « Ce soldat tondu, disait le roi de France, m'a donné plus de besogne avec sa langue que les longues piques de ses compatriotes. »

Jules II, qui avait deviné tout le parti que l'on pourrait tirer du génie et de l'ascendant de cet homme, lui avait donné le chapeau de cardinal, le premier et le seul qui ait couvert un front suisse [2].

Il faut le dire à la louange de Schinner, au milieu de ses préoccupations ambitieuses, entouré des nations diverses et rivales qui formaient l'armée de la sainte-ligue, il ne perd jamais de vue l'honneur national; dans les camps et les cérémonies publiques, il veut que ses compatriotes aient le pas

[1] Par une distraction étonnante, M. Michelet fait naître Schinner à la Rochelle. *Histoire de France*, V, 32.

[2] Le cardinal Duperron, né à Orbe, n'est Suisse que de naissance. Il en est à peu près de même du cardinal Jean d'Estavayer (1349), dont on voit le portrait dans la maison Mollondin à Soleure. On ne peut appeler Suisses les cardinaux de Genève.

sur tous les autres peuples. Ce sentiment national qui animait le cardinal de Sion a été reconnu par un écrivain bernois, d'ailleurs très peu favorable à la politique et à la personnalité du prélat, qu'il place tout uniment en enfer, par le rigide et loyal chroniqueur Anshelm.

§ 3. Soulèvement populaire. — Invasion en France. — Bataille de Marignan et paix perpétuelle avec la France. (1513-1516.)

Le sang de 1500 confédérés fumait encore dans les champs de Novare, que déjà le parti français recommençait à s'agiter en Suisse. Parmi les partisans de Louis XII figurait le banneret bernois Hetzel. Son fils, Jean-Rodolphe, sans écouter ni les ordres de la diète, ni les supplications de son père, lève un corps de plusieurs cents hommes et les conduit au roi. Le départ de ce *Reislaufer* fut le signal d'un soulèvement populaire très dangereux qui éclata dans plusieurs cantons à la fois. On en voulait surtout aux distributeurs de l'argent de France, que dans son vert langage le peuple appelait des *mangeurs d'écus* (Kronen-Fresser).

Deux gouvernements, ceux de Zurich et de Soleure, en furent quittes pour la destitution de quelques-uns de leurs membres. Mais à Berne et à Lucerne, le sang de plusieurs conseillers coula sur l'échafaud. A Lucerne, l'avoyer Fehr expia dans de cruelles tortures le tort d'appartenir au parti français. Le banneret Hetzel, qui avait échappé aux mains des campagnards bernois, fut arrêté à Olten par ceux de Soleure, et mis à mort, après avoir subi les traitements les plus horribles. Les masses irritées ne rentrèrent dans le devoir que lorsque les gouvernants eurent pris l'engagement de renoncer aux pensions particulières, de partager avec les communes l'argent des alliances et de maintenir les anciennes franchises.

L'esprit moqueur qui respire dans les chroniques populaires et trouve à rire dans les plus graves événements, a baptisé cette émeute sanglante du nom de *guerre des oignons* (Zwiebeln-Krieg), parce que les campagnards ameutés autour de Lucerne, au nombre de 7000, s'amusèrent à dévaster les jardins et à manger les oignons des bourgeois de la capitale [1].

Mais la haine contre la France n'était pas assouvie. Un plan

[1] Dans l'histoire de Zurich, la même sédition porte le nom de *guerre des gâteaux* ou des *rayons de miel*, parce que les paysans des rives du lac prirent de préférence ces deux comestibles dans l'étalage des marchands sans se piquer de les payer avec exactitude. M. Bluntschli.

d'invasion de ce royaume par l'empereur, l'Angleterre, l'Aragon et les Suisses réunis, fut accueilli avec transport à la diète de Zurich (1er août). Et pendant que les Anglais débarquaient à Calais et que les Aragonnais envahissaient la Navarre, 30,000 Suisses et impériaux marchèrent sur Dijon, les Suisses portant sur leurs habits des croix avec des clés blanches, en signe de ralliement. Le Valais et Rotwyl, ville impériale et alliée des Suisses, qui était restée neutre dans la guerre de Souabe, avaient fourni leurs contingents à cette expédition. Mais arrivés devant Dijon, Jacques de Wattenwyl, avoyer de Berne, et d'autres chefs suisses se laissèrent corrompre par La Trémouille, qui commandait pour le roi. Ils se retirèrent sur la promesse de 400,000 écus que leur fit ce général et en garantie de laquelle il livra quatre otages. La Trémouille abusait de la bonne foi des Suisses. De ces quatre otages, un seul avait quelque fortune et paya 40,000 écus pour sa rançon, au lieu des 400,000 qu'on attendait (août 1513).

La mystification de Dijon irrita tellement l'armée et le peuple, qu'on ne put les apaiser qu'en immolant quelques-uns des partisans de la France. Les ambassadeurs de Louis XII furent arrêtés et jetés en prison. Les citoyens bernois se virent insultés dans les cantons où ils voyageaient pour leurs affaires. La diète eut grand'peine à empêcher une seconde invasion. Mais, comme après Novare, les grands coupables restèrent impunis. L'influence française fut assez forte pour empêcher l'alliance que sollicita à plusieurs reprises Henri VIII, roi d'Angleterre. Schinner s'était cependant rendu en personne à Londres pour y plaider en plein parlement la cause de l'alliance des deux pays.

L'ambassade du cardinal de Sion à Londres et l'envoi à Zurich de l'ambassadeur de Henri VIII, sir Richard Pace, sont assurément les premières traces de *relations diplomatiques* entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Mais déjà de nombreux rapports religieux, scientifiques et militaires avaient eu lieu entre ces deux peuples, si éloignés l'un de l'autre, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne [1].

[1] Nous ne rappelons que les nombreux moines bretons (scotes et anglo-saxons) de St-Gall, d'Einsidlen; les archers anglais de Pierre de Savoie et les séjours du Petit-Charlemagne à Londres; les Gallois d'Enguerrand de Coucy; les Anglais de Charles-le-Téméraire. Dans les siècles suivants, les rapports se multiplient. Viennent les réfugiés *pour cause de religion*, nombreux à Zurich et à Genève, où ils forment une église. Les réfugiés *politiques* auront leur tour au XVIIe siècle, où Cromwell aussi, le grand protecteur, entretient de fréquentes relations avec les protestants de Suisse. Après le régicide Ludlow, le prétendant Edouard Stuart et les fondateurs des loges *maçonniques* de Genève et Lausanne (1737-39). Gibbon leur

Le crédit de Schinner et du parti romain baissait visiblement en Suisse et en Valais, où Supersax venait de reparaître en vainqueur, lorsque Louis XII mourut et laissa le trône à François Ier (1515).

Les prétentions hautement avouées de ce prince sur le duché de Milan ravivèrent toutes les haines contre la France et fournirent au cardinal le moyen de lever une armée de 30,000 hommes destinée à défendre la Lombardie. Schinner, casque en tête et lance au poing, alla prendre position avec cette armée au pied des Alpes, que devait traverser François Ier pour se rendre en Lombardie. Mais tandis que le cardinal de Sion, le bourgmestre Marc Roust, de Zurich, et la plupart des chefs des Waldstætten se préparaient à combattre, Wattenwyl, Stein, Diesbach, de Berne, Gaspard Gœldli, de Zurich, et Hug, de Lucerne, s'y refusèrent absolument. Schinner et Zwingli alors grand ami du cardinal et qui suivait l'armée en qualité d'aumônier des troupes glaronnaises, exhortèrent inutilement les Suisses au combat. Ils eurent la douleur de voir François Ier pénétrer en Piémont sans coup férir et les généraux suisses traiter avec lui à Galérate (8 septembre).

La paix conclue, déjà 12,000 Suisses quittaient Monza en deçà de Milan pour rentrer dans leurs foyers, lorsque, par les ordres secrets du cardinal, Arnold Winckelried, capitaine d'Underwald et l'un des descendants du héros de Sempach, court avec quelques compagnies attaquer l'armée française. Aussitôt l'alarme est donnée, et les guerriers qui partaient, ne voulant pas abandonner leurs frères, obligent leurs chefs à les ramener au quartier-général. Ce hardi stratagème du cardinal fit rompre la honteuse paix de Galérate et donna lieu à la fameuse bataille de Marignan, bataille de deux jours, livrée le 14 et le 15 septembre 1515.

Le 14, au soir, les quatre canons du capitaine Ponteli, de Fribourg, donnèrent le signal de la bataille. C'était, avec quatre autres pièces, toute l'artillerie des Suisses. Ceux-ci s'avancent en trois corps, présentant une forêt de piques de 18 pieds. Trente fois le pesant corps de la gendarmerie française s'élance contre cette masse irrésistible, et trente fois il se brise. Gascons, Basques, lansquenets allemands, à la solde de la France, tout est renversé par les confédérés. Les plus vaillants gen-

succède à la fin du XVIIIe siècle. Les sectaires *religieux* (méthodistes et darbystes) marquent l'influence anglaise au XIXe siècle. Genève avec ses *James*, ses *Johns*, ses *Willams*, ses traductions de Walter Scott, de Bentham, de la philosophie d'Edimbourg, a été de nos jours une ville presque anglaise. La Suisse, à son tour, a influé sur la Grande-Bretagne, à laquelle elle a prêté Holbein, Füssli (le grand peintre) et Planta, de l'académie royale.

tilshommes tombent percés de lances; Bayard, le *chevalier sans peur*, est jeté bas de son coursier et s'enfuit sans casque ni cuirasse. François Ier, dont les coups de lance ont faussé l'armure, combat en roi, et se portant aux endroits les plus périlleux, ranime le courage de ses troupes. Mais il ne peut empêcher qu'un corps de volontaires suisses n'enlève une des batteries françaises et ne la tourne à l'instant contre ses troupes. Ce corps était celui des *Enfants perdus*, troupe d'élite recrutée parmi les plus vaillants gars des divers cantons: ils recevaient double solde et portaient pour se distinguer une plume blanche à leurs chapeaux. Une nuit profonde vint, à propos pour l'armée française, séparer les combattants et couvrir le champ de bataille, éclairé un instant auparavant par une lune resplendissante et les sinistres lueurs de cent bouches à feu. Les deux armées demeurèrent en présence. Chacun coucha à la place qu'il avait occupée pendant la bataille; François Ier dormit sur un affût. Réunis autour d'un grand feu, les chefs suisses tinrent conseil; Schinner, estimant qu'on en avait assez fait pour l'honneur, ouvrit l'avis très sage, de se replier sur Milan. D'autres chefs (Wattenwyl et Stein sans doute) s'y opposèrent. On discutait encore lorsque quelques coups de canon tirés par les Français dispersèrent le conseil.

A la pointe du jour les cornemuses d'Uri et d'Underwald annoncèrent le second acte du drame sanglant. L'amman de Zoug, qui avait fait ses premières armes à coté de son grand-père à Grandson et commandé à Dorneck, l'amman Werner Steiner range les hommes de l'avant-garde en bataille, et prenant trois mottes de terre, les brise sur leurs têtes en disant: « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, nous trou- » verons ici notre cimetière aujourd'hui. Mais, confédérés, » soyez hommes, et loin que cette pensée trouble votre cou- » rage, n'ayez devant les yeux que l'honneur et le devoir. » Bientôt les deux armées se trouvent de nouveau en présence; à leur tête marchent François Ier et Schinner: François Ier couvert d'un manteau d'azur parsemé de lis d'or; Schinner la pique au poing et un manteau pourpre sur l'épaule.

Comme la veille, les Suisses commencèrent le combat avec un cliquetis d'armes et des cris formidables. Animés par la présence et l'exemple de leur roi, les chevaliers français soutinrent vaillamment le choc. La mêlée devint terrible. Des deux côtés tombèrent une foule de grands personnages et d'hommes intrépides, le comte de Guise, le prince de Talmont, l'amman Kætzi, de Schwytz; un Tschoudi, de Glaris; l'amman Püntiner et les deux Imhof, d'Uri. Ayant plusieurs flè-

ches dans la poitrine, Kætzi ne cessa de combattre et d'animer son peuple qu'après avoir perdu tout son sang par ses blessures [1]. Le Léonidas de Marignan, Werner Steiner, vit mourir ses deux fils et survécut à cette terrible journée.

Enfin, malgré leurs pertes, « les Suisses luttaient encore comme des lions, » et la victoire était vivement disputée, lorsque tout à coup, sur les derrières de l'armée fédérale, retentit le cri de guerre de l'armée vénitienne: *Marco! Marco!* Saint-Marc! St-Marc! Se voyant pris entre deux feux, les chefs suisses donnèrent le signal de la retraite. Elle s'exécuta en bon ordre. Les confédérés formèrent un grand carré au milieu duquel ils placèrent leurs blessés, les bannières conquises, l'artillerie, puis ils se mirent en marche d'un pas lent et en fière contenance. Plusieurs blessés cependant furent abandonnés sur le champ de bataille ou se perdirent dans la marche à travers un terrain marécageux et coupé de ruisseaux et de fossés. On vit se renouveler alors les traits d'héroïsme qui ont immortalisé la journée de St-Jacques: Bær, de Bâle, qui avait eu les jambes emportées par un boulet, tenter des efforts inouïs pour sauver son drapeau; Gerber, d'Appenzell, cacher le sien dans sa poitrine où on le trouva en dépouillant son corps. Moins heureux ou plus lâche que les précédents, celui qui portait le *taureau d'Uri*, cornet d'argent massif dont les merveilleux sons avaient si fort épouvanté Charles-le-Hardi à Grandson, le perdit sur le champ de bataille. Cet instrument célèbre, auquel s'attachait un respect superstitieux qui en faisait comme le talisman de la vieille Suisse, devint la proie d'un soldat de Lindau qui le revendit pour quelques pièces de monnaie.

Les guerriers des ligues rentrèrent à Milan, leurs bannières déchirées, souillés de sang, de sueur et de poussière, mais sans avoir été poursuivis par l'ennemi, qui témoignait ainsi de son respect pour leur héroïsme. Le même soir, François Ier manda sa victoire à sa mère dans les termes les plus élogieux pour les Suisses. Le vieux général Trivulce disait: « J'ai assisté à vingt batailles, ce n'étaient que jeux d'enfants à côté de celle-ci; cette bataille est une bataille de géants. » On frappa une médaille avec ces mots: « François a vaincu ceux que César seul avait pu vaincre. »

La perte des Suisses, évaluée à 15,000 par les historiens français, n'est portée qu'à 6000 par nos chroniqueurs. La perte des Français égala au moins celle des Suisses.

[1] Parmi les morts se trouvaient des Bürkli, Escher, Keller, Schwend, Meiss, de Zurich.

L'issue de la bataille de Marignan jeta le deuil dans la Confédération. Dans plusieurs cantons la stupeur fit bientôt place à la vengeance et l'on courut aux armes pour venger l'honneur national. Dans d'autres, au contraire, ce n'était qu'éloges de la puissance et de la magnanimité de François Ier; que regrets d'avoir pris les armes contre un si grand prince. Ce langage était celui des magistrats de Berne, Soleure et Fribourg où les agents de François Ier venaient d'arriver avec des sacs d'écus qu'ils faisaient à dessein crever dans les rues pour se rendre la multitude favorable. Une division plus grande que jamais se mit parmi les Suisses, les uns voulant se réconcilier avec la France, les autres se joindre à l'empereur et au roi d'Angleterre pour venger leurs frères tués à Marignan.

La diète elle-même se scinda en deux conseils ennemis, dont l'un siégeait à Baden, l'autre à Lucerne [1]. Cependant 20,000 hommes étaient entrés, à la voix de Schinner, dans la Lombardie. Mais l'or de la France et l'ascendant de la victoire réunissent enfin tous les cantons. Un traité de paix *perpétuelle* avec François Ier est signé à Fribourg.

Un ancien ennemi de la France, le principal auteur de la mort tragique d'Arsent, le fameux Falk, de banneret devenu avoyer de son canton, va porter le traité au roi qui le ratifie dans l'église de Notre-Dame de Paris (29 novembre 1516).

Par ce traité, le roi s'engageait à payer aux Suisses 400,000 écus pour l'expédition de Dijon; de plus 300,000 pour l'expédition d'Italie dans le cas où on lui restituerait une partie des bailliages italiens cédés par Maximilien Sforza. François Ier assurait en outre à chaque canton un subside annuel de 2000 fr., qui fut porté à 3000 par le traité subséquent de 1521. Les priviléges commerciaux des Suisses établis à Lyon étaient garantis. Les Suisses, en revanche, s'engageaient à fournir au roi des levées, qui ne devaient pas être moindres de 6000 ni dépasser 16,000 hommes en temps de guerre. Les Grisons, le Valais, Saint-Gall et les autres alliés des Suisses étaient admis à participer au bénéfice de l'alliance en proportion de leur étendue et de leur importance.

Tel est ce traité de Fribourg, base de tous les traités conclus depuis avec les successeurs de François Ier et qui, selon l'expression de Chateaubriand, « ne laissait aux Suisses que l'honneur de verser leur sang pour la France. » Dès ce moment, incorporés aux armées françaises, les Suisses sont ré-

[1] A Baden siégeait le parti opposé à la France (Waldstætten, Zurich, Bâle, Schaffouse. A Lucerne, le parti français qui se composait des autres cantons.

duits au rang de simples *mercenaires* et n'interviennent plus comme nation dans les guerres étrangères. Au rôle d'*arbitres de l'Italie* et de la *politique européenne* que leur avaient valu leurs victoires et les grands desseins du cardinal de Sion, succède celui de *champions* et de *promoteurs* de la grandeur et du despotisme des rois de France. Pendant trois siècles, tous les champs de bataille de ces princes seront arrosés du sang de nos compatriotes; la libre et glorieuse terre des Winckelried et des Nicolas de Flue semble s'être transformée en une colonie et en une pépinière de soldats de la France.

La prépondérance de François Ier fit aussi tomber Mathieu Schinner. Frappé de la *masze* et proscrit par six dixains du Haut-Valais, le cardinal de Sion avait lancé l'anathème à Georges Supersax et aux patriotes armés contre lui. Le dixain de Louëche, qui lui était resté fidèle, et les Bas-Valaisans, qui regardaient ceux du Haut comme des rebelles, avaient pris fait et cause pour le cardinal. Tenant tête à l'orage et la menace à la bouche, « Brigue, s'était écrié Schinner, est le siége de la révolte; je le ferai démolir et raser. » Mais l'orage est plus fort que lui; ses partisans sont battus ou se soumettent; Schinner, réduit à fuir de nouveau, se réfugie à Zurich (septembre 1518). Ce canton seul se montrait hostile à la France et suivait les inspirations de son nouveau curé, l'éloquent Zwingli, toujours ami du cardinal et le plus ardent champion de la politique romaine [1]. Secondé par cet homme influent et les magistrats zuricois, Schinner obtient le renouvellement de l'alliance autrichienne et un vote formel de la diète en faveur de Charles V d'Autriche, compétiteur, pour la couronne impériale, de François Ier, le vainqueur de Marignan et l'allié perpétuel des Suisses. Il se rendit lui-même à Worms et contribua à l'élection qui eut lieu le 28 juin 1519, en dépit du pape Léon X, successeur de Jules II, qui ne voulait ni de Charles V ni de François Ier. Mais les Suisses, comme les princes-électeurs d'Allemagne, vendirent leur vote. La maison d'Autriche dut donner 800 florins à chaque canton, sans compter les pensions secrètes [2].

Trois ans après, l'infatigable Schinner reparaissait en Lombardie à la tête de 6,000 Suisses, contribuait à l'expulsion des Français et au troisième rétablissement des ducs de ce pays. Cette campagne, appelée la *Guerre des draps de lit*, parce que

[1] Zurich signa cependant le traité de *paix* perpétuelle (1516), mais non le traité d'alliance offensive et défensive qui le suivit (1521).

[2] Correspondance officielle de Berghes, ambassadeur du roi de Castille. *Documents pour l'histoire de France*, 518.

les soldats n'eurent presque pas occasion de camper en plein air, fut le dernier acte politique de la vie de cet homme extraordinaire qui mourut le 30 septembre, dans la ville des papes, où il s'était rendu pour le conclave qui nomma le vertueux Adrien VI[1] (9 janvier 1522).

Son implacable ennemi Georges Supersax ne fut pas beaucoup plus heureux. Maître un instant du Valais qu'il gouverne sous le titre de *Curateur de la république* et auquel il donne un évêque de son choix (Philippe de Platéa), Georges Supersax vit le parti des *neutres* s'élever contre lui, et frappé de la *masze* à son tour, il alla, neuf ans après, mourir à Vevey, où l'on voit son tombeau dans la grande église.

§ 4. Nouvel accroissement de la Ligue helvétique. — Appenzell forme le XIIIe Etat de la Confédération. — Hugues, Berthelier et Bonivard. — Alliance de Genève avec Fribourg et d'autres cantons suisses. — (De 1513 à 1530.)

La période de 1513 à 1520 est remarquable par l'accroissement de la *ligue helvétique*. Les Appenzellois, simples protégés des Suisses en 1411, admis ensuite au rang d'*alliés perpétuels (Eidgenossen)*, obtinrent leur entrée dans l'alliance fédérale à titre d'*Etat indépendant*. Mais, considérés néanmoins comme inférieurs aux autres cantons, il leur était interdit par l'acte d'alliance de faire aucune guerre ni aucun traité sans l'approbation des confédérés. En cas de guerre entre ces derniers, Appenzell devait, comme Bâle et Schaffouse, observer une stricte neutralité (16 décembre 1513).

L'annexion d'Appenzell ajoute un treizième Etat aux douze ligues de la haute Allemagne et clot la Confédération des Treize Cantons, qui se maintiendra ainsi constituée jusqu'en 1798.

Les alliés perpétuels des Suisses (*Eidgenossen, Zugewandte Orte)* s'accroissent de deux Etats nouveaux, Mulhouse et Rotwyl, unis jusque-là aux ligues par un lien purement temporaire.

La Confédération s'agrandit encore à l'ouest par l'occupation de Neuchâtel (1512) et par la combourgeoisie de Genève avec Fribourg (1519).

Suisses de cœur, sous leurs princes français et germani-

[1] Schinner eut dix voix pour la papauté. Mais il résulte de sa correspondance secrète avec le cardinal Wolsey, premier ministre d'Henri VIII, qu'il travaillait dans l'intérêt de ce dernier qui, en 1518, lui avait fait avoir une pension de 1000 florins d'or. Manuscrits anglais, analysés par MM. Bachofen et Stehlin, de Bâle, dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, XII.

ques, les Neuchâtelois avaient combattu dans les rangs des confédérés à Saint-Jacques, à Grandson, à Dorneck, et s'y trouvèrent encore à Novare et à Marignan. Mais leur souveraine, Jeanne de Hochberg, fille du dernier comte Philippe, ayant épousé le duc d'Orléans-Longueville, ardent partisan de Louis XII, les quatre cantons alliés de Neuchâtel (Fribourg, Berne, Soleure et Lucerne) lui déclarèrent la guerre, occupèrent le comté et le gouvernèrent pendant dix-sept ans comme un bailliage, de concert avec leurs confédérés. Chaque canton nommait le bailli de Neuchâtel, à tour de rôle. Il en fut ainsi jusqu'en avril 1529 où la diète de Baden se laissa persuader par des raisons *sonnantes* de restituer le pays de Neuchâtel à la maison de Longueville appuyée par les ambassadeurs de François Ier. Les quatre cantons alliés, Berne, surtout, conservèrent un certain patronage sur les Neuchâtelois.

Genève devenait l'alliée des Suisses et préparait son indépendance par des luttes sans fin avec la maison de Savoie. Deux partis divisaient les citoyens de cette ville, les uns *Eidguenots* (Eidsgnossen) ou partisans des Suisses, les autres Ducaux ou Mameluсs. Le premier parti l'ayant emporté en *Conseil général* ou assemblée de tous les citoyens, se mit sous la protection des Fribourgeois. L'alliance jurée d'abord seulement par 74 Genevois le fut ensuite par tout le peuple, le 6 février, sur la place du Molard, « ce Grütli genevois. »

Mais l'alliance des deux villes avait mortellement offensé l'évêque-prince Jean-Louis de Savoie et son puissant protecteur Charles III, duc de Savoie (1504-1517). Charles essaya de rompre ce traité par la force et pénétra dans Genève avec une armée de 10,000 hommes. Aux cris de douleur des *Eidguenots* dont un grand nombre avaient cherché asile à Fribourg, ce canton leva 5000 gars, et Fridolin Marti, l'envoyé fribourgeois, tint tête au duc qui retira son armée. Les principaux chefs des Eidguenots étaient Bezanson Hugues, premier syndic de la ville (1518), homme prudent, grave, énergique, surnommé le *Père de la Patrie*, et Philibert Berthelier, châtelain épiscopal de Peney, regardé comme un mauvais homme par quelques-uns à cause de la dissipation de sa vie, mais qui n'en était pas moins un grand citoyen par son dévouement sans bornes à la cause de la liberté. Bien qu'il eût plus de cinquante ans, il s'était mis à la tête de la jeunesse, et sous prétexte de partager ses plaisirs, il l'avait organisée en une compagnie politique et militaire, sous le nom des *enfants de Genève*, avec cette devise: « Qui touche à l'un, touche à l'autre. » Proscrit déjà en 1515 par le duc de Savoie, il avait trouvé à Fribourg, dont il avait été reçu bourgeois

deux ans auparavant, un asile honorable. Mais ne pouvant vivre hors de sa patrie, il était rentré à Genève et continuait à faire une opposition audacieuse au parti savoyard. Souvent des rixes meurtrières éclataient dans les rues au cri de: à moi les enfants de Genève; au Rhône les Ducaux, les Mamelucs. On distinguait les deux partis à la plume de coq que portaient au chapeau les Eidsgenossen et à la branche de houx qui décorait celui des Mamelucs.

A côté de Hugues et de Berthelier, et combattant comme eux pour les libertés de Genève, se faisaient remarquer: François de Bonivard, prieur de St-Victor, esprit fin, élégant autant que hardi et plein de naïveté malicieuse, peu économe de son bien et passionné dans ses écrits comme dans sa vie; le syndic Pierre Lévrier, déjà incarcéré en 1507 pour avoir défendu contre le duc les libertés de la ville; Jean Pécolat, que sa qualité de commensal de l'évêque Jean de Savoie, n'empêcha point de joindre pendant 15 ans ses efforts à ceux du parti national. Accusé d'avoir prédit la mort de l'évêque, il fut mis à la torture et fit, vaincu par la douleur, des aveux compromettants pour lui et pour Berthelier.

En même temps, le duc, parvenu à faire rompre par la diète suisse la combourgeoisie de Fribourg et Genève (mars 1519), rentrait dans cette dernière ville avec 8,000 hommes (5 avril) et y commettait toutes sortes d'excès qui eussent été suivis de plus grands maux encore si Bezanson Hugues n'eût réussi par sa mâle éloquence à électriser les Fribourgeois et à provoquer la levée en masse de ce peuple allié. Mais l'alliance entre Genève et Fribourg ayant été déclarée définitivement rompue par la diète de Zurich, l'évêque Jean-Louis reste dans Genève et se décide à frapper un grand coup. Berthelier, dédaignant de fuir, est saisi tout à coup par les soldats ducaux, et exécuté devant la prison même du château de l'Ile (23 août). Berthelier mourut comme il avait vécu, en homme intrépide. On trouva sur le mur de sa prison, écrit de sa main, ce verset de l'Ecriture: « Je ne mourrai pas tout entier; je raconterai » les louanges du Seigneur. »

Pendant que le magnanime Berthelier mourait pour sa patrie, les *enfants de Genève* et la confrérie de *St-Georges* (on nommait ainsi l'association des Eidsgenossen) s'enfermaient silencieux et mornes dans leurs demeures. « Plus de fierté, » dit M. Vulliemin, plus de résistance; la tête de Berthelier » fut clouée à Champel, lieu ordinaire des exécutions, et son » corps promené sanglant dans les rues avec cet avis: que » ceci serve de leçon aux traîtres. »

Beaucoup de citoyens partagèrent le sort de Berthelier.

Bonivard, grâce à sa dignité sacerdotale, échappa à la mort, mais subit une première détention à Grolée, château du prince-évêque, sur le Rhône. Pendant plusieurs années une horrible tyrannie pesa sur la ville d'Arve et Rhône. Un noble magistrat épiscopal, Amé Lévrier, fils de l'ancien syndic, ayant osé dire dans le secret du conseil : « Notre souverain n'est pas le duc, mais l'évêque, » fut arrêté un samedi à l'heure de la messe et exécuté aux flambeaux sur la place du Châtel, à Bonne en Savoie, à 4 lieues de Genève (13 mars 1524). Sur l'échafaud, Lévrier se félicita de mourir pour sa patrie et répéta héroïquement deux vers latins composés à l'honneur de Berthelier [1].

Croyant avoir dompté les citoyens par ces exécutions, le duc convoqua un conseil général à Saint-Pierre, et, *entouré de hallebardes*, il se fit reconnaître souverain de Genève.

Mais à peine le duc avait-il quitté la ville que les proscrits y rentraient au nombre de quarante. Un nouveau conseil général annulait les décisions précédentes, instituait un conseil des deux-cents à la façon des villes suisses, et nommait Bezanson Hugues premier syndic et capitaine général, avec trois autres syndics du parti des *Eidguenots*, entre autres Jean Philippe, l'un des chefs de ce parti, et l'un des proscrits qui avaient suivi Hugues à Fribourg. Aussitôt installés, les nouveaux magistrats se hâtent de conclure une combourgeoisie de 25 ans avec Berne et Fribourg; alliance sanctionnée par un second conseil général libre formé de tous les citoyens (12 mars 1526).

« En ce jour mémorable, dit un écrivain genevois, Genève, de ville savoyarde, était devenue une ville suisse. »

Les Genevois, cependant, étaient loin d'être au bout de leurs épreuves. Le duc, en même temps qu'il travaillait à faire rompre à force d'argent la combourgeoisie par la diète suisse, désolait les environs de Genève et se vengeait sur tous les citoyens qui tombaient entre ses mains. De ce nombre fut encore Bonivard. En revenant de Fribourg, sur la hauteur du Jorat, il fut enlevé par Beaufort, capitaine de Chillon, et enfermé dans ce fort où il passa plusieurs années [2].

Les Genevois usèrent de représailles, chassèrent les Mamelucs et confisquèrent leurs biens, malgré l'opposition du premier syndic, Bezanson Hugues, toujours dévoué à la liberté, mais modéré et équitable dans son patriotisme. L'expulsion

[1] « Je me ris des tourments, je me ris du bourreau.
» La vertu, vil tyran, survit à l'échafaud. »

[2] Du jeudi 26 mai 1530 au 29 mars 1536.

des Mamelucs donna des auxiliaires aux ennemis de Genève Les bannis s'unirent aux gentilshommes du voisinage et formèrent la redoutable *ligue de la cuiller*, ainsi nommée parce que l'un de ses chefs avait dit en levant sa cuiller : « Nous » avalerons ainsi les *enfants de Genève.* »

La guerre dura plusieurs années. Tantôt assaillie de nuit, tantôt bloquée pendant des mois entiers, Genève dut fréquemment recourir aux Suisses par l'entremise de Bezanson Hugues, le plus considéré de tous chez Messieurs des Ligues et regardé comme le futur avoyer de Genève, si ce pays parvenait à fonder son indépendance.

En 1530, l'approche d'une armée de 15,000 Suisses contraignit la Savoie à la paix de St-Julien, confirmée à Payerne (30 octobre). Mais alors encore, Berne et Fribourg lui-même las de la guerre et circonvenu par la Savoie, parlèrent de rompre l'alliance. « Plutôt mourir, » répondit d'une voix unanime le conseil général. Les magistrats bernois se retirèrent mécontents.

Mais les Fribourgeois, ces *anciens pères et protecteurs*, comme on les appelait à Genève, renouvelèrent avec joie la combourgeoisie. Le sentiment d'un avenir meilleur se peint dans la devise latine adoptée par les Genevois de cette époque : « Après les ténèbres, j'espère voir briller la lumière. » (*Post tenebras spero lucem.*[1])

§ 5. Tableau de la civilisation au XV[e] siècle.

Dans l'histoire de tous les pays, le XV[e] siècle est un des plus intéressants à étudier. C'est une époque de vie, d'activité extraordinaire, de transformation et de création. Mœurs, politique, militaire, sciences, lettres et arts, tout reçoit une impulsion et une physionomie nouvelles. De grands progrès marquent à la fois la vie intellectuelle et matérielle des peuples.

La Confédération subit aussi cette loi générale de l'humanité en Europe. Le XV[me] siècle est pour le peuple suisse le siècle du progrès, de l'éclat et de la puissance, mais aussi de la démoralisation. Démoralisation voilée, il est vrai, sous

[1] Les auteurs consultés sur cette époque si dramatique sont MM. Pictet de Sergy ; Chaponnière, *Notice sur Bonivard ;* Galiffe, père, *Notices généalogiques ;* Galiffe, fils, *Bezanson Hugues, libérateur de Genève ; Fribourg et Genève*, par M. Berchtold (1856) ; *Les Suisses et Genève*, par Amédée Roget (1864), etc. La lutte des Eidguenots a donné le jour encore à un poème national de M. Pictet de Sergy, et à un roman historique de M. Olivet, intitulé : *Philibert Berthelier.*

l'héroïsme, et rachetée par des traces assez nombreuses des anciennes vertus helvétiques. Le siècle, témoin de l'illustration douteuse ou criminelle des Reding, des Stüssi, des Diesbach, des Waldmann, des Wolleb, des Stein et des Schinner, voit briller aussi la gloire sans tache des Boubenberg et des Nicolas de Flue.

La POLITIQUE FÉDÉRALE n'avait plus la simplicité du premier âge et pour but unique le maintien de l'*indépendance nationale.* Avec les relations diplomatiques, les diètes se multiplient et ressemblent à des *congrès européens,* où les ambassadeurs des grandes puissances viennent s'asseoir à côté des magistrats des cantons et discuter avec eux le sort de l'Italie, de la Bourgogne et toutes les grandes questions de la politique générale.

Deux diètes surtout présentent ce caractère : celle qui se réunit à Fribourg après la guerre de Bourgogne, et la grande diète de Baden qui suivit la délivrance de l'Italie en 1512. Dans cette dernière, à côté des Roust, des Falk, des Tschoudi, siégeaient les ambassadeurs du saint-siége, de l'empire, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de Venise, des ducs de Savoie, de Lorraine, du prince d'Orange.

Les six mois que dura la guerre de Souabe virent se réunir plus de trente diètes. Pendant l'année 1513, il y en eut vingt, et l'année 1514, vingt-deux; l'année 1515 fut marquée par trente-quatre assemblées du corps helvétique.

Comme dans l'âge précédent, le lieu et l'époque de la réunion des diètes n'étaient pas fixes. On siégeait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Sur deux diètes cependant, l'une se tenait ordinairement à Zurich. Les autres lieux de réunion les plus fréquentés étaient Lucerne, Berne, Einsidlen, auxquels il faut ajouter la petite ville de Baden, dont la position centrale et sa dépendance égale de tous les cantons faisaient une espèce de terrain neutre, très avantageux dans les luttes de parti qui désolèrent la Confédération au XVIᵉ siècle.

Les *recès* ou procès-verbaux des diètes, qu'on commence à tenir régulièrement à l'époque de la diète de Stanz (1481), nous font connaître un peu le mode suivi pour les délibérations, et qui s'est conservé à peu près tel quel jusqu'à nos jours. Les députés de chaque canton, ceux de Zurich en tête, émettaient à tour de rôle leur vote, d'après les instructions reçues du gouvernement de leur Etat. On votait par *Etat* et non par *tête.* Les petits Etats étant *souverains* comme les grands, avaient le même droit que ces derniers. Si les députés d'un Etat manquaient des pouvoirs nécessaires, ils référaient

à leur gouvernement *(referendum)* et demandaient qu'on gardât le *protocole ouvert* jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les instructions désirées. Chaque canton avait le droit de convoquer une diète. La convocation s'en faisait cependant ordinairement par le *vorort*, c'est-à-dire par Zurich (et par Berne à l'époque de la guerre de Bourgogne). Lorsque la réformation eût scindé les cantons en deux camps, le canton de Lucerne, le plus important des cantons catholiques, devint le canton-directeur ou vorort des Etats attachés à l'ancienne croyance. Bien que chaque canton s'envisageât comme maître chez lui et jouît d'une souveraineté de fait, le principe que la majorité des cantons faisait loi et que la minorité doit se soumettre, se trouve déjà posé dans les recès de la diète de Lucerne (17 octobre 1515).

Un caractère honorable, une bravoure éprouvée, un sens droit et pénétrant suffisaient en général aux magistrats et aux héros du XIV[e] siècle pour diriger les destinées d'un canton et remplir convenablement leurs places dans les conseils et sur les champs de bataille. La politique du XV[e] siècle exige des connaissances et des vues plus étendues. Les têtes politiques et administratives ne sont pas rares à l'époque où vivent les Stüssi, les Reding, les Diesbach, les Waldmann, les Schinner. Hommes d'Etat remarquables, la plupart de ces chefs suisses nourrissaient des pensées d'avenir et d'agrandissement pour leur patrie. Reding méditait l'annexion du Tyrol et du Vorarlberg à la Confédération suisse. Berne, sous Hofmeister, conquit l'Argovie. Il eût volontiers reculé les frontières de la Suisse au nord par l'annexion de Constance et des villes de la Forêt-Noire, comme à l'ouest par la conquête du Pays de Vaud sur la Savoie, et par l'établissement d'un protectorat helvétique sur la Bourgogne.

Le pensionnaire des rois, Waldmann, tourna, au contraire, ses pensées vers l'organisation intérieure de son canton et de la Suisse. Il chercha à faire prédominer les tendances d'unité et de centralisation qui se manifestaient dans tous les Etats de l'Europe à la fin du XV[e] siècle. Dans sa carrière diplomatique et militaire, l'opiniâtre cardinal de Sion ne semble pas seulement avoir été tourmenté du grand dessein de chasser les Français de l'Italie, et de changer en principauté *absolue* la république valaisanne; on peut, sans trop de hardiesse, lui prêter l'arrière-pensée de soumettre la Lombardie aux confédérés et d'étendre ainsi leur domination dans la péninsule [1].

[1] Le grand publiciste florentin, Machiavel, prête lui-même cette pensée aux Suisses qui servaient sous les murs de Pise en 1500 : « Ils se comparaient, dit-il,

Une grande faute dans la politique extérieure de la Suisse du XVᵉ siècle a été signalée par le savant le plus éminent qu'ait produit notre patrie. Le fameux philosophe et physicien Albert de Haller écrivait à l'un de ses fils vers la fin du siècle dernier : « Nos ancêtres ont fait de grandes fautes, ils ont aidé à détruire la maison de Bourgogne, qui les défendait du voisinage de la France. »

La destruction du duché de Bourgogne eut encore un autre inconvénient; ce fut celui de diminuer le nombre des *Etats secondaires* et de préparer la formation de ces *grandes puissances* qui ont tant contribué à fonder le despotisme en Europe. En reconnaissant que la vénalité du gouvernement de Berne et de Nicolas de Diesbach a été l'une des principales causes de cette guerre impolitique, l'on ne saurait cependant admettre avec l'historien vaudois, M. de Gingins, la parfaite innocence de Charles-le-Téméraire et s'apitoyer sur le sort de ce prince, l'un des potentats les plus tyranniques et les plus perfides dont l'histoire fasse mention. Il est regrettable que deux écrivains d'un esprit aussi distingué et d'un caractère aussi honorable que M. Kopp, de Lucerne, et M. de Gingins de La-Sarraz, égarés par l'esprit de système, se soient appliqués avec une persévérance digne d'une meilleure cause, l'un à *idéaliser* le droit de la Bourgogne, l'autre, le droit de l'Autriche, et à faire de leurs compatriotes des barbares et des rebelles.

Le XVᵉ siècle, sans être précisément le *berceau du patriciat*, contient cette institution en germe. Elle se développera au XVIᵉ, et sera complètement formée au XVIIᵉ siècle. Les institutions politiques durables sont l'œuvre du temps et non d'un jour. Dès les premières années du XVᵉ siècle, on remarque, dans plusieurs Etats-villes de la Suisse, la tendance à concentrer dans les conseils et à enlever aux assemblées communales ou bourgeoises la discussion des affaires publiques. Les désordres de l'époque et certaines décisions passionnées et sanguinaires échappées à ces réunions tumultueuses, vinrent favoriser cette tendance. A Zurich, par exemple, la cruelle persécution dirigée par la bourgeoisie contre les juifs servit de motif ou de prétexte à la résolution du gouvernement, « de ne plus porter devant la commune que les affaires majeures, c'est-à-dire la paix, la guerre, les alliances et l'élection de certains fonctionnaires. » Mais à

aux Romains, se vantaient que la France leur devait toutes ses victoires et voulaient enfin combattre pour leur propre compte. C'en est fait de toute l'Italie s'ils se mettent à l'envahir. » Lettre à Vettori (août 1513).

Zurich, comme ailleurs, on ne respecta pas à la lettre le droit qu'avait la commune de décider des affaires majeures, et la violation de ce droit populaire et traditionnel ne fut pas l'une des moindres causes de la sédition de 1513. Instruit par la leçon qu'il avait reçue en 1484, le gouvernement bernois revint à l'ancien usage de consulter les tribus de la ville et même les délégués des communes rurales dans les occasions critiques. Mais sous l'influence des services étrangers et des habitudes de domination contractées par les chefs dans les camps et les cours des princes, il était bien difficile que l'*esprit républicain* et *démocratique* ne fût pas étouffé petit à petit par l'introduction d'un nouveau *système nobiliaire* et *aristocratique.* On trouve un indice de ce système dans le titre fastueux de *Messeigneurs,* dont commencent à se décorer les membres du petit conseil dans quelques cantons, et dans la répugnance qu'éprouvent certains nobles bernois à se laisser *tutoyer* dans les lettres officielles, comme cela avait toujours lieu auparavant sans qu'aucun noble s'en formalisât, fût-il un Hallwyl, un Mülinen ou un Rheinach[1].

La LÉGISLATION fit de grands progrès au XVme siècle, principalement la législation *civile.* Presque chaque canton nous offre une ou deux tentatives plus ou moins heureuses pour réunir les lois dans un ensemble et en former un corps ou code. Conçues précédemment dans un latin barbare, les lois et les ordonnances se rédigent dans la langue allemande, qui était celle de tous les confédérés, sauf Fribourg, où l'on fut obligé de laisser subsister les coutumiers romans dans les bailliages. Les auteurs de ces lois, conseillers ou chanceliers des ligues, eurent l'heureuse idée de comparer les dispositions de leurs recueils avec celles des divers codes d'Italie et d'Allemagne. Dans les cas difficiles, on n'hésitait pas à s'adresser aux jurisconsultes des villes voisines, dont la sagacité et le savoir présentaient plus de garanties que les légistes indigènes. C'est ainsi que Zurich consulte le savant jurisconsulte Hagen, de Constance, sur la question de savoir « si les lépreux étaient habiles à succéder? » « Pourquoi ne le seraient-ils pas, répondit sagement ce docteur. La maladie ne détruit

[1] Un de ces nobles dédaigneux était Brandolphe de Stein, auquel le gouvernement de Soleure mandait ces paroles : « Tu trouves que nous t'écrivons grossièrement, parce que nous employons le *toi (du)* qu'ont toujours employé nos ancêtres. Les d'Erlach, les Stein, les Diesbach, les Rheinach ne s'en sont jamais choqués, pas plus que tant d'autres nobles d'Alsace et des pays voisins, envers lesquels nous avons coutume d'en user ainsi » (lettre du 2 mars 1491). L'usage du *tutoyement*, général chez les Suisses, leur avait fait donner le surnom de *Tutoyeurs (Dutzer)* par leurs voisins d'Allemagne.

pas le droit, et lorsqu'ils sont déjà si maltraités d'un côté, ces pauvres gens devraient-ils l'être encore de l'autre? » Les Zuricois devaient être un peuple humain, si l'on en juge par l'ordonnance qu'ils rendirent pendant l'hiver rigoureux de 1435 et qui prescrit aux habitants « de ne faire aucun mal aux oiseaux et d'émietter du pain sur le rebord des fenêtres pour ces petites créatures du bon Dieu. »

Il est difficile de concilier ces attentions délicates pour des animaux, avec la législation pénale qui régissait alors la Suisse, l'empire et l'Europe en général. Cette législation était barbare et même atroce. Le nombre des supplices variait à l'infini, et on portait dans l'art de tourmenter les malheureux, un soin et un raffinement inouïs. On mutilait les petits voleurs et on pendait les autres, quelquefois la tête en bas. Les assassins étaient roués ou décapités par le glaive ou au moyen du *taille-tête*, hideux instrument assez semblable à la guillotine. On brûlait vifs les hérétiques, les sorciers, les incendiaires, les sacriléges. Les faux témoins et les faux-monnayeurs étaient bouillis dans une chaudière. On enterrait vive la malheureuse qui s'était rendue coupable d'un infanticide.

L'emploi de la *torture*, pour obtenir l'aveu des accusés, était extrêmement fréquent; les instruments destinés à cet usage, très nombreux et de formes très diverses. Il y avait des appareils à serrer les pieds, les mains et le col, des chevalets et des poulies à distendre le corps du patient; des tenailles à lui pincer et à lui brûler certaines parties sensibles. On lui versait une quantité d'eau dans la bouche qu'on le contraignait de tenir ouverte en lui serrant fortement les narines; on le pressait dans un tonneau à double fond garni de pointes de fer.

Ces horreurs révoltaient cependant déjà au XVᵉ siècle bien des âmes élevées et sensibles. Parmi les hommes influents qu'indignait la jurisprudence cruelle de l'époque, figure l'avoyer bernois Rodolphe Hofmeister. Cet illustre magistrat, dont la présidence de vingt-six années (1420-1446) vit s'accomplir tant de choses importantes, fit entendre au sein des conseils de courageuses protestations contre le danger de la torture. « Messeigneurs, avait-il l'habitude de dire à ses col-
» lègues, la justice et la religion nous ordonnent de laisser
» échapper dix coupables plutôt que de nous exposer à faire
» périr un innocent. »

Mais ces nobles et chrétiennes paroles trouvèrent si peu d'écho parmi les contemporains du grand avoyer, qu'elles passèrent en proverbe pour désigner une opinion déraison-

nable et ridicule. L'exécution d'un innocent qui eut lieu à Neuchâtel en 1520, à la suite d'aveux extorqués par les tourments de la question, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux au peuple; elle n'ébranla en rien le crédit d'une institution qui était enracinée dans les mœurs et qui reposait sur les préjugés et sur une fausse interprétation de l'Ancien Testament [1].

A la fin du XV[e] siècle, les plaintes que faisaient naître la cruauté de la législation, étant devenues plus fortes et plus générales, l'empereur Maximilien et la diète impériale réunis à Fribourg en Brisgau, décrétèrent la rédaction d'un nouveau *code pénal* (1484). Mais ce code ne fut publié qu'un demi-siècle après, à la diète de Ratisbonne (1532), sous le règne de Charles V, petit-fils et successeur de Maximilien. La *Caroline* (c'est le nom que l'on donna à ce code) fut aussi adoptée en Suisse. Elle mitigea beaucoup les peines sans cependant faire disparaître tout ce qu'avait d'odieux, d'arbitraire et de désolant pour l'humanité, la législation antérieure.

Les changements qu'avait subis l'ART MILITAIRE en Europe depuis l'introduction des armes à feu et de l'artillerie avaient enfin obligé les Suisses à joindre un corps d'artilleurs (arquebusiers et coulevriniers) aux piquiers et aux hallebardiers qui faisaient le nerf des armées helvétiques. Mais pendant bien longtemps ce corps resta numériquement fort inférieur aux autres. La défaite de Marignan, due en grande partie au manque d'artillerie, ne put détruire chez les compatriotes de Boubenberg leur attachement inné aux anciennes armes nationales. Autant ils maniaient avec plaisir et dextérité la pique de dix-huit pieds ou l'épée à deux mains de leurs ancêtres, autant ils montraient peu d'empressement et d'aptitude à mouvoir ces grossiers canons de fer, montés sur des affûts informes et dont le service lent et compliqué répondait si peu à leur ardeur téméraire. Car au temps de la guerre de

[1] Voici le fait dont il s'agit. Sous le régime suisse et pendant le gouvernement du bailli Halter, d'Underwald, un sellier et un pelletier étaient allés faire un voyage ensemble. Le pelletier étant revenu seul fut soupçonné d'avoir tué son compagnon, et comme il se trouvait qu'il portait sur le corps l'habit de l'autre, le soupçon prit de la consistance. On l'appliqua à la torture où il avoua être l'auteur du crime, et fut décapité comme tel. Au bout de huit jours, le soi-disant tué arrive à Neuchâtel où sa présence causa un émoi extraordinaire. On ensevelit honorablement le corps du condamné, on fit une pension à sa veuve et on censura le bailli pour la légèreté avec laquelle la torture avait été administrée. Mais les juges eurent un si grand chagrin de leur erreur qu'ils en moururent dans l'année. *Annales de Neuchâtel et Valangin*, par Boyve, éditées par M. Gonzalve Petitpierre.

Souabe, avec une pièce d'artillerie, quelque bien servie qu'elle fût, on ne pouvait encore tirer que trente coups par jour. Aussi les confédérés prirent-ils l'habitude de se coucher par terre pour éviter la première décharge et de fondre sur l'ennemi dans l'intervalle de la première à la seconde. Les perfectionnements apportés à la fabrication des armes à feu par un maître artilleur habile, Jean Tillier, de Berne, ne paraissent pas avoir réussi à mettre en honneur cet art dans les autres cantons.

Une des causes de la supériorité militaire des Suisses, était l'ordre et la discipline qu'ils savaient observer dans leurs guerres. Rangés sous le drapeau de leur canton et de leur contrée, par tribus, par familles, ils marchaient d'un pas cadencé, au son d'une musique guerrière, formée de tambours et de fifres entremêlés. L'armée était divisée en escouades *(Rotte)* de 20 à 30 hommes. Chaque escouade avait son sergent *(Rottmeister)* élu par les chefs ou par les soldats eux-mêmes. Les plus vaillants hommes des différentes armes composaient la garde de la bannière principale. Outre la pique ou la hallebarde, chaque soldat était autorisé à porter une épée, un couteau-poignard ou une hache d'armes. La croix blanche ou des clefs de la même couleur, cousues sur un fond rouge, était le seul signe distinctif des soldats suisses. Comme ces derniers s'armaient et se nourrissaient à leurs frais, et que les pauvres seuls étaient entretenus par les communes, cela donnait lieu à beaucoup de désordres et à la coutume peu généreuse de faire payer des rançons exorbitantes aux prisonniers de guerre. Berne, le premier d'entre les cantons, donna l'exemple d'une solde régulière, et leva un impôt pour couvrir cette dépense. Peu prodigues de récompenses et de distinctions honorifiques, les Suisses cependant en accordaient quelquefois à des actes de valeur extraordinaire ou à des traits d'héroïsme dictés par la fidélité aux pieuses dispositions du code de Sempach. C'est ainsi qu'une médaille d'or fut décernée au Neuchâtelois Baillod, qui avait défendu seul le pont de la Thièle; une autre à Nicolas de Flue pour sa belle conduite dans la guerre de Thurgovie.

Une institution favorable à la fois au maintien de l'esprit militaire de la nation et au développement de l'esprit fédéral, c'était celle des *tirs*. Ils ne se célébraient ni avec la même régularité, ni le même ensemble que les tirs fédéraux d'aujourd'hui. Chaque canton, chaque ville donnait son tir, auquel étaient conviés les confédérés des cantons voisins. On ne se bornait pas à l'exercice de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tous les jeux étaient réunis; on y discourait, chantait, lisait

des poèmes. C'était, comme dans l'ancienne Grèce, de véritables fêtes pour le corps, l'esprit et le cœur. Plusieurs de ces tirs eurent une importance nationale au XVe siècle. L'un des plus remarquables fut celui que donna Zurich aux confédérés, après la guerre civile. Il dura trois semaines et réunit des représentants de plus de 54 villes de Suisse et d'Allemagne. L'hospitalité zuricoise n'ayant pas réussi à loger tous ces hôtes dans les maisons bourgeoises, on fut obligé de dresser des tentes sur la place des exercices. Uri invita à son tour ses amis de Zurich à venir passer chez eux la dédicace et régala pendant trois jours le bourgmestre, les conseillers, les chanoines et les bourgeois qui arrivèrent, de viandes de chamois et de sanglier exquisement apprêtées et arrosées de vin de Malvoisie, de Valteline et d'Alsace. Au retour d'Altorf, un accueil non moins cordial attendait les Zuricois chez leurs anciens ennemis de Schwytz. On se sépara les larmes aux yeux en se jurant éternelle amitié confédérale. — La réconciliation des partis et le rapprochement des cœurs suisses sont le plus beau triomphe et la véritable utilité des réunions fédérales.

Les MÉTIERS et l'INDUSTRIE atteignirent un haut degré de prospérité dans la première moitié du XVe siècle. A aucune époque les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Italie ne furent aussi nombreuses. La position élevée qu'occupaient dans l'Etat beaucoup de marchands et d'hommes de métiers montre le cas qu'on faisait du négoce et de l'industrie. Pendant qu'un *orfèvre*[1] représentait Lucerne aux diètes, un *boucher* et un *pelletier* se disputaient la prééminence dans les conseils de l'Etat bernois, et un *marchand de fer* tenait dans ses mains toutes-puissantes les destinées de la république zuricoise. Le commerce avait enrichi les Diesbach, à Berne, les Hus, les Fechter et les Zollikofer, à St-Gall. Les toiles de St-Gall gagnèrent beaucoup à la chute de cette industrie à Constance, suite de la grande réunion de nobles et de prélats qu'y attira le concile en 1411.

Fribourg était un des *centres industriels* les plus importants de la Suisse au XVe siècle. L'industrie seule des cuirs y occupait 700 compagnons. Le drap gris de Fribourg était si renommé que le roi de France, Henri II, voulut, dit-on, avoir un habit de ce drap le jour de ses noces. C'est d'une pièce de ce même drap que l'État de Fribourg fit cadeau au saint anachorète qui avait tant contribué à le faire recevoir dans l'alliance. On y ajouta une pièce de drap brun pour son do-

[1] Le conseiller Armbrust.

mestique. Fribourg avait des relations commerciales avec Strasbourg, Mulhouse et les villes de la hanse germanique, Ulm, Cologne; avec plusieurs cités de la France méridionale, Carcassonne, Arles, Barcelone, et les républiques italiennes, Gênes et Venise, alors les grands entrepôts de tout le commerce de l'Orient. Une halle intermédiaire s'éleva à Genève; une autre à Zurzach, grand marché de cuirs, où se rendait par la Sarine et l'Aar, une flottille fribourgeoise. 20 à 30,000 pièces de drap sortaient chaque année des manufactures de l'Uechtland. Chaque pièce était munie du sceau de l'Etat, par les prud'hommes ou juges de l'industrie, ce qui empêchait la contrefaçon et garantissait la solidité et le fini du travail. Une activité prodigieuse, une probité sévère, l'esprit de suite et de persévérance distinguaient la classe ouvrière et marchande de la ville de Berthold IV. Protecteur éclairé et plein de sollicitude, le gouvernement achetait lui-même la laine en grand et la revendait aux fabricants pour éloigner les accapareurs.

Cet état de prospérité commerciale se soutint jusqu'à l'époque des guerres de Bourgogne. Il subit un premier échec lorsque Louis XI, mécontent des Genevois qui avaient pris le parti du fils du duc de Savoie contre son père, eut défendu à ses sujets de fréquenter leurs foires (1460). L'expulsion des Juifs en 1490 (dans le même temps où on les chassait de l'Espagne) ne fut pas non plus favorable au commerce genevois. Mais le coup de mort lui fut porté par la fureur croissante des services étrangers, et qui devint telle, qu'au moment où s'ouvrit la guerre de Souabe, dans plusieurs villages du canton de Soleure, on manquait des hommes nécessaires pour sonner les cloches et porter les morts en terre. La chute de l'industrie genevoise et fribourgeoise coïncide avec celle des laines à Zurich, où la culture de la vigne prend, en revanche, une extension nouvelle.

Le grand mouvement intellectuel qui s'accomplit en Europe à la fin du XV° siècle, l'a fait appeler le *siècle de la Renaissance*. Renaissance des lettres, des arts, des sciences et de la pensée humaine, affranchie de certains préjugés nuisibles aux progrès des sciences, des sciences physiques et naturelles particulièrement.

Les LETTRES, proprement dites, n'avaient jamais totalement péri en Suisse. Les moines de Saint-Gall, aux IX° et X° siècles; les *Minnesinger* ou chevaliers-poètes, dans les siècles qui suivirent; les chantres et les chroniqueurs de la liberté naissante et de la bourgeoisie victorieuse, au XIV°, avaient empêché le feu sacré de s'éteindre sur le sol helvétique. La

petite littérature nationale, créée par ces derniers, prit un nouveau et remarquable élan chez leurs descendants du XVᵉ siècle. Les écrivains historiques et les poètes guerriers, peu nombreux jusque-là, pullulent en Suisse. Chaque événement, chaque localité importante trouve un annaliste plus ou moins exact; chaque action d'éclat, un ou plusieurs chantres plus ou moins inspirés.

Beaucoup de productions de cette époque se sont perdues. Avec celles qui restent on remplirait cependant encore d'immenses *in-folio*. L'histoire littéraire ne mentionne guère qu'un seul exemple d'une pareille fécondité dans la vie intellectuelle d'un peuple. C'est chez le peuple espagnol, dont la croisade contre les Maures avait exalté au suprême degré le zèle religieux et national, comme la lutte pour l'indépendance avait éveillé toutes les forces vives de la nation suisse.

Parmi les chroniqueurs du XVᵉ siècle, figurent au premier rang Diebold Schilling, de Soleure, secrétaire d'Etat à Berne; les deux magistrats bernois Frickard et Anshelm, et un second Schilling, nommé aussi Diebold comme le précédent, chapelain et organiste à Lucerne. Le Soleurois Diebold Schilling a décrit avec intérêt la guerre de Bourgogne. On doit à Valérius Anshelm, historiographe pensionné de la république bernoise, une chronique très étendue et curieuse des affaires de ce canton depuis les temps de la guerre de Bourgogne jusqu'à ceux de la réformation. C'était un écrivain grave, consciencieux, grand ennemi des pensions et des services étrangers[1].

Le docteur en droit et chancelier Frickard montre moins d'indépendance. Il s'est borné d'ailleurs à la relation d'un seul événement, *de la querelle des seigneurs féodaux avec la bourgeoisie de Berne.* Mais ses curieuses esquisses des éloquents et nombreux discours prononcés par les chefs de parti au sein du grand conseil, nous prouvent que Berne avait déjà alors une sorte de *tribune politique* et que les luttes parlementaires étaient connues et pratiquées en Suisse dès le XVᵉ siècle. Lorsque Kistler, devenu avoyer, contestait à la no-

[1] Tous ces ouvrages ont été imprimés. Le manuscrit original de la chronique de Diebold Schilling, de Lucerne, est conservé à la bibliothèque publique de cette ville, où elle excite la curiosité des savants et des artistes par son texte intéressant, orné de 445 vignettes représentant les principales scènes de l'histoire nationale. On a également publié les chroniques bernoises de Tschachtlan et de Justinger; la chronique zuricoise d'Edlibach, beau-fils de Waldmann, et celle du Lucernois Russ auquel on doit le premier récit un peu circonstancié des aventures héroïques de Guillaume Tell.

blesse ses droits seigneuriaux, Adrien de Boubenberg se leva et parla ainsi :

« Des hommes nouveaux se sont élevés depuis quelque » temps, hommes ignorés auparavant, simples gens de mé- » tiers, qui veulent maintenant devenir des seigneurs. Tel » qu'on appelait jadis maître Pierre, maître Rodolphe, il faut » aujourd'hui, si l'on ne veut avoir maille à partir avec lui, » le saluer de loin tête nue, du nom respectueux de « Gra- » cieux sire... »

» On prétend que nous sommes à charge au peuple ? En » quoi, s'il vous plaît ? Serait-ce aux habitants de la ville, » parce que nous y dépensons nos rentes ou parce que nous » y vendons notre blé deux plapparts de moins que les cam- » pagnards, et notre vin à un prix très modéré, malgré les » droits considérables que nous payons à l'Etat et dont nous » serions quittes si, au lieu de vendre notre vin en ville, pour » la commodité des bourgeois, nous le buvions nous-mêmes » ou le vendions hors de la ville ?

» Mais serait-ce aux campagnards que nous sommes à » charge ? Qu'on nous montre une seule personne maltraitée » par nous, à moins que ce ne soit quelque misérable et cela » après procédure régulière et ensuite d'un jugement rendu » suivant le droit et la justice. Qu'il se montre celui qui peut » nous jeter la pierre comme lui ayant pris son bien ou ayant » porté le trouble et le déshonneur dans sa famille ? Si, » comme on le prétend, nous étions à charge au peuple, nos » sujets ne nous conjureraient pas, comme ils le font, de ne » pas vendre nos seigneuries. »

A ce défi, Kistler répondait : « Tel bourgeois de trois jours, » dont on se moque, a plus fait pour la ville que ces nobles » qui se vantent tant aujourd'hui de leurs bienfaits d'autre- » fois. J'accorde cependant que Berne a des obligations à » leurs ancêtres. Mais ce qu'ils lui ont donné jadis, ils savent » bien le lui reprendre, et, de crainte de voir amoindrir leur » splendeur, ne sont-ils pas prêts à amoindrir les droits et » les libertés de la ville ?

» Longtemps on n'osait les attaquer sur ce point. Et parce » qu'il se rencontre maintenant au sein de la magistrature » bernoise un homme qui a le courage de faire son devoir et » que cet homme trouve de l'écho dans les conseils, ces beaux » seigneurs s'irritent et font entendre des menaces. Mais » vous avez beau faire. J'ai agi en conformité de mon serment, » pour l'intérêt et l'honneur de la ville, et je persisterai jus- » qu'à la mort. »

Dans l'un de ses discours, Kistler avait cherché à jeter du

louche sur le caractère de Frænkli qui, de maître pelletier, s'était élevé aux fonctions de trésorier de la république. Ce dernier prit la parole et fit un narré touchant de son humble origine et de ses tours de pays en Allemagne, en France, etc.: « Combien j'éprouvai de gêne, poursuivit Frænkli, lorsque » messeigneurs me firent entrer au petit conseil, et que je me » trouvai, moi jeune et nouveau aux affaires, au milieu de ces » hommes distingués et riches d'expérience. Mais ce fut bien » autre chose, lorsqu'ils m'envoyèrent aux diètes, et que les » députés des autres cantons voulurent me monseigneuriser. » Alors je devins pourpre de honte et je ne pus m'empêcher » de leur dire que je n'étais qu'un simple pelletier; ce qui les » mit dans le plus grand étonnement. En gardant mon état, » j'eusse certainement gagné davantage. Mais je me laissai » persuader par les hommes instruits dont j'ai toujours aimé » à faire ma compagnie, que je faisais une œuvre agréable à » Dieu en obéissant à mon gouvernement et en servant la » patrie[1]. »

Le goût des choses historiques, si vif parmi les Suisses allemands, ne l'était pas moins chez leurs voisins et alliés de la Suisse romande. Un monument curieux de cette communauté d'esprit entre les deux pays, c'est le journal rédigé par les chanoines de Neuchâtel, depuis le XII[e] siècle jusqu'au temps de la réforme. Treize chroniqueurs, tous membres du chapitre, se transmirent une plume érudite, judicieuse, naïve et parfois vivement colorée. Les trois premiers écrivaient en latin et dans un sens plus favorable au comte qu'aux bourgeois de Neuchâtel, aux ducs d'Autriche qu'aux alliances de la haute Allemagne. Ceux qui suivirent employèrent tous le vieux français ou langue d'oïl, et se montrèrent grands partisans des ligues et de la liberté neuchâteloise.

Dans cette mémorable famille de chanoines chroniqueurs, trois noms méritent une mention particulière, ce sont ceux de Pierre Marcquis, Pury de Rive et Hugues de Pierre.

Pierre Marcquis écrivait vers 1440. C'était une tête politique remarquable pour son temps. Il fait voir beaucoup de sagacité dans l'appréciation du parti que pouvait tirer des victoires des Suisses le comte de Neuchâtel pour se rendre indépendant de l'empereur d'Allemagne et des princes de Châlons, et dire comme messieurs des ligues: « DIEU EST NOTRE SEIGNEURIE. »

Pury de Rive, sans être aussi profond, avait des vues saines en politique, et les exprimait avec bonhomie. On lui doit de

[1] Voir Rodt, *Histoire de la lutte des seigneurs féodaux* (Twingherrenstreit).

piquants détails sur la bataille de St-Jacques et la connaissance du mot sublime de Matter : « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Hugues de Pierre est le plus intéressant des annalistes du chapitre. Ce chanoine était presque un historien à la manière de Philippe de Commines[1], pittoresque, énergique, plein de sel et de pénétration. Ses descriptions des batailles de Grandson et de Morat ont été citées, louées par les meilleurs historiens. Il faut en excepter le panégyriste du duc de Bourgogne, M. de Gingins, dont le récit du bon chanoine contrariait un peu trop le partial système.

Après avoir narré l'arrivée à Neuchâtel des 20,000 Suisses, qui marchaient sur Grandson, « tous hommes de martial » visage, faisant peur et pourtant plaisir à voir, » le chroniqueur conte ainsi la bataille à laquelle avaient pris part 300 de ses concitoyens neuchâtelois, de la bouche desquels il avait recueilli les détails de son récit : « Tost apparaissent devant » les batailles des ligues, les gens d'armes bourguignons su- » perbement accoutrés ; là se treuve le duc avec ses plus amés » chevaliers ; tost font charge ; tost sont frottés et déjettés » dessus les chartreux de la Lance ; en après de ce coup, les » ligues descovrant toute la formilière des Bourguignons » proche Concise, font planter en terre piques et bandières, » et par commun accord requièrent fabveur du Dieu fort. Le » duc voyant ce jeu jure disant : par saint Georges ces vilains » crient marci. Gens des canons, feu sur ces vilains. Toutes » et telles paroles ne lui servent de rien ; les ligues comme » grêle se ruent dessus les siens, taillant, dépiéçant de çà, de » là, tous ces beaux galants. Tant et si bien sont déconfits en » vaux déroutte ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils » fumée, épandue par vent de bise. »

Des nombreux bardes que vit éclore l'époque des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie, vingt environ ont signé leurs pièces. Lucerne, lieu natal du chantre épique de Sempach, Halb-Souter, est aussi le berceau de Hanz Ower, le chantre de Ragaz, et de Hanz Viol, l'un des trois ménestrels qui célébrèrent la journée de Morat après y avoir glorieusement manié la lance ou la hallebarde.

Le plus fameux des bardes suisses, le chef inspiré de la pléiade qui tenait le luth d'une main et le glaive patriotique de l'autre, c'est Weit-Weber. Né sur les confins des ligues, dans cette Forêt-Noire peuplée d'hommes vaillants et sympathiques aux confédérés, il s'était épris d'enthousiasme pour

[1] Biographe de Louis XI, le meilleur prosateur français du XV[e] siècle.

ce peuple dans la guerre de Bourgogne, où les fils de l'Alsace, du Brisgau et de la Suisse combattaient confondus sous le drapeau de l'Union héréditaire. Weit-Weber, après avoir paru en brave à Héricourt, à Grandson, à Morat, célébra en vers sanglants la triple défaite des *Welsches*. Le chant de Morat est le triomphe de Weit-Weber et le chef-d'œuvre de la poésie guerrière. C'est un hymne sauvage et cruel, mais étincelant d'audace et d'héroïsme. Ainsi chantait l'Athénien Tyrtée lorsqu'il conduisait les Spartiates électrisés à la victoire. Une chose donne un charme particulier aux tableaux de bataille de Weit-Weber; ce sont les descriptions de la nature dont il entremêle ou fait précéder ses récits. Une riante peinture du printemps ouvre son poème sur la prise de Pontarlier qui suivit la bataille d'Héricourt :

« L'hiver a été bien long au gré de l'oisillon en souffrance. Mais aujourd'hui quels joyeux ramages ils font entendre sur les rameaux de la forêt. Les rameaux sont verts; la campagne a refleuri au loin. Maints braves se mettent en campagne et vont venger dans les larmes du duc de Bourgogne le cruel outrage fait à leur honneur. »

L'ouverture du poème de Morat est une effusion naïve des sentiments d'un soldat victorieux :

« Mon cœur déborde d'allégresse[1]; je puis de nouveau chanter et faire des vers. Il est vengé enfin l'affront cruel dont le souvenir ne me laissait de trêve ni nuit et jour. »

Vient la peinture animée de la bataille, de la déroute des Bourguignons et du carnage affreux qui suivit. Dans ce récit, composé sans doute sur le champ de bataille et dans le délire de la victoire, une exaltation farouche s'empare du poète; sa plume se colore d'une teinte de feu et de sang dont l'expression a quelque chose d'étrange et de presque intraduisible dans notre langue :

« On les voit fuir deçà, de là, en haut, en bas, dans les champs cultivés et dans les vignes; tel se dérobe dans le taillis qui n'est pas cerf; tel s'élance dans le lac qui n'est pas poisson et n'a aucune envie de boire. Il s'y enfonce jusqu'au menton.

» On tire sur eux comme s'ils eussent été des canards sauvages. On leur donne la chasse dans des barques... Les eaux du lac sont rouges de sang... rouges les barques des chasseurs.

» D'autres ont grimpé sur les arbres; mais ces pauvres oiseaux n'ont pas d'ailes, on les abat comme des corbeaux. A grands coups de lance on les fait dévaler, sans crainte de gâter leur plumage ou de voir leurs ailes s'enfler au vent.

[1] « Min herz ist aller fröden voll. »

» Deux lieues au loin ce n'était qu'une même bataille. Deux lieues au loin gisait foulée et broyée la puissance du Bourguignon. Deux lieues de sang répandu vengèrent le trépas de nos frères iniquement égorgés à Grandson[1]. »

De tels chants devaient plaire à une nation belliqueuse. Aussi étaient-ils extrêmement populaires. Les camps, les tirs, les dédicaces retentissaient des mâles accents de Weit-Weber et des autres bardes helvétiques. Vieillards, enfants, femmes se faisaient les échos de cette poésie et s'en allaient, chantres ambulants, les colporter de ville en ville, en s'accompagnant du violon et de la guitare. Populaires par leur contenu, ces chants l'étaient aussi par la manière dont ils avaient pris naissance. Ils n'étaient point le fruit d'un travail opiniâtre, ni éclos dans le silence du cabinet. La tente du soldat, le foyer rustique, le coin du poêle, voilà les lieux qui les avaient vus naître. Les chantres eux-mêmes, gens peu lettrés pour la plupart, étaient des artisans, des pâtres et des laboureurs. C'est ce que nous apprennent leurs poèmes, dont la dernière strophe est ordinairement consacrée à révéler le nom de l'auteur, sa patrie, ses inclinations et jusqu'à son arme favorite. Une invocation pieuse termine parfois l'hymne guerrière :

« Celui qui composa cette chanson a nom Mathys Zoller. Il brandit fièrement sa lame d'acier à Berne en Uechtland. Dieu et la Vierge viennent en aide à la chrétienté ! »

La Suisse avait d'autres poètes composant en latin ou dans la langue vulgaire, des ouvrages savants ou satyriques. Le latin avait cessé d'être la langue de l'Etat, mais il était encore celle de l'Eglise et de la science. Le meilleur poète du temps est le Glaronnais Henri Loriti, surnommé *Glaréan*, de son lieu d'origine. Son bel éloge des XIII cantons de l'Helvétie, dédié à la diète, était dans toutes les bouches et s'apprenait par cœur dans les écoles. A Cologne, l'empereur Maximilien avait voulu lui poser lui-même la couronne du poète lauréat sur la tête (1512). Versé dans les langues, la géométrie et la musique, Glaréan mérita encore, comme éducateur, l'estime et la reconnaissance de ses contemporains.

Il ouvrit, en faveur des étudiants glaronnais et des autres cantons qui fréquentaient l'université de Bâle, un pensionnat remarquable qu'il transporta à Paris lorsque ceux-ci s'y rendirent pour y compléter leurs études. L'excellence de sa doctrine et de son enseignement, les soins paternels qu'il prenait de ses élèves, lui firent de chacun d'eux un ami. Tout ce que

[1] « Zwei Meilen lang war eine Schlacht ! »

la Suisse possédait alors d'hommes éminents, Zwingli, Watt, Erasme, s'honoraient d'entretenir des relations avec Glaréan. Pendant le séjour de cinq ans qu'il fit à Paris, cet humaniste distingué fut jugé digne par ses travaux sur Tite-Live d'occuper la première chaire de belles-lettres qui ait existé au collége de France[1]. Attaché ensuite, comme professeur, à l'université de Bâle, il contribua à en faire l'un des premiers centres intellectuels de l'Europe.

La fondation de l'université de Bâle marque comme l'un des événements les plus importants de notre histoire littéraire. Ce fut l'un des heureux fruits du concile de Bâle et du pontificat éclairé de Pie II, qui avait été secrétaire de ce concile. Apprenant l'avénement au saint-siége de l'homme éminent qui avait longtemps séjourné parmi eux et dont les écrits, rendus publics par la presse nouvellement inventée, témoignaient d'une haute estime pour les Suisses en général et pour Bâle en particulier, l'évêque et les magistrats de cette ville s'adressèrent au nouveau pape. Ils sollicitèrent non des indulgences ou une image miraculeuse, mais la création d'une de ces hautes écoles comme l'Italie en avait à Bologne, la France à Paris, et comme l'Allemagne venait d'en fonder à Vienne, Heidelberg, Erfurt, Cologne et Leipzig. La réponse du pape ne se fit pas attendre et la bulle que promulgua Pie II à cette occasion est un monument de la sagesse de ce pontife et de la protection accordée aux lettres par ce digne précurseur de Léon X.

« Rien de plus précieux que la perle de la science, dit » Pie II dans sa bulle. Par elle, le fils du pauvre se rend » nécessaire au monarque. Elle tire de la poussière l'esprit » immortel, infini. C'est le seul trésor qui s'agrandisse en se » disséminant. Comment le saint-siége apostolique, destiné à » l'avancement du bien, n'exaucerait-il pas une telle prière! » Oui, au nom de Dieu (et que ce soit au plus grand avantage » de la foi, de la justice et de toute culture intellectuelle), le » bourgmestre, les conseils et les bourgeois de la belle et salubre ville de Bâle, reçoivent par les présentes et pour » toujours une université, où s'enseignera toute science permise, divine et humaine. Notre vénérable frère, l'évêque » de Bâle, et après lui chacun de ses successeurs, sera chancelier de l'institution nouvelle. »

Le 4 avril 1460, l'université de Bâle fut inaugurée avec pompe et organisée, comme celle de Bologne, en quatre fa-

[1] *Biographie universelle.* — *Biographie de Glaréan,* par Hanhart et Schreiber, de Fribourg en Brisgau.

cultés, celles de théologie, de médecine, de droit et des arts libéraux. Un recteur magnifique, avec le sceptre d'argent pour symbole de sa dignité, fut mis à la tête du corps académique. Pour peupler la nouvelle école, on lui accorda de grands priviléges, comme celui d'être jugé par le corps universitaire lui-même. En 1477, l'évêque-chancelier ayant voulu faire saisir et juger devant son tribunal un étudiant convaincu de voies de fait sur la personne d'un prêtre de ses amis, le corps des étudiants réclama contre la violation de ses priviléges auprès des chefs suisses, qui revenaient victorieux de Nancy. Ceux-ci prirent avec ardeur la cause des étudiants, et l'évêque fut obligé de respecter une indépendance qui n'était ni sans abus, ni sans danger.

Sous les auspices des confédérés, qui la considéraient comme le joyau et l'orgueil de leur patrie, l'université de Bâle prospéra. Les magistrats, les hommes influents de tous les cantons y envoyèrent leurs fils. Nicolas de Flue, dont le profond génie, pour être sans culture, n'en comprenait que mieux le prix de l'instruction, y plaça Jean, l'aîné de ses dix enfants. De savants professeurs venus de Strasbourg, de Paris, de Cologne, de Constantinople même, y enseignèrent avec éclat les différentes branches. Mais la grande illustration de l'université de Bâle depuis 1521 était le Hollandais Erasme, l'esprit le plus élégant, le plus étendu, le plus aimable et le plus railleur aussi du XVIᵉ siècle; celui dont les papes, les rois, les savants de tous les pays captaient la faveur et recherchaient la correspondance, et qui écrivit la spirituelle satire intitulée : *Eloge de la Sottise humaine.* La satire était l'arme dont se servaient les lettrés de l'époque pour flageller les imposteurs et les charlatans qui déshonoraient l'école et l'Eglise. L'un de ces derniers était l'alchimiste Paracelse, d'Einsidlen, également professeur à Bâle, qui prétendait posséder la pierre philosophale, c'est-à-dire l'art de prolonger la vie et de changer tous les métaux en or.

On doit cependant à Paracelse des découvertes importantes dans les sciences naturelles. Il fit, le premier, l'application de la chimie à la médecine, et montra les propriétés de l'antimoine, du mercure, du laudanum et de plusieurs autres corps. La philosophie religieuse lui est aussi redevable de belles et graves pensées sur Dieu, le monde et la nature humaine. S'ennuyant à Bâle, il se mit à parcourir les grandes villes de l'Europe, vêtu d'un costume écarlate pour faire plus d'effet, et n'en mourut pas moins de misère à l'hôpital de Salzbourg en 1540.

Un esprit de la même trempe était Corneille Agrippa, de

Cologne, qui exerça successivement les fonctions de *médecin de ville* à Genève, à Fribourg et à Bâle. Fait prisonnier par les Suisses à la conquête de Pavie, en 1512, il avait reçu un tel accueil au milieu d'eux, qu'il les suivit dans leur pays où il eût trouvé une seconde patrie, s'il avait su fixer quelque part sa course vagabonde. Le séjour de Fribourg, en particulier, parut peu lui sourire. Dans un moment d'humeur, il datait une de ses lettres de *Fribourg, ville dépourvue de toute espèce de science et de littérature.*

A côté de ces savants bizarres et pédantesques, l'université de Bâle comptait des hommes d'un vrai mérite, comme Geiler, de Kaysersberg, près de Schaffouse, prédicateur et écrivain célèbre dans le genre *humoristique;* Louis Bær, professeur de théologie, fort estimé d'Erasme, qui lui légua sa montre d'or; Jean de Stein, que son origine suisse n'empêcha pas d'être promu à la dignité de recteur de l'université de Paris, où il fut mêlé aux querelles philosophiques qui troublèrent cette institution pendant plusieurs siècles.

C'est au Bâlois de Stein et à son ingénieux compatriote, Elie de Lauffen, que revient l'honneur d'avoir doté la Suisse de la première imprimerie, et d'avoir naturalisé ensuite cet art naissant dans la capitale de la France (1470). Le berceau de la typographie en Suisse fut la petite ville de Münster, dans le canton de Lucerne. Elie de Lauffen y était chanoine et y avait formé un aide intelligent dans Ulric Gering, natif de la même ville et maître ès arts[1] de l'université de Bâle. Appelé par Stein à Paris, Gering fut l'un des trois premiers introducteurs de l'imprimerie dans cette grande ville. Il y acquit une belle fortune qu'il légua à la Sorbonne et aux autres établissements d'instruction de cette capitale.

L'art typographique, établi à Bâle à la même époque, s'y éleva à une hauteur extraordinaire par les soins des Amerbach et des Froben, savants éditeurs des œuvres d'Erasme, et comparables aux imprimeurs les plus éminents de Paris et de Venise.

L'université de Bâle n'absorbait pas tous les talents indigènes. Zurich, l'ancien foyer des muses, voyait fleurir Zwingli, non-seulement comme orateur sacré, mais comme chroniqueur et poète. Cet ami de Schinner, qui avait fait avec lui la campagne d'Italie en 1512, en qualité d'aumônier, composa une relation de cette expédition, respirant le plus vif enthousiasme pour ce prélat et les exploits de ses compatriotes au service

[1] Le titre de *maître ès arts* équivalait à celui de *bachelier ès lettres* ou de *licencié en philosophie*.

du pape Jules II. Plus tard, à la vue des plaies cruelles que la vénalité fait à l'indépendance et aux vertus helvétiques, l'indignation s'empare du prêtre patriote et lui dicte ces beaux vers :

Quand l'âme avide et grossière
Se prend au vil appât de l'or,
Elle trahit la foi jurée,
Elle se vend déshonorée,
Et perd la liberté sacrée,
Notre plus précieux trésor.
. . . .
La liberté n'a de soutien
Que dans les vertus héroïques.

A Berne brillait le chanoine Wœlflin, professeur de Schinner et de Zwingli; à Lucerne, le cordelier Myconius, auteur d'un commentaire instructif sur l'*Eloge de l'Helvétie* de Glaréan. Saint-Gall, sous son abbé Ulric VIII, redevenait le sanctuaire des muses (histoire, éloquence, poésie, calligraphie). Saint-Gall était aussi la patrie de ce Watt ou Vadian, couronné par l'empereur Maximilien, poète et orateur, et autour duquel se pressaient à Vienne des auditeurs de toutes nations.

Les BEAUX-ARTS, favorisés par les richesses et le luxe, héritage de Grandson et des guerres mercenaires, suivirent le progrès des sciences et des lettres. Le XV[e] siècle voit s'élever une foule de temples, d'hôtels-de-ville, de clochers, de statues, de ponts, de fontaines et d'édifices publics et privés de tous genres. Les collégiales de Saint-Vincent, à Berne, et de Saint-Nicolas, à Fribourg, sont les produits les plus remarquables de l'art religieux à cette époque [1].

Les artistes qui ont travaillé à ces édifices, architectes et sculpteurs, étaient des penseurs hardis dont le ciseau satirique sculptait sur la pierre ou le bois des scènes allégoriques et des figures grotesques, peu flatteuses pour les grands et le clergé du temps, dans le genre de celle de certain cardinal dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange à Rome. Grande était alors la liberté de l'art. Les artistes suisses appartenaient à la vaste association des *Tailleurs de pierre* (Steinmetzen), très répandue en Allemagne, et dont les principaux centres étaient Strasbourg, Vienne, Cologne et Zurich. A la loge de Zurich étaient subordonnées celles de Berne, Lucerne et Bâle. Pour devenir associé, il fallait connaître son art, avoir de bonnes mœurs et remplir les devoirs de sa religion

[1] Les hôtels-de-ville de Bâle, de Lucerne, de Berne et de Fribourg datent également du commencement du XVI[e] siècle compris dans la période de la Renaissance.

et de son état. On cite parmi les meilleurs architectes du XV[e] siècle, Matthias Œnsinger, qui a bâti Saint-Vincent de Berne, et Georges du Jordil, qui a travaillé à la tour de Saint-Nicolas de Fribourg. Un autre architecte bernois, Stéphan Hurder, jouissait d'un grand crédit dans l'association maçonnique.

L'architecture militaire luttait de hardiesse et de majesté avec l'architecture religieuse et civile. On peut s'en faire une idée en contemplant ces remparts qui courent sur les rochers de Fribourg, descendent dans les abîmes et en remontent à tire d'ailes, entourant la ville des Zæhringen d'un triple rang de murailles, que flanquaient alors seize tours à l'épreuve de l'artillerie du siècle. Les étrangers s'extasiaient devant ces prodiges de l'art, comme on s'extasie aujourd'hui devant l'orgue de Mooser; et le Tyrtée des batailles suisses, le Souabe Weit-Weber, saluait d'un hymne radieux la cité fortifiée et imprenable qui allait servir de clé et de boulevard à la Confédération du côté de la France :

« Allégresse! Fribourg est pleine de braves! de braves fermes comme des lions. Donnez-vous l'assaut quelque part, vite, vous voyez courir à l'envi les fiers gars de Fribourg.

» Ah! solides sont tes murailles et bien doublées de tours! tu ne laisses pas chômer ton or et tu bâtis sans cesse nouveaux bastions et remparts. Bourgogne ne pourra te nuire. »

La peinture à l'huile, cultivée à Bâle, à Berne, à Lucerne, à Fribourg, avait pour représentant le plus illustre, Hanz Holbein, auteur plein de génie de la *Danse des morts*, du *Christ mourant*, du portrait d'Erasme et de ceux des rois Charles-Quint et Henri VIII. Ces monarques, à la cour desquels Holbein fit de fréquents séjours, traitaient cet artiste de génie comme un ami et un égal. Il régnait, en effet, par le talent, comme eux par la naissance, et fut, avec Lucas Cranach, le chef de l'école allemande.

D'autres artistes moins connus, mais inspirés par le patriotisme, décoraient les murailles des chapelles historiques, les galeries des ponts et la façade des maisons particulières, de fresques reproduisant les traits de la vie de Guillaume Tell et des héros de la Suisse primitive. C'est à quelque peintre ou poète du XV[e] siècle qu'est due la touchante légende de Guillaume Tell donnant sa vie pour sauver celle d'un enfant qui se noyait dans le torrent de Schœchen, et se dévouant ainsi pour un seul, après s'être dévoué pour tout un peuple. Cette légende, recueillie par Uhland, a fourni à ce grand poète contemporain le sujet de son admirable ballade intitulée « La mort de Guillaume Tell. »

Malgré les progrès de la culture intellectuelle, l'amour du merveilleux et les croyances superstitieuses faussaient les meilleurs esprits et étendaient leur empire jusque dans le domaine des sciences naturelles [1]. Mais grâce aux découvertes de véritables savants, la lumière ne devait pas tarder à poindre dans cette partie des sciences. Ici encore, le grand rénovateur sera l'un de nos compatriotes, l'illustre Conrad Gessner, dont les beaux travaux excitent même aujourd'hui l'admiration du monde scientifique.

Les MŒURS du peuple suisse offraient alors un étonnant mélange de jovialité bouffonne et de sensualité raffinée, de bonhomie naïve et d'audace guerrière. La sobriété avait été longtemps une des vertus distinctives des confédérés. Un proverbe expressif flétrissait l'homme intempérant, qui, au lait succulent des troupeaux et à l'eau pure des fontaines et des sources, préférait les boissons fermentées et les jouissances dangereuses qu'elles procurent. « Beaucoup boire est d'un pourceau ou d'un lansquenet [2]. »

Mais les dernières guerres, celles d'Italie particulièrement, avaient bien modifié les idées et les habitudes à cet égard. Bientôt les Suisses n'eurent rien à reprocher aux lansquenets et un autre proverbe moins honorable pour notre nation se répandit en Europe [3].

La frugalité des repas, la simplicité dans l'habillement et la manière de vivre, en général, furent atteintes du même coup. Rien de plus commun dans la vieille Suisse, même au sein des maisons féodales, comme celle des barons d'Attinghausen, que de voir toute la famille, sans distinction de maîtres et de valets, s'asseoir à la même table, servie pour tous de légumes, parfois d'un plat de viande, et boire à la ronde dans la même coupe. La place d'honneur appartenait aux cheveux blancs. Heureux et béni l'aïeul encore vert, autour duquel prenaient place des générations d'enfants et de petits-enfants! On dînait à 9 heures du matin; on prenait plus tard le pain de la vêprée *(Vesperbrod)*. Chaque repas commençait par la *bénédiction* et se terminait par les *grâces* que prononçait, recueilli et nu-tête, le patriarche de la famille.

Au XV[e] siècle, plusieurs de ces touchants usages disparu-

[1] Le prévot Hæmmerlein ajoutait foi aux enlèvements de personnes par le diable et à la vertu de la lettre *N* contre la peste. A la requête du gouvernement de Berne, l'évêque de Lausanne excommunia les *hannetons*.

[2] « Viel trinken ist säuisch, landsknechtisch. »

[3] « Boire comme un Suisse. »

rent avec les progrès de l'immoralité et du luxe. Pour réprimer les abus, on prodigua en vain les lois somptuaires. Les pourpoints de soie aux agrafes d'argent, réservés jusque-là aux nobles, les chapeaux de feutre et les barettes rouges ornées de panaches, devinrent d'un usage de plus en plus général. Le haut-de-chausses s'élargit indécemment; le pourpoint s'ouvrit pour laisser passer une chemise bouffante ornée de chaînettes d'argent. Les femmes surtout se firent remarquer par le raffinement et l'extravagance de leur toilette.

Les mauvais lieux se multiplièrent et jouirent d'une faveur révoltante dans des villes qui n'avaient pas même d'écoles pour les enfants. Le centre de la corruption étaient les bains de Baden, où affluaient des personnes de toutes les classes et de tous les pays, attirées par la séduction du vice et l'impunité la plus complète. L'inconduite engendra des maladies affreuses que se montra impuissant à guérir tout l'art des charlatans et des juifs qui pratiquaient la médecine.

Un peuple gai et loyal se fait pardonner bien des choses. Les étrangers qui parcouraient les cantons au XV[e] siècle, louent tous la franchise des Suisses, la gaîté de leurs propos et de leurs fêtes. La joie générale éclatait avec le plus d'entrain dans les *folies du carnaval*, où la danse, la lutte, les cortéges ridicules alternaient avec des festins auxquels prenaient part toutes les classes de citoyens. Les plus gais des Suisses étaient les Lucernois. Leur bouffon Fritschi, le *Triboulet*[1] de la Suisse, faisait par ses contorsions et ses saillies les délices de tous les cantons.

L'*ours* figurait dans les écussons et les drapeaux de Berne, depuis que Berthold V (selon la légende) avait tué un de ces animaux sur l'emplacement même où s'éleva cette ville. A la fin du XV[e] siècle, les Bernois voulurent avoir vivant leur animal symbolique, et construisirent la loge et la fosse que l'on voit aujourd'hui *(Bærengraben)*. Les premiers hôtes du *Bærengraben* furent ou bien les petits ours qu'un vaillant guerrier bernois, Rodolphe Nægeli, père du célèbre avoyer de ce nom, avait pris au général français La Trémouille pendant la guerre de 1512, ou le fameux ours apprivoisé qui suivait partout le duc Réné de Lorraine. Ce prince l'avait dressé à gratter à la porte de la salle où se tenait la diète, dans l'espoir, sans doute, de se rendre propices *messeigneurs* par cette gentillesse d'un nouveau genre.

[1] Les Bâlois ayant enlevé Fritschi et refusant de le rendre aux Lucernois, ces derniers s'avisèrent d'aller le chercher en grande pompe, les deux avoyers et tout le conseil en tête.

L'originalité était dans les mœurs ; elle se retrouve dans la vie des hommes les plus cultivés de l'époque. La biographie du célèbre Glaréan en offre plus d'un exemple. Au commencement de son séjour à Bâle, les professeurs qui étaient jaloux de son mérite ne lui ayant pas assigné une place convenable, un jour de thèse et de concours académique, il parut dans l'auditoire monté sur un âne. Une autre fois, des importuns ayant demandé *à voir* le célèbre Glaréan, il se montra à eux, assis dans un fauteuil de parade, revêtu des insignes du *poète couronné*, et les congédia sans avoir échangé une seule parole.

L'originalité ici n'est pas exempte d'affectation et d'orgueil. Nous aimons mieux le trait de Jean de Brogny, qui, devenu évêque de Genève et cardinal, ne rougissait point de rappeler dans une peinture de sa chapelle des Macchabées les pourceaux qu'il avait gardés dans son enfance. Un autre prélat, le fameux cardinal Schinner, mettait son originalité dans la reconnaissance. Dans sa jeunesse, lorsqu'il était encore pauvre étudiant, il avait reçu les secours d'une brave femme de Berne, presque aussi pauvre que lui. Passant dans cette ville un grand nombre d'années après, il se souvint de la pauvre veuve, fit servir dans sa mansarde un splendide festin, auquel il assista avec les personnes de sa suite, et laissa en cadeau à sa bienfaitrice toute l'argenterie qui avait paru sur la table.

LIVRE TROISIÈME

DE LA RÉFORMATION A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(De 1520 à 1798.)

CHAPITRE PREMIER

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME JUSQU'A LA RESTAURATION CATHOLIQUE

(De 1520 à 1564.)

---

§ 1. Ulrich Zwingli, ou la réformation à Zurich. — Première lutte des deux confessions. — Troubles de l'anabaptisme en Allemagne et en Suisse. — (De 1518 à 1527.)

La réformation est l'événement capital du XVI[e] siècle, et l'un des faits les plus importants de l'histoire moderne. Elle changea non-seulement la face de l'Eglise chrétienne, mais la situation des Etats, leurs rapports, leurs alliances. Aucun pays plus que la Suisse n'a ressenti et ne ressent encore aujourd'hui les conséquences politiques et sociales de cette révolution religieuse.

La grande cause de la réformation fut la dégénération de l'Eglise chrétienne. « Qui me donnera, disait au XII[e] siècle le grand saint Bernard, de voir l'Eglise de Dieu comme aux premiers jours. » Le mot de réforme était dans la bouche de tous les pères des conciles de Constance et de Bâle. Il s'agissait, dans la pensée de ces docteurs catholiques, non de réformer les dogmes de l'Eglise qu'ils regardaient comme immuables, mais les abus que le malheur des temps, les richesses excessives du clergé et la corruption qui en est la suite, avaient introduits dans la discipline, le culte et dans les mœurs des ecclésiastiques. Mais cette réforme nécessaire, toujours promise et toujours différée, ne s'accomplit pas. Les

prêtres isolés qui tentèrent de la réaliser furent victimes de leur zèle, comme l'archevêque de Crayna à Bâle[1] et le dominicain Savonarola à Florence. La religion du cœur et de la conscience qui avait eu en Nicolas de Flue et dans les *Amis de Dieu*, au XIV[e] siècle, de si nobles représentants, fut étouffée par les pratiques d'une dévotion machinale. Une partie du clergé resta plongée dans une ignorance profonde, accompagnée d'une superstition et d'une immoralité révoltantes.

Un effrayant exemple de la corruption des moines à cette époque, c'est la conduite des dominicains de Berne. Jaloux de la faveur dont les cordeliers jouissaient auprès du peuple, ces religieux eurent recours, pour les supplanter, aux faux miracles, aux sacriléges et aux forfaits les plus exécrables. Traduits pour ces crimes devant un tribunal ecclésiastique, composé de l'évêque de Sion, Matthieu Schinner, et de deux autres prélats, ils furent condamnés à être brûlés vifs. Ils subirent leur peine en présence d'un immense concours, dans une île formée par l'Aar et qu'on appelle la *Schwelli-Matt* (30 mai 1509).

Peu d'années après, la vente des indulgences causa un nouveau scandale. Le pape Léon X qui en destinait le produit à construire le magnifique temple de St-Pierre à Rome, en avait confié la distribution pour la Suisse à Samson, cordelier milanais. Ce moine impudent enseigna que les indulgences effaçaient les plus grands crimes, et parcourut les cantons de Zoug, Underwald, Lucerne et Berne, recueillant partout de grandes sommes d'argent, et les marques de respect dues à un envoyé du saint-siége et à un sauveur d'âmes (1519). Il comptait transporter à Zurich le siége de ses prédications lucratives. Mais il trouva un obstacle inattendu dans la résistance de Zwingli, qui avait été élu l'année auparavant curé de cette ville. L'évêque de Constance aussi, Hugues de Landenberg, s'éleva contre l'abus des indulgences et signifia à Samson l'ordre de quitter le diocèse.

A cette époque, Ulrich Zwingli jouissait encore de toute la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques. Le zèle qu'il déployait contre les abus, et dont il avait donné des preuves réitérées soit à Glaris, soit à Einsidlen, dans un temps où le nom de Luther était encore ignoré en Allemagne, ne l'avait brouillé ni avec le nonce Ennius, ni avec le cardinal Schinner, qui peu de temps avant sa mort (décembre 1522) proclamait Zwingli un soutien du Christ et de l'Evangile. Mais lorsque les écrits de Luther, imprimés à Bâle chez Froben et Pétri,

[1] Voir page 242 de ce volume.

et plus encore les actions hardies du réformateur saxon eurent provoqué une effervescence extrême dans les esprits, Zwingli s'étant vu désigné comme l'un des huit principaux adeptes du luthéranisme en Suisse, releva le gant avec ardeur, rejeta la tradition et toutes les doctrines dont il ne trouvait pas un clair énoncé dans l'Evangile.

L'opposition du clergé et celle de la noblesse, déjà blessée par les attaques de Zwingli contre le service étranger, ne fit qu'enflammer la querelle. Le réformateur avait pour lui le bourgmestre Marc Roust, qui avait commandé les Zuricois à Marignan, et presque tous les membres des conseils.

Les doctrines nouvelles commençaient aussi à faire des progrès dans d'autres villes, à Berne entre autres, où elles avaient pour principal champion le chanoine et prédicateur Berthold Haller, et à Lucerne, où elles comptaient un représentant dévoué en Myconius (Geishusler), chef de l'école latine. Mais les gouvernants et le public en général étaient opposés à la nouvelle doctrine. La diète assemblée à Lucerne, le 27 mai 1522, défendit au clergé toute prédication propre à troubler l'homme du peuple dans ses croyances.

Sans se laisser intimider par cet édit, Zwingli et dix prêtres[1] se réunirent à Einsidlen, et de ce sanctuaire des miracles et de la vierge, signèrent une pétition tendant à obtenir la prédication du pur Evangile avec l'abolition du célibat ecclésiastique. La diète rejeta avec colère la pétition des onze et y répondit par l'ordre aux baillis de dénoncer les prêtres qui attaquaient l'ancienne croyance, et par la défense d'imprimer des écrits luthériens (15 décembre). Dans le même temps, le pape Adrien VI, pontife austère et zélé pour la réforme des abus, écrivait à Zwingli et le conjurait de rester fidèle à la chaire de saint Pierre.

Mais Zwingli était décidé à rompre avec une foi qui avait cessé d'être vraie à ses yeux. D'accord avec le gouvernement, il publie une thèse en 67 articles, où il se prononce successivement contre l'*autorité du pape*, *l'invocation des saints*, *les bonnes œuvres*, *la messe*, *les biens ecclésiastiques*, *les fêtes*, *les pèlerinages*, *le luxe des ornements*, *les images*, *les confréries*, *le célibat*, *les vœux perpétuels*, *les indulgences*, *le purgatoire*, *le caractère divin du sacerdoce*, considéré comme

[1] Ces prêtres étaient Trachsel, curé d'Arth, et Léon Jud, curé d'Einsidlen; Kilchmeyer, chanoine de Lucerne; Werner Steiner, prêtre de Zoug; Erasme Schmid, chanoine de Zurich; Grossmann, prédicateur de l'hôpital; Jean Schmid, chapelain dans la même ville; Stähele, curé de Weiningen; Pfister, curé d'Uster, et Stumpf, curé de Höngg (canton de Zurich). Fassbind, *Histoire de Schwytz*, IV, 10.

une simple fonction[1]. Un colloque réuni à l'hôtel-de-ville et composé des magistrats et de tous les prêtres du canton, au nombre de 600, se prononce en principe pour les doctrines zwingliennes (janvier 1523). Le colloque fut suivi d'un édit du gouvernement qui permettait le mariage aux ecclésiastiques et défendait de prêcher autre chose que le pur Evangile. Huit mois après, un cordonnier exalté, nommé Colas Hottinger, ayant détruit un crucifix aux portes de la ville, un second colloque, présidé par Vadian de St-Gall, déclare la messe et les images des institutions idolâtriques. Les images, dit Zwingli, sont contraires au Décalogue : « Tu ne feras point d'images taillées. » — Pourquoi détruire les images, fit le chanoine Edlibach? Les auteurs païens n'ont-ils pas reconnu eux-mêmes l'influence d'un beau tableau pour porter les âmes à la vertu et à l'héroïsme? — L'idolâtrie est dans les cœurs, ajouta le commandeur Schmid de Küssnacht; c'est là qu'il faut la détruire avant de se porter à des actes de vandalisme qui rappellent les profanations des Iconoclastes. — La Bible aussi est une image, dit à son tour Conrad Grébel; et de quel droit l'Etat impose-t-il la croyance?

Mais l'élan était donné; toutes ces objections furent inutiles. Avant même qu'une décision eût été prise par l'autorité, une bande de forcenés pénétraient dans les églises, brisaient les crucifix, les autels, les orgues et toutes les œuvres d'art qui décoraient les temples.

A l'ouïe de ces faits, une grande indignation se manifeste dans les cantons catholiques. Réunie à Lucerne, puis à Baden (mars), la diète menace les Zuricois de les exclure de ses séances. La plupart des Etats donnent des ordres sévères pour le maintien de l'orthodoxie. Myconius, chassé de Lucerne, dut chercher un asile à Zurich. Le greffier fribourgeois Zyro (Giroud) se réfugia à Berne, où il occupa plus tard le poste important de chancelier de la république. Au carnaval précédent, les jeunes gens de cette ville avaient joué des drames bouffons de Nicolas Manuel, pleins d'allusions mordantes au pape et aux évêques. Mais les vieux croyants ayant repris pour quelque temps le dessus, le premier des prédicants bernois, Haller, eut à opter entre l'exil ou le silence; le poète satirique Manuel fut confiné dans son bailliage de Cerlier, et le médecin Anshelm eut ordre de se retirer à Rotwyl, son lieu d'origine. Le chef du parti catholique était un magistrat d'un caractère énergique, Gaspard de Mullinen. Dans une diète tenue à Berne (avril), il dénonça Zwingli

[1] Bluntschli, *Histoire de Zurich.*

comme un fauteur de troubles, ennemi de la paix publique. L'ordre secret d'arrêter le réformateur fut envoyé aux baillis de la frontière argovienne[1] (juillet 1523).

L'irritation croissante des catholiques se manifesta l'année suivante par un fait déplorable. Le cordonnier zuricois Hottinger, exilé pour un an de sa ville natale, étant tombé entre les mains des paysans des environs de Baden, fut conduit à Lucerne, où on le livra aux flammes comme hérétique (9 mars 1524). Trois mois après une diète de neuf cantons s'assembla à Zoug (12 juillet) et ordonna d'arrêter tout prédicateur de nouvelles doctrines, tout briseur d'images ou distributeur de livres luthériens. Le bailli de Thurgovie, Joseph Amberg, de Schwytz, qui, après s'être montré d'abord favorable à la réforme, en était devenu le plus grand ennemi, fit enlever de nuit le prédicant de Stein, nommé Œchsli. A cette nouvelle, 4,000 paysans prennent les armes, mais étant arrivés trop tard pour porter secours au malheureux pasteur, leur colère se déchargea sur la chartreuse d'Ittingen, et ils incendièrent ce cloître considéré comme le principal foyer du catholicisme dans ce pays (17 juillet 1524).

Cet événement porta au comble l'exaspération des neuf cantons qui avaient siégé à Zoug. Effrayés par leurs menaces, les Zuricois livrèrent à la diète de Baden, le sous-préfet Wirth, ses deux fils et un nommé Ruttimann, autre chef de l'insurrection. Wirth, son fils aîné et Ruttimann eurent la tête tranchée (28 septembre 1524). Les députés de Zurich firent de vains efforts pour sauver leurs coreligionnaires, aux vertus privées desquels les juges eux-mêmes se plurent à rendre justice. « Pendant tout le temps que j'ai été bailli en » Thurgovie, dit Stocker d'Underwald, j'ai toujours trouvé » en Wirth un homme honnête et bienveillant pour tout le » monde. Sa maison était un hospice pour les pauvres. Je » serais le premier à lui tendre la main s'il eût commis tout » autre crime. Mais il a brûlé l'image de sainte Anne, la mère » de Notre-Dame; la mort seule peut expier cet attentat. »

Le supplice de Wirth et de Hottinger, loin d'intimider les réformés, produisit une réaction violente à Zurich. Le petit conseil comptait encore quelques membres tolérants ou secrètement opposés à la réforme. La bourgeoisie ôta à ce corps la direction des affaires pour la remettre au grand conseil plus prononcé en faveur des doctrines zwingliennes. Le bourgmestre Marc Roust, et son collègue Schmid étant morts dans l'intervalle, on les remplaça par deux fervents

[1] Tillier, *Histoire de Berne*.

zwingliens, Henri Walder et Diethelm Roust, fils du précédent bourgmestre. Les vingt couvents de la république furent transformés en écoles et en hospices. La messe qui se disait encore dans l'église de l'Eau fut proscrite par le grand conseil à la requête de Zwingli et de Myconius, devenu l'un des seconds du réformateur. L'interdiction complète du culte catholique, même *extra-muros*, contraignit plusieurs familles attachées à ce culte à s'établir dans d'autres cantons[1].

Mais à peine constituée, la réformation se déchirait elle-même. La libre interprétation de la Bible accordée à chaque réformé fit naître des divergences et, entre autres, la secte anarchique des *anabaptistes*, ainsi nommés parce que parodiant saint Jean-Baptiste, ils faisaient entrer leurs néophytes dans le Rhin ou le Danube pour les purifier de leurs souillures. Ces sectaires prêchaient l'égalité absolue, la communauté des femmes, l'abolition des impôts et des dîmes et l'extermination de tous ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines subversives.

Combattues par Luther et les autres réformateurs, les doctrines des anabaptistes n'en trouvèrent pas moins de l'écho parmi les paysans opprimés et les pauvres mineurs de l'Allemagne. Un soulèvement terrible eut lieu. Mais les anabaptistes, cernés par les troupes réunies des princes catholiques et protestants d'Allemagne, furent taillés en pièces à Franckhausen et traqués partout comme des bêtes féroces (1525).

Pleine de compassion pour les fugitifs, la Suisse leur ouvrit ses portes. Elle inaugurait ainsi sa belle mission d'hospitalité qui a fait du sol helvétique, pendant plusieurs siècles, l'asile des proscrits de toutes les nations et de tous les partis. Cette mission glorieuse, utile à la Suisse à plusieurs égards, n'est cependant pas sans danger pour elle. Si les réfugiés nous ont souvent apporté des idées et des industries nouvelles, souvent aussi leurs passions ardentes ont attisé sur notre sol le feu des haines civiles et religieuses.

Peu de temps après l'arrivée des anabaptistes allemands, leur doctrine fit des progrès alarmants dans plusieurs cantons de la Suisse orientale. Un club anabaptiste se forma à Zurich, dans le centre même du zwinglianisme. Conrad de Grebel, que nous avons vu figurer au second colloque de Zurich, et Félix Manz, fils d'un pasteur zuricois, étaient leurs chefs. Ils s'associèrent le Wurtembergeois Blaurock et s'excitaient mu-

[1] Le secrétaire d'Etat Amgrüt, principal antagoniste de Zwingli, se retira à Rome; des Göldlin se fixèrent à Lucerne.

tuellement par des discours où les saints noms dè Dieu et du Sauveur des hommes étaient mêlés à des paroles de sang et de désolation. Ils passèrent bientôt des paroles aux actes. Des séditions éclatèrent. Les couvents de Rüti et de Bübikon furent envahis par les paysans. 400 sectaires, attroupés à Tœss, au bailliage de Kybourg, parlèrent d'aller saccager le chef-lieu et de faire main-basse sur les magistrats. La présence d'esprit du bailli Lavater parvint à conjurer l'orage.

A Saint-Gall, l'un des foyers de l'anabaptisme, et où l'on comptait 800 initiés, le fanatisme inspira un acte de férocité extraordinaire au sein d'une famille connue jusque-là par une conduite chrétienne et laborieuse. Thomas Schucker, joueur de luth de profession et qui passait pour prophète, tua d'un coup de hache son frère Léonard, à la prière de ce dernier, jaloux d'imiter la résignation d'Isaac, et en présence de son vieux père et de ses autres frères et sœurs agenouillés pour conjurer le Seigneur d'envoyer l'ange qui avait arrêté le bras d'Abraham. Le lendemain, Schucker alla se remettre tranquillement entre les mains du bourgmestre de Saint-Gall et subit avec calme la peine réservée aux meurtriers.

Zwingli et les autres prédicants cherchèrent en vain à ramener les anabaptistes à des notions plus conformes à l'esprit de l'Evangile. Les chefs de la secte refusèrent absolument de se soumettre et continuèrent à dogmatiser. Le gouvernement les fit enfermer au *Ketzer-Thurm* (tour des hérétiques). Mais des amis les ayant fait évader, ils prétendirent avoir été délivrés par des anges. Décidé d'en finir avec ces hérésiarques opiniâtres, le gouvernement les fit arrêter de nouveau et condamna Blaurock et Grebel à être frappés de verges et bannis; Manz à être noyé dans le lac. La fermeté de ces hommes ne se démentit point dans les supplices. Plus exaltée que lui encore, la vieille mère de Manz accompagna son fils au supplice et ne cessa de l'exhorter au martyre (5 janvier 1527).

§ 2. Efforts des cantons catholiques pour arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Colloque de Bade. — Etablissement de la réforme à Berne, Saint-Gall, Appenzell, Schaffouse et Bâle. Scissions dans d'autres cantons. — (De l'an 1526 à 1529.)

Les excès des anabaptistes n'étaient pas faits pour accréditer les nouvelles doctrines. En 1526, malgré les partisans que la réforme comptait dans plusieurs cantons, à Schaffouse, Berne, St-Gall, Soleure et Glaris surtout, aucun des douze Etats de l'alliance ne s'était ouvertement détaché du catholicisme. Loin de se montrer favorable à la réforme, Bâle, sé-

jour d'Erasme, et la ville la plus riche et la plus éclairée de la Confédération, faisait encore une opposition acharnée à la réforme que cherchait à y introduire sans bruit le prudent Œcolampade.

Quelques symptômes de réforme s'étaient montrés dans le canton de Schwytz à la suite du séjour que Zwingli avait fait comme curé à Einsidlen. Mais le landamman Gilg Rychmouth, élu en 1523, avait réprimé ces tendances. Dès lors les Schwytzois, unis aux deux autres Waldstætten, devinrent les plus fermes champions de l'ancienne croyance. Les écrivains de la réforme expliquent le peu d'accès que trouva la nouvelle croyance dans ces montagnes par la grande simplicité de mœurs des habitants, et la pureté de vie des ecclésiastiques qui leur distribuaient le pain de la parole. « Nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir parmi nous des savants remarquables, écrivait le gouvernement d'Obwald à celui de Zurich en 1523; mais bien des prêtres pieux, charitables et qui nous prêchent l'Evangile par leur exemple comme par leurs préceptes. »

Convaincus que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de la réforme était de faire cesser les abus, les gouvernements des cantons catholiques s'étaient adressés au saint-siége pour obtenir une *réforme canonique des mœurs et de la discipline ecclésiastique*. Ne recevant point de réponse, ils résolurent de procéder provisoirement à cette œuvre en attendant la convocation d'un concile général qu'on réclamait de toutes parts pour remédier aux maux de l'Eglise. A cet effet, les députés des Etats catholiques d'Uri, Schwytz, Underwald, Lucerne, Zoug, Berne, Fribourg, Soleure, Glaris, auxquels se joignirent des délégués de la république alliée du Valais, se réunirent à deux reprises à Lucerne en 1524 et y rédigèrent en commun un projet de *mandat* ou ordonnance de la teneur suivante: « Considérant que les pasteurs des âmes se » taisent et dorment, que le chef de l'Eglise garde un silence » inquiétant pour le maintien de la doctrine catholique; nous » députés des Etats attachés à la foi orthodoxe de nos pères » et à la parole de Dieu telle qu'elle a été enseignée depuis » 1400 ans, nous avons résolu de maintenir les sacrements » au nombre de sept, la célébration de la messe et de la Fête-» Dieu, le jeûne, l'abstinence, les pèlerinages, les processions, » les offrandes, le célibat ecclésiastique. Nous ne souffrirons » aucune innovation luthérienne ou zwinglienne parmi nous. » Nous ne souffrirons pas non plus que nos croyances dans » la sainte Vierge et saint Antoine soient un objet de dérision » dans les cabarets, ni qu'on insulte en aucune manière aux

» images des saints exposées à la vénération des fidèles dans » les églises, aux coins des rues ou sur les chemins.

» Mais nous avons pareillement décidé de tenir fermement » aux droits de l'Etat envers et contre tous. Nous n'enten- » dons point que les prêtres s'abritent derrière les immunités » ecclésiastiques pour refuser l'impôt, pour s'exempter des » tribunaux civils et réclamer le for de leur évêque, qui sou- » vent ne les punit pas selon la gravité de leurs délits et » crimes. Nous ne voulons pas davantage que sous prétexte » de religion on puisse trafiquer des indulgences et de l'ad- » ministration des sacrements, cumuler des bénéfices, acquérir » des immeubles par une voie clandestine, ou extorquer aux » moribonds des donations testamentaires. Lorsqu'un de nos » ressortissants comparaîtra devant un tribunal ecclésiasti- » que, ce ne sera que pour affaires matrimoniales et tout s'y » traitera en langue allemande. »

Une ordonnance à peu près semblable avait été rendue par les trois ligues grisonnes dans une diète tenue à Ilanz six années auparavant. Mais les *articles d'Ilanz* furent plus exactement observés que les *43 points de Lucerne* qui, adoptés par quelques cantons et rejetés par d'autres, tombèrent promptement en désuétude.

Les efforts des cantons catholiques ne purent empêcher que l'esprit nouveau ne pénétrât chez leurs confédérés de Glaris, Soleure et Appenzell. Il menaçait même de faire le tour des bailliages communs de l'Argovie et de la Thurgovie et de compromettre les droits de corégence que les cantons attachés à l'ancienne croyance possédaient sur ces contrées. Pour prévenir ce danger, on ne trouva rien de mieux que d'ouvrir à Baden, en Argovie, un colloque dans le genre de celui que les catholiques d'Allemagne avaient opposé quelques années auparavant aux doctrines de Luther à Leipzig (1519).

Le docteur bavarois Eck, qui avait brillé dans ce tournoi théologique, consentit à se rendre à Baden où il parut accompagné du grand-vicaire de l'évêque de Constance, Jean Faber, et du cordelier strasbourgeois, Thomas Mourner, curé de Lucerne, l'écrivain le plus mordant du parti catholique. Zwingli, invité également et muni même d'un sauf-conduit par les vieux croyants, déclina l'invitation, alléguant le sort de Jean Huss et la conduite des Lucernois qui l'avaient brûlé en effigie. Il se fit cependant représenter par les ministres Œcolampade, de Bâle, et Berthold Haller, de Berne.

Le colloque s'ouvrit avec pompe dans l'église principale de Baden (le 26 mai 1526), et roula principalement sur le dogme de l'Eucharistie. Le 10ᵉ jour, les thèses soutenues par Œco-

liages ou *mandements* d'Aigle, dans cette partie du Pays de Vaud conquise par Berne dans la guerre de Bourgogne. Lorsque l'ardent ministre y prêcha pour la première fois, il fut assailli dans le temple et les tambours couvrirent sa voix sur la place publique. Berne fit occuper les quatre *mandements* par ses troupes aux ordres d'un vaillant capitaine, Hanz-Franz Nægueli. Ceux qui persistèrent dans l'ancienne croyance durent quitter le pays.

L'introduction de la réforme rencontra d'abord moins d'obstacles dans l'Oberland bernois. Les habitants de ces vallées solitaires crurent que la révolution religieuse leur apportait la libération de tous les droits, lods et censes que levaient sur eux les monastères de Grindelwald et d'Interlaken. Quand ils virent qu'ils n'avaient fait que changer de maître et que l'Etat de Berne se montrait plus exigeant que les abbés et prieurs des monastères, beaucoup d'Oberlandais se prirent à regretter la messe et résolurent de former un *canton indépendant*. Forts de l'appui de leurs voisins d'Obwald et des petits cantons alors réunis en diète à Beggenried, les chefs oberlandais, Lüthold et Henri Al-planalp, Hanz Im-Sand et André de Béringen, convoquent en landsgemeinde les pâtres du Hasli, le 7 juin 1528. Malgré les efforts du parti gouvernemental, le rétablissement de la messe est décidé par 151 voix contre 111. L'abbé d'Engelberg vient la dire en grande pompe à Interlaken. 3,000 Oberlandais arborent la branche de sapin, signe de ralliement du parti catholique en Suisse, et prennent à la face du ciel l'engagement de mourir pour la défense de leur liberté religieuse et politique.

En vain, l'avoyer Jean-Jacques d'Erlach se rendit en personne à Unterseen et dans l'Obwald pour calmer les esprits. A peine l'avoyer d'Erlach avait-il quitté Sarnen, que 800 hommes, la branche de sapin au chapeau, faisaient leur entrée à Brienz, avec la bannière d'Obwald, portée par l'un des petits-fils de Nicolas de Flue. Berne alors n'hésite plus et envoie contre l'Oberland une armée de 5,000 hommes, pourvue d'une forte artillerie et commandée par l'avoyer d'Erlach et le banneret Manuel. La bonne contenance de ces troupes et l'approche de la mauvaise saison déconcertent les gens d'Obwald; ils lâchent le pied et vont se mettre en sûreté derrière le Brünig. L'Oberland tout entier est occupé par les troupes bernoises. Pour terrifier les rebelles, les chefs bernois réunissent le peuple à Interlaken, le font cerner par l'armée, et après plusieurs salves d'artillerie répétées par les échos des hautes Alpes, les malheureux Oberlandais, tremblants et agenouillés, sont contraints d'implorer grâce, de livrer leurs

chefs, leurs chartes et leurs bannières, ces joyaux du pays qui remontaient au temps des Hohenstauffen (4 nov. 1528).

L'un des chefs, Hanz Im-Sand, avait réussi à s'échapper et s'était réfugié dans l'Obwald. Ayant repassé la frontière pour visiter sa famille, il fut trahi, arrêté dans sa demeure et mis à mort comme plusieurs autres chefs. Sa tête fut plantée au haut d'une pique à la limite des deux pays de Hasli et de l'Underwald.

L'abjuration de Berne fut un coup décisif en faveur de la réforme. Les bourgeois de Saint-Gall convertis aux nouvelles doctrines par le riche et spirituel bourgmestre Vadian, consomment leur défection par le renvoi des conventuels et l'expulsion des membres catholiques du conseil. On chargea 46 chars d'images et de reliques (23 janvier 1529).

De Saint-Gall, la réformation gagna l'Appenzell, où Vadian avait beaucoup d'amis et de connaissances. La plupart des communes établirent le *prêche*. D'autres passaient alternativement de la messe au prêche, du catholicisme à la réforme.

L'année suivante (1529) fut marquée par la défection de Schaffouse et de Bâle. L'établissement de la réforme dans ces deux villes fut amené par des mouvements populaires. A Schaffouse, où le cordelier Wagner et l'abbé de Tous-les-Saints comptaient parmi les promoteurs de la réforme, le bourgmestre Peyer, à la tête de 500 bourgeois en armes, réussit à comprimer l'émeute. Les changements désirés s'accomplirent alors par les voies pacifiques et légales.

Il n'en fut pas de même à Bâle, où, divisé comme l'avait été autrefois le petit conseil de Berne, le gouvernement suivait tantôt les inspirations du ministre Jean Œcolampade et de son protecteur, l'habile bourgmestre Adelberg Meyer, tantôt les directions opposées des chanoines et du second bourgmestre Meltinger, l'un des héros de Marignan et le chef du parti catholique. Un édit qui accordait la *liberté de conscience*, mécontenta les réformés. Au nombre de 2,000, ils prirent les armes contre leurs adversaires au nombre de 600 seulement, et, braquant de l'artillerie contre l'hôtel-de-ville, ils forcèrent le petit conseil d'éliminer de son sein le bourgmestre Meltinger et douze de ses collègues favorables à la noblesse et au catholicisme (8 février 1529).

Les actes de vandalisme qui avaient marqué la victoire des réformés à Zurich, à Berne et à Saint-Gall se reproduisirent à Bâle; le bourreau en tête, ils dévastèrent la cathédrale, et firent douze feux de joie sur la place publique des objets d'art qu'ils avaient trouvés dans cette église et dans les autres temples de la ville. Privé des derniers débris de son pou-

voir temporel et spirituel, l'évêque de Bâle transporta sa résidence à Délémont et à Porrentruy, devenues les deux premières villes du diocèse. Les magistrats déposés, les chanoines et beaucoup de personnes notables émigrèrent dans la ville voisine de Fribourg en Brisgau, asile ouvert à tous les Bâlois qui fuyaient la révolution politique ou religieuse. Erasme et Glaréan y cherchèrent également le repos qui leur manquait à Bâle. Ils furent accompagnés de la plupart des professeurs et des étudiants de l'université.

L'abjuration de Bâle et de Schaffouse fut suivie de celle des bailliages communs de la Thurgovie et de l'Argovie. La crainte des armes de Zurich, alors prépondérante dans cette partie de la Suisse, eut pour le moins autant de part à ce changement que le zèle des ministres de la doctrine évangélique. A la tête de ces derniers était le Zuricois Henri Bullinger, doyen de Bremgarten, qui devait succéder à Zwingli comme chef de l'Eglise sacramentaire.

La réforme faisait aussi des progrès à Soleure, où l'un des avoyers, Ställi, était très prononcé en faveur de la foi nouvelle, pendant que son collègue Hébolt défendait avec ardeur le catholicisme. Au milieu de ces tiraillements, l'Etat de Soleure parvint cependant à conserver un esprit de modération et de tolérance dont il devait donner dans la suite plus d'un exemple à ses confédérés.

A Glaris, les catholiques l'avaient emporté à la landsgemeinde du 5 mars 1528, où une majorité de 33 voix se prononça pour souscrire à la profession de foi catholique réclamée par les cinq cantons. Mais à la landsgemeinde suivante (en mai), les réformés l'emportèrent avec l'appoint des simples domiciliés (hinter-sæss) qui furent illégalement admis à voter. La guerre civile eût infailliblement éclaté, si Glaris n'eût possédé dans son sein deux hommes de paix et de tolérance, le landamman Æbli et Valentin Tschoudi, curé du chef-lieu. Bien que le premier appartînt plus décidément que le second au parti réformé, il s'entendit avec lui pour faire nommer un catholique prononcé au poste de bailli de Sargans et donner ainsi un gage de conciliation au parti contraire. Ce bailli était Egide Tschoudi, alors au début de sa carrière publique, mais que son civisme et ses lumières devaient élever au rang des plus grandes illustrations de la Suisse. Le curé de Glaris, Valentin Tschoudi, ne voyait pas de bon œil la séparation religieuse et la division en vieux et nouveaux chrétiens. Aussi catholiques et protestants écoutaient-ils avec le même plaisir sa prédication évangélique, et pendant les trente années de son ministère, il lui arriva plus d'une fois de faire dans la

même matinée un prêche aux protestants glaronnais, puis un sermon aux catholiques, sans blesser aucune croyance[1].

Combien un prêtre animé du même esprit que Valentin Tschoudi eût été nécessaire dans les ligues grisonnes, déchirées par les luttes civiles et religieuses! Irrité par les *articles d'Ilanz*, l'évêque Paul Ziegler s'était uni par un traité secret avec l'abbé de Sainte-Lucie et le fameux chef de bande Jacques Médighi, châtelain de Musso dans le Milanais, dont les irruptions portèrent plusieurs fois le fer et le feu dans la Valteline. Le traité fut découvert et l'abbé de Sainte-Lucie fut condamné à mort et exécuté (23 janvier 1526), non sans la coopération de quelques pasteurs réformés. Le plus influent des ministres grisons était Jean Comander, élève de Zwingli et curé de Saint-Martin, à Coire.

La réformation avait aussi pris possession de Mulhouse, ville alliée des Suisses, et de Constance, ville autrichienne, que son adhésion au zwinglianisme contribua beaucoup à rapprocher des Suisses protestants, de Zurich et de Berne en particulier. Ce fut l'inverse à Rotwyl, autre ville alliée des confédérés. Son attachement au catholicisme l'éloigna des Suisses et la rapprocha de l'Autriche, l'ancienne ennemie de son indépendance. L'intolérance accompagnait partout la victoire d'une confession sur l'autre. Les habitants de Rotwyl, favorables à la nouvelle croyance, furent obligés de s'expatrier au nombre de 400.

§ 3. Ligues séparées des protestants et des catholiques. — Première guerre religieuse. — Hanz Æbli, ou paix publique de Steinhaus. — (De l'an 1529 à 1531.)

Jaloux de consolider les progrès de la réforme et de les étendre à toute la Suisse, Zwingli conçut le projet d'une alliance offensive et défensive des villes protestantes. Sûr de Zurich, où son influence dans les affaires d'Etat croissait tous les jours, il s'adressa au gouvernement de Berne, et, secondé par Roust, il parvint à gagner les magistrats de ce canton

[1] Ce fait est attesté par tous les historiens du temps et n'a paru si étrange à quelques théologiens modernes que parce qu'ils oublient qu'il n'y avait pas au début dans les doctrines la ligne de démarcation précise qui fut tirée plus tard, et que nonobstant toutes les divergences, il y a encore un fonds commun de christianisme assez considérable entre les diverses confessions. Le célèbre Mœhler lui-même le reconnaît en tête de sa *Symbolique* ou *Exposition des contrariétés dogmatiques entre protestants et catholiques*, traduite en français par M. Lachat, de Porrentruy (1836).

pendant la durée du colloque (janvier 1528). Bâle, où dominait Œcolampade, Mulhouse, Schaffouse et Bienne, ne furent pas difficiles à persuader. Ces cinq Etats réunis formèrent, avec la ville autrichienne de Constance, une alliance séparée sous le nom de *combourgeoisie chrétienne* (Christliche Bürgerrecht). Un conseil secret fut établi à Zurich sous la présidence de Zwingli, pour diriger les affaires de l'alliance séparée qui venait d'être conclue. Ce *Sonderbund* protestant irrita les adversaires, qui y opposèrent aussitôt un *Sonderbund* catholique, formé par les Etats d'Uri, Schwytz, Underwald, Lucerne, Zoug, Fribourg, auxquels se rallia l'Etat du Valais (avril 1529). Soleure et Glaris, tiraillés entre les deux partis, refusèrent d'y prendre part.

Ce premier pas vers la dissolution de la Confédération fut suivi d'un second plus dangereux. La *ligue protestante* avait pris l'initiative d'une alliance avec un *Etat étranger*, avec Constance, dont il s'agissait de protéger la foi et la liberté impériale contre l'Autriche. Les cinq cantons s'étayèrent de cet exemple pour s'unir à la maison d'Autriche. Le landamman Gilg Rychmouth et le chevalier Diétrich Anderhalden allèrent solliciter l'appui de Ferdinand, roi de Hongrie, à Bude, sa capitale, et une alliance fut signée à Waldshout par les délégués des cinq cantons, Houg de Lucerne, Béroldingen d'Uri, Amstein d'Underwald, Gœschi de Zoug, Rychmouth et Amberg, de Schwytz [1].

Le traité de Waldshout jeta l'alarme parmi tous les Etats étrangers à cette alliance. Au mois de mai suivant, des députés de sept Etats parcoururent les cinq cantons pour les engager à rompre le traité séparé de Waldshout. Mais ceux-ci s'y refusèrent et réitérèrent leur refus dans une diète tenue à Baden.

L'irritation déjà très grande dans les deux partis et sans cesse alimentée par des prédications violentes monta alors à son comble. Le fanatisme releva ses échafauds et ralluma ses bûchers. Les Zuricois prirent l'initiative de ces horreurs. L'huissier du bailli de Thurgovie, Marc Wehrli, traversant les rues de Zurich en costume officiel et à la suite de son chef, qui était un magistrat du canton d'Underwald, on se jette sur lui, on l'enferme au Wellenberg et on lui tranche la tête (5 mai 1528). Les Schwytzois usèrent de représailles. Au mois de mai de l'année suivante, le pasteur Kayser fut enlevé et livré aux flammes à Schwytz, malgré toutes les supplica-

[1] Voir Fassbind, *Histoire de Schwytz*, p. 64, et M. Bluntschli, *Histoire du Droit fédéral*, p. 322.

tions des députés zuricois. La résignation du malheureux pasteur, qui meurt en chantant les louanges de Dieu, ne sert qu'à exercer la verve caustique et cruelle du landamman Rychmouth. « Messieurs de Zurich, dit-il aux députés, vous n'oublierez pas de dire chez vous que Kayser est mort en chantant nos louanges. »

Zwingli voulait la guerre, qu'il envisageait comme un moyen d'écraser ses adversaires et de faire triompher la réforme dans toute la Suisse. La mort de Kayser et les attaques incessantes des catholiques le servirent à souhait dans ses desseins belliqueux. Malgré l'opposition du commandeur Schmid et de tous les protestants modérés, sans même consulter Berne et ses autres alliés, le grand conseil de Zurich décide la guerre. La grande bannière blanche et bleue de la république déployée devant l'Hôtel-de-Ville appelle les citoyens aux armes; ils accourent les uns pleins d'enthousiasme, d'autres le mécontentement peint sur le visage d'avoir à combattre des frères. Le bourgmestre Walder, couvert de son armure, les harangue et cherche à enflammer leur courage.

Tout à coup Zwingli paraît à cheval, la hallebarde sur l'épaule[1]. Tel on l'a vu autrefois à Novare et à Marignan. Le second bourgmestre a cherché en vain à le retenir à l'Hôtel-de-Ville avec les magistrats. « Cela ne se peut, s'écrie le réformateur; les traîtres qui sont à l'armée diraient que j'ai prêché la guerre à condition de n'y pas prendre part. J'irai au nom de Dieu. »

Les Zuricois se mettent en marche, divisés en trois corps; l'un s'avance sur Rapperschwyl, un second sur l'Argovie, et le troisième va prendre position à Cappel, où l'armée catholique arrivait au même instant. Elle était forte de 8,000 hommes, commandée par Houg de Lucerne et Andermatt de Zoug. Mais des députés des cantons neutres, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell, Grisons, et des villes alliées, de Constance, Rotwyl, Strasbourg, partis en toute hâte pour prévenir les hostilités, arrêtent les deux armées, et portent d'un camp à l'autre des messages de paix et de conciliation. Plein d'émotion et les larmes aux yeux, le landamman de Glaris, Hanz Æbli, conjurait les deux partis de ne pas verser le sang de leurs frères. Les députés de Berne appuyèrent le généreux magistrat de toutes leurs forces.

Cet Etat, revenu à des sentiments plus modérés, donnait au gouvernement de Zurich une leçon de tolérance qu'il

[1] M. Bluntschli, *Histoire de Zurich*, II, 430. M. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation*, II, 545.

avait lui-même peu observée jusque-là. « Ce n'est pas par les hallebardes, écrivait-il, qu'on propage sa croyance. » Pour donner plus de poids à ces paroles, un corps bernois de 10,000 hommes fut placé en observation aux frontières de l'Argovie avec menace de tomber sur celui des deux partis qui attaquerait le premier.

Ce changement de politique était le résultat d'un changement d'avoyer. Le zélé protestant Jean-Jacques d'Erlach avait fait place à un homme purement politique ou secrètement dévoué au catholicisme, le général Sébastien de Diesbach. Pour être plus sûr des événements, Diesbach prit lui-même le commandement du corps d'observation de l'Argovie. Cependant, l'acharnement était tel dans les deux camps, que la paix eût été difficilement consentie, sans la grandeur d'âme et la persévérance du landamman Æbli, qui pria et sollicita jusqu'à ce qu'il eût arraché aux chefs des deux armées leur adhésion au traité de paix préparé par la diète d'Arau et négocié à Steinhaus par les médiateurs.

Ce traité renfermait les clauses suivantes : « La foi ne s'im- » posant pas par la violence, les cinq cantons ne pourront » être contraints en matière religieuse. En revanche, ils rom- » pront leur alliance avec l'Autriche et en remettront sur-le- » champ l'acte signé et scellé entre les mains de leurs confé- » dérés de Zurich. Schwytz indemnisera la famille du pasteur » Kayser et se rapportera pour la somme à l'arbitrage des » médiateurs. Mourner, de Lucerne, appelé devant ces mes- » sieurs, rétractera ses libelles. La liberté de conscience est » garantie dans les *bailliages communs*; dans chaque localité, » on votera pour la messe ou le prêche à la pluralité des » suffrages; la minorité sera obligée de se soumettre ou de » se retirer dans une localité de sa confession. »

Quelque humiliant et onéreux que fût ce traité pour les catholiques, Æbli parvint à le leur faire accepter. Zwingli, au contraire, refusa d'y souscrire et se retira consterné dans sa tente. « Cher amman, dit-il à Æbli qui cherchait à vaincre sa résistance, tu rendras compte à Dieu de ce que tu fais. Aujourd'hui les ennemis prodiguent les bonnes paroles, parce qu'ils sont pris dans nos filets et que tu as la bonté d'intercéder pour eux. Mais un jour viendra où nous serons pris comme eux et personne n'intercèdera pour nous. »

Suspecte au réformateur zuricois, peu goûtée des cantons catholiques dont elle détruisait la prépondérance numérique dans les bailliages, la paix de Steinhaus, officiellement nommée la *paix du pays* ou *paix publique* (Landfrieden), devait

être de peu de durée et nous rappelle la paix *boiteuse* de l'histoire de France.

Divers épisodes précédèrent et suivirent la ratification du *Landfrieden* dans l'intérieur des deux camps. Ces scènes émouvantes mettent dans tout son jour le noble patriotisme d'Æbli, et peignent bien les mœurs et l'esprit de nos ancêtres du XVIe siècle. Le jour même de leur arrivée au camp, en abordant aux avant-postes, les médiateurs étrangers de Constance et Strasbourg s'attendaient à trouver l'image de la méfiance et de la haine qui armaient l'un contre l'autre les deux partis de la Confédération. Quelle fut leur surprise de voir les soldats des deux camps plaisantant ensemble et mangeant à la même gamelle! Frappé de ce spectacle, le député de Strasbourg, l'ammestre Jacques Stourm, ne put s'empêcher de dire: « Vous autres Suisses, vous êtes de curieuses gens; vous avez beau être désunis par les plus graves dissensions, rien ne peut détruire la vieille amitié confédérale. »

Les médiateurs, convaincus que la meilleure manière de rapprocher les esprits était une explication franche et loyale, avaient obtenu des chefs et des magistrats des deux armées, que catholiques et protestants se rendraient visite dans leurs camps respectifs et auraient une conférence publique. Le 14 juin, les chefs et les députés des cinq cantons entrèrent dans le camp zuricois au son des trompettes; ils étaient conduits par les médiateurs et escortés par une garde d'honneur du parti opposé. On les introduisit dans un grand carré formé par les troupes zuricoises, au milieu duquel s'élevait, ornée des drapeaux particuliers des bataillons et de la bannière cantonale, une vaste tribune destinée aux orateurs. Æbli y monta le premier: « Nos dissensions, dit-il, n'ont pas seulement pour effet de nous rendre malheureux; elles font la joie de nos ennemis, de l'étranger qui en profitera pour nous asservir. Confédérés! pensez à l'avenir de la patrie. »

L'avoyer Houg exposa d'une manière ferme, mais digne et mesurée, les griefs des catholiques: « Notre alliance avec l'Autriche est une suite de votre traité avec Constance. Si nous avons pris les armes, c'est pour notre défense. Du reste, si Zurich nous tend une main fraternelle, nous serons pour elle amis aussi dévoués qu'autrefois. »

« Confédérés de Zurich! s'écria un député de Schwytz, si le pasteur Kayser a péri, c'est à cause des horribles imprécations qu'il a vomies contre ce qui nous est cher et sacré, notre croyance. Qui oserait parler à Zurich de votre religion avec le mépris dont ce pasteur a parlé de la nôtre à Schwytz? »

Lindau, Isny. Zwingli lui-même, l'ancien ennemi de la France et des services étrangers, se chargea de gagner le vainqueur de Marignan; il adressa le même jour à François Ier un plan de campagne contre l'empereur et une apologie de la foi évangélique réformée.

Fort de ces relations étrangères, Zwingli commence par réclamer des cinq cantons la libre prédication de l'Evangile dans leur territoire. Econduit, il reprend, en les exagérant, les projets qu'avaient conçus Waldmann et Diesbach au siècle précédent pour donner la prééminence à Zurich et à Berne, et détruire le principe d'égalité entre les cantons. Une révision du pacte fédéral eût assuré aux deux villes les deux tiers des voix dans les diètes et la possession des deux tiers aussi des bailliages communs. Les autres cantons auraient dû se contenter d'un tiers des voix en diète et d'un tiers des bailliages communs. Pour justifier son projet de pacte, Zwingli faisait le même raisonnement que les magistrats bernois et zuricois après la guerre de Bourgogne et que l'on a entendu reproduire toutes les fois qu'il s'est agi de dépouiller les cantons primitifs de leurs droits traditionnels. « Les petits cantons, disaient-ils, paralysent les grands. Il n'est pas juste que des Etats dont le territoire et la population, les contingents en hommes et en argent sont si inférieurs à ceux des grands Etats, aient la même influence sur les affaires fédérales, que Zurich et Berne, *les deux bœufs qui traînent l'attelage.* »

Mais la révision du pacte, comme l'entendait Zwingli, ne pouvait être introduite par les voies légales. « Eh bien! poursuivait Zwingli, il faut tirer l'épée et y contraindre les cinq cantons par la force. » Bientôt l'*amoindrissement* des catholiques ne suffit plus au réformateur; c'est leur *anéantissement* complet qu'il réclame dans l'intérêt de la cause de l'Evangile et de la suprématie de Zurich et de Berne dans la Confédération [1].

Un mémoire dans ce sens fut communiqué au gouvernement de Berne. Mais cet Etat n'était pas disposé à seconder la politique extrême du réformateur. A Glaris et dans les autres cantons, les meilleurs amis de Zwingli blâmèrent des projets aussi contraires aux anciennes alliances qu'à la charité évangélique. « Honoré maître, écrivait de Glaris le noble Valentin Tschoudi, au lieu d'exciter les passions et d'allumer les haines, ne serait-il pas plus digne de nous de travailler à ranimer le souffle divin de l'amour! Si cet amour s'affaiblit chez les hommes instruits, qu'en peut-il résulter pour le peu-

[1] Bluntschli, ibid.

ple, sinon l'indifférence religieuse, le mépris des lois, l'esprit de révolte et le dérèglement des mœurs. »

A Zurich même, la métropole de la réforme, et depuis douze ans le théâtre de l'activité du réformateur, un parti assez nombreux s'était formé contre sa politique. Ce parti composé des *ambitieux*, que chagrinait le pouvoir excessif accordé à un étranger, des *modérés*, qu'effrayait sa politique anti-fédérale et compromettante, et des partisans secrets que le catholicisme avait conservés dans la cité de la Limmat, avait son point d'appui dans la tribu des nobles ou *constables*.

Pour écraser l'opposition, Zwingli fit ôter à la tribu des nobles le privilége dont elle avait joui jusque-là de nommer six représentants de plus au petit conseil que les autres tribus. Le grand conseil n'étant pas un instrument aussi commode à manier que le petit, la direction des affaires lui fut ôtée de nouveau et on ne l'assembla qu'une fois la semaine.

Débarrassé ainsi de tout ce qui pouvait entraver son plan de *décatholisation*, Zwingli commença à l'exécuter dans le Rheinthal et la Thurgovie, où les prêtres furent chassés, et à Saint-Gall, où Zurich travailla à établir la domination exclusive de son canton au détriment de celle du prince-abbé et des cantons catholiques de Schwytz et de Lucerne, coprotecteurs de l'abbaye. Les députés de ces cantons fatiguèrent en vain la diète de leurs plaintes; en vain ils offrirent aux Zuricois la voie de l'arbitrage tracée par le texte des alliances fédérales. Les deux premiers magistrats de Schwytz et de Lucerne, Joseph Amberg et Jean Golder, allèrent même en personne à Berne, faire appel à l'équité des gouvernants, et furent bien accueillis par les chefs du parti modéré, Nicolas Manuel et Berchtold Haller. Mais le parti violent que dirigeaient les pasteurs étrangers Farel et Mégander refusa de les entendre. Ce parti cependant repoussa la guerre que proposait Zwingli.

Se voyant seul, le gouvernement de Zurich se décide, non à prendre les armes, mais à affamer ses adversaires. Un édit sévère prohibe l'exportation du blé, du sel et du vin pour les petits cantons. Zwingli, ému du déshonneur qui s'attache à cette mesure, s'oppose en vain à son acceptation. L'opinion publique commençait à se tourner contre lui; on l'accusait d'être un obstacle à la conciliation. Zwingli se justifie devant le grand conseil et donne sa démission (26 juillet 1531). Effrayé de sa retraite, le grand conseil lui députe ses membres les plus éminents et parvient à le retenir à son poste.

Cependant les Etats neutres (Soleure, Appenzell, Glaris et

Fribourg), réunis à Aarau et à Baden, travaillaient à un accommodement. Ils étaient appuyés par les ambassadeurs de France (Boirigault et Maigret) : « Tout dépend de toi, écrivaient ces derniers à Zwingli; emploie ton crédit à la paix; car la guerre te sera funeste. »

Mais Zurich et ses alliés persistant à exiger la libre prédication de l'Evangile dans les cinq cantons, les chefs catholiques assemblés à Brounnen déclarent la guerre à Zurich (9 octobre). Cet acte d'énergie jette l'alarme dans la ville de la Limmat. On se répand en plaintes contre le réformateur qu'on accuse d'avoir provoqué la guerre. Des bruits de trahison et des présages sinistres viennent accroître le découragement général. Zwingli lui-même, si confiant et si téméraire jusque-là, se laisse aller aux plus sombres pressentiments. Les ordres et les contre-ordres se succèdent au conseil. Enfin, Lavater, bailli de Kybourg et vieil officier de Marignan, fait sonner le tocsin et marche avec 1,500 hommes.

Les catholiques, au nombre de 8,000, étaient déjà postés à Cappel[1]. En présence d'un ennemi si supérieur en nombre, Lavater et les autres chefs zuricois[2] ouvrirent l'avis de rétrograder pour prendre une position plus avantageuse. Gallmann, meunier à Mettmenstetten, s'y oppose : « Point de reculade; ici sera notre cimetière. » Catholiques et protestants hésitaient encore à s'attaquer, lorsque Jauch, d'Uri, à la tête de 300 tireurs, s'empare d'une hauteur, que les Zuricois avaient négligé d'occuper, et fond sur l'ennemi; il est suivi par Rychmouth, de Schwytz, et bientôt après par toute l'armée catholique (le 11 octobre 1531).

L'action, commencée à trois heures de l'après-midi, fut sanglante et dura jusque dans la nuit. Malgré leur valeur, les Zuricois furent complétement défaits, presque tous leurs chefs tués, avec les trois principaux réformateurs, Zwingli, Schmid, Joner. Lavater, qui avait roulé au fond d'un ravin dans sa pesante armure, dut la vie à Henri Gut, qu'il avait sauvé à Marignan. 26 conseillers, 18 ecclésiastiques, 115 bourgeois des deux villes de Zurich et de Winterthour, et 410 campagnards gisaient sur le champ de bataille[3]. Les Zuricois

[1] Les chefs catholiques étaient Gilg Rychmouth, Schorno, de Schwytz ; Zelger et Wirz, d'Underwald ; Thoss et Collin, de Zoug ; Golder, Sonnenberg et Gaspard Gœldli, de Lucerne ; Trog, Jauch, d'Uri, etc. — L'avoyer Houg, de Lucerne, était commandant en chef.

[2] Les chefs zuricois étaient, après Lavater, Pierre Füssli, Tœnig, Georges Gœldli, Landolt, etc.

[3] Au nombre des morts se trouvaient des Bluntschli, des Schweitzer, des Meyer de Knonau, des Ziegler, des Leu, des Landolt, des Escher. Pas de famille qui n'eut

eurent mille peines à sauver leur bannière cantonale. Tombée des mains défaillantes de Schweitzer, elle fut relevée par Kambli, et enfin heureusement portée à Zurich par Denzler, que Kayser, de Zoug, et Fassbind, de Schwytz, avaient poursuivi jusqu'à l'Albis.

La mort de Zwingli fut accompagnée de circonstances émouvantes. Blessé à la cuisse, le réformateur, qui avait combattu comme un simple soldat, était tombé mourant la face contre terre. Il est entouré de quelques guerriers des petits cantons. « Veux-tu te confesser, » lui demanda le capitaine Vokinger, d'Underwald. Zwingli fait un signe de tête négatif. « Eh bien! meurs, chien d'hérétique, » et le réformateur expire, frappé d'un coup d'épée dans le col.

Au bruit de la mort de Zwingli, les soldats vainqueurs accourent et font cercle autour de son cadavre, dont la vue excite en eux des sentiments divers. Plusieurs pleurent l'ami de leurs premières années, le patriote sincère dont ils avaient tant de fois admiré l'éloquence entraînante. « Quelle qu'ait été ta croyance, tu étais un bon confédéré, » s'écrie Schœnbrunner, de Zoug, ancien chanoine de Cappel, dont la perte de son bénéfice n'a pas éteint le cœur et le sentiment patriotique. Mais le plus grand nombre, maudissant le réformateur avec l'œuvre qu'il a enfantée, veulent qu'on exécute sur Zwingli mort la sentence qu'on n'a pas pu exécuter sur Zwingli vivant. L'avoyer Golder, et l'amman Thoss, de Zoug, rappellent en vain le respect dû aux morts. « Le corps d'un hérétique, s'écrie la multitude irritée, doit périr par les flammes. » Le corps de Zwingli, écartelé d'abord par le bourreau de Lucerne, est en effet livré aux flammes et sa cendre mêlée à celle d'un animal immonde qu'on immole sur le champ de bataille.

Aux lieux, témoins de cette scène dégoûtante et du trépas sanglant du réformateur, on a élevé un monument de granit avec ces paroles, recueillies de la bouche de Zwingli expirant: « Ils peuvent tuer le corps, mais non l'âme. »

Quelques jours après la défaite de Cappel, les protestants en éprouvèrent une seconde presque aussi désastreuse. Le capitaine du pays de Saint-Gall, le Zuricois Frey, campé avec 4,000 hommes sur le Goubel, était surpris et mis en déroute à deux heures du matin par Iten d'Ægeri et 700 pâtres zougois. Les sarraux blancs que ces derniers avaient mis sur leurs cuirasses pour se reconnaître furent rougis du

à regretter un ou plusieurs des siens. La femme de Zwingli, Anna Reinhard, perdit à la fois son mari, son fils, son frère, son beau-frère et son gendre.

sang de 1,300 guerriers de Zurich, Saint-Gall, Schaffouse, Thurgovie, Mulhouse et Toggenbourg. Frey lui-même se trouva au nombre des morts.

Pendant tous ces événements, l'armée bernoise de Diesbach, restée en observation, ne fit aucun mouvement pour soutenir ses coreligionnaires. A la nouvelle du désastre de Goubel, elle se replia sur Bremgarten, laissant le territoire zuricois à la merci d'un vainqueur irrité. Le bourgmestre de Zurich, Diethelm Roust, se rendit en vain auprès de Diesbach.

Espérant toujours quelque appui plus efficace de Berne, les gouvernants de Zurich hésitaient cependant encore à conclure la paix. Mais le mécontentement des campagnards, qui menacent de faire une paix séparée avec les cinq cantons, l'oblige à consulter les onze chefs qui commandaient les troupes de la ville et de la campagne. Jean Escher, investi du commandement en chef à la place de Lavater, ayant pris la parole pour demander qu'on ne précipitât rien, alléguant que Berne était encore là avec sa puissance et qu'il ne fallait pas sacrifier ses alliés, est interrompu par le chef campagnard Klaus Landolt, de Thalwyl : « Vous parlez à l'aise de délai, vous, messieurs de la ville, dont les murailles mettent à l'abri vos maisons et vos propriétés. Nos vignobles, nos prés, à nous, sont exposés aux ravages de l'ennemi. Ne dites rien des Bernois, ce ne sont pas des amis. Le proverbe de nos pères a raison : *Zurich préfère dommage à la honte; Berne, la honte au dommage.* » Ces paroles vigoureuses entraînèrent le conseil. Les chefs des deux partis signèrent la paix à Dennikon, près de Baar, le 16 novembre.

Le traité de Dennikon garantissait à Zurich sa foi religieuse, mais lui défendait de s'immiscer dans les affaires des cinq cantons, et laissait aux bailliages communs l'alternative de garder le *prêche* ou de rétablir la *messe*. La *combourgeoisie chrétienne* était anéantie (comme précédemment l'alliance austro-lucernoise). Les Zuricois devaient payer les frais de la guerre et restituer les contributions imposées aux catholiques par la paix de 1529.

Ces conditions ne satisfirent point certains chefs catholiques. Rychmouth, Schorno, Zelger, Houg, auraient voulu porter jusqu'à Zurich leurs armes victorieuses et faire du *rétablissement* de l'ancienne croyance, la condition *sine quâ non* de la paix. Mais les modérés, Golder, Thoos, Trog, touchés du langage des campagnards zuricois, l'emportèrent dans le conseil. « Déjà pendant les négociations, dit un écri» vain neuchâtelois, les chefs des deux partis avaient re» commencé à se donner le nom de confédérés. La paix signée,

» tous descendirent de cheval et se mirent à genoux pour » remercier Dieu. Puis se serrant de nouveau la main les » larmes aux yeux, ils burent dans la gourde les uns des au- » tres en signe de réconciliation et se séparèrent[1]. »

La paix de Dennikon fut suivie de la soumission de l'Argovie, abandonnée à son sort par le général Sébastien de Diesbach, dont le rôle énigmatique en cette circonstance fut éclairci, lorsque cinq années après il se retira à Fribourg et y abjura la réforme. Les cinq cantons rétablirent le catholicisme à Mellingen et à Bremgarten. La paix d'Aarau, conclue par Berne avec les cinq cantons, confirma ce changement et condamna les réformés et leurs alliés à payer 8900 écus pour les frais de la guerre. Cette contribution, répartie par les gouvernements entre leurs sujets, occasionna le plus vif mécontentement dans la campagne de Berne et de Zurich. Le gouvernement, dans ces deux cantons, fut obligé de prendre l'engagement de ne faire aucune guerre sans consulter les communes.

L'Etat de Soleure, où le parti réformé avait eu assez de crédit pour déterminer la jonction de la bannière cantonale à celle des Bernois, avait été taxé à 800 écus. Les cinq cantons donnèrent aux Soleurois l'alternative ou de payer cette somme immédiatement, ou d'abolir la nouvelle croyance. L'avoyer Nicolas Wengi, l'un des chefs du parti catholique, mais avant tout magistrat équitable, proposa de laisser aux réformés le libre exercice de leur culte, moyennant l'acquittement par eux de la contribution extraordinaire que cette guerre malheureuse avait attirée sur la ville. Cette opinion conciliante ne réunit pas la majorité. L'église des Cordeliers où s'assemblaient les protestants leur fut ôtée et leur culte relégué à un quart de lieue de la ville[2].

Exaspérés par cette décision, les protestants, à leur tête le trésorier Hanz Hugi, forment le projet de surprendre leurs adversaires[3].

Le 30 octobre 1533, au coup de midi et non de minuit, comme dit la chronique de Hafner[3], les paysans réformés devaient entrer en ville et occuper les portes pendant que leurs coreligionnaires de la bourgeoisie s'empareraient de l'arsenal. Mais prévenu par l'un des conjurés, Wengi fait

[1] *Abrégé de l'histoire des Suisses*, par M. le comte Petitpierre-Wesdehlen. Neuchâtel, chez Attinger, 1849.

[2] A Zuchwyl où est aujourd'hui le monument de Kosciusco.

[3] La maison du conseiller von Arx, charron de profession, servait aux conciliabules. *Troubles de Soleure*, 116 (en allemand), par le P. Schmid, capucin. Jent et Gassmann, 1863.

retarder l'horloge, occuper les portes et l'Hôtel-de-Ville. L'arsenal, dont les protestants de la ville s'étaient déjà emparés, leur est repris; ils sont contraints de se retirer dans le *petit Soleure* en coupant le pont de l'Aar. Plus nombreux et maîtres de la ville supérieure, les catholiques braquent leurs canons sur l'autre rive et tirent un premier coup sur l'hôpital, où les chefs des réformés tenaient conseil. Wengi se précipite, et se plaçant devant les pièces: « Concitoyens! si vous voulez égorger vos frères, que mon sang coule le premier. » Le feu cesse; les protestants, se sentant trop faibles pour soutenir la lutte, se retirent à Wiedlisbach, dans le canton de Berne. Quelques jours après, la paix fut rétablie par des médiateurs de Berne et des autres cantons. Le gouvernement soleurois amnistia les réformés, sauf huit, et expulsa du sol soleurois dix-huit luthériens étrangers.

Le 30 octobre ruina la cause protestante dans le canton de Soleure. Une foule de réformés s'établirent dans le canton de Berne. Un seul bailliage, celui de Buchegg, contigu au canton de Berne, conserva le protestantisme. L'avoyer magnanime auquel les catholiques soleurois étaient redevables d'une victoire pure du sang de leurs frères et la Confédération d'un bel exemple de courage humanitaire, gouverna pendant dix-sept ans la république[1]. Soleure reconnaissante a élevé un monument de granit au grand avoyer, qui s'en est élevé un plus durable que le *Wengi-Stein* dans les cœurs et les chants populaires des confédérés.

Tout réjouis du retour de Soleure à l'ancienne croyance, les cinq cantons espérèrent un instant obtenir les mêmes résultats à Glaris. Ils s'unirent dans ce but aux catholiques des Grisons et à l'abbé de Saint-Gall. Dirigés par Egide Tschoudi, les catholiques glaronnais recouvrèrent en effet une partie de leur influence. La messe fut rétablie dans quatre paroisses, mais ils durent renoncer à l'espoir de reconquérir tout le pays à l'unité catholique.

Les efforts des cinq cantons eurent plus de succès dans les pays qui séparent les lacs de Zurich et de Constance. Le Gaster, le Toggenbourg, Rapperschwyl et Sargans virent rétablir l'ancien culte. L'abbé de Saint-Gall rentra en possession de sa principauté, sauf la ville de ce nom. Mais ces changements ne s'accomplirent pas sans de grandes violences exercées contre les individus et les pays récalcitrants. Le Gaster fut un des plus maltraités. Ses malheureux habitants

[1] De 1529 à 1546. Il fut enseveli avec le heaume et l'épée comme le dernier de sa race.

se virent proclamés *infâmes*, privés de leurs armes et de leurs droits politiques, et condamnés à payer une capitation déshonorante sous le nom de *denier des coquins*[1] (Schelmengulden).

Les protestants ne brillaient pas par plus de tolérance. L'année qui suivit la bataille de Cappel, les proscrits de l'Oberland n'obtinrent qu'au prix d'une abjuration forcée leur rentrée dans leur patrie. La même année, un officier zuricois d'un grand mérite et que son attachement au catholicisme n'avait pas empêché de servir fidèlement sa ville natale dans la dernière guerre, Pierre Füssli, avait fait la communion pascale à Einsidlen. Poussé par les prédicants, le gouvernement zuricois décida de bannir quiconque communierait désormais selon les rites de l'Eglise romaine[2].

L'esprit évangélique de certaines peuplades contraste heureusement avec l'intolérance des gouvernants. Les habitants catholiques de l'Entlibouch vivaient dans les meilleurs termes avec leurs voisins protestants de l'Emmenthal. Le gouvernement de Berne dut même, dans une circonstance, se faire l'interprète de la reconnaissance de ses sujets envers la population de l'Entlibouch. Lorsqu'un incendie ravagea la ville de Berne en 1535, les Fribourgeois se hâtèrent d'accourir et contribuèrent pour une somme considérable à la reconstruction de la ville.

La mort de Zwingli avait privé de son chef le clergé réformé de Zurich et des pays environnants. On nomma pour premier pasteur ou *antistès* de la métropole zwinglienne, le ministre réfugié de Bremgarten, Henri Bullinger, alors âgé de vingt-huit ans seulement, mais remarquable par son éloquence et son zèle pour l'instruction publique. Il chercha à mettre quelque unité dans l'Eglise évangélique, affaiblie par ses divergences, et fit adopter, au synode de Bâle, le 4 février 1536, un symbole appelé la *confession de foi helvétique*.

Un synode cantonal avait eu lieu quelques années auparavant à Berne, sous la présidence du ministre strasbourgeois Kœpflin (Capiton), pour fixer la constitution de l'Eglise bernoise. Mais cette assemblée, composée de deux cent trente pasteurs, fut troublée par des luttes théologiques et eut la douleur de voir s'éteindre au milieu de ses travaux la principale lumière de la réforme à Berne, le docte et insinuant Berchthold Haller.

Plus tolérant que Bullinger, ce dernier avait cherché à

[1] M. Henne, *Chronique suisse*, II, 773.
[2] Fassbind, *Histoire de Schwytz*, IV, 315.

faire rapporter l'édit qui condamnait à l'exil tous les dissidents, catholiques ou anabaptistes. « La foi est un don de Dieu, disait-il dans une lettre adressée au nom du clergé bernois au petit conseil; réservez vos châtiments pour les transgresseurs de la loi civile. »

§ 5. Farel, ou propagation de la réforme dans la Suisse française. — Conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg. — (De 1520 à 1536.)

Nons avons raconté l'établissement de la réforme dans la Suisse allemande. Nous avons maintenant à dire son origine et ses progrès dans la Suisse française.

La réformation trouva d'abord moins de faveur chez les peuples d'origine latine que parmi ceux d'origine germanique. Lés Français, les Espagnols et les Italiens repoussèrent généralement la foi nouvelle. Il en fut de même, au commencement, des populations de la Suisse romande. Très attachés au culte des *benoîts saints* et *de la bonne Notre-Dame de Lausanne*, comme ils disaient dans leur naïf langage, les Etats de Vaud, réunis à Moudon, avaient défendu de parler de Luther sous peine de l'*estrapade* [1], et même du bûcher en cas de récidive (1524).

La ville de Lausanne montra moins de caractère, et tantôt défendait le *prêche*, tantôt le permettait. Elle prêta aux Bernois 66 coulevriniers pour faire la guerre de Cappel. Au retour, ces soldats devinrent naturellement des auxiliaires ardents pour les réformateurs.

Cependant les prédications que le ministre français, maître Guillaume Farel, secondé par son disciple Pierre Viret, natif d'Orbe, accomplit dans presque toutes les villes du Pays de Vaud, occasionnèrent, les premières années (1529-1535), plus de désordres que de conversions au protestantisme. Sans la protection efficace de Berne, dont les armes étaient redoutées des pays romands depuis la cruelle invasion de 1476, le réformateur et son disciple eussent été cent fois brûlés ou lapidés par le peuple.

Dans une seconde tentative, Farel était parvenu à introduire la réforme dans le bailliage commun de Morat. Il tenta d'en faire autant dans les terres propres de messieurs de Fribourg. Il se montra à Domdidier, village sur la frontière. Mais l'ordre de le saisir fut donné aussitôt à Avenches, et le

[1] Ce supplice consistait à élever le patient au moyen d'une pièce de bois et à le précipiter à terre avec violence.

sénat de Fribourg fournit des hallebardes aux moines de Payerne pour s'opposer à toute tentative contre le cloître de cette ville.

Si zélés que fussent messieurs de Fribourg pour le maintien de la foi catholique, ils eurent cependant la prudence de ne prendre aucune part à la guerre de Cappel avec les cinq cantons. Une motion en faveur de la *tolérance religieuse* fut même présentée aux deux-cents et soutenue par 84 membres de ce conseil (1er août 1542). Mais on la rejeta avec indignation, et toute la population mâle dut faire dans la collégiale de Saint-Nicolas *profession solennelle de fidélité à la foi catholique*. Ce serment fut exigé dès lors à plusieurs reprises. La prison, la confiscation des biens et l'exil punirent les réfractaires comme en 1523.

Farel fut plus heureux à Neuchâtel. Les semences de la réforme y avaient été jetées comme à Lausanne par les jeunes soldats qui avaient suivi la bannière de Berne dans la guerre de Cappel. Scandalisés des mauvaises mœurs de leurs chanoines, les bourgeois du chef-lieu se montrèrent disposés à écouter Farel. Aidés de Leurs Excellences de Berne, ils contraignirent Georges de Rive, gouverneur du pays pour le prince de Longueville, à faire voter la bourgeoisie. Le *prêche* l'emporta sur la *messe* par 18 suffrages. Le catholicisme fut aboli comme une idolâtrie, et Farel mis à la tête de l'Eglise de Neuchâtel (23 octobre 1530).

A Valangin et dans les campagnes, on tenait plus fortement au catholicisme. Mais les ordres de Berne et l'activité de Farel surmontèrent tous les obstacles. La réforme fut partout introduite. Deux localités seules gardèrent la vieille croyance. Dans ce Landeron, aujourd'hui si catholique, ce fut la voix du berger qui décida en faveur de la messe. Le patronage de Soleure la maintint à Cressier, où la majorité avait prononcé en faveur de la réforme [1].

La révolution religieuse amena un changement dans la constitution du comté de Neuchâtel. Les chanoines formaient auparavant le premier des trois ordres dans l'assemblée des Etats du pays; ils furent remplacés par les nobles. Les deux autres ordres furent composés des officiers, des seigneurs et des magistrats de commune. Les chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel ou *Messieurs les Quatre*, mirent à profit la révolution pour accroître leur autorité. Mais des empiètements plus redoutables étaient à craindre de la part de l'Etat de Berne, représenté dans les Etats du comté par l'avoyer

[1] M. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 309.

Jacques de Wattenwyl, propriétaire de la seigneurie de Colombier. Pour soustraire le pays à cette influence et y rétablir en même temps le catholicisme, messire Collier, prévôt de Valangin et chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, fut chargé par la princesse de Longueville de vendre à ce dernier canton la souveraineté de Neuchâtel, au prix de 60,000 écus d'or. Le marché était conclu. Mais l'inhabileté des gouvernants fribourgeois qui, au lieu d'occuper immédiatement le comté, cherchèrent à s'associer les Bernois pour cette acquisition, fit échouer l'affaire. Berne préférait dominer seul à Neuchâtel. Il fit désavouer Collier par la princesse (1542).

Devenu premier pasteur de l'Eglise neuchâteloise, Farel n'abandonna point le rôle de propagateur de la doctrine à laquelle il avait voué sa vie. Le Pays de Vaud, alors encore en grande partie catholique, et le val d'Ajoie que Farel n'avait pu explorer à sa guise, dans son court apostolat à travers l'évêché de Bâle, sollicitent tour à tour son zèle infatigable. Deux fois il se rend à Porrentruy où le bourgmestre et le greffier l'admettent à leur table et se montrent propices à la nouvelle croyance. Mais deux fois il est obligé de fuir devant une émeute populaire, provoquée par l'évêque de Bâle et les moines de l'archevêque de Besançon, métropolitain d'une grande partie de la Suisse française (1554 et 1557).

Une conquête plus importante devait réussir à Farel. C'était celle de Genève, l'ancienne ville épiscopale et impériale, alors engagée dans une lutte à mort avec la Savoie pour son indépendance. « C'est ici l'homme, s'écrie un des successeurs de Farel, qui, sans se laisser effrayer ni par les difficultés, ni par les coups, ni par les injures, a gagné Montbéliard, Aigle, Lausanne et Genève à l'Evangile. »

« Ce fut Farel, dit un historien français, qui donna Genève à la réformation et Calvin à Genève [1]. »

Déjà dans le courant de l'année 1532, Farel était venu à Genève, mais en avait été chassé aux cris de : « Tue, tue cette *cagne;* au Rhône, ce méchant Luther! » Son disciple Froment eut d'abord plus de succès, et fit beaucoup de prosélytes, sous le déguisement d'un maître d'école. Mais s'étant cru assez fort pour prêcher publiquement sur la place du Molard le jour de l'an 1533, il dut s'enfuir à son tour. Dès lors plus de repos dans la cité. Deux nouveaux partis, celui des lu-

[1] M. Mignet, *Mémoire sur l'Etablissement de la Réforme religieuse à Genève.* Comparer avec M. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, III, 1864. Quelques prédicateurs obscurs comme le Bernois Furrer avaient publiquement évangélisé à Genève dès 1530. Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, I, 103.

thériens et celui des catholiques, parcoururent en armes les rues de la ville, l'injure à la bouche et toujours prêts à en venir aux mains.

Un jour, un citoyen modéré, Pierre Vandel, ayant voulu s'interposer dans la lutte, est frappé d'un coup de poignard dans le temple de Saint-Pierre, quartier-général des catholiques (29 mars). Un mois après, le 4 mai, nouvelle mêlée, où le chanoine Werli, de Fribourg, l'un des chefs des vieux croyants, est tué sur le Molard, comme il frappait d'estoc et de taille avec sa hallebarde. Ce Werli appartenait à une famille puissante. Cent Fribourgeois, les six frères du chanoine en tête, arrivent à Genève, exigent la mort des meurtriers et le rétablissement de l'évêque qui avait été chassé de la ville. Ce dernier fit son entrée à Genève le 1er juillet, escorté par les deux avoyers de Fribourg, Humbert et Nicolas Praroman, et 180 guerriers de ce canton. Un prédicateur catholique, le dominicain Furbity, est installé dans la cathédrale, les adversaires de la réforme jetés dans les cachots et l'un d'eux, nommé Curtet, assassiné.

Mais l'appui que Fribourg donnait aux vieux croyants, Berne le prêtait aux nouveaux. De nouveaux désordres éclatèrent. L'évêque fut contraint de quitter une seconde fois la ville; Furbity jeté dans un cachot humide, et remplacé à Saint-Pierre par Farel. Vainement les conseils, par crainte des Fribourgeois, d'une part, de l'empereur Charles V et du roi de France, de l'autre, cherchent à rester neutres entre les deux partis. La faction des *Enfants de Genève*, conduite par Baudichon de la Maison-Neuve, réclame avec menace l'abolition du catholicisme. On procéda à cette suppression par voie de controverse, comme cela avait eu lieu dans les autres villes réformées de la Suisse.

Le 8 juin 1535, on tint un colloque auquel deux prêtres seulement se présentèrent; Furbity refusa d'y prendre part. Farel, ramené en triomphe par les députés de Berne, présida au colloque, qui eut les mêmes suites que partout ailleurs, l'enlèvement des images, la proscription du culte catholique et l'émigration d'un grand nombre de familles attachées à l'ancienne croyance. Un conseil général sanctionna la révolution qui venait de s'accomplir.

L'abjuration de Genève porta la douleur dans tous les cœurs catholiques. Les Fribourgeois, ces défenseurs de Berthelier et de Bezanson Hugues, ces amis fidèles des Genevois dans l'heur et le malheur, rompirent leur combourgeoisie (16 mai 1534). Aussitôt le duc de Savoie, d'accord avec les anciens *Ducaux* de la ville et quelques partisans du catholi-

cisme, essaie de surprendre la place le 31 juillet 1534. N'ayant pas réussi, il fait avancer de nombreuses troupes pour cerner Genève; une flottille italo-savoisienne croise sur le lac, ayant pour chef le fameux châtelain de Musso, le tyran de la Valteline et le grand ennemi des Suisses.

L'imminence du péril arrache à Genève des cris de détresse. Ils ne trouvèrent pas d'écho auprès des gouvernants bernois, auxquels Genève devait encore des sommes considérables pour les armements précédents, et qui commençaient à se lasser de guerres sans profits pour le canton. Mais le peuple s'en émut dans le Seeland et les montagnes de Neuchâtel. Un corps franc de 400 hommes, sous Jacques Baillod, le vaillant vitrier [1], partit clandestinement du comté et battit 4,000 soldats italiens et espagnols qui voulaient lui barrer le passage à Gingins au Pays de Vaud (5 octobre 1535). Ils allaient pénétrer victorieux sur le territoire de Genève, lorsque les commissaires bernois intervinrent et firent rentrer les volontaires dans leurs foyers.

Réduite aux dernières extrémités, Genève tourne des regards suppliants vers la France et se dispose à recevoir une garnison française. Berne, alors, se décide à agir et arme 6000 hommes sous Nægeli (22 janvier 1536). Capitaine redouté par son habileté et sa bravoure, Hanz-Franz Nægeli avait déjà fait trembler Musso sur les bords du lac de Côme. Il avait cueilli ses premiers lauriers en 1521, au siége de Parme, où un pape (Jules II) commandait l'assaut. C'était un bel homme, au teint bruni par le soleil d'Italie, à l'œil noir, au front élevé, au nez aquilin et dont la physionomie offrait un mélange d'énergie, de candeur et de finesse [2].

L'armée bernoise traverse le territoire vaudois sans perdre un soldat, fait dans Genève délivrée une entrée triomphale (2 février) et porte la guerre dans les Etats de Savoie. La facilité de la conquête allume la cupidité ambitieuse de Berne et du grand capitaine. Les belles provinces de Gex, du Chablais et de Vaud sont déclarées unies à la république bernoise.

Nægeli propose aux Genevois d'y incorporer leur territoire et de substituer la domination de Leurs Excellences à celle du prince-évêque. A cette ouverture, la douleur et l'indignation se peignent sur le visage des magistrats et des citoyens

[1] Peut-être un descendant de l'héroïque défenseur du pont de la Thièle. (Voir page 230 de cette Histoire.)

[2] On a à Berne deux portraits du grand capitaine. L'un se voit à la bibliothèque publique dans la galerie des avoyers de Berne, au rang desquels Nægeli fut élevé en 1540.

genevois : « N'aurions-nous tant combattu et tant souffert depuis vingt ans que pour devenir une ville sujette? Ah! messeigneurs, vous nous avez fait beaucoup de bien. Aidez-nous à maintenir notre liberté en fidèles alliés et combourgeois. » La fermeté de ce langage sauva Genève. Mais l'armée bernoise, gorgée de butin, était impatiente d'en jouir dans ses foyers. Elle quitta les bords du Léman sans avoir ouvert le cachot de Chillon, où gémissait depuis cinq ans un prisonnier cher à Genève et à la liberté quand même!

Deux peuples de la Suisse catholique avaient également fait la guerre au duc de Savoie, et s'étaient emparés, les Valaisans d'une partie du Chablais, annexée depuis au Bas-Valais[1], et les Fribourgeois, des villes et pays de Romont, Rue, Estavayer, Surpierre, Châtel-Saint-Denis et autres lieux dont ils formèrent des bailliages[2]. Une ville encore eût fort convenu aux Fribourgeois, Vevey, dont la possession leur eût donné un port sur le Léman et assuré un débouché pour leur commerce. Mais les troupes destinées à cette conquête reculèrent devant l'écusson bernois peint sur les portes de la ville.

Fribourg, à cette époque, joue à côté de sa rivale le rôle inférieur de l'humble Pise devant la superbe Florence. Fribourg, du reste, ne s'était décidé qu'à contre-cœur au dépouillement d'un prince catholique; il avait même cherché à armer les cinq cantons contre les envahisseurs. Il ne se décida ensuite à agir que pour ne pas laisser tout le Pays de Vaud aux Bernois et dans l'intérêt de l'ancienne croyance.

Mais l'ambition de Berne n'était pas satisfaite. Cet Etat n'avait point renoncé à ses projets sur Genève, et en formait de nouveaux sur l'évêché de Lausanne, épargné dans la première campagne. La guerre de François I[er] avec le duc de Savoie et les revers de ce dernier, dont tous les Etats étaient envahis, offraient une occasion favorable. Une lettre imprudente de l'évêque Sébastien de Montfaucon, réfugié à Fribourg, et où il excitait ses gens à la guerre; les incursions du gouverneur de Chillon, Beaufort, qui croyait sa forteresse imprenable, favorisèrent les desseins ambitieux des Bernois. Mille hommes, aux ordres du vaillant Nægeli, s'avancent sur les terres de l'évêché, prennent en passant Avenches, Lucens, et vont assiéger Chillon qu'une flottille genevoise canonne du côté du lac. Hors d'état de tenir, Beaufort s'enfuit de nuit dans une barque et le château capitule. Le premier soin des

[1] Monthey et le pays Gavot.

[2] Saint-Aubin, Delley, la Tour de la Molière, Attalens, Vuissens, Vaulruz, Wuippens.

vainqueurs fut de délivrer Bonivard de sa prison souterraine (29 mars 1536). Il rentra en triomphe dans Genève au milieu des acclamations du peuple, assemblé pour le recevoir sur le rivage.

Après la prise de Chillon, Nægeli occupe les quatre paroisses de Lavaux et marche sur Lausanne. La bourgeoisie de cette ville s'était toujours flattée de l'espoir de se maintenir libre au milieu du naufrage qui engloutissait la nationalité vaudoise. Elle se fiait en sa dignité de cité épiscopale et impériale, et dans ses alliances avec Berne et Fribourg conclues en 1525 et renouvelées depuis lors. Ces considérations n'arrêtèrent point les seigneurs de Berne. Entré dans Lausanne sans coup férir, Nægeli monte au château de Saint-Maire, remplace par l'ours de Berne et les couleurs bernoises, *rouge* et *noire*, les armoiries épiscopales, et proclame l'État de Berne souverain temporel de l'évêché. Les remontrances, les protestations, les messages, tout fut inutile.

Berne ne songe plus qu'à organiser ses conquêtes. Les *trois Etats* de Lausanne furent abolis comme ceux de Vaud. Huit baillis bernois gouvernèrent les pays conquis pour messeigneurs et s'établirent à Lausanne, Moudon, Chillon, Yverdon, Avenches, Thonon, Ternier et Gex. Des franchises considérables dont ces villes avaient joui sous la domination savoisienne, on ne laisse aux Vaudois que leurs lois municipales et leur langue. La liberté des cultes avait été d'abord accordée par Nægeli. Mais après un simulacre de colloque [1] tenu dans la cathédrale de Lausanne par Farel, Viret et d'autres pasteurs, la messe est abolie et les symboles du culte violemment arrachés des églises.

Le fait le plus regrettable en ce genre fut la spoliation de la cathédrale de Lausanne. Cette église, dédiée à Notre-Dame et centre d'un grand pèlerinage, renfermait d'immenses trésors en ornements d'église : ostensoirs, croix, chandeliers, reliquaires, colliers, bracelets, etc. Berne s'empara de ces richesses, première origine de ce trésor mystérieux qui contribua tant, trois siècles après, à attirer sur ce canton et la Suisse en général les malheurs de l'invasion française.

Le gouvernement bernois, pour attacher les communes à la réforme, eut cependant l'habileté de leur donner ou de leur vendre à vil prix une partie des domaines ecclésiastiques. Le

[1] « L'issue d'une telle dispute n'était pas douteuse. Les réformés seuls posaient » les questions, formulaient la teneur des thèses et le deux-cent de Berne trans- » formé en concile décidait en dernier ressort sur les articles de foi. » Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, II, 26. Voir les détails de la dispute dans le *Chroniqueur de la Réforme*, publié par M. Vulliemin, 1836, p. 315.

produit de ces biens servit à former ces *fonds d'école* et ces *bourses pour les pauvres* que possèdent aujourd'hui les communes vaudoises. Une part considérable échut à messieurs de Lausanne, investis aussi, en compensation de ce qu'ils avaient perdu, de la haute, moyenne et basse juridiction sur la ville.

Malgré ce partage, le peuple vaudois se révolta dans plusieurs localités contre l'*édit de réforme* publié par Leurs Excellences, et refusa d'assister au prêche. Les baillis furent chargés de l'y contraindre et d'expulser les prêtres qui entravaient les progrès de la nouvelle doctrine. Les anciens bailliages d'Orbe, Echallens, Grandson, appartenant en commun depuis 1476 à messeigneurs de Berne et de Fribourg, semblaient devoir, grâce à cette position mixte, échapper au terrorisme des premiers. Mais le gouvernement de Fribourg, gagné par la cession que lui fit Berne de quelques terres épiscopales, Bulle, La Roche et Albeuve, avait eu la faiblesse de signer le traité de la Singine, et de stipuler que là où la majorité serait pour la messe, on pourrait toujours revenir de cette décision pour établir le prêche; mais que le prêche une fois établi, on ne pourrait plus revenir à la messe (1538).

Le résultat de cette politique fut que les bailliages d'Orbe, de Grandson et une partie de celui d'Echallens abjurèrent le catholicisme, à la suite de scènes de désordre et de violence, dont un récit naïf nous a été transmis par le banneret d'Orbe, Pierre de Pierrefleur, l'un des chefs du parti catholique[1].

Devenu maître au temporel et au spirituel de tout le Pays de Vaud et des provinces voisines de Gex et du Chablais, l'Etat de Berne désirait fort y joindre le comté de Gruyères, à titre d'ancien fief de la Savoie. L'opposition jalouse de Fribourg et les menaces des cantons catholiques parvinrent à faire ajourner ce projet pendant quelques années. Mais en 1553, la faillite de Michel, dernier comte de Gruyères, prince chevaleresque, mais prodigue et obéré de dettes, en facilita l'exécution. Berne et Fribourg figuraient parmi ses principaux créanciers; ils s'entendirent pour dépouiller le comte de ses Etats.

Le partage s'opéra dans les premiers jours de novembre 1555. Berne s'empara des contrées situées au-dessus de la Tine (Château-d'Œx, Rougemont, Gessenay); Fribourg, des pays situés au-dessous de la Tine (Gruyères et Montsalvens). Les députés des cantons co-partageants promirent aux Gruyériens de respecter leurs franchises. Mais ce peuple, attaché à ses princes et auquel Michel avait promis, dit-on, de le rendre aussi libre

[1] *Mémoires de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe*, publiés par Verdeil, chez Martignier. Lausanne, 1856.

que les hommes des Waldstætten, s'il lui aidait à payer ses dettes, ne prêta serment que par force entre les mains des baillis bernois et fribourgeois. Jamais la domination de ces nouveaux maîtres ne devint complétement populaire dans la Gruyère, et la nouvelle de la mort de Michel retentit encore 20 ans après comme un glas funèbre dans toutes les vallées.

Dans la partie du comté qui lui avait été cédée, Berne eut mille peines d'introduire la réforme. Comme dans le Pays de Vaud, le peuple n'accueillit qu'avec une vive répugnance des doctrines qui répugnaient à sa foi naïve et à ses mœurs joviales [1].

§ 6. Lutte des Calvinistes et des Libertins à Genève. Dictature religieuse et politique de Calvin. Genève devient la Rome protestante. — (De l'an 1536 à 1564.)

Lorsqu'on commençait à parler de la réforme, Bonivard, interrogé par messieurs du conseil sur ce qu'il pensait de l'introduction de la nouvelle doctrine à Genève, leur avait répondu hardiment : « Que parlez-vous de réformer, vous qui êtes si difformes? Les ministres vous procureront une réformation, ensuite de laquelle il vous faudra punir les vices; ce qui vous fâchera bien, et à peine aurez-vous deux ans les ministres, que vous les chasserez arrière de vous. »

La prédiction du prieur de Saint-Victor s'accomplit à la lettre. Aussitôt installés à Genève, Farel et les autres ministres travaillèrent à une réforme des mœurs très relâchées dans cette ville, et dont les troubles politiques et religieux avaient accru la licence. La persuasion ne suffisant pas à cette œuvre, les pasteurs eurent recours aux magistrats. Les danses, les festins, les jeux de dés et de cartes, les vêtements indécents furent sévèrement prohibés; les cabarets fermés à la nuit tombante; l'adultère, passible auparavant d'une simple amende, puni d'une détention au *croton* [2]. D'autres ordonnances obligeaient tous les citoyens d'aller entendre le prêche et de recevoir la cène. Un formulaire de loi fut introduit et chaque citoyen obligé d'y adhérer par serment. A Berne, on avait conservé quatre fêtes, les fonts baptismaux et le pain sans levain pour la communion; on supprima tout cela à Genève.

Guillaume Farel fut puissamment secondé par un jeune réfugié français de Picardie, nommé Jean Calvin, qui s'était

[1] Ruchat, IV, 164, et Vulliemin, XI, 335.
[2] Prison étroite et souterraine, sorte de *carcere duro*.

fait remarquer un an auparavant au colloque de Lausanne. Maître Jean ou Jéhan Calvin, dont la personnalité était destinée à jouer un si grand rôle dans l'histoire de Genève et de la réforme protestante en Europe, était petit et maigre de corps, d'un visage pâle et régulier, d'une organisation débile. Sobre, désintéressé, laborieux, infatigable, il se montra dans plusieurs actes de sa vie chagrin, impérieux et cruel.

Les efforts de Farel et de Calvin pour la régénération des mœurs, la rigueur et l'intolérance de leur doctrine, avaient soulevé contre eux un parti puissant. Les citoyens qui soupiraient en secret après le catholicisme, et tous ceux plus nombreux encore qui n'avaient vu dans la réforme qu'une liberté plus étendue, s'unirent contre les réformateurs. Farel et Calvin voulurent faire vider la ville aux *Papistes* et aux *Libertins*[1] (1537). Mais dans une rixe sanglante, ces derniers l'emportent sur les *Guillermins* et les *frères en Christ*, nom dérisoire donné par eux aux partisans des ministres.

Mécontents des divergences opérées dans le culte par les pasteurs, les Bernois se déclarent pour les *Libertins*. Défense est faite aux pasteurs de se mêler de politique.

Le jour de Pâques 1538, ces derniers prennent leur revanche et refusent du haut de la chaire de distribuer la cène aux citoyens. « Point de cène, s'écrie Farel, aux débauchés et aux ivrognes. » Alors les cris de « mort aux ministres! » retentissent dans les rues, et les deux-cents, après une discussion assez vive, exilent les audacieux prédicants.

Les ennemis des pasteurs et de la réforme triomphaient. Un des chefs de ce parti, qui s'était signalé dans la lutte pour l'indépendance, Jean Philippe, est proclamé syndic et capitaine général. Mais cette victoire fut de courte durée. L'anarchie qui suivit le départ des ministres, la mauvaise conduite de leurs successeurs, et surtout la conduite de Berne qui voulait profiter de la circonstance pour dominer Genève, firent naître une réaction violente. Le peuple se souleva et condamna à mort par contumace trois magistrats qui avaient signé avec les Bernois un traité humiliant pour la république. Jean-Philippe ayant pris la défense de ces magistrats, le peuple, dont il avait été jusque-là l'idole, s'attroupa autour de la prison et du tribunal des syndics. Après trois jours et trois

[1] Le terme de *Libertin* dans le sens de partisans de la liberté politique ou religieuse n'était pas nouveau. On s'en servait à Florence pour désigner les ennemis des Médicis et les partisans de la république. Dans *Quelques pages d'Histoire exacte* (Genève, 1862), M. J.-B.-G. Galiffe a prouvé par les actes officiels que les nouveaux Genevois n'étaient pas plus immoraux que les nouveaux venus et les réfugiés pour cause de religion.

nuits d'attente, il ne consentit à se séparer que lorsque Jean-Philippe eût été mis à mort et sa tête clouée à Champel comme celle d'un traître et d'un malfaiteur (8 juin 1540). On poursuivit le malheureux capitaine jusque dans sa femme et ses enfants, dont les biens furent confisqués, malgré l'intervention de Berne.

Calvin parut le seul homme capable d'opérer le rétablissement de la réforme et des lois. On envoya pour le chercher à Worms, le conseiller et capitaine Ami Perrin, l'un des *Libertins*, que son opposition aux Bernois rapprochait momentanément du réformateur.

Calvin rentra à Genève le 3 septembre 1541. Il commença par organiser un nouveau dicastère composé de laïques et de pasteurs, et qui, sous le nom de *consistoire*, eut la police du culte, des mœurs et des familles. Un nouveau code voté en conseil général, le 20 novembre 1541, punit de mort les crimes contre la religion, l'Etat et les mœurs. Les plus innocentes plaisanteries passaient pour des blasphèmes et étaient punies du fouet, du bannissement et d'autres peines, à l'arbitraire du juge. Afin qu'aucun délit n'échappât à la vindicte du consistoire, des gardiens des mœurs furent établis dans les communes et chargés de dénoncer toutes les infractions. La constitution de Genève fut modifiée dans un sens plus aristocratique. Le conseil général élut bien toujours les syndics, mais il perdit le droit d'initiative. Aucune proposition ne put lui être présentée que sur la décision des deux-cents, lesquels n'étaient eux-mêmes appelés à délibérer que sur les propositions émanant du conseil étroit des vingt-cinq. En politique comme en religion, l'idéal de Calvin paraît avoir été la théocratie judaïque.

Cette organisation rigoureuse fit murmurer le peuple et surtout les fougueux enfants du quartier St-Gervais, foyer de toutes les émeutes. Un conseiller, Benoît Ameaux, osa parler contre *monsieur Calvin*, à souper devant quelques amis; un autre, plus hardi, Jacques Gruet, afficha à la chaire de Saint-Pierre un placard en patois, où l'on menaçait le ministre picard du sort du chanoine Werly, cet autre étranger qui avait voulu faire la loi à Genève. Dénoncé au consistoire, Ameaux fut condamné à faire amende honorable sous une potence, en chemise et la torche au poing (1546). Gruet, dans la maison duquel on avait trouvé des écrits impies, eut un sort plus triste : il périt sur l'échafaud (26 juillet 1547). Le glaive du bourreau fit tomber aussi la tête de Raoul Monnet, ancien secrétaire du conseil, coupable de porter sur lui des écrits licencieux.

Quelques années après, la flamme d'un bûcher dévorait le médecin espagnol Servet, dont le crime était d'avoir attaqué plusieurs dogmes fondamentaux du christianisme et entre autres le mystère de la Sainte-Trinité, qu'il appelait audacieusement « un cerbère à trois têtes. » Calvin, puis Farel après lui, cherchèrent en vain à arracher de Servet une rétractation. Bien que frappé d'épouvante à la pensée de l'horrible supplice qui l'attendait, l'infortuné philosophe refusa de se rétracter et fut exécuté sur Champel, son livre attaché à ses flancs, et une couronne de feuillage posée sur sa tête[1] (27 octobre 1553).

Les *Libertins*, à leur tête Ami Perrin, alors premier syndic, avaient fait de grands efforts pour sauver Servet. Ils ne réussirent qu'à attirer la foudre sur leurs propres têtes. Ami Perrin et quelques amis s'étaient permis, contrairement à la discipline monastique établie par Calvin, de danser au son du tambourin dans une noce. Cités devant le consistoire, ils furent mis en prison et destitués. Le parti des *Libertins* prit fait et cause pour les condamnés. Des séditions éclatèrent, où Calvin, bafoué et honni, offrit, comme Zwingli, sa démission. Craignant, s'il s'éloignait, que l'œuvre de la réforme ne fût compromise à Genève, Farel et Viret accoururent de Lausanne et Neuchâtel, et ménagèrent une réconciliation générale. Perrin et le réformateur se serrèrent la main et dînèrent ensemble en signe d'amitié. Le parti de *Libertins* redevint dominant, reprit le projet qu'avaient conçu les *Eidguenots* de resserrer de plus en plus les liens de Genève avec les cantons suisses, et travailla à faire recevoir leur ville dans la Confédération. Mais ce projet échoua contre la jalousie de Berne, qui ne voulait souffrir d'autre influence que la sienne dans la cité d'Arve et Rhône.

Pour contrebalancer la puissance des *Libertins*, Calvin leur opposa les réfugiés français et d'autres nations, alors au nombre de 10,000 à Genève, et parvint à en faire admettre un grand nombre dans la bourgeoisie[2]. Mais les *Libertins*,

[1] La doctrine de Servet était le panthéisme, professé un siècle plus tard par Spinosa. « Maintiens-tu, lui demanda Calvin, que nos âmes soient Dieu et qu'il y ait dans tous les êtres une substance divine? — Je le maintiens. — Ce pavé que je foule est donc Dieu! misérable, s'écria le réformateur en frappant du pied. — Sans aucun doute, dit Servet, dont la réponse était un arrêt de mort. » Voir la *Relation du procès criminel de Servet*, par M. Rilliet de Candolle, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*.

[2] 300 d'une seule matinée, dont 200 Français, 51 Anglais, 25 Italiens et 4 Espagnols. De cette époque date l'établissement à Genève des Senebier, des Prévost, des Mallet de Picardie, des Trembley du Dauphiné, des Colladon du Berry,

pénétrant ses vues, mirent obstacle à ces réceptions et se portèrent même à des voies de fait envers les récipiendaires. A la tête des *Libertins* les plus ardents figuraient les deux Berthelier, fils du généreux martyr de 1519. Calvin les excommunie et leur refuse la cène (1553). Le conseil prend le parti des Berthelier. Calvin va plaider sa cause à Berne. Toute la ville est pleine de confusion et de désordre.

Effrayé et las de tant de troubles, le peuple se tourne contre les *Libertins*. Le jour de l'élection des syndics arrivé, il porte son choix sur des calvinistes décidés, qui éliminent trente membres des deux-cents et les remplacent par des jeunes gens, adhérents aussi prononcés qu'eux du réformateur. Maîtres du gouvernement, les calvinistes ouvrent alors toutes grandes les portes de la bourgeoisie aux réfugiés qui y entrent par centaines. Les *Libertins* s'exaspèrent. « Quoi! s'écrient Perrin et Berthelier, c'est au prix de nos biens et de nos vies que la liberté de Genève a été conquise! Et des réfugiés français feraient la loi dans notre patrie! Plutôt quitter Genève; plutôt mourir que d'y vivre en esclaves. »

Une multitude irritée entoure l'hôtel-de-ville et obtient la promesse d'un conseil général (15 mai 1555). Mais une rixe qui eut lieu le même soir entre les deux partis, sert de prétexte au conseil pour accuser de sédition les chefs des *Libertins* et envelopper tout le parti dans une proscription commune. Prévenus à temps, le capitaine-général et cinquante-huit des principaux du parti parvinrent à se mettre en sûreté par la fuite. Moins heureux, Daniel Berthelier et trois autres tombent entre les mains de leurs ennemis. Les supplications des parents des accusés, l'intervention de Berne, les grands services rendus à la patrie par le père de Berthelier ne purent les dérober au supplice. Daniel Berthelier et ses trois amis politiques eurent la tête tranchée (le 11 septembre 1557). Les cinquante-neuf fugitifs furent condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie.

La persécution s'étendit non-seulement à leurs partisans, mais à tous ceux qui conservaient quelques relations d'amitié ou de commerce avec les bannis.

Dans chacune des deux années 1558 et 1559, il y eut plus de deux cents procès criminels instruits à Genève[1]. « Ils

des Candolle, des Varro, des Micheli, Calandrini, Turretini, Burlamaqui, Diodati de Lucques. Plusieurs de ces réfugiés étaient de familles illustres. Charles Diodati avait eu l'empereur Charles-Quint pour parrain et avait été tenu sur les fonts par le pape.

[1] J.-A. Galiffe, II, 566. Voir aussi M. J.-B. Galiffe, *Quelques pages d'Histoire exacte*, p. 89.

» allèrent même jusqu'à 300. Preuve que l'immoralité avait » fait des progrès inouïs sous ce régime destiné à l'anéantir.» Des centaines de familles quittèrent la ville comme au temps de la réforme et firent place à des familles de réfugiés venus de toutes les parties de l'Europe. La charge de capitaine-général, deux fois fatale au parti dominant et qui donnait trop de puissance à celui qui en était revêtu, fut supprimée. Une inscription gravée sur plaque d'airain et placée au frontispice de la maison-de-ville, perpétua la mémoire de la victoire de Calvin et la chute de ses adversaires. « C'est ainsi que l'ancien Genève démocratique et d'un grand libéralisme religieux, fut remplacé par un nouveau Genève aristocratique et d'un protestantisme rigide et absolu[1]. »

Après sa double victoire sur ses ennemis politiques et sur les dissidents religieux, Calvin règne sans contre-poids à Genève. Il emploie tous ses efforts à consolider au dedans l'œuvre de la réforme et à l'étendre au dehors par la plus active propagande. Il fonde une académie destinée à procurer des pasteurs aux pays réformés (1559). Quatre églises nationales s'élèvent à Genève, une pour les réfugiés italiens, une seconde pour les Espagnols, une troisième pour les Anglais, une quatrième en faveur des Allemands et Flamands[2]. Vingt-quatre imprimeries travaillent jour et nuit à répandre des écrits calvinistes, composés en diverses langues, dans tous les pays environnants. Calvin lui-même, prédicateur, théologien, homme d'Etat, organisateur de son église, trouve encore le temps de composer des traités de controverse et d'entretenir avec les principaux réformateurs une vaste correspondance qui embrasse aussi les princes favorables à la réforme dans toutes les parties de l'Europe[3]. En même temps il soutient et rallie les *Huguenots* de France par ses missionnaires sortis des académies de Lausanne et de Genève, et dont plusieurs donnent leur sang pour la foi évangélique réformée; il envoie ses seconds, Pierre Viret et Théodore de Bèze, argu-

[1] M. James Fazy, *Précis de l'Histoire de la République de Genève*, I, 282. Ce jugement serait plus vrai encore, si au mot de libéralisme on substituait celui d'*indifférentisme*.

[2] Les Espagnols se réunissaient à Saint-Gervais, les Italiens dans la chapelle des Macchabées, les Allemands et les Flamands à Saint-Germain, les Anglais à Notre-Dame-la-Neuve. Parmi ces derniers figurent des noms connus, comme les Spencer, les Coxe, les Chamber, et les évêques d'Exeter, de Norwich, de Durham, de Salisbury et de Glocester. Ce dernier, Hooper, rentré en Angleterre sous le roi protestant Édouard, périt sur le bûcher sous le règne de Marie-la-Catholique.

[3] Marguerite, reine de Navarre; Edouard VI, roi d'Angleterre; Sigismond, roi de Pologne; Christian III, roi de Danemark; la duchesse de Ferrare, etc.

menter au colloque de Poissy contre le jésuite Lainé et le cardinal Duperron, natif d'Orbe comme Viret; il gouverne les églises françaises réformées de Strasbourg, Francfort, Londres et Amsterdam; donne aux Pays-Bas le politique Marnix, à l'Angleterre le théologien Pierre Martyr, et le fougueux Knox à l'Ecosse qui formait alors un royaume indépendant de la Grande-Bretagne.

Centre d'un si grand mouvement intellectuel, et métropole théologique de tous les pays qui ont adopté la doctrine *calviniste*, Genève devient la capitale de la réforme en Europe, et comme une sorte de Rome *protestante* dont Calvin était le suprême chef, l'oracle inspiré et infaillible.

Tant de travaux avaient épuisé la constitution frêle du réformateur. Depuis longtemps sa santé ne se soutenait plus que par le jeûne. En proie à la maladie qui devait trancher sa vie, souffrant d'un asthme et de continuels crachements de sang, Calvin n'en accomplit pas moins jusqu'au dernier jour les fonctions de son ministère, se faisant porter au temple, à l'académie, au consistoire. Le 27 avril, sentant sa fin prochaine, il fit ses adieux aux magistrats, et le lendemain aux ministres réunis autour de son lit de mort; scène touchante pour les cœurs genevois, et dont le pinceau d'un artiste a tiré le sujet d'un tableau grandiose[1]. Quelques jours après, il reçut la visite de Farel, accouru de Neuchâtel, bien qu'octogénaire. Le 19 mai, il voulut encore assister à la censure que les ministres exerçaient les uns sur les autres, et au repas qui suivait la cérémonie. Il expira le 27 mai 1564, vers les huit heures du soir, à l'âge de cinquante-quatre ans, dix mois dix-sept jours. Il laissait par testament la petite fortune qu'il avait amassée à Genève, à ses parents, au collége et aux pauvres. Il fut enterré le lendemain, sans aucune pompe, comme il l'avait ordonné lui-même, au cimetière commun de Plainpalais, où tout Genève suivit ses funérailles.

La mort du plus grand chef de la réforme fut suivie une année après de celle de Farel, qui avait été son précurseur et son principal soutien dans la Suisse française.

Viret, retiré à la cour de Marguerite de Navarre, y vécut jusqu'en 1571.

On donna pour successeur à Calvin, Théodore de Bèze, son ami et, après Farel, son principal collaborateur. Le chef de la réforme l'avait fait venir de Lausanne, où il était recteur de l'académie, pour le placer à la tête de l'établissement analogue qu'il avait formé à Genève.

[1] M. Hornung.

Esprit moins sévère et plus conciliant que Calvin, Théodore de Bèze ne laissa pas d'exercer jusqu'à sa mort, qui arriva en 1603, une grande influence sur cette ville et sur l'Europe réformée en général. Il prit une grande part aux affaires des protestants en France, présida les synodes de la Rochelle et de Nîmes, et demeura l'ami d'Henri IV, même après que ce prince, protestant de naissance et pendant une grande partie de sa vie, eut abjuré la réforme pour monter sur le trône de France (1594).

CHAPITRE II

DEPUIS LA RESTAURATION DU CATHOLICISME JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE

(De 1564 à 1648.)

—

§ 1. Réaction catholique en Europe et en Suisse. — Restitution des provinces de Gex et du Chablais à la Savoie. — Charles Borromée ou établissement des jésuites, de la nonciature et de la ligue d'or ou ligue borromée.

Pendant les premières années de la réforme, le pape et les princes catholiques, absorbés par leurs propres querelles, et surpris par les progrès de la foi nouvelle, ne parvinrent pas à s'entendre pour en arrêter le cours. L'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, fit, à la vérité, plusieurs efforts pour sauver l'ancienne croyance dans la Confédération. Il adressa divers messages aux gouvernements de Berne, de Genève et aux deux-cents de Lausanne pour les engager à ajourner toute décision relative aux affaires religieuses, jusqu'à la réunion d'un prochain concile. Mais l'empereur, occupé chez lui de plusieurs guerres à la fois, contre les Turcs, contre les Français et les protestants d'Allemagne, ne pouvait être bien redoutable au dehors. On tint peu de compte de ses avertissements. Mais après l'abdication de ce monarque en 1558, la face des choses changea complétement. Son fils, Philippe II, le prince le plus absolu et le plus hostile au protestantisme qui ait jamais régné, s'assit au trône d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie. Paul IV (Caraffa), le grand protecteur de l'inquisition, et Pie V (Ghisléri), plus rigoriste encore et plus inexorable aux hérétiques, montèrent sur le trône pontifical

à quelques années d'intervalle. Les Guise, chefs du parti catholique en France, tenaient le gouvernail sous le faible règne de François II. Enfin le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, fils de ce Charles III que François I[er] et les Bernois avaient dépouillé de ses Etats, venait de recouvrer par la brillante victoire de St-Quentin la partie de son duché conquise par les Français.

Tous ces princes réunirent leurs efforts en faveur du catholicisme. Ils furent parfaitement secondés par deux nouveaux ordres religieux, les jésuites et les capucins, fondés au milieu du XVI[e] siècle, et dont la tâche était de combattre le protestantisme, l'un dans les colléges et dans les cours principalement, l'autre par des missions à la campagne et parmi le menu peuple des villes. Le grand concile qui siégea pendant dix-huit ans (1545 à 1563) et sous la présidence successive des légats de quatre papes [1], dans la ville de Trente, aux confins de l'Allemagne et de l'Italie, contribua beaucoup à la restauration de l'ancienne Eglise. Il fixa sur plusieurs points la doctrine catholique, rétablit la discipline, épura les mœurs du clergé, et reconnut la nécessité de fortes études pour combattre avec succès la réforme protestante. Un décret du concile prescrivit aux évêques d'établir partout des séminaires et des colléges pour l'instruction de la jeunesse.

Pendant que le catholicisme concentrait ses forces pour attaquer le protestantisme, celui-ci, qui avait perdu ses principaux chefs, se désunissait de plus en plus par toutes sortes de luttes politiques et personnelles. Les luthériens se querellaient avec les calvinistes; les pasteurs de l'*église libre* refusaient de se soumettre à l'*église d'Etat* établie par les gouvernements protestants. Ces luttes fréquentes en Allemagne ne l'étaient pas moins en Suisse. Le Pays de Vaud eut déjà alors ses pasteurs démissionnaires, à la tête desquels était le ministre Viret (1549). A Berne, où un pasteur allemand et luthérien était aux prises avec un pasteur suisse et zwinglien, on en vint jusqu'à tirer l'épée dans les deux-cents. On eut beaucoup de peine à faire adopter aux églises réformées de la Suisse le formulaire commun rédigé par l'antistès de Zurich, Henri Bullinger, sous le titre de « Confession de foi helvétique » (1566).

La chasse aux dissidents de la réforme, commencée par Calvin, continuait sous ses successeurs. Frappé tour à tour par l'inquisition catholique et par l'inquisition protestante, le célèbre capucin siennois Ochino, chef de l'église italienne de

[1] Paul III, Jules II, Paul IV, Pie IV.

Zurich, était proscrit; le milanais Castiglione, son traducteur, exhumé du monument funéraire que ses disciples polonais venaient de lui ériger et ses restes jetés à la voirie; Garibaldi, Gentilis, deux autres sectaires italiens, et Gerwer, anabaptiste allemand, brûlés dans les Etats de Berne comme hérétiques.

Le pape Paul IV jugea le moment opportun pour agir contre les familles protestantes qui avaient fait un foyer de réforme de la ville de Locarno, située sur terre italienne et presque aux portes de Milan. Le nonce papal, Riverta, porta plainte en diète. Les cantons catholiques, dont la majorité faisait loi pour les bailliages, décidèrent d'abord l'expulsion des réfugiés, qui de toutes les parties de l'Italie affluaient alors pour cause de religion dans le Tessin, comme nous les avons vus y affluer de nos jours pour cause de politique. Les cantons protestants n'ayant pu s'opposer légalement à ce premier pas, on en fit un second. Les familles protestantes qui étaient dans Locarno reçurent ordre des seigneurs de la diète d'abjurer ou d'évacuer le pays. Deux cent onze familles préférèrent s'expatrier. La plupart trouvèrent un refuge à Zurich, où deux d'entre elles, les Muralt et les Orelli, devaient occuper, au XIX[e] siècle, un rang distingué dans les lettres et la magistrature.

L'humiliation des protestants eut des suites fâcheuses pour la puissance territoriale et politique de Berne. Le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, réclama des Bernois, Fribourgeois et Valaisans la restitution des provinces qu'ils lui avaient enlevées en 1536. Il se montra décidé à employer la force si on refusait de faire droit à sa demande. Les cantons catholiques avec lesquels ce prince avait fait alliance en 1560, les ambassadeurs de France et d'Espagne, et un Etat protestant même, Zurich, appuyèrent sa réclamation. La restitution ne se faisant pas assez vite au gré du duc, les partisans qu'il avait dans le Pays de Vaud s'agitèrent. Berne fit emprisonner l'un d'entre eux, le riche Lullin de Thonon, et confisqua ses propriétés.

Mais les Vaudois s'étaient attachés à leur nouvelle croyance; ils se montrèrent en général disposés à combattre contre leur ancien souverain. Après maintes conférences entre les partis intéressés à Thonon, Aoste, Fribourg, Bâle et autres lieux, les députés de onze cantons siégeant comme arbitres à Bâle prononcèrent une restitution partielle des conquêtes bernoises (18 mai 1564).

Il s'agissait de faire accepter cette sentence à Berne, où deux partis s'étaient formés sur cette question importante.

Le parti de la paix ou de la restitution partielle avait à sa tête les deux avoyers Jacob Steiger et Hanz-Franz Nægeli. Le parti de la guerre était dirigé par le vieux chancelier Zyro, dont le zèle religieux autant que le sentiment national se révoltait à la pensée de l'abandon de pays devenus suisses par 31 ans d'occupation.

Après d'orageux débats, le parti de la prudence l'emporta sur celui de la guerre. A la votation, 49 voix seulement se prononcèrent contre la restitution partielle, qui fut votée par 149 suffrages.

Par le traité de Lausanne (du 30 octobre 1564), Berne s'engagea à rendre le Chablais proprement dit, le Genevois, le pays de Gex; il conservait, en revanche, le vieux Chablais (Vevey, Chillon, Villeneuve), Nyon, partie de l'ancien comté du Genevois et tout le territoire vaudois au couchant de l'Aubonne. Le Valais dut restituer Evian, Abondance et s'allier avec la Savoie. Moyennant cette même alliance, Fribourg fut admis à garder ses conquêtes. Le traité de Lausanne mit pour clause principale à la restitution que le duc de Savoie respecterait les franchises et la religion de ses anciens sujets dont un grand nombre avaient embrassé le protestantisme. Berne et Fribourg, de leur côté, durent promettre de respecter les franchises des pays conquis dont un traité subséquent plaça les droits et libertés sous la garantie de la France (26 avril 1565).

Toute la seconde moitié du XVI[e] siècle est remplie des efforts du catholicisme pour étendre ses progrès au dehors et constituer au dedans une grande et vigoureuse unité. Dans ce mouvement de restauration, un prélat italien joue le rôle principal. Ce prélat, c'est Charles Borromée, ou, comme les contemporains l'appelaient de son vivant déjà, *Santo Carlo Borromeo*. Neveu du pape Pie IV, archevêque de Milan et cardinal, il avait eu une grande part aux décrets de réforme catholique rendus par le concile de Trente. Il s'en montra aussi le plus zélé promoteur, non-seulement dans la haute Italie, mais dans toute la Suisse orientale, dont une partie (quelques bailliages du Tessin) rentrait sous sa juridiction archiépiscopale. Dans le double but de détruire les semences du protestantisme et de réprimer les mauvaises mœurs des ecclésiastiques, il parcourut plusieurs fois son vaste diocèse et la Valteline, pays dépendant des Grisons. Dans ces courses qu'il faisait à pied, avec des fatigues inouïes, à travers des défilés et des montagnes couvertes de neige, le vertueux cardinal couchait sur la paille des chalets, prenait à peine la nourriture suffisante pour soutenir ses forces, et s'en-

tretenait avec le moindre villageois de ses besoins temporels et spirituels.

Lorsque la peste désola son diocèse en 1576 et enleva 17,000 personnes dans la seule ville de Milan, bien loin de s'éloigner, Charles Borromée visita les hôpitaux et porta les secours de la religion et de la charité aux malades. Aussi, vaincus par l'ascendant de son ardente et sincère piété, des populations entières abjurèrent la réforme. D'autres, qui vivaient dans le libertinage, se convertirent. Charles employait ordinairement les moyens de persuasion. Mais lorsque ces moyens étaient infructueux, il ne reculait point devant les mesures rigoureuses et faisait avancer les inquisiteurs. Plusieurs *auto-da-fé* marquèrent la présence du cardinal dans la Valteline (1568). Il faisait en même temps la guerre aux livres et aux tableaux obscènes, dont un grand nombre furent livrés aux flammes. Dès 1571, il chercha à introduire l'*inquisition* dans les bailliages italiens et à procurer aux nonces du pape une résidence fixe en Suisse. Mais les cantons catholiques s'y opposèrent eux-mêmes; ils craignaient de se donner des maîtres. Il fut plus heureux dans ses négociations relatives à l'acceptation des décrets du concile de Trente. La plupart des cantons catholiques les acceptèrent, quant à la foi et aux dogmes, mais non quant à la discipline et aux rapports de l'Etat avec l'Eglise. Les *immunités ecclésiastiques* proclamées par le concile étaient contraires au *Pfaffenbrief* de 1370 et aux droits des gouvernements cantonaux.

Le 7 août 1574, Charles Borromée parvint à établir les jésuites à Lucerne, et, cinq ans après, à y faire recevoir comme premier nonce à résidence fixe, l'évêque de Verceil en Piémont, monseigneur Bonomi. Protégés par Bonomi et par l'archevêque de Milan, les jésuites se virent successivement installés à Porrentruy (1578), à Fribourg (1581) et dans le Valais (1583). Un de leurs chefs les plus austères et les plus actifs, fondateur de nombreux colléges en Allemagne, Pierre Canisius, se fixa comme provincial à Fribourg, envisagé dès lors comme la métropole de l'ordre en Suisse.

En même temps les capucins s'établissaient à Lugano, Altorf, Stanz, Lucerne, et de là dans toute la Suisse. Partout on confiait aux nouveaux venus les soins les plus importants du ministère sacerdotal; aux capucins la prédication populaire, aux jésuites la chaire des principales églises, la direction des congrégations d'ouvriers et l'éducation de la jeunesse.

Non content d'avoir doté les cantons catholiques de plusieurs établissements d'instruction publique, Charles Borromée élevait à Milan un collége gratuit pour quarante-deux

jeunes gens de cette nation (1579). Un des papes les plus favorables aux études qui aient occupé la chaire pontificale, Grégoire XIII, contribuait pour 40,000 ducats à la fondation du collége helvétique, « ce cheval de Troie, disait un nonce, d'où sortiront les vainqueurs de l'hérésie en Suisse. »

L'influence de tous ces établissements ne tarda pas, en effet, à se faire sentir dans la Confédération. Fribourg, où s'étaient manifestés quelques symptômes de défection, fut affermi dans la foi; le val Lauffon, ramené à la croyance de son prince-évêque, l'entreprenant et docte Christophe de Blarer. La politique et la religion s'unirent par des liens toujours plus étroits. Le pape Grégoire XIII protesta contre l'entrée de Genève et des Grisons dans la Confédération, par un bref spécial où se trouvent ces paroles véhémentes : « Loin de votre alliance, l'impie Genevois! l'impie Rhétien! »

Une ligue séparée des Etats catholiques avec la Savoie, le pape et l'évêque de Bâle avait déjà eu lieu à Porrentruy en 1580. Une ligue séparée plus importante fut conclue, six ans après, à Lucerne (le 1er octobre 1586), sous les auspices du nonce Santorio. Il la décora du nom de *ligue d'or*, à cause des fruits qu'on s'en promettait pour la restauration de l'ancienne foi, et de celui de *ligue borromée*, en l'honneur du grand cardinal, mort deux années auparavant dans sa ville archiépiscopale. L'un des articles du traité obligeait les Etats contractants à réduire par les armes et à punir celui d'entre eux qui permettrait à l'hérésie de prendre pied sur son territoire. Par un autre article, l'alliance borromée était déclarée supérieure à toute autre alliance plus ancienne[1].

Ces dispositions violaient non-seulement le principe de la souveraineté cantonale, consacré dans tous les traités précédents en matière religieuse, mais sapant la Confédération par sa base, elles déchiraient l'alliance éternelle de 1291, et brisaient en deux le corps helvétique. Les cantons s'en émurent et firent des remontrances. Leurs députés furent reçus avec politesse, mais leurs représentations restèrent sans effet, ainsi que la proposition de renvoyer de la Confédération les envoyés des puissances qui ne faisaient qu'attiser le feu de la discorde. Tout au contraire, une année après la formation du Sonderbund lucernois, le 12 mai 1587, on en conclut un nouveau avec Philippe II, roi d'Espagne et seigneur de Milan, dont les pensionnaires et les espions étaient si nombreux en

[1] Le texte de l'alliance borromée prend six pages dans l'*Histoire de Schwytz*, du curé Fassbind, IV, 11. M. Bluntschli en donne une analyse dans son *Histoire du Droit fédéral*.

Suisse, qu'on en trouvait jusque dans les consistoires des villes réformées[1].

L'un des premiers fruits de cette politique extrême, fut l'abandon de Strasbourg et de Mulhouse, deux alliées importantes du corps helvétique. Les cantons catholiques, joints à la minorité des bourgeois de Mulhouse, avaient essayé de rétablir à main armée l'ancienne croyance. 2000 hommes des cantons évangéliques, commandés par Louis d'Erlach, marchèrent au secours de leurs coreligionnaires, et prirent d'assaut cette ville, défendue en vain par les troupes des cantons catholiques. Ces derniers se vengèrent en excluant les Mulhousois des diètes et de leur alliance (1587).

Les liens des Suisses avec la ville impériale de Constance s'étaient rompus de la même manière plusieurs années auparavant. Son refus d'obéir aux édits de Charles-Quint et son adhésion à la ligue des princes protestants d'Allemagne avaient attiré les armes de l'empire sur cette malheureuse cité, qui fut prise, dépouillée de ses priviléges et rendue sujette de la maison d'Autriche (1548). Égarés par les haines confessionnelles, Suisses catholiques et Suisses protestants ne parvinrent point à s'entendre pour sauver une ancienne alliée, dont l'annexion définitive eût donné à la Confédération une clef au nord, en même temps qu'un centre important au canton actuel de Thurgovie.

Les dissensions confessionnelles excitèrent des troubles à Appenzell et la séparation de cet Etat en deux demi-cantons hostiles (1587-1597).

Une décision de la landsgemeinde appenzelloise, rendue en 1524, obligeait dans chaque paroisse la minorité à se soumettre à ce qu'aurait voté la majorité en matière religieuse. Nonobstant cette décision, plusieurs familles protestantes continuaient à habiter paisiblement depuis un demi-siècle le bourg catholique d'Appenzell, qui était le siége des autorités cantonales, et en quelque sorte la capitale de cet Etat mixte. Mais en 1587, à la suite d'un séjour du nonce Bonomi dans le canton et après l'établissement d'un couvent de capucins au bourg même d'Appenzell, la majorité catholique de cette paroisse insista pour obtenir l'exécution stricte de l'édit de 1524. Les protestants refusant de se soumettre, les catholiques résolurent d'en finir par le massacre des dissidents.

Le conseil paroissial, réuni le 15 mars à l'hôtel-de-ville, sous la présidence du landamman Meggelin, cita à comparaître vingt-sept jeunes gens de la confession réformée pour

[1] M. Vulliemin.

les sommer une dernière fois de renoncer au prêche ou de quitter la commune. En cas de refus, les paysans attroupés devant l'hôtel-de-ville devaient les égorger, à un signal donné de la fenêtre par le landamman lui-même. Mais prévenus de ce qui se préparait, les réformés cachèrent des armes sous les pelisses dont ils étaient couverts, et au moment où le landamman Meggelin s'approchait de la fenêtre pour donner le signal du massacre, plusieurs d'entre eux s'élancèrent sur lui le poignard à la main. Effrayé, le landamman crie par la fenêtre au peuple de se séparer, et les réformés purent alors se retirer sans péril. Mais dès ce moment les deux partis se firent une guerre acharnée. Persécutés dans les Rhodes-Intérieures, où ils étaient en minorité, les réformés se firent persécuteurs à leur tour dans les Rhodes-Extérieures, où ils étaient en force. A chaque instant on sonnait le tocsin, on courait aux armes, on prodiguait l'outrage et les voies de fait [1].

L'intervention de la diète divisée en deux camps religieux ne fit qu'ajouter au désordre. Les intrigues des ambassadeurs d'Espagne et de France, dont le premier désirait obtenir l'adhésion des Appenzellois au traité de 1587 et le second voulait l'empêcher, vinrent encore compliquer la situation. Enfin, après dix ans de troubles, le 7 septembre 1597, sept arbitres fédéraux prononcèrent la séparation de la population en deux parties, dont chacune aurait sa confession, ses autorités et ses institutions distinctes. Tous les réformés durent se retirer dans les Rhodes-Extérieures; les catholiques eurent la possession exclusive des Rhodes-Intérieures. On procéda au partage du territoire, de l'arsenal, des bannières et des sceaux.

Le partage fait, la population des Rhodes protestantes se trouva être de 5959 âmes, et celle des Rhodes catholiques seulement de 2782. Ainsi séparé en deux demi-Etats, comme Obwald et Nidwald, l'Appenzell continua néanmoins, comme l'Underwald entier, à ne former qu'un canton et n'eut également qu'un vote en diète. Ce vote, valide lorsque les deux parties parvenaient à s'entendre, s'annulait par le désaccord des Rhodes-Intérieures et des Rhodes-Extérieures.

La paix fut cependant troublée encore dans l'Appenzell. Conrad Tanner, protestant converti, qui avait servi Philippe II et la Ligue, s'étant fait nommer landamman des Rhodes-Intérieures, voulut contraindre les Rhodes-Extérieures à accorder le libre exercice de leur culte aux six ou sept catholiques restés dans cette partie du canton. Il parvint à inté-

[1] M. J.-G. Zellweger, *Histoire d'Appenzell.*

resser à ce projet quelques Etats de l'ancienne croyance; mais bientôt abandonné d'eux et de ses propres concitoyens, il perdit toute influence et tomba dans la plus affreuse misère. Il mourut sur la paille d'une étable en Thurgovie.

Un quatrième résultat des dissensions religieuses, fut de retarder pour trois siècles l'annexion de Genève à la Confédération suisse. Depuis que cette ville s'était affranchie du joug de la Savoie, elle n'avait cessé de réclamer son annexion dans le corps helvétique. Sa demande, écartée d'abord par les vues ambitieuses de Berne, vint échouer ensuite contre la répugnance des cantons catholiques et la crainte qu'ils éprouvaient de perdre leur prépondérance numérique en diète.

La Suisse catholique n'avait plus à sa tête le landamman Egide Tschoudi. Ce grand magistrat, dont un service de 8 ans sous les drapeaux français[1], et l'excitation des partis religieux n'avaient pas été capables d'affaiblir le profond sentiment national, avait réussi à faire prévaloir la politique *légale* qui seule pouvait sauver la Suisse, sur la politique de *sympathie* confessionnelle, qui, poussée à l'extrême, n'eût pas manqué de la perdre. Apologiste ardent des dogmes et de la hiérarchie catholiques, il ne se montrait pas moins jaloux de défendre les *droits de l'Etat* contre les prétentions exagérées de la cour de Rome. Champion éclairé de la nationalité, on l'avait entendu à la diète de Baden plaider avec éloquence la cause de Genève et de son entrée dans la Confédération (1557). La même assemblée avait été témoin des efforts du noble landamman pour procurer le renouvellement du *serment fédéral*, cérémonie auguste et salutaire que la difficulté de s'entendre sur une formule commune aux protestants et aux catholiques avait fait tomber en désuétude depuis quarante ans[2]. Aussi, tout en le reconnaissant pour un de leurs adversaires les plus dangereux non-seulement dans son canton, mais dans la Confédération en général, les réformés professaient-ils la plus haute estime pour son caractère et une entière confiance dans sa loyauté et son amour du bien public[3].

Il n'en fut pas de même des deux hommes d'Etat qui héritèrent de son crédit dans la Suisse catholique. Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne, surnommé le *Roi des Suisses,* et Melchior

[1] De 1535 à 1543.

[2] Il fut appuyé par Joachim Meggelin, le même qui, vingt années plus tard, joue un rôle si différent dans les troubles d'Appenzell.

[3] Tschoudi mourut en 1572. La biographie de ce grand magistrat, écrite en 1805 par Ildephonse Fuchs, moine éclairé de St-Gall, a été refaite d'une manière beaucoup plus approfondie par M. Jacob Vogel. Zurich, chez Orell, Fussli et Comp^e^. 1856.

Lussy, landamman d'Underwald, comptent sans contredit par leurs faits d'armes parmi les plus brillants noms de notre histoire. Mais loin d'imiter le désintéressement et la politique nationale de leur devancier, ils se laissèrent prendre aux séductions des cours et servirent d'instruments au fanatisme ambitieux de la ligue.

C'est à l'influence de ces deux hommes d'Etat que les jésuites et les capucins durent leur établissement sur la terre helvétique, que les nonces obtinrent une résidence permanente à Lucerne. L'alliance d'Or, l'alliance espagnole et celle de Savoie, si dangereuse pour Genève, sont également l'œuvre de Lussy et de Pfyffer. Ils trouvèrent d'ardents auxiliaires de leur politique dans le savant chancelier Cysat[1], de Lucerne, et dans d'autres magistrats influents, comme Schorno et Abyberg, à Schwytz, Martin Gottrau, à Fribourg, le chancelier de Staal et le commandant Walter Roll, à Soleure. Ce dernier était le chef des pensionnaires espagnols en Suisse et l'expression la plus exaltée du parti ligueur, si l'on en juge par le choix que l'on fit de sa personne pour aller complimenter le pape Grégoire XIII sur le massacre de la Saint-Barthélemy, qui coûta la vie à 30,000 protestants.

§ 2. François de Sales ou restauration du catholicisme dans le Chablais et le Valais. — Entreprises du duc de Savoie contre Lausanne et Genève. — L'intervention d'Henri IV sauve Genève abandonnée par Berne. — Son plan de Confédération européenne. — (De l'an 1586 à 1618.)

Redevenu, par le traité de Lausanne (1564), maître de la rive méridionale du Léman, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, jetait des regards de convoitise sur la rive opposée, où l'*ours* de Berne avait supplanté la *croix de Savoie.* Il n'était occupé jour et nuit que des moyens de rétablir sa souveraineté sur le bassin du lac, autrefois soumis tout entier à sa maison. Décidé, en attendant, à ne pas tolérer deux religions dans ses Etats, il fonde des colléges de jésuites à Annecy, Evian, Thonon et confie à un disciple de ces pères, le célèbre missionnaire et prélat François de Sales, la tâche difficile de ramener le Chablais à l'unité religieuse.

Esprit poli et très cultivé, plein d'onction, d'éloquence et de charité envers les pauvres, François de Sales devait être le Borromée des pays romands. Tout jeune encore, il avait

[1] La biographie de Cysat a été écrite récemment par M. Hidber, dans les *Archives de la Société d'Histoire de la Suisse,* XIII.

donné la mesure de son zèle pour le salut des âmes, en pénétrant seul dans la demeure de Théodore de Bèze à Genève, pour essayer de le ramener à l'ancienne croyance. Mais ses efforts auprès du successeur de Calvin n'eurent pas plus de succès que n'en avaient eu auprès du célèbre réformateur lui-même, les démarches de Sadolet, évêque de Carpentras, l'un des hommes les plus vertueux, et les plus savants qui aient honoré la pourpre romaine.

François de Sales ne fut guère plus heureux au commencement dans le Chablais, où (comme il l'avoue lui-même dans une lettre adressée au célèbre provincial des jésuites de Fribourg, le père Canisius), au bout de neuf mois de prédication et d'efforts, il n'avait encore réussi à convertir que neuf personnes [1]. A la fin cependant, assisté des missionnaires jésuites et capucins, il parvint à rendre au catholicisme cette province, terrifiée par les menaces du duc et les occupations militaires.

L'apôtre du Chablais reçut en récompense de ses travaux le titre d'*évêque de Genève*, titre purement honorifique depuis l'introduction de la réforme, mais dont le duc Philibert-Emmanuel se promettait bien de faire une réalité, s'il réussissait à s'emparer de cette ville.

Ce prince étant mort en 1580 avant d'avoir pu mettre à exécution ses projets de conquête, son successeur, Charles-Emmanuel, que ses qualités guerrières firent surnommer le *Grand* ou le *Père des soldats*, les reprit avec plus d'ardeur et de constance. Il employa d'abord les négociations et fit faire aux magistrats genevois des offres d'argent magnifiques. Le syndic Michel Roset devait recevoir pour sa part 15,000 ducats [2]. C'était le chef le plus habile de la république, et celui qui avait le plus travaillé pour faire recevoir Genève dans l'alliance du corps helvétique. Récemment encore il avait tenté une nouvelle démarche auprès des cantons catholiques, et s'était attiré cette réponse foudroyante du colonel Pfyffer, le *roi des Suisses:* « Je voudrais que Genève fût exterminée. » Roset n'était pas de ces magistrats que l'on peut corrompre. Les propositions du prince savoyard furent rejetées avec mépris.

Déçu dans son espoir, Charles-Emmanuel se vengea sur les villages voisins de Genève, où ses soldats commirent

[1] Lettre latine datée de juin 1595 et dont le brouillon existe au couvent de la Visitation à Annecy.

[2] 150,000 francs ancienne monnaie. Roset, réélu quatorze fois syndic de la république, la représenta quatre-vingt-quatre fois aux diètes suisses et dans d'autres missions diplomatiques.

d'effroyables horreurs, prélude du sort qu'il réservait à cette ville. Enfin, il allait cerner Genève de concert avec les Waldstætten, l'Espagne et le pape Sixte V, lorsque ce pontife, craignant la prépondérance de Philippe II, rappela ses troupes. Berne envoya à la hâte 2,000 Vaudois pour défendre son alliée. Une conspiration ourdie par Lapoype et Balard, indigne petit-fils d'un excellent citoyen [1], échoua également et se termina par la mort des coupables.

Le duc n'ayant pas réussi dans ses tentatives contre Genève, tourne ses vues vers Lausanne, où la Savoie avait conservé de nombreux partisans parmi les gentilshommes de cette ville. L'un de ces derniers, Isbrand Daux, était bourgmestre de Lausanne. Il prend la direction d'un complot qui avait pour but de livrer la ville aux soldats piémontais, lombards et grisons cachés à Thonon et à Ripaille. Dans la nuit du 11 au 12 décembre (1588), 1400 hommes, débarqués à Vidy et à Ouchy, devaient marcher sur Lausanne, massacrer le bailli, les autres fonctionnaires et toutes les personnes connues par leur dévouement à Berne [2]. Mais les éléments combattent pour Berne et une violente tempête empêche la descente des soldats savoyards. Toutefois, le coup de main n'était que différé, lorsque le bourgmestre, par une indiscrétion commise dans un repas, informe de ce qui se passait un de ses cousins, nommé Henri de Crousaz, noble vaudois, qu'il désirait faire entrer dans la conjuration. Ce dernier, saisi d'effroi à la pensée de la Saint-Barthélemy qui allait ensanglanter Lausanne, dénonce la conjuration au bailli. L'alarme est donnée dans la ville. Le bourgmestre et ses complices n'ont que le temps de s'enfuir par le lac sur la rive savoisienne. Quelques-uns des chefs cependant tombèrent entre les mains de Berne, qui les mit en jugement et les condamna à avoir la tête tranchée.

Voyant la triste issue de l'événement, le duc prit le parti de désavouer les rebelles. Mais poussé par la France et Genève, Berne déclare la guerre à la Savoie. Il est soutenu par les cantons réformés, et par Valais et Soleure tout dévoués à la France. Un ambassadeur du roi Henri III, alors brouillé avec la Ligue, Harlay de Sancy, s'offre à commander les troupes qui marchent contre la Savoie, et à reconquérir le

[1] Le syndic Jean Balard, auteur d'une chronique genevoise, et que son attachement au catholicisme exposa à des persécutions qui lui arrachèrent à la fin un demi-désaveu. Voir la notice de M. Chaponnière en tête de la chronique de Balard, éditée par ses soins. 1854.

[2] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud,* II, 160.

Chablais et Gex pour le compte de la république bernoise. Avec 10,000 hommes qu'on confie à ce diplomate-général, il prend en effet Thonon, Ripaille et remporte d'autres avantages. Mais tout à coup il quitte brusquement le théâtre de la guerre, à la tête de ses 10,000 braves, pour aller rejoindre près de Paris Henri III et Henri de Navarre[1], coalisés contre la Ligue. De leur côté, les Valaisans, qui s'étaient avancés jusqu'à la Dranse, se retirent sur leur territoire.

Tout le poids de la guerre retombe ainsi sur Berne et Genève, dont les cohortes font bonne contenance sous le commandement intrépide de Louis d'Erlach et du syndic Varro, aussi habile homme de guerre que profond physicien. Mais l'approche de Charles-Emmanuel, qui passe les monts à la tête de 15,000 cavaliers et fantassins de nations diverses, milanais, espagnols, savoisiens, bourguignons et suisses des petits cantons, change totalement la face des affaires. Le parti de la paix, dirigé par l'avoyer Jean de Wattenwyl, dont la famille entretenait d'étroites relations avec la cour de Turin, l'emporte à Berne sur le parti de la guerre, à la tête duquel étaient les d'Erlach et l'avoyer de Mullinen. Pendant que les *Enfants de Genève* et les miliciens vaudois se couvraient de gloire aux avant-postes, le pusillanime ou traître Wattenwyl, investi du commandement de l'armée bernoise, négociait à Nyon une paix déshonorante. Par un article secret de ce traité, Berne abandonnait Genève au duc et promettait même l'appui de ses lances pour la réduire. Les syndics Roset, Varro et Gallatin s'étant présentés devant les négociateurs pour défendre les intérêts de la cité sacrifiée, furent congédiés avec ces paroles hautaines : « Apprenez à vous passer de Berne, comme Berne se passe de vous. »

Depuis quelque temps déjà la conduite équivoque du petit conseil de Berne excitait un vif mécontentement parmi le peuple de ce canton. Lorsque la clause secrète du traité de Nyon eut transpiré dans le public, l'indignation fut à son comble. L'Oberland et l'Argovie bernoise, dont les braves habitants s'étaient montrés prêts à se dévouer corps et biens pour la cause de Genève, firent entendre au gouvernement des représentations aussi honorables pour ces contrées qu'elles l'étaient peu pour les gouvernants dont la politique versatile avait provoqué ces adresses. En octobre 1589, un soulèvement éclata à Berne, comme celui qui avait eu lieu en 1384. L'avoyer de Wattenwyl s'enfuit à Gléresse. Des hommes ayant été envoyés pour le saisir, il leur échappa, en passant au mi-

[1] Depuis, Henri IV.

lieu d'eux, déguisé en valet d'écurie et portant une botte de paille sur la tête. Absous du crime de trahison par ses complices du petit conseil, Wattenwyl resta néanmoins exclu des affaires, et ne rentra jamais dans ce corps[1].

Organes plus fidèles de la volonté populaire, les deux-cents cassèrent le traité de Nyon (3 mars 1590). Messeigneurs du petit conseil n'en prirent pas moins sur eux d'assurer le duc de leurs intentions pacifiques et d'abandonner Genève à son sort. Heureusement pour cette cité, l'avènement d'Henri IV au trône de France lui donna un protecteur puissant qui la fournit de nombreux défenseurs et de vaillants capitaines. La reine d'Angleterre, Elisabeth Tudor, joignit ses subsides à ceux des villes calvinistes de la Hongrie et de l'Allemagne. Elle écrivit aux cantons suisses en faveur de Genève (juillet 1590). Le prince d'Orange plaidait la cause de cette ville auprès des États de Hollande et en obtenait l'envoi de sommes considérables. La guerre qui éclata peu après entre Henri IV et le duc de Savoie semblait devoir procurer de grands avantages à la république genevoise. Mais au traité de Vervins qui termina la lutte (1600), Henri IV se borna à réserver l'indépendance de Genève, et prit pour lui le pays de Gex, conquis par les Genevois onze ans auparavant et dont la perte a ôté à la Suisse une de ses frontières naturelles les plus importantes.

Le traité de Vervins avait rendu la sécurité à la république. Charles-Emmanuel en profita pour tenter, au mépris du droit des gens, le fameux coup de main connu dans l'histoire sous le nom de l'*Escalade*.

Dans la nuit du 21 décembre 1602, une armée de 8,000 hommes file en secret sur Genève; les généraux savoisiens[2], prenant les devants avec un corps d'élite, s'approchent des murailles et plantent leurs échelles dans le plus grand silence. Des missionnaires jésuites encouragent les assaillants en distribuant des amulettes : « Montez hardiment, disent-ils aux soldats, chaque échelon est un pas vers le ciel. » Déjà 200 Savoyards étaient parvenus sur les remparts; d'autres avaient pénétré dans la ville endormie, et des milliers d'hommes armés accouraient de Plainpalais vers la porte qu'on allait leur ouvrir. Mais un coup de feu, tiré par une sentinelle, éveille les citoyens et un soldat vaudois, du nom de Mercier, arrête l'ennemi du dehors en faisant tomber la herse. Les citoyens accourent en armes. Un combat acharné s'engage dans les

[1] Tillier. — Gelzer, *Leçons sur les trois derniers siècles de l'histoire suisse*.

[2] Brunaulieu, d'Albigny, Sonnaz, Wattenwyl (cousin de l'avoyer). Ce dernier se cassa la jambe dans l'assaut.

rues. Enfin les Savoyards vaincus se retirent en laissant 300 hommes sur le carreau.

Genève sauvée n'eut à regretter que 17 des siens, parmi eux le noble ancien syndic Chanal, qui avait oublié sa vieillesse à la vue du danger que courait son pays. Les noms de ces patriotes furent gravés sur la pierre et méritent en effet de vivre dans le cœur de tous les amis de la liberté [1].

Tout ému du péril auquel il venait d'échapper d'une façon presque miraculeuse, le peuple genevois se porta en foule à Saint-Pierre, où Théodore de Bèze, alors sourd et octogénaire, entonna le psaume 124 qui se chante encore à chaque anniversaire de l'Escalade. A l'enthousiasme de la délivrance succéda ensuite chez les Genevois la soif de la vengeance. Soixante-sept Savoyards tombés entre les mains des citoyens dans les rues de la ville furent décapités. Le syndic de la garde, Blondel, convaincu de connivence avec le duc, fut roué sur la place publique.

L'entreprise du duc de Savoie souleva contre son auteur toute l'Europe protestante. De tous côtés affluèrent les offres de secours, les envois d'argent; les villes suisses prirent les armes. Craignant une guerre générale, la France, l'Espagne, le pape et les confédérés se réunirent pour dicter la paix aux deux parties belligérantes. Elle se fit à Saint-Julien le 21 juillet 1604. « Cependant, tant que Charles-Emmanuel vécut, dit M. Vulliemin, il y eut toujours quelque trahison ourdie contre Genève [2], » trames expiées, il est vrai, par la mort tragique de tous les aventuriers qui s'en mêlèrent.

Perdue sans retour à Genève et dans le Pays de Vaud, la cause du catholicisme courut aussi de grands risques dans le Valais. Les doctrines protestantes avaient fait des progrès extraordinaires dans ce pays depuis le milieu du XVI[e] siècle. Ces doctrines y avaient été introduites, dans la partie française, par les gens d'Aigle, et, dans la partie allemande, par Thomas Platter et d'autres Haut-Valaisans qui étudiaient à Zurich et à Bâle. Bientôt elles comptèrent des adhérents dans chaque dixain et dans toutes les principales familles [3].

En 1551, les deux partis se balançaient tellement dans le pays, que la diète valaisanne en vint à proclamer la *tolérance générale*. Une députation des cantons catholiques alliés du Valais parcourut les dixains pour faire révoquer cette décision; elle ne fut écoutée avec faveur que dans celui de Con-

[1] C'étaient Vandel, Gallatin, Mercier, Monnard, Humbert, Guignet, etc.

[2] *Histoire de la Confédération*, XII.

[3] Des Stockalper, des Platéa, des Inalbon, des Quartéry.

ches (1560). Quelques années après, le parti catholique reprit le dessus. Mais aucun acte d'hostilité n'avait été commis à l'égard du parti contraire, lorsque parurent tout à coup dans la vallée du Rhône les missionnaires capucins et jésuites qui avaient ramené le Chablais au culte catholique. Les premiers s'établirent à St-Maurice; les seconds à Conches et à Sierre (1604). Cette année même, la diète de Viége décidait l'expulsion des principaux réformés, dont plusieurs se retirèrent dans les cantons de Vaud et de Berne.

Ceux qui restèrent, réduits à cacher leurs convictions, s'unirent aux *Francs-Patriotes*. On appelait ainsi un parti puissant qui, tout en demeurant fidèle au catholicisme, refusait de reconnaître l'évêque de Sion pour prince temporel du Valais. Ce parti, à la tête duquel était le grand-bailli de la république, Michel Maghéran, homme énergique et entreprenant, ne se contenta pas d'abaisser le prélat à la diète de Sierre (1623); il envahit son château de Majorie, proscrivit les jésuites, les capucins, et fit exécuter secrètement au château de Louësche, le chef du parti épiscopal, Antoine Stockalper [1]. Les *Francs-Patriotes* se soutinrent tant qu'ils furent appuyés par la France, dont la politique était de fermer le Valais à l'influence de l'Espagne, maîtresse du Valais. Mais quand cette politique eut changé après la mort d'Henri IV, le parti épiscopal redevint tout-puissant; l'évêque, les jésuites et les capucins rentrèrent dans le Valais; la bible à la main, les protestants en sortirent pour chercher une autre patrie sur le sol voisin de Vaud et de Berne.

La mort d'Henri IV donna la prépondérance au parti espagnol en Suisse et en Europe, au moment même où ce grand monarque avait tout préparé pour l'abattre. Cent mille hommes, dont 6,000 confédérés, devaient attaquer la maison d'Autriche et démembrer ses immenses possessions au profit des Etats européens du second ordre. Le duc de Savoie aurait partagé le Milanais espagnol avec Venise et les cantons catholiques; la Confédération en corps eût reçu en lot le Tyrol et la Franche-Comté, alliée et protégée des Suisses depuis un siècle. Le but que se proposait Henri IV n'était pas seulement de rétablir l'équilibre entre les puissances de l'Europe; c'était de former une grande fédération chrétienne composée de quinze Etats, dont les représentants réunis en congrès eus-

[1] Dans les angoisses de la torture il avoua avoir acheté le bras de 300 Valtelins pour rétablir l'évêque dans son pouvoir et massacrer les chefs du parti patriote. C'étaient Maghéran à Louësche, Preux à Sierre, Ambüel à Sion, Rotten à Rarogne. Voir Boccard, *Histoire du Valais*, et les romans de M. de Bons, qui sont de l'histoire.

sent concouru au maintien de la paix générale. Le poignard d'un régicide, de l'infâme Ravaillac, fit avorter ce plan grandiose, en tranchant les jours de cet ami de Genève et des Suisses, d'un des meilleurs princes qui aient gouverné les peuples (1610).

§ 3. Capitulations et alliances étrangères. — Rapports des Suisses avec les rois de France et avec les empereurs d'Allemagne pendant le seizième siècle.

Depuis leur réconciliation avec François Ier, en 1516, les confédérés avaient fidèlement tenu le pacte d'or et de sang qui les liait à la France. Toutes les batailles du règne de ce prince furent témoins du courage heureux ou malheureux des guerriers des Alpes. Trois mille confédérés se firent tuer à la Bicoque en attaquant audacieusement les impériaux, défendus par des retranchements et une artillerie formidables (1522). Le trop célèbre condottier bernois Albert de Stein trouva la mort dans cette journée sanglante où il commandait en chef ses compatriotes.

Un autre héros de Marignan, Arnold de Winckelried, apercevant au plus fort de la mêlée Frondsberg, le chef redouté des lansquenets, se précipite sur lui, le blesse de sa lance, et tombe au même instant frappé en pleine poitrine par un boulet.

Au passage de la Sésia (1524), où Bayard fut tué d'un coup d'arquebuse, le capitaine bernois, Jean de Diesbach, couvrit avec 6,000 Suisses la retraite de l'armée française. Dans l'espoir de sauver le célèbre chevalier, il voulut le faire emporter sur les lances de ses soldats.

Moins braves à Pavie, 4,000 confédérés mirent bas les armes et partagèrent le sort du monarque français, prisonnier des Espagnols. Quatre cents d'entre eux cependant, l'élite de l'armée, périrent sur le champ de bataille avec leur chef, Jean de Diesbach, qui chercha la mort dans les rangs ennemis pour ne pas survivre à la honte de cette journée. Elle fut réparée à Cérisoles (1544). Conduits par un héros d'une taille et d'une force herculéennes, Guillaume Frœlich, de menuisier devenu colonel, les confédérés y firent des merveilles et battirent à plate-couture les lansquenets. Douze mille impériaux jonchèrent de leurs corps le champ de bataille. Un heureux coup de lance délivra d'un goître énorme un capitaine des Grisons, Philippe de Hohensax, fils de ce fameux Ulric qui avait commandé les Suisses dans les guerres de Souabe et d'Italie.

Frœlich, aux bons avis duquel les généraux français devaient la victoire, fut fait chevalier sur le champ de bataille. Le roi voulut l'avoir auprès de lui et lui donna le commandement des cent-suisses de sa garde. Ce chef dès lors figure avec éclat, pendant quarante années consécutives, dans toutes les guerres des rois de France. Nous le trouvons en Lombardie, en Lorraine, en Piémont, dans le royaume de Naples, conduisant chaque fois des levées de plusieurs mille hommes qu'on licenciait quand on n'en avait plus besoin, à la fin de la campagne. Frœlich mourut très riche au faubourg Saint-Germain à Paris, le 4 décembre 1562. Le roi et toute la cour assistèrent à ses obsèques. Les faits d'armes de ce capitaine ont été célébrés par les historiens français [1], et sa statue placée dans la galerie de Versailles avec celle des généraux et des héros de la France. Frœlich était natif de Riesbach au canton de Zurich. Mais pour échapper aux lois sévères de cet Etat sur les services mercenaires, il s'était fixé à Soleure, où sa famille a fleuri depuis sous le nom un peu altéré de Frœlicher.

Si le service de France était lucratif et glorieux pour quelques officiers, il ne l'était guère pour les simples soldats. A peine vêtus et nourris, ils étaient réduits à attendre des mois entiers leur solde que retenaient d'avides capitaines, et quand la campagne était finie, on les voyait souvent revenir demi-nus et atteints de maladies dégoûtantes, remplir les hôpitaux et les léproseries de leur patrie. Tel fut le sort de plusieurs mille d'entr'eux après la désastreuse journée de Pavie. Zwingli et les autres réformateurs en prirent occasion pour renouveler leurs éloquentes philippiques contre le service mercenaire.

Parmi les catholiques, des hommes austères firent entendre aussi à diverses reprises une voix de réprobation contre les capitulations étrangères. L'argent des rois était un argent de sang *(Blutgeld)* et un argent de discorde *(Unfriedgeld)* aux yeux de Conrad Scheuber, digne petit-fils de Nicolas de Flue, qui après avoir servi la patrie et la société pendant un demi-siècle comme père de famille, guerrier et magistrat, après avoir occupé même la première magistrature de son canton, avait tout quitté à l'exemple de son aïeul pour vivre en Dieu dans la solitude [2].

Les paroles de ces graves personnages et le cri de la conscience publique réveillée par le deuil des familles, obligèrent

[1] Thevet, de Thou, etc. Les écrivains français l'appellent *Furli*, *Forli*, *Froli*.

[2] La vie de Scheuber a été écrite par le prévôt Gœldlin en 1818.

quelques cantons à rendre des édits rigoureux contre le service et les pensions étrangères. Mais la passion des combats et la soif de l'or étaient trop fortement éveillées chez les peuplades guerrières des Alpes. Au premier roulement de tambour que faisaient entendre les enrôleurs, les guerriers accouraient par milliers se ranger sous les drapeaux de la France.

Lorsque les guerres de religion eurent commencé sous Charles IX, le service mercenaire prit une nouvelle intensité et ajouta de nouveaux lauriers à ceux des précédents capitaines. Tammann, de Lucerne, successeur de Frœlich, sauva l'armée du roi Charles IX à Dreux, où son héroïque résistance donne le temps au duc de Guise d'accourir avec une armée et de regagner la bataille perdue par la faute du duc de Montmorency. Mais Tammann paya ce grand exploit de sa vie et de celle de vingt-six capitaines de sa nation. Parmi les morts se trouvèrent l'avoyer Schwaller, de Soleure, et Zur-Lauben, de Zoug, jeune homme héroïque qui se jeta au-devant de l'épée qui allait frapper son père.

A la tête du corps franc des *Enfants perdus*, Louis Pfyffer, de Lucerne, s'était signalé dans cette journée par un sang-froid audacieux et une rare capacité militaire. Charles IX le désigna pour remplacer Tammann dans le commandement des troupes suisses.

Pfyffer ne tarda pas à justifier ce choix par un service éminent rendu à la personne même de Charles IX. Ce monarque et toute sa cour se trouvant à Meaux auprès de la reine-mère Catherine de Médicis, se virent tout à coup cernés dans la ville par toute une armée protestante aux ordres des chefs les plus célèbres de ce parti[1]. Huit à neuf cents hommes, armés d'épées seulement, formant ce qu'on appelle la maison du roi, entouraient le monarque. Un message secret fut envoyé aux Suisses et informa leur colonel du péril que courait la famille royale.

Le 29 septembre 1567, vers minuit, Pfyffer quitte Château-Thierry où il se trouvait avec 6,000 hommes, arrive vers le matin à Meaux, où il persuade le roi et la reine de se confier à sa garde; les ramène en effet le même soir sains et saufs à Paris avec toute la cour, après avoir soutenu les chocs répétés de l'infanterie et de la cavalerie ennemies en queue, en flanc et en tête. Le lendemain, au milieu de l'enthousiasme public qu'excite cette action d'éclat, le roi va à la rencontre des

[1] Le prince de Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot. Il y avait des Neuchâtelois dans l'armée protestante, à leur tête des Hory, des Tribolet, noms célèbres dans toutes les guerres de France à cette époque.

Suisses jusqu'à la porte St-Martin, passe au cou de leur colonel le collier des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et accorde la solde de bataille à ceux auxquels, « après Dieu, il devait le salut de son royaume. » La France et toute l'Europe retentirent des éloges qu'on faisait de la valeur et de la fidélité des soldats suisses. « La retraite de Meaux fut mise au rang des plus belles victoires. On la compara à la retraite des dix mille [1]. »

Les protestants jouaient de malheur. Deux ans après cet échec, le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX et qui régna depuis sous le nom d'Henri III, leur fit éprouver des déroutes complètes à Jarnac et à Moncontour. Chaque fois la valeur des Suisses contribua à la victoire; ils avaient alors pour chefs Pierre Cléry et Jean de Lanthen-Heidt, officiers fribourgeois pleins de talent et de bravoure.

A un trait glorieux, l'histoire des services étrangers a coutume de joindre une scène déshonorante. Sous le règne de Charles IX, dans cette œuvre de sang et de trahison qu'on nomme la Saint-Barthélemy, la garde suisse du duc d'Anjou fournit son contingent d'assassins à gages; et si le Zuricois Roust, père du bourgmestre de ce nom, succombe en défendant la porte du vieil amiral de Coligny, le fourrier fribourgeois Koch partage avec un bohême le triste honneur de porter les premiers coups au chef des protestants (24 août 1572).

L'avénement au trône d'Henri III, successeur de Charles IX (1574), fut salué par une brillante ambassade de tous les cantons, Lussy et Pfyffer en tête. Quatre mille Suisses, le colonel Gallati, de Glaris, à leur tête, se rangèrent autour du nouveau monarque, firent éclater leur dévouement à la fameuse journée des *Barricades*, où le peuple et les étudiants de Paris, soulevés contre Henri III, le firent prisonnier dans le Louvre. Mais laissés sans vivres, et sans communication avec la cour, ces soldats fidèles faillirent être tous massacrés, comme au 10 août, par une multitude fanatisée à laquelle ils montraient en vain leurs chapelets en criant : *Bons catholiques, nous.* L'arrivée du duc de Guise, que le peuple regardait comme son libérateur et un nouveau Judas Macchabée, les tira du péril. Les confédérés purent s'éloigner emportant leurs drapeaux.

« Ce fut, dit l'un des grands historiens de notre patrie, la première victoire de la bourgeoisie sur les troupes régulières. Ce fut aussi la première blessure que reçut le courage de

[1] M. Vulliemin, XII, p. 108.

nos pères auprès du trône des rois de France. Le lion de Lucerne ne représente pas une seule journée, comme on le croit généralement, mais une époque tout entière de nos annales. Déjà le seizième siècle eut son 10 août[1]. »

Le règne des Bourbons commença comme finissait celui des Valois, c'est-à-dire appuyé sur les lances et les hallebardes de nos ancêtres. Henri IV, déclaré roi de France par Henri III à son lit de mort, ne fut reconnu que par les protestants et un petit nombre de gentilshommes catholiques. Sur 7,000 hommes dont se composait sa petite armée, la moitié était formée des régiments du Glaronnais Gallati et du Soleurois Aregger. Grâce aux prodiges de valeur de ces braves, le Béarnais vainquit le duc de Mayenne à la journée d'Arques, où croyant tout perdu, il avait couru combattre auprès de Gallati en disant : « Mon compère, donnez-moi une de vos hallebardes, je viens mourir ou acquérir de l'honneur avec vous. » (1590.)

L'année suivante à Ivry, Jean-Jacques Tribolet, de Neuchâtel, fut fait chevalier sur le champ de bataille de la main du roi, qui décora également le colonel soleurois Aregger de la cuirasse qu'il avait portée pendant le combat. Le siége de Rouen et la prise de Paris, qui rendit Henri IV maître d'une grande partie du royaume, virent de nouveau briller la valeur des guerriers suisses, dont les hallebardes fidèles suivent désormais le Béarnais dans toutes les guerres qu'il entreprend contre la Savoie et l'Espagne, et escorteront encore ses dépouilles mortelles, lorsqu'elles seront déposées au caveau de Saint-Denis (1610).

Tous les confédérés n'avaient pas combattu sous l'étendard d'Henri IV dans les guerres de la Ligue. Jusqu'à son abjuration, la plupart des Suisses catholiques suivirent, au contraire, les drapeaux des Guises et du roi d'Espagne. Sous les ordres de Louis Pfyffer, de Lussy, et de Béroldingen d'Uri, ils se battirent contre leurs compatriotes à Arques, Ivry, et défendaient encore Paris pour la Ligue, lorsque Henri IV s'en rendit maître en 1594. Des guerriers des mêmes cantons et des mêmes familles combattaient sous des bannières opposées.

Le service de France occupait par moments jusqu'à 20,000 confédérés, et était cependant loin d'absorber toutes les forces militaires de la nation. On trouve des guerriers suisses à la solde de presque toutes les puissances, et à la défense de toutes les causes bonnes et mauvaises. Les ordres réitérés de la diète empêchèrent seuls les mercenaires de verser leur sang pour un

[1] M. Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XII, 249.

duc de Wurtemberg, qui avait mérité la mort par ses crimes[1]. Pendant que les uns combattaient contre l'empereur en Italie, d'autres combattaient pour ce prince contre les Turcs. On avait vu au sac de Rome par l'armée de Charles V, le capitaine des cent-suisses du pape, Marc Roust, de Zurich, se faire tuer avec beaucoup de ses soldats en défendant l'église de Saint-Pierre (1527).

Avant de faire des levées dans l'intérêt de la Ligue, Melchior Lussy avait conduit 3,000 hommes au pape Paul IV, brouillé alors avec Philippe II au sujet de la possession du royaume de Naples (1557). Mais la journée de Paliano, où son régiment, composé en bonne partie de ses compatriotes d'Underwald, fut taillé en pièces par les Espagnols, causa une irritation extrême dans ce canton. Une émeute accueillit le retour de Lussy à Stanz; les femmes des soldats qui avaient péri dans la campagne le poursuivirent le couteau à la main jusque dans sa demeure. Il sut regagner toutefois la confiance de ses concitoyens du Nidwald, puisque leur suffrage unanime le porta onze fois de suite à la magistrature suprême de ce demi-canton[2]. A cette époque, le service étranger n'étant point permanent, permettait aux personnages influents des cantons d'unir aux principaux emplois de la république, celui de chef de bande à la solde d'une puissance étrangère.

Un magistrat et historien fribourgeois (le baron d'Alt), a essayé de justifier cet usage en comparant les avoyers-colonels Pfyffer, Lussy, Heidt, aux *consuls romains quittant le sénat au premier bruit d'une invasion des frontières.* Le complaisant écrivain oublie que les Romains combattaient pour leur patrie, et que la Suisse et non la France était celle de ces aventureux magistrats. Malheureusement la triste politique qui consiste à faire dépendre le *salut* de la Suisse du *salut* de la France, et à subordonner le premier pays à l'autre, faisait de rapides progrès dans les esprits des gouvernants, et se manifeste par les liens toujours plus intimes qui unissent les cantons à ce royaume. L'alliance française, conclue en 1516, est renouvelée quatre fois dans l'espace d'un demi-siècle[3].

Ces renouvellements, si avantageux au pouvoir des rois de France, ne laissaient pas d'être très onéreux à leur trésor. Ils avaient beau se faire représenter en Suisse par les plus fins

[1] Le duc Ulric avait fait, entre autres, assassiner de la manière la plus barbare son chambellan Jean de Hutten, dont il convoitait la femme.

[2] De 1561 à 1606.

[3] En 1549, 1564, 1582, 1602.

diplomates [1] et les meilleurs amphytrions. Les députés des cantons et de leurs alliés ne se rendaient qu'à l'aspect des mulets chargés d'or que les ambassadeurs, quand ils voulaient être sûrs de réussir, devaient traîner à leur suite, pour en faire le partage aux cantons ou à leurs principaux magistrats. Après avoir signé l'alliance, les députés fédéraux allaient en solenniser l'acte à Paris dans l'église Notre-Dame. Chaque fois des fêtes splendides célébraient leur séjour dans la capitale du royaume *très chrétien*. Des médailles et des chaînes d'or étaient distribuées avant leur départ aux chefs de l'ambassade.

La plus pompeuse de ces réceptions fut celle qu'Henri IV fit à ses compères en 1602. « Il ne pouvait trop honorer, dit un écrit du temps, une nation belliqueuse et forte, *nécessaire à l'appui de son Etat.* » L'alliance de 1602 ne coûta pas moins d'un million deux cent mille écus au roi Henri IV. Ce n'était au fond, il est vrai, qu'un à-compte sur les six millions que les rois de France devaient aux villes suisses, tant pour argent prêté par elles, que pour arrérages de pensions, service de guerre, etc.[2]. Quatre à cinq mille écus étaient en outre annuellement comptés aux chefs des cantons pour les tenir dans la dépendance. Une partie de ces pensions étaient distribuées par les gouvernements cantonaux. La répartition des autres se faisait par l'ambassadeur lui-même. Il mandait à Soleure, sa résidence ordinaire, et comme qui dirait sa capitale, les personnages influents auxquels il destinait une part de cet argent à titre d'encouragement ou de récompense.

Grâce à ces subsides et à la cupidité des gouvernants, les rois de France acquirent une influence croissante, qui s'étendit et aux rapports des cantons entre eux, et aux affaires intérieures des cantons eux-mêmes. Bientôt aucun événement de quelque importance ne put se passer en Suisse sans que la France n'y fît sentir son action d'une manière détournée ou directe. En 1610, une rixe de village en Thurgovie ayant failli allumer une guerre religieuse, les Zuricois et les cinq cantons, qui avaient pris les armes, après avoir refusé la médiation de leurs confédérés, se soumirent à celle de l'ambassadeur Castille. La simple menace de supprimer leurs pensions

[1] Les Sillery, les Fleury, les Harlay de Sancy, Bassompierre sous Henri III; les de Vic, Biron, Castille, Morfontaine, Caumartin, sous Henri IV et Louis XIII.

[2] Bâle avait prêté plus de 180,000 écus aux rois de France. Sous Louis XIV, l'Etat de Fribourg se trouva créancier de la France pour une somme de plus de 200,000 livres. L'intérêt en fut payé jusqu'en 1790, à l'époque de la révolution française. Les réclamations faites postérieurement à ce sujet auprès du roi Louis XVIII sont restées sans résultat. Berchtold, *Histoire de Fribourg*.

effraya tellement les membres du sénat de Fribourg, qu'ils s'empressèrent de destituer un de leurs membres les plus influents, le chevalier et trésorier Lamberger, dont les menées en Valais en faveur de l'Espagne avaient irrité la France. A Berne, Jean-Rodolphe d'Erlach ayant eu le malheur de déplaire à cette dernière puissance, fut obligé de s'expatrier et de se réfugier en Angleterre.

De tous les cantons, Zurich seul, fidèle à la voix de ses pasteurs, avait refusé de souscrire à l'alliance française. Mais les intrigues de l'ambassadeur Castille, unies à l'ascendant du bourgmestre Rahn, neveu du célèbre colonel Frœlich, parvinrent à obtenir l'adhésion des Zuricois à l'alliance française (1613).

Menacé par les Espagnols, le duc Charles-Emmanuel de Savoie se souvint de l'ancienne amitié qui unissait ses prédécesseurs à la république de Berne, et ne crut pas en acheter trop cher le retour par la cession formelle du Pays de Vaud. Quatre mille Bernois combattirent alors contre les Espagnols en Piémont et contribuèrent beaucoup à relever les affaires du duc dans ce pays. L'alliance de Zurich et de Berne, en revanche, ne fut pas d'un grand secours à la république de Venise, menacée, comme la Savoie, par les envahissements de l'Espagne, maîtresse du Milanais.

Jusqu'au XVIIe siècle, les Suisses avaient conservé certains égards pour les chefs du corps germanique, auquel ils appartenaient par la langue, comme par le sang et l'origine. Trois empereurs salués à leur avénement par des ambassadeurs fédéraux avaient successivement confirmé les franchises helvétiques, Charles V à Spire, Ferdinand Ier à Augsbourg, Maximilien à Prague. Ferdinand Ier ayant honoré de sa présence la ville de Bâle en 1563, y avait été reçu avec les honneurs dus au suzerain de la haute Allemagne. Mais le dernier et fragile lien qui unissait encore les cantons à l'empire, se relâche dès lors chaque jour sous le charme des relations françaises, et en 1607, la diète de Baden, tranchant le dernier fil qui reliait les deux pays, décide qu'on n'ira plus quêter en Allemagne la confirmation des franchises helvétiques.

§ 4. Tableau de la civilisation au XVIe siècle.

L'histoire de la Suisse avait été jusque-là presque toute politique et guerrière. Au cliquetis des armes se joignent maintenant les luttes non moins ardentes de la parole et de la plume. Les églises et les hôtels-de-ville retentissent du bruit

des joûtes théologiques, et les *disputes de religion*, véritables conciles populaires, font passer les controverses religieuses, de la bouche des savants, dans celle du simple bourgeois et de l'inculte campagnard.

La POLITIQUE FÉDÉRALE revêt elle-même ce caractère théologique, confessionnel. Les deux grands partis qui agitaient la Confédération, à l'époque de la guerre de Bourgogne, les partis purement politiques des *Etats-villes* et des *Etats-Campagnards* s'effacent pour faire place aux deux camps politico-religieux des *réformés* et des *catholiques*. Les diètes séparées, dont le XV° siècle avait donné quelques rares exemples, se multiplient. Les protestants se réunissent à Aarau, ville de l'Argovie bernoise; les catholiques, à Lucerne ou dans un endroit des Waldstætten. Les députés des treize cantons et de leurs alliés continuaient bien à s'assembler deux fois l'année en diète générale à Baden; mais ce n'était guère que pour s'occuper de l'administration des bailliages communs, et non plus pour délibérer de concert et avec la vieille franchise sur les intérêts généraux de la patrie.

L'intervention des *théologiens* dans les affaires publiques contribua beaucoup à amener cet état de choses, en transportant dans le gouvernement la *subtilité* et la *rigueur intolérante* qui étaient le partage des docteurs dans une époque de fanatisme. C'est cette alliance des deux pouvoirs qui rendit l'administration de Calvin si tyrannique à Genève. Les sentiments fédéraux qui animaient Zwingli au début de sa carrière, et les idées philosophiques qui respirent dans ses ouvrages, semblaient devoir promettre plus de tolérance. Mais le dictateur dément le patriote et le philosophe; et le même homme qui dans l'un de ses écrits ouvre le ciel aux païens les plus illustres, comme Socrate, Cicéron, Marc-Aurèle, ne peut se résoudre à laisser vivre en paix sur la même terre des citoyens d'une confession différente. Dans son fameux mémoire au gouvernement de Berne, nous voyons le réformateur recourir au texte sacré pour demander l'extermination des *Philistins* (c'est le nom qu'il donne aux cinq cantons) et menacer Israël (c'est-à-dire les cantons réformés) de la colère divine s'ils refusent, comme autrefois les douze tribus, de punir celle de Benjamin de ses outrages sacriléges envers les Lévites. Toutefois, l'homme d'Etat ne néglige pas les considérations profanes, plus propres à faire effet sur les politiques un peu païens de Berne. « Le moment, disait-il, est propice pour la lutte. Le roi de France a promis de rester neutre; l'empereur est assez occupé en Allemagne. Réduits à leurs propres forces, sans artillerie, aujourd'hui principale

force des armées, affaiblis par nos partisans secrets qui n'attendent que notre présence pour se montrer, comment pourraient-ils nous être redoutables? Nous parviendrons en tous cas à leur enlever les bailliages communs de langue allemande que Berne et Zurich se partageront entre eux, afin de prévenir tout démêlé avec les cantons co-partageants. »

La doctrine d'extermination formulée par Zwingli s'éteignit heureusement avec les premiers réformateurs, dont les successeurs montrèrent des dispositions plus conformes à l'Evangile. Mais alors elle passa des théologiens de la réforme à ceux de l'ancienne croyance, et devint le principe dominant de la politique des *nonces* et des *jésuites*. Les torches de la guerre religieuse allumées par Zwingli au XVI[e] siècle seront rallumées deux fois par le zèle impétueux des disciples de Loyola et des représentants de la cour romaine. « Les jésuites, dit le véridique et impartial auteur de l'*Histoire d'Appenzell*, les jésuites, depuis leur introduction en 1574, jusqu'à leur expulsion, ne connurent d'autre politique que celle de haïr les protestants et de s'attacher aux puissances étrangères dont ils pouvaient attendre quelque avantage en retour de leur haine pour les cantons évangéliques [1] ».

Aussi la principale tâche des hommes d'Etat vraiment patriotes des deux confessions fut-elle de combattre les tendances *haineuses* qui, sous le nom de religion, menaçaient de détruire l'ALLIANCE ÉTERNELLE, cette arche sainte de l'indépendance helvétique. Telle fut la mission sublime de cet avoyer Wengi, dont le sang faillit couler pour la *tolérance religieuse*.

Le nom de Wengi, ce Winckelried de la tolérance, est le plus beau de notre histoire, dans l'âge de la réforme.

Non loin de l'immortel avoyer de Soleure prend place cet avoyer lucernois dont la modération après la victoire de Cappel égala les persévérants efforts pour prévenir une rupture. La noble figure de Golder, le pacificateur catholique de Tennikon, fait un digne pendant à celle du médiateur protestant de Steinhaus, de ce grand landamman Æbli qui, avec son successeur Egide Tschoudi, forme encore aujourd'hui la plus belle illustration de sa petite patrie glaronnaise. Golder et Æbli se plaçant entre les deux partis et s'exposant par cette action courageuse aux soupçons et aux injustes accusations de leurs coreligionnaires respectifs [2], rappellent cet illustre

[1] Zellweger revient encore sur ce sujet dans son *Histoire des Relations diplomatiques de la France avec la Suisse*.

[2] Moins tolérant que Golder, le landamman Egide Tschoudi critique amèrement

chancelier de l'Hôpital poursuivant à la même époque, mais avec moins de succès, au milieu de la tourmente religieuse de la France, l'œuvre difficile d'une transaction équitable entre les Ligueurs et les Huguenots. Si les *fleurs de lis*, selon la belle expression d'un chroniqueur contemporain, étaient gravées dans le noble cœur du magistrat français, la *croix fédérale* brillait en traits de flammes dans celui des deux nobles magistrats helvétiques.

Les hommes d'Etat n'étaient pas seuls à travailler au rétablissement de la concorde et au maintien de l'équilibre confessionnel qui pouvait seul lui donner une base solide. Des prêtres catholiques et réformés, de simples citoyens, les secondaient dans cette œuvre ardue, ou prenaient même quelquefois une courageuse initiative. Le nom du ministre Valentin Tschoudi ne sera jamais prononcé qu'avec respect par les amis de la religion et de la patrie. Celui du chanoine Schœnbrunner (de ce prêtre patriote qui pleurait à Cappel sur le corps inanimé du plus grand ennemi de sa foi et de ses intérêts privés) aura toujours le pouvoir d'attendrir les âmes généreuses, capables de sentir et d'apprécier la beauté morale. N'était-ce pas aussi la plume d'un ami de la concorde et d'un loyal confédéré, que celle de ce *vieux croyant* qui, le soir même de cette funeste journée, mêlait ces mots émus à sa description de la bataille : « Aujourd'hui les frères se sont baignés dans le sang de leurs frères; oui, de braves gens ont égorgé de braves gens; des confédérés ont éteint dans le sang de leurs confédérés la *charte d'alliance* que leurs ancêtres avaient scellée de leur sang! Oh! il s'est passé aujourd'hui des choses telles que si l'on n'eût pas combattu pour l'indubitable vieille foi chrétienne, le soleil se fût obscurci, et tous les éléments se fussent déchaînés contre nous [1]. »

Dans le but de prévenir le retour de pareilles calamités, un brave campagnard de Schwytz, nommé Dettling, conçut le projet d'une assemblée de notables des deux confessions chargés d'opérer une réconciliation générale. Le *landrath* de son canton, auquel il fit part de son projet, n'osa prendre sur lui une affaire de cette importance, et renvoya Dettling au recteur des jésuites à Lucerne. Celui-ci jugea à propos de s'en remettre au nonce qui, à son tour, s'en déchargea sur l'avoyer

dans sa chronique la paix de Tennikon, et l'appelle « un coup funeste porté à notre sainte foi catholique au moment où Dieu venait de lui accorder la victoire. » — « Aussi, ajoute-t-il avec une indignation un peu crédule, ni l'avoyer Golder, ni ceux qui se sont rangés à son avis, les ammans Troger et Thoos, n'ont vécu longtemps après ce malheureux événement. »

[1] Kunzi, de Klingnau, dans sa chronique manuscrite.

Pfyffer, dont la politique exclusive n'était guère propre à avancer la conciliation projetée. Sans perdre courage, Dettling se tourna vers les États réformés. Il avait déjà reçu un bon accueil à Zurich, et se proposait de se rendre à Berne, lorsque la ligue d'Or conclue dans l'intervalle fit avorter les généreux desseins du campagnard de Schwytz. Le nom de ce bon citoyen ne mérite pas moins de vivre dans l'histoire, comme récompense et comme exemple.

Une œuvre digne des sages de la nation eût été d'obtenir quelque adoucissement à l'horrible LÉGISLATION qui, chez les réformés comme chez les catholiques, poursuivait les dissidents, les incrédules et tous ceux que les idées superstitieuses du temps ou de réels égarements d'esprit faisaient envisager comme les ennemis du salut et de la foi chrétienne. Plusieurs y songèrent. A Berne, un magistrat se distinguait par ses lumières et par son amour de l'humanité : c'était le commissaire-général Nicolas Zurkinden, dont l'illustre Grotius luimême nous a conservé le courageux langage à l'occasion du supplice de Servet : « Je doute, écrivait Zurkinden à Calvin, je doute que les verges et la hache soient de bons moyens pour réprimer les écarts des esprits. Les exemples de l'antiquité sont là pour nous apprendre que le sang humain étend ces souillures, bien loin de les effacer. J'ai vu des hommes qui avaient ordonné la mort de misérables; ils auraient tout donné pour les rappeler à la vie. Ils eussent mieux aimé combattre cent adversaires que d'avoir à se reprocher le supplice d'un seul[1]. »

Mais que pouvaient les paroles de quelques hommes de cœur contre les préjugés dominants? La voix de Zurkinden ne trouva pas plus d'écho que celle de Hofmeister, l'ennemi de la torture, au siècle précédent. La mort de Servet, tant reprochée aujourd'hui à Calvin par tous les historiens, lui fut un titre d'honneur aux yeux de ses contemporains. On ne comprenait alors pas qu'on fût plus indulgent envers les *empoisonneurs des âmes* qu'envers les *empoisonneurs des corps*[2]. C'était comme *empoisonneurs des âmes* qu'avaient été brûlés, au concile de Constance, Jean Huss et Jérôme de Prague, et que devait périr à Rome, un demi-siècle après Servet, le pan-

[1] Nicolas Zurkinden, bailli de Nyon, en 1544, avait eu comme tel des relations de voisinage et de science avec Calvin. Il remplit ensuite les fonctions importantes de chancelier et de commissaire-général pour les pays romands (1564-72). *Archives de Berne.*

[2] « Je ne comprends pas, écrivait aux Genevois, Mélanchton, le plus modéré des théologiens de la réforme, que vous hésitiez à tuer dans son corps un scélérat qui a tué dans leur âme tant de chrétiens. »

théiste italien Bruno (1600). Docteurs protestants et docteurs catholiques croyaient de bonne foi, par ces sacrifices humains, venger Dieu des outrages des écrivains et des philosophes.

Les efforts tentés par quelques jurisconsultes éclairés pour adoucir les dispositions de la pénalité relative aux sorciers, eurent quelque succès à Berne, où l'on paraît avoir été plus avancé à cet égard que dans beaucoup d'autres villes de la Suisse[1].

Une ordonnance du 3 mai 1600 restreignit aussi l'usage de la torture et l'application de la peine capitale, prodiguée surtout dans le Pays de Vaud. Mais ces adoucissements s'arrêtèrent à la limite des Etats de Berne. A Genève, par exemple, sous l'empire de la loi draconienne établie par Calvin, 150 personnes périrent sur le bûcher dans l'espace d'un demi-siècle. A Fribourg, le nombre des victimes ne fut pas moindre. Le promoteur des supplices dans cette ville était le vicaire général et prévôt Schneuwly, l'ecclésiastique le plus vertueux, le plus austère et le plus charitable du diocèse. Telle était la puissance du préjugé, qui faisait considérer certaines personnes comme les *suppôts de Satan* et comme les corrupteurs du genre humain!

Dans l'état où se trouvait alors la jurisprudence criminelle, la promulgation en Suisse de la *Caroline* fut un véritable bienfait[2]. Bien qu'au nombre des peines conservées par ce code, on voie avec horreur figurer l'écartèlement, le pal et l'abominable coutume d'enterrer vifs certains malfaiteurs, la *Caroline* eut au moins pour résultat d'introduire plus d'ordre, de douceur et de mesure dans les procès et les jugements criminels.

A côté de l'effrayant tableau qu'offre la législation criminelle, brille en traits lumineux l'ADMINISTRATION bienfaisante de magistrats éclairés. L'un d'eux, le Zuricois Werdmüller, bailli de Locarno, écrivait à la diète :

« J'ai suspendu les poursuites pour dettes dans mon bail-
» liage jusqu'à la maturité du blé, ou à un nouvel ordre de
» vos seigneuries; car les pauvres gens n'ont ni blé ni argent
» pour en acheter. Ils ont, à la vérité, quelque peu de bétail.
» Mais ôtez-leur leurs vaches, leurs enfants manqueront de

[1] Le progrès politique et administratif, à Berne, est marqué par un autre fait : la création de l'*Académie gouvernementale* appelée *Etat extérieur*. Les jeunes gens des familles patriciennes imitaient en petit les délibérations des conseils et s'y formaient à la discussion des affaires publiques. Cette institution ne tarda pas à dégénérer en vaine parade.

[2] La Caroline ou Code Carolin a reçu son nom de Charles-Quint, sous le règne et par l'ordre duquel il fut rédigé (1532).

» lait et périront. Je vous prie, en grâce, messeigneurs, de » m'autoriser à leur distribuer chaque jour une chaudière de » bouillie, en y mêlant du pain et de la viande, pour empê- » cher ces malheureux de mourir de faim. L'honneur de la » Confédération veut que nous donnions l'exemple d'une ad- » ministration juste et bienveillante, et que nous venions en » aide à ceux qui souffrent. Témoins de nos efforts pour le » bien général, les peuples voisins loueront et envieront ce » régime. Cette manière d'étendre notre puissance vaudra » mieux pour nous que les conquêtes à coups de piques et de » hallebardes. Ne pourrait-on pas aussi faire ensorte de » mettre un terme aux imprécations des gens de Lugano » contre la vénalité de ceux qui les gouvernent. Oh! pour » Dieu, seigneurs! abolissez de honteux usages, et la Confé- » dération sera prospère et bénie. »

Ce noble et ferme langage toucha les cœurs des seigneurs de la diète; ils approuvèrent les mesures d'humanité qu'avait prises le digne bailli de Locarno et lui accordèrent pleins pouvoirs pour en prendre de nouvelles. Quant aux abus qui se commettaient dans d'autres bailliages et que signalait avec tant de force le rapport de Werdmüller, il ne paraît pas qu'il y ait été apporté des remèdes efficaces; les plaintes des habitants de ces contrées se renouvelèrent encore bien souvent par la suite.

Le canton qui donnait à la Confédération des employés comme Werdmüller eut longtemps à sa tête deux chefs aussi distingués par leurs qualités morales que par leurs lumières. Le bourgmestre, Bernard de Cham, sorti de la noblesse et possesseur d'une immense fortune, n'en était pas moins le plus aimé et le plus populaire des gouvernants zuricois. Georges Muller, son collègue, était un sellier que son rare bon sens, uni à une probité rigoureuse, avait désigné comme chef de l'Etat au suffrage de ses libres concitoyens. Cette position éminente, loin de l'éblouir, avait éveillé en lui d'honorables scrupules sur sa capacité à la remplir comme il faut. La huitième année de son administration, le respectable magistrat quitte secrètement la ville, laissant un écrit par lequel il signifiait au gouvernement son intention formelle de renoncer aux affaires et de ne rentrer au pays que lorsqu'il aurait été remplacé dans la charge de bourgmestre. La partie était belle pour les ambitieux et les intrigants. Mais le gouvernement zuricois n'en renfermait pas dans son sein, ou ils n'osèrent pas se produire; car un vote unanime confirma dans ses fonctions le bourgmestre absent, qu'on invita à venir reprendre au plus tôt les rênes de l'Etat. Emu de cette marque

de confiance, Muller se rendit au vœu de ses concitoyens et gouverna encore quelques années la chose publique, de concert avec son noble collègue.

Un trait peu commun de grandeur d'âme place au rang des plus belles illustrations de notre histoire un landamman de Schwytz. Joseph Amberg a été cité plusieurs fois dans ces pages comme l'un des principaux chefs du parti catholique dans les vallées forestières. Son fils, jeune homme indompté dans ses passions, se souilla par un inceste. La loi le condamnait à la peine capitale, et c'était au landamman à prononcer la sentence. Le malheureux père ne songe pas un instant à se soustraire à ses devoirs de juge, et encore moins à dérober son fils à l'ignominie de l'échafaud. Le cœur saignant de douleur, il prononce l'affreuse condamnation, puis va faire ses adieux à son fils dans sa prison, quelques heures avant le supplice. Bientôt, se démettant de toutes ses charges, il se retire dans son château d'Iberg, où, consumé par le chagrin, il finit ses jours cinq ans après dans la solitude et la pénitence (1545). Avant de mourir, ce père infortuné fonda un service perpétuel pour le repos de son âme et de celle de son fils.

On a beaucoup vanté la force d'âme du premier Brutus assistant d'un œil sec au supplice de ses deux fils qui avaient conspiré le retour des rois et la ruine de la république romaine. Combien plus admirable et plus humaine est la vertu d'Amberg, qui sut unir la tendresse d'un père à l'inflexibilité du magistrat!

La grandeur d'âme n'était pas l'apanage exclusif des gouvernants. Le PEUPLE SUISSE se montra souvent plus grand que ses chefs. Tous les historiens ont admiré la conduite pleine de bon sens, de loyauté et de patriotisme que tint le peuple bernois en présence de la lâcheté ou de la vénalité de ses gouvernants, disposés à livrer à la Savoie, Genève, leur ancienne alliée.

Son attitude énergique contraignit le gouvernement à consulter les *communes* dont le mâle langage fut celui des anciens Suisses, et comme dit Jean de Muller, « un modèle d'éloquence helvétique. » — « Pourquoi le cacher à vos seigneuries, mandèrent les communes de l'Argovie, à la réception de votre lettre, nous avons relu celle par laquelle vos pieux ancêtres promettaient aux nôtres, après la guerre de Cappel, de ne plus faire ni guerre, ni alliance à l'insu et contre le gré du peuple des campagnes. Depuis lors, nous n'avons pas cessé de vous servir avec dévouement et de faire pour vous tout ce que l'on peut attendre de *sujets* fidèles.

Nous avons couru aux armes jusqu'à cinq fois dans la dernière guerre et quelquefois au milieu de la nuit, sans montrer jamais aucune impatience. Aussi devons-nous être d'autant plus sensibles à l'affront que vous nous avez fait en entreprenant plusieurs guerres dans ces derniers temps, non-seulement sans convoquer aucune assemblée des communes *(landsgemeinde)*, mais sans nous consulter en aucune façon, ni nous informer en rien de ce qui se passait, comme il eût pourtant convenu de le faire envers des hommes toujours prêts à exposer leurs biens et leur vie.

» Déjà, vous le savez, messeigneurs, les exploits de nos pères en faveur de nos alliés de Genève sont consignés dans les chroniques. De beaux chants en ont popularisé le souvenir parmi le peuple des campagnes qui aime à redire la sortie glorieuse de l'ours et son entrée sur le territoire de Savoie. Ces hauts faits, vous ne voudrez pas, messeigneurs, en ternir la gloire par un traité avec la Savoie; vous préfèrerez en rehausser l'éclat par de nouveaux exploits.

» Car si Genève devait tomber entre les mains de ses ennemis, quelle calamité et quelle effusion de sang n'aurions-nous pas à déplorer! Comment pourrions-nous nous justifier devant Dieu et devant les hommes d'avoir laissé périr misérablement ce boulevard et cette clef de la Confédération?

» Non! nous ne pouvons ni ne voulons laisser tomber Genève. Nous voulons garder loyalement les alliances.

» Voilà notre opinion sincère et réfléchie dans cette affaire.

» Maintenant que nous avons dit ce que nous avions à vous dire, vous trouverez en nous, quoi qu'il arrive, des sujets dévoués et fidèles. Mais, nous vous en prions: soyez aussi quelque chose pour nous. Ne vous inquiétez pas tant des princes étrangers; et attachez-vous plutôt à conserver l'esprit des anciennes alliances, qu'avec l'aide de Dieu, nous sommes prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

La voix du peuple, *quand elle est l'organe de la vérité et de la justice,* est la voix de Dieu. Les gouvernants bernois ne se sentaient pas assez forts pour résister à cette voix, se manifestant avec tant d'ensemble et de puissance. Le traité fut rejeté à l'unanimité. Mais les protestations des campagnards bernois furent comme le chant du cygne de la vie républicaine dans ce canton. Dès cette époque, le gouvernement ne consulta plus ni le peuple des campagnes, ni les bourgeois de la capitale.

Une tentative de ces derniers pour reprendre leurs anciens droits échoua complétement et n'aboutit qu'à consolider le nouveau système. On punit de la prison le petit nombre de

citoyens courageux qui refusèrent de prêter serment, sans condition, dans l'assemblée générale du 9 novembre 1589[1]. Les grandes familles eurent d'autant moins de peine d'asseoir leur domination sur le peuple bernois, qu'il était accoutumé depuis longtemps à subir leur prépondérance. Les Boubenberg au XIVe siècle, les Scharnachtal et les Diesbach au siècle suivant avaient préparé la voie aux Erlach, Wattenwyl, Graffenried et Mullinen qui alternaient alors dans la première dignité de la république.

L'OLIGARCHIE s'établissait partout en Suisse sur les ruines de la constitution libérale des premiers âges. Nous avons signalé les causes de ce changement politique et social dans le tableau qui termine l'histoire du XVe siècle. La principale était l'imitation des mœurs et des idées des cours étrangères, où tout tendait alors vers la centralisation administrative et l'absolutisme royal. Aussi l'aristocratie s'organisa-t-elle le plus vite et le plus fortement dans les cantons qui entretenaient le plus de relations diplomatiques avec les souverains et les ambassadeurs étrangers.

A Soleure, l'égalité des citoyens devant la loi était encore un droit tellement reconnu au commencement du XVIe siècle, que le chef de l'Etat avait dû y comparaître devant le juge sur la plainte d'un simple tambour. Mais quelques années après, les idées avaient tellement changé dans ce canton, devenu la résidence ordinaire de l'ambassadeur de France, qu'une ordonnance y fut rendue pour défendre à l'avoyer d'exercer un métier quelconque, comme déshonorant pour le chef de la république.

A Lucerne, le pouvoir se concentra aux mains d'une seule famille, celle des Pfyffer, distributeurs de l'argent de France. Trois Pfyffer, l'oncle et les neveux, se succédèrent dans la charge d'avoyer. L'opposition d'Am-Lehn, boucher de profession, que son éloquence et sa richesse avaient élevé à la suprême magistrature, vint contrebalancer un instant le crédit des Pfyffer. Ils se virent même obligés de partager le pouvoir avec ce dangereux adversaire et de former avec lui et ses principaux partisans une sorte de *sexemvirat* ou gouvernement occulte de six membres. Mais Am-Lehn, jaloux des Pfyffer, les ayant accusés de corruption et fait rendre contre l'un d'eux un arrêt de bannissement, fut proscrit à son tour et réduit à s'enfuir dans le Nidwald où la protection de son

[1] Elle eut lieu dans la grande église et fut présidée par l'avoyer de Mullinen. Le chef de la minorité bourgeoise était un peintre sur verre, nommé Wolfgang Fueter. *Gelzer.*

beau-fils, le célèbre landamman Lussy, se borna à lui faire obtenir le modeste salaire d'un maître d'école.

Un orage plus redoutable se forma contre l'oligarchie lucernoise; ce fut l'insurrection des paysans de Rothenbourg, répétition de celle de 1513. On calma celle-ci plus facilement que la première, et la guerre des *harengs* (on nomma ainsi cette levée de boucliers, parce qu'on était en carême) alla prendre place à côté de celle des *oignons* dans la chronique lucernoise (1570).

A Bâle, la noblesse, déjà fort affaiblie à la fin du XVᵉ siècle, avait été totalement écartée des affaires après l'établissement de la réforme. Mais ce fut pour faire place à l'aristocratie bourgeoise, et à une inquisition d'Etat ou *conseil secret* de treize membres, chargé d'examiner les affaires avant ou même après la décision du sénat.

Dans ce canton, la levée d'un impôt sur le vin (un *rappe* par pot, de là le nom de *guerre des rappes)* provoqua une insurrection de paysans en 1591. Dirigée par un nommé Sigrist, de Liestal, elle fut apaisée par la prudence et l'énergie du conseiller Ryff, capitaine des arquebusiers de Bâle-Ville, qui se présenta lui-même aux insurgés, les harangua et les fit rentrer dans l'obéissance. Pour prix de ses services, André Ryff recueillit l'ingratitude de ses collègues. Il s'en consola en consignant le récit de cet événement dans un beau manuscrit, orné de dessins, conservé curieusement dans sa famille.

La victoire des gouvernants de Bâle enhardit ceux de Zurich qui levèrent à leur exemple un impôt sur la campagne et provoquèrent ainsi un soulèvement sur les bords du lac (1599). Le supplice d'un des chefs rétablit l'ordre. Victorieuse des paysans, l'oligarchie zuricoise s'appesantit alors sur les bourgeois. Les tribus consultées en 1613, à l'occasion de l'alliance française, ne furent plus réunies qu'une fois en 1620. Zurich avait établi l'institution des *secrets*, introduite également à Berne et à Fribourg. Dans ce dernier canton, les familles d'épée et de robe qui étaient aux emplois, enlevèrent à la bourgeoisie l'élection des *bannerets* (1553). Ce premier pas vers l'asservissement de la communauté fut suivi d'un second plus décisif, consistant à ne reconnaître comme habiles aux fonctions publiques, que ceux dont les noms figureraient sur un registre distinct, ou *livre* de la *grande bourgeoisie* (1627).

La constitution aristocratique avait déjà été introduite à Genève par Calvin pour mettre fin aux troubles qui avaient désolé cette ville. Mais il y avait joint un fort contrepoids de

théocratie ou de gouvernement ecclésiastique. Les gouvernants étaient soumis à la censure des ministres et du consistoire. Après la mort du réformateur, les conseillers s'affranchirent de cette tutelle, introduisirent la vénalité des charges et ôtèrent au peuple le droit de voter sur l'impôt. Un citoyen courageux, Jean Botilier, ayant osé demander le scrutin secret dans les élections et la création de *tribuns du peuple* ou *bannerets*, « on lui rappela, dit M. Vulliemin, la loi d'une ancienne république qui ordonnait aux citoyens assez hardis pour demander un changement à la constitution, de venir la proposer la corde au cou. »

Pendant la guerre avec la Savoie, un conseil de sept membres dirigeait toutes les affaires. Habitués au pouvoir, les *septemvirs* résolurent de s'y maintenir et se rendirent *inamovibles*. Les prétentions des gouvernants allaient croissant avec leur pouvoir. Non contents de s'appeler « très honorés et magnifiques seigneurs » à la façon des magistrats des villes suisses, ils exigèrent qu'on les abordât tête nue, avec de grandes démonstrations de respect; ils allèrent jusqu'à se faire donner le droit, par un article inséré au traité de Vervins, de porter l'épée sur les terres de Savoie comme les gentilshommes. Les pasteurs qui cherchèrent à resserrer dans de certaines limites le pouvoir des magistrats furent révoqués ou chassés. Bèze lui-même vit supprimer par la *censure* le traité qu'il avait composé en latin sur les *Devoirs* et les *Droits des magistrats*.

Le Valais, malgré les institutions populaires de ses dixains, n'avait pu échapper au mouvement anti-démocratique. Les principaux magistrats profitèrent de l'insurrection de leurs *serfs* de Louësche et de la Tour, pour accabler ces malheureux et les déclarer *sujets à perpétuité*, sans possibilité de rachat. Ils abolirent aussi l'*ostracisme* valaisan, connu sous le nom de *mazze*, dont on eût pu se servir contre eux, comme on l'avait fait contre le cardinal de Sion.

La révolution politique du XVI° siècle était en même temps une révolution sociale. Une égalité générale et complète n'avait jamais régné, à la vérité, dans la Confédération. Il y avait toujours eu des serfs dans les pays *sujets* des Suisses. La vente même de quelques-uns de ces pauvres gens n'était pas un fait sans exemple dans les annales des bailliages de l'Argovie. Mais maintenant, outre les serfs, classe d'ailleurs peu nombreuse et que le réveil des idées religieuses tendait à faire disparaître tout à fait, l'égoïsme local surexcité soit par les défiances religieuses, soit par la création des bailliages et d'autres emplois lucratifs, fit naître une foule de classes

et de catégories au sein même des citoyens toujours libres et égaux de l'ancienne Suisse. Il y eut non-seulement des *grands bourgeois* et des *petits bourgeois*, mais des *demi-bourgeois*, des *communiers* et des *non-communiers*, des *natifs*, des *domiciliés* et des *tolérés*. Des priviléges, des droits distincts et gradués s'attachaient à chaque classe et étaient impitoyablement refusés à quiconque n'en faisait pas partie par sa naissance. L'admission à la bourgeoisie se faisait précédemment presque sans frais, pour tout homme honorable qui se présentait en armes sous les drapeaux, ou possédait une maison en ville; elle fut rendue très difficile et presque inaccessible dans certaines localités.

Le XVI° siècle est marqué sous le rapport de l'économie publique par un accroissement extraordinaire du paupérisme, occasionné par les guerres mercenaires, les disettes fréquentes et l'affluence de rôdeurs étrangers qui parcouraient en tout sens la Confédération. De là une série de lois et de mesures funestes qui interdisaient le mariage aux pauvres, obligeaient chaque commune à nourrir ses indigents, parquaient chacun dans sa commune, gênaient la liberté d'établissement, d'industrie et favorisaient outre mesure l'esprit de localité. C'est le temps de la formation de la malheureuse classe des *heimathlosen* (gens sans patrie), ces ilotes, ces parias de la Suisse moderne, cent fois plus à plaindre que les serfs du moyen-âge. Pour se débarrasser de la nuée de mendiants qui assiégeaient le seuil de toutes les demeures, ou qui erraient en troupes sur les chemins et dans les forêts, des chasses inhumaines furent organisées dans divers cantons.

La réforme avait changé complétement la face de l'Eglise et de l'État en Suisse; elle modifia aussi beaucoup l'ÉCOLE.

D'abord l'Université de Bâle, cette fille de la papauté et de la science allemande, perdit son caractère d'université fédérale et catholique, symbole de l'unité religieuse et nationale de la *vieille Suisse*.

Le départ d'Erasme et de Glaréan, occasionné par les dissensions religieuses de 1526, lui porta aussi un coup funeste sous le rapport intellectuel et tourna au profit de l'université voisine et rivale de Fribourg en Brisgau, fréquentée dès lors par un grand nombre de jeunes gens des cantons restés fidèles à l'ancienne croyance. Mais diverses causes concoururent à relever la grande école de Bâle et à en faire de nouveau l'un des principaux sanctuaires de la science en Europe. Ce fut premièrement le retour d'Erasme qui ne pouvait se résoudre à vivre loin d'un séjour où il était chéri et honoré, malgré son aversion bien connue pour la doctrine zwin-

glienne. Malheureusement la ville rhénane ne jouit pas longtemps de la présence de ce fécond et pacifique génie. Rentré à Bâle en 1535, le célèbre Hollandais y mourut déjà l'année suivante. Ce fut, en second lieu, le concours de beaucoup d'hommes distingués, appelés les uns à donner un enseignement régulier, d'autres seulement des cours temporaires sur la théologie, le droit et les sciences naturelles. Une troisième cause fut l'immense activité littéraire et commerciale que déployèrent les nombreux et savants imprimeurs de Bâle, dont les presses infatigables inondèrent l'Europe d'ouvrages importants dans tous les genres.

En revanche, les Bâlois ne firent rien ou presque rien après la réforme pour les écoles de la campagne. Zurich montra plus de sollicitude pour l'éducation populaire. On y fonda beaucoup d'écoles à la campagne. La ville de la Limmat, centre de la poésie chevaleresque sous les Hohenstauffen, et depuis lors en grand renom de savoir en Allemagne, dut à la réforme la fondation de son école de théologie, la plus célèbre avec celle de Genève. L'antistès Bullinger, qui en était le chef, embrassait comme Calvin, dans sa correspondance, les princes et les docteurs de l'Europe réformée. La bibliothèque de Zurich conserve soigneusement les lettres écrites au savant successeur de Zwingli, par les têtes couronnées d'Angleterre (Henri VIII, Edouard VI, Jeanne Grey, Elisabeth). Lorsque Henri VIII se fit pape de l'Eglise anglicane et persécuta avec un égal acharnement catholiques et protestants dans son royaume, un grand nombre de savants prélats anglais se réfugièrent à Zurich, où les lettres reçurent de leur présence une impulsion analogue, inférieure cependant, à celle qu'avaient donnée les réfugiés italiens dans la même contrée et que les réfugiés français donnaient encore sur les bords du Léman.

Ce fut grâce à quelques-uns de ces illustres proscrits, aux jurisconsultes français Godefroi, Hottoman, Dumoulin, Bonnefoi, que Genève put joindre à son académie européenne de théologie, une école de droit non moins célèbre. La fameuse devise de Genève : *Post tenebras lux* (après les ténèbres, la lumière), se trouva réalisée pour la seconde fois. L'académie de Lausanne disputait parfois à celle de Genève ses hommes éminents et brillait aussi par l'étude des langues. Les facilités que les savants trouvaient à Bâle pour la publication de leurs ouvrages, Genève les leur offrait dans les ateliers de Robert-Etienne, héritier du savoir et de l'habileté typographique de son père, le premier imprimeur de France. Mais la contrefaçon s'établissait à Genève avec l'imprimerie

et provoquait les plaintes fréquentes du gouvernement de Bâle, protecteur zélé des intérêts commerciaux de ses ressortissants.

La Suisse catholique avait été pendant quelque temps inférieure à la Suisse réformée sous le rapport des connaissances. Elle n'avait aucun centre intellectuel à opposer à l'université de Bâle et aux académies réformées de Zurich, Genève et Lausanne. Cette infériorité scientifique avait été pour beaucoup dans le rapide triomphe de la réforme, au sein de plusieurs cantons; elle avait occasionné la défaite du clergé dans les thèses publiques, où se débattaient les destinées des deux confessions.

Cette infériorité des études catholiques eut encore pour résultat que beaucoup de familles placèrent leurs fils dans la Suisse protestante. Quoique très attaché au culte catholique, le célèbre colonel Frœlich avait mis son fils en pension chez le pasteur de Frauenkappelen, dans le canton de Berne. Le fameux avoyer Pfyffer, le héros de Meaux, avait fait ses études à Strasbourg avec le poète neuchâtelois Hory, qui nous révèle ce fait dans quelques vers composés pour servir d'épitaphe à son ancien condisciple. Un certain nombre de jeunes Glaronnais catholiques fréquentaient le collége *carolin* de Zurich, où les avait envoyés le savant et orthodoxe magistrat Egide Tschoudi. Des paroles un peu vives échangées entre eux et leurs condisciples protestants, ayant engagé ces jeunes gens à quitter Zurich, au beau milieu des cours, Tschoudi les obligea d'y retourner, mais non sans les munir d'une lettre de recommandation pour son ami et correspondant, le savant historien Simler, qu'il priait d'intervenir en faveur de ses compatriotes et de les protéger contre de nouvelles vexations relatives à leur croyance.

Il en fut ainsi jusqu'à la grande restauration du catholicisme accomplie par le concile de Trente. Les décrets de cette haute assemblée, en même temps qu'ils prescrivaient d'établir partout des colléges et des séminaires, défendaient toute communication avec les hérétiques. Devenus les maîtres de l'instruction supérieure dans les cantons catholiques, les jésuites s'étayèrent de ces décrets pour solliciter le rappel des jeunes gens qui fréquentaient les écoles protestantes.

Tout le système d'instruction des jésuites était calculé pour combattre le protestantisme et faire de la science l'auxiliaire de la théologie. Un ton dogmatique et polémique anima tout l'enseignement. D'arides abrégés remplacèrent les classiques de la renaissance. Aussi des cinq colléges (Fribourg, Lucerne, Porrentruy, Sion et Brigue) dirigés par les jésuites à cette

époque, n'est-il sorti aucun savant véritable. Un esprit littéraire et libéral semble avoir animé au contraire l'enseignement des bénédictins de Saint-Gall, dont le prince-abbé Joachim Eichorn n'eut pas besoin de recourir aux jésuites comme dut le faire le prince-évêque de Bâle, Christophe de Blarer, prélat très zélé aussi pour l'avancement moral et matériel de son peuple.

Le XVIe siècle offre l'image d'un développement national de l'intelligence comme aussi d'une des phases les plus intéressantes de notre histoire littéraire. Jamais un tel concours d'hommes éminents n'avaient illustré, par leurs travaux et leurs talents, les trois grandes sphères de la vie publique: l'Eglise, l'Etat, l'Ecole. De ces hommes, plusieurs sans doute n'avaient pas vu le jour dans notre patrie; tous néanmoins lui appartiennent, parce qu'ils vécurent, agirent et moururent sur le sol helvétique, devenu leur centre d'action et leur patrie adoptive.

Grâce à ces hommes de génie, la Suisse reconquit le rôle européen qu'elle avait perdu depuis Marignan et le cardinal Schinner. Seulement, à la suprématie militaire et politique succéda une prééminence religieuse et intellectuelle.

Nous avons déjà signalé l'influence des réformateurs de la Suisse sur les idées et les destinées de plusieurs peuples des deux races germanique et néo-latine, l'influence à la fois théologique et littéraire de Zwingli, Bullinger, Viret, Bèze, de Calvin surtout. Calvin est l'un des pères de la prose française; le premier, il façonna cette langue au raisonnement, à la logique; tandis que sur le bord opposé du Léman, saint François de Sales, fondateur d'une académie savoisienne, faisait pénétrer dans ce même idiome toute la douceur de son esprit et l'onction tendre de sa parole.

Dans l'ordre purement scientifique et littéraire, la Suisse est encore une terre d'impulsion, d'initiative. Les grands travaux des Erasme, des Glaréan, des Paracelse; ceux de Conrad Gessner, de Byrge, de Münster, de Goldast[1], ont tous eu, dans des genres divers, un certain retentissement en Europe, et tous, ils ont fait faire des progrès plus ou moins considérables à la science.

L'art, non plus, ne reste pas en arrière; il a trois de ses

[1] Séb. Münster, professeur à Bâle, et géographe célèbre, a été surnommé le *Strabon* de l'Allemagne; Jost Byrge était un mathématicien de premier ordre. On lui a attribué en même temps qu'à l'Ecossais Néper l'invention des logarithmes. Goldast, de Bischoffzell en Thurgovie, a éclairé les origines du droit public germanique. Un savant très remarquable à cette époque est aussi le physicien genevois Varro, qui faillit devancer Newton dans la découverte des lois de la pesanteur.

représentants les plus illustres à cette époque dans le peintre et chef d'école bâlois Holbein; dans le fameux architecte tessinois Fontana, et dans le musicien Senfl, aussi de Bâle, auteur de belles mélodies religieuses[1]. Moins connus peut-être de leurs contemporains qui n'avaient qu'une partie de leurs ouvrages entre les mains, les historiens Tschoudi de Glaris, Guillimann de Fribourg, Stumpf et Simler de Zurich, Bonivard de Genève, sont renommés aujourd'hui à l'égal des précédents et méritent d'autant plus d'être appréciés par leurs concitoyens, qu'ils ont fait de leur patrie le théâtre et l'objet presque exclusif de leur activité intellectuelle.

Egide Tschoudi, dont nous avons loué le patriotisme élevé, comme homme d'État, est le véritable fondateur de notre histoire nationale. Il en a donné le premier, dans un allemand clair, nerveux et naïf, un traité complet, basé sur les documents authentiques. Bonivard est trop passionné et trop caustique dans ses chroniques demi-gauloises pour être un bon historien. Mais les saillies spirituelles semées dans les livres de cet écrivain politique en font le véritable contemporain de Rabelais, dont on serait très enclin à penser qu'il partageait entièrement la philosophie *épicurienne*, sans le noble dévouement qui a immortalisé sa mémoire et le vif sentiment suisse qui respire dans plusieurs de ses écrits.

On peut ajouter à ces noms celui de Nicolas Manuel, de Berne, peintre habile de la *Danse des morts*, et auteur de ces drames satiriques qui avaient tant contribué à préparer les esprits à une réforme religieuse. Le drame français, allemand, latin, est une des formes préférées de la poésie populaire, et le sujet national par excellence de Guillaume Tell avait déjà le privilége d'exciter l'enthousiasme populaire. En Suisse comme ailleurs, le drame a pris naissance à l'Eglise et les représentations les plus anciennes, les représentations pascales, ont pour origine les cérémonies de la Passion et des Mystères[2]. Un autre produit de l'imagination populaire, la

[1] A l'école de peinture, créée par Jean Holbein, se rattache entre autres Heinz, de Berne, peintre de l'empereur Rodolphe II (dont Guillimann était l'historiographe, et un troisième Suisse, Byrge, l'astronome). Le chevalier Domenico Fontana s'est immortalisé par l'œuvre immense de l'érection de l'obélisque de Sixte-Quint, à Rome. Louis Senfl, maître de chapelle du duc de Bavière, mit en musique plusieurs des chants de Luther, à la demande de ce dernier. Le goût de la musique était général en Suisse : Zwingli jouait, dit-on, supérieurement du luth. Assez favorable au chant proprement dit, la réforme fut très hostile à la musique sacrée comme aux arts religieux en général. Proscrit avec les tableaux et les statues, l'orgue fut cependant rétabli à la fin du XVI[e] siècle dans plusieurs églises de la Suisse protestante.

[2] *Le Théâtre en Suisse*, par M. Hidber, dans les *Archives de la Société*

chanson de guerre, a conservé l'accent héroïque qui la distinguait au siècle précédent; elle y joint un caractère sublime d'exaltation religieuse, emprunté aux idées bibliques de la réformation. La guerre de Genève, véritable croisade de la liberté et de l'Evangile, voit éclore les plus beaux chants de cette poésie[1].

Ainsi théologie, philosophie, langues anciennes, histoire, géographie, sciences juridiques, sciences naturelles, beaux-arts, poésie, presque toutes les parties du domaine intellectuel furent cultivées dans la Confédération, au temps de la réforme. Toutefois, une branche domine toutes les autres, soit par la grandeur et l'utilité pratique des résultats, soit par le vif intérêt qui s'attache à ses travaux dans la plupart des cantons suisses. Cette branche est celle des *sciences naturelles.*

Dans un pays aussi riche que la Suisse en beautés et en productions de tous genres, on ne s'était guère occupé jusque-là que des eaux minérales, dont plusieurs descriptions avaient paru au siècle précédent. Les montagnes commencèrent ensuite à être explorées par les curieux de la nature. Un pasteur bernois (Arétius) décrivit les plantes du Niesen; un pasteur grison (Fabricius), celles du Calanda; un troisième (Rhellican) avait gravi le Stokhorn en herboriste avant de le chanter en poète. L'ascension du Pilate fut accomplie par le célèbre Vadian en 1517. Il gravit plus tard le Bernegg pour observer une comète. Il se fit accompagner dans cette ascension par son compatriote et ami Jean Kessler, que son état de sellier n'empêchait point d'être un grand ami des lettres, comme il

d'histoire de Berne, V. — *L'ancien Théâtre populaire de la Suisse*, par M. Emile Weller. Frauenfeld, 1863.

[1] Voici trois strophes de l'hymne triomphal que chantaient les soldats bernois en entrant à Rolle :

« Ç'a été un beau jour pour les amis du Christ que celui où l'ours a poussé son cri de guerre; ç'a été pour le prince un jour de honte et de confusion. Qu'il vienne, le téméraire, qu'il se montre, que ses gonfanons se déploient; car c'est un affront pour lui de voir nos oursins passer l'hiver sur les terres de son patrimoine.

» Adam, Adam, en quel lieu te tiens-tu caché? Adam, écoute la voix qui t'appelle à batailler. Longtemps a été cette voix pour toi douce, tendre et bienveillante, tu lui as fermé l'oreille. Elle excite aujourd'hui la dent de l'ours à te déchirer l'oreille.

» Courage, ma vaillante bête, courage, et l'œuvre accomplie, tu viendras te refaire en mes pâturages. Ma doctrine est salutaire, elle est pure, elle rafraîchit les sens, elle relève le cœur. Elle rend aux yeux la lumière et porte aux mourants la santé. » (Traduction de M. Vulliemin. *Chroniqueur*, 227.) M. Emile Weller attribue ces chants à Henri Wirri, Soleurois d'origine, mais né à Aarau.

s'en explique noblement dans une page touchante de son livre des *Sabbats*[1].

Mais le roi des naturalistes suisses, c'est Conrad Gessner, de Zurich, surnommé le *Pline de l'Allemagne* (1516-1565). Ce nom qu'il reçut de ses contemporains ne dit qu'une partie de ses travaux et de sa gloire. Pline, dans son histoire naturelle, avait étudié une seule classe des êtres de la création : les *animaux*. Nouvel Aristote, le médecin et professeur Gessner embrassa toute la nature dans ses recherches et ses conceptions. Tête philosophique et encyclopédique, il ne se borna pas à l'étude des faits; il osa remonter des effets aux causes et à la cause première qui est Dieu, « père de la nature et de l'humanité. » Bien supérieure à celle de Pline, son excellente histoire des animaux posa la base de la zoologie moderne[2]. La botanique lui doit un essai de classification systématique (d'après le système de la fructification), un catalogue des plantes en quatre langues et le dessin de 1,500 végétaux; la minéralogie, un traité sur les fossiles, les pierres et les gemmes; la médecine, la réimpression des meilleurs ouvrages connus alors sur cette partie de la science, avec des additions précieuses tirées de son propre fond. Il améliora l'organisation des pharmacies à Zurich; fonda un musée pour toutes les parties des sciences naturelles, établit deux jardins botaniques pour son usage, et donna la première idée de la création d'un jardin public des plantes.

En même temps qu'il exécutait en histoire naturelle des travaux qui eussent suffi à remplir plusieurs vies d'homme, il inventait pour l'étude des langues anciennes et modernes la méthode comparative suivie dès lors par les philologues, et commençait sa *Bibliothèque universelle*, premier grand recueil bibliographique qu'aient produit les modernes. Que de services ce grand homme eût pu rendre encore à la science, s'il ne lui eût été ravi par la peste, alors qu'il était dans la

[1] Les *Sabbats* de Kessler sont une espèce de chronique domestique, religieuse et politique de sa ville natale. « Mes enfants, dit Kessler dans cet ouvrage, il vous échappera peut-être de murmurer contre moi en lisant ce livre et de dire : « Notre père eût mieux fait d'écrire moins et de travailler davantage pour nous enrichir. Vous trouverez ma justification dans le titre même de ce livre, mes *Sabbats*, c'est-à-dire ma récréation, mon repos. Je suis sellier durant le jour, aux heures où tout le monde travaille; le soir, lorsque d'autres se livrent au sommeil, au vin, au jeu ou à d'autres plaisirs moins honnêtes, je me délasse par l'étude des fatigues de la journée. Croyez-moi, mes enfants, votre père épargnait son bien lorsqu'au lieu de dissiper son bien, son temps et son honneur en passe-temps frivoles, il consacrait à écrire les saintes heures du repos. »

[2] Expression de Cuvier *(Biographie universelle)*. La meilleure biographie de Gessner est celle qu'a publiée J. Hanhart.

force de l'âge et de son talent! Né à Zurich le 26 mars 1516, il y mourut le 31 décembre 1565, à l'âge de 49 ans.

Si admirables que soient les talents de Gessner, les vertus qui ornèrent sa vie le sont encore plus. Visité par l'indigence dès le berceau, et en proie à tous les maux d'une existence pauvre et obérée, Gessner ne fait entendre aucune plainte. Le moins payé des professeurs du *Carolinum*, parce qu'il en était le plus jeune, il ne nourrit aucune amertume contre ses collègues plus favorisés et ne se livre point à ces récriminations jalouses, si familières aux talents médiocres. Jour et nuit cloué sur son pupitre, il travaille pour apaiser sa faim et celle de sa famille, pour faire honneur aux engagements de sa jeunesse studieuse et pour réunir les petites économies nécessaires aux voyages de vacances, qui servent à la fois à remettre sa santé délabrée par l'excès du travail et à accroître ses connaissances et ses richesses scientifiques. Très éloigné de tout calcul d'intérêt quand il s'agissait de sa personne[1], ce penseur profond et sublime ne dédaignait point les plus humbles recherches, quand il y voyait une utilité pratique pour ses semblables. Il composa divers traités sur le lait et le fromage des Alpes. L'un des premiers, il reconnut et analysa les propriétés du tabac et de la canne à sucre qui venaient d'être apportés en Europe.

Médecin plein d'humanité et de courage, Gessner s'asseyait au lit des pestiférés quand tout le monde les abandonnait, et essayait sur lui-même et non sur de pauvres malades l'effet des nouveaux remèdes. Exempt de charlatanisme, il examinait, avant de les rejeter, ces recettes de maison si simples et parfois si salutaires. Sa candeur et sa véracité égalaient sa bienfaisance. Toutes ces vertus domestiques et privées étaient couronnées par le patriotisme le plus sincère et par un christianisme ardent, qui éclatait à chaque page de ses écrits, comme il consolait et embellissait sa destinée laborieuse et souffrante.

Tant de mérite uni à tant de génie ne devait pas rester sans récompense. Un prince ami des sciences, l'empereur Ferdinand Iᵉʳ, qui appréciait le noble caractère, plus encore que les belles découvertes de Gessner, l'admit à sa table à Augsbourg et lui donna des lettres de noblesse, avec le lion et l'aigle pour emblèmes. Le gouvernement de Zurich améliora sa position matérielle, au point qu'il put s'acheter une maison spacieuse et y construire pour ses collections une belle salle, qu'éclairaient quinze vitraux coloriés et représentant des

[1] C'était même une maxime favorite de Gessner, qu'*il n'y a qu'une âme basse et sordide qui regarde en tout le lucre et l'utilité.*

figures de poissons et d'animaux. La Suisse catholique unit ses hommages à ceux de la Suisse réformée. La ville de Lucerne lui offrit le vin d'honneur lorsqu'il passa dans cette ville pour faire l'ascension du Pilate (1555).

Les hommes instruits de tous les cantons et des savants étrangers de tout pays s'honorèrent de correspondre avec l'illustre naturaliste et s'empressèrent à l'envi d'enrichir d'envois de toute espèce son herbier et ses autres collections. Un cadeau du généreux chancelier bernois Zurkinden remplit d'une joie enfantine l'âme pieuse et naïve de Gessner. C'était une belle médaille d'or, où l'Ancien et le Nouveau-Testament étaient figurés d'une manière allégorique. Non moins cher aux savants anglais qui avaient vécu dans sa société à Zurich, pendant la persécution d'Henri VIII et de Marie Tudor, le nom de Gessner n'était prononcé qu'avec respect par le plus célèbre d'entre eux, le théologien Balée; et son compatriote, l'évêque de Winston, gardait comme une relique quelques lignes autographes du grand naturaliste.

L'élan donné aux sciences naturelles par Conrad Gessner ne s'arrêta point avec la mort de cet homme éminent. L'université de Bâle où Paracelse avait fondé la première chaire de chimie qui ait existé en Europe [1], et où le fameux anatomiste Vésale, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, avait disséqué un corps humain en 1542, l'université de Bâle devint le principal siége des naturalistes. Là fleurit la famille des Bauhin, les pères de la botanique. Là professa et pratiqua l'art de guérir, pendant trente années, le docteur Félix Plater, dont le célèbre écrivain français Montaigne loue dans ses essais l'herbier et la collection anatomique qu'il visita en 1530, dans la demeure somptueuse et décorée à la française que ce savant s'était fait construire.

Le luxe de Félix Plater contraste avec l'extrême pauvreté dans laquelle avait vécu son père, le savant professeur de grec et de latin Thomas Plater, réduit à chercher dans l'état de cordier les ressources que lui refusaient ses vastes connaissances littéraires et son enseignement au *Carolinum* de Zurich. Les bizarres destinées de ce savant ont été racontées par lui-même dans son autobiographie, un des ouvrages les plus curieux de l'époque par la naïveté de la narration et les piquants tableaux de mœurs qu'il renferme. On y trouve sur la vie errante et misérable des écoliers et des professeurs, au XVI° siècle, des détails pittoresques, qui éveillent tantôt le rire, tantôt la compassion du lecteur. Comme beaucoup de

[1] Dumas, *Philosophie chimique*.

ses plus illustres contemporains suisses, Thomas Plater avait passé les jours de son enfance à garder les troupeaux sur les hautes Alpes[1].

Le progrès des sciences est intimément lié à celui des ARTS utiles. Le premier de ces arts, l'AGRICULTURE, reçut des améliorations notables au XVI[e] siècle. L'un des personnages les plus célèbres de ce temps, le sage et économe Sully, ministre d'Henri IV, avait coutume de dire : *Le labourage et le pâturage sont les mamelles de la France.* Sans connaître la maxime de Sully, nos pères desséchèrent plusieurs lacs et marais, divisèrent des communaux, défendirent la vaine pâture, extirpèrent des forêts et élevèrent leurs troupeaux avec plus de soin qu'auparavant.

Les belles vaches de l'Underwald ne se vendaient pas moins de 70 écus aux foires de Domo et de Varèse dans le Milanais. Le nombre des charrues évalué à 16,000 dans le siècle précédent, s'accrut dans une proportion considérable. De nouvelles méthodes de labour furent rapportées de la Flandre, cette terre classique des belles cultures et des florissants troupeaux. La culture de la vigne participa du perfectionnement de celle des champs. La fête des vignerons, célébrée à Vevey avec une pompe extraordinaire, devint le poétique symbole de la considération qui s'attachait à cette branche de l'industrie agricole.

L'exploitation des mines ouvrit à nos pères de nouvelles sources de richesses. Le produit des mines de fer du Valais avait enrichi l'avoyer bernois Jean Steiger, beau-fils du conquérant du Pays de Vaud et le bienfaiteur de Gessner, dans ses études universitaires. De ce temps datent la découverte des mines de sel à Bex et l'établissement des forges d'Undervelier et de Courrendlin, dans l'évêché de Bâle. La route du Hauenstein entre Soleure et Bâle fut rendue praticable pour les voitures. Cette prospérité croissante fut malheureusement troublée par la peste qui, à quatre reprises, désola les cantons suisses, et enleva à Bâle seulement près de 4,000 personnes et en Thurgovie 33,000.

Les progrès du commerce et de l'industrie manufacturière sont plus remarquables encore que ceux de l'agriculture et des arts qui s'y rattachent. Ces progrès sont dus en grande partie aux réfugiés tessinois et français établis à Zurich et à Genève. Le tissage de la soie et l'art de teindre sont introduits dans la première de ces villes. La banque et l'horlogerie sont fondées à Genève. L'orfévrerie, la pelleterie et l'imprimerie y

[1] L'autobiographie de Plater a paru en français chez Fick, à Genève, par les soins de M. Gustave Révilliod (1863).

prennent un nouvel essor. La ville d'Arve et Rhône ne compte pas moins de 24 imprimeurs et de 60 libraires. Les Juifs de Francfort sont admis à y faire le commerce d'argent sur la demande du réfugié Pyrame de Candolle, tige des célèbres savants de ce nom et fondateur lui-même d'une typographie considérable. Une fabrique de papier s'établit à Serrières, dans le comté de Neuchâtel. Les réfugiés anglais essaient de fonder à Aarau et à Zurich des manufactures de draps, destinées à remplacer les grands ateliers en décadence de Berne et de Fribourg. Mais l'entreprise n'eut pas de succès et ne tarda pas à être abandonnée.

La grande industrie n'est pas toujours favorable à la petite. Les métiers, arrivés à leur apogée au quinzième siècle, déclinent dans le courant du seizième. De simples artisans jouent cependant encore un rôle considérable, soit dans les luttes religieuses, soit dans la révolution politique qui signale l'établissement du patriciat.

L'influence des tribus ou corps de métiers sur l'établissement de la réforme est constatée par les annales de presque tous les cantons. Les chapeliers exercèrent une action décisive dans ce sens à Genève; les maçons et charpentiers à Bâle; les pêcheurs et vignerons à Schaffouse, et les tailleurs de pierre à Berne. Les bouchers, au contraire, furent presque partout hostiles à l'introduction des nouvelles idées dont le triomphe favorisait pourtant leurs intérêts matériels par la suppression du carême et des jours d'abstinence.

Le SYSTÈME MILITAIRE des Suisses s'était enfin rapproché de celui de tous les peuples. Ils avaient consenti à adopter le mousquet, mais sans renoncer tout à fait aux armes favorites de leurs ancêtres. Sur une escouade de 100 hommes, on comptait environ 60 mousquets, 15 longues piques, 15 cuirasses et 10 hallebardes. Des symptômes d'indiscipline s'étaient manifestés au sein des bataillons bernois pendant la guerre de Cappel. Un pouvoir dictatorial fut conféré au général Nægeli, à l'ouverture de la campagne de Genève, en 1536. Cela n'empêcha point les miliciens bernois de se former en *landsgemeinde* près de St-Julien et de refuser de suivre leur valeureux commandant, lorsqu'il se disposait à pénétrer au cœur du duché de Savoie. Nægeli, à ce qu'il paraît, ne tira aucune vengeance de cet acte d'insubordination, trop difficile à punir et dont quelques exemples anciens autorisaient d'ailleurs la pratique dans les armées suisses[1]. Mais il en garda

[1] Les petits cantons avaient donné l'exemple de ces *landsgemeinde* guerrières dans l'ancienne guerre de Zurich (1440) et plus d'une fois depuis lors, comme on l'a vu dans cette histoire.

le souvenir et s'en fit un argument contre ceux qui voulaient la guerre, vingt-huit ans après, quand la question de la restitution fut agitée dans le grand conseil. La coutume d'orner le chœur des églises des drapeaux pris sur l'ennemi s'était conservée au seizième siècle. Saint-Charles Borromée travailla à abolir cet usage dont sa piété un peu étroite ne comprenait pas le côté véritablement religieux et grandiose.

Les MŒURS DU PEUPLE SUISSE, corrompues par les guerres de Bourgogne et le service mercenaire, s'étaient épurées au creuset de la tourmente religieuse. Dans plusieurs cantons, un honteux libertinage avait fait place à une austérité excessive, qui assombrissait le caractère en réformant la vie. On ne se contenta pas de proscrire le vice et de le punir d'une manière exemplaire. On fit la guerre à toute espèce de divertissements, aux jeux, à la danse, aux spectacles. Ce rigorisme était commun aux deux confessions; car le changement qui s'était opéré chez les protestants à la voix des réformateurs, les jésuites et d'autres prêtres zélés l'accomplirent au sein du catholicisme. Une des conséquences de cette transformation fut l'affaiblissement de l'esprit d'association et par suite aussi la décadence de ces jeux nationaux qui avaient fait les délices et en partie aussi la force morale de la vieille Suisse.

Les tirs, les divertissements gymnastiques et militaires ne disparurent cependant pas complétement. Un curieux exemple de l'enthousiasme qu'inspiraient encore ces réunions, c'est le merveilleux trajet des cinquante-cinq Zuricois qui, partis de leur ville sur une grande barque pavoisée aux couleurs suisses, arrivèrent le même jour à Strasbourg, après avoir descendu la Limmat, l'Aar, le Rhin. Ainsi put être partagée encore toute bouillante avec leurs bons amis et alliés « la bouillie de mil, » qui cuisait à bord dans une immense chaudière. Cette aventure a été célébrée par la poésie, et on l'a comparée à celle des argonautes grecs. Mais un sentiment plus élevé que l'amour du gain animait les rameurs zuricois: celui de montrer aux Strasbourgeois quel prompt secours ils pouvaient attendre de leurs alliés de Zurich, dans le cas où ils auraient quelque chose à craindre pour leur religion ou pour leur liberté.

La vieille gaîté suisse résistait aux lois somptuaires les plus rigides. Elle éclatait principalement dans les réunions de famille, dans les repas d'élections, de noces et d'abbayes. L'élection ou le mariage d'un magistrat populaire mettait en émoi tout un canton. Une vraie noce de Gamache fut celle du fils du bourgmestre Cham, qui épousait la plus riche héri-

tière du territoire zuricois. Outre les nombreux convives qui avaient pris place autour de trente tables dressées sur les bords du lac, un millier d'hommes accoururent sur vingt-deux bateaux, prendre part au festin. Des fêtes plus splendides encore signalèrent les noces du noble avoyer Steiger avec la belle Madelaine Nægeli, fille du grand avoyer et général de ce nom. Une haine aveugle avait longtemps divisé ces deux chefs de la république bernoise; cette haine était telle qu'ils avaient plus d'une fois levé la main l'un sur l'autre dans le conseil. Les grâces pudiques de la belle Madelaine triomphèrent de ces funestes dissensions. Un matin, Steiger parut au château de Bremgarten, demeure de l'illustre conquérant de Vaud et trouva Madelaine occupée dans la basse-cour à jeter de la pâture aux poules. A la vue de son adversaire, Nægeli croit qu'il vient le braver jusque chez lui; il tire son épée et crie d'une voix terrible: « Que cherches-tu, malheureux? — La mort si tu es inexorable, ton amitié et la main de ta fille, si tu as un cœur. » Le vieillard fut vaincu, dit un historien. L'épée tomba de sa main. Il se jeta dans les bras de Steiger et lui donna sa fille en gage d'une amitié qui dura jusqu'à leur mort. Les noces des deux époux furent une fête nationale, à laquelle la seigneurie et le clergé prirent part le premier jour; le second, les parents des deux familles; le troisième, les ambassadeurs de France et les députés des cantons; le quatrième, les bourgeois. L'histoire de la sage Esther et du roi Assuérus fut représentée en grande pompe.

Nægeli mourut en 1579, âgé de 83 ans, après avoir été quarante ans à la tête de la république. Steiger ne lui survécut que deux ans. Mais Madelaine, qui était beaucoup plus jeune que son mari, épousa successivement deux autres avoyers et comptait sur ses vieux jours quatre-vingt-deux enfants et petits-enfants. Il est peu de familles de Berne qui n'aient de son sang dans leurs veines. Son portrait dans la bibliothèque de Berne est celui d'une matrone belle et imposante[1].

A côté de ce luxe d'occasion, une extrême simplicité de mœurs distinguait souvent les grandes familles et les chefs religieux et politiques de la nation. Un modeste pourpoint gris était le costume favori du bourgmestre Cham. Il ne le quitta pas même pour se rendre à la cour impériale, où il fut chargé de porter à Maximilien II (1566) les vœux et les félicitations de ses compatriotes. Son collègue Müller s'était

[1] M. Vulliemin, XII, 72.

passé de domestique jusqu'au jour où son élévation à la première charge de la république lui rendit ce secours nécessaire.

Une certaine élégance de mise et de manière était en échange assez familière à Bullinger, le chef de l'Eglise réformée à Zurich. Les portraits du savant réformateur nous le représentent comme un beau et frais vieillard à la barbe blanche, et dont le costume habituel n'avait rien de la sévérité de celui des premiers réformateurs. Il portait un corselet rouge et un pourpoint blanc enveloppés dans une pelisse noire, et le stylet à la ceinture. Il avait un train de maison considérable, qu'expliquent ses nombreuses relations et l'hospitalité accordée libéralement sous son toit à tous les réfugiés pour cause de religion. Mais honorant la dignité de l'homme et du chrétien dans la personne de ses serviteurs, le célèbre théologien les admettait tous à sa table. Il ne crut même point déroger, en prenant deux servantes de confiance pour les marraines de ses petits enfants. La maison de Bullinger offrait l'image de la paix, de la concorde et de cette belle vie de famille qu'aimaient et pratiquaient nos pères. Les lettres de ce pasteur à son fils, étudiant à Strasbourg, sont remplies de nobles sentiments, d'avis salutaires. La tendresse et la sollicitude d'un bon père s'y joignent à la vigilance et à l'amour éclairé de l'ordre et de l'économie qui ne doivent jamais abandonner un chef de famille. « Mon cher enfant, dit-il, dans une de ses » lettres, prie Dieu tous les matins, en te levant, dans ta » chambre; prie-le avant les repas et le soir avant de te cou- » cher. Prie-le à genoux, sans te gêner de tes compagnons si » tu ne peux le faire en secret. Ne dispute jamais sur ta » croyance avec ceux qui la haïssent. Laisse ce soin à ceux » qui en sont chargés et contente-toi de la confesser ouverte- » ment..... Lève-toi de grand matin. Il a perdu la meilleure » partie de sa journée celui qui a laissé passer les premières » heures dans l'oisiveté. Tiens à la propreté dans tes habits » sans sacrifier à la mode. On juge souvent des personnes sur » l'apparence. Sois modéré dans le boire et le manger et ne » recherche point les mets friands. Souhaite aussi quelque » chose aux autres. Souviens-toi du dicton: Ce qui est su- » perflu revient toujours trop cher. »

Dans une autre de ses lettres, Bullinger critique les dépenses exagérées que son fils faisait pour sa toilette, et les articles dont il enflait, à la manière des mauvais écoliers, les comptes qu'il devait soumettre tous les deux mois à la censure paternelle. « Tu donnes trois kreutzer pour faire ta » barbe. Ici je n'en donne que deux pour la mienne; c'est » payer en gentilhomme. A ce jeu-là on a vite épuisé sa

» bourse. Ta mère a fait de grands yeux en voyant que tu
» demandais des souliers neufs. Il y a quinze mois que tu
» es parti et tu en as emporté avec toi trois paires, des noirs
» et des gris cendrés. Tu n'es cependant pas d'airain, mais
» tout bonnement de chair et d'os comme nous. Tu te seras
» trompé en écrivant. T'envoyer ton luth serait une folie; le
» transport coûterait plus que l'instrument. J'envoie à ton
» patron un superbe fromage. Tu le lui offriras en cadeau de
» nouvel-an avec mes compliments et ceux de ta mère. J'écris
» directement à ta maîtresse de pension, et lui fais aussi mon
» petit présent : c'est une médaille d'or dont j'ai lieu de
» croire qu'elle sera satisfaite. »

La bienfaisance est un autre trait distinctif des mœurs de l'époque. La ville de Genève, peuplée alors d'environ 15,000 habitants, comptait à elle seule sept hôpitaux; Berne fonda des hospices pour les aliénés, les pauvres domestiques et les femmes en couches. Parmi les bienfaiteurs de ces établissements, deux noms méritent de passer à la postérité la plus reculée : ceux du Bernois Jean Kléberger et de Barbe Roll, de Soleure.

Le premier s'est rendu célèbre par sa charité à Genève, à Ulm, à Nüremberg et à Lyon où la reconnaissance populaire lui décerna le surnom de *Bon Suisse* et lui érigea sur la place du Bourg-Neuf une statue en bois, qui existait encore au siècle dernier.

Barbe de Roll, que Glaréan appelle « une héroïne de bonté » dans la préface d'un de ses ouvrages, était une veuve belle, aimable, spirituelle, dont la vie entière s'écoula dans des œuvres de dévouement et d'humanité. Pour se rendre plus utile aux pauvres, elle avait fait une étude particulière des simples et allait de maison en maison soigner les malades qu'elle traitait avec un succès extraordinaire.

Plusieurs des hommes politiques et littéraires de la Suisse au XVIe siècle se signalèrent aussi par leurs actes de philantropie; Lussy, Wengi, Pfyffer, Heid enrichirent les hôpitaux de leurs villes natales. Eraste, le docte médecin de Baden, fonda quatre bourses de 1,000 livres chacune en faveur de pauvres étudiants.

Ce qui manquait aux Suisses du XVIe siècle, ce n'était donc pas le cœur, le vif sentiment du bien et la volonté de l'accomplir. Mais les lumières, bien que plus répandues que dans l'âge précédent, faisaient encore généralement défaut. Des croyances, des traditions absurdes continuaient à exercer leur empire sur les populations, et les savants qui auraient dû travailler à extirper ces préjugés ridicules, n'en étaient

pas toujours exempts eux-mêmes. Le plus illustre représentant de la science, Conrad Gessner, combattit vaillamment en faveur des vérités naturelles. Il attaqua l'usage fréquent de la saignée et l'emploi des amulettes; par son ascension du Pilate, en compagnie du curé de Lucerne, il dissipa les vaines terreurs qui s'attachaient depuis des siècles à cette montagne, regardée comme le séjour et le lieu de supplice de l'âme du fameux gouverneur de la Judée qui avait condamné Jésus-Christ.

Mais Gessner lui-même croyait aux chimères de l'astrologie, restées le rêve de plusieurs esprits distingués dans les siècles qui suivirent celui où vivait le grand naturaliste. Lorsque le savant pape Grégoire XIII entreprit de corriger le calendrier en 1582, et régla l'ordre des temps sur le mouvement exact du soleil et de la lune, cette utile réforme eut beaucoup de peine à se faire accepter des peuplades pastorales de la Suisse. Les peuplades protestantes rejetaient le nouveau calendrier, parce qu'il venait d'un pape; les autres, comme une innovation contraire à leurs idées et à leurs habitudes. L'introduction du calendrier grégorien faillit donner lieu à une révolution dans l'Underwald et à Glaris.

Le dix-septième siècle, siècle d'érudition, mais non de progrès populaire, ne devait pas changer grand'chose à l'état général des intelligences dans notre patrie.

§ 5. Troubles des Grisons pendant les seizième et dix-septième siècles. — Massacres de la Valteline. — Occupation autrichienne, espagnole, française. — Les Grisons recouvrent leur indépendance. — (De l'an 1560 à 1640.)

L'établissement de la réforme avait profondément divisé les Grisons. La lutte déjà engagée entre l'évêque de Coire et les ministres protestants, avait pris une nouvelle intensité par l'arrivée des capucins et des jésuites. Ces derniers fondèrent un collége dans la Valteline, province italienne, sujette des Grisons, mais peu affectionnée à ses maîtres qui l'opprimaient de toute manière, et ne respectaient ni ses franchises, ni ses mœurs, ni sa religion.

A la lutte confessionnelle vint se joindre celle des partis politiques. L'Espagne, maîtresse du Milanais, eût bien voulu l'être aussi de la Valteline pour communiquer avec l'Autriche par le Tyrol. La France, rivale de l'Espagne, et Venise, occupée à se maintenir dans la péninsule, travaillaient contre l'Espagne. Ces trois puissances sollicitaient, chacune à l'exclusion de l'autre, l'appui et l'alliance de la république gri-

sonne. Leurs ambassadeurs parcoururent le pays cherchant à corrompre par des pensions et des présents les citoyens influents et les communes souveraines. La situation morale des Grisons rendait facile l'œuvre de la corruption. La vénalité était la plaie des ligues. Tous les emplois étaient au plus offrant. Bientôt trois factions se formèrent : celle des Salis, dévoués à la France; des Planta, favorables à l'Autriche et à l'Espagne, et celle des Travers qui enrôlaient pour Venise. Un quatrième parti, un parti conciliant, celui des *neutres* ou *doctrinaires*, cherchait à réunir les esprits, repoussant l'idée de toute alliance étrangère. « L'alliance du faible avec le fort, s'écriait le capitaine Hartmannis, n'est qu'un dur esclavage. »

L'avis du sage ne fut pas écouté. L'alliance française l'emporta et fut jurée à Davos (1565). Dès lors la guerre civile fut en permanence dans les Grisons. Le parti opposé à la France se souleva, institua à Davos même un *tribunal criminel* (*Strafgericht* dans le langage du pays[1]), qui chassa les Salis et punit de la prison les promoteurs du traité. Ecrasés pendant quelque temps, les Salis reprirent le dessus l'année suivante, s'assemblèrent à Zouz dans l'Engadine et opposèrent à leurs adversaires un autre *tribunal* qui proscrivit les Planta.

La fameuse ordonnance appelée *loi des chaudières* (Kesselbrief) rendit pour un moment la paix aux Grisons. Dirigée contre la corruption, cette loi défendait aux chefs de parti de tenir table ouverte et de répandre des largesses pour séduire le peuple. Un Planta, seigneur de Rhæzuns, ayant voulu se mettre en possession d'un prieuré lucratif avec l'assentiment du pape, contre le gré des trois ligues, il fut saisi, traîné devant un tribunal criminel tenu à Coire par les communes et conduit au supplice (1572). Ce tribunal, conservant une sorte d'impartialité dans l'injustice, frappa les Salis aussi bien que les Planta. Les premiers furent proscrits une seconde fois et leur chef, Hercule de Salis, destitué des fonctions de capitaine de la Valteline. Mais une réaction ne tarda pas à s'opérer en leur faveur. Un quatrième tribunal, celui de Tusis, rappelle les Salis et proscrit de nouveau les Planta (1573). La médiation des XIII cantons et une nouvelle ordonnance[2]

[1] Les *Strafgericht* commencent avec le seizième siècle. C'est un *Strafgericht* qui condamna, en 1526, l'abbé de Ste-Lucie (p. 313 de ce volume).

[2] Elle est appelée *Dreisiegelbrief* ou loi trois fois scellée, parce qu'elle était munie des sceaux des trois ligues.

procurèrent enfin quelques années de calme à la malheureuse république (1574 à 1602).

Au commencement du dix-septième siècle, les troubles recommencèrent. La cause en fut encore l'alliance française suivie de l'alliance vénitienne conclue à Davos. Tous les magistrats patriotes que renfermaient les ligues avaient cherché à empêcher ces traités dangereux; mais Hercule de Salis, Jean Gouler et d'autres chefs du parti français l'emportèrent. Alors ce que les hommes modérés avaient prévu arriva. Outré de ces deux alliances, le gouverneur espagnol de Milan, le duc de Fuentès, écrivit aux Grisons: « Neuf fois vous avez refusé notre alliance et maintenant vous avez le front d'ouvrir à la France le chemin du Milanais qui vous donne le riz, le vin et le blé. » Joignant l'action aux paroles, Fuentès fit élever sur une colline, près du lac de Côme, une citadelle qui dominait la Valteline et lui assurait l'entrée des ligues. Cette citadelle menaçante reçut le nom du gouverneur lui-même (28 octobre 1603).

L'entreprise de Fuentès n'avait fait au commencement que d'exciter les rires des Grisons. « Qu'il bâtisse seulement sa forteresse, disaient les meneurs, nous saurons bien la démolir. » Mais quand ils virent cette citadelle debout et bien pourvue de moyens de défense, ils furent les premiers à s'effrayer et envoyèrent des députés à Milan pour prier le gouverneur de suspendre les travaux de la forteresse. Fuentès promit de se rendre aux vœux des Grisons, à condition qu'ils accepteraient l'alliance espagnole. « Si nous eussions consenti alors à cette » alliance, dit Juvalta, homme d'Etat et chroniqueur contem- » porain, nous eussions évité tous les malheurs qui fondirent » ensuite sur notre pays; jamais Français, Autrichiens, » Espagnols n'eussent franchi les limites des ligues. Mais les » ministres réformés commencèrent à prêcher que la religion » était en danger; nous crûmes nous-mêmes qu'il en était » ainsi, et l'alliance espagnole fut rejetée pour la dixième » fois. »

A cette nouvelle, Fuentès irrité commence à Montecchio la construction d'une seconde citadelle, voisine de la première. Une agitation extraordinaire s'empare des Grisons. Les divers partis s'accusent réciproquement d'avoir plongé le pays dans l'abîme. Un mouvement populaire éclate, provoqué par le parti espagnol. Coire est envahi par les communes. Une foule d'hommes influents, innocents ou coupables indistinctement, sont arrêtés et jetés dans les fers! Le rusé Pascal, ambassadeur de France, profite de ce moment pour répandre le bruit que les chefs du parti espagnol trahissent les Grisons et que

le bailli épiscopal, Georges Béli, veut livrer la Valteline à l'Espagne. Aussitôt les ardentes communes de l'Engadine prennent les armes et se portent en tumulte à Coire. Le malheureux Béli est arraché du château épiscopal et décapité avec Gaspard Baselga, autre officier du prince-évêque que l'on accusait également de trahison (1607). Ces exécutions calmèrent pour un certain temps la fureur populaire.

Mais onze ans après, à l'instigation des ministres réformés, un nouveau tribunal de sang s'assembla dans une grange à Tusis, proscrivit Pompée et Rodolphe Planta, condamna à mort par contumace l'évêque de Coire, et soumit aux plus cruelles tortures un prêtre et un magistrat catholiques : Rousca, archi-prêtre de Bédano, et Zambra, landamman de Bregell. « Rousca, dit Zschokke, prêtre respectable par sa piété, mourut dans les fers, et, à ce qu'on dit, empoisonné. Mis à la torture, il avait cependant protesté de son innocence et nié toute connivence avec l'Espagne. Zambra, homme âgé et accablé d'infirmités, n'avait pu supporter les tourments de la question et s'était laissé arracher l'aveu qu'il avait reçu des pensions de la France et de l'Espagne. Il eut la tête tranchée. » (1618).

Tant de cruautés indignèrent les gens de bien des deux confessions sans ouvrir les yeux aux exaltés que renfermaient les divers partis.

Un affreux malheur frappa encore les Grisons pendant l'automne de la même année. Le mont Conto s'écroula tout à coup sur le riche bourg de Pleurs et l'ensevelit sous les décombres avec tous ses habitants. Plus de 2,000 personnes périrent dans ce désastre.

Aveuglés par la haine, les partis ne cessèrent point de s'entre-déchirer. On en vint aux mains dans l'Engadine, où deux frères, Augustin et Antoine Travers, commandaient les armées opposées. Déjà le canon avait porté la mort dans les deux camps, lorsque les épouses et les sœurs des combattants, conduites par une femme magnanime, Anne Juvalta, se jetèrent au milieu de la mêlée et parvinrent à arrêter l'effusion du sang. Coire, capitale du canton et foyer du parti espagnol, était le point de mire de toutes les prises d'armes. Un engagement eut lieu près de cette ville. Des hommes des deux partis tombèrent dans la mêlée. Le parti neutre profita de la consternation générale pour établir un tribunal indépendant qui mitigea les sentences du tribunal de Tusis et rappela les Planta (1619).

« Cette modération, dit Zschokke dans son histoire des Grisons, ne servit qu'à aigrir le peuple de l'Engadine, du

Munsterthal et de Davos. » Il leva ses bannières contre Coire, cassa les arrêts du tribunal neutre, institua un nouveau tribunal criminel à Davos qui confirma et aggrava même les sentences prononcées à Tusis. Les émigrés rentrés dans leur patrie furent proscrits une seconde fois et condamnés à un exil perpétuel. Ici, comme à Tusis, les rigueurs exercées contre le parti espagnol furent en grande partie l'œuvre des ministres réformés.

» Exaspérés par leur condamnation, Rodolphe Planta et son frère Pompée implorèrent alors les armes de l'Autriche contre leur patrie. L'ambassadeur de France, furieux de son expulsion, s'entendit avec eux et le gouverneur de Milan. Les frères Planta enrôlèrent des soldats en congé dans le Tyrol italien, tandis que leur cousin Jacques Roboustelli soulevait le peuple de la Valteline et réunissait en secret dans le Milanais une foule de gens sans aveu. »

« Dans la nuit du 19 juillet 1620, Roboustelli descendit avec cette horde de brigands dans la Valteline. C'était le moment convenu pour le massacre général des réformés. Le bourg de Tirano, chef-lieu de la vallée, est investi; quatre coups de fusil donnent le signal, le tocsin sonne, le massacre commence et s'étend bientôt de village en village; partout les évangéliques sont assommés, étranglés, tués à coup de feu, à coup de pierres; leurs cadavres sont jetés dans les flots de l'Adda. On ne fit grâce ni aux femmes, ni aux vieillards, ni aux enfants à la mamelle. On coupait aux uns le nez, les joues, les oreilles; on arrachait aux autres les entrailles; à d'autres encore on remplissait le gosier de poudre et l'on y mettait le feu. Un boucher se vanta d'avoir assassiné dix-huit personnes. La tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée sur sa chaire au bout d'une pique. Les lieux les plus saints furent profanés. »

On porte de 4 à 600 le nombre des victimes de ces horribles scènes, flétries dans l'histoire sous le nom de la *Saint-Barthélemy des Grisons*.

Ces événements ne furent pas capables de réunir les Grisons dans un commun sentiment d'indignation. Cédant aux instigations de leurs prêtres et des agents du parti espagnol, les communes catholiques de la ligue Grise refusèrent d'envoyer des troupes contre les rebelles de la Valteline. La ligue de la Maison-Dieu, et celle des Dix juridictions armèrent 2,000 hommes, sous les ordres de Jean Gouler et d'Ulysse Salis, fils d'Hercule. Mais tandis qu'ils s'avançaient contre la Valteline, un corps autrichien, appelé par les Planta, pénétrait du Tyrol dans le Munsterthal, sous les ordres du géné-

ral Baldiron. En même temps des troupes milanaises arrivaient par Chiavenne au secours des révoltés de la Valteline. Les troupes grisonnes furent contraintes de se retirer et d'attendre l'arrivée des Suisses, dont ils avaient imploré le secours.

Mais les Suisses n'étaient pas moins divisés entre eux que leurs alliés. Berne, l'allié particulier des Grisons depuis 1618, ayant envoyé à leur secours le colonel Nicolas de Mulinen, avec 2,000 hommes, les cantons catholiques leur fermèrent le passage près de Mellingen en Argovie. Ils arrivèrent par un détour à Zurich, où le colonel Steiner se joignit à eux avec 1,000 hommes. Mais lorsqu'ils voulurent traverser la Marche, on sonna le tocsin dans tout le canton de Schwytz pour les en empêcher. Enfin, par un nouveau circuit, ils parvinrent jusqu'aux vallées rhétiennes. S'étant réunis aux troupes des deux ligues, ils marchèrent sur Bormio et s'avancèrent en vainqueurs jusqu'à Tirano. Un combat sanglant s'engagea devant ce bourg entre les Grisons et les troupes espagnoles soutenues par les rebelles de la Valteline (11 septembre 1620). Nicolas de Mulinen, dont le bouillant courage avait dédaigné les précautions nécessaires, tomba au pied du rempart en combattant comme un ancien preux. Presque tous les chefs bernois, Wagner, Frisching, Bonstetten, Effinger périrent avec lui.

L'échec de Tirano amena la défection complète de la ligue Grise. Pompée Planta, qui en était l'âme, se fit soutenir par un corps de 1,300 hommes envoyés par les cantons catholiques et commandés par le colonel Béroldingen, d'Uri. Ces troupes prirent position près de Reichenau, à deux lieues de Coire. On parlait déjà dans les Waldstætten d'incorporer la ligue Grise à la Confédération helvétique comme quatorzième canton et de lui donner la propriété exclusive de la Valteline en la séparant des deux autres ligues. Ce projet émut tous les Grisons attachés à l'intégrité de leur patrie. Ils exhortèrent les deux partis à la réconciliation, demandèrent qu'on se soumît à la médiation des confédérés et qu'on rouvrît les ligues aux ambassadeurs étrangers. Idée funeste; car à peine l'ambassadeur français fut-il rentré dans leur pays, qu'il recommença ses intrigues et constitua un parti complètement livré à la France; de son côté, le gouverneur du Milanais répandit l'or pour gagner les grands et les communes au parti espagnol. Le nonce du pape ne resta pas non plus oisif et excita les communes catholiques contre les communes réformées. Enfin, les députés de la Confédération, au lieu de travailler à la paix, débattirent avec amertume leurs propres

querelles, et retournèrent dans leurs foyers sans avoir rien fait. L'armée bernoise ne tarda pas à les suivre.

Dans ces conjonctures critiques, un nouveau parti se forma dans les Grisons, décidé à tout entreprendre pour sauver la patrie du démembrement et de la ruine. Ce parti qui s'était donné à lui-même le beau nom de parti des *Bons cœurs* (Gutherzigen), avait à sa tête Georges Jénatsch, homme vénal, ambitieux, mais plein d'adresse, de courage, d'énergie et d'audace. Pasteur à Samaden, peu d'années auparavant, il avait contribué aux cruelles exécutions qui avaient souillé le tribunal de Tusis; puis, s'étant jeté à corps perdu dans la politique, il s'était fait chef de parti, guerrier et colonel[1]. Résolu à détruire le parti espagnol par un coup de main, Jénatsch assemble une bande d'affidés, pénètre de nuit dans le château de Rietberg et tue de sa main Pompée Planta, qui, entendant du bruit, s'était caché dans une cheminée. Puis, à la tête des bannières de l'Engadine et du Munsterthal, il fond sur l'armée catholique dans les prairies de Prada près de Vallendas, et, après sept heures d'un combat acharné, la contraint à repasser les montagnes qui séparent les Grisons du canton d'Uri (11 avril 1621). La ligue Grise, évacuée par ses défenseurs, fut forcée de renoncer à son traité avec Milan.

Les trois ligues s'entendirent alors pour négocier avec l'Espagne et l'Autriche la restitution de la Valteline. Mais comme, sans attendre l'issue des négociations, une partie des communes avaient levé l'étendard et occupé la Valteline, l'empereur donna l'ordre à Baldiron de rentrer dans les Grisons du côté du Tyrol, pendant que 7,000 Espagnols et Italiens y pénétreraient de l'autre et s'empareraient de la Valteline.

L'invasion s'accomplit, et, irrité par les obstacles, Baldiron se souilla par d'atroces cruautés qui lui valurent le surnom de *Nouvel Holopherne.* Il passa au fil de l'épée tous les guerriers qui tombèrent entre ses mains, désarma le peuple des Dix juridictions et le força de lui prêter serment. Corps et biens furent livrés à la merci de ses soldats. Les paysans furent traités comme des bêtes de somme. Un porte-enseigne autrichien eut la barbare fantaisie de se faire porter jusqu'au haut d'une montagne par un malheureux campagnard qu'un soldat faisait avancer à grands coups de fouet.

Maîtres d'une partie des Grisons, les impériaux en profitèrent pour rétablir partout le catholicisme et installer des capucins à la place des ministres réformés. Quand ce fut le tour du Prættigau: « Plutôt mourir! » s'écrièrent les pâtres

[1] Juvalta, *Archives de la Société d'histoire des Grisons.*

résolus de cette vallée. Ils se retirèrent dans les forêts qu'ils convertirent en arsenaux. Ils fabriquèrent des massues armées de clous, changèrent leurs couteaux en poignards, leurs faux en lances. Tout étant prêt pour leur entreprise, le dimanche des Rameaux, ils sortent tout à coup de leurs retraites, tombent à l'improviste sur le camp et les postes autrichiens, tuent près de 400 hommes et mettent en fuite le reste[1]. De là ils marchent en colonnes serrées sur Coire, occupée par Baldiron et l'élite de l'armée austro-espagnole. C'est là le célèbre épisode connu dans l'histoire helvétique sous le nom de « massues du désespoir. »

L'exemple des Prættigoviens enflamme tout le pays. Le peuple des Dix juridictions se lève en masse et une foule de corps-francs intrépides se joignent à lui, des deux ligues et des cantons suisses, d'Appenzell surtout. D'autres cantons fournirent des subsides. Les Autrichiens, vaincus partout, sont obligés de quitter le pays.

Mais le triomphe des Grisons ne fût pas de longue durée (1522). Au mois de juillet de la même année, Baldiron reparut avec 10,000 hommes. Des combats nombreux et acharnés se livrèrent comme au temps de l'invasion romaine. La dernière affaire eut lieu dans la prairie d'Aquasana, près de Raschnal en Prættigau. Après une lutte opiniâtre, les Grisons plièrent; trente hommes du Prættigau, seuls, décidés à vendre chèrement leur vie, se précipitèrent dans les rangs des Autrichiens en brandissant leurs retoutables massues et ne tombèrent que sur un monceau de cadavres. Les troupes de Coire, de la ligue Grise, parties trop tard pour secourir à temps ces héros, n'arrivèrent que pour voir au loin les sinistres lueurs de l'incendie qui dévorait les villages.

Les maux des Grisons furent alors portés à leur comble. Toutes les horreurs imaginables furent commises par Baldiron et ses soldats sur les malheureux habitants de ces contrées. Aux atrocités de la guerre se joignirent les maladies contagieuses et la famine. La conférence de Lindau, où parurent le nonce du pape, les députés des Suisses, des Grisons, de l'empereur, de la France et de l'Espagne, n'eut aucun résultat. L'empereur persistait dans la prétention de réunir à ses Etats la ligue des Dix droitures et d'assurer le passage pour les troupes austro-espagnoles par le territoire des deux autres ligues. Las de tous ces troubles, les Suisses eux-mêmes, catholiques et protestants, abandonnèrent les Grisons à leur destinée.

[1] Sur la colline de Fläsch, au-dessus de Mayenfeld, sur la rive droite du Rhin (1622).

Mais dans le moment même où tout espoir de salut semblait ravi à ce peuple, la France, inquiète de voir la Rhétie livrée complétement à la maison d'Autriche, changeait de politique et formait une coalition contre cette puissance. L'empereur crut pouvoir éviter la guerre en plaçant la Valteline sous la garde du pape, en attendant l'issue des négociations entre les puissances. Mais Louis XIII, mécontent de cette mesure transitoire, envoya une armée dans la Valteline.

A l'avant-garde figuraient les émigrés grisons, conduits par Georges Jénatsch et Rodolphe de Salis, le principal chef des *massues du désespoir*. Des troupes de Berne, Zurich, Glaris et des volontaires du Valais, de Neuchâtel, grossirent l'armée française aux ordres du marquis de Cœuvres, à la fois ambassadeur et général. A l'approche de ces libérateurs, les Grisons poussèrent des cris de joie et coururent aux armes. Les garnisons autrichiennes furent chassées des Dix juridictions et la Valteline reconquise (1625).

Cependant la France avait pris les armes dans son intérêt propre et non dans celui des Grisons. Le traité de Monzone, conclu à l'insu de ces derniers entre l'Espagne et la France, ne reconnut aux Valtelins d'autres obligations envers leurs anciens maîtres que celle de leur payer un tribut annuel de 25,000 couronnes. Les trois ligues réclamèrent en vain la souveraineté de ce pays. Sur ces entrefaites, la guerre ayant éclaté de nouveau entre l'Autriche et la France au sujet de la succession de Mantoue, les Grisons se virent occupés de nouveau par 40,000 impériaux qui se rendaient en Italie, et une partie des ligues fut incorporée à l'Autriche. C'en était fait une seconde fois de l'indépendance de la république, si l'invasion des Suédois en Allemagne et les succès des Français en Italie n'avaient contraint l'empereur à la paix de Chérasco (1630). Les impériaux évacuèrent les Grisons (1631), les Français revinrent et le duc de Rohan, chef des protestants de France, arriva à Coire comme ambassadeur de Louis XIII.

Pleins de confiance dans la loyauté et les talents de ce diplomate-général, les Grisons le suivirent avec empressement à la conquête de la Valteline. Après de terribles combats[1], où se signala par son sang-froid intrépide le fameux colonel Jénatsch, la Valteline fut délivrée et les Grisons s'attendaient à rentrer enfin dans la possession de ce pays, lorsque Rohan reçut tout à coup l'ordre du roi de garder la Valteline. De nouveaux chefs français arrivèrent même dans les ligues avec

[1] A Mazzo près Bormio, à Livigno, à Morbegno, où le général Serbelloni, de Milan, perdit 1500 hommes, et Rohan 120. (Juvalta.)

la mission secrète de les occuper et de bâtir une forteresse à Mayenfeld. Un de ces officiers, nommé Lanier, se distinguait par son caractère hautain et irascible. Les soldats grisons levés par Jénatsch pour le compte de la France, menaçant de quitter le service si on ne les payait pas, Lanier s'écria avec colère: « Je planterai ma lance dans ce nid d'Espagnols qu'on appelle Coire, et je ferai exposer la tête des rebelles. »

Désabusés sur le compte de leurs prétendus libérateurs, les Grisons sentirent enfin la nécessité de se rallier sans distinction de parti autour de la bannière nationale. Le 6 février 1637, une assemblée de notables des trois ligues eut lieu à Coire dans la maison du bourgmestre Georges Meyer, magistrat patriote, dont les efforts, depuis dix ans, tendaient à l'affranchissement et à la pacification de la république. Ces notables, au nombre de trente et un[1], jurèrent à l'exemple de leurs ancêtres, à Trons, comme les trente-trois du Grütli, de tout sacrifier pour délivrer leur pays de la domination étrangère. Le colonel Jénatsch fut chargé de négocier secrètement avec l'Autriche, tandis qu'il amuserait Rohan par de faux semblants de dévouement et de fidélité.

La conjuration réussit à merveille. Au jour fixé, le peuple grison se lève comme un seul homme dans les trois ligues. L'Autriche et Milan, d'accord avec Jénatsch, font marcher des corps d'observation, l'un sur Lindau, l'autre sur les bords du lac de Côme. Pendant que ces mouvements subits frappent les Français d'étonnement, Jénatsch, avec six bataillons, cerne le camp fortifié des Français aux bords du Rhin. Pressé de toutes parts par des forces supérieures, Rohan consent à évacuer les Grisons et la Valteline. Il rappelle près de lui le maréchal de Lecques et tous ses soldats, au nombre de 5,000, dont le départ s'effectua en effet dans le courant de mai 1637.

Le duc de Rohan et le maréchal de Lecques prirent congé d'une manière très amicale des chefs de la république. Mais à la vue du colonel Jénatsch, le maréchal, pâle de colère, lui tire à bout portant à la tête un coup de pistolet, en disant: « Voilà comment l'on prend congé d'un traître. » Le coup ne partit pas.

Jénatsch, le meurtrier de Pompée Planta, n'en était pas moins réservé à une fin tragique. Il périt deux ans après dans une fête d'officiers à Coire. C'était dans la soirée du 24 janvier 1639. Tout le monde se livrait aux plaisirs de la danse ou du festin, lorsque Rodolphe, le fils de Pompée Planta, pé-

[1] Dans le nombre figurent les noms historiques des Juvalta, Bavier, Sprecher, Travers, Buol et celui de Pierre Gouler.

nètre dans la salle suivi d'hommes masqués, parmi lesquels se cachait, dit-on, sa sœur Lucrèce altérée de vengeance. Jénatsch s'avance vers les nouveaux venus, veut leur donner la main, mais au même instant il est frappé d'une balle à la joue; il essaie de se défendre avec un chandelier et tombe sans vie, atteint de six coups de hache. La mort de Jénatsch fut un deuil pour le pays qu'il avait sauvé. On l'inhuma dans la cathédrale de Coire avec de grands honneurs militaires. Nul cependant n'osa dénoncer ni poursuivre les coupables.

Toutefois le meurtrier de Jénatsch ne demeura pas plus impuni que celui de Pompée Planta; il périt à son tour au milieu d'un soulèvement populaire dans l'Engadine (1640).

On peut admirer dans Jénatsch le guerrier intrépide et l'un des libérateurs de la Rhétie; mais on ne saurait trop flétrir en lui l'homme perfide et cruel, auquel tous les moyens étaient bons pour accomplir ses desseins, inspirés tantôt par l'ambition, tantôt par l'amour de la patrie.

Les Grisons étaient rentrés en possession de leur indépendance et de leurs bailliages. Mais cette indépendance et ces conquêtes étaient sans garantie, tant qu'elles n'étaient pas reconnues par l'Autriche et l'Espagne. Des traités furent conclus avec ces deux puissances à Milan (1639) et à Feldkirch (1641).

L'Espagne, d'accord sur ce point avec les communes catholiques des trois ligues, mit pour condition au traité que l'ancienne foi serait seule dominante dans la Valteline. Absorbée par la terrible guerre qu'elle soutenait en Allemagne, l'Autriche se contenta de réserver les droits féodaux qu'elle possédait depuis des siècles dans une partie des Grisons.

« C'est ainsi, dit Zschokke, que la ligue des Dix juridictions devint libre et indépendante, à l'égal des deux autres ligues de la Rhétie. »

§ 6. Troubles de la Suisse pendant la guerre des Grisons et la guerre de trente ans. — L'indépendance des Suisses est garantie au traité de Westphalie. — (De l'an 1618 à 1648.)

Toute la première période du XVIIe siècle est remplie de dissensions religieuses et politiques, causées par le fanatisme, l'esprit de parti ou par les intrigues de la France. Berne et le prince-évêque de Bâle se disputent pendant des années la possession de Bienne qui demeure enfin une ville à la fois épiscopale et indépendante, avec le droit de siéger dans les diètes fédérales (1598-1610).

Berne avait aussi des démêlés avec Henri d'Orléans, prince de Neuchâtel, et soutenait les bourgeois de cette ville dans leur opposition au souverain [1].

Fribourg, excité par l'ambassadeur de Louis XIII, Castille, demande qu'on aille aux voix pour la religion dans le bailliage mixte d'Echallens. Mais *le plus*[2], loin d'être favorable aux catholiques, leur enlève deux villages, Poliez et Penthéréaz.

A Glaris, une minorité catholique, formant le quart ou un cinquième du canton, voulait la séparation du pays en deux, comme l'Appenzell. Après de longs conflits et plusieurs traités infructueux, ce canton trouve enfin quelques années de repos dans un compromis qui assure aux catholiques la *parité complète* avec les réformés, c'est-à-dire le droit d'être représenté en diète et de nommer à son tour les principaux magistrats[3] (1638).

Appuyés sur les édits de l'empereur d'Allemagne, les prélats de la Suisse élèvent des prétentions de divers genres. Les évêques de Bâle et de Coire, princes du saint-empire, réclament les clés de leurs cathédrales que leur a enlevées la réforme. L'abbé d'Einsidlen veut mettre une taxe sur le pays de Schwytz; celui de Fischingen, élever un autel catholique dans le temple protestant de Loustorf; l'abbé de Saint-Gall, ôter au consistoire de Zurich le droit de délivrer les dispenses de mariage à ses sujets protestants. Des discussions sans fin et des prises d'armes tumultueuses sont le résultat de ces différends.

L'Underwald, déjà troublé par la querelle du calendrier, se brouille de nouveau pour la formule du serment que devait prêter le capitaine du pays (*landshauptmann*). Les cantons voisins interposèrent en vain leur médiation. Ce fut un vénérable moine, animé de l'esprit de Nicolas de Flue, Martin

[1] L'histoire de cette lutte offre plusieurs épisodes curieux. Henri d'Orléans voulut bâtir une ville rivale de Neuchâtel et qui eût porté son nom (Henripolis), dans la plaine fertilisée par les eaux limoneuses de la Thièle. Mais le projet échoua. Le premier officier du prince, Jean Hory, magistrat distingué qui avait coopéré à ce plan, fut poursuivi criminellement et sa femme (une Fornachon) décapitée comme sorcière avec plusieurs de ses parents (1649). L'acteur principal dans cet affreux drame était le célèbre Favargier qui, de faiseur de calottes, devint procureur-général, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*.

[2] Cette expression pour désigner la *majorité* s'est conservée dans les cantons français jusqu'à ces derniers temps.

[3] Un traité subséquent, celui de 1683, régla définitivement la position de Glaris catholique, qui obtint le tiers des hautes magistratures et nommait douze conseillers sur soixante.

d'Engelshofen, qui réconcilia l'Obwald et le Nidwald ennemis, dans la chapelle d'Ennetmoos (1618).

C'est surtout dans les bailliages communs de la Thurgovie, l'Argovie et le Rheinthal que les conflits étaient les plus fréquents. La paix de religion avait accordé aux deux cultes une égale protection dans ces contrées. Mais les baillis d'une religion cherchaient toujours à empiéter sur l'autre, et donnèrent ainsi naissance à toute espèce de désordres et d'hostilités. La crainte seule d'une intervention des puissances arrêta l'explosion de nouvelles guerres religieuses. Le triste état où les invasions étrangères avaient plongé l'Allemagne voisine fit réfléchir les Suisses. La guerre de trente ans, commencée en Bohême en 1618, s'était engagée d'abord seulement entre les impériaux et les calvinistes, avait successivement attiré sur l'Allemagne les armes danoises, hollandaises, espagnoles, hongroises, suédoises et françaises. De fameux capitaines, dont quelques-uns n'en étaient pas moins de vrais brigands, Tilly, Mansfeld, Wallenstein, Gustave-Adolphe, le duc de Weimar, Wrangel, Horn, Rohan, Turenne, se mesurèrent dans cette lutte gigantesque, dont les suites lamentables furent la destruction de l'agriculture, du commerce, de la civilisation, la ruine de trente mille villes et villages dans les provinces de l'empire. Des milliers de familles furent réduites à se réfugier dans les pays voisins, et la Suisse eut comme toujours sa bonne part d'émigrants et de réfugiés de tous les partis.

Les puissances engagées dans cette terrible guerre cherchèrent plus d'une fois à y entraîner les Suisses. Les impériaux s'adressaient aux cantons catholiques, les Suédois aux cantons évangéliques. « Comment les Suisses, disaient les envoyés de ces princes, resteraient-ils indifférents à une guerre qui a pour objet la plus sainte des causes, la religion. » Aux considérations religieuses, le chevalier Rache, député par Gustave-Adolphe à la diète séparée des Etats évangéliques, joignait des motifs d'un autre ordre, tirés de la vieille haine des Suisses contre l'Autriche et de la prétendue communauté d'origine des Suédois et des Suisses sortis jadis de la Scandinavie.

Ebranlés un moment par les instances de leurs coreligionnaires, les confédérés eurent assez de bon sens et de patriotisme pour les repousser d'une voix unanime. Catholiques et réformés sentirent que le salut de la Confédération était attaché au maintien de la politique légale, du pacte fédéral et que la seule ligne de conduite à tenir dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, c'était une *exacte neutralité*. Une chose contribua beaucoup à faire prévaloir la politique

nationale du *chez soi* sur la politique *cosmopolite* qui voulait entraîner la Suisse dans les hasards d'une guerre européenne; ce fut la solution amiable donnée à la question religieuse en ce qui concernait l'administration des bailliages communs. Un tribunal d'arbitres, nommé par la diète générale, décida que les conflits de ce genre seraient jugés d'après le principe de la *parité confessionnelle* et non d'après le principe de la *majorité,* qui faisait loi pour les affaires politiques.

Cette sentence, confirmée par tous les cantons et célèbre dans le droit public de la Suisse sous le nom de *Compromis de Baden,* fut signée le 7 septembre 1632.

Telle était néanmoins l'excitation des partis, que plusieurs fois les Suisses des deux religions faillirent en venir aux mains entr'eux, d'abord pour la ville alliée de Mulhouse à laquelle les cantons catholiques voulaient empêcher les Etats évangéliques de porter secours contre l'armée autrichienne. Ce fut ensuite au sujet de Constance dont les Suédois cherchèrent à s'emparer par surprise, en passant le Rhin et en se rendant maîtres de la ville de Stein en Thurgovie, au moment même où une garnison zuricoise venait de l'abandonner (26 août 1633).

La conduite étrange du capitaine-général thurgovien Kesselring qui, au lieu de réunir les milices du pays, s'amusait à célébrer tranquillement une noce de village pendant la violation du territoire helvétique, fit naître des soupçons de trahison au sein des cinq cantons catholiques. Transportés de colère, ces derniers jettent 3,000 hommes en Thurgovie et mettent aux fers Kesselring, qui est traduit devant un conseil de guerre fédéral et condamné à une amende de 16,000 florins, aggravée par l'exil et la perte de l'honneur.

En dépit de la mollesse ou de la connivence des Thurgoviens, le général suédois Horn ne parvint cependant pas à prendre Constance, secourue à temps par le colonel Kœnig, de Fribourg en Suisse, gouverneur de Lindau pour l'empereur d'Allemagne. La rare valeur de cet officier ne l'empêcha pas d'être accusé à son tour de trahison, et enfermé, comme complice du fameux Wallenstein, dans la forteresse d'Ehrenberg en Tyrol, d'où il parvint à s'échapper, et occupa ensuite la dignité d'avoyer de la république fribourgeoise[1].

Quelques jours après l'occupation de Stein, le sol helvétique était violé de nouveau par une armée austro-espagnole, qui alla reprendre sur les Suédois la ville de Rheinfelden en

[1] On voit le portrait équestre de König dans une des salles de la préfecture à Fribourg, ancienne demeure du fameux avoyer.

empruntant le territoire de Schaffouse, Zurich et Bâle. Les troupes de ces cantons assistèrent l'arme au bras à cette invasion étrangère, marquée par l'incendie, le meurtre et le pillage. Les paysans schaffousois seuls montrèrent quelque courage; ils fondirent armés de faux sur l'ennemi qui s'en vengea en brûlant leurs villages.

La contrée qui eut le plus à souffrir de la guerre de trente ans, ce fut le pays alors demi-suisse de l'évêché de Bâle. Dans l'espace de trois années, Porrentruy fut pris et repris quatre fois par les Français, les impériaux et les Suédois (1634 et 37).

Une insurrection formidable éclata dans les Franches-Montagnes, dont les habitants armés de faux, comme les paysans schaffousois, massacrèrent la garnison française de la ville de Sainte-Ursanne. L'intervention seule du prince-évêque et des moines de Bellelay sauva le reste des troupes françaises; elles marquèrent leur reconnaissance par l'incendie de Lauffon. Les plus grandes horreurs furent commises autour de Porrentruy, où les *Suèdes* pendirent des hommes par les pieds sur le feu de l'âtre, pour les contraindre à livrer des trésors réels ou imaginaires. La misère devint telle qu'en beaucoup d'endroits le peuple affamé dut se nourrir de glands et de racines. L'intervention de Soleure et des cantons catholiques alliés de l'évêque, mit enfin un terme à ces scènes cruelles. Les Suédois, commandés par le duc de Weymar, et les Français aux ordres du duc de Rohan, durent quitter le Porrentruy et, en se retirant, livrèrent aux impériaux une bataille près de Rheinfelden où Rohan tomba grièvement blessé. Ce héros protestant alla mourir à Genève [1].

Les Suisses qui ne savaient pas se défendre eux-mêmes, devaient faire de tristes protecteurs pour leurs alliés. La Franche-Comté fut indignement foulée par les Français et les Suédois, malgré le tribut annuel de 400,000 écus dont elle payait la protection du corps helvétique. Rotwyl, alliée des Suisses depuis 1519, fut abandonnée à son sort. Bâle elle-même n'obtint pas la garnison qu'elle réclamait, et dut prendre des mercenaires à sa solde.

Le manque complet d'accord et d'énergie de la part des gouvernements eut pour résultat d'accroître encore énormément l'influence française en Suisse. Les ambassadeurs de Louis XIII s'arrogèrent le droit de convoquer les diètes et d'empêcher la réception des ambassadeurs des autres puissances. Un de ces

[1] *Histoire de la guerre des Suédois dans l'ancien évêché de Bâle*, par le P. Sudan, traduite du latin en français et publiée par Trouillat. Porrentruy, 1853.

envoyés, Bassompierre, se vante dans ses dépêches d'avoir gourmandé l'avoyer bernois Graffenried, qui n'avait pas parlé avec assez de respect de son maître, et d'avoir rendu les magistrats suisses aussi souples que les parlements de la Bretagne et du Languedoc.

Plus insolent encore, un de ses successeurs, Caumartin, exigea que l'avoyer de Mellingen vînt le prier à genoux à Soleure pour réparer l'affront que les employés du pont de cette ville avaient fait à ses gens en réclamant l'acquittement du péage, contrairement aux immunités *dont l'usage général des nations fait jouir les ambassadeurs du roi très chrétien.* Et comme cette amende honorable ne paraissait pas encore une réparation suffisante à son excellence, la diète, pour l'apaiser, retint en prison l'avoyer et les percepteurs de Mellingen (1647).

Ainsi humiliée par l'étranger, la Suisse souffrait de plus grands maux encore par la désunion des villes et des campagnes, par l'oppression et le mécontentement des sujets. Il en résulta des soulèvements partiels, à Thoune et à Zurich (1645-46), suivis d'une insurrection formidable, dont nous raconterons les douloureuses phases dans le chapitre suivant.

Au milieu de ses misères, la nation éprouva cependant une vive allégresse, lorsque son indépendance, contestée depuis deux siècles par l'empereur d'Allemagne, fut enfin solennellement reconnue et garantie par toutes les puissances au congrès européen de Westphalie[1] (1648).

La reconnaissance de l'indépendance helvétique est l'acte le plus mémorable et le plus méritoire de la politique suisse au XVII[e] siècle. Elle mit le sceau de la légalité aux libertés conquises par nos ancêtres à la pointe de leurs épées et de leurs hallebardes. Elle assura au *corps helvétique*, c'est-à-dire aux XIII cantons et à leurs alliés, une position nette, franche et honorable parmi tous les Etats européens. Cette reconnaissance fut en grande partie l'œuvre du bourgmestre de Bâle, Jean-Rodolphe Wettstein, dont elle a immortalisé le nom, à l'égal des capitaines et des hommes d'Etat les plus utiles à la nation.

Wettstein, parti de Bâle le 4 décembre 1646, passa deux années à Osnabruck et à Munster, où délibéraient les ambas-

[1] L'expression « vel quasi plenæ libertatis » dont se sert la chancellerie impériale dans le document de libération est empruntée au Droit romain et n'implique point la restriction qu'ont été tentées d'y voir quelques personnes étrangères au langage juridique de l'époque. Voir Bluntschli, *Histoire du droit fédéral,* I, 241, et l'important ouvrage de Jan sur les *Rapports de la Suisse avec l'Empire*, 3[e] volume.

sadeurs des têtes couronnées de l'Europe. Là, isolé, sans faste, plein de modestie et de dignité en même temps, il enseigna la manière dont le représentant d'un petit Etat peut se faire écouter et respecter des grands. Les princes d'Allemagne ne pouvaient se défaire de l'idée que la Suisse et Bâle en particulier étaient une province de l'empire; ils offrirent à Wettstein de libérer cette ville à prix d'argent : « Bâle, répondit le magistrat républicain, demande non un affranchissement, mais la reconnaissance de son droit souverain. »

A la fin, gagnés par l'ascendant de cet homme à la fois si ferme et si respectueux, les ministres de l'empire firent consentir l'empereur aux articles 6 et 61 des deux traités de Westphalie, stipulant la pleine *autonomie* et *indépendance* de la nation suisse[1].

Le rôle de Wettstein à l'intérieur ne fut pas moins honorable. Membre de cent vingt diètes, choisi pour arbitre dans tous les différends des cantons, il suivit quant à la politique fédérale les traces d'Egide Tschoudi, défendit avec énergie et persévérance les principes de la légalité, de la neutralité et de la *parité* confessionnelle. Jaloux de l'agrandissement pacifique de la Confédération, il eût voulu resserrer les liens des Suisses catholiques avec l'évêché de Bâle et la Franche-Comté, et ceux des Suisses protestants avec Neuchâtel et le pays de Montbéliard. Il était secondé dans ses vues par le général Zweyer d'Evebach, landamman d'Uri et chef du parti impérial auquel Wettstein inclinait plutôt qu'au parti de la France. Mais l'élimination de Zweyer (1663) obtenue par l'ambassadeur de France Labarde, à la landsgemeinde d'Uri, et les conflits confessionnels mirent obstacle à la réalisation de ses vues, sans lui ôter l'estime et la confiance de la nation. « Pendant l'espace de quinze ans, le Bâlois Wettstein, dit un de ses biographes, resta l'homme d'Etat le plus considéré et le plus influent de la Confédération[2] » (1651-1666).

[1] Wettstein, il est juste de le dire, trouva un grand appui dans le vaillant Henri II d'Orléans-Longueville, comte de Neuchâtel, premier plénipotentiaire de la France à ce congrès, que le congrès de Westphalie reconnut lui-même *prince souverain de Neuchâtel en Suisse*, sans mentionner la suzeraineté des Châlons qui aspiraient toujours à cette suprématie.

[2] M. Heusler de Bâle, *Der Burgermeister Wettstein*. 1851.

XV[e] siècles, le petit peuple remuant de cette contrée pastorale avait déjà montré, par la tentative malheureuse d'Am-Stalden, quelles étaient ses dispositions à l'égard de la seigneurie de Lucerne. Dès lors ses griefs n'avaient fait qu'augmenter, et lorsque le gouvernement eut diminué la valeur de son numéraire en 1653, les montagnards de l'Entlibouch firent des remontrances au gouvernement lucernois. Un riche paysan, le banneret Jean Emmenegger, porta la parole pour ses compatriotes. Mais loin d'avoir un résultat favorable, cette démarche ne valut aux réclamants que des injures et des menaces. Le bailli Krebsinger, vieil officier, qui ne connaissait d'autre droit que la force, se distingua par son langage hautain : « Les paysans, dit-il, feront bien de se tenir cois, à moins qu'ils ne veuillent avoir sur le dos des bataillons *welsches* qui sauront les mettre à la raison. »

Ces paroles outrageantes produisirent une irritation extraordinaire. On crut que la seigneurie de Lucerne songeait à s'entourer de troupes italiennes pour opprimer impunément ses sujets.

Toutes les communes de l'Entlibouch, curés en tête et gonfanons déployés, se rendirent en procession à Heiligen-Kreuz (Sainte-Croix), village situé à 3780 pieds au-dessus de la mer, et jurèrent à la face du ciel de maintenir leurs franchises et de défendre l'entrée du pays contre tout soldat étranger qui serait assez audacieux pour y mettre le pied (26 janvier 1654). Enhardis par cet acte solennel, les montagnards refusèrent d'obéir à l'ordre du gouvernement qui les invitait à envoyer une nouvelle députation dans le chef-lieu : « Messieurs de Lucerne, répondirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux, et s'ils ont quelque communication à nous adresser, ils peuvent venir nous la faire ici. »

Ces paroles hardies, jointes aux dispositions peu favorables des autres bailliages et de la bourgeoisie du chef-lieu, intimidèrent la seigneurie. Elle envoya aux mécontents l'avoyer Doulliker et d'autres magistrats avec des propositions conciliantes. Doulliker et ses collègues, accompagnés de deux pères capucins, se rendirent à Schupfheim, où les communes de l'Entlibouch devaient se réunir pour délibérer sur les propositions des délégués du gouvernement. L'assemblée eut lieu dans l'église du village; elle présentait un spectacle étrange et peu rassurant pour la cause de l'autorité. 1400 hommes armés de massues, de mousquets et de hallebardes défilèrent au son des cornemuses. En tête du cortége marchaient les trois Tells, c'est-à-dire trois montagnards aux membres robustes, costumés à la façon des anciens Suisses et

figurant les trois libérateurs du Grütli. Hintervoli, Stadelmann et Unternæher étaient les noms peu harmonieux de ces héros populaires. Lorsque les communes se furent formées en cercle autour des délégués, ceux-ci leur promirent au nom de la seigneurie l'abolition des deux impôts établis sur le bétail et le sel. Ces concessions ne satisfirent point les fiers Entliboucher; ils réclamèrent l'abolition des amendes, celle des poursuites pour dettes et la réduction du tiers des créances. L'avoyer Doulliker essaya de faire voir au peuple combien ces demandes étaient exorbitantes. Ayant terminé son discours par ces paroles du Nouveau-Testament : « Celui qui résiste aux puissances établies, résiste à Dieu même, » un montagnard d'une taille et d'une force athlétiques, nommé Hanz Krummenacher, se plaça devant lui : « Oui, oui, monsieur l'avoyer, quand les magistrats sont justes, ils viennent de Dieu; mais quand ils sont injustes, ils viennent du diable[1]. »

Doulliker et ses collègues reprirent, consternés, le chemin de Lucerne. Ils n'y étaient pas arrivés que déjà tout le pays était en rumeur, Willisau, Sursée, Munster. Une assemblée populaire se réunit à Wolhausen dans l'Entlibouch, le 26 février, et prêta serment au pacte d'alliance *(Bundesbrief)*, rédigé par Emmenegger. Des ecclésiastiques présents à la réunion donnèrent à cet acte une sorte de sanction religieuse.

Aussitôt le mouvement gagna le canton de Berne. Des assemblées populaires analogues à celle de Wolhausen eurent lieu à Langnau et à Trachselwald (14 et 24 mars). Encouragés par le succès de la rébellion, les campagnards lucernois prirent les armes et bloquèrent la capitale de leur canton, réduite à implorer le secours des Waldstætten, où les esprits étaient plus favorables aux paysans qu'aux citadins.

Au premier bruit de la sédition, la diète s'était réunie à Baden; un manifeste menaçant rappela les sujets à l'obéissance, qualifiant les meneurs de séducteurs du peuple. Ce manifeste et la réunion de commissaires fédéraux à Stanz firent impression sur les insurgés. Les paysans lucernois, les premiers, se soumirent et acceptèrent les propositions de la conférence de Stanz (18 mars). Les campagnards bernois suivirent leur exemple; moyennant quelques concessions (la diminution des frais de justice et l'abolition des droits sur le bétail), ils consentirent à faire amende honorable et envoyè-

[1] « Ja, ja, ihr sit von Gott, wenn ihr gerecht; aber vom Tüfel, wenn ihr ungerecht sit. » Cette doctrine était déjà celle des Visigoths d'Espagne qui disaient à leur roi : Rex eris si recte facias; si non facias non eris. » Toreno, *Histoire des Révolutions d'Espagne*, III, 362.

amendes injustement perçues, mais encore la libre réunion des délégués de la campagne toutes les fois qu'ils auraient des sujets de plainte contre le gouvernement. Les campagnards, en échange, promettaient de poser les armes et de rentrer dans leurs foyers. Le traité fut signé par les deux partis sur le Murifeld (14 mai). Mais six jours après le gouvernement de Berne faisant mine de vouloir reprendre ce qu'il avait accordé, Leuenberg, au lieu de poser les armes comme il en était convenu, se dirigea vers l'Argovie.

Les paysans de cette contrée, après avoir pris Mellingen, venaient d'être repoussés par Werdmuller qui leur avait accordé un armistice de deux jours (31 mai). L'arrivée de Leuenberg et de Schybi à la tête de 20,000 hommes changea les dispositions des paysans argoviens. L'armistice expiré, tous ensemble ils se jetèrent avec fureur sur l'armée zuricoise dans l'après-midi du 3 juin. Bien que Werdmuller n'eut que 9,000 hommes à ses ordres, il ne balança pas à accepter le combat, comptant sur son artillerie. Les paysans luttèrent avec rage depuis deux heures à sept, dans le village de Wohlenschwyl et aux environs. Mais, comme Werdmuller l'avait prévu, foudroyés par l'artillerie fédérale et environnés de maisons en flammes, les insurgés furent obligés de se retirer et obtinrent un nouvel armistice jusqu'au lendemain.

Egaré par le désespoir, l'audacieux Schybi voulait profiter des ténèbres pour fondre sur l'armée zuricoise. Leuenberg et les autres chefs rejetèrent cet avis déloyal et renouèrent les négociations avec le général Werdmuller. Dans l'intervalle, le populaire bourgmestre Waser venait d'arriver au camp zuricois, et avec cette éloquence dont il avait fait preuve en mainte occasion, il harangua les délégués des paysans; il leur fit voir que le convenant de Stanz, dont ils invoquaient certains articles, loin de leur être favorable, condamnait non-seulement les séditions, mais même toute assemblée populaire. Ces paroles firent impression sur des hommes démoralisés par la défaite. Les paysans de Soleure, Bâle, Argovie mirent bas les armes et se dispersèrent.

Les insurgés de Berne et Lucerne, au contraire, rentrèrent en bon ordre dans leurs cantons et cherchèrent à prolonger la lutte. Schybi ayant tenté une attaque contre le pont de Gislikon, fut repoussé avec perte (4 et 5 juin). Plus malheureux encore, Leuenberg éprouva une défaite totale à Herzogenbuchsée, où, trois heures durant, les paysans combattirent contre les soldats d'Erlach avec tout l'héroïsme du désespoir (8 juin).

Maîtres du champ de bataille par leur triple victoire,

Werdmuller, Erlach et Zweyer opérèrent leur jonction et formèrent deux conseils de guerre pour la punition des rebelles. Les gouvernements cantonaux sévirent de leur côté et se montrèrent d'autant plus cruels dans leur triomphe qu'ils avaient été lâches dans le péril. Tous ceux qui avaient pris une part un peu marquée à la sédition furent décapités, écartelés, pendus ou fustigés, mutilés et frappés dans leurs biens. Bâle se signala par sa cruauté, et Wettstein, si modéré jusqu'alors, usa de son influence dans le sens de la rigueur.

Un seul Etat, Soleure, ne prononça aucune condamnation et ne livra qu'à regret ses accusés aux tribunaux militaires de Zofingue. Le sort d'un de ces infortunés, homme doux et conciliant, toucha tout le monde. Adam Zeltner, sous-bailli, n'avait paru à la réunion de Sumiswald que pour faire l'éloge de son gouvernement et prendre *ad referendum* les décisions de l'assemblée. Son gouvernement et l'ambassadeur de France sollicitaient sa grâce. Au jour du jugement, les voix se partagèrent au sein du conseil de guerre. Sept juges votèrent la grâce et sept aussi la mort. Werdmuller, comme président, devait trancher la question. Sans se laisser attendrir par les pleurs d'une femme enceinte et de six enfants qui imploraient à genoux la grâce de leur père, le cruel général se prononça pour la mort. Zeltner fut décapité à Zofingue, le 2 juillet.

Sept jours après, la tête de Schybi roulait sur l'échafaud à Sursée. Le vieux soldat avait supporté tous les degrés de la question la plus raffinée avec tant de courage, que le juge Pfyffer le déclara ensorcelé!

L'exécution de Leuenberg n'eut lieu qu'en septembre. Loin de chercher à fuir après sa défaite, il s'était retiré dans sa demeure à Schœnholz et vaquait à ses occupations ordinaires, lorsque quatre misérables qui croyaient se racheter par cette trahison s'emparèrent de lui et le livrèrent à la justice. Conduit à Berne dans un accoutrement ridicule et un sabre de bois au côté, l'ex-roi des paysans fit son entrée dans cette ville au milieu des outrages de la multitude. Deux mois après, il eut la tête tranchée et son corps écartelé par le bourreau fut exposé sur les quatre grands chemins du canton. « Ainsi finit, dit un noble historien, un homme qui, tandis qu'il en avait 40,000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber sous le fer une seule tête[1]. »

Le drame sanglant devait finir aux lieux mêmes où s'était joué le premier acte. L'Entlibouch, malgré les rigueurs d'une

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 75.

occupation militaire, remuait encore. Quatre proscrits, Hanz Krummenacher et les trois Tells erraient dans le pays et y propageaient la sédition de village en village. L'un d'eux, Stadelmann, eut la triste idée de s'adresser à l'ambassade de France pour réclamer l'intervention de cette puissance dans les affaires de la Suisse. Lucerne députa vers les montagnards l'avoyer Doulliker et d'autres magistrats pour recevoir leurs serments de fidélité. Non-seulement ils refusèrent de le prêter, mais Doulliker et ses collègues faillirent être massacrés en pleine assemblée. Un nouveau péril les attendait sur la route de Schupfheim à Lucerne. Excités par les propos sanguinaires de Krummenacher, les trois Tells s'étaient cachés avec leurs mousquets derrière un buisson. Au moment où la députation passait, trois coups de feu partirent. L'avoyer Doulliker ne fut atteint que légèrement à la cuisse. Mais l'un des conseillers qui l'accompagnaient tomba mort sur le chemin. Les autres s'enfuirent épouvantés à Lucerne.

L'Entlibouch fut occupé une seconde fois et les meurtriers traqués de maison en maison comme des bêtes fauves. Un enfant montra aux soldats la grange où se cachaient deux des meurtriers (Hintervoli et釘Unternæher). Se voyant trahis, ces deux hommes intrépides montèrent sur le toit de la grange, et pendant que l'un d'eux faisait rouler sur les soldats les grosses pierres dont le toit était chargé selon l'usage de la contrée, l'autre armé d'un grand sabre repoussait les hardis assaillants qui essayaient d'arriver jusqu'à lui. A la fin, désespérant de les prendre en vie, les soldats les tuèrent à coups de mousquets. On se vengea sur leurs cadavres qui furent écartelés à Lucerne par la main du bourreau. On fut plus heureux avec Stadelmann, le dernier des Tells; il tomba vivant entre les mains des soldats et fut décapité avec un de ses complices. Le plus habile de tous fut Hanz Krummenacher. Cet homme, certes, l'un des plus coupables de la rébellion, puisqu'il avait eu la principale part à l'attentat dont avait été victime un magistrat de Lucerne, parvint à se soustraire à toutes les poursuites; il obtint même sa grâce par l'intercession des capucins de Schupfheim, au prix de 3,000 florins.

Après avoir fait acte de rigueur, le gouvernement de Lucerne eut le bon esprit de se montrer clément et de rendre aux communes leurs lettres de franchise, aux termes du compromis de Stanz. Cette mesure de justice et de bonne politique calma subitement toutes les inquiétudes, tous les ressentiments. Les communes de l'Entlibouch prêtèrent serment de la meilleure grâce, et pour s'assurer elles-mêmes contre les séductions de l'esprit de révolte auquel elles avaient cédé si

souvent, elles se lièrent envers les hauts seigneurs de Lucerne par un vœu d'obéissance perpétuelle devant l'image de la Vierge qui est dans l'église des pères Franciscains à Wertenstein.

Assez d'accord entre eux, tant qu'il ne s'était agi que de punir des sujets rebelles, les gouvernements suisses se brouillèrent quand il fut question de répartir les frais de guerre. Berne, en particulier, réclamait de Soleure et de Lucerne des sommes considérables que ceux-ci refusaient de payer.

A la fin, tous les cantons s'entendirent pour mettre la plus grande partie de ces frais à la charge de l'Etat de Soleure qu'ils accusaient de lâcheté et de connivence avec les paysans (1654). Trop faible pour lutter contre tous, Soleure se soumit; mais il sépara ses intérêts de ceux de ses confédérés, et conclut au mois de juillet de la même année un traité d'union avec Louis XIV.

Un fait trop réel aux diverses époques de nos annales, c'est la tendance commune à tous les partis vaincus de faire appel aux puissances étrangères. « Toujours en Suisse, dit un judicieux écrivain, les partis vaincus auront recours aux Turcs et aux païens plutôt que de se réconcilier avec leurs concitoyens du parti dominant [1]. »

Cette absence de dignité républicaine et d'honneur national est encore pour beaucoup dans les maux dont la Suisse souffre aujourd'hui.

§ 2. Guerre religieuse de Villmergen. — Essais infructueux pour améliorer les institutions fédérales. — Révolutions à Bâle et à Genève. — (De l'an 1653 à 1660.)

Les plaies faites à la nation suisse par la guerre des paysans saignaient encore, que toutes les torches de la guerre civile se rallumèrent dans la Confédération. La cause en fut la persécution dirigée par le gouvernement de Schwytz contre quelques familles protestantes du village d'Art.

Ces familles, parmi lesquelles les d'Ospenthal tenaient le premier rang, se réunissaient pour prier dans une maison isolée, appelée le *Humelhof*, et y recevaient en secret la visite

[1] Le doyen Aloys Vock, auteur du récit de la guerre des paysans, dans le recueil intitulé : *Helvetia*. La principale source contemporaine est le récit du paysan de Brechershäusern. La guerre des paysans et l'épisode des trois Tells en particulier ont fait l'objet d'articles intéressants illustrés par le crayon du célèbre dessinateur Disteli, de Soleure, dans l'almanach qui porte le nom de cet artiste. Voir aussi Pfyffer, *Histoire de Lucerne*, 396.

que du nom de Werdmuller. Bien que la guerre n'eût pas duré plus de deux mois, elle avait coûté aux Zuricois plus de 414,000 florins. Deux des cantons belligérants, Berne et Lucerne, ne pouvaient ni l'un ni l'autre se fier à leurs sujets de la campagne. Aussi l'armée d'Erlach à Villmergen se composait-elle presque entièrement de Vaudois et d'Argoviens. Ces circonstances et la crainte d'une intervention étrangère permirent à l'ambassadeur de France et aux députés des cantons neutres de faire accepter aux deux parties un traité de paix qui donnait gain de cause à Schwytz, proclamait le principe de la souveraineté cantonale et le droit pour chaque gouvernement de régler à son gré ses affaires intérieures (paix de Bâle, 7 mars).

Les déchirements religieux et politiques affectaient douloureusement les cœurs patriotes. Au sortir de la guerre des paysans, le noble bourgmestre Waser avait fait à la diète de Bâle (1654) une série de propositions tendant à réviser le droit public fédéral, et à garantir aussi les droits et libertés des communes et des particuliers. Waser demandait que l'égalité de droit fût consacrée pour tous les cantons; qu'aucun ne pût faire la guerre de son chef, comme Zurich venait de le faire; que le butin fût partagé par portions égales; que la Confédération jugeât des différends non-seulement entre un canton et l'autre, mais entre un Etat et les particuliers, et enfin que la Confédération se portât protectrice et garante des droits et franchises des villes et des campagnes.

Les généreuses propositions de Waser ne trouvèrent d'écho qu'auprès de la députation de Berne (Daxelhofer et Erlach) et de celle de Genève, dont le premier syndic Sarrasin eût voulu établir une centralisation d'Etats comme celle de la Hollande.

Non-seulement on ne parvint pas à fortifier le lien fédéral, mais on ne réussit pas même à faire agréer à tous les cantons un règlement militaire destiné à protéger leur indépendance. Le *défensionnal* ou plan de défense nationale (rédigé en 1647) fut rejeté par Schwytz et d'autres cantons catholiques comme une *œuvre hérétique*. Ils refusèrent également de prendre le Pays de Vaud sous leur garantie.

A l'intérieur des cantons, l'oligarchie, loin de se tenir pour avertie par les derniers événements, devint de plus en plus oppressive et méprisante. Des distinctions humiliantes s'établirent dans plusieurs villes. Le nom de *dames* fut interdit aux simples bourgeoises et réservé aux femmes des conseillers.

Des règlements minutieux fixèrent le costume des différentes classes. Les distinctions s'étendirent jusque dans le sanctuaire de la justice. Les tribunaux firent la différence du riche et du pauvre, du patricien et du plébéien. On doit à la diète de 1654 la réforme de quelques abus dans l'administration. Mais cette réforme incomplète n'empêchait pas les baillis de certains cantons d'amasser 30,000 écus en six ans, dans leurs préfectures, et de rembourser en sus le prix souvent considérable auquel ils avaient obtenu cet emploi lucratif.

Les gouvernements de Genève et de Bâle se distinguaient par leur esprit oligarchique. Quelques familles opulentes (les Trembley, les Tronchin et les Grenus à Genève, les Bourcard et les Socins à Bâle) se partageaient tous les emplois. Le petit conseil disputait le peu de pouvoir qui lui restait au grand conseil ou deux-cents. Des mouvements révolutionnaires éclatèrent au sein de la bourgeoisie de ces deux villes. Mais la division se mit dans les rangs des mécontents. Les gouvernements avaient d'ailleurs pour eux l'appui moral et matériel de la Confédération; ils l'emportèrent sur la bourgeoisie et exercèrent de cruelles vengeances. Le président des délégués bâlois, Fatio, membre des deux-cents, fut exécuté devant l'hôtel-de-ville (le 18 septembre 1691). Le chef des démocrates genevois, appelé également Fatio, homme aimable et généreux, fut arquebusé en secret dans la cour de la prison, à la considération de sa parenté (le 6 septembre 1707). Un autre chef bâlois, le docteur Pétri, et beaucoup de citoyens des deux villes furent exécutés en effigie ou punis des galères, de l'exil et de la confiscation des biens. L'empereur d'Allemagne, la Hollande et les confédérés intercédèrent en vain en faveur de Pétri.

Par ces exécutions, les magistrats de Genève crurent avoir consolidé leur pouvoir pour vingt lustres au moins, selon l'expression d'un Trembley. L'exemple de Louis XIV, le roi superbe, dont le despotisme faisait tout plier devant lui en France, semblait bon à suivre aux gouvernements aristocratiques de la Suisse. Ils singèrent le grand roi jusque dans le costume théâtral qu'il s'était donné pour paraître imposant aux yeux de sa cour et s'affublèrent d'immenses perruques qui devaient avoir pour résultat de les rendre plus vénérables aux yeux de la nation. Hommes instruits et versés dans les langues anciennes, les oligarques suisses cherchaient volontiers dans les écrits de Cicéron, l'écrivain de l'antiquité le plus favorable au gouvernement du petit nombre, et citaient avec complaisance ce mot du célèbre orateur romain: « Le

pouvoir dans une république ne doit jamais être confié à la multitude[1]. »

La dureté des gouvernants et les calamités de l'époque obligèrent beaucoup de pauvres familles à chercher un asile sur la terre étrangère. On vit des milliers d'émigrants aller chercher dans les Pays-Bas, le Palatinat et le Brandebourg, une terre qui payât mieux leurs peines et leurs sueurs. « La Suisse n'était plus pour ses fils ce qu'elle avait été[2]. »

§ 3. Louis XIV, roi de France, humilie les Suisses et s'empare de la Franche-Comté. — Réaction contre l'influence française. — La souveraineté de Neuchâtel est adjugée au roi de *Prusse* par les Etats du pays. — Services militaires. — (De l'an 1660 à 1712.)

Les piques des Suisses, qui avaient placé Henri IV sur le trône, avaient aussi protégé le berceau de son petit-fils, Louis XIV, contre les factieux de la Fronde. Louis le savait et avait besoin du bras de ces vaillants auxiliaires pour accomplir ses desseins ambitieux en Europe. Dès qu'il eut pris lui-même les rênes de l'Etat (1661), il sema l'or et les belles promesses pour obtenir le renouvellement de l'alliance française, expirée dix années auparavant.

Acquis à la France depuis 1654, l'Etat de Soleure fut le premier à fléchir le genou devant l'idole du jour. L'exemple de Soleure entraîna Fribourg, Lucerne, les petits cantons et finalement tout le corps helvétique (1663). Quelques hommes d'Etat prévoyants, le bourgmestre Waser, le général d'Erlach et Wettstein qui vivait encore honoré à Bâle, cherchèrent en vain par leurs discours et leurs écrits à retenir leurs compatriotes. Le renouvellement de l'alliance fut fêté à Paris le 24 septembre par des réjouissances extraordinaires. Des députés de tous les cantons et Waser lui-même à leur tête, y prirent part avec une suite de cent chevaux, et revinrent parés de chaînes d'or qui faisaient quatre ou six fois le tour de leurs larges poitrines.

Des milliers et des milliers d'hommes coururent se faire tuer en Italie, en Flandre, en Catalogne pour établir le despotisme de la France.

Mais les Suisses ne tardèrent pas à se repentir de leur

[1] Dans le procès de Fatio, à Bâle, celui-ci ayant allégué pour sa justification le fameux adage : *Vox populi, vox Dei* (la voix du peuple est la voix de Dieu), l'un de ses juges lui riposta en colère : *Vox populi, vox diaboli* (la voix du peuple est la voix du diable).

[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 119.

empressement intéressé. Louis XIV ne respecta pas plus leurs droits et leurs priviléges que ceux des autres nations. Il s'empara par trahison de la Franche-Comté et de Strasbourg (1672-80) au mépris des traités qui plaçaient ces anciens alliés des Suisses sous leur protection spéciale. Il construisit aux portes de Bâle une forteresse menaçante, la forteresse d'Huningue. En même temps il enlevait aux cantons une grande partie des franchises et des priviléges dont les chartes de ses prédécesseurs leur avaient assuré la jouissance en échange de leurs loyaux services. Il ôtait aux gouvernements suisses le choix des officiers des régiments capitulés. Il remplissait les conseils des cantons de ses agents secrets et de ses créatures, et prétendait exercer une espèce de suprématie dans toutes les affaires intérieures de la Confédération[1]. Son ambassadeur Puisieux alla jusqu'à proposer à la diète d'abolir les exercices du dimanche qui entretenaient l'esprit militaire de la nation et formaient la sauvegarde la plus sûre de son indépendance. Cette exigence indigna une grande partie du peuple suisse. Des magistrats jaloux de l'honneur national s'élevèrent contre le despotisme de la France. Ils proposèrent de réclamer les armes à la main la neutralité de la Franche-Comté et la démolition d'Huningue. Mais il suffit de la menace de retirer les pensions annuelles et d'une nouvelle distribution d'argent pour dissiper ce premier orage.

Maître absolu de la vie et des biens de tous ses sujets, Louis XIV s'imagina l'être aussi de leurs consciences. Il ordonna à tous les protestants français d'abjurer leur religion et de rentrer dans le sein du catholicisme. Les réformés refusant d'obéir, il leur envoya des missionnaires pour les convertir et bientôt après des dragons pour appuyer les prédicateurs[2]. Une affreuse persécution s'éleva alors contre les protestants. Leurs enfants leur furent enlevés; beaucoup de ministres et de notables condamnés à la roue, au gibet ou envoyés aux galères. Un grand nombre de familles cherchèrent

[1] Les principaux agents secrets de Louis XIV étaient l'avoyer Besenval, de Soleure; l'avoyer Durler, de Lucerne; Latour, premier ministre du prince-abbé de Saint-Gall. Une dame bernoise de haut parage, célèbre intrigante, madame de Perregaux, correspondait avec l'ambassadeur et lui livrait les secrets de la politique bernoise. Cette dame fut arrêtée par ordre du banneret Daxelhofer, mise à la question, qu'elle supporta avec constance, et condamnée à mort par le grand conseil. Mais au moment où elle allait monter à l'échafaud, l'intervention de l'ambassade et de ses parents les de Wattenwyl, qui menacèrent de quitter Berne, la sauvèrent du supplice et de toute punition. Un autre agent très actif de la France était le colonel Reynold. « Grâce à Reynold, écrivait l'ambassadeur de Louis XIV, il n'y a plus à Fribourg que sept à huit familles espagnoles. »

[2] De là le nom de *Dragonnades* donné à cette occupation militaire.

leur salut dans la fuite et émigrèrent dans les pays voisins. La Suisse recueillit comme de coutume une partie de ces réfugiés, dont plusieurs se fixèrent dans les cantons de Vaud, de Genève et de Berne.

Cédant aux instances de Louis XIV, le duc de Savoie avait déployé la même rigueur envers ses sujets protestants des vallées vaudoises du Piémont, dont une partie se réfugièrent également sur le territoire suisse. Les cantons protestants intervinrent en leur faveur auprès du duc de Savoie de concert avec la Hollande et le tout-puissant Cromwell, protecteur d'Angleterre. Cromwell jugea à propos d'entretenir comme représentant auprès des cantons évangéliques le docteur John Pell, qui séjourna en Suisse de 1654 à 1658. Le conseiller suisse Stockar (de Schaffouse), envoyé en ambassade à Londres et à la Haye, y fut reçu avec les honneurs dus aux têtes couronnées par le lord protecteur et le stathouder de Hollande. Dans ses relations avec les Suisses, Cromwell se servait ordinairement de la plume habile du fameux poète Milton, dont les lettres latines existent encore dans nos archives.

Des proscrits d'un autre genre trouvèrent également refuge sur le sol helvétique. Les républicains anglais, après avoir détrôné et décapité leur roi, avaient été renversés à leur tour par Cromwell d'abord, qu'ils avaient élevé au pouvoir, puis par Charles II, le fils du roi décapité. Poursuivis et condamnés à mort par les tribunaux de ce dernier, ils furent accueillis dans les États de Berne avec faveur et distinction (1663). C'étaient en général des hommes honnêtes, probes, sincèrement dévoués à leur croyance et à la liberté. On ne pouvait leur reprocher qu'une exaltation politique excessive. Des assassins, soudoyés par la cour de Londres, ayant tué un réfugié à Lausanne et cherchant à enlever le général Ludlow, le gouvernement de Berne prit des mesures pour la sûreté de cet officier, le plus illustre des proscrits. La ville de Vevey, qui avait donné asile à Ludlow, montra le plus grand zèle et donna au général une demeure fortifiée, qu'il garda jusqu'à sa mort[1].

Les dragonnades avaient soulevé contre Louis XIV toute l'Europe protestante. Son orgueil et son ambition lui donnèrent encore pour ennemis le pape et le duc de Savoie. Presque toutes les puissances s'armèrent contre lui. De grandes ba-

[1] Sur la porte de cette demeure on lisait cette inscription latine : *Omne solum forti patria.* « Tout pays peut devenir la patrie d'un homme énergique. » Ludlow aimait cependant bien son pays, et chercha à y rentrer en 1688, lorsque Guillaume III d'Orange monta sur le trône. Mais le vieux proscrit fut contraint d'en sortir au plus tôt et revint mourir à Vevey (1697). *Mémoires de Ludlow.*

tailles se livrèrent de nouveau sur les bords du Rhin, et le manque d'union entre les confédérés amena de nouvelles violations de territoire. Enfin, ils parvinrent à s'entendre et 30,000 hommes bordèrent la frontière de Genève à Bregenz (1689-1704). Le parti national ou anti-français prit le dessus à Berne et dans les cantons protestants. Le banneret Daxelhofer à Berne et le bourgmestre Escher à Zurich étaient l'âme de ce parti. Ils conclurent une alliance avec le général vaudois Saint-Saphorin, qui représentait l'Angleterre et les autres puissances hostiles à Louis XIV.

Ce triumvirat redoutable conçut le grand projet d'occuper la Savoie envahie par Louis XIV, de reprendre la Franche-Comté, de détruire le fort d'Huningue, d'enlever Neuchâtel aux princes français qui avaient succédé à Longueville et d'en former le quatorzième canton de la ligue helvétique. Aucun de ces plans ne réussit complétement. Mais les efforts du parti national contribuèrent au moins à briser le despotisme de la France en Europe et à sauver la Hollande, Venise et Genève menacés par Louis XIV. Car Genève aussi faillit subir le sort de Strasbourg et n'échappa que grâce à l'énergie de Berne et des cantons voisins. Neuchâtel ne devint pas un canton suisse, mais il fut enlevé à la France et passa au roi d'Angleterre, puis au premier roi de Prusse (1707).

L'histoire de la principauté de Neuchâtel dans la dernière moitié du XVIIe siècle est un tissu de cabales, de troubles de tous genres. Quinze prétendants se disputaient la souveraineté de ce pays. Mais deux seulement avaient des chances et des partisans dans les communes, le prince français de Conti et le roi de Prusse. Les Etats de Berne, Fribourg et Soleure prirent une part active à ces troubles. Le roi Louis XIV intervint dans la querelle et appuya les prétentions de son sujet le prince de Conti. Il fit avancer des troupes pour soutenir ce candidat. Mais Berne et ses voisins armèrent aussi et le parti anglo-prussien l'emporta dans la principauté. Les trois États (composés des quatre ministraux de la ville, de quatre châtelains et de quatre conseillers) décidèrent la question de la succession en litige en faveur du roi de Prusse.

Le motif politique qui fit préférer ce monarque aux autres prétendants était que ce prince, « assez puissant pour protéger au besoin l'Etat de Neuchâtel, était trop éloigné pour pouvoir lui nuire. » Le grave chancelier de Montmollin, qui nous apprend ce fait dans ses curieux mémoires, était lui-même le principal chef du parti anglo-prussien, avec le trésorier de Chambrier et le conseiller d'État Hory. Un moment, Montmollin avait incliné pour l'opinion bernoise qui voulait

faire de Neuchâtel un canton suisse. Il y renonça ensuite par crainte de voir s'établir le gouvernement populaire et par frayeur aussi, dit-il, « que les Suisses ne cherchassent à faire de Neuchâtel moins une république qu'un bailliage. »

Mais ce que Montmollin n'a garde de nous dire, c'est qu'il en coûta 400,000 livres à la maison de Brandebourg pour gagner les principales familles[1]. Le peuple dont on disposait ainsi ne fut pas consulté. On avait cependant bien su le réunir quelques années auparavant, lorsqu'il s'agissait de protéger les *Trois Etats* contre le même prince de Conti, alors en concurrence pour la principauté avec les Longueville, en faveur desquels s'étaient prononcés les Etats.

Malgré leurs dissentiments avec Louis XIV, les Suisses n'avaient pas cessé de fournir à ce prince les levées stipulées par les alliances. Dans les grandes guerres de la succession d'Espagne et d'Angleterre, on comptait jusqu'à 32,000 Suisses sous les drapeaux de la France, en Italie, en Flandre, en Catalogne. Au commencement du règne de Louis XIV, un général bernois conquit pour ce prince l'Alsace qu'il eût pu garder pour lui ou céder à un autre souverain. Car Louis d'Erlach fit cette conquête non avec des troupes françaises, mais avec l'armée indépendante, dont le fameux Saxe-Weimar lui avait légué le commandement en mourant. Le bâton de maréchal de France récompensa le dévouement à la France de Louis d'Erlach, regardé comme l'un des meilleurs capitaines du siècle, et presque l'égal de Turenne[2]. D'autres Erlach, des Stouppa, des Zurlauben, des d'Affry, des Reynold, des Salis, des Courten, des Pfyffer, des Poliez, des Surbeck servirent avec éclat Louis XIV dans toutes les campagnes de son long règne (1661-1715).

Stouppa, sujet grison et Valtelin de naissance, offre une grande ressemblance de caractère avec son compatriote Jénatsch. Il en avait l'habileté, l'audace, mais aussi l'ambition et la vénalité. Il fit un jour à un ministre de Louis XIV et en présence de ce monarque lui-même une réponse pleine d'énergie et de fierté nationale : « Sire, disait le ministre Louvois, avec tout l'or que votre majesté et les rois ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, on paverait d'écus le chemin de Paris à Bâle. » — « Sire, répartit Stouppa, avec tout le sang versé par les Suisses, on ferait un canal de Bâle à Paris. »

Ces paroles sont belles, mais les actions valent mieux que

[1] Correspondance inédite de l'avoyer Fégueli de Fribourg avec Villeroy et Puisieux.

[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 603.

les paroles. Séduit par l'appât des honneurs et des richesses, Stouppa sacrifia les intérêts de sa patrie à ceux du puissant monarque dont il voulait capter les bonnes grâces.

Pendant que 32,000 Suisses combattaient pour Louis XIV, 22,000 confédérés, la plupart protestants, servaient sous les drapeaux opposés ou indépendants de Venise, de Savoie, de la Hollande et de l'Autriche. L'échec de Rapperschwyl n'avait point ôté au général Werdmuller sa renommée militaire. Honoré du titre de général en chef de l'armée vénitienne, on le voit commander avec éclat en Candie et en Dalmatie et siéger au sénat de cette république à la droite du doge comme les généralissimes (1666). Le duc de Marlborough et le prince Eugène louent dans leurs mémoires comme dans leurs ordres du jour, la conduite intrépide des régiments suisses pendant toutes les grandes campagnes de 1701 à 1710. A la tête de 11,000 Suisses, Cappol des Grisons, Hirzel de Zurich, Sacconay de Vaud, les Bernois Tscharner et May, le Neuchâtelois de Chambrier rendirent des services signalés à la coalition anglo-autrichienne. A Malplaquet, le régiment vaudois de Métral eut tous ses officiers tués sur le champ de bataille et fut rallié par un enfant héroïque, Noé de Crousaz, mort lieutenant-général au service de Saxe. On avait vu dans cette journée, une des plus sanglantes de cette guerre, les Suisses du même canton enrôlés sous des drapeaux opposés, se battre avec fureur les uns contre les autres. Le service d'Autriche illustra le général zuricois Burkli, seul Suisse qui soit parvenu au premier grade des armées impériales, celui de feld-maréchal.

Elève des deux célèbres amiraux Tromp et Joël, Jean-Louis d'Erlach, de Berne, remplaça ce dernier comme vice-amiral des flottes danoises, et contribua à la conquête de l'île de Rugen. Le Genevois Lefort s'éleva plus haut encore au service des czars de Russie. Pierre-le-Grand, dont il était le conseiller fidèle et le confident le plus intime, le nomma feld-maréchal et amiral, et enfin son premier ministre après la prise d'Azow sur les Turcs. Lefort expira à Moscou dans les bras de son impérial ami, le 12 mars 1699.

A la fin du XVII[e] siècle, la renommée des confédérés engagea plusieurs des souverains de l'Europe à suivre l'exemple des papes et des rois de France et à se donner une garde du corps, composée de cent Suisses. Ainsi firent le duc de Savoie, les électeurs de Saxe, de Hesse et celui de Brandebourg qui prit le titre de roi de Prusse en 1701.

Cette époque voit de grands changements s'opérer dans l'organisation des régiments capitulés, par l'introduction de

l'uniforme et de la baïonnette au lieu de la pique. Alors aussi paraît l'*habit rouge*, costume obligé du soldat suisse au service des rois, symbole de vaillance et de fidélité, mais aussi de servilisme aux yeux des peuples.

C'était l'opinion de l'Europe beaucoup plus que la sienne propre qu'exprimait le philosophe et patriote napolitain Campanella, lorsqu'il adressait aux Suisses du XVII[e] siècle ces paroles indignées dont nos montagnes ont si souvent redit l'écho depuis lors : « Si la liberté, don divin, vous rapproche » du ciel plus que vos sommets élevés, ô rochers alpestres! » pourquoi chaque tyran emploie-t-il les bras de vos fils pour » maintenir les autres nations dans l'esclavage? Pour un » morceau de pain, ô Suisses! vous répandez à flots votre » sang, sans penser si c'est à tort ou à raison que vous le » faites. C'est pourquoi l'on méprise votre valeur. Oh! rede- » venez libres en vous unissant avec les héros. »

CHAPITRE IV

DE LA SECONDE GUERRE RELIGIEUSE DE VILLMERGEN JUSQU'A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(De 1712 à 1798.)

—

§ 1er. Révolution du Toggenbourg. — Seconde guerre de Villmergen. — Le Drückli-bund. — (De l'an 1712 à 1715.)

Au siècle de la réforme, la Suisse avait eu en Europe la triste initiative des guerres de religion. Il lui était réservé d'en donner aussi le dernier exemple dans la douzième année du XVIII[e] siècle.

La guerre s'alluma au sujet du Toggenbourg. Le prince-abbé de Saint-Gall avait acheté ce pays des sires de Raron, héritiers des anciens comtes, pour la somme de 14,000 florins. Mais il avait dû prendre l'engagement formel de respecter les franchises et la religion des Toggenbourgeois, dont les quatre-cinquièmes suivaient la confession réformée[1]. Ces franchises étaient très étendues et en faisaient un peuple

[1] Sur 15,000 Toggenbourgeois en état de porter les armes, on ne comptait que 3000 catholiques.

presque libre et indépendant. Il jouissait du droit de faire des lois, d'élire ses magistrats, de s'assembler en armes et en landsgemeinde. Il pouvait traiter avec les princes et recevait sa part des pensions que la France faisait au corps helvétique. Une alliance particulière de combourgeoisie *(Landrecht)* unissait cette contrée aux cantons de Schwytz et de Glaris.

Mais les princes-abbés s'étaient ménagés un traité analogue avec ces deux Etats. Un de ces princes, Léodegar, que son origine plébéienne (il était fils de cordonnier) ne rendait pas plus favorable aux libertés populaires, se prévalut de cette alliance et de sa position de prince du Saint-Empire, pour amoindrir de toute manière les droits de ses sujets. En même temps il leur imposait des corvées et des charges nouvelles (1700). Les sujets eurent beau réclamer, toutes leurs représentations furent inutiles et les réclamants, hommes honorables, punis d'une amende et de la prison. Les Toggenbourgeois exaspérés se révoltèrent et demandèrent du secours à leurs combourgeois de Schwytz et de Glaris. Le prince-abbé, de son côté, invoqua le secours de ces mêmes cantons contre ses sujets insurgés.

Simple spectateur du débat en apparence, le gouvernement de Zurich attisait secrètement le feu. Son but était de réaliser l'ancien projet de Zwingli et d'amener le Toggenbourg sous sa dépendance religieuse et politique. Poussé par Zurich, Glaris le premier se déclara en faveur du peuple toggenbourgeois contre le prince-abbé (1702).

La landsgemeinde de Schwytz se prononça dans le même sens à la voix éloquente de Joseph Stadler. Ce Stadler, aubergiste à la Tour-Rouge entre Schwytz et Einsidlen, était un ancien novice du couvent de St-Gall, d'où il s'était fait renvoyer pour une aventure peu édifiante. Très animé contre les moines, il n'était guère moins hostile aux « perruques de Schwytz. » C'était ainsi qu'il appelait les magistrats de son canton. Quelques conseillers qui essayèrent de lutter contre lui, furent punis de la destitution et de l'exil.

L'appui de Schwytz et de Glaris remplit de joie les Toggenbourgeois. Réunis en landsgemeinde, protestants et catholiques, au nombre de 5,000, ils agirent comme s'ils eussent formé un canton souverain, constituèrent un gouvernement et firent rédiger un code civil par Germann, président du nouveau landrath ou conseil cantonal (1707). Mais ils ne surent pas jouir longtemps en paix de leur liberté. Ils se divisèrent pour la religion et en vinrent aux mains jusque dans les églises.

Le peuple de Schwytz voyant que les affaires prenaient une tournure religieuse et que les protestants opprimaient les ca-

tholiques, se détacha des Toggenbourgeois. Stadler, accusé par ses ennemis d'être un protestant déguisé, perdit toute sa popularité. Les conseillers destitués rentrèrent au pouvoir et excitèrent le peuple contre le tribun jusque-là son idole. Un grand tumulte s'éleva à la landsgemeinde suivante. Stadler fut saisi, jeté aux fers et exécuté à Schwytz sur le Weidhub, le 17 septembre 1708. Il mourut avec courage et dit au bourreau avant de recevoir le coup fatal: « Tiens-toi bien, tu exécutes aujourd'hui un honnête homme. »

Intimidés par le revirement qui s'était opéré à Schwytz, les catholiques du Bas-Toggenbourg étaient rentrés dans l'obéissance. Que l'abbé eût montré quelque modération et se fût entendu avec le gouvernement schwytzois, tout le pays revenait à son prince. Mais il préféra s'adresser à l'empereur, l'ancien suzerain de l'abbaye. Il continua à persécuter les évangéliques dans ses Etats et donna ainsi à Zurich l'occasion de se montrer ouvertement en faveur de ses coreligionnaires. Un aventurier zuricois, d'un esprit fin et délié, nommé Nabholz, fut envoyé pour diriger le mouvement et soutenir par la plume et l'épée les griefs du Toggenbourg. La diète cependant, désirant réconcilier les partis, se réunit plusieurs fois à Baden et nomma des arbitres fédéraux. Mais Zurich et Berne, craignant que la sentence ne fût pas favorable aux protestants, rompirent l'arbitrage. Se sentant soutenus par les deux cantons les plus puissants de la Confédération, les Toggenbourgeois du haut s'emparèrent des châteaux fortifiés de leur contrée et en chassèrent les garnisons schwytzoises. « La guerre seule, s'écrièrent alors les petits cantons, peut nous délivrer de la tyrannie des vororts. »

Toutefois, les cantons catholiques étaient loin d'être unanimes à vouloir la guerre. Schwytz lui-même avait dans son sein une opposition dangereuse. Les sujets de la Marche extérieure paraissaient disposés à se joindre aux Zuricois. D'autres cantons, comme Fribourg, Lucerne, Soleure et Zoug étaient travaillés en sens divers. Sollicité par les deux partis, l'ambassadeur de France les trompait tous deux et jouait un rôle analogue à celui que son prédécesseur Labarde avait rempli dans la guerre des paysans. Aux catholiques le comte Duluc promettait tout bas le secours de la France; aux protestants il assurait qu'aucun soldat français ne passerait les frontières.

Les hostilités s'ouvrirent dans le Toggenbourg, où Nabholz, aussi bon officier que rusé procureur, battit les Toggenbourgeois fidèles et les troupes de l'abbé de St-Gall. Il fut appuyé par un corps de 3,000 Zuricois aux ordres de Henri Bodmer.

Le bombardement de Wyl l'ayant rendu maître de cette place, il marcha droit sur St-Gall et pilla l'abbaye, dont la belle sonnerie fut transportée à Zurich avec la riche bibliothèque du monastère.

Les petits cantons avaient aussi pris les armes avec leurs alliés du Valais. Lucerne et Zoug, après beaucoup d'hésitation, se décidèrent à imiter leur exemple. Fribourg et Soleure, au contraire, gardèrent la neutralité, au grand regret de Lucerne et d'une partie de la population de ces deux cantons qui demandait à grands cris qu'on les menât combattre pour la religion avec leurs frères des cinq cantons. Le plus puissant des Etats réformés, Berne, inclinait à la politique de ses voisins. Le petit conseil s'était prononcé pour la paix. Le parti de la guerre, à sa tête l'avoyer Willading, dut recourir au grand conseil pour faire décréter la mise sur pied de toutes les troupes de la république.

Les forces de Berne et de Zurich réunies formaient un effectif de 64,000 hommes. A cette grande armée, les cantons catholiques n'avaient à opposer que 20,000 guerriers, dont les Lucernois formaient le noyau au nombre de 12,000. Mais Berne et Zurich durent diviser leurs forces. Berne plaça quelques mille hommes sur la limite de Fribourg, où le parti de la guerre continuait à agiter les esprits, et d'autres corps d'observation sur les frontières du Valais, de l'Underwald et de Lucerne. L'armée bernoise, destinée aux opérations, se dirigea immédiatement sur l'Argovie. Elle était forte de 20,000 hommes et se composait en grande partie de soldats vaudois. Les principaux chefs même, après Tscharner et Frisching, étaient vaudois. C'étaient le général Sacconay, les côlonels Gingins et Monnier, excellents capitaines formés dans la guerre des Pays-Bas. C'était encore le major Davel, officier intrépide, d'une rare sobriété et qui, au dire des contemporains, n'avait qu'une passion : Dieu et la patrie. Genève, en qualité d'alliée de Berne, avait aussi fourni son contingent.

La première action sérieuse s'engagea à Bremgarten (22 mai). La première division de l'armée bernoise, forte de 7000 hommes, fut assaillie à l'improviste et mise en complète déroute par les mousquetaires lucernois du colonel Sonnenberg, cachés derrière des buissons. De là le nom de *Combat des buissons* que les chroniques donnent à cette affaire. Mais l'arrière-garde, commandée par Sacconay, Gingins et Fankhauser, de Berthoud, dont le petit cheval blanc est resté un souvenir populaire, rétablit le combat. Les catholiques furent battus et Bremgarten obligé de se rendre.

Les Bernois unis aux Zuricois allèrent ensuite mettre le

siége devant la ville fédérale de Baden, dont la bourgeoisie s'était prononcée pour les cinq cantons. 10,000 hommes cernèrent cette place défendue par de bons remparts et une garnison de mille hommes, sous Crivelli et Reding (30 mai). Cinquante bouches à feu bombardèrent la place et l'eussent anéantie en quelques heures, si Davel, toujours humain, n'eût persuadé aux habitants de se rendre. Moins généreux, les Zuricois abusèrent de leur victoire, rasèrent les fortifications de la ville et partagèrent avec les Bernois les cinquante pièces d'artillerie que renfermait l'arsenal de Baden (2 juin).

Les cantons neutres assemblés en diète à Olten, puis à Aarau, travaillaient avec zèle au rétablissement de la paix. Mais Berne et Zurich faisaient des conditions très dures, exigeant la cession de Baden et des bailliages libres, et une part à l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans dont ils avaient été exclus jusque-là. Néanmoins Uri et Lucerne acceptèrent ces conditions et signèrent la paix à Aarau le 18 juillet.

A cette nouvelle, une fermentation extraordinaire se répandit dans les cantons catholiques. « Ne voyez-vous pas que vos patriciens vous trahissent et s'entendent avec l'aristocratie des cantons, » dirent les paysans d'Underwald à ceux de Lucerne; « levons le drapeau franc. »

Une landsgemeinde tumultueuse s'assembla à Rothenbourg, à quelques lieues de Lucerne. En même temps le nonce Carracioli, impétueux prélat, publiait une lettre du pape qui proclamait « la religion en danger. » Un jésuite et deux capucins prenaient place au conseil de guerre de Stanz. L'image vénérée de Nicolas de Flue était arborée, non comme un symbole de paix, mais comme une provocation à la guerre.

Les paysans surexcités prennent les armes et forcent messieurs de Lucerne et d'Uri à rompre le traité d'Aarau, et à marcher sur l'Argovie avec leurs coreligionnaires. L'avoyer Martin Schweizer et le colonel Sonnenberg commandaient les Lucernois. Le colonel Pfyffer fut choisi pour chef par les Waldstætten. Mais à peine entrés en campagne, les soldats lucernois se mutinèrent contre leurs officiers et saisirent aux cheveux l'avoyer Schweizer qui n'échappa à la mort que grâce à l'intervention du curé de Lucerne (24 juillet).

Impatients d'en venir aux mains, les vaillants gars des petits cantons se jetèrent sur les avant-postes bernois, stationnés à Sins, et prirent d'assaut le cimetière fortifié de ce village. Quelques cents Bernois, retranchés dans le temple et le clocher, périrent dans les flammes. Davel, qui s'y trouvait, parvint à se frayer un passage avec soixante hommes. Le

colonel Monnier, au contraire, tomba entre les mains des Underwaldiens et allait être immolé, lorsqu'un officier humain autant que valeureux, le bailli Ackermann, l'arracha aux baïonnettes de ses soldats (21 juillet).

Quatre jours après, les deux armées, de forces presque égales, se rencontrèrent de bon matin entre Wohlen et Villmergen, près des eaux débordées de la Bunz. Les catholiques eurent d'abord l'avantage et leur choc impétueux brisa la résistance des troupes de Vaud et de Neuchâtel. Mais une fausse manœuvre de Pfyffer sépare l'aile droite et l'aile gauche des catholiques. Saisissant l'occasion, Davel se précipite sur l'une avec ses dragons et lui enlève deux pièces de canon. Sacconay fond sur l'autre et la rejette dans les eaux de la Bunz. Tout vaincus qu'ils sont, les catholiques reprennent l'offensive et engagent une mêlée terrible, où officiers et soldats confondus luttent corps à corps et renouvellent les traits d'héroïsme de leurs pères. Le drapeau d'Uri, arraché par un Bernois des mains mourantes de Bessler, est repris par Schorno. La bannière de Zoug, tachée du sang de ses défenseurs Brandenberg et Weber, est sauvée comme à Arbedo par un Landwing. Sonnenberg est blessé au bras et a un cheval tué sous lui. Sacconay, l'épaule fracassée, est emporté du champ de bataille. Diesbach, atteint d'une grave blessure, allait recevoir le coup fatal, lorsque son adjudant (Sturler) reçoit le coup destiné à son général et le délivre des mains de ses ennemis.

Enfin, par des prodiges de valeur, les guerriers de Vaud, de Genève et de Berne, parviennent à repousser les catholiques et assurent la victoire au parti protestant. « Jésus-Marie! s'écrie douloureusement l'avoyer Schweizer en ralliant ses soldats, qui se fût attendu à une pareille résistance? » — « Moi, répond Am-Rhyn; si l'on m'eût écouté plutôt que le nonce, tant de braves gens ne seraient pas morts ici. »

Il était trois heures de l'après-midi, et depuis cinq heures du matin on était en présence. Deux mille cadavres jonchaient le champ de bataille. Selon leur habitude dans cette guerre, les Zuricois arrivèrent après l'événement. Le lendemain de la bataille de Villmergen, l'avoyer Schweizer écrivit au général Diesbach ces paroles magnanimes: « Nous avons éprouvé la » valeur de vos troupes, et j'espère que vous n'avez rien à » reprocher aux nôtres. Dieu a voulu nous humilier par cette » défaite; nous acceptons avec résignation ce qui nous vient » de sa main. »

Les cantons catholiques, si belliqueux auparavant, étaient profondément découragés de la lutte. La paix fut signée

le 7 août à Aarau, à peu près sur les bases du premier accommodement conclu en juillet avec Uri et Lucerne. Zurich et Berne obtinrent la corégence des bailliages communs, plus, celle de Rapperschwyl. Le traité de 1531 fut annulé comme humiliant pour les Etats réformés, et les cantons catholiques obligés d'en remettre l'acte original à leurs vainqueurs. Ils durent aussi prendre l'engagement de ne plus se mêler des affaires du Toggenbourg, dont les habitants n'obtinrent point l'indépendance promise et restèrent sujets du prince-abbé. L'avoyer Willading, auquel ils s'adressèrent, répondit en ricanant « qu'il n'était nulle part de mode de faire des seigneurs avec des paysans. » La conduite de Berne et de Zurich en cette circonstance prouve que la soif de dominer et non la religion était le mobile de la guerre injuste qu'ils avaient faite aux cinq cantons.

La bataille de Villmergen eut au reste les suites déplorables qu'auront toujours les guerres de Suisses à Suisses. Les années qui suivirent furent des années de malaise, de méfiance, de tiraillements intérieurs. La discorde troubla d'abord les cinq cantons, où le peuple et les magistrats s'imputaient réciproquement leur défaite, et ne s'entendaient que pour accuser le clergé de tous les maux de la dernière guerre. Lucerne sévit avec rigueur contre les auteurs et fauteurs de la prise d'armes. Il interdit le canton au jésuite Dillier, obtint le rappel du nonce Carracioli, et fit trancher la tête aux orateurs qui avaient entraîné le peuple dans l'assemblée de Rothenbourg.

Une défaite s'oublie à la longue, mais non la perte d'un territoire et des intérêts matériels qui s'y rattachent. Les cinq cantons firent comme Soleure après la guerre des paysans; ils se rapprochèrent de la France avec l'aide de laquelle ils espéraient recouvrer leurs droits et leur territoire. Berne ayant eu l'idée anti-patriotique de conclure une alliance perpétuelle *(Sonderbund)* avec l'Angleterre, les petits cantons en profitèrent pour conclure une alliance analogue avec la France.

Un projet de démembrer la Suisse fut même tramé à Versailles comme il l'avait été quelques années auparavant à Vienne et à Rome. Les Autrichiens se fussent emparés de Zurich et les Français de la Suisse occidentale. Egarés par la vengeance, les cinq cantons donnèrent les mains à ce projet parricide qui eût anéanti leur indépendance avec celle de Zurich et de Berne. Mais la crainte des armes de l'Angleterre et d'une nouvelle guerre européenne arrêta le vieux roi Louis XIV. Il se borna à conclure avec tous les cantons catholiques, réunis à Soleure, une alliance étróite par laquelle ce monarque s'engageait à faire restituer aux cinq cantons

les terres conquises sur eux dans la dernière guerre. L'acte de restitution fut tenu secret et enfermé dans une petite boîte de fer-blanc, scellée aux armes de la France et des sept cantons contractants. Le mystère dont on cherchait à environner l'alliance française excita les plus vives alarmes parmi les Etats protestants. Pendant de longues années ils considérèrent le *Drückli-Bund* (l'alliance de la petite boîte) comme une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes, et cette crainte, loin de les rendre plus tolérants pour les catholiques, ne fit qu'aigrir les esprits et envenimer les haines.

L'année même du *Drückli-Bund* (1715) expirait à Versailles le fameux monarque dont le règne éclatant avait fondé en Europe la suprématie des armes, de la littérature et des modes de la France.

§ 2. Coup d'œil sur le XVIIIe siècle. — Luttes entre l'Etat et l'Eglise. — Opposition contre les jésuites à Fribourg et dans les autres cantons. — (De 1712 à 1774.)

« Il est un mal plus funeste que la guerre, c'est l'avilissement des peuples. Les plaies de la guerre se réparent, la dégradation morale conduit les peuples au tombeau. Pendant la paix qui suit la bataille de Villmergen jusqu'à la révolution française, la Suisse endura plus de calamités que dans toutes ses guerres contre la Bourgogne et l'Autriche. Car pendant les quatre-vingts années de repos où se rouillèrent les épées des Winckelried, des Fontana, des Hallwyl et des Erlach, la rouille de l'égoïsme et de l'orgueil acheva de ronger les tables sur lesquelles était gravée la loyale alliance des anciens Suisses, et la vieille Confédération se décomposa comme un cadavre. En vain les fils dégénérés décorèrent pompeusement le cadavre des armoiries de leurs aïeux, afin que l'on ne s'aperçût pas que l'esprit qui l'animait autrefois l'avait abandonné. »

Ces paroles de l'historien Zschokke ne résument que trop bien la situation morale et politique de la Confédération pendant le XVIIIe siècle. L'auteur argovien a seulement le tort de méconnaître par trop le côté glorieux et les efforts de la Suisse de cet âge pour l'émancipation intellectuelle et même pour la régénération morale du pays. Car les plus grands progrès de la civilisation et de la science datent de cette époque mémorable. Le XVIIIe siècle est l'âge d'or de la littérature helvétique et voit fleurir les plus grands hommes qui aient honoré la patrie et l'humanité au sein des Alpes.

A côté de cela sans doute, des intrigues, des troubles de tout genre. Le XVIII[e] siècle est pour la Suisse l'ère des révolutions politiques. En revanche, les grandes luttes des deux confessions ont cessé; elles ne s'agitent plus, du moins, sur les champs de bataille comme dans la période précédente, mais du haut des chaires et dans les salles des conseils. La lutte aussi est moins entre catholiques et protestants, qu'au sein de ces confessions elles-mêmes.

Ainsi, révolutions politiques, conflits religieux et progrès intellectuels; ces trois sortes de faits remplissent le XVIII[e] siècle et préludent à la grande catastrophe qui, deux années avant sa fin, renversera l'édifice de l'ancienne Confédération.

Les luttes religieuses occupent presque toute la première moitié du siècle. Les Etats protestants se montrent alors fort occupés à réprimer toute dissidence et à extirper les sectes qui naissent ou se renouvellent sur leur territoire. A Berne, Bâle, Lausanne, une orthodoxie sèche, étroite et ombrageuse poursuit à la fois les anabaptistes, les sociniens, les piétistes, et une secte impure dont la hache du bourreau ne parvient pas à extirper les germes. De pieux ministres et de savants professeurs sont destitués à Lausanne parce qu'ils refusent de jurer le *Consensus,* formule de croyance imposée par Leurs Excellences de Berne. Cette guerre des ministres, comme le peuple l'appelle; est le second acte de la lutte engagée entre l'Etat et l'Église dans le Pays de Vaud; il ne sera pas le dernier.

L'épisode le plus saillant de la lutte des deux autorités dans les cantons catholiques est l'affaire d'Udligenschwyl au canton de Lucerne. Le curé de ce village avait défendu la danse un jour de dédicace où le bailli l'avait autorisée, et voulut ensuite soumettre les jeunes gens qui avaient dansé à une peine humiliante (1725). Le gouvernement, informé du fait, cita à sa barre le curé qui refusa de paraître, alléguant les libertés ecclésiastiques. Ces immunités n'étaient pas reconnues en Suisse. Le gouvernement destitua et bannit le curé réfractaire et en fit nommer un autre par la commune qui jouissait du *droit de collation* [1]. L'évêque de Constance, en sa qualité de chef du diocèse, et le nonce Passionnéi, qui avait succédé à Carracioli, protestèrent inutilement. A la fin, Passionnéi quitta Lucerne, transporta à Altorf le siége de la nonciature et pria le pape de sévir contre un gouvernement qu'il accusait de schisme. Benoît XIII occupait alors le trône pontifical. Il menaça d'interdit le sénat de Lucerne, s'il persistait

[1] L'expression de *Collature* usitée en Suisse est un germanisme.

à méconnaître les *droits de l'Eglise.* Le sénat répondit avec beaucoup de respect, mais aussi avec beaucoup de fermeté au saint-père, que l'Etat avait aussi *ses droits* et que ces droits ne lui permettaient pas de revenir de sa décision. Ce langage énergique fut approuvé par le grand conseil, la bourgeoisie de Lucerne et les délégués des campagnes (29 mars 1726). L'anathème allait être lancé, lorsque les cantons catholiques et le nonce Passionnéi intervinrent. Le pape mieux informé consentit à un accommodement (1727).

Ainsi finit, après quelques années d'excitation, un conflit qui avait mis en émoi toute la Suisse catholique. Le célèbre écrivain bavarois Gœrres a raconté les phases de cet événement dans un sens très favorable à l'Eglise, mais il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à la fermeté avec laquelle un petit Etat sut défendre ses droits souverains, « exemple unique, ajoute-t-il, dans les fastes de l'Allemagne à cette époque. »

Une solution moins pacifique avait été donnée quelques années auparavant aux conflits qui s'étaient élevés entre le gouvernement de Fribourg et l'évêque de Lausanne. Ce prélat, piémontais d'origine, fut exilé du diocèse par le gouvernement des familles patriciennes, à la tête duquel se trouvait alors l'avoyer Gottrau de Pensier. Mgr Strambino, c'est le nom de ce prélat, mourut hors de son diocèse (1684).

La conduite des jésuites de Fribourg pendant ce conflit est digne de remarque. Ils gardèrent une prudente neutralité. Il en fut de même pendant les deux guerres religieuses de Villmergen. Ils ne sortirent de leur inaction que pour faire condamner à Rome un livre où un ecclésiastique revenu de la Cochinchine, M. l'abbé Favre, d'Echallens, attaquait leurs doctrines. L'ouvrage fut brûlé sur la place publique de Fribourg par la main du bourreau (1746). M. Favre rentra cependant en grâce sous les évêques postérieurs, devint curé d'Assens, et par ses relations avec le célèbre médecin Tissot et les étrangers de distinction qui séjournaient à Lausanne, prépara doucement le rétablissement du culte catholique dans cette ville.

La manière dont on fermait la bouche aux antagonistes des jésuites à Fribourg n'empêcha pas l'opposition de se produire plus d'une fois encore dans les rangs du clergé. Cette opposition se manifestait aussi à Soleure, à Porrentruy, dans le Valais et à Lucerne dont les magistrats étaient sans cesse en guerre avec ces religieux pour les frais d'entretien et pour la méthode d'enseignement. Le vice-landamman Augustin Reding n'en essaya pas moins de les faire recevoir à Schwytz. Mais il offrit vainement un écu par votant à la landsgemeinde

pour l'engager à autoriser l'établissement d'un collége de jésuites.

Les capucins, prêtres démocrates et chers aux montagnards, firent échouer ce projet. Peu d'années après, un pape, ami des lumières et de la tolérance, Clément XIV, supprima les jésuites (1773).

§ 3. Factions au XVIIIe siècle. — Factions des Rudes et des Doux dans les cantons démocratiques de Zoug, de Schwytz et les deux Appenzell. — Factions aristocratiques à Fribourg et à Lucerne. — (De l'an 1712 à 1790.)

Les luttes politiques du XVIIIe siècle présentent deux caractères bien différents. Les unes sont de véritables insurrections, des insurrections de *droits* et de *liberté;* les autres ressemblent plutôt à des *factions* et sont des luttes d'intérêts et de pouvoir, fomentées par les familles régnantes ou par quelques ambitieux qui aspirent à la domination.

Parmi ces dernières, les factions des *Rudes* et des *Doux* jouent le principal rôle. Ces noms de partis avaient déjà été en usage pendant la guerre des paysans; ils continuèrent à désigner dans plusieurs cantons les antagonistes et les partisans des gouvernements. Quatre Etats démocratiques, Zoug, Schwytz et les deux Appenzell, furent troublés par les querelles des Rudes et des Doux. Des factions d'un autre genre mirent en péril à la même époque les deux aristocraties de Fribourg et de Lucerne. De nouveaux troubles agitèrent aussi les Grisons, cette terre classique de la démagogie et des rivalités de familles. Voici quelques détails sur ces événements, détails nécessaires pour faire comprendre la vie politique de la Confédération à cette époque de transition.

Le petit Etat de Zoug avait déjà donné au XVe siècle le signal des révolutions politiques. En 1702, les trois communes de Baar, Menzingen et Ægeri se soulevèrent de nouveau et cherchèrent à former un canton indépendant. L'envoi de commissaires fédéraux réprima ces menées séparatistes. Quelques années après des troubles alors sérieux éclatèrent à l'occasion de la famille Zurlauben, dont les richesses et la prépondérance excitaient l'envie. Au chef de cette famille et du parti des Doux, l'amman Fidèle Zurlauben, la faction des *Rudes* opposa un magistrat habile, mais violent et ambitieux, nommé Schoumacher. L'ambassadeur de France, le protecteur des Doux, refusant de partager également entre tous les citoyens de Zoug les pensions annuelles accordées à cet Etat, une émeute éclata et Fidèle Zurlauben, contraint de fuir de-

vant le courroux populaire, se vit banni à perpétuité de son pays et mourut dans l'exil (1731).

Schoumacher régna alors quelque temps en dictateur et gouverna par la terreur sous le titre de landamman. Les Doux ou partisans des Zurlauben furent incarcérés, pendus en effigie, leurs noms cloués à la potence. Quiconque osait blâmer un acte du dictateur était exposé au carcan ou livré à la risée publique, un bonnet rouge sur la tête. Pendant quatre ans les Rudes maltraitèrent les Doux et tinrent table ouverte dans les auberges. Mais une réaction, opérée en grande partie par l'or de la France, s'accomplit à la landsgemeinde de février 1755, qui déposa Schoumacher et le traduisit en justice comme coupable de concussion. Le peuple de Zoug, excité par les agents français, demandait sa tête. L'intervention des capucins et du clergé lui sauva la vie; mais il fut condamné à ramer pendant trois ans sur les galères sardes et à porter sur ses épaules, de la potence à l'hôtel-de-ville, les écriteaux infamants qu'il y avait fait clouer (9 mars 1735). Accablé de honte et de chagrin, le malheureux Schoumacher mourut à Turin quelques semaines après son arrivée dans la citadelle de cette ville.

Les troubles de Schwytz eurent pour cause la nouvelle capitulation conclue par les cantons avec la France en 1763. Seul de tous les cantons suisses, Schwytz avait refusé de la signer et avait fait suivre son refus de la défense d'enrôler pour cette puissance. La femme du général Nazar Reding se permit des enrôlements clandestins pour le compte de son mari. Citée en landsgemeinde, elle fut condamnée à payer 30 batz à chacun de ses juges, au nombre de 6,000. Tous les pouvoirs enlevés successivement aux conseils et aux tribunaux passèrent à la landsgemeinde. Un aubergiste, Pfeil, et un tailleur, Stædeli, étaient les grands meneurs du parti dominant. Ils organisèrent un système de terreur et d'inquisition comme celui que Schoumacher avait institué à Zoug, et frappèrent les grandes familles d'amendes exorbitantes. Le général Nazar Reding ne fut pas oublié. On l'obligea, sous peine de perdre ses biens et son droit de bourgeoisie, à revenir en hâte de Versailles pour comparaître devant la landsgemeinde qui commença par le condamner à mort et ne consentit à la commutation en bannissement perpétuel que moyennant le paiement d'un écu à chaque membre de la landsgemeinde. A l'instar de Zoug, Schwytz rompit toute relation avec la France; le roi de France, par représailles, ayant renvoyé tous les Schwytzois attachés aux châteaux de la couronne, le retour de ces malheureux fut le signal de nou-

veaux désordres. Le banneret Jütz ne dut son salut qu'à la protection des robes brunes des capucins de Schwytz, et le landamman Reding (François-Antoine) fut laissé pour mort sur la place. Tous les prêtres cependant étaient loin d'intervenir en médiateurs dans la tourmente populaire, et plusieurs l'excitaient même par leurs discours dans le confessionnal et du haut de la chaire. Le gouvernement dut en écrire plusieurs fois au vicaire-général du diocèse et à l'évêque de Constance[1].

Les Schwytzois commençaient à être las de divisions. L'insurrection de leurs sujets d'Einsidlen, qu'ils durent comprimer par la force, acheva de les dégoûter de la lutte. Ils réhabilitèrent les proscrits, rendirent aux lois leur pouvoir et rétablirent les conseils dans leurs précédentes attributions.

Les troubles des Rhodes-Extérieures d'Appenzell offrent le même caractère de démagogie brutale et de fiscalité arbitraire que les troubles de Schwytz. Ils eurent pour occasion le traité de Rorschach conclu en 1715 par les magistrats appenzellois, avec le prince-abbé de St-Gall. Ce traité portait que les contestations qui s'élèveraient à l'avenir entre les ressortissants des deux pays seraient jugées par des arbitres fédéraux et non plus vidées par la violence comme auparavant. Ce traité avait reçu l'approbation de tous les préposés de communes. Mais quand le peuple d'Appenzell vit qu'il ne pouvait plus vider les différends selon l'usage traditionnel, à coups de poing et de bâton, il s'emporta contre son gouvernement, à la tête duquel figuraient depuis des siècles les Zellweger, de Trogen, famille enrichie par le commerce et illustrée par les services rendus.

Les Wetter, d'Hérisau, hommes nouveaux, ambitionnaient le pouvoir; ils exploitèrent habilement le mécontentement du peuple, bien qu'ils eussent ratifié eux-mêmes, comme conseillers de commune, le traité de 1715. « Des deux partis, dit le dernier des continuateurs de Jean de Muller, celui des Wetter s'appelait le grand parti; l'autre, le petit. En réalité, la proportion numérique paraît avoir été longtemps inverse; mais dans les assemblées populaires et même ailleurs, un homme qui crie en vaut deux. Les noms de Rudes ou de Doux, Modérés ou Mols, marquaient les différentes dispositions du premier et du second. »

Les Rudes non-seulement criaient, mais frappaient plus fort que les Mols, pénétraient de nuit dans la demeure de leurs adversaires et les rouaient de coups dans leurs lits, sans

[1] M. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XV, 184.

égard pour l'âge et le sexe. La landsgemeinde de Hundwyl, présidée par Wetter, comme landamman, consomma la défaite des Doux et donna aux violences un caractère officiel. Les cantons de Berne et de Zurich, favorables aux Zellweger, interposèrent en vain leur médiation. Soutenus par Schaffouse et Glaris, dont les Wetter avaient su intéresser à leur cause les premiers magistrats, les Rudes repoussèrent tout accommodement et accueillirent avec des menaces les médiateurs.

Un nouveau brandon de discorde, la question de l'enrôlement pour le service de France, divisa tout le pays en deux nouvelles factions, les *Français* et les *Autrichiens*. Les *Français*, qui avaient pour eux le gouvernement Wetter, l'ayant emporté, voulaient chasser du pays comme mauvais patriotes tous leurs adversaires. Mais le landamman Wetter, que l'exercice du pouvoir et l'expérience des affaires avaient rendu à des sentiments plus modérés, parvint à ajourner d'*une petite année* (Jæhrlein) l'exécution du décret rendu dans ce sens par la landsgemeinde. Dans l'intervalle, les esprits se calmèrent et il ne fut plus question de cette mesure arbitraire et inique. Le peuple apaisé et repentant voulut même porter à plusieurs reprises aux premières magistratures l'un des chefs du parti des Doux, le noble et savant docteur Laurent Zellweger, mais il refusa constamment ces dangereux honneurs.

Les Rhodes-Intérieures ne profitèrent point des leçons qu'avaient reçues leurs voisins des Rhodes-Extérieures. Une rivalité semblable à celle qui avait divisé les Zellweger et les Wetter, s'établit entre Jacques Geiger, ancien landamman du pays, et Joseph Souter, aubergiste à Gonten. Le peuple, qui s'était épris de belle passion pour l'humeur joviale et les spirituelles saillies de son cher *Seppli*[1], l'éleva, malgré son peu d'instruction, au poste *lucratif* de bailli du Rheinthal et bientôt après à la première magistrature.

Mais le landamman Seppli s'était attiré la haine des capucins par ses épigrammes, et celle des riches par son opposition à la loi qui dans les faillites donnait la préférence aux créanciers du pays à ceux du dehors. « Cette loi, dit Souter à la landsgemeinde, nous enlève la confiance de nos voisins qui ne voudront plus prêter d'argent à nos concitoyens pauvres. » Les riches répondirent en accusant Souter de favoriser les étrangers au détriment des indigènes. La perte d'un procès soutenu par Souter, au nom du canton, acheva de le rendre impopulaire. Il eut beau dire en conseil qu'il prenait tous les

[1] Diminutif de *Joseph* en allemand.

frais du procès à sa charge; ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait trompé ses collègues et compromis l'honneur des Rhodes-Intérieures. Le conseil cantonal *(landrath)* lui enleva les sceaux, pour les rendre à Geiger, et le dégrada de tous ses droits civiques. Souter en appela à la landsgemeinde, et une troupe de paysans qui lui étaient dévoués pénétrèrent de vive force dans l'hôtel-de-ville, menaçant les conseillers de les jeter par la fenêtre. Mais à la landsgemeinde suivante, le parti Geiger l'emporta sur le sien; Souter fut arraché du siége de landamman et traduit en justice sous le poids d'accusations mystérieuses. Il espérait encore apaiser l'orage par un pèlerinage qu'il fit à Einsidlen dans une attitude suppliante. Mais on profita, au contraire, de son absence pour le bannir à perpétuité du sol suisse, et attacher son nom à la potence comme celui d'un ennemi de la religion et de la liberté.

Courbé par le chagrin, Souter s'était retiré à Constance. Il lui restait toutefois des partisans dans l'Appenzell, et lorsque le malheureux vieillard demanda la révision de son procès après quelques années d'exil, 70 hommes courageux appuyèrent sa demande et lui servirent d'escorte. Mais ce tribunal, présidé par Geiger, écarta la pétition et punit d'une fustigation cruelle les pétitionnaires.

La fureur de ses ennemis n'était point encore assouvie. On répandit le bruit que Souter méditait d'envahir les Rhodes-Intérieures avec des corps-francs des Rhodes voisines. Deux membres du conseil, feignant pour le vieillard une amitié perfide, engagèrent sa fille à lui écrire de se trouver à tel jour dans un village des Rhodes-Extérieures pour y traiter d'une affaire importante. Souter donna dans le piége, se laissa attirer sur le territoire des Rhodes-Intérieures, fut saisi, garrotté, jeté sur un traîneau découvert et transporté à Appenzell au mois de février par une neige battante. Appliqué trois fois d'un jour à la torture, il n'avoua aucun crime; vingt juges refusèrent d'adhérer à la sentence et firent insérer leur protestation au protocole. Il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le même jour, un mois après son arrestation (9 mars 1784).

L'infortuné Souter mourut avec courage, léguant à ses bourreaux d'affreux remords. L'un d'eux, qui se trouvait à la diète de Frauenfeld quelques années après, ayant entendu prononcer le nom de Seppli, entra dans un accès de frénésie et se précipita d'un second étage. Le sentiment de l'injustice de cette condamnation était au fond de toutes les âmes. Un demi-siècle cependant s'écoula avant que le procès de Souter pût être révisé et son innocence reconnue. Ce n'est qu'en 1824

que sa mémoire fut réhabilitée par un décret du grand conseil et ses restes inhumés dans le cimetière commun.

Un sort un peu moins cruel avait atteint quelques années auparavant le général Travers d'Ortenstein, chef d'une des nombreuses factions qui déchiraient les Grisons. Les Travers étaient aux Tscharner ce que les Salis étaient aux Planta, c'est-à-dire des compétiteurs acharnés et infatigables. Le général Travers, retiré du service de France, ayant fait nommer un landamman de son parti, les Tscharner procédèrent à une élection contradictoire. Travers alors les fit condamner comme perturbateurs du repos public et dégrader de leurs droits civiques. Assez forts pour lutter contre leur adversaire, les Tscharner convoquent une landsgemeinde, où Travers se rendit accompagné d'hommes armés dans le but de disperser l'assemblée. Une mêlée s'engagea entre les deux partis; celui des Travers fut vaincu et le général renversé d'un coup de pierre fut obligé de quitter le pays, d'où on le bannit à perpétuité (1766).

A la vue de ce courroux et de ces caprices du peuple souverain, des rapines, des violences et des actes de cruauté dont nous venons de retracer l'affligeant tableau, un lecteur superficiel pourrait être tenté de condamner le gouvernement populaire. Mais que sont ces amendes, ces condamnations à l'exil, ce petit nombre d'hommes morts ou meurtris à côté des massacres ordonnés par les princes et inspirés par la raison d'Etat ou par le fanatisme. « Faisons un calcul, dit l'historien » de la Confédération au XVIII[e] siècle, en parlant des troubles » d'Appenzell : deux ou trois hommes morts, un petit nombre » d'estropiés, quelques coups de couteaux, d'honorables ma» gistrats destitués; voilà jusqu'où s'égare la démocratie en » démence pendant vingt et un mois. Que sont ces jeux d'en» fants auprès de ce que sait faire la hache du despotisme » dans les mains de Richelieu, auprès d'un seul ordre de » Louis XIV fanatisé, auprès d'une matinée de Napoléon sur » un champ de bataille[1] ? »

D'ailleurs, si la démocratie suisse avait ses démagogues, ses tyrans et des chefs indignes qui sacrifiaient à leur intérêt privé les lois éternelles de la justice, elle avait aussi des orateurs élevés et des magistrats magnanimes qui savaient conserver leur dignité et rester fidèles aux lois de la raison et de la conscience. « Appenzell-Extérieur nous offre le type du magistrat démocrate dans son landamman Gebhard Zürcher, qui passa par tous les degrés des honneurs pendant un demi-

[1] M. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XIV, 219.

cerne, où le *péculat* ou vol des deniers publics était la maladie héréditaire des familles régnantes. Dès 1729, un trésorier du nom de Meyer avait laissé un déficit de 44,000 florins dans les caisses de l'Etat. En considération de son âge avancé, et par le motif qu'il avait manqué par négligence plus que par infidélité, on se borna à le déposer et à exiger la restitution totale de la somme. Mais vingt ans après, lorsqu'un parent de ce magistrat et lui-même un des premiers employés de la république, Léodegar Meyer, eut détourné des fonds considérables pour couvrir les dépenses d'un luxe effréné, on fut moins indulgent, et la sentence d'un exil perpétuel fut prononcée contre lui.

Aucun des magistrats lucernois ne s'était montré plus acharné à la perte de Meyer que Jost Schoumacher, chef d'une des premières familles de la république. Cela ne l'empêcha pas de suivre son exemple, et de dissiper en prodigalités et en débauches une somme de 19,000 florins, qu'il feignit lui avoir été enlevée par des inconnus qui avaient pénétré de nuit dans sa demeure. Les amis de Schoumacher cherchèrent à pallier le crime et à le maintenir aux affaires. L'un d'eux, nommé Heidegger, plus tard avoyer, alla jusqu'à soutenir la thèse que le trésor public était le bien commun des patriciens, et qu'on ne devait pas punir un magistrat du premier rang comme un homme du commun. Mais Schoumacher avait un ennemi redoutable dans un membre du grand conseil, Valentin Meyer, fils de ce Léodegar Meyer, que ses malversations avaient fait exiler à perpétuité quelques années auparavant. Cet homme, tout jeune encore, avait acquis la réputation d'un homme d'Etat distingué, et brillait surtout par son éloquence. Il mit une passion extraordinaire à la poursuite de cette affaire et parvint à administrer la preuve matérielle que Schoumacher avait volé l'Etat. Le 29 mars 1762, un jugement rendu contre le trésorier infidèle le condamna à la restitution des sommes enlevées et à la même peine d'exil perpétuel qui avait atteint, treize ans auparavant, le père de Valentin Meyer. Ebranlé par cette sentence, le crédit de la famille Schoumacher croula complétement, lorsque le fils de l'exilé, Placide Schoumacher, jeune homme plein de talent, eut été condamné à mort et exécuté le 6 juin 1764, au milieu de la stupeur générale. Son crime était de s'être entouré de tous les mécontents de Lucerne et d'avoir noué des relations avec les hommes influents des petits cantons, dans le but, dit l'historien avoyer d'Alt, « de culbuter les gouvernements aristocratiques de la Suisse [1]. »

[1] L'historien, avoyer d'Alt, dans ses Mémoires inédits ou *Hors-d'œuvre*.

Valentin Meyer était devenu le membre le plus influent des conseils, primait dans la république comme jadis Louis Pfyffer, le *roi des Suisses*. Mais ce pouvoir même et les réformes qu'ils introduisirent lui firent des ennemis. La faction abattue releva la tête et trouva un auxiliaire puissant dans le parti de la France que dirigeait le général Pfyffer. On chercha l'occasion de perdre le dictateur et on la trouva bientôt à propos d'un écrit anonyme publié à Zurich et où l'on invitait les Etats catholiques à supprimer ou à restreindre les ordres monastiques. Meyer fut désigné du haut de la chaire comme l'auteur de l'opuscule anonyme. Une convocation extraordinaire du grand conseil eut lieu sur la demande de 23 membres. « Le peuple, dit le conseiller Antoine Schoumacher, » veut savoir s'il obéit à des magistrats catholiques ou luthé» riens. » L'opuscule anonyme fut brûlé par la main du bourreau et Meyer, jeté en prison, courait risque de la vie, lorsqu'un ami de ce dernier, le conseiller Krouss, réussit à conclure un compromis qui renfermait l'étrange clause que voici : « Meyer est banni pour 15 ans, mais conservera sa place qu'il » viendra reprendre au bout de ce temps » (1772). Le traité fut scrupuleusement observé. Meyer vécut 15 ans hors du canton et revint après quinze années d'exil occuper sa place de membre du petit conseil qu'il garda jusqu'à la révolution helvétique (1785-1798).

Le départ de Meyer rendit la paix à l'aristocratie lucernoise; mais une paix honteuse, marquée du sceau de la cupidité et de l'injustice. Quelques jours après, messeigneurs, dans une ordonnance secrète, décorée du nom de constitution, décrétèrent que « les employés infidèles seraient tenus à res» titution, mais sans que leur honneur en souffrît et qu'on » pût les rechercher pour ce fait. » Telle était la corruption d'un gouvernement qui comptait pourtant dans son sein des hommes éclairés et vertueux. L'histoire lucernoise et suisse a placé avec raison à leur tête ce noble avoyer Ours Balthasar, dans lequel la prudence de l'homme d'Etat et l'érudition du savant s'unissaient au cœur brûlant du patriote et dont la bouche d'or dictait à son fils ces instructions touchantes :

« Aime Dieu par dessus tout. Mais, après Dieu, que rien ne te soit plus cher que ta patrie. Ne l'aime point comme tant d'autres par intérêt, mais par un noble orgueil et un filial attachement. Celui que fait agir l'ambition ne connaît pas la véritable grandeur de l'âme, de la droiture et du patriotisme. Repousse les dons de l'étranger; ils engendrent le dédain et la mollesse. Mets ton bonheur dans les joies de la famille et dans l'exercice de la bienfaisance. »

Enlevé à ses concitoyens, en 1761, l'avoyer Balthasar eut le bonheur de n'être pas témoin des scènes qui jetèrent un

voile de honte et de deuil sur les annales de sa patrie. Héritier de ses talents et de ses vertus, son fils, Félix Balthasar, alors membre des deux-cents et depuis trésorier de la république, lutta en vain pour les empêcher et se montra toute sa vie le champion de la vérité et de la justice. Auteur d'excellents ouvrages historiques, F. Balthasar l'est aussi d'un traité faiblement écrit sur les *Libertés de l'Eglise helvétique*, qui a cependant plus d'une fois servi de guide aux gouvernements des cantons catholiques dans leurs conflits avec l'Eglise[1].

§ 4. Mouvements révolutionnaires dans plusieurs Etats de la Confédération. — Davel. — Petignat. — Henzi. — (De l'an 1712 à 1760.)

Tandis qu'une partie des Etats suisses étaient dévorés par de mesquines rivalités de familles et de personnes, de véritables mouvements révolutionnaires, des *insurrections de droits et de liberté* éclataient successivement dans d'autres cantons et dans plusieurs des Etats alliés du corps helvétique. Ces insurrections locales avaient une cause commune, la *prépondérance excessive d'une ville ou d'un petit nombre de familles.* Le but que se proposaient les insurgés dans les divers cantons était loin, d'ailleurs, d'être identique. Ici le peuple, fidèle aux traditions nationales, se contentait de revendiquer ses *anciens* droits, ses droits *historiques;* là, imbus de théories *nouvelles,* formulées avec la magie de l'éloquence par les philosophes du temps, les citoyens réclamaient l'égalité absolue et la souveraineté populaire, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Même contraste parmi les chefs et les coryphées de ces tentatives de révolutions. Tandis que les uns, enthousiastes pour le bien public comme Davel, rêvaient l'affranchissement de leur patrie ou d'une classe de citoyens opprimés, d'autres, mûs par des considérations moins élevées, cherchaient avant tout à satisfaire leur soif de domination ou de puissance[2].

Ces tentatives de révolutions ayant toutes échoué, on vit beaucoup d'amis sincères et de loyaux défenseurs du droit populaire tomber victimes de la rigueur des lois ou de la vengeance des gouvernants. La sinistre figure du bourreau occupe

[1] M. Casimir Pfyffer, 492. M. de Segesser, II, 131, appelle le traité de Balthasar un écrit janséniste.

[2] Presque tous les tyrans, on peut dire, ont été des démagogues qui avaient gagné la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens. L'oligarchie a ses démagogues comme la démocratie. *Politique d'Aristote*, liv. VIII, chap. VIII.

une grande place dans l'histoire du XVIIIe siècle, et les progrès de la civilisation ne l'empêchent pas d'être considéré comme le principal soutien de la société civile et religieuse. La révolution française elle-même ne le supprime, en 1789, que pour le rétablir avec la guillotine, en 1793.

Le mouvement de Zurich, en 1713, ne présente pas le caractère lugubre qui distingue d'autres mouvements révolutionnaires de l'époque. Les bourgeois du chef-lieu étaient mécontents du gouvernement, composé de soldats et de marchands enrichis, qui administraient négligemment et vendaient la justice. Ils s'assemblèrent sur la place des Tilleuls, au nombre de 600, et par la fermeté unie à la persévérance, ils obtinrent la réforme de plusieurs abus et la restitution à la commune de droits importants (le droit de décider de la paix, de la guerre, et celui de réviser la constitution). Tout cela se passa très légalement et sans grand tumulte, grâce à la modération de l'orateur du peuple, le savant physicien et naturaliste Scheuchzer; grâce aussi à la prudence du bourgmestre Escher, magistrat estimé et aussi populaire que l'était peu le bourgmestre Holzhalb, son collègue. On prétend que le mouvement de 1713, en intimidant les magistrats, eut le bon effet d'empêcher la formation d'un patriciat de naissance, comme celui qui existait dans d'autres villes, ou une oligarchie de richesses, comme celle qui s'était formée à Bâle.

Une révolution, ou plutôt une restauration du même genre, eut lieu dans le Nidwald l'année suivante. Le landamman Zelger étant sorti de charge, son successeur, Jean-Jacques Ackermann (le même qui s'était signalé par ses exploits et par son humanité dans la guerre de 1712), voulut abolir par une loi nouvelle le droit traditionnel qu'avait chaque citoyen de faire une motion à la landsgemeinde. « C'est l'abus de ce droit, dit Ackermann, dans l'assemblée du peuple, qui a été cause de la guerre et de la défaite de Villmergen. » Le peuple ayant refusé sa sanction à cette loi inconstitutionnelle, le gouvernement entier quitta la landsgemeinde et alla siéger dans les cabanes des charbonniers qui se trouvaient dans le voisinage, pensant par cette retraite inopinée mettre le peuple dans l'embarras. Mais un simple paysan, nommé Odermatt, appelé à présider l'assemblée, s'en acquitta avec convenance, et ordonna aux magistrats de reprendre leur place. Ils obéirent. On procéda ensuite aux élections. Le peuple, qui voulait donner une leçon à ses gouvernants, élut landamman Odermatt, et lui donna pour second *(Statthalter)* Ackermann. La loi anti-démocratique proposée par ce dernier fut abolie (1712-1714).

Le canton de Schaffouse, où les bourgeois avaient dû mettre un terme aux empiétements oligarchiques du gouvernement vers la fin du siècle précédent, fut agité pendant quelques années pour la minime affaire d'une patente d'aubergiste, qui donnait un concurrent à l'aubergiste de la commune de Wilchingen. Les habitants de ce village refusèrent de prêter serment. Deux occupations militaires, l'une de 200 et l'autre de 800 hommes, ne parvinrent pas à briser la résistance de ces villageois. Au nombre de 130, ils se réfugièrent sur le territoire autrichien du Hégau et y vécurent quelque temps, sous la protection de l'empereur d'Allemagne, qui avait grande envie de s'en servir pour faire une mauvaise querelle à la Suisse. Mais les brouilleries qui survinrent entre ce monarque et la France l'empêchèrent de donner suite à ce dessein. Abandonnés par leur protecteur, les gens de Wilchingen s'empressèrent de se soumettre et le gouvernement eut le bon esprit de laisser tomber cette querelle.

L'insurrection du Werdenberg, dans le canton de Glaris, eut des suites plus graves. Cet ancien comté, comprenant une petite ville et six villages, avait été acquis à prix d'argent par les Glaronnais, qui avaient promis d'en respecter les franchises. Mais en 1705, la landsgemeinde glaronnaise ayant demandé à voir la charte qui les octroyait, refusa de la rendre, offrant aux Werdenbergeois de leur en expédier un nouvel acte. Indignés de cet abus de confiance, ces derniers refusèrent de prêter serment au nouveau bailli qui entra en fonctions, l'an 1719. Le peuple glaronnais s'adressa à la diète, pensant obtenir d'elle la sanction de son injustice. Mais celle-ci ayant donné gain de cause aux sujets contre une démocratie tyrannique, la landsgemeinde de Glaris, persistant dans l'injustice, fit occuper Werdenberg, condamna ce malheureux pays à des peines exorbitantes et le priva du port d'armes, ainsi que de toutes ses franchises. Quelques années après cependant, le peuple de Glaris, revenu de son égarement, rendit aux réfugiés leur patrie, et à la population du Werdenberg, ses armes et ses franchises.

Au milieu de ces orages obscurs, se détache comme un rayon lumineux l'épisode tragique du major Davel (1723). Cet homme étrange, héroïque, illustré par son courage et son humanité dans les armées de Marlborough, du prince Eugène et dans la guerre nationale de Villmergen, rêvait depuis longtemps, dans sa maison de Cully, l'affranchissement de son pays de la domination bernoise. L'abaissement moral de ses concitoyens touchait encore plus son cœur chrétien que leur abaissement politique. « L'égoïsme des villes et l'ignorance

» du peuple, l'impiété et la corruption générale, la soif de » l'or et des procès, telles sont, se disait-il à lui-même, les » causes de tous nos maux. Nous voulons être libres; le peu- » ple doit cesser d'être sujet d'une ville étrangère par son » origine, sa langue et ses mœurs. Des magistrats intègres et » un clergé savant et pieux doivent inspirer au peuple les » sentiments de la vertu. »

Tous les actes du gouvernement bernois ne faisaient que confirmer Davel dans ses convictions. Non content d'avoir dépouillé le Pays de Vaud de ses libertés politiques, le sénat bernois tyrannisait les consciences et humiliait le clergé et l'académie de Lausanne, par l'obligation de jurer le formulaire. L'occasion, d'ailleurs, paraissait favorable. L'administration bernoise mécontentait les pays sujets, et sa puissance excitait la jalousie de tous les cantons protestants et catholiques.

Enthousiasmé pour son dessein et comme poussé, dit-il, par une force supérieure, Davel se décida à frapper le coup décisif qui devait faire du Pays de Vaud un canton indépendant. Il profita du moment où tous les baillis du Pays de Vaud étaient à Berne, pour les élections du grand conseil. Mais bien résolu à ne faire le malheur de personne et à n'exposer d'autre tête que la sienne, dans cette entreprise périlleuse, le généreux major conspire seul, sans confidents ni complices, et fixe le 31 mars pour l'exécution de son projet. La veille de ce jour, feignant d'avoir reçu des ordres de Leurs Excellences, il convoque à Cully, comme pour une revue, les hommes de son bataillon, puis il entre dans la ville de Lausanne, tambour battant, et range ses hommes en bataille sur la terrasse de la cathédrale, remplie aussitôt d'une foule de peuple, inquiète et surprise à la fois de ce qui arrive.

Davel alors se rend au conseil de ville, assemblé à l'extraordinaire, et lui fait part de ses vues, pour soulever le Pays de Vaud et en faire un quatorzième canton de la Confédération suisse. Les membres du conseil eurent beaucoup de peine à dissimuler l'étonnement et l'horreur que leur inspirait ce plan de rébellion aussi inattendu qu'inouï. Toutefois, dans la crainte d'irriter ce chef déterminé et la troupe qu'il commandait et que l'on croyait d'accord avec lui, on eut l'air d'entrer dans ses idées. Mais pendant qu'on circonvient le major, en l'invitant à souper, on a soin de loger ses officiers et sous-officiers hors de la ville, on arme la bourgeoisie, on fait venir en toute hâte les milices des environs et on expédie un courrier à Berne pour avertir Leurs Excellences. Puis, lorsque toutes les mesures sont prises pour la sûreté de la

ville, et tous les principaux quartiers occupés par la troupe fidèle, on arrête Davel au moment où, en grand uniforme, il se disposait à monter à cheval pour aller soulever la ville de Moudon, comme il croyait l'avoir fait de celle de Lausanne. Etonné d'abord et prenant son arrestation pour un malentendu, il ne tarde pas à lire la vérité sur le visage de ceux qui l'environnaient. Alors il remet son épée avec calme à l'officier qui l'arrêtait, en disant : « Je vois bien que je vais être la victime de cette affaire. Mais qu'importe, il en arrivera quelque avantage à ma patrie. »

A la nouvelle des événements de Lausanne, le gouvernement de Berne, croyant à une insurrection générale, avait fait partir en toute hâte les baillis et le commandant militaire du Pays de Vaud. Mais il fut bientôt rassuré par les protestations de dévouement qui arrivaient de toutes parts et les marques d'indignation qu'on donnait contre l'*attentat odieux* de Davel. Comme on ne pouvait croire cependant que le major fût sans complices, on le mit à la torture à plusieurs reprises et même avec tant de cruauté que les ongles lui sautèrent des pouces qu'on écrasait entre deux étaux. L'un des juges lui ayant demandé s'il souffrait : « Oui, monsieur, lui répondit-il avec sérénité ; mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. » Puis, s'exaltant à la pensée du bien qu'il avait voulu faire à son pays : « Jour heureux, dit-il ; je suis dans les fers pour la gloire de Dieu et de ma patrie. »

Davel fut jugé non par les tribunaux de Berne, mais par les propriétaires de maisons de la rue de Bourg, à Lausanne, qui avaient conservé, depuis des siècles, le droit de haute justice dans la cité. Sur trente-un citoyens qui composaient ce jury, trente votèrent la mort de Davel, motivant leur sentence sur ce que Davel avait trahi son serment et abusé de la confiance de Leurs Excellences en se servant contre elles des troupes qu'il avait à ses ordres. Le jugement, confirmé à Berne le 21 avril, fut exécuté à Vidy, près Lausanne, le 24. Les derniers instants du major furent ceux d'un sage et d'un chrétien. Sur l'échafaud, il exhorta le peuple à la vertu, de la manière la plus touchante, et, serrant la main aux ecclésiastiques qui l'entouraient et fondaient en larmes, il s'assit avec le plus grand calme sur la chaise fatale, d'où sa tête roula quelques minutes après[1].

[1] La mort de Davel a inspiré le pinceau d'un artiste vaudois, M. Gleyre. L'histoire de Davel a été écrite par deux historiens vaudois, MM. Juste Olivier et Verdeil ; elle a aussi fait le sujet d'un drame historique de MM. Gaullieur et Hurt-Binet.

Les rebelles punis, Berne récompensa magnifiquement tous ceux qui avaient contribué à la répression de la révolte, à commencer par le bourgmestre De Crousaz et son fils le major, dont un ancêtre avait déjà éventé la conjuration du parti savoyard deux siècles auparavant. On destitua, au contraire, le ministre de Saussure, qui avait parlé en termes élogieux de Davel dans l'allocution qu'il avait prononcée sur l'échafaud.

La leçon toutefois ne fut pas perdue pour le gouvernement de Berne.

Comme Davel l'avait prévu, son coup hardi tourna à l'avantage de sa patrie. Une partie des abus cessèrent, et « ce qui les fit cesser, dit l'historien anglais Gibbon, ce fut le courage de Davel, enthousiaste, il est vrai, mais enthousiaste pour le bien public. » Au reste, le plus grand avantage que retira le Pays de Vaud de l'exemple de dévouement donné par cet homme unique, n'est pas dans les réformes administratives. Qui sait dans combien d'âmes honnêtes, mais engourdies par le bien-être matériel et la mollesse, le sang de ce juste aura réveillé l'idéal du patriotisme et de la vertu? Pour la beauté morale et la profondeur du sentiment religieux qui anima toute sa vie, Davel n'a qu'un rival dans notre histoire, c'est Nicolas de Flue. Son héroïsme patriotique et les voix intérieures auxquelles il disait avoir obéi, l'ont fait aussi comparer avec raison à la libératrice de la France, à Jeanne-la-Lorraine.

Le grand calme des Vaudois à cette époque et leur obéissance passive à la volonté des hauts seigneurs de Berne font un contraste singulier avec l'esprit remuant et les luttes républicaines qui agitent le petit État voisin, de Genève. Le supplice de Fatio et de Lemaître[1] n'avait fait qu'aigrir la bourgeoisie. Les deux conseils, celui des vingt-cinq et celui des deux-cents, ayant décidé à eux seuls de fortifier la ville et établi un impôt pour dix ans, sans consulter les citoyens en conseil général, le mécontentement s'accrut au sein du peuple. Un officier au service de France, Michéli Du Crest, quoique patricien et membre des deux-cents, prit ouvertement le parti des bourgeois, critiqua le plan suivi pour les fortifications et les dépenses excessives qu'il entraînait. Exclu du grand conseil et privé de ses biens, il n'en devint que plus ardent dans son opposition (1730). Pour la briser, le gouvernement condamna Michéli à une prison perpétuelle, qu'il évita par la fuite (1731).

[1] Lemaître fut exécuté en même temps que Fatio (1707). Un troisième chef du mouvement, Piaget, se noya en voulant traverser le lac à la nage.

Mais trois ans après, les citoyens voyant finir pour la seconde fois la dixième année de l'impôt, et craignant qu'il ne fût renouvelé sans leur participation, se réunirent en armes et adressèrent au conseil des *représentations* énergiques sur la diminution de leurs droits. De là le nom de *Représentants* qu'on donna dès lors à ce parti. Le nom de *Négatifs* fut, au contraire, donné aux partisans du gouvernement, parce qu'ils refusèrent de faire droit aux griefs des *Représentants*. Craignant un mouvement populaire, le chef des *Négatifs*, le syndic Jean Trembley, fier des lauriers qu'il avait cueillis à Villmergen (1712), fit tamponner secrètement les canons de la ville et transporter de l'artillerie à l'hôtel-de-ville. Mais ces précautions étant venues à la connaissance du peuple, firent justement éclater le tumulte que l'on redoutait.

Le 6 décembre 1734, vers midi, 5 à 600 citoyens ou bourgeois s'arment, s'emparent de l'hôtel-de-ville, et arrachent aux deux conseils un décret d'exil perpétuel contre Jean Trembley, et l'exclusion des fonctions publiques de cinq autres magistrats du parti des *Tamponneurs*. Le grand conseil les remplace par des magistrats agréables au peuple, et le conseil général, assemblé dans le temple de St-Pierre sous la présidence du syndic populaire Lefort, sanctionne toutes ces mesures (20 décembre).

Les *Représentants* triomphaient, lorsque leur brouillerie avec les *Natifs* vint rendre la prépondérance au parti des *Négatifs*. Les *Natifs* étaient de simples habitants, nés à Genève, mais issus d'étrangers et ne jouissant, comme tels, d'aucun droit politique. Ils s'étaient unis d'abord aux *Représentants* ou partisans de la bourgeoisie, dans l'espoir que ces derniers les associeraient à quelques-uns des priviléges de leur classe. Déçus dans leur attente, ils se rallièrent au parti des magistrats contre les *Représentants*, dont plusieurs furent mis en jugement. La guerre civile éclate alors dans la ville, divisée en deux quartiers hostiles, la Cité et la ville basse. Plusieurs citoyens furent tués, le syndic des Arts, qui intervenait en médiateur, percé d'une balle à la main et l'hôtel-de-ville assiégé par les *Représentants* (21 août 1737).

Les troubles de Genève attirèrent l'attention des cantons de Berne, Zurich et de la France, qui avait donné asile aux magistrats exilés. Malgré l'opposition de quelques-uns des gouvernants et des citoyens attachés avant tout à l'indépendance de leur ville, une médiation de la part des trois États eut lieu. L'ordre fut rétabli à Genève; un édit de pacification, élaboré par les médiateurs, et dont J.-J. Rousseau admirait la sagesse, fixa les droits des deux conseils et du conseil gé-

néral[1]. Cet édit, voté en conseil général, fut accepté par une majorité de 1316 citoyens contre 39 (8 mai 1738).

« Les vingt-cinq années qui suivirent l'édit de pacification, dit un écrivain genevois, forment une des périodes les plus heureuses de l'existence de Genève, une de celles où les arts, l'industrie et les sciences firent les plus rapides progrès[2]. »

Dans le même temps l'intervention de la France apportait un dénouement tragique aux *querelles de droits* qui, depuis le commencement du siècle, agitaient les Etats du prince-évêque de Bâle. En 1705, un courageux défenseur des droits de la prévôté de Moutier-Grandval, le banneret Visard, avait été destitué de ses emplois. Les Bernois intervinrent, par les armes, en faveur de Moutier (1706-11). La même lutte se reproduisit à Courtelary, à Neuveville et à Bienne surtout, dont plusieurs des principaux magistrats furent exilés et même condamnés à mort (1714).

La ville de Porrentruy et les quatre mairies du pays d'Ajoie, qui l'environnent, eurent un sort plus triste encore. Mal conseillé par le seigneur de Ramschwag, l'évêque Sigismond de Rheinach n'écoutait aucune plainte et traitait de rebelles les Etats provinciaux et leurs députés. Attachés à leurs droits, ou à ce qu'ils considéraient comme tels, les citoyens de Porrentruy et leurs adhérents des campagnes se soulevèrent. L'évêque réclama le secours des cantons catholiques alliés. Mais, après un mûr examen, les cantons refusèrent d'intervenir. L'empereur d'Allemagne, auquel s'adressa ensuite le prince-évêque (comme avait fait le prince-abbé de Saint-Gall contre ses sujets du Toggenbourg), condamna les représentants de l'évêché et les déclara rebelles, mais sans fournir au prélat les moyens nécessaires pour comprimer la révolte.

Sigismond se tourna alors vers la France et conclut, à Soleure, un traité avec cette puissance. 600 soldats français entrèrent à Porrentruy la baïonnette au bout du fusil. Pierre Petignat, chef des *Commis* de la campagne, et ses deux collègues, Lion et Riat, eurent la tête tranchée, et les membres écartelés du premier furent exposés dans les quatre mairies du pays d'Ajoie, comprimé par la terreur (31 octobre 1740). Choulat, maître-bourgeois de Porrentruy, magistrat vénéré, fut condamné à une détention perpétuelle, convertie ensuite en arrêts domestiques. La mémoire de ces courageux pa-

[1] Ces médiateurs étaient le comte Lautrec pour la France, Hofmeister et J.-G. Escher pour Zurich, l'ancien avoyer Isaac Steiger et le trésorier de Wattenwyl de Berne.

[2] *Histoire abrégée de la Confédération*, par Mme de La Rive, 306.

triotes est restée vivante dans l'esprit du peuple ajoulat, qui encore aujourd'hui célèbre les *Petignat* dans un chant original et d'une mélodie puissante, voix orageuse d'un peuple frémissant sous le joug[1].

Les idées d'égalité travaillaient pendant ce temps la bourgeoisie de Berne et donnaient naissance à la conjuration connue sous le nom de Henzi, qui en fut le chef et la victime (1749). Le gouvernement de Berne, remarquable d'ailleurs par la probité, l'étendue de ses vues et la sagesse de son administration, avait porté à l'excès le népotisme oligarchique. De 360 familles inscrites au livre d'*Or* de la république bernoise, 75 seulement, en réalité, prenaient part au gouvernement. Non contentes de se partager les plus lucratifs des 70 bailliages et les meilleures commissions d'officiers dans les régiments capitulés, 14 de ces familles voyaient 127 des leurs faire la loi dans le grand conseil ou deux-cents, déclaré, en 1703, le souverain de la république. Les Steiger et les Wattenwyl comptaient jusqu'à seize membres de leur nom dans le grand conseil. A peine la célébrité européenne attachée à son génie et à sa vertu put-elle y faire trouver place à Albert de Haller, grand homme anobli par les rois, mais issu d'une famille de simples bourgeois de la ville de Berne. Son front, orné de la couronne du savoir et du patriotisme, ne fut point jugé digne de porter le *béret*, ou chapeau de velours noir des membres du petit conseil, dont le moindre conseiller pouvait faire trafic et même le donner en dot à sa fille. Le conseil secret, établi au sommet de l'édifice aristocratique, comme un *gardien des lois et de la constitution*, s'était transformé en une *inquisition* d'Etat redoutable, trônant dans l'ombre et recevant des dénonciations anonymes à l'instar du conseil des dix à Venise.

En 1744, vingt bourgeois et patriciens demandèrent dans un mémoire rédigé en termes respectueux le redressement de ces abus. Les principaux pétitionnaires furent punis par la prison et un exil plus ou moins long. De ce nombre était Samuel Henzi, capitaine au service de Modène, homme instruit, nourri de l'étude des classiques grecs et romains, et de l'histoire des conjurations anciennes et modernes. Gracié par le sénat et de retour de son exil en 1748, Henzi se présenta pour le poste de bibliothécaire auquel lui donnaient des droits ses connaissances variées et la manière distinguée dont il avait rempli les fonctions du sous-bibliothécariat. On lui

[1] Voir sur la révolution de 1730 à 1740 une savante et curieuse notice de M. l'abbé Vautrey de Porrentruy. 1862.

préféra un jeune patricien de dix-huit ans, dont la vocation littéraire ne s'était encore décelée par aucun service rendu aux lettres.

Exaspéré par cette injustice et par le mauvais état de ses affaires, Henzi trama, avec d'autres mécontents, le renversement de l'oligarchie, qu'ils se proposaient de remplacer par un gouvernement tiré, comme autrefois, du sein de la bourgeoisie de Berne. Les conjurés, au nombre de 70, avaient pour chefs, après Henzi, un négociant ruiné, nommé Wernier, et le lieutenant Foueter, commandant en second de la garde soldée et ancien sergent-major au service de France. Un patricien, le fils de l'avoyer d'Erlach, était au nombre de leurs affidés, et le proscrit genevois, Michéli Du Crest, détenu à l'hôpital, entretenait avec eux une active correspondance.

Le dimanche 13 juillet fut fixé pour l'exécution du complot. A un signal donné par l'explosion de quelques grenades, ou l'incendie d'une masure, les mécontents devaient courir aux armes, s'emparer de l'arsenal, surprendre les membres des conseils et les forcer d'abdiquer, au besoin par la violence. Pour la réussite du complot, Henzi comptait beaucoup sur Foueter que sa position mettait à même de servir utilement la cause de l'insurrection et de grossir le petit nombre des conjurés avec les soldats placés sous ses ordres.

Mais, le 2 juillet, à huit heures du soir, l'un des conjurés, étudiant en théologie, effrayé des suites de la conjuration, en révéla l'existence au conseiller Tillier, magistrat aimé du peuple. Sur l'ordre du conseil secret, de jeunes membres des deux-cents se rendent au logis des chefs du complot, et les arrêtent sans bruit. Foueter voulut faire résistance et tira un coup de pistolet qui ne partit pas. L'officier qui l'arrêtait riposta avec un pistolet chargé à poudre et lui brûla la figure. Au premier moment, les patriciens, croyant que toute la bourgeoisie et la campagne environnante étaient d'intelligence avec les conjurés, coururent en armes à l'hôtel du gouvernement et occupèrent les portes de la ville. Une liste des conjurés, trouvée dans une des poches de Wernier, les remit de leur frayeur. Dès le lendemain, ils partagèrent la garde des portes avec la bourgeoisie et les milices de la campagne, et l'on commença le procès des conspirateurs.

Henzi conserva dans sa prison le sang-froid et la fermeté qui avaient distingué Davel dont il était loin au demeurant d'avoir l'intégrité de mœurs et de caractère. Dans un de ses interrogatoires on lui demanda la liste des conjurés sous promesse de lui faire grâce de la vie; il la tira de la doublure de son habit, la déchira et en avala les morceaux en présence

de ses juges. Le procès ne fut pas long. Malgré l'opposition de l'avoyer Steiger, à l'honneur duquel Henzi avait composé des vers, les trois principaux conjurés, Henzi, Foueter et Wernier, furent condamnés à mort et décapités le jeudi 17 juillet, avec des circonstances atroces. Le bourreau, troublé par l'émotion de Wernier, n'abattit sa tête qu'au troisième coup de glaive. Témoin de cette boucherie, Henzi ne sourcilla pas et reçut lui-même deux coups, sans que la tête fût séparée du tronc. Au premier coup, se retournant vivement vers l'exécuteur : « Tu exécutes, dit-il, comme tes maîtres jugent. » Il fallut achever de détacher sa tête avec un couteau. Foueter ne reçut également la mort qu'au second coup. Un certain nombre de conjurés parvinrent à s'enfuir. Berne mit leur tête à prix et bannit les autres, du nombre, le fils de l'avoyer d'Erlach. Michéli Du Crest, dont la persécution n'avait pu dompter l'ardeur démocratique, fut transféré dans la forteresse d'Aarberg, où il resta jusqu'à sa mort, en 1756.

La femme de Henzi et ses enfants étaient au nombre des bannis. Arrivée sur les bords du Rhin, cette femme qui avait du sang italien dans les veines, s'écria altérée de vengeance : « Voyez ! tout chers que me sont ces enfants, si je croyais qu'ils ne vengeassent pas un jour leur père, je les noierais dans ces flots. » Généreux citoyens, les fils gardèrent dans leur cœur l'amour de la patrie et se distinguèrent dans les services de Hollande et d'Autriche, où l'un des petits-fils de Henzi a brillé récemment comme général dans la dernière guerre de Hongrie.

La conjuration de Henzi, comme celle de Davel, ne laissa pas d'exercer une heureuse influence sur la conduite du gouvernement et l'état des esprits dans le canton de Berne. On blâma dès lors avec plus de liberté les vices du gouvernement. Les magistrats eux-mêmes corrigèrent les abus les plus criants, sans renoncer toutefois à cette morgue hautaine qui caractérisait entre autres l'avoyer de Wattenwyl. La conjuration de Henzi ne trouva pas d'écho dans les campagnes. C'est qu'elle était toute au profit de la bourgeoisie, dont le triomphe n'eût pas amélioré sensiblement le sort de ces derniers. « Quand la révolte aspire à devenir révolution, dit un illustre historien vaudois, elle doit être la révolte, non de l'égoïsme contre l'égoïsme, mais de l'intérêt général contre le privilége. Heureux le pays si, dans cet intérêt, la part de la sincérité l'emporte sur celle du prétexte[1] ! »

La figure du capitaine Henzi est au moins celle d'un poé-

[1] M. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XIV, 480.

tique et hardi conspirateur. Il n'en est pas de même des magistrats ambitieux et cupides qui firent révolter la Léventine, en 1755. Les Léventins avaient, dans toutes les guerres précédentes, à Giornico, à Novarre, et récemment dans la seconde guerre de Villmergen, marché avec joie sous les drapeaux d'Uri. En récompense, ils obtinrent de la landsgemeinde d'Uri une solde régulière et de nouvelles franchises. Seuls presque de tous les peuples sujets de la Suisse, les Léventins recevaient de leurs maîtres le beau titre de « chers concitoyens » et choisissaient en landsgemeinde leurs magistrats nationaux, un banneret, un commandant général et leur conseil. Mais Uri ayant rendu une loi protectrice des veuves et des orphelins, contre des tuteurs avides, les fonctionnaires léventins, intéressés au maintien des abus, représentèrent la nouvelle loi comme une atteinte aux priviléges de la vallée et réussirent à soulever tout le peuple. « Soyons unis, allaient disant ces démagogues de village en village; nous tiendrons bien tête au petit canton d'Uri. » En parlant ainsi, ils oubliaient que, derrière Uri, il y avait la Confédération tout entière. Ils comptaient peut-être aussi sur les neiges qui obstruent les passages de la vallée pendant l'hiver et sur l'animosité qui divisait les gouvernements de Schwytz et d'Uri. Schwytz, en effet, ne prit les armes que pour la forme et ne fut prêt à marcher que lorsque tout était fini et la rébellion comprimée. Mais il suffit de la vue du noir taureau d'Uri sur son champ jaune et des deux bannières rouge et blanche du Haut et du Bas-Underwald pour glacer le courage des Léventins. Lorsque ces bannières et celle de Lucerne, en tout 3,000 hommes, firent leur entrée en bon ordre à Airolo, le 21 mai, et à Faïdo, le 22, sous les ordres du capitaine-général Schmid, tout ce peuple, si insolent la veille, se soumit presque sans coup férir aux magistrats d'Uri.

Les chefs de ce canton avaient décidé de faire un exemple. Le 2 juin, tout le peuple de la vallée, convoqué à Faïdo et cerné par les troupes de la Confédération, dut entendre la sentence qui le privait de toutes ses franchises, prêter à genoux serment de fidélité, et assister au supplice des chefs de la rébellion. C'étaient le banneret Forno, le conseiller et avocat Sartori et le capitaine-général Orso, arraché du sanctuaire des capucins, où il avait cherché un refuge (2 juin). Huit autres malheureux furent conduits enchaînés devant la troupe jusqu'à Altorf, où le spectacle de leur exécution fut donné au peuple souverain.

Une insurrection mal calculée a toujours pour résultat de river les fers d'un peuple au lieu de l'ém anciper.

§ 5. Suite des mouvements révolutionnaires. — Les Kälin à Einsidlen. — Emeute à Neuchâtel. — Les Représentants et les Négatifs à Genève. — Chenaux à Fribourg. — (De l'an 1760 à 1790.)

La paix de Baden, en refusant aux Toggenbourgeois le bienfait de l'indépendance, n'avait fait qu'accroître leur désir de l'obtenir à tout prix. Le demi-siècle qui suit cette paix est marqué par des troubles sans fin et des soulèvements populaires, dirigés tantôt contre l'abbé, tantôt contre les deux conseils du pays *(landrath)*, catholique et protestant, tantôt contre les magistrats abbatiaux. L'abbé Joseph, qui gouvernait la principauté de St-Gall, de 1718 à 1736, était pourtant un prince éclairé, juste et économe des deniers publics. Sans être aussi paternel, l'abbé Célestin, qui lui succéda, n'était rien moins que l'oppresseur de son peuple ou un administrateur prodigue des revenus de l'évêché. Mais des hommes violents et ambitieux siégeaient dans les deux landrath et semaient la discorde dans le pays. Pénétrant leurs mobiles, le prince-abbé donna à deux d'entre eux, Rüdlinger et Keller, les principaux emplois. D'autres démagogues (Erb, Wetter) surgirent alors et excitèrent d'affreux désordres. Les deux anciens agitateurs, Rüdlinger et Keller, furent assassinés dans un bois, de la manière la plus barbare (1735). L'abbé Célestin fut chassé avec sa cour de la landsgemeinde de Wattwyl où il se présentait pour recevoir le serment des citoyens et le prêter lui-même à son peuple. Un doyen protestant, qui blâmait ces excès, fut arraché de la tribune et traîné par les cheveux. Catholiques et réformés rivalisaient de violence. Berne et Zurich, dans des vues de politique et d'ambition, entretenaient sous main la rébellion. L'ambassadeur de France, au contraire, protégeait l'abbé, des terres duquel il espérait tirer des auxiliaires pour ses armées. A la fin, ces trois Etats s'entendirent pour dicter la paix aux Toggenbourgeois. Mais ils ne parvinrent à la faire accepter par ce peuple indomptable qu'en 1759, après de nouveaux troubles. L'ignare et séditieux banneret Wetter, qui les avait excités, fut frappé d'une amende de 800 florins. Une amnistie générale passa l'éponge sur les autres délits.

Schwytz agit différemment avec les habitants d'Einsidlen (1766). Ces derniers étaient mécontents du prince-abbé de Notre-Dame qui, disaient-ils, ne respectait pas leurs franchises, et de la landsgemeinde de Schwytz, qui n'avait pas voulu les confirmer par un acte authentique. Ils eurent des réunions au Cheval-Blanc et à Trachslau, chez les Kälin, et refusèrent

de payer l'impôt cantonal. Schwytz les ayant fait citer inutilement par ses agents, dont quelques-uns furent maltraités, occupa le bourg d'Einsidlen et déploya une rigueur excessive contre les rebelles. Trois Kälin eurent la tête tranchée; un quatrième, réservé au même sort, expira au moment où les soldats l'enchaînaient sur un char. Plusieurs autres furent punis du carcan, de la dégradation civique et de la confination dans leur commune. Une colonne fut placée au pied du mont Hacken avec cette inscription : « A la honte éternelle de quelques sujets rebelles d'Einsidlen. »

La conduite de Frédéric II, roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel, forme un contraste frappant avec celle des peuples souverains d'Uri et de Schwytz envers leurs sujets d'Einsidlen et de la Léventine. Bien que le régime prussien n'eût rien d'oppressif et se montrât souvent plus éclairé que les gouvernements suisses, le peuple neuchâtelois, toujours républicain de cœur, regrettait amèrement l'indépendance dont le crédit de quelques grandes familles l'avait frustré en 1707. La France aussi avait conservé un parti dans l'ancienne noblesse et cherchait à séparer Neuchâtel de la Prusse. Le mécontentement éclata à propos de l'édit royal qui confiait la perception de ses revenus à des traitants-fermiers, selon le système impopulaire imposé à la Prusse. Les communes et les corps de l'État protestèrent énergiquement. A la tête de l'opposition étaient le banneret Osterwald, homme de tête et de probité, et les deux conseillers d'Etat Pury et Chaillet. Le roi destitua ces magistrats et combla d'honneurs, au contraire, le conseiller Gaudot, qui avait passé du parti du peuple à celui du roi (1767).

Neuchâtel ayant invoqué l'arbitrage de Berne, ancien allié et protecteur du comté, l'avocat général et vice-gouverneur Gaudot plaida avec son éloquence habituelle, devant les deux-cents, la cause du monarque et obtint gain de cause. A cette nouvelle, la fureur du peuple de Neuchâtel ne connut plus de bornes. Une émeute terrible éclata le jour de la rentrée de Gaudot dans la ville. L'avocat général et son neveu Favarger, voyant la maison cernée par la multitude, commirent l'imprudence de tirer sur elle. Un charpentier tomba mort et quelques personnes furent blessées. Aussitôt la multitude força les portes et tua Gaudot de trois coups de fusil, puis se dispersa au cri de : « Vive le roi, le traître est mort ! » (25 avril 1768).

Quelques semaines se passèrent avant qu'on osât sévir contre les meurtriers. Cependant, aux instances du roi et du nouveau gouverneur royal, le célèbre général bernois Len-

tulus, les troupes des quatre cantons alliés de Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure, franchirent la frontière et occupèrent Neuchâtel. Les coupables non-bourgeois, qu'on put saisir, furent pendus ou roués; les autres, exécutés en effigie ou bannis du pays. Des délégués des quatre cantons, réunis ensuite en conférence, à Morat, prononcèrent le désarmement de la bourgeoisie, le paiement de tous les frais et d'une indemnité de 3,000 fr. à la veuve de Gaudot.

Mais, en souverain clément, Frédéric II prit soin d'adoucir la rigueur de ces sentences. Il rendit au peuple ses armes, ôta au roi le droit de destituer arbitrairement les magistrats et assura aux Neuchâtelois le maintien de leurs franchises et promit des réformes législatives. « C'est ainsi qu'un monarque, dit l'historien Zschokke, donna aux gouvernements républicains de la Suisse un exemple qu'aucun d'eux n'eût été capable de donner à ses co-Etats[1]. »

Le mouvement de 1712 avait bien pu empêcher les principales familles de la ville souveraine de Zurich de s'ériger en *patriciat* proprement dit, mais non d'administrer d'une manière presque aussi *oligarchique* que les autres Etats-Villes. En 1762, on punit simplement de l'exil perpétuel un bailli prévaricateur, coupable de toute espèce d'extorsions, d'infidélités et d'actes de despotisme. En revanche, l'ex-pasteur Waser, convaincu d'avoir écrit dans un journal d'Allemagne des articles défavorables au gouvernement zuricois et d'avoir soustrait quelques documents de la chancellerie, où il travaillait comme copiste, subit la punition des traîtres et fut décapité à Zurich le 27 mai 1780[2].

Cruelle envers les individus, l'oligarchie zuricoise ne l'était guère moins envers les villes de son territoire qui défendaient leurs priviléges contre ses empiétements successifs. Les citoyens de Winterthour avaient éprouvé déjà au commencement du siècle les tristes effets de l'égoïsme mercantile de leurs rivaux de Zurich. Les bourgeois de Stein eurent à s'en plaindre davantage. Le bourgmestre de cette ville, nommé Vinz, fut condamné à 10 ans de détention, Stein occupé militairement par les Zuricois, et frappé d'une contribution de 10,000 florins. Le crime de cette ville était d'avoir voulu main-

[1] Voir l'excellente dissertation de J.-J. Hottinger sur les rapports de Neuchâtel avec la Suisse, dans les *Archives de la Société suisse d'histoire*, IX, 4.

[2] Au nombre des documents soustraits par Waser se trouvait le titre hypothécaire de Zurich sur le bailliage de Kybourg. Ce titre, caché par Waser dans le lit d'une servante, portait cette inscription: A mon vengeur Joseph II, et fut envisagé comme trahissant la pensée coupable de livrer ce pays à l'empereur. Voir M. Hottinger, *Histoire de Zurich* (pour faire suite à celle de M. Bluntschli), III, 549.

tenir le droit dont elle avait toujours joui, de permettre les enrôlements et d'avoir à plusieurs reprises réclamé des empereurs la confirmation de ses franchises, contrairement aux décrets de la diète suisse.

Après vingt ans de repos, les troubles avaient aussi recommencé à Genève (1738—1763). Le célèbre écrivain genevois Jean-Jacques Rousseau, démocrate-socialiste en politique et déiste en religion, avait publié deux ouvrages (l'*Emile* et le *Contrat social*) qui faisaient une impression extraordinaire sur tous les esprits en France et dans tous les pays de l'Europe. Le parlement de Paris condamna ces livres au feu et fut imité par le gouvernement de Genève qui les fit lacérer par la main du bourreau (le 19 juin 1762). Beaucoup de citoyens protestèrent contre cette décision. Elle paraissait d'autant plus surprenante, que dans le même temps les œuvres *impies* de Voltaire, le seigneur de Ferney, s'imprimaient et circulaient librement dans cette ville (depuis 1755). Mais le gouvernement repoussa les protestations des citoyens et refusa de convoquer le conseil général. Le chef du parti *négatif*, le procureur-général Robert Tronchin, homme riche, d'un grand talent et très lié avec Voltaire, fit l'apologie de l'aristocratie dans un écrit intitulé : *Lettres de la campagne*. Rousseau y répondit par ses *Lettres de la montagne*, qui échauffèrent de plus en plus les partis.

Des débats orageux éclatèrent au sein du grand conseil. Tronchin demandant un jour à un membre qui plaidait la cause du peuple : « Quand cesserez-vous de faire le tribun ? » — « Quand vous cesserez de faire le dictateur. » L'édit de 1734 proscrivant les rassemblements populaires, les citoyens du parti des *Représentants* se réunissaient dans les cercles et les cafés, dont l'institution remonte à cette époque. Ils s'entendirent, au nombre de 800, pour refuser tous les candidats que le gouvernement proposerait pour les premières magistratures[1]. Après huit tentatives infructueuses, le gouvernement, désespérant de briser leur résistance, demanda et obtint l'intervention des trois puissances garantes et protectrices de l'édit de 1738. La France, Zurich et Berne envoyèrent des délégués. Mais les représentants de Zurich et de Berne refusèrent d'entrer dans les vues monarchiques du ministre de France, Beauteville. Celui-ci leur dit avec hauteur : « Savez-vous que je suis le représentant du roi mon maître ? » — « Savez-vous, repartit sur le même ton le député Henri

[1] Les citoyens de Genève avaient conservé le droit de nommer les quatre syndics et plusieurs fonctionnaires.

Escher, de Zurich, que nous sommes les représentants de nos égaux ? »

Soumis à l'assemblée générale des citoyens, le projet de pacification du ministre français fut rejeté par 1095 voix contre 15, à la joie de tous les amis de la patrie. Le roi de France témoigna son ressentiment par des mesures extraordinaires. Les horlogers genevois domiciliés en France furent chassés du royaume et un cordon de 800 hommes établi sur la frontière. Mauvais citoyens, les *Négatifs* choisirent ce moment pour faire rentrer toutes les sommes que leur devaient les *Représentants*, et en ruinèrent ainsi plusieurs. Mais le peuple genevois montra une force d'âme et une modération admirables. Bien que le crédit fût ruiné, le commerce en grande souffrance, les ateliers fermés, il ne se laissa aller, pendant onze mois que dura la crise, à aucune lâcheté, ni à aucun excès envers ses adversaires. Les citoyens les plus aisés vinrent en aide aux autres. Rousseau, proscrit et réfugié à Londres, envoya quatorze livres sterling.

Les magistrats furent obligés de fléchir devant la volonté inébranlable des citoyens, à la tête desquels brillaient des publicistes distingués, comme Delolme et Clavière ; des savants, comme Duluc, et des orateurs, comme Rilliet et Duroveray. L'élection de la moitié des membres du grand conseil et la faculté de révoquer chaque année quatre membres du petit conseil furent données à la bourgeoisie, dont l'influence contrebalançait ainsi celle du sénat. Cette pacification spontanée et conclue sans la participation des médiateurs, fut célébrée par le son des cloches et une fête d'actions de grâce (mars 1768).

Au moment où l'on croyait le calme rétabli dans la ville, les *Natifs*, mécontents de n'avoir obtenu aucun des avantages qu'ils s'étaient promis de leur participation aux troubles, reprenaient les armes, excités par Voltaire. Mais les deux autres partis s'étant armés contre eux, ils perdirent trois des leurs dans le combat. Huit chefs des Natifs furent exilés et allèrent porter à Versoix et à Fernex l'industrie horlogère. On soupçonna le seigneur de Fernex de n'avoir si fort encouragé la révolte que pour enrichir sa seigneurie.

Huit années se passèrent alors dans le calme. Mais la révision des lois, décidée en 1768, remit aux prises les trois partis qui divisaient Genève. Le soir du 8 avril 1782, le tocsin sonna, appelant les *Natifs* aux armes. Au nombre de deux mille, ils s'emparèrent des postes, des portes et de l'hôtel-de-ville, tuant ou blessant les *Négatifs* qui faisaient résistance. Les *Représentants*, s'armant à leur tour, arrêtèrent la fureur

des *Natifs;* puis, d'accord avec eux, ils changèrent en grande partie le gouvernement, et chargèrent douze de leurs chefs, parmi lesquels Clavière et Duroveray, de pouvoirs extraordinaires, pour gouverner à côté des syndics. Ceux-ci, voyant leur autorité annulée et avilie par cette dictature, invoquèrent secrètement le secours des puissances garantes de l'édit de 1738. Zurich refusa d'intervenir. Mais le sénat de Berne et le roi de France, auxquels se joignit le roi de Sardaigne, décidèrent l'intervention armée, 2000 Bernois, 6000 Français et 3000 Sardes marchèrent sur Genève.

Les *Natifs* et les habitants, pleins d'enthousiasme et de courage, avaient tout disposé pour la résistance; femmes et enfants travaillaient aux fortifications, dépavaient les rues, portaient des pierres au sommet des maisons pour les lancer sur l'ennemi. Onze cents quintaux de poudre avaient été placés dans le temple de St-Pierre et pouvaient faire sauter tout le quartier. Mais les chefs des *Représentants,* Clavière, Duroveray et vingt-deux autres, craignant pour leur vie, conseillèrent la soumission et s'éloignèrent par le lac au milieu des imprécations de leurs partisans, qui les appelaient traîtres. Le 2 juillet, les troupes suisses, françaises et sardes firent leur entrée dans Genève, sous les trois généraux Lentulus, Jaucourt et La Marmora. Les citoyens furent désarmés, l'ancien gouvernement rétabli, et une garde soldée de mille hommes instituée pour le défendre.

Ainsi fut comprimé de nouveau le mouvement démocratique à Genève. Mais les principes proclamés par la démocratie genevoise devaient se propager tout autour d'elle et produire, peu d'années après, d'abord la grande révolution française, et, par contre-coup, une terrible réaction dans cette ville.

Les idées et l'exemple des Genevois ne furent pas non plus sans influence sur les mouvements révolutionnaires qui agitèrent le canton de Fribourg en 1781 et 1782, et dont le plus considérable est connu dans l'histoire locale sous le nom de *Révolution de Chenaux.*

Le gouvernement de Fribourg était devenu de plus en plus oligarchique. Il avait presque tous les défauts de celui de Berne, sans le cachet de grandeur et de sagesse pratique qui dissimulait les vices de ce dernier aux yeux de l'ami du bien public et de la prospérité des peuples. Des cent familles de *robe* et *d'épée* qui, en 1627, s'étaient déclarées seules habiles aux emplois de la république, plus de la moitié s'étaient éteintes sans qu'on songeât à les remplacer. Une ordonnance de 1684 défendait, au contraire, positivement d'*ouvrir la porte de la bourgeoisie secrète à qui que ce fût*, et cette dé-

fense avait été rigoureusement maintenue, bien que « la diminution des familles régnantes exposât l'Etat au despotisme, » de l'aveu de l'un des chefs de la république[1].

Ce despotisme n'existait d'ailleurs que trop dans l'Etat. La chambre *secrète*, usurpant tous les pouvoirs, subordonnait à son omnipotence et le sénat des vingt-quatre et le corps des soixante, dont elle était tirée, et jusqu'au grand conseil des deux-cents, le souverain de la république. Par une étrange anomalie, les chefs de cette chambre étaient les *bannerets*, c'est-à-dire ces tribuns du peuple, chargés, dans le principe, de défendre les intérêts de la bourgeoisie et armés, dans ce but, du *veto* ou pouvoir extraordinaire de suspendre les lois. Mais en ôtant à la bourgeoisie l'élection de ses bannerets (1553), le patriciat en avait fait les plus actifs instruments du pouvoir dont ils étaient appelés par serment à combattre les empiétements et les abus.

Lésé dans les droits politiques qu'il avait anciennement exercés, le peuple ne croyait pas l'être moins dans ses intérêts matériels, par des péages, des charrois abusifs, la violation d'anciennes franchises et l'expropriation de forêts communales. Une commune importante, le bourg de la Tour-de-Trême, près de Bulle, avait perdu un procès contre le gouvernement, touchant la propriété des forêts de Sautau et de Bouleyres. Les croyances religieuses étaient également en jeu. Le gouvernement avait supprimé le couvent de la Valsainte, en Gruyère, aboli des processions et des fêtes, avec le consentement de l'évêque et du pape, il est vrai, mais au grand scandale du bon peuple allemand et roman, désolé de ne plus retrouver en *lettres rouges*, dans l'almanach, tous les noms des apôtres et des saints qui lui étaient chers (1780). Un autre grief aux yeux du peuple était l'inconduite notoire de certains membres de l'autorité.

Trois partis séparés se formèrent contre le gouvernement: les paysans, les bourgeois du chef-lieu et les familles anoblies par les princes étrangers. Ces dernières, au nombre de quinze[2], réclamaient, non la préséance dans l'Etat, comme le dit Zschokke par erreur, mais l'égalité avec les familles patriciennes, dont la jalousie leur interdisait certaines charges lucratives et influentes. En effet, les nobles ne pouvaient remplir ni les charges de *bannerets*, ni celles de *secrets*, à moins d'une renonciation formelle à leurs titres de noblesse.

[1] D'Alt, *Histoire des Helvétiens*, I, 80.

[2] Les Praroman, d'Affry, Diesbach, Fégueli de Viviers, Reyff de Cugy, Griset de Forell, Maillardoz, d'Alt, Reynold de Cressier, Castella de Gruyère, Maillard, Fiwaz, Gléresse, Boccard et Lenzbourg.

Les paysans, les premiers, se levèrent. Au nombre de 2000 et après avoir fait bénir leurs drapeaux par les curés de Morlon et de Matran, ils marchèrent sur la capitale, le 2 mai 1781. L'aide-major Chenaux, né à la Tour-de-Trême, tête hardie et impétueuse, marchait à leur tête. Le gouvernement ne pouvait se fier entièrement ni aux milices du canton, ni aux bourgeois de la capitale; il opposa aux insurgés des troupes de Berne et de Morat, aux ordres du colonel de dragons Froideville, militaire expérimenté, qui avait fait la guerre sous le grand Frédéric. Dans l'après-midi du 4 mai, le colonel bernois fit une sortie avec la garnison, cerna les insurgés et leur fit poser les armes, tout en leur promettant qu'on examinerait leurs griefs. Chenaux, craignant d'être livré, avait disparu dès qu'il avait vu la tournure que prenaient les choses. Il s'enfuit du côté de Posieux, où, dans la nuit du même jour, il fut assassiné par deux de ses affidés, qui se flattaient par là d'obtenir leur grâce et de gagner les cent louis promis par le gouvernement à qui rendrait Chenaux mort ou vif. Le corps du malheureux chef de l'insurrection, livré au bourreau, fut écartelé, comme celui de Petignat, à Porrentruy, et sa tête plantée sur la tour de la porte de Romont, la face tournée vers son lieu natal. Deux autres chefs, l'avocat Castella, de Gruyères, et Raccaud, de St-Aubin, étaient parvenus à se mettre en lieu de sûreté; on les exécuta en effigie. Plusieurs de leurs complices furent envoyés aux galères et aux îles françaises, condamnés à l'exil et aux travaux forcés. Pendant tout le temps que dura le procès, la ville fourmillait de soldats bernois, soleurois, lucernois. Des magistrats de ces cantons accompagnaient ces troupes en qualité de commissaires ou de *représentants*, comme on disait alors.

Sur les instances de ces derniers, l'avoyer Werro et les conseillers Odet et Montenach, principales têtes politiques de l'aristocratie, se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire publier du haut des chaires « que par suite de cette clémence qui lui était naturelle, le souverain voulait bien accorder trois jours à tout le pays pour exposer ses griefs par écrit » (11 mai). Malgré la brièveté de ce délai et la crainte qu'inspiraient les baïonnettes des autres cantons, les jurés des communes affluèrent, porteurs de toute espèce de plaintes et de remontrances. Les bourgeois du chef-lieu, assemblés par quartiers ou bannières, firent aussi connaître leurs doléances.

Mais l'examen des griefs traînait en longueur et le silence du mystère régnait sur tous les actes des représentants du pouvoir. Le peuple des campagnes, déçu dans ses espérances,

pleura celui dont le sang avait coulé pour la liberté. A ses yeux, le nom de Chenaux devint celui d'un saint et d'un martyr. Sa tombe, regardée comme un lieu de pélerinage, était sans cesse entourée de gens en prières, qui brûlaient des cierges et chantaient une litanie composée en son honneur. Les anathèmes de l'évêque et les sentinelles placées auprès de la tombe ne purent arrêter ce culte de la reconnaissance populaire. Le gouvernement jugea cependant à propos de faire quelques concessions au peuple des campagnes. Il restreignit les charrois et les péages, renouvela l'édit de 1764 contre le libertinage, et admit à la bourgeoisie secrète quelques familles des anciennes terres, dont les arbres généalogiques attestaient un indigénat de plusieurs siècles. Il eût même volontiers rétabli toutes les fêtes supprimées si l'évêque Montenach, avec une fermeté qui l'honore, n'eût refusé positivement d'écrire à Rome pour demander le rétablissement de chômages, dont il avait naguère et pour de justes raisons, disait-il, sollicité la suppression.

Ces concessions ne pouvaient satisfaire la petite bourgeoisie du chef-lieu. Elle réclamait à grands cris l'accès aux archives et la communication de la charte constitutionnelle de 1404 qui consacrait l'égalité des citoyens. Les patriciens se gardèrent bien d'obtempérer à leurs vœux et les bannerets tentèrent même d'enlever des archives le coffre qui contenait les dangereuses chartes (14 mars 1782). La loyauté vigilante du chancelier de Castella fit échouer cet escamotage.

Les petits bourgeois n'avaient plus d'espoir que dans la protection des cantons médiateurs. Mais, plus soucieux des droits de la noblesse que de ceux de la bourgeoisie commune, les représentants des trois Etats aristocratiques étaient occupés, pendant ce temps, à négocier, entre les familles régnantes, ce fameux traité du 18 juillet, dans lequel, soi-disant *pour établir l'égalité parfaite dans la république*, les patriciens reconnaissaient aux nobles le droit de prétendre à toutes les charges de l'Etat, mais attribuaient, en revanche, à tous les membres des deux-cents le droit de porter la particule aristocratique (le *de*)[1].

A peine ce traité conclu et la paix rétablie entre les familles régnantes, une déclaration des trois cantons médiateurs apprit au peuple « que les représentations de la bourgeoisie étant dénuées de fondement, ils emploieraient toutes leurs forces à maintenir la constitution aristocratique de Fribourg. »

[1] Un décret analogue fut rendu à Berne, le 9 avril 1783. Ce qui fit dire ironiquement à Frédéric-le-Grand : « Messieurs de Berne se sont déifiés. »

Cette déclaration, lue aux quatre bannières le dimanche 28 juillet, fit une impression douloureuse et profonde. A sept heures du soir du même jour, les quatre bannières se réunirent sur la place Notre-Dame et se rendirent en corps auprès de l'avoyer régnant. Trois citoyens courageux, l'avocat Rey, le notaire Guisolan et le marchand-drapier Ignace Girard (l'oncle du célèbre éducateur), portèrent la parole au nom de leurs concitoyens. L'avoyer Gady, qui passait pour plus favorable à la bourgeoisie que son fougueux collègue Werro, accueillit avec bonté leurs protestations.

Mais les deux-cents, assemblés à l'extraordinaire, le lendemain matin, sévirent avec rigueur contre les trois orateurs et les bannirent de la Suisse entière, Rey pour quarante ans, Guisolan pour vingt, Girard pour dix. La peine de l'exil et des travaux forcés atteignit plusieurs citoyens, entre autres un paysan allemand, coupable de s'être rendu à Altorf pour réclamer l'appui des cantons populaires[1].

Sentant le besoin de se concilier l'opinion aigrie par ces sentences, les gouvernants mitigèrent la peine de plusieurs des compagnons de Chenaux, rendirent leurs armes aux communes insurgées, multiplièrent les récompenses aux communes et aux particuliers fidèles, et ouvrirent l'accès à la bourgeoisie secrète à seize familles notables tant de la ville que du canton. Mais les écrits clandestins, sortis de la plume virulente de l'avocat Castella et d'autres proscrits, réfugiés à Carouge et à Neuchâtel, entretinrent l'agitation pendant plusieurs années et donnèrent lieu à quelques désordres partiels suivis de nouveaux châtiments.

§ 6. Coup d'œil préliminaire sur le XVII[e] siècle. — Age d'or des sciences et de la littérature nationale au XVIII[e] siècle. — Progrès des lumières, de l'esprit public, de la bienfaisance, des arts et de l'économie publique. — Service militaire et rapports avec la France et d'autres pays.

Nous n'avons pas consacré un chapitre spécial à l'étude de la vie intellectuelle du XVII[e] siècle. C'est que ce siècle, si glorieux dans les annales de l'esprit français, forme une période assez obscure dans l'histoire littéraire de la Suisse. Aucun progrès bien remarquable ne signale l'époque déplorable en politique de la consolidation de l'oligarchie et de l'insurrection des paysans. Nul homme de génie ne brille comme un astre

[1] *Mémoires du comte François-Pierre Diesbach*, mort en 1811. M. Daguet en a publié des extraits dans l'*Emulation* (1852-56).

consolateur à l'horizon ténébreux de la patrie, illuminé seulement par les sanglantes lueurs de la lutte fratricide de Villmergen ou les reflets plus sinistres encore de la superstition et du fanatisme[1]. Entre la brillante aurore de la renaissance des lettres, dont la fondation de l'université de Bâle marque le lever pour la Confédération en 1460 et le radieux épanouissement de nos plus grandes gloires nationales vers la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le XVII[e] n'apparaît guère que comme une sombre journée d'hiver ou un pâle crépuscule. La science de l'époque se réduit en général à une érudition pédantesque; et la littérature absente des écrits des savants, dont la muse allemande ou française parle grec et latin, se réfugie tout entière dans les chants populaires et les drames patriotiques ou pieux, représentés dans les correfours des villes et des villages de l'Helvétie. L'histoire, la grande histoire manque tout à fait à ce siècle. Plus favorisées, les sciences naturelles sont cultivées avec éclat par J.-J. Scheuchzer, de Zurich, l'auteur de la physique sacrée et le plus religieux des naturalistes.

Un spectacle tout différent, un spectacle magnifique frappe les regards de l'ami des lettres, au dix-huitième siècle. De tous les coins de la Suisse surgissent comme par enchantement des hommes de génie ou d'un talent supérieur. Arts, sciences, lettres, toutes les parties du domaine intellectuel sont explorées avec éclat, avec profondeur par ces hommes d'élite. Les uns, esprits éclectiques et restaurateurs, se bornent à renouveler les champs défrichés par leurs devanciers au temps de la réforme; d'autres, doués d'une force créatrice et pareils (pour me servir de l'expression du plus remarquable d'entre eux) à ces nobles penseurs solitaires « dont la lampe nocturne éclaire l'univers, » ouvrent à l'humanité de nouvelles voies et de nouvelles perspectives, dans le monde moral comme dans le monde matériel.

Tous ces grands hommes ne brillent pas dans leur patrie. Cosmopolites par leur renommée autant que par la nature de leurs travaux, plusieurs sont appelés par la libéralité éclairée des souverains à briller sur un plus grand théâtre, et se font admirer dans les cours et les universités étrangères, à Berlin, St-Pétersbourg, Paris, Londres, Leyde et Göttingue. Mais fidèles à leur petite patrie, le plus grand nombre refusent de s'en séparer ou ne quittent que momentanément et à

[1] Le nombre des sorciers brûlés à cette époque de préjugés inhumains est incalculable. L'année 1629 vit livrer aux flammes 62 personnes dans le seul petit bourg de Stanz.

regret la modeste existence qu'elle leur procure, mettant leur ambition à créer en Suisse des foyers littéraires capables de rivaliser avec les principales académies de l'Europe.

Sous leur action puissante, cinq centres considérables s'ouvrent à la culture intellectuelle : Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève. Zurich, déjà célèbre au XIII[e] siècle comme le foyer de la poésie chevaleresque des chantres d'amour, célèbre de nouveau comme foyer théologique au temps de la réforme, devient par le nombre, l'éclat et la variété des talents qu'elle réunit dans ses murs, l'Athènes de la Suisse et de la langue allemande. Genève, où naquit Rousseau et aux portes de laquelle Voltaire passa une grande partie de sa vie, Genève trouvait une rivale digne d'elle dans sa sœur du Léman, dans ce Lausanne, non moins cher qu'elle-même aux beaux esprits du temps et aux étrangers de distinction qui de toutes les parties de l'Europe affluent dans ce lieu de délices[1].

La vie de l'esprit n'était pas bornée à ces grands centres ; de très petites villes, comme Rolle, Yverdon, Nyon, avaient leurs sociétés littéraires, leurs théâtres et leurs imprimeries en renom.

Dans le panthéon national où l'imagination se plaît à réunir les images des grands hommes de la Suisse, à cette époque mémorable, arrêtons-nous devant les noms les plus glorieux ou les plus utiles. Audacieux génie, JEAN BERNOUILLI, de Bâle, âgé de 18 ans seulement, dispute le sceptre des sciences exactes aux plus grands calculateurs du siècle, à Newton, à Leibnitz, et le fameux Voltaire trace sous son portrait cet éloge aussi honorable pour son caractère que pour son génie :

Son esprit vit la vérité
Et son cœur connut la justice ;
Il a fait l'honneur de la Suisse
Et celui de l'humanité.

Disciple de Jean Bernouilli, rival de son fils Daniel et de son neveu Nicolas, tous presque aussi grands mathématiciens que leur maître, le Bâlois EULER porte avec eux le flambeau des fortes études dans les cours et les académies du Nord. Le premier il réduit en corps de science l'architecture navale et la manœuvre des vaisseaux. Son génie transcendant détermine avec la même précision le mouvement des navires sur l'Océan et celui des astres dans les cieux.

[1] C'étaient, entre autres, le philosophe Raynal, l'orateur et homme d'Etat anglais Fox, Servan, l'historien Gibbon, qui y passa une grande partie de sa vie. Voltaire séjourna à Lausanne de 1756 à 1758.

Supérieur encore aux précédents par l'immensité de son érudition et de son génie, le grand HALLER apparaît comme un Atlas encyclopédique portant sur ses robustes épaules et enserrant de ses bras vigoureux tout le domaine de la création. Sciences divines et humaines, sciences de l'esprit et de la nature, son regard d'aigle a tout étudié et tout approfondi, dans une époque où les progrès du savoir humain et sa division en un grand nombre de branches ont rendu plus difficile et plus rare que jamais l'universalité des connaissances. La fécondité intellectuelle de Haller ne peut être comparée qu'à celle de Voltaire, qu'il surpasse en solidité et en profondeur, sinon en influence et en renommée[1]. Tandis que Voltaire, frappé de certains abus qui déshonoraient l'Etat et l'Eglise, propageait l'impiété et rendait le *christianisme* responsable de la superstition et des écarts d'une partie de ses interprètes, Haller consacrait son talent à la défense de l'ordre social et de la religion, et recueillait les hommages du jeune empereur Joseph II, l'un des souverains les plus bienfaisants et les plus éclairés de l'Europe.

Un sentiment élevé du devoir uni au respect des croyances des ancêtres et au culte sincère de la patrie, tel était l'idéal du grand Haller. Son christianisme humain et national s'est élevé, sans le savoir, deux beaux monuments, le premier dans l'inscription qui orne encore aujourd'hui la porte d'entrée de l'hôpital de Berne : *Christo in pauperibus* (au Christ dans la personne des pauvres) ; le second dans cette autre inscription gravée sur l'ossuaire de Morat (1755) avant que la main sacrilége d'un soldat étranger eût fait disparaître l'épitaphe avec l'édifice en 1798[2].

Dans son hardi et majestueux poème des Alpes (1732), Albert de Haller a été tout ensemble le rénovateur de la poésie allemande et le père de la poésie classique suisse dont les chants de guerre des XIV[e] et XV[e] siècles ne peuvent être envisagés que comme des essais sans art bien qu'étincelants de beautés sauvages.

Emules du Bernois Haller, deux littérateurs zuricois, BODMER et BREITINGER, opposant l'école suisse à l'école

[1] L'histoire générale, dit Troxler, ne cite qu'un seul Aristote et qu'un seul Pline ; mais la Suisse a produit un Conrad Gessner et un Albert de Haller.

[2] Steh still, Helvetier! Hier liegt das kühne Heer,
Vor welchem Luttich fiel und Frankreichs Thron erbebte ;
Nicht uns'rer Ahnen Zahl, nicht künstliches Gewehr,
Die Eintracht schlug den Feind, die ihren Arm belebte.
Seht, Brüder, eure Macht, sie liegt in eurer Treu,
Oh ! würde sie noch jetzt bei jedem Leser neu.

saxonne et des théories élevées à la critique pédantesque de Gottsched, rendaient possibles les immortels écrits de Klopstock, Wieland, Schiller et Gœthe.

Autour de ces grands noms, comme autour des chefs de notre panthéon national, viennent se grouper, à titre d'amis ou de disciples, presque toutes les grandes individualités de l'histoire littéraire contemporaine, Zimmermann, Iselin, Muller, Lavater, Salomon Gessner, Hirzel, Bonnet, Tissot, Sulzer, etc.

ZIMMERMANN, de Brougg[1], médecin de Frédéric-le-Grand, était un génie amer et mélancolique; son patriotisme indépendant et fier se révèle dans plus d'une page de ses traités de philosophie morale sur la *Solitude* et l'*Orgueil national*. ISELIN, le chancelier de Bâle, offre un caractère plein de douceur et de noblesse; le titre d'*ami des hommes* que lui décernèrent ses contemporains couronna dignement ses belles actions et son remarquable essai sur l'*Histoire de l'humanité*. SALOMON GESSNER s'est fait un nom à la fois comme peintre et comme poète pastoral. Le touchant tableau qu'il trace de la bataille de Næfels prouve de quel charme naïf et délicat son pinceau délicieux eût su revêtir les scènes de notre histoire, si au lieu de célébrer les fades bergers d'une Arcadie imaginaire, il eût consenti à chanter les vaillants pâtres de la Suisse héroïque. La gloire de buriner sur l'airain ces scènes immortelles était réservée à JEAN DE MULLER, de Schaffouse, penseur, publiciste et littérateur éminent. Jean de Muller est encore aujourd'hui, malgré ses imperfections, le plus grand historien qu'aient eu les Suisses et les Allemands. Le célèbre pasteur GASPARD LAVATER, de Zurich, se rattache à l'école nationale de poésie par ses *Chants suisses* (Schweizerlieder), et il s'est élevé, par ses *Etudes sur Dieu* et ses *Essais physiognomoniques*, au premier rang des théologiens et des anthropologistes. SULZER, de Winterthour, auteur d'un dictionnaire et d'une théorie universelle des beaux-arts, a beaucoup contribué à fonder une science nouvelle, la science du beau ou l'*Esthétique*[2].

Ses cures merveilleuses et ses écrits lumineux ont placé à la tête des médecins suisses si éminents de cette époque[3], le

[1] Brougg, lieu natal de beaucoup d'hommes illustres (Hummel, Stapfer, Rengger, Fröhlich) a reçu le nom de *ville des prophètes*.

[2] Sulzer faisait partie de l'académie fondée à Berlin par le grand Frédéric et dont le noyau se composait de savants suisses, entre autres, les Bâlois Euler, Mérian, le Jurassien Béguelin, le Mulhousois Lambert. Voir l'histoire de cette académie, par Bartholmès.

[3] Les autres médecins suisses marquants du siècle sont Herrenschwand de Morat,

grave docteur TISSOT, de Lausanne. Collègue et ami du précédent, dont il traduisit l'*Avis au peuple sur sa santé*, le Zuricois JEAN-GASPARD HIRZEL a donné à ses contemporains les plus beaux exemples de vertu, de science et de patriotisme. Son livre populaire, intitulé *Klein-Jogg* (Petit-Jacques) ou le *Socrate des champs*, a été traduit dans toutes les principales langues de l'Europe. ZOLLIKOFER, de St-Gall, passe encore aujourd'hui pour le plus grand orateur sacré qu'ait entendu l'Allemagne protestante.

Moral et religieux comme Haller, CHARLES BONNET, de Genève, s'éleva par l'étude de la nature à la contemplation de son auteur, et brava par la piété de sa vie et de ses écrits les sarcasmes des incrédules dont il était environné. Son neveu et disciple HORACE-BÉNÉDICT DE SAUSSURE fut le premier géologue de son siècle; il parcourut à pied une grande partie de l'Europe, le marteau du mineur à la main, traversa quatorze fois les Alpes, pénétra seize fois jusqu'à leur centre et « posa son pied victorieux sur le roi des montagnes, le Mont-Blanc » (1787).

L'enthousiasme de tous ces hommes supérieurs pour le bien public, et leur désir ardent de régénérer leurs concitoyens donnèrent naissance aux premières *sociétés* qui aient été fondées sur le sol suisse pour la culture du cœur et de l'esprit, du bien-être matériel et du patriotisme. La plus célèbre de toutes est la SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE[1].

La première idée de cette institution appartient à Isaac Iselin, dans la maison duquel se trouvaient réunis, en 1770, à l'occasion du jubilé de l'université de Bâle, le philosophe Zimmermann, le poète Salomon Gessner et d'autres amis du chancelier. Ces hommes illustres, l'élite de la Suisse protestante, convinrent de se revoir en plus grand nombre à Schinznach, et s'y réunirent en effet sous la présidence du médecin Hirzel. On traça le plan d'une espèce d'académie nationale, qui devait avoir des représentants dans tous les cantons. Par une déférence pleine de délicatesse pour ses confédérés d'une autre croyance, la docte assemblée, d'une voix unanime, désigna comme président honoraire l'avoyer Ours Balthasar, de

Langhans, Paul Ustéri, Fodéré, Odier, Tronchin, le propagateur de la vaccine, Venel d'Orbe, l'inventeur de l'orthopédie, Mesmer, qui a découvert le magnétisme animal, et le trop fameux Marat, originaire de Neuchâtel et dont Gœthe admire les profondes observations sur la lumière dans sa théorie des couleurs.

[1] L'histoire de cette société a été écrite récemment par M. Charles Morel de St-Gall. Voir sur les hommes illustres de ce temps l'*Histoire de la Littérature suisse au XVIII[e] siècle*, par M. Mœrikofer. Leipzig, 1863.

Lucerne, dont le digne fils, Félix Balthasar, était présent à la réunion.

Sous les auspices de la Société helvétique, les rapports personnels des protestants et des catholiques restés hostiles ou rares depuis la funeste guerre de 1712, prirent un caractère bienveillant et fraternel. Des idées plus libérales se firent jour en matière de gouvernement et de politique. Frappé du manque d'esprit fédéral et du défaut d'unité nationale, Ours Balthasar léguait en mourant à la société un projet *sur les moyens de raviver la Confédération vieillie.*

Les fondateurs de la Confédération, disait le noble magistrat, guerriers héroïques, mais point hommes d'Etat ou législateurs, ne donnèrent à la Suisse ni consistance ni harmonie politique. Ils surent défendre leur patrie, non l'organiser. Il appartient à notre siècle, témoin des efforts de tant de patriotes éclairés et respectables, de donner au pays les institutions que réclament les besoins des temps et de ranimer la vieille Confédération par l'esprit de liberté, de concorde et d'amour.

Mais les généreux desseins des associés de Schinznach et l'enthousiasme de quelques-uns d'entre eux pour les idées de Rousseau, effrayèrent le clergé et les gouvernements timorés de la Suisse. La société helvétique, décriée comme un foyer d'hérésie et de rébellion, ne put faire le bien qu'elle se proposait d'accomplir, ni exécuter les plans de réforme qui, réalisés en temps utile, eussent peut-être épargné au pays bien des calamités et des révolutions désastreuses. Les ouvrages même dans lesquels les membres les plus illustres de cette société patriotique cherchaient à fortifier le sentiment national furent proscrits ou mutilés par la censure. Jean de Muller ne put faire paraître à Berne le premier volume de son *Histoire de la Suisse*, qu'en substituant sur la première page du livre le nom de « Boston » à celui de Berne comme lieu d'impression. Le titre des ouvrages défendus ou brûlés en Suisse, pendant ce siècle, formerait une liste considérable.

Néanmoins l'amour des lumières et du bien public qui avait fait naître la société helvétique subsista et se répandit dans tous les cantons. Le sol suisse se couvrit d'une foule d'associations ayant pour but la science, l'utilité, la bienfaisance, le progrès moral, agricole ou industriel. C'est à une de ces associations utiles, la société économique de Berne, instituée par le vaillant Tschiffeli, que les paysans bernois doivent en partie les richesses et la prospérité qui les ont fait appeler par les voyageurs et les économistes « les rois des paysans de l'Europe. »

Des sociétés du même genre s'organisèrent dans les cantons voisins de Lucerne, Soleure, Fribourg (1763), Neuchâtel

hôtel-de-ville. Une statue a été élevée en 1855 par la reconnaissance publique à ce bienfaiteur de son pays.

Age d'or des sciences et des lettres, ardent foyer de patriotisme et de philanthropie, le XVIII[e] siècle devait être encore illustré par les plus grands progrès des arts. On dirait le sol suisse devenu le rival de l'Italie pour la fécondité artistique. Parmi ces artistes, le plus grand nombre, il est vrai, sont réduits à chercher sur la terre étrangère les encouragements que leur refusait une terre parcimonieuse et pauvre en Mécènes. Florence voit briller le doux pinceau d'Angelica Kaufmann, de Coire, l'amie de Gœthe et de Winckelmann; Londres, les toiles hardies de Henri Füssli, de Zurich, l'interprète sombre et grandiose des œuvres d'Homère, du Dante, de Milton et de Shakespeare; Rome, les statues d'Apollon et de Diane, dues à l'élégant ciseau d'Alexandre Trippel, de Schaffouse. Toutes les capitales de l'Europe se disputent le fameux graveur von Hettlingen, de Schwytz, dont le burin incomparable gravait sur l'or, l'argent et le bronze les traits des principaux souverains de l'Europe avec le goût délicat et la finesse exquise qui distinguaient les artistes grecs au siècle de Périclès. Fils plus dévoués ou plus favorisés de la patrie, d'autres artistes cependant dotaient la Suisse de chefs-d'œuvre de peinture, d'architecture ou de plastique nationale. Salomon Gessner et Louis Hess créaient l'école suisse de paysage; le Tessinois Pizzoni ornait Soleure d'une collégiale magnifique; et, de ses mains qui avaient tenu l'épée du commandement, le général lucernois Pfyffer moulait en cire, avec une fidélité extraordinaire, le relief des petits cantons.

Un phénomène curieux dans notre histoire littéraire et artistique, du XVI[e] au XVIII[e] siècle, c'est l'hérédité de savoir et de talents qui honore un certain nombre de familles, et qui leur constitue comme un patrimoine de gloire bien supérieur à celui du rang et de la fortune. Quatre villes surtout, Bâle, Zurich, Genève et Berne, se distinguent comme le siége de ces générations savantes, véritable *aristocratie de l'intelligence.* Ainsi, Zurich a produit: les Hottinger, les Breitinger, les Orelli, les Füssli, les Schinz, les Rahn, les Gessner, les Ustéri; Bâle: les Plater, les Buxtorf, les Bernouilli, les Zwinger, les Euler, les Iselin; Berne: les Haller, les Sinner; Genève: les Pictet, les Diodati, les Tronchin, les Mallet, les Trembley.

Les *arts utiles* suivirent comme toujours le progrès de la science. La société économique de Berne naturalisa dans ce canton la culture du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette, des

pommes de terre[1]; introduisit l'irrigation artificielle des prairies, la transformation des jachères, de nouveaux moyens d'engrais, la culture perfectionnée du chanvre et de la vigne. Les campagnes de Zurich et de Lucerne furent témoins d'essais remarquables en agriculture. Un curé expérimenté prêchait d'exemple aux cultivateurs lucernois; un économe pratique et savant, Jean-Gaspard Egg, syndic de la commune zuricoise d'Ellikon, fit de ce village une grande ferme-modèle pour toute la contrée environnante. Par ses soins actifs et persévérants, les terres communales furent partagées, les terres incultes mises en friche, le bois remplacé par de la tourbe; il établit des paratonnerres, un grenier d'approvisionnement et une assurance mutuelle du bétail. La première assurance contre l'incendie est également d'origine zuricoise.

L'industrie et le commerce firent également des progrès extraordinaires. Berne seule exportait pour quatre millions de marchandises. La broderie occupait de 30 à 40,000 personnes dans les cantons d'Appenzell et de St-Gall. L'horlogerie était exercée à Genève par 6,000 ouvriers et commençait à rendre très prospères les contrées sauvages naguère du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Dans ces deux villages, où Jean Richard avait confectionné la première montre en 1679, on fabriquait, un siècle après, 40,000 montres en or et en argent. Bâle, de ville littéraire devenue une ville commerçante et l'entrepôt d'un commerce très étendu entre l'Italie, la France et l'Allemagne, ajoutait la fabrication des rubans à ses branches d'industrie. L'introduction en Europe et l'usage croissant du thé, du chocolat et du tabac à fumer et à priser donnèrent aussi au commerce un nouvel aliment, en même temps qu'ils modifiaient considérablement les habitudes de société et les conditions de la vie matérielle du peuple suisse.

Les gouvernements éclairés secondaient de leur mieux le développement des arts utiles et de l'industrie. Ils construisaient des routes, des ponts, des canaux; ils accordaient des subsides et d'autres avantages aux artisans indigènes ou aux habiles ouvriers étrangers qui venaient se fixer dans le pays. A la tête de ces gouvernements éclairés se trouvait celui de Berne, qui, s'il ne donnait pas à ses sujets la liberté politique, ne négligeait rien pour faire régner parmi eux le bien-être et l'abondance, pour soulager l'infortune, la misère et bannir la fainéantise et la mendicité de ses Etats. Un air de grandeur romaine présidait à tous les actes de l'administration ber-

[1] Les premières pommes de terre parurent à Schwytz en 1727.

noise et se reflétait jusque dans les édifices publics dont la capitale de cette puissante république se vit embellir dans ce siècle : « bâtiments nobles plutôt que magnifiques, dit un publiciste contemporain, et décorés par leur destination encore mieux que par le talent de l'architecte [1]. » Les grandes dépenses du gouvernement bernois ne l'empêchaient pas d'accumuler les richesses et d'ajouter sans cesse à l'immense trésor dont il avait dépouillé, deux siècles auparavant, la cathédrale de Lausanne. On évalue à 50 millions la fortune totale en numéraire que possédait cet Etat à l'époque de l'invasion française. Une grande partie de cet argent était placé dans les caveaux du trésor, à Berne; l'autre, dans les fonds publics de Londres ou dans les cours de l'Europe. Les capitalistes et les gouvernements de la Suisse étaient les banquiers des rois et comme les Rothschild du XVIII[e] siècle [2].

Sous l'influence du nouvel esprit économique et commercial qui s'était emparé des Suisses, les services militaires avaient beaucoup perdu de leur prestige. Dans plusieurs cantons, la nation jadis si belliqueuse des Suisses semblait s'être convertie en un peuple d'ouvriers et de marchands. L'ambassadeur de France se plaignait amèrement de cette transformation et ne trouvait plus la même facilité à faire des recrues pour les armées du roi. Louis XV cependant avait encore à sa solde 22,000 Suisses et Grisons, dont la valeur et la fidélité n'avaient pas peu contribué à réparer l'honneur des armes françaises gravement compromis par l'imprévoyance de généraux incapables, pendant la guerre de sept ans (1757).

La bataille de Rosbach est le fait d'armes de cette guerre le plus honorable au nom suisse. Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, battu à Jægerndorf et repoussé entre Colin et Prague, se cachait à Rosbach. Les Français marchent à lui sous le duc de Soubise (5 novembre 1757). L'armée prussienne, cachée sous des tentes, semblait ne pas songer au combat. Tout à coup les tentes s'abaissent et les Prussiens, en colonnes de bataille, s'avancent entre deux collines bordées de canons. Cette manœuvre singulière déconcerte l'armée française; elle fuit en pleine déroute. Mais, au milieu de la débandade générale, quel est ce mur de briques rouges qui résiste au feu de l'infanterie prussienne et brave les éclats de la mitraille? Ce sont les Suisses, les Suisses de Diesbach et de Planta.

[1] Mallet du Pan.

[2] Les capitalistes genevois avaient 100,000 francs dans les fonds de France; Fribourg, des créances sur la France pour plus de 700,000 livres, sur la Saxe pour 100,000, sur Vienne pour 6,000.

Bruder, weicht nit. « Frères, tenez ferme. » Ce mot de l'antique valeur a circulé dans les rangs de cette garde intrépide. Ils vont affronter la mort plutôt que de prendre part au déshonneur. Saisis d'admiration, les soldats de Frédéric suspendent leur attaque. En ce moment, Soubise ordonne la retraite; les Suisses l'exécutent, mais en bon ordre et en protégeant celle de l'armée vaincue.

Il y avait des Suisses aussi dans l'armée victorieuse. Le colonel bernois Lentulus, dont la bravoure avait beaucoup contribué au succès de la journée, fut créé général-major sur le champ de bataille.

L'affaiblissement de l'esprit militaire n'empêchait pas qu'on ne trouvât des Suisses au service de toutes les puissances et jusque dans les Indes anglaises et portugaises. Les plus hautes faveurs de la fortune étaient assez fréquemment le partage de ces enfants perdus de la gloire helvétique. L'histoire d'un seul canton, de celui de Fribourg, nous montre dix officiers promus dans ce siècle au grade de lieutenant-général, en France, et six autres parvenant aux dignités d'ambassadeur, de ministre d'Etat, de vice-roi et de prince, dans les cours de Vienne, de Dresde, de Modène et de Lisbonne[1]. C'est ce mélange des gloires militaires avec les grandeurs intellectuelles qui a fait dire au poète en parlant de la Suisse au XIX[e] siècle :

> Héroïque Helvétie, ô pays de la gloire!
> Le glaive des combats n'est pas ton seul fleuron;
> Les lauriers du génie et ceux de la victoire,
> D'une double couronne ornent ton mâle front.

Les rapports de la Confédération avec la France et les autres grands pays de l'Europe avaient beaucoup changé depuis la mort de Louis XIV (1715). Louis XV chercha en vain pendant tout son règne à renouveler le traité d'alliance offensive et défensive qui unissait les Suisses à son prédécesseur. Catholiques et protestants refusaient d'y souscrire; les catholiques jusqu'à ce que le roi eût tenu la main au traité secret de 1715 et leur eût fait restituer les terres conquises sur eux par les réformés; les protestants guidés par le vieil esprit d'opposition religieuse et nationale à la France, et dans lequel les voix patriotiques de Haller, de Berne, et de Lavater, de Zurich, les avaient engagés à persévérer. Louis XVI n'eût probablement pas été plus heureux que Louis XV, si un événement inattendu, le partage de la Pologne par les trois cabinets de Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg, n'eût jeté l'effroi au sein des cantons suisses, menacés, disait-on, d'un

[1] Des Diesbach, un d'Affry, un Griset de Forel, un Landerset, etc.

sort analogue par certain compromis secret des cours de Vienne et de Versailles. La frayeur fit alors ce que l'or et les promesses de Louis XV n'avaient pu accomplir. La diète, réunie à Soleure, s'empressa de renouveler l'union perpétuelle et se soumit avec joie à l'humiliant cérémonial introduit par Bassompierre, et qui consistait à se rendre en corps à l'hôtel de l'ambassadeur, à lui faire cortége de son hôtel à l'église, et de là au lieu des délibérations (1777).

La ville de Mulhouse, ancienne alliée des cantons, ayant envoyé ses députés à la diète de Soleure, parvint à se faire comprendre nominativement dans le traité. Trois autres Etats alliés des Suisses, l'évêque-prince du Porrentruy et les villes de Genève et de Neuchâtel sollicitaient la même garantie. Mais la France, qui haïssait Genève, convoitait Neuchâtel et trouvait le prince-évêque trop dépendant de l'empire d'Allemagne, fit rejeter leur demande. Plus tard cependant, Neuchâtel et Genève, ce dernier Etat par l'organe du syndic Pierre Rigaud, parvinrent également à se faire comprendre dans la neutralité helvétique.

Tel était l'état de la Confédération lorsque éclata en France la grande révolution.

§ 7. Première révolution française. — Progrès de l'esprit révolutionnaire en Suisse. Insurrection dans divers cantons. — Incorporation successive de plusieurs contrées à la France. — Invasion de la Suisse. — (De l'an 1790 à 1798.)

La révolution française est fille de trois révolutions qui l'ont précédée en Europe : la révolution anglaise (1688), la révolution américaine (1774) et la révolution genevoise. Mais chez ces trois peuples la révolution s'attaquant à l'ordre purement politique, avait respecté les principes et les institutions du christianisme. Il n'en fut pas de même en France, où tout l'ordre religieux, politique et social s'écroula à la fois.

Louis XVI, sous le règne duquel s'accomplit cette grande catastrophe, était cependant un prince bon et honnête, ayant l'amour du bien public et de son peuple. Mais il eut à expier les fautes de ses prédécesseurs, le superbe Louis XIV et le dissolu Louis XV. Le premier avait épuisé le trésor par ses prodigalités et ses guerres, en même temps que son despotisme enlevait à la nation toutes ses libertés publiques jusqu'à l'ancienne représentation nationale des *états-provinciaux* et des *états-généraux* de la monarchie. Le second, véritable Sardanapale, avait achevé de ruiner les finances de l'Etat,

exilé le parlement, seul contre-poids de l'autorité royale, et multiplié les *lettres de cachet* au moyen desquelles un personnage puissant pouvait se débarrasser d'une personne quelconque et la faire enfermer pour des années dans les cachots de la Bastille[1].

Louis XVI eût voulu réformer tous ces abus; et aidé de deux sages ministres, Turgot et Necker, de Genève, il parvint à en abolir quelques-uns. Mais les nobles d'épée et de robe contrarièrent les vues du monarque au lieu de les seconder, et bien que ces privilégiés possédassent à eux seuls les deux tiers des terres de toute la France et fussent en possession de presque toutes les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires du royaume, on ne put jamais les faire consentir à payer leur part de l'impôt qui pesait ainsi de tout son poids sur la bourgeoisie des villes et le pauvre peuple des campagnes. Hors d'état de faire face aux dépenses de l'Etat avec les ressources de ces classes obérées, Louis XVI se vit obligé de convoquer les états-généraux ou députés de la noblesse, du clergé et du tiers-état ou bourgeoisie, pour tirer le pays du gouffre béant de la banqueroute.

Les états-généraux, assemblés à Versailles le 4 mai 1789, ne se bornèrent pas à voter des subsides. Ils se transformèrent en *assemblée nationale constituante*, proclamèrent les grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de tolérance religieuse, abolirent les privilèges et beaucoup d'abus. Mais irrités par les entraves de tous genres que les courtisans mettaient à des réformes nécessaires, et, excités d'un autre côté par des ambitieux, les députés de la nation se divisèrent entre eux, ravirent aux nobles leurs titres et aux prêtres leurs biens, et finirent par attaquer la royauté elle-même. L'émigration d'un grand nombre de prêtres et de nobles, auxquels la Suisse ouvrit comme toujours son sol hospitalier, ne fit qu'envenimer la querelle. La populace de Paris s'en mêla et commit d'horribles violences. Une tentative de fuite de la part du roi la rendit plus furieuse encore. Elle se rua à plusieurs reprises contre les Tuileries, et sans la courageuse fidélité de la garde suisse, Louis XVI et toute sa famille eussent été massacrés (10 août 1792). Mais ce prince ayant ordonné aux Suisses de cesser le feu, la fureur des assaillants se tourna contre ces valeureux guerriers qu'on égorgea au nombre de 614 avec leurs chefs, des Salis, des

[1] Tel fut le sort d'un jeune Fribourgeois, nommé Thorin, valet de chambre de Louis XV, et qui, pour avoir eu le malheur d'être témoin d'une scène étrange et mystérieuse, gémit pendant 17 ans dans l'humide donjon de la Bastille.

Reding, des Erlach, des Diesbach, des Reynold, des Maillardoz, des Castella. Quelques officiers, échappés comme par miracle à la mort, tombèrent sous le fer des assassins dans les horribles journées de septembre, où 7,000 personnes perdirent la vie.

Le massacre du 10 août remplit la Suisse de deuil et de consternation. La diète se réunit à Aarau, et comme après Marignan, on ne parlait que de prendre les armes et de venger dans le sang français les atrocités commises contre des frères à Paris. Mais cet élan se calma bientôt en présence des dangers que courait la Confédération elle-même, menacée à la fois par des troubles intérieurs et par l'approche des armées françaises.

Le Bas-Valais avait pris l'initiative des insurrections. Travaillé par les agents français, ce pays antipathique à ses maîtres, dont il ne partageait ni les mœurs ni la langue, se souleva en septembre 1790 et de nouveau en octobre de l'année suivante. Le landsturm du Haut-Valais, armé de fourches et de fusils, fit tout rentrer dans le calme.

Un soulèvement des paysans schaffousois fut étouffé par les troupes zuricoises.

Deux tentatives analogues de la part des habitants du Porrentruy contre leur prince-évêque n'eurent pas d'abord une issue plus favorable. Des troupes autrichiennes occupèrent le pays d'Ajoie et prêtèrent main-forte au prélat. Les insurgés furent dispersés et les chefs Rengger, syndic des Etats, et son neveu le fameux chanoine Gobel, depuis évêque de Paris, contraints de chercher un asile sur le sol français. Un traité de 1780 autorisait la France en cas de guerre à occuper l'évêché. Les proscrits jurassiens invoquèrent cette clause et trouvèrent de l'appui dans le *club suisse* formé à Paris par les réfugiés de divers cantons[1]. Le directoire fit occuper le Porrentruy par le général Custine (avril 1792). Rengger et consorts rentrèrent et formèrent une république indépendante sous le nom de Rauracie. Mais au bout d'un mois la Rauracie fut annexée à la France dont elle partagea jusqu'en 1814 toutes les vicissitudes politiques et religieuses,

[1] On y voyait, entre autres, les Genevois Clavière, Dumont, d'Ivernois; les Vaudois Reynier, Boinod, Perdonnet; Rey, Castella, Blanc de Fribourg. Le club suisse compta jusqu'à 300 membres et jouissait de la protection de Brissot et de Mirabeau, dont l'un des chefs du club, Dumont, était le collaborateur en journalisme et passe même pour lui avoir fourni la matière de plus d'un de ses discours à l'assemblée constituante.

y compris la profession publique de l'athéisme et le culte de la déesse Raison [1].

Menacée du même sort, la république de Genève y échappa une première fois par la prompte arrivée de bataillons suisses, qui, empressés de venger les massacres du 10 août, entrèrent à Genève le 30 septembre 1792, au moment où l'armée française atteignait Carouge; un mois plus tard elle était sauvée de nouveau par la clémence du général français Montesquiou, qui conclut une paix honorable au lieu de détruire ce *nid d'aristocrates,* comme lui en avait donné l'ordre le Genevois Clavière, devenu ministre de Louis XVI, pendant les dernières années du règne de ce malheureux prince, qui termina peu de temps après sa vie sur l'échafaud (le 21 janvier 1793). Montesquiou, victime de sa générosité, dut se dérober par la fuite à la mort qui lui était réservée.

La France se couvrit alors de clubs, de tribunaux révolutionnaires et de guillotines. Les Jacobins de Genève copièrent les allures de ceux de Paris dont ils avaient déjà adopté le bonnet rouge, le *ça ira*, et le costume débraillé. Genève eut ses clubs au nombre de 22, sa guillotine et son tribunal révolutionnaire. Ce dernier, siégeant à l'hôtel-de-ville et présidé d'abord par l'avocat Bousquet, puis par Bourdillon-Diédey, envoya à l'échafaud 16 victimes et écroua plus de 600 personnes. La multitude, réunie en une espèce de conseil général pour sanctionner les premières sentences, avait fait grâce à quelques-uns des condamnés, hommes honorables et distingués par leurs vertus et leurs lumières [2]. Furieux de se voir arracher leur proie, les Maratistes (un frère de Marat était alors à Genève) les enlevèrent de prison et les fusillèrent près du bastion bourgeois (25 juillet 1794). Une réaction s'étant opérée à Genève, l'échafaud se dressa alors contre les anarchistes eux-mêmes, dont plusieurs payèrent leurs excès de leurs têtes. Ces scènes sanglantes, en effrayant les honnêtes gens, servirent les projets du Directoire français. Excité d'ailleurs par des Genevois dénaturés, comme Jacques Grenus et Clavière, il bloqua Genève d'une légion de soldats et de ga-

[1] Le Porrentruy forma d'abord le département du Mont-Terrible, ainsi nommé de la colline de Mont-Terri, à une lieue de Porrentruy, puis fut incorporé au département du Haut-Rhin. L'annexion de l'Erguel et de Bienne date de quelques années plus tard (1795).

[2] Au nombre des victimes on compte le syndic Cayla, le procureur-général Prévôt, l'avocat de Rochemont et l'ancien conseiller Naville. Un juge ayant dit à celui-ci : « J'ai deux consciences, dont l'une t'absout et l'autre te condamne pour » sauver la république. — Elle perd en moi un grand magistrat, » répondit Naville. *Tableaux de Genève,* par d'Ivernois.

beloux, prélude de l'annexion brutale que méditait Félix Desportes, le résident de France à Genève. Tout à coup, pendant que le conseil législatif et le conseil général discutaient sur ses propositions, une armée française pénètre par trois portes à la fois dans la ville, braque des canons sur toutes les places, et après un semblant de conseil général pareil à celui du *conseil des hallebardes*, proclame l'annexion comme mettant le comble aux vœux unanimes des citoyens genevois (15 avril 1798).

La chute de Genève coïncide avec celle de la Confédération helvétique dont le Directoire venait, un mois auparavant, de trancher l'existence cinq fois séculaire avec la même astuce tyrannique.

Les gouvernements suisses, il faut le dire, par leur aveuglement et leur dureté excessive, ne contribuèrent pas peu à frayer la voie à l'invasion étrangère. Ce fut le cas, entre autres, à Zurich, où les habitants de Stæffa ayant demandé par pétition l'abolition du monopole industriel des citadins, se virent frappés d'amendes, de l'exil et de la prison (novembre 1794[1]). Mais la commune de Stæffa, où le potier-poète Néracher avait établi un *cercle de lecture*, ne se tint pas pour battue; et le boursier de ce riche village, Bodmer, ayant découvert dans le coffre des archives communales deux chartes de 1489 et 1532, octroyant aux paysans la liberté d'industrie et l'admission aux emplois de l'État, le peuple des bords du lac se permit d'interpeller le gouvernement sur la portée de ces actes créés en sa faveur. « Ces chartes, répondit le conseil, arrachées au gouvernement dans un temps d'anarchie, sont tombées en désuétude; aucune réclamation n'a été faite depuis trois siècles » (13 juillet 1795). Le gouvernement ne s'en tint pas là. Il fit occuper Stæffa par 1,800 hommes, désarma ce village et le condamna à une amende de 78,000 florins. Le boursier Bodmer, dont la curiosité fatale avait allumé cet incendie, fut condamné à mort et n'échappa au gibet que grâce à l'intercession du célèbre pasteur Lavater, secondé par le médecin Hirzel. On se donna cependant la satisfaction cruelle de le conduire au lieu du supplice, où le bourreau brandit son glaive sur la tête blanchie du sexagénaire, avant de l'enfermer au Wellenberg, où une sentence rigoureuse le condamnait à finir ses jours.

[1] Ce monopole était tel que l'habitant de la campagne devait acheter des bourgeois et nulle part ailleurs, le tabac, le sucre, le café et le coton, matière première de son industrie. Puis le coton, une fois filé et tissé, devait être blanchi dans la ville et ne pouvait être vendu qu'à un bourgeois.

A Saint-Gall; la condition des paysans était bien moins supportable que celle des campagnards zuricois, lorsque le prince-abbé Béda Anghern promit aux délégués du peuple le redressement de leurs griefs. Ce prélat doux, humain et éclairé, auquel le pays devait la création d'une école normale (1780) et du premier système de routes supportables qui ait existé en Suisse (1794), tint religieusement sa parole. Le servage disparut; les terres de l'abbaye exemptes jusque-là de l'impôt comme en France, y furent assujetties et défense fut intimée aux moines d'acquérir de nouveaux immeubles (novembre 1795). Toutes ces mesures furent accueillies avec des cris de joie à la landsgemeinde de l'ancien pays de St-Gall (23 novembre 1795), mais causèrent, en revanche, le plus vif mécontentement parmi les moines. Un nouveau catéchisme qu'avait fait publier Béda servit de prétexte pour répandre contre lui des accusations de philosophisme et de joséphisme[1]. On se porta même à son égard à de tels outrages qu'ils conduisirent au tombeau ce vénérable prélat, le père du peuple saint-gallois (19 mai 1796).

Le nouvel abbé Pancrace Forster de Wyl, principal antagoniste du défunt, chercha à détruire tout ce qu'avait fait son prédécesseur et parvint à se créer un parti, celui des *Mols*. Mais les *Rudes* l'emportèrent, et l'abbé, maltraité par le peuple, dut lui accorder un nouveau droit, celui d'élire un landrath (27 juillet 1797). Le Toggenbourg, bien qu'administré par l'habile et sage Charles Müller-Friedberg, se déclara également contre le prince-abbé. Le chapitre abbatial se vit forcé par l'insurrection de résigner son pouvoir temporel. Mais l'abbé Pancrace, réfugié à Neu-Ravensbourg sur le lac de Constance, refusa d'abdiquer et protesta auprès de tous les gouvernements contre la violence qu'on lui faisait subir[2].

L'esprit d'indépendance gagna les sujets grisons de la Valteline. Napoléon Bonaparte, alors au début de sa brillante carrière, et placé à la tête de l'armée française d'Italie par le Directoire, venait de détruire la puissance des Autrichiens dans la Péninsule et fondait la république cisalpine, avec Milan pour capitale. Les trois provinces de la Valteline, Chiavenna, Bormio et Sondrio, toujours pressurées par les employés grisons, demandèrent leur annexion à cette république. Les

[1] Système des partisans de l'empereur Joseph II, dont les réformes ecclésiastiques excitaient à la même époque des troubles dans ses Etats.

[2] Melchior Schuler: *Thaten und Sitten der Eidgenossen*. Zurich, 1847. Cet écrivain, glaronnais d'origine et pasteur dans le canton d'Argovie, est un grand ennemi de la révolution, dont il ne voit que le côté désastreux et chimérique.

Grisons, de leur côté, protestèrent contre l'annexion et invoquèrent la médiation du général Bonaparte. Le jeune conquérant, usant d'une bonne foi dont il ne donna pas toujours l'exemple dans la suite, écrivit aux Grisons : « Gardez la Valteline, mais faites-en un Etat libre; que les trois provinces deviennent la quatrième Ligue de votre république » (1797).

Mais les anciens maîtres de la Valteline ne pouvaient se faire à l'idée de traiter en égaux leurs ci-devant sujets. Ils perdirent en vaines discussions un temps précieux, et Napoléon n'ayant pas reçu de réponse au jour fixé (le 10 octobre), incorpora, par une simple proclamation, la Valteline à la république cisalpine (22 octobre). Dépouillés ainsi d'une partie de leur territoire, les Grisons se virent encore enlever toutes les propriétés qu'ils avaient dans les trois provinces et dont la valeur se montait à 8 millions de livres. La colère du peuple grison, impuissante contre ses oppresseurs, se tourna contre les magistrats qui étaient à la tête des affaires. La famille de Salis fut exclue des emplois et remplacée par celle des Tscharner, plus populaire en ce moment.

Pendant que la Valteline échappait aux Grisons, le Pays de Vaud, complétement réveillé de la léthargie où l'avait trouvé la tentative de Davel, en 1723, se préparait à secouer le joug de Berne. Quelle que fût la situation de cette belle contrée, exploitée par les Bernois qui en tiraient annuellement près de deux millions de revenus, et où, arts, commerce et manufactures languissaient, faute de vie et d'encouragement, une grande partie de la population était encore très dévouée à son souverain, et il eût été facile à une administration généreuse et prévoyante de se l'attacher complétement. Mais, au lieu d'alléger le joug à mesure que les circonstances devenaient plus difficiles, Berne sembla prendre à tâche de l'alourdir davantage. « Les Bernois, dit un historien vaudois, voulurent avoir des sujets, non des citoyens; ils firent des révoltés[1]. »

Un homme marque surtout dans la révolution vaudoise; c'est César de Laharpe. Doué de grandeur d'âme, mais passionné, violent et peu scrupuleux en politique au début de sa carrière[2], Laharpe, né à Rolle en 1758, avait brillé d'abord comme avocat devant les tribunaux vaudois et le tribunal suprême à Berne. Mais froissé dans son amour-propre d'homme et de citoyen par la position humiliante que le pa-

[1] M. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XV, 534.

[2] Voir la *Correspondance de Brune* dans le XII[e] vol. des *Archives de la Société générale d'histoire suisse.*

triciat bernois faisait à tous ceux qui n'appartenaient pas à la caste privilégiée, Laharpe se décida à quitter la Suisse et accepta les fonctions d'instituteur du grand-duc héritier de Russie, Alexandre. Républicain à la cour de Russie comme il l'avait été en Suisse, Laharpe inspira à son élève des sentiments de libéralisme auxquels ce noble prince demeura plus ou moins fidèle pendant tout le cours de son règne.

Mais l'éloignement ne fit pas perdre de vue à Laharpe le Pays de Vaud, ni ses griefs contre les Bernois. Ses pamphlets mirent en relief tous les côtés fâcheux de la domination bernoise. Ces écrits en firent naître d'autres. Excités déjà par les scènes de la révolution française, les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Des manifestations populaires eurent lieu à Vevey, Ouchy, Rolle, où l'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré par le déploiement du drapeau tricolore, du bonnet rouge et de nombreux toasts à la *grande nation* (14 juillet 1792).

Berne vit dans ces fêtes un commencement de rébellion qu'il fallait comprimer par la terreur. Le Pays de Vaud fut occupé militairement; quelques-uns des chefs du mouvement furent proscrits; d'autres, jetés dans les prisons de Chillon et d'Aarbourg, ces bastilles de la Suisse, comme les appelait Gapany de Fribourg. Parmi les proscrits figuraient César de Laharpe et son cousin Amédée, seigneur des Uttins, dont la guerre d'Italie illustra le nom comme celui d'un des plus braves généraux de la république française (1792).

Berne ne se borna pas à ces mesures et fut assez impolitique pour humilier les députés des villes vaudoises qui, réunis sur le champ de Belair près de Lausanne, au nombre de vingt-sept, durent entendre, tête nue et au milieu d'un carré formé par la troupe, les plus dures remontrances de la bouche des commissaires. Aussi les espérances des Vaudois se tournèrent de plus en plus vers l'étranger, et quand, peu d'années après, le général Bonaparte traversa rapidement la Suisse pour se rendre au congrès de Rastadt (novembre 1797), la présence du vainqueur de l'Italie et du libérateur de la Valteline fut accueillie par des ovations magnifiques et les cris de joie des populations vaudoises. Partout on avait érigé des arcs de verdure avec ces paroles, chères aux Vaudois, que Bonaparte avait prononcées lui-même en réunissant les Valtelins à la république cisalpine: « Un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel. »

A Bâle, où les idées de liberté et d'égalité commençaient à avoir beaucoup de partisans, Bonaparte s'entretint longue-

ment avec le grand tribun Pierre Ochs, savant publiciste et historien de sa ville natale, mais esprit vain et ambitieux que le général berça de l'espoir de réunir le Fricktbal au territoire bâlois. Mandé à Paris en décembre 1797 pour y négocier cette affaire, Ochs pressa le Directoire de révolutionner la Suisse, où la crainte du bourreau paralysait seule les efforts des patriotes.

Une pétition signée par Laharpe et 22 patriotes vaudois et fribourgeois réclama l'exécution de la clause du traité de 1565 par laquelle les franchises et libertés du Pays de Vaud et des terres conquises sur la Savoie en 1536 étaient placées sous la protection et garantie de la France [1].

Deux mois avant l'arrivée d'Ochs à Paris, un coup d'Etat venait justement d'expulser du directoire deux grands amis de l'indépendance helvétique, le noble Carnot et le sage Barthélemy, ambassadeur en Suisse pendant les premières années de la révolution. Le directeur Rewbel, qui leur succédait dans la direction des affaires étrangères, était plein de ressentiment contre Berne où il avait autrefois perdu une cause comme avocat du barreau de Colmar. C'était d'ailleurs un homme avide, dont le trésor mystérieux de la république bernoise tentait la convoitise. Rewbel trouva un auxiliaire puissant de sa politique dans le général Bonaparte dont la participation à l'invasion de la Suisse est mise hors de doute par la correspondance de Brune, général en chef de l'armée d'invasion [2].

Le Directoire, craignant que l'invasion subite de la Suisse ne rencontrât une trop forte résistance, commença par jeter sur ce pays divisé par les factions un réseau d'intrigues et de perfidies. Des agents français, en grand nombre, parcoururent ses vallées, semant l'or, les belles promesses, et faisant la plus brillante peinture du bonheur dont jouissait la grande nation à l'abri de ses nouvelles et libres institutions.

En ce moment encore cependant la Suisse eût pu être préservée de l'invasion. « Si Berne, dit un des principaux historiens de notre patrie, avait été assez magnanime pour » émanciper le Pays de Vaud, et Zurich assez sage pour » accorder à temps une amnistie et consentir à une constitution libérale; si l'on avait écouté les vœux légitimes des » bailliages communs et recherché leur affection; en un mot, » si les chefs du pays s'étaient inspirés d'une foi généreuse

[1] Voir page 346 de ce volume.

[2] *Correspondance de Brune*, publiée par M. le chancelier de Stürler de Berne, *Archives de la Société d'histoire de la Suisse*, XII, p. 239. 1858.

» dans leurs peuples, au lieu de recourir aux artifices d'une » diplomatie méticuleuse, ils auraient commandé le respect » au héros du siècle et sauvé la Confédération dans son existence, consacrée par cinq siècles[1]. »

Il y avait au sein des gouvernements un parti modéré qui comprenait la situation et eût fait volontiers les concessions nécessaires pour éviter les malheurs d'une invasion étrangère. Ce parti était représenté à Zurich par Conrad Escher, si justement célèbre depuis lors, sous le nom d'Escher de la Linth. A Berne, il avait pour chef le trésorier Albert Frisching, magistrat recommandable par l'intelligence, l'élévation des sentiments et une rare éloquence. Mais ce dernier avait pour adversaire un homme non moins éminent que lui par les talents et le caractère, et qui unissait à ces qualités un amour des anciennes mœurs, une force d'âme que les infirmités de l'âge, ni les revers ne pouvaient abattre. L'avoyer Steiger (c'est le nom de ce grand homme) semblait destiné, par son héroïsme, à être le *Philopémen* de la vieille Suisse, dont César de Laharpe aspirait à être le régénérateur[2]. Dès le début de la révolution, Steiger avait cherché en vain à former contre elle une coalition puissante avec la Sardaigne et l'Angleterre. Il ne réussit pas davantage à se faire donner à Berne les pleins pouvoirs qu'il demandait pour combattre avec succès les progrès de la révolution.

Dictateur, Steiger eût peut-être sauvé l'aristocratie et l'indépendance nationale. Investi de la même autorité, Frisching fût parvenu probablement à trouver un passage à la démocratie, sans secousse et sans intervention d'une puissance étrangère. Mais aux prises l'un avec l'autre dans le grand conseil de Berne, le parti de la paix et celui de la guerre se paralysèrent mutuellement et ôtèrent tout ensemble et toute énergie aux conseils de la république.

Les gouvernements crurent conjurer l'orage qui menaçait la patrie en convoquant une diète générale à Aarau. La haute assemblée siégea du 27 décembre 1797 au 1er février suivant. Mais circonvenus par les mielleuses paroles du ministre de France, le perfide Mengaud, les députés ne prirent aucune mesure efficace pour la défense du pays et se bornèrent à renouveler avec pompe l'antique serment de vivre et de mourir pour la liberté helvétique.

Pendant que la diète délibérait, la révolution faisait des

[1] J.-J. Hottinger, de Zurich, *Cours sur l'histoire de la chute de la Confédération*, p. 310.

[2] Steiger, né à Berne en 1729, et avoyer depuis 1787.

progrès extraordinaires dans les cantons de Bâle, de Schaffouse, du Valais et de Berne, dans les pays sujets de Vaud, d'Argovie, de Thurgovie où les agents de Mengaud soulevaient le peuple et la milice contre les gouvernants. Les paysans de la petite ville de Liestal, surnommée la « patriote » par Bonaparte, plantaient, le 17 janvier, le premier arbre de liberté qui eût paru sur le sol de la Suisse allemande. La ville de Bâle où, sur la proposition d'Ochs, l'*égalité des droits* avait été proclamée, le 20, suivait cet exemple. Le gouvernement aristocratique abdiquait à Bâle, à Lucerne et à Soleure. Celui de Zurich décrétait une amnistie tardive sur la proposition d'Escher, et ouvrait les portes de leur prison aux autres prisonniers de Stæffa.

Suivant de l'œil tous ces mouvements, le général français Ménard, à la tête de 12,000 hommes, longeait la rive méridionale du Léman, n'attendant qu'un prétexte pour passer le lac et déployer le drapeau tricolore dans cette province de Berne. Le gouvernement croyait avoir pris ses précautions et mis le Pays de Vaud à l'abri d'un coup de main. Il avait réuni les milices de la contrée et, sur trente bataillons dont elles se composaient, vingt-quatre avaient répondu à l'appel et prêté serment de fidélité au souverain. Mais au lieu de choisir un général capable de tirer partir de ces bonnes dispositions, le parti de la paix avait fait nommer à ce commandement important un ami des Français et de Robespierre, le colonel Weiss, officier philosophe, qui s'amusait à écrire des brochures pendant que l'ennemi était aux frontières.

Aussi, sans s'embarrasser de la présence des Bernois, les principaux patriotes du Pays de Vaud se réunissent à Lausanne, proclament avec transport la RÉPUBLIQUE LÉMANNIQUE, dont César de Laharpe leur avait envoyé le modèle de Paris, arborent la cocarde verte et se constituent en assemblée représentative, présidée par le citoyen Glayre, ancien secrétaire du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowsky (24 janvier 1798). D'accord avec ces représentants, le général Ménard envoie le lendemain un parlementaire, escorté de deux hussards, signifier au colonel Weiss qu'il ait à quitter immédiatement le territoire vaudois, que sinon, il a l'ordre de l'occuper avec son armée. Arrivés près du village de Thierrens, à 10 heures du soir, le parlementaire et ses hussards tombent dans une patrouille vaudoise et veulent forcer le passage à grands coups de sabre. La patrouille fait feu, tue l'un des hussards et blesse mortellement l'autre. Le général français feint de voir dans cet accident imprévu *un attentat odieux des tyrans de Berne contre la grande nation*, pénètre

dans le Pays de Vaud avec ses troupes, le 28 janvier, et force à la retraite les troupes bernoises. Quatre mille Vaudois, pleins d'enthousiasme pour l'émancipation de leur patrie, prennent rang dans l'armée française, pendant que mille de leurs compatriotes, animés de sentiments contraires, couraient se ranger sous les drapeaux bernois et formaient la légion *fidèle,* aux ordres du colonel Rovéréa, de Vevey.

L'intention secrète de la France, en occupant le Pays de Vaud, n'était pas seulement d'émanciper ce coin de pays, mais de renverser la fédération helvétique et d'y substituer la *Constitution unitaire,* rédigée par Ochs, à Paris. Berne, comprenant enfin le danger que courait la république et la Confédération tout entière, avait senti la nécessité de s'appuyer sur son peuple et venait d'ouvrir à ses délégués l'accès au grand conseil et à tous les emplois de l'Etat. Ces concessions tardives ne contentèrent aucun des partis. La discorde, soigneusement entretenue par les émissaires de la France, qui se faufilaient partout, allait livrer, sans combat, Berne et la Suisse à leurs ennemis, lorsque la voix insolente du général français Brune, qui avait remplacé Ménard, le 6 février, vint réveiller l'esprit national, assoupi par les dissensions et une sujétion de deux siècle. Brune exigeait l'abdication pure et simple du gouvernement de Berne et la nomination d'une commission provisoire dont seraient exclus tous les anciens gouvernants. La haine de l'étranger vivait au fond de l'âme de ce peuple bernois, à la fois si flegmatique et si fier. Un enthousiasme extraordinaire s'empare de toutes les classes. Bientôt Berne voit se ranger sous ses drapeaux 25,000 hommes, dont un grand nombre de volontaires. Le général d'Erlach fut désigné pour les commander.

Charles-Louis d'Erlach, âgé alors de 52 ans, était un officier d'une taille imposante, d'une grande bravoure et d'un patriotisme qui le rendait digne de porter le nom des héros du Donnerbühl et de Laupen. Il partagea son armée en trois divisions, de six à sept mille hommes chacune, et qui occupaient toute la ligne de Morat à Soleure. Il fixa son quartier-général à Aarberg, au centre des trois divisions. Toutes les forces de Brune, en ce moment, ne se composaient que de 16,000 hommes. « Si l'armée bernoise eût attaqué sur-le-» champ les Français, il est probable qu'elle les eût accablés, » dit le général Jomini, dans son histoire militaire de l'é-» poque. Une première victoire eût rallié au gouvernement » tous les esprits flottants, et entraîné la majorité des » cantons. »

Mais, au lieu d'agir, le parti de la paix, dominant dans les

conseils bernois, se mit à négocier et donna ainsi à Brune le temps de faire arriver le général Schauenbourg des bords du Rhin, avec une seconde armée de 16,000 hommes. Impatient de ces lenteurs, qui démoralisaient l'armée, le général d'Erlach se présente au grand conseil de Berne avec soixante-douze officiers, tous, comme lui, membres de cette assemblée, et expose la triste situation où les tergiversations du gouvernement plaçaient la patrie; il termine en demandant ou sa démission et le licenciement des troupes, ou les pleins pouvoirs nécessaires pour battre l'ennemi.

Les nobles paroles du général, l'accent de vérité et le patriotisme qu'elles respirent, passent dans l'âme de tous ceux qui l'écoutent. Patriciens et députés de la campagne, d'une voix unanime, votent les pleins pouvoirs. « Ce moment, dit le colonel Rovéréa, témoin et acteur de cette scène, fut digne du nom suisse et du sénat romain[1]. »

Mais, à peine d'Erlach et ses compagnons ont-ils quitté l'hôtel-de-ville, pour rentrer dans leurs cantonnements, qu'un message trompeur de Brune fait changer d'avis au grand conseil; on décide de renouer les négociations et d'accorder un nouvel armistice, qui devait expirer le 1er mars, à dix heures du soir. Mais, avant l'expiration de ce terme, le général Schauenbourg, qui était arrivé des bords du Rhin à Bienne avec ses 16,000 hommes, surprend les avant-postes soleurois, repousse un corps bernois à Langnau et se fait ouvrir les portes de Soleure par les parents qu'il avait dans cette ville, au moment même ou plusieurs milliers de Bernois se rangeaient en bataille devant ses murs pour la défendre (mars).

Le même jour, Fribourg capitulait entre les mains du général Pijon. Le gouvernement de ce canton avait vu une partie de son peuple roman et de la bourgeoisie se tourner contre lui et fraterniser avec les Vaudois et les Français. Huit cents paysans allemands fidèles formaient, avec 1000 Bernois et 400 Gouggisberger, la garnison de Fribourg. La capitulation rendit ces soldats furieux; ils enfoncèrent les portes de l'arsenal, s'emparèrent de 15 canons et tirèrent plusieurs coups de feu sur leurs officiers, dont aucun cependant ne fut tué ni grièvement blessé.

Maître de Fribourg, Brune, après avoir brûlé l'ossuaire de Morat, dirige son armée sur Berne et attaque sur trois points à la fois, Guminen, Laupen et la Singine. Une division de 7000 hommes, aux ordres des colonels Graffenried et Wattenwyl, défendait cette ligne, située à trois lieues au midi de

[1] *Mémoires de Rovéréa*, édités par M. l'ancien avoyer de Tavel.

la capitale. Dignes de leurs ancêtres, les miliciens bernois luttent avec un courage héroïque contre une armée aguerrie et supérieure en nombre de moitié. Le combat, engagé dans la nuit du 4, se renouvelle dans la matinée du 5. Des femmes armées de faux, des vieillards, des enfants s'étaient joints à la troupe. On se battit corps à corps, à la baïonnette, à coups de crosse et de hallebarde[1]. Vaincus par les miliciens et le landstourm bernois, les vainqueurs d'Italie durent repasser la Singine, laissant 18 canons et 2000 hommes sur le champ de bataille. Quatre cents blessés furent ramenés à Fribourg dans des chars. Exaltée par la victoire, la division de Graffenried se disposait à poursuivre ses avantages du côté de Fribourg, lorsqu'arrive au camp la fatale nouvelle de la défaite du Grauholz et de la capitulation de Berne.

Le général d'Erlach, qui commandait au Grauholz, avait été attaqué le même jour, à cinq heures du matin, par Schauenbourg et ses 16,000 guerriers de l'armée du Rhin. Bien qu'il n'eût à leur opposer que 6000 hommes, et qu'il n'eût ni cavalerie ni artillerie volante, le valeureux général soutint pendant deux heures et demie le terrible choc de l'armée française. Forcé ensuite à la retraite, quatre fois et en quatre endroits différents il avait recommencé le combat, encouragé par la présence du vieil avoyer Steiger.

N'ayant pu sauver la république, ce magnanime chef voulait au moins périr avec elle et contemplait la bataille, assis sur un vieux chêne, au bord d'une forêt[2]. Des femmes, des enfants et des vieillards combattaient aussi, comme à la Singine, dans les rangs de l'armée bernoise. Au combat de Fraubrunnen, 180 femmes tombèrent la faux à la main. L'une d'elles, une héroïne, avait à ses côtés ses deux filles et trois petites filles. Beaucoup de canonniers se firent hâcher sur leurs pièces.

« C'est une chose étonnante, écrivait Schauenbourg au Directoire, que des gens qui n'ont pas fait la guerre depuis deux cents ans, aient pu livrer ainsi cinq combats consécutifs. A peine étaient-ils repoussés d'un poste qu'ils se ralliaient aussitôt sur un autre. » « Ces braves gens, lit-on dans le *Moniteur,* journal officiel du Directoire français, ces braves gens dispersés et sans autres armes que des faux et des bâtons, venaient se placer à la bouche des canons et se faisaient écraser par la mitraille. Lors même que par humanité, les soldats

[1] On montre au Musée de Soleure la hallebarde d'une belle et vaillante femme de Granges, Marie Schurer.

[2] *Mémoires de Rovéréa.*

français voulaient les épargner et leur criaient de se rendre, ils se jetaient sur les canons pour empêcher qu'on les avançât sur leur patrie. »

D'Erlach et Steiger quittèrent des derniers le champ de bataille, entraînés par la déroute générale et faillirent tomber plusieurs fois entre les mains de l'ennemi. Ils n'avaient perdu ni l'un ni l'autre le désir et l'espoir de résister à l'ennemi, et s'étaient dirigés vers l'Oberland, comptant organiser dans ce pays alpestre et adossé aux petits cantons un nouveau foyer de résistance. Mais les tergiversations du gouvernement de Berne et la capitulation honteuse qui l'avait suivie, avaient porté au comble l'irritation du peuple et des troupes. Des bruits de trahison, habilement exploités par les émissaires et les partisans de la France, avaient déjà occasionné d'affreux désordres dans le camp de la Singine, où quatre officiers supérieurs avaient été horriblement massacrés par leurs propres soldats[1].

D'Erlach aussi, le noble d'Erlach, devait périr victime des égarements populaires; il fut assassiné, le 5 mars au soir, par des soldats et des femmes à trois lieues de Berne, dans le village de Wichtrach.

Escorté et soutenu sur les bras des deux sous-officiers Dübi et Dinkel, dont les noms méritent d'être associés au sien, le vénérable Steiger faillit subir le même sort à Münsingen, et n'arriva dans l'Unterwald qu'après avoir couru les plus grands dangers. La mort d'Erlach et les dispositions hostiles du peuple de l'Oberland ne laissaient plus aucun espoir de résistance et de salut. Steiger dit adieu à sa patrie et se retira à Constance, l'ancienne alliée des Suisses.

Le 5 mars, à une heure, l'armée française fit son entrée dans les rues désertes de Berne, avec un ordre et un silence qui étaient comme un dernier hommage rendu à la grandeur de Berne et à l'héroïsme de ses défenseurs. Le même jour, un arbre de liberté fut planté par ordre du général Brune, aux sons de la musique militaire. Le trésorier Frisching, l'ancien chef du parti modéré, devenu président du gouvernement provisoire, présidait à cette cérémonie. « Voilà, dit-il pour toute harangue au général français; voilà votre arbre de liberté; puisse-t-il porter d'heureux fruits! »

Les Bernois seuls avaient combattu avec héroïsme pour l'indépendance nationale. La plupart des autres cantons, séduits par les belles paroles des Français, qui apportaient aux

[1] Les colonels Ryhiner et Stettler périrent le 4, les colonels de Crousaz et de Goumoëns dans la matinée du 5 mars. Stürler, *Correspondance de Brune*, 344.

peuples, disaient-ils, *la liberté, l'égalité et la fraternité*, ne prirent aucune part à la lutte. Zurich, Lucerne et les Waldstætten parurent vouloir faire exception et envoyèrent des troupes à leurs confédérés, Zurich 1500 hommes, Lucerne et les Waldstætten 2000. Mais, témoins de la désunion qui régnait dans les conseils de Berne, Aloïs Reding et les autres chefs de ses auxiliaires, qui avaient reçu l'ordre de ne pas sacrifier inutilement leurs hommes, reprirent avec eux le chemin de leurs foyers.

Les petits cantons se berçaient de l'espoir que leur pauvreté, leurs montagnes et la forme démocratique de leur gouvernement les préserveraient de la destruction qui menaçait leurs voisins et confédérés. Ils ne devaient pas tarder à se repentir de leur égoïsme cantonal et à payer bien cher l'abandon de la maxime qui avait fait la force et la gloire de leurs ancêtres, à Morgarten, à Laupen, à Morat: *Tous pour un, un pour tous.* UN NŒUD SACRÉ UNIT LES ÉTATS LIBRES; IL SUFFIT DE LA CHUTE D'UN SEUL POUR ÉBRANLER TOUS LES AUTRES[1].

[1] Les principales sources contemporaines sont, outre la *Correspondance de Brune*, les journaux du temps, les nombreux actes officiels, les écrits de Rovéréa, Jomini, Monod, Laharpe, Henri et Léonard Meister, Lavater, Zschokke, Haller, J. de Muller, Maurer, Stapfer, Rengger, Walthard, Muttach, etc. Pour le tableau général, voir Tillier, Monnard, Meyer de Knonau, Hottinger et Schuler.

LIVRE QUATRIÈME

La nouvelle Suisse.

CHAPITRE PREMIER

TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

—

Constitution unitaire. — Occupation française. — Guerre désastreuse des petits cantons. — La Suisse, théâtre de la guerre étrangère et de la guerre civile. — Lutte des partis au sein du gouvernement helvétique. — Intervention de Napoléon. — (De l'an 1798 à 1803.)

Les Français s'étaient annoncés comme les libérateurs du peuple suisse, comme les soldats de la liberté et les protecteurs des chaumières. Une fois maîtres de l'Helvétie, ils se souillèrent par le meurtre, le pillage, le viol et l'incendie, et firent peser sur elle un joug plus odieux et plus humiliant que ne l'avait été celui de Gessler et des autres baillis autrichiens au XIV[e] siècle.

Le Pays de Vaud lui-même, où l'arrivée des Français avait été saluée par des transports d'allégresse, ne fut pas à l'abri de leurs exactions, et dut payer une somme de 700,000 livres, prix de son émancipation, déguisé sous le nom d'un emprunt forcé. Dans les cantons de Fribourg, Soleure, Berne, Lucerne, le pillage commença par les caisses publiques et les arsenaux. De Berne seulement, 300 pièces d'artillerie et 60,000 fusils furent transportés à Toulon, pour servir à l'expédition d'Egypte; puis on frappa les gouvernants et leurs familles d'une contribution de 15 millions. Le clergé d'Einsidlen et du can-

ton de Lucerne eut à payer en sus, pour sa part, un million. Le trésor de Berne surtout allumait la cupidité des généraux français; dans leur impatience d'en jouir, ils n'attendirent pas les clefs, et en firent sauter les portes à coups de hache. Ajoutant l'insulte aux extorsions, Brune envoya à Paris, avec les drapeaux bernois, au nombre de dix-neuf, les trois ours du fossé, orné du nom vénéré de Steiger et d'autres chefs suisses[1].

Les excès commis par les Français, après la prise de Berne, révoltèrent les plus chauds promoteurs de la révolution helvétique. César de Laharpe écrivit en termes indignés au gouvernement français et terminait sa lettre par ces paroles menaçantes : « Si vous n'adoptez pas d'autres mesures, comptez sur une *Vendée,* qui dévorera votre population et nos ressources en dévorant nos propres forces. »

Mais les pillages officiels et autres ne finirent point. Un beau-frère du directeur français Rewbel, le fameux Rapinat, commissaire de la *république française* près l'*armée d'Helvétie*, était l'ordonnateur en chef de la spoliation. Il fut dignement secondé par ses agents, Rouhière, Forfait, Grugeon, dont les noms aussi expressifs que celui de leurs maîtres, n'eurent pas le privilége d'inspirer, comme le sien, la verve satirique de la nation spoliée.

La Suisse qu'on pille et qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat[2].

La Suisse, dont Brune avait fait d'abord trois républiques[3] séparées (6 mars), reçut, grâce aux efforts de Laharpe et d'Ochs, une constitution unitaire avec le nom de *république helvétique une et indivisible.*

Dans cette organisation, imitée de celle de la grande nation, les cantons souverains disparaissaient et devenaient de simples départements ou préfectures. L'Helvétie avait un gouvernement central, composé d'un sénat, d'un grand conseil et d'un directoire. Les sénateurs et les représentants, les premiers au nombre de quatre et les derniers au nombre de huit par canton, étaient chargés de la confection des lois; le direc-

[1] *Correspondance de Brune,* p. 420.

[2] Ces vers sont du pasteur Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse.* L'auteur des *Mémoires du général Ney* évalue à 44 millions ce qui fut enlevé à Berne tant en argent qu'en armes, vin et blé. « Voici, dit-il, pour l'instruction de ceux » qui seraient tentés d'introduire l'étranger dans leur patrie. »

[3] La Rhodanique, la Telliane et l'Helvétie. Cette constitution, œuvre, dit-on, d'un réfugié fribourgeois de 81, l'avocat Castella, ne dura que sept jours. *Correspondance de Brune,* p. 389.

toire, formé de cinq membres, en procurait l'exécution avec l'aide de six ministres préposés aux principales branches de l'administration, l'intérieur, la justice et police, les arts et sciences, la guerre, les finances, les affaires étrangères. Un préfet national, aidé d'une chambre administrative, gouvernait chaque canton.

Aux treize Etats indépendants, aux pays alliés et sujets de la vieille Confédération, la constitution unitaire substituait dix-neuf cantons égaux en droits et soumis à un régime intérieur uniforme. Parmi les nouveaux cantons figuraient *Bade* et les bailliages libres; l'*Argovie*, *Vaud* et l'*Oberland*, détachés de Berne; *Lugano*, *Bellinzone* et le *Valais*. Glaris, réuni à une partie de la principauté de St-Gall, formait le canton de la *Linth*. Le reste de la principauté, y compris la ville de St-Gall et le Rheinthal, avait été réuni à l'Appenzell, sous le nom de canton du *Sentis*. Fribourg, agrandi par l'annexion d'Avenches et de Payerne, était devenu le canton de *Sarine-et-Broye*. Enfin, les quatre petits cantons, Uri, Schwytz, Underwald et Zoug, privés, comme Appenzell, de leurs antiques landsgemeinden, avaient été englobés en une seule préfecture, appelée canton des *Waldstætten*, dont ces ci-devant cantons ne formaient plus que de simples districts.

Cette constitution consacrait l'égalité des droits et avait pour heureux résultat d'affranchir les pays sujets. Mais sans aucun rapport avec le développement historique de la nation, elle blessait tous les usages et brisait les traditions les plus sacrées de liberté et d'indépendance. Uri, Schwytz et Underwald, ce faisceau primitif de l'alliance, refusèrent de s'y soumettre et résistèrent à toutes les injonctions des généraux et des commissaires français. Leur exemple fut suivi par Glaris, Zoug et les petits pays sujets d'Uznach, Toggenbourg, Gaster, Sargans et la Marche, que la constitution unitaire affranchissait pourtant de tout lien de sujétion envers leurs anciens maîtres. Une diète de ces Etats, réunie à Schwytz, le 1er avril, repoussa l'*infernal livret* d'Ochs (c'est le nom que les montagnards donnaient à la nouvelle constitution). Le même esprit de résistance se manifestait dans les démocraties des Grisons et d'Appenzell, où l'on disait publiquement : « Le taureau (Uri) nous a donné la liberté; le bœuf (Ochs) veut nous la ravir. »

La plupart des grands cantons, au contraire, gagnés à la centralisation et aux idées françaises, se réunirent à Aarau en *assemblée législative* de la *république helvétique une et indivisible*. Bodmer, de Stæfa, vénérable par son grand âge et les persécutions qu'il avait essuyées pour la liberté du

peuple zuricois, ouvrit la séance. Le fameux Ochs fut élu, à l'unanimité, président du sénat. Kouhn, jurisconsulte et officier bernois, qui s'était battu avec courage contre les Français, à Laupen, fut appelé à la présidence du grand conseil. Quelques jours après, on procéda au choix du directoire. On éleva à ce poste difficile les citoyens Legrand, de Bâle; Glayre, de Vaud; Oberlin, de Soleure; Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne. Ochs, dont on commençait à se défier comme d'un partisan trop servile de la France, ne réunit pas le nombre de voix nécessaires (19 avril). Bégos, de Vaud, Repond, de Fribourg, Meyer, de Lucerne, Finsler, de Zurich, Rengger et Stapfer, d'Argovie, furent nommés ministres.

A peine élu, le directoire helvétique adressa une nouvelle sommation au peuple des petits cantons, pour l'inviter à se joindre à ses co-Etats qui avaient reconnu et juré la constitution. Mais les valeureux pâtres de Schwytz, du Nidwald et de Glaris, assemblés en landsgemeinde, se déclarèrent prêts à mourir pour les anciennes institutions de leur patrie. Zoug, l'Obwald et Uri se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire cause commune avec les montagnards. Les petits pays de Sargans, Uznach, Gaster, la Marche et la petite république de Gersau fournirent généreusement leur contingent à la ligue. Gersau, pour sa part, leva 54 hommes. Les habitants des bailliages libres vinrent également se ranger sous l'étendard des Waldstætten, armés de pieux, de massues et de hallebardes.

Dix mille montagnards prirent les armes et arborèrent les anciennes couleurs suisses, la *croix blanche* sur un *champ rouge*, auxquelles la république helvétique avait eu la mauvaise idée de substituer des couleurs nouvelles, le *jaune*, le *vert* et le *rouge*, sans précédents réels dans notre histoire [1]. Ces 10,000 hommes courageux, attaquant en masse et sur un seul point l'ennemi, eussent pu opérer une action décisive. Mais, au lieu de cela, ils se divisèrent en trois corps, dont l'un s'empara de Lucerne pendant qu'un autre occupait le Hasli et que le troisième prenait Rapperschwyl et faisait une pointe sur l'Argovie dans l'intention de soulever ce canton et celui de Zurich contre le nouvel ordre de choses.

Cette dispersion donna au général Schauenbourg, qui avait à ses ordres une armée de 25,000 hommes, la facilité de battre les Waldstætten sur divers points, d'occuper Zoug et

[1] L'idée des trois couleurs paraît avoir été empruntée à d'anciens tableaux où Guillaume Tell est représenté avec un pourpoint rouge, vert et jaune. Voir l'*Histoire de la lutte et de la destruction des cantons forestiers*, par Zschokke, témoin oculaire et acteur dans les événements du temps, p. 245.

de reprendre Lucerne tombée un moment au pouvoir des insurgés (du 26 au 30 avril). Le combat de Wollerau, où deux habiles officiers de Glaris, Hauser et Paravicini, perdirent plusieurs braves et tombèrent eux-mêmes grièvement blessés, décida les troupes de ce canton à se retirer dans leurs foyers. Resserrant alors le cercle de ses opérations, le général français cerna d'un réseau de fer et de feu le canton de Schwytz, principal centre de la résistance.

Dans ce moment critique, les intrépides Schwytzois ne perdent point courage et disposent tout pour une lutte à mort contre l'ennemi de leur indépendance. Un ancien colonel au service d'Espagne, Aloïs Reding, alors premier chef militaire du canton *(Landeshauptmann)*, était à leur tête. C'était un officier expérimenté, brave, loyal, éloquent et populaire avec dignité; partisan d'une liberté sage, il avait rêvé le perfectionnement des anciennes institutions de la patrie. Mais le despotisme de la France avait révolté son orgueil national et rempli son cœur généreux d'indignation contre les oppresseurs de la Confédération.

Le 1er mai, passant en revue les 4,000 guerriers avec lesquels il avait à défendre vingt lieues de pays, contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre, Reding leur tint ce simple et mâle discours, digne des beaux temps de la vieille Suisse : « Braves camarades et concitoyens! nous voici arrivés » au moment décisif. Entourés d'ennemis, délaissés de nos » amis, il s'agit de savoir si nous tiendrons ensemble jusqu'à » la fin, comme firent autrefois nos pères à Morgarten. Une » mort certaine nous attend; si quelqu'un la redoute, qu'il se » retire; il ne recevra aucun reproche de notre part. Nous ne » devons pas nous abuser dans cette heure solennelle. Je préfère n'avoir autour de moi que 100 hommes déterminés et » en qui je puisse avoir pleine et entière confiance, que 500 » qui lâcheraient pied au moment du danger, jetteraient par » leur fuite la confusion dans nos rangs, et feraient tuer inutilement les braves qui continueront à se battre. Quant à moi, » je promets de ne pas vous abandonner, à quelque extrémité » que nous soyons réduits. LA MORT PLUTOT QUE LA RETRAITE! Si vous partagez ma résolution, que deux hommes » sortent des rangs et viennent jurer entre mes mains de » vaincre ou mourir avec moi [1]. »

La petite armée électrisée répondit par des cris d'enthousiasme aux paroles de son chef. Deux hommes sortirent des rangs et promirent ce qu'avait demandé Reding. Le lende-

[1] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 302.

main, 2 mai, les Schwytzois et leurs auxiliaires d'Uri et d'Underwald furent attaqués de toutes parts par les Français, à Schindellegi, à Saint-Jost et sur l'Etzel, boulevard de Schwytz du côté du lac de Zurich. Dans les deux premiers endroits, ils furent vainqueurs et repoussèrent les brigades françaises à coups de carabines, de crosses et de baïonnettes. Les tirailleurs, embusqués derrière les rochers et les taillis, tiraient deux à deux, afin que leur feu ne fût pas interrompu, indifférents à la mort de leurs compagnons et à leurs propres blessures. Les femmes, les filles s'étaient armées de massues, traînaient les canons d'un poste à un autre, et faisaient la chasse aux poltrons et aux fuyards dans tout le pays. Mais pendant que Reding, nouveau Léonidas, défendait si vaillamment les Thermopyles du Morgarten, Marianus Herzog abandonnait en traître le poste de l'Etzel qu'il s'était offert de défendre avec 600 hommes de la contrée.

Marianus Herzog, curé d'Einsidlen, était l'un de ces démagogues ecclésiastiques, dont l'histoire des petits cantons offre, à cette époque, plus d'un exemple, et dont l'orgueil et la violence n'étaient surpassés que par l'hypocrisie avec laquelle ils cachaient leurs vices et se faisaient passer pour des saints aux yeux de la multitude. Ce curé Herzog exerçait un tel ascendant sur les paysans d'Einsidlen, qu'aucun officier n'eût osé contredire ses ordres, de crainte d'être fusillé sur-le-champ par ces fanatiques. Couvert d'armes de toute espèce, le curé-capitaine s'était fait admettre au conseil de guerre, dans la nuit du 1er mai, et s'était moqué de l'idée d'élever une seconde ligne de défense. Le lendemain matin, à huit heures, Herzog rejoignait les 600 hommes qu'il avait postés sur l'Etzel. Mais c'était pour leur faire poser les armes, en disant : « Il y aurait de la folie à nous faire massacrer ici, » puisque les *messieurs* ne veulent pas se battre avec cou» rage.[1]. »

Maîtres du passage de l'Etzel, que la lâcheté de Herzog leur avait livré, 8,000 Français, avec du canon et de la cavalerie, occupent tout le pays jusqu'au Morgarten et près de Rothenthourm. Reding, sans calculer la disproportion de ses forces et la distance de 800 pas qui le sépare de l'ennemi, marche droit à lui avec ses deux bataillons, le charge à la baïonnette et le met en déroute, après une mêlée d'un quart d'heure. Deux fois les Français essaient de se rallier; deux

[1] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 205 et suiv. Le témoignage de cet écrivain est confirmé par celui de l'historien de Schwytz, Th. Fassbind, curé et commissaire épiscopal, IV, p. 441.

fois les Suisses les culbutent et restent maîtres du champ de bataille, de ce Morgarten témoin cinq siècles auparavant des exploits d'autres Schwytzois et d'un autre Reding, l'ancêtre de leur général actuel (2 mai).

Le 3, la lutte recommença du côté d'Arth. Les Français furent repoussés deux fois avec une perte considérable. Mais depuis quatre fois vingt-quatre heures, les corps postés à Schorno, Arth, Rothenthourm étaient sous les armes, souffrant des fatigues et des privations extraordinaires. Chaque jour leur coûtant 100 hommes tués et beaucoup de blessés, il n'était pas difficile de calculer le terme de leur victoire avec une armée réduite à 3,000 combattants. Déjà le Haggen-Yberg et d'autres passages n'étaient gardés que par des femmes. Schauenbourg, d'ailleurs, de son quartier-général d'Einsidlen, consentait à garantir par un traité la liberté religieuse des habitants de Schwytz. Reding conclut avec lui un armistice de vingt-quatre heures, pour consulter le peuple qui assista en armes à la landsgemeinde de Rothenthourm, le 4 mai, à onze heures du matin. Après une courte prière, récitée à genoux par tous les assistants, Reding rend compte de la situation désespérée où se trouve le pays et propose de reconnaître la constitution helvétique pour éviter de plus grands maux. Des magistrats, des prêtres respectables unissent leurs voix à la sienne et engagent le peuple à se soumettre. Plusieurs fois un tumulte affreux interrompt les orateurs; beaucoup d'hommes exaltés ou héroïques veulent se défendre à outrance et s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Mais enfin les conseils de la prudence l'emportent, et une paix honorable met fin à une lutte inégale et terrible. Dans ces deux jours de combat, les Français avaient perdu plus de 2,000 hommes; les Schwytzois 206[1]. Schauenbourg honora de ses éloges publics, dans le *Moniteur* français, la bravoure opiniâtre des montagnards et rechercha l'amitié d'Aloïs Reding.

Au moment où la résistance cessait dans les petits cantons, elle éclatait avec furie dans le Haut-Valais, où 4,000 hommes prirent les armes et marchèrent sur Sion (7 mai). Cette levée de boucliers, combinée avec celle des petits cantons, eût pu être fatale aux armes françaises. Mais ces tentatives isolées ne pouvaient aboutir qu'à des massacres inutiles et à d'affreux désastres. Après des combats sanglants sur les bords du Rhône et de la Morge, les Français, renforcés de troupes de

[1] Parmi les morts pour la patrie figurent les noms déjà anciennement ou désormais historiques de Rychmouth, Schorno, Betschart, Holdener, Abegg, Schuler, Schilter, Fassbind, Kamer, Eichorn, Wigget, Bellmont, Schnürriger, Steiner.

Vaud et du Bas-Valais, prirent d'assaut le chef-lieu, qui fut livré pendant 6 heures à toutes les horreurs de la guerre. 7 à 800 personnes furent massacrées dans le sac de cette ville, soixante des principaux citoyens traînés en otages dans les prisons de Chillon, de Berne, et les sept dixains frappés d'une contribution de plus d'un million de livres (20 mai).

Les extorsions et les cruautés des Français révoltèrent le peuple suisse et une partie du gouvernement helvétique lui-même. Des voix courageuses s'élevèrent au sein des conseils pour flétrir l'étranger qui, sous prétexte d'implanter la liberté sur le sol suisse, y faisait peser une affreuse tyrannie. Blessé de cet esprit d'indépendance, Rapinat, qui agissait en véritable proconsul, exigea la démission immédiate de deux membres du directoire, Bay et Pfyffer. Ils furent remplacés par Ochs et Laharpe, plus dévoués à la France (21 juin 1798).

L'entrée de César de Laharpe au directoire marque l'apogée du régime unitaire. L'abolition de la torture, de la traite foraine, de l'impôt sur les juifs; la publicité des débats judiciaires; la conversion des postes en domaines de l'Etat; le rachat des droits féodaux moyennant indemnité aux propriétaires, sont au nombre des principales lois et des bienfaits de cette époque. Le ministre de l'intérieur, le célèbre docteur Albert Rengger, de Brugg, dirigeait son dicastère avec la hauteur de vues et la fermeté de volonté qui dénotent l'homme supérieur et l'administrateur accompli. Ami du précédent, et natif de Brugg comme lui, le ministre des arts et sciences, Albert Stapfer, n'apportait pas moins de talent et de zèle à l'œuvre de l'éducation nationale et dans la direction du mouvement intellectuel. Les écoles de la campagne, négligées jusque-là dans beaucoup de cantons, étaient l'objet de sa sollicitude spéciale. La création de conseils d'éducation et d'une école normale helvétique, l'établissement d'archives suisses et la première idée d'une bibliothèque nationale, la première pensée aussi d'une école fédérale, pépinière d'hommes d'Etat, de prêtres, de légistes, de savants pour tout le pays, appartiennent au noble et profond génie de Stapfer. On lui doit la publication d'une feuille populaire destinée à instruire le peuple et à servir de centre et d'organe aux littérateurs de l'Helvétie. Beaucoup d'hommes illustres (Ch.-Louis de Haller, l'historien Füssli, Zschokke, Pestalozzi, le père Girard, alors à son début dans la carrière pédagogique), reçurent les encouragements de ce ministre éminent; Zschokke fut employé à la censure des ouvrages, Pestalozzi à la rédaction de la feuille populaire, Girard au bureau des cultes de la république helvétique. Ch.-Louis de Haller, favorable d'a-

bord au nouvel ordre de choses, commença sous ses auspices la rédaction des *Annales helvétiques,* dont la suppression devait être votée quelques mois après par les conseils. Les premières expositions des beaux-arts et des arts utiles sont une des heureuses innovations de ce ministère mémorable marqué encore par le décret qui exemptait d'impôts et les fonds d'école et ceux qui seraient affectés à la création de la bibliothèque nationale.

En dépit de ses bonnes lois et de la sagesse d'une partie de ses employés, le régime unitaire ne devint réellement populaire que dans les nouveaux cantons de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie, et dans certaines parties de ceux de Zurich et de Bâle. Partout ailleurs on lui reprochait son origine étrangère, les traitements excessifs qu'il faisait à ses fonctionnaires dans un temps de pénurie générale[1], et son asservissement complet au directoire français. Ce dernier, en effet, disposait en maître de l'Helvétie, et non content de laisser à sa charge l'entretien d'une armée française de 30,000 hommes, il lui imposa l'obligation de lui fournir 18,000 hommes de troupes auxiliaires (24 août).

Divers décrets relatifs aux personnes et aux choses ecclésiastiques (la suppression de la dîme, le séquestre mis sur les biens du clergé, la défense aux couvents de recevoir des novices, la suppression de l'abbaye de Saint-Gall, les mariages mixtes, l'expulsion du nonce Gravina (9 mai) et l'exclusion des fonctions publiques prononcée à l'égard des 4,000 ecclésiastiques des deux confessions), ajoutèrent au mécontentement.

L'obligation imposée à toutes les populations de l'Helvétie de prêter le *serment civique,* acheva d'irriter les esprits dans les Waldstætten. Trois prêtres ardents, Lussy, vicaire de Stanz, Kæsli, curé de Beggenried, et le capucin Paul Styger, excitaient le peuple de Schwytz et d'Underwald, promettant aux uns le secours des anges, à d'autres celui des Autrichiens. Des moines d'Einsidlen distribuaient des *Agnus.*

Le peuple de Schwytz et du Nidwald se souleva et chassa les autorités helvétiques (août 1798). Les sommations du directoire, jointes aux efforts de prêtres et de magistrats prudents, firent rentrer le peuple de Schwytz dans l'obéissance. Mais le Nidwald, assemblé en landsgemeinde le 27 août, à

[1] Ces traitements étaient de 800 louis pour les directeurs, de 400 pour les ministres, de 275 pour les membres des deux conseils, de 250 pour les préfets, de 150 pour les administrateurs cantonaux. Les dépenses du gouvernement helvétique se montaient à 20 millions.

Wyl sur l'Aa, s'obstina dans la résistance, et laissa passer tous les délais qui lui furent accordés pour se soumettre. Enfin (le 9 septembre) il fut attaqué de trois côtés à la fois par une armée de 16,000 hommes, sans compter les auxiliaires zuricois, bernois, lucernois, obwaldiens et nidwaldiens même (ceux de Hergiswyl entre autres), et qui marchaient les uns par contrainte, les autres par dévouement à la constitution helvétique.

A ces forces écrasantes, ce petit pays n'avait à opposer que 2,000 hommes renforcés par 200 volontaires de Schwytz et 30 d'Uri. Les montagnards n'en luttèrent pas moins avec une énergie extraordinaire, sacrifiant leur vie, comme dit l'inscription de l'ossuaire de Stanz, « pour Dieu, la patrie et la vertu. »

Le sang français rougit la baie d'Alpnach, la forêt de Kerns et les rochers du Rotzberg. Avec quelques cents hommes de plus et des chefs expérimentés, ou seulement si, comme le craignaient les Français, l'Obwald eût pris leur armée en queue, le petit peuple de Nidwald triomphait de l'armée de Schauenbourg. Mais le manque de plan, les forces trop supérieures de l'ennemi et sa formidable artillerie rendirent, après dix heures de combat, toute résistance inutile.

Les vainqueurs se souillèrent par des cruautés et des abominations inouïes. Ils égorgèrent les malades, percèrent de leurs baïonnettes des filles et des femmes après les avoir outragées; ils égorgèrent des enfants à la mamelle et en jetèrent d'autres dans le brasier de l'incendie qui dévorait maisons et villages; 414 personnes, parmi lesquelles 130 femmes, filles et enfants, périrent dans cette affreuse journée. L'aspect de ce malheureux pays, couvert de sang et de décombres, arracha des pleurs de pitié à Schauenbourg lui-même. Il partagea le pain des soldats avec les survivants de ces scènes cruelles.

Le directoire helvétique, ne pensant, au premier abord, qu'à constater sa victoire, avait donné l'ordre bizarre et odieux de planter un *arbre de liberté* sur les cendres du Nidwald. Le corps législatif, partageant son triste enthousiasme, décréta que Schauenbourg avait bien mérité de la république. Mais les sentiments d'humanité ayant repris le dessus, le directoire fonda à Stanz une maison d'orphelins. Pestalozzi, qui fut appelé à la diriger, prodigua les soins d'une mère à ces enfants délaissés. Zschokke, commissaire du gouvernement helvétique dans le Nidwald, et le chanoine Bousinger, unirent leurs efforts à ceux du noble éducateur pour adoucir les plaies saignantes de cette terre désolée. Mais le

peuple du Nidwald ne vit que des hérétiques et des Jacobins dans les hommes que lui envoyait le directoire [1].

Le sort du Nidwald toucha toutes les âmes généreuses en Europe. Il n'y eut qu'une voix pour flétrir les horreurs qui s'y étaient commises. L'envoyé suisse à Paris, Zeltner, de Soleure, osa faire retentir aux oreilles des directeurs les accents du désespoir de ses concitoyens. Du fond de son exil, l'ancien directeur Carnot, un des plus beaux caractères de la révolution française, lança les foudres de son éloquence républicaine contre les oppresseurs de la race de Guillaume Tell. La réprobation qui s'attachait aux cruautés et aux exactions de la France en Helvétie n'empêcha pas Rapinat de continuer son œuvre spoliatrice, et de vider les caisses publiques qui avaient été épargnées jusque-là. Le ministre des sciences, Stapfer, ayant osé lui résister en face, fut dénoncé comme un fauteur de l'oligarchie, et faillit être expulsé du ministère.

Les excès des soldats français, qui, en pleine paix et au sein des populations amies, pillaient, tuaient et incendiaient, achevèrent d'exaspérer les esprits. Des troubles, des séditions éclatèrent dans les cantons même les plus dévoués à la révolution. Il fallut les comprimer par la force. Menacé de toutes parts dans son existence, le gouvernement helvétique, qui venait de se transporter d'Aarau à Lucerne (octobre), créa pour sa défense une légion helvétienne de 1,500 hommes.

Une guerre de plume très vive dirigée contre le gouvernement par les partisans de l'ancien ordre de choses et les mécontents du nouveau, entretenait l'agitation, surexcitée encore

[1] Le chapelain Gut a raconté avec passion, mais aussi avec beaucoup de détails neufs et intéressants tous les incidents de l'héroïque lutte du Nidwald dans son ouvrage intitulé : *Der Ueberfall in Nidwalden*, Stanz, 1862 ; 784 pages sans l'appendice. Il est bon de mettre en regard l'*Histoire d'Underwald*, par le chanoine patriote Bousinger. Le rapport de Schauenbourg imprimé dans le *Bulletin* officiel du directoire helvétique (6 octobre), renferme aussi des renseignements précieux pour l'histoire du 9 septembre : « C'est la plus chaude journée que j'ai » vue de ma vie. On se battait avec des gourdins, on se tuait à coups de quartiers » de rochers, on luttait sur les eaux. Plusieurs prêtres et plusieurs femmes, hélas! » ont été massacrés sur place. Ce fut impossible de mettre un frein à la fureur des » soldats. Nous avons perdu beaucoup de monde par suite de la malheureuse opi- » niâtreté de ces hommes dont la hardiesse est portée jusqu'à la frénésie. » Mais Schauenbourg n'indique que 350 blessés parmi les siens et ne parle pas du nombre des morts que Zschokke, commissaire du gouvernement helvétique, estime avoir été de quelques mille. M. Probst, curé de Dorneck, auteur d'une histoire populaire de la Suisse, en trois volumes, le porte à 4000. Le nombre des Nidwaldiens tués est évalué à 414 dans l'inscription de l'Ossuaire de Stanz, gravée en 1807. L'héroïsme des pâtres et la haine de la servitude étrangère ont inspiré à M. Albert Richard l'admirable poème de l'*Ossuaire de Stans*.

par les débats orageux des deux conseils. Là, les vrais amis de la patrie avaient beaucoup à faire pour tenir tête aux bas adulateurs de Rapinat et de la France, ou aux faux patriotes, avides de vengeances ou d'indemnités. La fièvre d'argent était telle, qu'on vit une compagnie qui avait déserté à la bataille de la Singine, pousser l'impudence jusqu'à demander une indemnité pour cet *acte de prétendu civisme*, qui valut aux lâches les éloges ampoulés du représentant Erlacher, de Bâle.

A tous ces maux, l'Helvétie dut joindre celui de devenir le théâtre de la guerre européenne. Pendant plus d'une année (d'octobre 1798 jusqu'en septembre 1799), les plus fameux capitaines du siècle, français, autrichiens et russes, se firent une guerre à la fois savante et terrible autour du Gothard et dans les hautes Alpes grisonnes et glaronnaises, s'en disputant les passages, les cols et les pics comme si c'eût été autant de forteresses. Masséna, l'archiduc Charles, Souwarow et Korsakow, le premier à la tête de 75,000 Français, le second à la tête d'un nombre égal d'Autrichiens, et les deux autres suivis chacun de 40,000 Russes, foulèrent presque en même temps le sol de l'Helvétie, saisie de surprise à la vue de la longue tunique rouge ou bleue, de la lance et du bonnet de pelisse du Cosaque monté sur un cheval de chétive apparence, mais rapide comme le vent.

Pendant ces luttes colossales, les Grisons, toujours en proie à deux factions acharnées, dont l'une voulait la réunion des trois ligues à la république helvétique, et dont l'autre réclamait la protection de l'Autriche, furent un moment occupés par Masséna. La faction autrichienne des Salis avait donné l'exemple des proscriptions, rétabli les *tribunaux criminels* et banni 600 de ses adversaires, à leur tête des Bavier, des Planta et le poète Salis, qui ne partageaient pas les opinions aristocratiques de sa famille. Masséna usa de représailles et déporta à Aarbourg et à Salins en France un grand nombre de magistrats grisons du parti autrichien. Mais, à son tour, Masséna fut délogé des Grisons par les généraux autrichiens Jellachich et Hotze.

Ce dernier, Suisse d'origine et né à Winterthour, était un guerrier humain et généreux autant que brave. Son avant-garde était formée par un corps d'émigrés suisses aux ordres du colonel vaudois Rovéréa, qui, à la tête de sa *légion fidèle*, avait combattu avec héroïsme et posé le dernier les armes dans la lutte de Berne contre la France. Le vieil avoyer Steiger, dont les années ne pouvaient glacer le patriotisme aristocratique, se trouvait aussi parmi les émigrés, dont il

était l'âme. Son but et celui de l'archiduc Charles, son protecteur et général en chef des forces autrichiennes en Helvétie, était de restaurer la vieille Suisse. Favorable d'abord aux idées de la révolution, le grand historien, Jean de Muller, avait fini par se rattacher à ce plan, qui flattait son idéal de nationalité et lui paraissait le seul moyen de soustraire la Suisse aux calamités qui pesaient sur elle. Un autre révolutionnaire converti, Ch.-Louis de Haller et Muller-Friedberg, l'ancien bailli du Toggenbourg, adhérèrent à ce système.

Vainqueur des Français et des troupes helvétiques dans trois journées sanglantes, à Diessenhofen, Winterthour et Frauenfeld (mai 1799), où le général en chef du directoire, Weber, de Berne, fut tué, l'archiduc Charles battit encore Masséna à Zurich le 4 juin et établit dans ce canton et dans ceux de Schaffouse et de Glaris, des gouvernements provisoires. Une proclamation bienveillante du prince appelait les Suisses à se reconstituer sur les anciennes bases (30 mars). Des comités occultes s'organisèrent dans ce sens dans plusieurs cantons. L'insurrection devint presque générale. A Schwytz, le sage Reding fut pris à la gorge par les insurgés parce qu'il refusait de se mettre à leur tête. A Lugano, le peuple des campagnes fit irruption dans la ville, attacha à un arbre et fusilla sans autre forme de procès un journaliste du parti *patriote*, l'abbé Vanelli.

A Uri, le soulèvement commença par le massacre des soldats français (26 avril). « Le Grütli de la révolte, dit M. Monnard, était au Sattel dans le canton de Schwytz. » Elle se répandit de là dans tous les petits cantons. C'était la troisième insurrection de ce peuple depuis un an. Les troupes françaises domptèrent celle-ci comme les précédentes. Le général Soult, qui figura plus tard sous le roi Louis-Philippe comme maréchal de France et ministre de la guerre, pénétra dans les petits cantons, le 8 mai, et les soumit, après plusieurs combats, ainsi que la Léventine.

Un autre général, le cruel Xaintraille, réduisit le Valais (16 mai), en surpassant en cruauté les horreurs commises dans le Nidwald; les soldats français brûlèrent 20 villages, mirent à mort des crétins et pendirent par les pieds une femme à Brigue [1].

Entouré de périls, le directoire helvétique, que dominait César de Laharpe, se fit investir de pouvoirs dictatoriaux par les deux conseils et eut recours aux mesures les plus violentes. Il expulsa du sol suisse les sujets sardes, autrichiens et

[1] M. le chanoine Boccard, *Histoire du Valais*, 299 et suiv.

anglais, viola le secret des postes, bâillonna la presse, déjà frappée dans plusieurs de ses représentants[1], décréta la peine de mort pour tout déserteur, réfractaire, auteur et fauteur d'insurrection, et déporta à Chillon, à Salins, Béfort et Huningue beaucoup d'anciens magistrats de Zurich, Berne, Fribourg et Soleure, y compris Aloïs Reding. Le célèbre pasteur Lavater, dont deux écrits hostiles au nouvel ordre de choses avaient irrité le directoire, subit une déportation d'un mois à Bâle (16 mars). Pour assurer le succès de ces mesures, un camp de 10,000 hommes fut formé à Matran près de Fribourg.

Mais loin de sauver le régime helvétique, ces actes de terrorisme n'auraient fait que d'en précipiter la chute, sans la victoire de Zurich remportée par Masséna sur les Russes, et qui obligea ces derniers et leurs alliés autrichiens de quitter le sol de l'Helvétie et de se replier sur l'Allemagne (25 septembre). La seconde bataille de Zurich, un des plus beaux faits d'armes de l'histoire militaire des Français, sauva la république helvétique. Mais Zurich, traitée comme une ville prise d'assaut, eut à subir les outrages du vainqueur. Lavater, sorti de sa maison pour assister les mourants, reçut un coup de feu dont il mourut une année après. La Suisse entière fut écrasée de contributions et de logements militaires.

Délivré des Russes et des Autrichiens, le gouvernement helvétique se déchira lui-même. Déjà au fort de la guerre, Laharpe avait été obligé de sacrifier Ochs, coupable d'avoir livré au directoire français les secrets du directoire helvétique (31 mai 1798). La lutte s'engagea ensuite entre le parti exalté ou *patriote*, comme il s'appelait lui-même, et le parti modéré ou *républicain*[2]. Le premier, dont le noyau se composait des députés du Léman, avait pour chef le bouillant directeur Laharpe; le second, beaucoup moins nombreux au début, comptait parmi ses membres les plus actifs et les plus influents les ministres Stapfer, Rengger, le représentant Escher de la Linth, les sénateurs Kouhn, de Berne, et Paul Ustéri, de Zurich, orateurs et publicistes distingués. Le parti républicain se renforça par l'entrée au directoire du Zuricois Dol-

[1] Reymond de Vaud, Charles-Louis de Haller, Wallhard, Burkli, Escher, Usteri et Zehnder, avaient été tour à tour l'objet des persécutions du pouvoir.

[2] Il était aussi appelé le parti des *Principiers* ou la *Gironde helvétique* par ses adversaires dont les principaux étaient Ochs et Laharpe. *Mémoires de Fr.-César de Laharpe*, écrits par lui-même, publiés par Vogel *(Schweizergeschichtliche Studien)*, Berne, 1864. Ces *Mémoires* adressés à Zschokke sont, de l'aveu de l'auteur, loin d'être complets et ne sont sans doute qu'un résumé de ceux dont parle M. Porchat dans sa *Notice sur Laharpe*, 1838, p. 62.

der et du Fribourgeois Savary (23 juin 1799). Dolder, négociant ruiné, était un rusé diplomate dont la politique consistait principalement à se conserver sous tous les régimes; Savary, un médecin de probité et de talent, beau-frère de l'illustre père Girard.

Laharpe résolut de se débarrasser de ses adversaires, de dissoudre le sénat et le grand conseil, comptant sur l'aide de la France pour faire ce coup d'Etat. Ses ennemis le prévinrent et l'accusèrent de conspirer contre la représentation nationale, dans la séance du 7 juin 1800. Laharpe ayant offert en vain de se justifier, chercha à se maintenir par la force. Mais abandonné par la France et mal soutenu par ses collègues du directoire, Oberlin et Secrétan, qui craignaient l'effusion du sang, il dut céder à l'orage qui ne respecta pas plus la constitution que la personne des gouvernants; car à la majorité de 66 voix contre 36, le directoire fut déclaré dissous et remplacé par une *commission exécutive* de sept membres, dans laquelle furent appelés à siéger les directeurs Dolder, Savary et Glayre, de Vaud, éliminé comme modéré, l'année précédente. Ce magistrat, alors grand-maître des francs-maçons dans la Suisse romande, était regardé comme le premier homme d'Etat de ce pays par les députés allemands [1].

César de Laharpe, arrêté à Lausanne par ordre du nouveau directoire, devait être conduit à Berne. Mais il parvint à s'évader de l'auberge de l'Olivier (aujourd'hui l'Ours) à Payerne (2 juillet 1800). Laharpe disparaît alors pour quelques années de la scène politique, où ses talents, sa grandeur d'âme et son amour du pays natal le firent remonter plus tard avec éclat et corrigé de ses défauts, dont les plus saillants étaient le despotisme de son caractère et un trop grand attachement à la France. Mais c'était, certes, un homme d'un noble cœur et d'une intelligence élevée au-dessus des mesquines jalousies de partis, que celui dont la plume traçait le portrait suivant de son grand ennemi politique, et de l'allié des Autrichiens, le grand avoyer Steiger, mort à Augsbourg, le 3 décembre de la même année : « Honneur à la mémoire de ces hommes » qui, bien qu'il fussent dans l'erreur, ont rajeuni la réputa- » tion d'héroïsme que s'était faite notre nation à Neuenegg, à » Büren et au Schindellegi! Honte éternelle aussi à ces gou- » vernants qui ont mis en jeu notre honneur national! Tu » couvris du moins ta faute par ton dévouement héroïque, » vieillard vénérable, noble ennemi dont l'adversité développa

[1] Les autres membres étaient Frisching de Berne, Finsler de Zurich, l'ancien avoyer Durler de Lucerne et Gschwend de St-Gall.

» tant de caractère dans l'âge qui glace les cœurs. Repose en
» paix sur la terre étrangère. Les amis de l'indépendance
» helvétique savent que tu n'étais point entaché des vices re-
» poussants de l'oligarchie; ils savent que tu désirais le rap-
» prochement des partis et l'oubli des injures[1]. »

Le parti *républicain* profita de son avénement au pouvoir pour abolir toutes les lois de terreur et d'exception, amnistier les déportés et les autres condamnés politiques. Le clergé, maltraité jusque-là et laissé dans un état voisin de l'indigence, commença à éveiller la sollicitude du gouvernement. Mais le parti *patriote*, vaincu au pouvoir exécutif, s'agitait encore dans les conseils, par l'organe de Cart et de Suter. La commission exécutive, d'accord avec la France et une partie des représentants, compléta par un second coup d'Etat celui du 7 janvier, décréta l'établissement d'une nouvelle constitution et remplaça le sénat et le grand conseil par un corps législatif de 43 membres qu'elle nomma elle-même. C'était le troisième changement constitutionnel accompli depuis l'établissement du régime unitaire.

Cette révolution, au reste, comme les précédentes, s'accomplit à l'aide de la violence, les troupes françaises stationnant dans les rues et sur les places publiques de Berne (7 et 8 août 1800). Le nouveau corps législatif, dont on avait eu soin d'exclure les *patriotes*, flétris dès lors du nom de *jacobins*, supprima la publicité des séances et plaça les sociétés et cercles politiques sous la surveillance de la police. La constitution du 8 août n'était toutefois que provisoire. On nomma une commission pour élaborer une constitution.

Ce travail mit en présence deux nouveaux partis non moins ardents que les précédents. Le parti *unitaire*, qui comptait parmi ses membres les plus influents Kouhn, Rengger et Stapfer, voulait le maintien du *gouvernement central* dans toute sa plénitude, tandis que le parti *fédéraliste*, composé entre autres des députés des petits cantons, à leur tête Aloïs Reding, désirait le rétablissement des anciens cantons avec leurs droits territoriaux et souverains. Le projet de la commission, rédigé dans le sens unitaire par Ustéri et ses collègues de la commission, fut envoyé au premier consul, sans l'assentiment duquel aucun changement ne pouvait plus se faire en Helvétie. Bonaparte désapprouva ce projet, comme favorisant trop l'unité, et lui en substitua un autre qui, tout en prenant l'unité pour base, se rapprochait sensiblement du *fédéralisme*, sous le rapport de l'organisation des cantons

[1] Mémoire justificatif du citoyen Laharpe lu le 14 janvier 1800.

(1er mai 1801). Ce projet, connu dans notre droit public sous le nom de *projet de la Malmaison* (du nom du château où il avait été rédigé), fut adopté par le corps législatif, le 29 mai.

Le projet de la Malmaison, ou quatrième édition de la constitution helvétique, instituait dix-neuf cantons (Valais et Grisons compris), des diètes cantonales, une diète générale, un sénat de 25 membres et un petit conseil de 4 membres seulement, présidé par deux landammans de la Suisse, et des élections *à deux degrés*. Les municipalités nommaient des électeurs; ceux-ci, les membres de la diète générale. Stapfer, qui représentait alors la Suisse à Paris, comme envoyé extraordinaire auprès du premier consul, eût aimé à voir établir un corps électoral central pour toute l'Helvétie, dans le but de paralyser les inflences locales et d'empêcher l'élection des médiocrités ou des nullités de clochers. Cette opinion, trouvée peu démocratique, resta en minorité.

La diète générale se réunit le 7 septembre à Berne. Mais cette assemblée, qui comptait dans son sein 55 unitaires et seulement 26 fédéralistes, choisit pour président et vice-président Kouhn et Ustéri, et décida que le projet de la Malmaison, adopté le 29 mai, serait révisé dans le sens *unitaire*. Aussitôt les députés des petits cantons, dont cette décision menaçait de nouveau l'ancienne *autonomie*, se retirèrent et furent suivis dans leur retraite par 13 représentants de divers cantons (Lucerne, Soleure, Grisons, Tessin, Appenzell et Fribourg).

A peine ces événements furent-ils connus dans les cantons, qu'ils y occasionnèrent des troubles sérieux. L'Appenzell et les petits cantons refusèrent le serment et rétablirent leurs chères landsgemeinden. Des pétitions circulèrent dans l'Argovie et dans le Pays de Vaud pour demander la réunion au canton de Berne, réclamée également par la chambre administrative de ce dernier canton. Le gouvernement helvétique eut recours à la force, fit occuper militairement les Waldstætten par les troupes helvétiques etsongeait à faire arrêter Reding et les autres chefs de la résistance, lorsqu'un coup d'Etat, le troisième depuis la révolution de 98, frappe les unitaires, dont les chefs (Ustéri, Rengger, Zimmermann) sont enfermés à l'hôtel-de-ville et forcés d'abdiquer. Dolder, Savary, Montenach de Fribourg, et Jenner, patricien bernois plein d'habileté et de finesse, avaient mené le coup de concert avec le général français Montchoisy et le ministre de France, Verninac (27 octobre). La diète helvétique est dissoute, la constitution du 29 mai rétablie en plein, et Aloïs Reding, nommé premier landamman de la Suisse.

Mais Reding n'était pas assez diplomate pour se maintenir longtemps dans ce poste difficile. Attaqué vivement par les unitaires, il se vit encore en butte aux accusations des partisans de l'ancien régime, parce qu'il refusait de concourir avec eux au rétablissement des priviléges. Son refus persévérant et patriotique de livrer le Valais à la France lui donna un ennemi plus puissant encore dans la personne du premier consul lui-même, qui encouragea sous main les unitaires à culbuter les *octobristes;* c'est ainsi qu'on nommait les partisans de la révolution d'octobre.

En effet, pendant que Reding et ses collègues faisaient dévotement leurs pâques dans leurs foyers, où ils s'étaient rendus pour quelques jours, Kouhn et Verninac opéraient une nouvelle révolution à Berne, et nommaient un gouvernement provisoire (du 16 au 19 avril 1802). Reding, revenu en toute hâte au siége du gouvernement, eut beau protester et invoquer l'appui du premier consul. Le coup d'Etat fut maintenu, Rengger, nommé landamman et président du sénat, et Dolder, qui, en *homme de liége,* surnageait à tous les naufrages, chef du nouveau pouvoir exécutif, où Ustéri et d'autres chefs du parti unitaire furent appelés à siéger à côté de lui.

Pendant que ces événements se passaient à Berne, le rétablissement des dîmes et des cens donnait lieu à l'insurrection d'un certain nombre de paysans vaudois qui parcoururent les campagnes en dévastant les châteaux et en brûlant les titres féodaux. De là le nom de *brûleurs de papiers* (bourla-papei) donné aux insurgés. Il fallut l'intervention de la France pour comprimer ce mouvement dangereux.

Bientôt après, une insurrection bien plus grave et d'une toute autre nature éclatait en Helvétie. La constitution *unitaire* avait été votée à Berne, le 30 avril, par une assemblée des notables. Mais elle n'en était pas devenue plus populaire.

Le premier consul ayant tout à coup rappelé les troupes françaises, après quatre années d'occupation, le départ de ces troupes fut le signal d'une insurrection connue, dans l'histoire suisse, sous le nom de *guerre des besaces* (Sæckli-Krieg). Le combat de la Rengg (28 août), au pied du mont Pilate, où les paysans de l'Underwald surprirent un détachement helvétique et lui tuèrent 35 hommes, ouvrit la campagne. Aussitôt les patriciens bernois appelèrent aux armes le landsturm de leur canton, sous le commandement en chef de Rodolphe d'Erlach, militaire habile autant qu'écrivain distingué. En même temps, l'ancien premier landamman de la Suisse, Aloïs Reding, ouvrait à Schwytz une diète nationale à laquelle accé-

une séance solennelle aux Tuileries, il remit l'*Acte de médiation* au député de Fribourg, Louis d'AFFRY, désigné par le premier consul pour occuper le poste éminent de LANDAMMAN DE LA SUISSE, créé par la nouvelle constitution.

CHAPITRE II

TEMPS DE L'ACTE DE MÉDIATION

Caractère de la nouvelle constitution. — Insurrection sur les bords du lac de Zurich. — Les Suisses dans les armées de Napoléon. — Incorporation du Valais à la France et occupation du Tessin. — Passage des alliés en Suisse. — Rétablissement du patriciat et origine du pacte fédéral de 1815. — (De l'an 1803 à 1815.)

L'acte de médiation donné par Bonaparte tenait le milieu entre l'ancienne organisation de la Suisse et l'unitarisme helvétique. Reprenant son ancien nom, la Confédération était composée de dix-neuf cantons, presque égaux en droits, ayant chacun leur gouvernement et leurs institutions propres [1]. L'égalité civile et politique des citoyens était maintenue, ainsi que le libre établissement. Mais l'organisation cantonale instituait des élections indirectes avec un *cens* et le grabeau, sorte d'ostracisme légal. La diète était rétablie et chaque canton devait y être représenté, non en raison exacte de sa population (comme l'eussent voulu les unitaires pour annuler l'influence des petits cantons), mais avec un avantage de deux voix en faveur des cantons qui avaient plus de cent mille âmes de population. La diète se réunissait au mois de juin de chaque année. Dans l'intervalle des sessions, le pouvoir central était confié au canton-directeur, présidé par le landamman de la Suisse. Six cantons exerçaient tour à tour, pour une année, ce pouvoir central; c'étaient Berne, Soleure, Fribourg,

[1] Ces cantons étaient Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, St-Gall, Schaffouse, Schwytz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Underwald, Uri, Vaud, Zoug et Zurich. Le Valais formait une république séparée sous la domination de la France; Genève avait été incorporé à ce pays en 1797; Neuchâtel, principauté prussienne, avait aussi vu cesser son alliance avec les cantons; il ne fut compris ni dans la république une et indivisible (de 1798 à 1803) ni dans les dix-neuf cantons de l'Acte de médiation (de 1803 à 1815).

Bâle, Zurich et Lucerne. L'avoyer ou bourgmestre du canton directeur devenait alors landamman de la Suisse et joignait ce titre à celui d'avoyer ou de bourgmestre de son canton.

Le landamman de la Suisse avait des attributions très importantes. Il pouvait lever des troupes, accréditer des envoyés auprès des puissances étrangères, nommer des arbitres et convoquer à l'extraordinaire les grands conseils et les landsgemeinden des cantons. Il dépendait aussi de lui d'instituer des inspecteurs de ponts et chaussées et d'ordonner les travaux publics les plus urgents. L'étendue de ce pouvoir eût été de nature à inquiéter les amis ombrageux de la liberté républicaine, si sa courte durée n'eût été un correctif suffisant à ces attributions consulaires.

L'intention du premier consul, en octroyant à la Suisse cette constitution, n'était pas complètement désintéressée. Il voulait fonder, sans doute, la tranquillité et le bien-être de ce pays, mais *dans les limites de son intérêt et de celui de la France,* dont la Suisse devait être la très humble alliée et auxiliaire.

L'époque de l'acte de médiation fut pour la Suisse une ère de repos, d'ordre, d'unité, de progrès, mais aussi un temps de dépendance humiliante et d'appréhensions continuelles. C'est à alléger autant que possible le fardeau de cette dépendance et à conjurer les fréquents orages qui se formaient au ciel impérial, que consiste en grande partie le rôle des premiers magistrats de la Suisse pendant l'époque décennale de la médiation.

Ce rôle délicat et patriotique fut rempli avec fermeté et sagesse par le premier landamman de la Suisse. Louis D'AFFRY, fils du comte d'Affry, lieutenant-général des armées de Louis XVI et ambassadeur de France en Hollande, avait fait sous ce père distingué son apprentissage des armes et de la diplomatie. A l'urbanité et à l'élégance d'un homme de cour, Louis d'Affry unissait une loyauté militaire et une intelligence des affaires, à laquelle sa taille élevée, la dignité de son maintien, sa belle figure et ses cheveux blancs prêtaient un charme et une autorité remarquables. Etant encore à Paris, d'Affry avait été investi par le premier consul de pouvoirs dictatoriaux pour s'en servir contre tout gouvernement ou individu qui voudrait mettre obstacle à l'établissement de la nouvelle constitution. Mais, ami de la légalité et d'un système de modération persuasive, d'Affry ne fit aucun usage de ces pouvoirs extraordinaires, et la Suisse étonnée n'apprit leur existence qu'à l'ouverture de la diète solennelle qui se tint à Fribourg pour inaugurer le règne de l'acte de médiation, le 4 juillet 1803.

Cette ouverture se fit avec une pompe solennelle, dans l'église des Cordeliers. A 4 heures du soir, les députés des 19 cantons, parmi lesquels Aloïs Reding, Ustéri et Reinhard attiraient principalement les regards, se réunirent dans la demeure du landamman, voisine du couvent, et s'acheminèrent deux à deux vers l'église, accompagnés de leurs huissiers, revêtus de manteaux aux couleurs cantonales. A la suite de la diète marchaient les autorités fribourgeoises. Le cortége était précédé d'une troupe de guerriers en cuirasses, dont le capitaine, Joseph de Diesbach [1], couvert d'un casque doré, portait l'acte de médiation, magnifiquement relié en velours bleu et brodé en or. Le chef de la Confédération prit place sur l'estrade qui avait été ménagée dans la nef; le général Ney, ambassadeur de France, les ministres d'Espagne et de la république cisalpine prirent place auprès de lui; les députés des cantons formèrent le demi-cercle autour de l'estrade. Des personnes de distinction remplissaient la nef et la tribune de l'orgue.

D'Affry fit ressortir, dans un discours étendu, les avantages et le sens de la médiation. « La médiation, ainsi parla le noble » landamman, n'imprime son sceau à aucun parti; aussi, elle » n'est point le triomphe d'un parti sur l'autre, surtout elle ne » veut point de victimes. Etre toujours et partout modéré, juste » et impartial, suivre une ligne également éloignée des deux » extrêmes; apprécier chez les hommes la loyauté, le mérite, » les talents et les services et non pas seulement les opinions; » voilà notre première règle politique. » Cette règle, d'Affry l'observa assez fidèlement aux deux époques de sa magistrature fédérale (1803 et 1809). Pour ne parler que de son canton, il protégea le chancelier Schaller, accusé de jacobinisme, et le cordelier Girard, suspect, à Rome, d'enseigner les erreurs de Kant à ses confrères. Deux autres savants suisses, l'éloquent Jean de Muller et le généreux Pestalozzi, eurent à se louer de la faveur du landamman d'Affry. Il sembla se départir de son système le jour où il ôta l'ambassade de Paris au noble philosophe Stapfer pour la donner à son cousin et compatriote Constantin de Maillardoz. Mais le libéral et unitaire Stapfer eût mal représenté la politique servile que le premier consul et futur empereur imposait à la Suisse, sous le nom de *neutralisation des partis*.

Le *landammannat* de WATTENWYL, successeur de d'Affry, et avoyer de la république bernoise (1804), fut marqué par la révolte de la campagne zuricoise. Les paysans des bords du

[1] Avoyer de 1813 à 1814 et de nouveau de 1830 à 1838.

lac *(Seebuben)*, mécontents de voir qu'au lieu d'abolir les cens et dîmes, on en eût fixé le rachat à un taux élevé, refusèrent de prêter serment d'obéissance et de fidélité à l'acte de médiation. Les magistrats que le gouvernement leur envoya pour les engager à rentrer dans le devoir, furent reçus à coup de pierres et de boules de neige. Ustéri lui-même, le démocrate Ustéri, qui était au nombre des députés, accusé de trahir la cause populaire, se vit obligé de fuir devant les insurgés. Les exhortations du landamman de la Suisse n'eurent aucun effet sur les rebelles; leur principal chef, le cordonnier Willi, déclara ne vouloir poser les armes que sur l'ordre de l'ambassadeur de France. De Zurich, l'esprit de révolte se répandait déjà dans les cantons voisins.

Le landamman Wattenwyl crut une prompte répression nécessaire; il mit sur pied plusieurs mille hommes des cantons de Berne, Argovie et Fribourg, qui livrèrent divers combats aux rebelles, réduisirent les communes les unes après les autres, et s'emparèrent des meneurs, dont quatre, le cordonnier Willi en tête, furent enfermés au Wellenberg et mis à mort par sentence du conseil de guerre qu'avait institué le landamman (25 avril). L'ambassadeur de France, dont le rôle n'est pas clair dans cette affaire, avait cherché en vain à obtenir la grâce des coupables. Aussi le premier consul témoigna-t-il un vif mécontentement de la solution sanglante donnée à la révolte.

Ces événements firent sentir la nécessité d'activer l'organisation des milices nationales, portées à 15,000 hommes seulement par l'acte de médiation. Une commission établie par le landamman Wattenwyl proposait la création d'une école militaire, d'un état-major et d'un fonds de guerre pour toute la Confédération. Ces utiles projets échouèrent en partie contre le mauvais vouloir des cantons de Vaud et du Tessin, qui prétendirent que l'organisation militaire ne regardait pas le pouvoir central. Napoléon s'opposa aussi formellement aux institutions projetées. Il craignait que le développement des forces militaires ne rendît la Suisse trop forte chez elle, et partant, moins dépendante de sa volonté.

Le titre et le pouvoir du premier consul ne suffisait plus à l'ambition de Bonaparte. Il voulut être empereur et se fit sacrer par le pape, dans la cathédrale de Notre-Dame, le 2 décembre 1804. Sept députés suisses, d'Affry en tête, étaient présents à la cérémonie et avaient pour mission de profiter de la circonstance pour traiter avec le nouvel empereur de la restitution des propriétés grisonnes saisies dans la Lombardie. Mais Napoléon, tout occupé de l'agrandissement de son

empire, n'eût pas le loisir de s'occuper des réclamations de la diète.

Peu de temps après, l'annexion à l'empire français des républiques italienne et hollandaise causa aux Suisses les plus vives alarmes. On craignait une réunion analogue ou l'établissement d'un prince, tout au moins d'un landamman à vie. Napoléon prit soin de rassurer les esprits et se montrait même disposé à restituer à la Confédération la vallée des Dappes, qu'il s'était fait céder par le canton de Vaud en 1802. Mais l'indiscrétion du conseiller zuricois Ustéri, qui donna à ce dessein une publicité prématurée dans un journal d'Allemagne, blessa l'empereur et fit manquer la négociation.

En 1805, les envahissements de Napoléon provoquèrent une coalition formidable, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. La diète, convoquée à Soleure par l'avoyer GLOUTZ, landamman de la Suisse pour cette année, ordonna une première levée de 5000 hommes pour la défense des frontières et désigna l'ancien landamman Wattenwyl pour en prendre le commandement. Celui-ci porta aussitôt à douze le nombre des colonels fédéraux, qui n'était que de quatre auparavant, mit sur pied 26 bataillons, et mérita une épée d'honneur pour la manière décidée dont il préserva les limites de la Suisse, menacées par les armées du Tyrol et du Vorarlberg. Au début de cette guerre, l'archiduc Jean d'Autriche, prince favorable aux Suisses et ami de leur historien national, Jean de Muller, avait promis de respecter la neutralité dn sol suisse si les Français la respectaient de leur côté. Le landamman Gloutz envoya son prédécesseur d'Affry au premier consul pour solliciter cette garantie. Mais Napoléon, irrité contre la diète parce qu'elle avait préféré Wattenwyl pour commander les troupes fédérales, à d'Affry qu'il avait désigné lui-même, reçut avec colère l'envoyé suisse et refusa la garantie.

Une autre affaire porta au comble le mécontentement de Bonaparte et faillit avoir les suites les plus graves pour l'indépendance helvétique. Vainqueur de la coalition à Austerlitz, l'empereur des Français avait obtenu du roi de Prusse la cession de Neuchâtel et en avait fait don à un de ses généraux favoris, le maréchal Berthier (30 mars 1806). Des négociants suisses, plus avides de gain que soucieux du sort de leur patrie, jetèrent dans ce pays pour 6 millions de marchandises anglaises, destinées à entrer en contrebande en France, où Napoléon en avait défendu l'importation sous les peines les plus sévères. Pour calmer l'empereur, le bourgmestre MÉRIAN, de Bâle, qui présidait alors aux destinées de la Suisse (1806), incarcéra les négociants coupables et fit rendre, par la diète,

un décret qui prohibait l'entrée en Suisse des marchandises anglaises, au grand détriment du commerce indigène. Mais de nouvelles idées d'annexion germaient dans l'esprit de Napoléon et trouvaient faveur auprès de quelques Suisses mécontents ou ambitieux, lorsque Jean de Muller, consulté par le premier consul sur cette question décisive, opposa à de mauvais conseils cette simple et mâle parole: « Les vrais Suisses ne veulent pas d'annexion.... Un changement de ce genre n'aboutirait qu'à faire de la Suisse une Vendée. »

Instruits du mécontentement de Napoléon, l'ancien abbé de Saint-Gall et plusieurs moines crurent le moment propice pour recouvrer leur pouvoir temporel. Un mouvemement dans ce sens se manifesta parmi le peuple de la campagne. La cour de Rome, alors en crédit auprès de l'empereur, appuyait les prétentions de l'abbé. Mais l'ancien bailli Müller-Friedberg, devenu landamman du nouveau canton, tint tête à l'orage. Napoléon s'étant prononcé pour le maintien de la sécularisation, les agitateurs furent mis en prison, et la suppression de l'abbaye princière définitivement prononcée. Elle avait duré 1200 ans.

L'année 1806 fut attristée par l'horrible éboulement de Goldau qui, en cinq minutes, détruisit quatre villages et engloutit 584 personnes (2 septembre).

Dès le mois de septembre 1803, sous le consulat de d'Affry, la diète suisse avait été contrainte par Napoléon de renouveler la capitulation militaire qui maintenait l'obligation pour les cantons d'entretenir sous les drapeaux français un corps de 16,000 auxiliaires. Mais le peu d'exactitude que montrait la France à payer les pensions arriérées des anciens militaires et les dispositions hostiles d'une partie des populations rendaient le recrutement très difficile dans certains cantons. Malgré toutes les entraves et toutes les défenses, beaucoup d'officiers et de soldats continuaient à s'enrôler pour l'Espagne ou pour l'Angleterre. Au commencement de l'année 1807, sur 16,000 hommes que la Suisse devait fournir à Napoléon, il en manquait environ 8000. L'ambassadeur Vial déclara au bourgmestre Reinhard, de Zurich, qui remplissait les fonctions de landamman de la Suisse, que l'empereur se verrait obligé d'établir l'enrôlement forcé ou la *conscription* dans les cantons, si les quatre régiments auxiliaires ne se trouvaient pas au complet pour le mois de mai suivant. Il fallut vider les prisons et organiser une *presse* ou enrôlement forcé qui atteignit tous les mauvais sujets et tapageurs d'auberges.

On parvint à grand'peine, par ces moyens violents, à com-

pléter les cadres de 12,000 hommes, qui allèrent rougir de leur sang les plaines de l'Allemagne, les rochers de la Calabre, en Italie, et les monts Cantabres en Espagne. Prodigues, comme toujours, du sang des Suisses, les généraux français avaient grand soin de placer leurs bataillons à l'avant-garde, où leurs uniformes rouges trompaient l'œil des populations et les faisaient prendre pour des Anglais, méprise chèrement payée plus d'une fois par les populations espagnoles et napolitaines.

L'année 1808 commença par de beaux discours à la diète de Lucerne. L'avoyer RUTTIMANN, cinquième landamman de la Suisse, et Jean de Montenach, député de Fribourg, cherchèrent à décorer la servitude présente des images de l'ancien héroïsme. La diète assista ensuite en corps à l'anniversaire de la bataille de Sempach, où l'orateur de la fête eut la malheureuse idée d'associer le nom de l'ancien médiateur moral de la Suisse, Nicolas de Flüe, à celui de son médiateur politique, Napoléon.

Napoléon fut moins flatté de ces louanges que de l'attitude belliqueuse que prit la Suisse lorsqu'une armée autrichienne s'approcha de ses frontières (avril 1809). Louis D'AFFRY qui, pour la seconde fois, venait de revêtir les fonctions de landamman de la Suisse, se hâta d'appeler aux armes le contingent des cantons, en confia le commandement à l'avoyer Wattenwyl et donna des ordres sévères à l'endroit des journaux et des sociétés politiques d'une couleur hostile à la France. Le monastère grison de Sainte-Lucie, dans les caveaux duquel on avait découvert des tonneaux de poudre à l'adresse des impériaux, fut occupé par les soldats de la Confédération, et l'évêque de Coire, que l'on accusait d'entretenir des intelligences avec le Tyrol autrichien, confiné à Soleure. Cet armement extraordinaire coûta à la Suisse un million et demi de francs.

Napoléon, satisfait du zèle qu'avait déployé l'autorité fédérale, en témoigna sa satisfaction au bourgmestre Reinhard, de Zurich, que d'Affry avait envoyé auprès de l'empereur à Ratisbonne. « Si je suis vainqueur, dit-il au député zuricois, je joins le Tyrol à la Suisse. » — « Sire, le Tyrol ne convient pas à la Suisse; mieux vaudrait lui donner la ville de Constance et faire du Tyrol un Etat indépendant à la façon du Valais. »

Napoléon ayant laissé de nouveau entrevoir l'idée de joindre la Suisse à l'empire germanique ou d'y créer un landamman perpétuel, l'inquiétude s'empara de nouveau des autorités fédérales et ne se calma un peu qu'à la nouvelle que

l'indépendance et la neutralité de la Suisse avaient été reconnues au traité de Vienne par l'empereur des Français, lequel, à tous ses titres, ajoutait celui de *médiateur de la Confédération suisse*, dans l'acte original de ce traité.

Cette reconnaissance solennelle de la neutralité helvétique n'empêcha pas les armées françaises de la violer peu après à Schaffouse, comme elle l'avait déjà été au commencement de l'année, par le passage d'un régiment français à Bâle. Les plaintes patriotiques du landamman d'Affry demeurèrent sans résultat.

Le joug de la France, déguisé en médiation, devenait tous les jours plus écrasant. Un joug excessif pesait sur la presse[1]. Le Valais, détaché de la république helvétique en 1802, nonobstant les courageuses protestations de l'envoyé Stapfer, et malgré les supplications de ses habitants, fut définitivement incorporé à la France au mois de mai 1810. Trente mille hommes, aux ordres de Berthier, prince de Neuchâtel, occupèrent ce pays (12 novembre), transformé en département du Simplon.

Le même sort était réservé au Tessin. Les plaintes du peuple de ce canton, pas plus que les protestations de l'avoyer WATTENWYL (landamman de la Suisse pour l'année 1810), ne purent empêcher que ce pays ne fût subitement envahi par les troupes de Napoléon, dans le but d'extorquer à la diète la cession de ses anciens bailliages italiens. Alors déjà comme en 1855, on prit pour prétexte de cette occupation inique le langage de certains journaux et la propagande des réfugiés lombards dont ce coin de terre était l'asile.

A la tyrannie politique se joignit bientôt une tyrannie commerciale extraordinaire. Napoléon réclama comme sa propriété toutes les denrées coloniales qui étaient en Suisse, et, par suite de cette mesure inique, 20,000 familles se trouvèrent sans pain dans les cantons orientaux de la Suisse. Dans les villes de Genève et de Neuchâtel, annexées à la France, on brûla sur la place publique des monceaux de toile, de percale, de mousseline, de coton filé et de cuirs tannés de provenance anglaise. La prohibition des denrées coloniales de même provenance obligea les familles suisses à se passer de café et de sucre, ou de substituer à ces denrées le miel et le cacao. La moindre réclamation dans la presse ou dans la salle des con-

[1] Les journalistes les plus spirituels du temps, et sans distinction d'opinion, Zschokke, Höpfner, Muller-Friedberg, eurent à se plaindre des entraves et des rigueurs de la France, qui supprimait à son gré les journaux et en faisait incarcérer les auteurs.

seils était punie de la suppression du journal ou de l'exclusion du magistrat assez téméraire pour oser élever la voix contre l'arbitre des destinées de l'Europe.

Mais cette tyrannie, loin d'énerver le caractère de la nation et d'abattre le courage de ses chefs, retrempa leurs sentiments de patriotisme et de fierté nationale.

Tandis qu'en France, peuple, armée et magistrature, fascinés par la victoire, baisaient les chaînes d'or que lui imposait le despotisme de ce César d'origine étrangère; pendant qu'un cortége de rois faisait antichambre aux Tuileries ou sous la tente impériale, les premiers-nés de la liberté se montrèrent dignes d'en être les derniers représentants au milieu de l'Europe continentale.

« La Suisse, dit un historien, porta sans doute le joug qui pesait sur le continent; mais elle resta debout, elle ne rampa point ; on la vit asservie, jamais servile [1]. »

L'indignation qui remplissait les cœurs fit explosion dans les plaintes éloquentes qu'exhalèrent plusieurs députés à la diète de Soleure (avril 1811), présidée par l'avoyer GRIMM, sixième landamman de la Suisse. « Sachons repousser la force par la force, » s'écria le jeune et chaleureux député Sidler, de Zoug. « Les Suisses, dit le magnanime landamman de Schwytz, Aloïs Reding, les Suisses ne sacrifieront pas pour sauver la vie ce qui est le prix de la vie, l'honneur et l'indépendance de la nation. »

Ces paroles et l'attitude de la diète allumèrent la colère de Napoléon. L'audacieux conquérant, accoutumé à briser tous les obstacles et qui venait encore récemment de précipiter le vénérable pape Pie VII de son trône dans une prison, ne comprenait pas la témérité du petit peuple qui osait lui résister en face. « On me jette le gant, dit-il aux députés suisses qui étaient accourus le féliciter sur la naissance de son fils, le petit roi de Rome. J'enverrai 50,000 hommes. J'ai écrasé les Russes, je viendrai bien à bout de la Suisse. Un beau jour, à minuit, je signe la réunion de votre pays à la France. »

Mais la fortune, si longtemps propice à Napoléon, abandonna tout à coup ses drapeaux. Le géant des combats s'engagea dans cette terrible campagne de Russie (1812), où d'une armée composée de près de 600,000 hommes de toutes nations, il revint à peine 50,000.

La Confédération seule perdit 6000 hommes sur les 14,000 Suisses qui se couvrirent de gloire aux journées de Polocsk, de Borizoff et au passage de la Bérésina (d'octobre à novem-

[1] M. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XVIII.

bre). La bataille de Leipzig (18 octobre 1813) acheva de briser la puissance du colosse en Europe.

Le bourgmestre REINHARD, de Zurich, landamman de la Suisse pour la seconde fois, saisit habilement l'occasion pour faire restituer à la Suisse le Tessin, annexé depuis trois ans au royaume d'Italie. Mais trop confiant encore dans l'étoile de Napoléon, il refusa de proclamer la *neutralité absolue* du corps helvétique, en l'appuyant d'un armement général, comme le voulait l'avoyer de Mullinen. Plus tard, apprenant que les souverains alliés, Alexandre I[er] de Russie, François I[er] d'Autriche, et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, se préparaient à pénétrer en France par le territoire helvétique, Reinhard fit alors proclamer à la diète de Zurich la neutralité helvétique. Cette déclaration tardive ne satisfit pas les souverains: « Votre neutralité, direntils, il fallait la faire » respecter de la France. L'empereur compte encore, à l'heure » qu'il est, de vos soldats sous ses drapeaux et des partisans » dans vos conseils. » La diète et son chef se berçaient néanmoins encore de l'espoir que le sol helvétique ne serait pas violé. Mullinen et le petit conseil de Berne eurent beaucoup de peine à décider Reinbard à lever 12,000 hommes, dont il remit le commandement à l'ancien landamman de Wattenwyl. Mais tous les efforts du général pour obtenir des pleins pouvoirs et des levées plus considérables, demeurèrent infructueux [1].

La question de la neutralité s'agitait, dans l'intervalle, sous la tente des souverains, où, pendant que César Laharpe et Jonïini plaidaient la cause de l'inviolabilité de la Suisse, le comité aristocratique des Waldstætten, dont faisait partie le célèbre publiciste Charles-Louis de Haller, pressait, au contraire, l'entrée des armées autrichiennes et le rétablissement de l'ancienne Suisse.

Le comité réactionnaire l'emporte. 160,000 Autrichiens s'approchent de Bâle; tels autrefois les Armagnacs. Comme leurs ancêtres aussi, les soldats de Wattenwyl demandent à combattre et à mourir. Les Bâlois partagent leur héroïsme. L'aspect seul de ces hommes résolus eût suffi peut-être pour empêcher l'invasion. Mais craignant pour son pays les suites d'une lutte par trop inégale, Wattenwyl, au lieu de combattre, se replie et congédie ses soldats par une proclamation qui fait couler des larmes de désespoir des yeux de ces braves. Un grand nombre brisent leurs armes; l'officier vaudois chargé de défendre le passage du Rhin, Guiguer de Prangins, ne

[1] Le biographe de Reinhard, Charles de Muralt, n'ose dire si ce fut avarice ou pusillanimité. Page 239.

consent à se retirer que sur l'ordre écrit du général en chef (21 décembre 1813).

Le passage des alliés s'effectua alors sans difficultés à travers la Suisse, et par les villes de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne et Genève (du 21 au 30 décembre). Ces troupes observaient une exacte discipline; mais la fièvre jaune qu'elles traînaient à leur suite engendra une grande mortalité et fit beaucoup de victimes.

Le passage des Autrichiens eut de graves conséquences en politique. Malgré l'esprit bienveillant de l'empereur Alexandre et de son libéral ministre Capo d'Istria, résidant à Zurich, et plus tard président de la Grèce, l'influence des rois alliés s'exerça en partie dans le sens du comité de Waldshout, patronné par le prince de Metternich, le tout-puissant ministre de l'empereur d'Autriche.

Avant même que l'armée autrichienne eût mis le pied sur le sol suisse, un envoyé de Metternich, le diplomate saxon Senft-Pilsach, était parvenu à opérer une restauration à Berne. Les patriciens, nombreux dans les conseils de l'acte de médiation, se laissèrent aisément persuader de rétablir l'ancien gouvernement (21 décembre 1813).

A peine restauré, le patriciat, sans souci des droits acquis et de l'opinion publique, réclamait la propriété de Vaud et d'Argovie. Le général autrichien Bubna reçut l'ordre de sa cour de faire rentrer le Pays de Vaud sous la domination bernoise. Mais l'opposition unanime du peuple vaudois et la fermeté de ses chefs, Henri Monod, Jules Muret, Auguste Pidou, empêchèrent l'exécution de cet ordre. Les anciennes familles feodales elles-mêmes que la révolution avait dépouillées de leurs priviléges, firent cause commune avec le peuple. Rovéréa, le chef de la légion fidèle et ancien compagnon d'armes de Bubna, déclara sans détour au général que la domination de Berne était devenue impossible dans ce pays.

L'entrée des alliés eut pour heureux effet la délivrance de Genève, Valais et Neuchâtel. La garnison de Genève capitula entre les mains du général Bubna (le 31 décembre). Quinze années de domination étrangère avaient passé sur cette ville sans y altérer l'esprit national. Genève releva avec bonheur ses institutions républicaines et sollicita une garnison suisse, « premier pas vers cette réunion à la Confédération si vive» ment désirée par les Genevois [1]. »

Trois compagnies fribourgeoises prirent possession de cette ville (1er juin 1814), au milieu d'un enthousiasme indescrip-

[1] M. Rilliet de Candolle, p. 111.

tible, auquel un éminent historien, Charles de Sismondi, prêta sa voix éloquente et rappela l'alliance conclue trois siècles auparavant avec ces mêmes Fribourgeois, « premiers » pères et protecteurs de la liberté genevoise. »

Le pays de Neuchâtel, cédé par la Prusse au prince Alexandre Berthier, avait été doté, sous l'administration de ce dernier, de ponts et de routes remarquables. Mais le régime du bon plaisir et la conscription militaire avaient bien atténué les bienfaits de ce règne. Au bout de huit ans, Neuchâtel, sans avoir jamais vu son prince français, rentra d'autant plus volontiers sous le sceptre de la Prusse que le roi Frédéric-Guillaume III acquiesça au vœu des quatre bourgeoisies qui demandaient une réunion à la Suisse entière, au lieu de l'alliance partielle qui avait existé précédemment.

La diète, en revanche, ne consentit pas sans peine à l'annexion d'un pays dont la double existence comme canton et principauté pouvait donner lieu à des conflits et faire craindre des complications pour l'avenir. L'acte d'union ne fut rédigé que le 6 avril 1815. Neuchâtel forma alors le 21e canton de la Confédération, et prit rang entre le Valais et Genève, formant l'un le 20e et l'autre le 22e membre de la ligue helvétique.

L'entrée des alliés en Suisse amena l'annulation de l'acte de médiation, décrié à la fois comme une importation étrangère et comme l'œuvre de Napoléon. Dès le 29 décembre 1813, une diète de dix cantons, présidée par Reinhard, à Zurich, avait déclaré cet acte dissous. Le plan de Reinhard était de donner à la Suisse un nouvel acte fédéral basé, comme le précédent, sur l'*égalité des droits* et sur l'indépendance des anciens et nouveaux cantons. Mais les patriciens bernois, dont ce plan détruisait tous les projets, formèrent une ligue avec ceux de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, pour le rétablissement des XIII cantons.

Des révolutions eurent lieu dans ces trois villes. A Soleure, les membres encore vivants de l'ancien gouvernement, les Gloutz en tête, s'emparèrent de l'hôtel-de-ville ainsi que de l'arsenal, et firent occuper Olten, foyer du parti démocratique (dans la nuit du 8 au 9 janvier). Une tentative des campagnards pour culbuter le gouvernement du 8 janvier échoua (2 juin). Appuyé sur les baïonnettes bernoises, le gouvernement frappa de l'exil et de l'amende plusieurs chefs du parti démocratique, entre autres l'historien Glutz-Blozheim, le premier continuateur de Jean de Muller, et Joseph Munzinger d'Olten, dont l'énergie, tempérée de bon sens et de circonspection, devait briller plus tard dans la sphère cantonale et

fédérale. Le plus compromis des démocrates, le colonel Schmid, fut condamné à mort et eut à subir toutes les angoisses du supplice avant de recevoir la nouvelle de sa grâce.

A Fribourg, la révolution se fit avec des apparences plus légales (14 janvier 1814). La proposition d'annuler l'acte de médiation, présentée inopinément en grand conseil, et en l'absence du populaire avoyer Joseph de Diesbach, envoyé à la diète de Zurich, passa à la majorité de 26 membres, tous patriciens, à l'exception d'un seul, contre 25, tous campagnards, sauf deux nobles (Praroman et Castella). La noblesse en général continuait à faire cause commune avec les bourgeois et les paysans contre les patriciens, dirigés par l'ambitieux Jean de Montenach, principal auteur du 14 janvier. Plusieurs communes, Bulle et Morat en tête, protestèrent contre ce coup d'Etat; on y envoya des troupes. Des citoyens courageux, François Duc, Guillaume d'Affry, fils du landamman, Joseph de Praroman, l'avocat Chappuis, l'avocat Louis Fournier, le même qui figura depuis à la tête du Sonderbund, réclamèrent auprès des représentants des puissances contre le rétablissement du patriciat. Mais leurs démarches échouèrent contre l'opiniâtre résistance du nouveau gouvernement. La protection des ambassadeurs ne parvint pas même à les dérober à l'amende, à la prison et à la privation des droits politiques (24 décembre 1814).

A Lucerne, un certain nombre de patriciens (des Pfyffer, Gœldlin, Segesser) s'emparèrent de l'arsenal et de l'hôtel-de-ville. De connivence avec eux, un ancien magistrat helvétique, le landamman Vincent Ruttimann, fit poser les armes à 300 miliciens de la campagne qui se disposaient à attaquer les réactionnaires (15 février). L'avoyer campagnard et libéral Krauer fut éliminé avec ses amis politiques.

Un mouvement plus violent encore s'était accompli à Coire où 2 à 300 paysans firent irruption dans la salle du grand conseil. Le baron de Salis-Zizers, qui les commandait, força le gouvernement de rétablir les anciennes ligues grisonnes et fit même voter la rupture du lien confédéral avec la Suisse (4 janvier 1814). Trois magistrats patriotes, Tscharner, Planta et Sprecher, réussirent à maîtriser le mouvement et à empêcher la séparation.

L'esprit de réaction s'étendit à tous les cantons auxquels la révolution avait fait perdre quelque propriété ou droit souverain. Pendant que Berne revendique Vaud et Argovie qui lèvent des troupes pour protéger leur indépendance, Uri veut recouvrer la Léventine unie au Tessin; Schwytz, la Marche,

Utznach, Sargans annexés à St-Gall. L'abbé de St-Gall, de son côté, proteste contre la sécularisation de sa principauté (13 mars 1814).

La diète de Zurich, sous Reinhard, écarta toutes ces réclamations. Mais Berne lui opposa une diète séparée. Huit des plus anciens cantons se réunirent à Lucerne, présidés par l'avoyer Ruttimann [1].

La Suisse offrit alors un spectacle bien déplorable; c'était celui de deux diètes hostiles invoquant chacune l'appui des puissances étrangères. Ces dernières mirent fin à ce scandale, en ordonnant à la diète séparée de Lucerne de se dissoudre.

Toute la Suisse alors se réunit à Zurich pour élaborer un nouveau pacte qui consacrait l'indépendance des 19 Etats de l'acte de médiation, plus, les trois nouveaux cantons de Valais, Neuchâtel et Genève.

Mais la Suisse, envahie par les alliés, n'avait pas recouvré le droit de disposer librement de ses destinées. Le nouveau pacte dut être soumis à la sanction des souverains réunis en congrès à Vienne pour régler le sort de l'Europe bouleversée par les événements des quinze dernières années. Le corps helvétique s'y fit représenter par trois députés, dont l'un, le circonspect Reinhard, défendit le pacte tel qu'il était sorti des délibérations de Zurich, tandis que le fougueux et subtil Jean de Montenach travaillait à restaurer la vieille ligue des XIII cantons et formula même un jour le vœu de voir établir une république distincte composée des quatre cantons aristocratiques avec Berne pour vorort. A côté des députés fédéraux, il y avait un délégué bernois, Zeerleder, chargé de soutenir les prétentions de son gouvernement sur Vaud et Argovie. Mais Berne comptait sans César de Laharpe et son puissant protecteur, l'empereur de Russie. Argovie, dont la cause était identique à celle de Vaud, se fit représenter par l'ancien ministre helvétique Rengger.

Après de nombreux pourparlers, le congrès confirma *in globo* l'acte fédéral conçu à Zurich; mais, comme il l'avait fait pour d'autres Etats, il disposa sans façon de plusieurs contrées et territoires. Ainsi, pour indemniser Berne de la perte de Vaud et d'Argovie, on réunit à son territoire la ville de Bienne et le Jura ou ancien évêché de Bâle, sans tenir compte de la différence de langue et de religion et contre le vœu for-

[1] C'étaient Uri, Schwytz, Underwald, Lucerne, Berne, Zoug, Fribourg et Soleure. Meyer de Knonau, *Manuel de l'Histoire de la Confédération*, II, 749.

mel exprimé par les habitants de ce dernier pays de former un canton distinct[1].

Genève reçut un accroissement considérable par la réunion de Versoix, Carouge et onze communes catholiques détachées de la Savoie. Trois provinces de ce dernier duché, le Chablais, le Faucigny et le Genevois, demandaient à être suisses; elles avaient fait partie du territoire helvétique au XVI[e] siècle, et l'incorporation de ces pays eût donné à la Confédération tout le bassin du Léman avec la frontière militaire dont elle avait besoin pour défendre son indépendance. Mais la Suisse, imprévoyante et divisée, se borna à stipuler la neutralité de ces provinces avec la faculté de les occuper en cas de guerre. Même le petit pays de Gex, dont l'habile et généreux diplomate genevois, M. Pictet de Rochemont, avait obtenu d'abord la cession ou plutôt la restitution à la Suisse[2], demeura réuni à la France.

Mais au moment où les affaires suisses étaient en train de recevoir une solution définitive à Vienne, Napoléon, relégué par les souverains à l'île d'Elbe (depuis le 20 avril 1814), s'échappait de sa prison et rentrait en France, aux acclamations de l'armée qui passa en majeure partie du camp des Bourbons dans celui de l'empereur. Presque seuls, les régiments suisses que commandait Charles d'Affry, un des héros de la Bérésina, résistèrent à l'entrainement général et demeurèrent fidèles au serment prêté à Louis XVIII. La crainte que le retour de Napoléon ne fît courir de nouveaux périls à la neutralité helvétique, engagea la diète à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, placée sous les ordres du vieux général Bachmann, qui avait battu les troupes helvétiques en 1802. Mais la fameuse bataille de Waterloo (18-20 juin) et la captivité de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène vinrent mettre un terme aux aventures inouïes de cet homme unique dans l'histoire.

La France se vit alors envahie pour la seconde fois par les alliés, et la Suisse, influencée par des officiers ambitieux de jouer un rôle, eut la faiblesse de joindre ses troupes à celles des ennemis de Napoléon. 25,000 hommes, commandés par Bachmann de Glaris, Castella de Berlens et Nicolas Gady, tous deux Fribourgeois, pénétrèrent dans la Franche-Comté et s'en emparèrent après quelques escarmouches. Un autre corps de 6,000 hommes, sous Charles d'Affry, coopérait au

[1] L'annexion de Gersau au canton de Schwytz avait été votée en diète par 17 voix contre 6, favorables à l'indépendance de cette république microscopique.

[2] Voir page 352.

siége de Huningue, formé par les Autrichiens, aux ordres de l'archiduc Charles (28 août).

Pendant le siége même d'Huningue, la LONGUE DIÈTE, ainsi nommée parce qu'elle siégeait à Zurich depuis plus d'un an (d'avril 1814 à août 1815), déclara en vigueur le nouveau pacte fédéral. L'archiduc Charles vint exprès d'Huningue pour assister à la prestation du serment. Un seul Etat, le demi-canton du Nidwald, travaillé par le comité réactionnaire de Waldshout, montra la même aversion pour le nouveau pacte que pour la constitution helvétique. L'envoi de 600 hommes, accompagné de commissaires fédéraux, fit revenir ce peuple indomptable à d'autres sentiments; dans deux landsgemeindes consécutives, Nidwald vota l'adoption du pacte (17 août 1815).

Ainsi fut juré un nouveau serment d'alliance en 1815, c'est-à-dire la 524e année depuis le premier serment fédéral.

Heureux du triomphe de son indépendance, le canton de Vaud honora par une ovation solennelle le grand citoyen César Laharpe. Le diplomate russe, Capo d'Istria, reçut la bourgeoisie d'honneur de Vaud et de Genève pour les services rendus à ces deux cantons.

Dès la première année de son émancipation, le canton de Vaud avait adopté le vert et le blanc pour ses couleurs, avec cette devise : « Liberté et Patrie. »

CHAPITRE III

TEMPS DE LA RESTAURATION

—

Le pacte de 1815. — Le patriciat s'appuie sur les capitulations militaires et les jésuites. — Etablissement de ces derniers à Fribourg. — Lutte du libéralisme contre l'absolutisme religieux et politique. — Monuments et institutions remarquables de cette époque. — Mouvements démocratiques, avant-coureurs d'une révolution. — (De l'an 1815 à 1830,)

Le pacte de 1815, inférieur à l'acte de médiation au point de vue de l'unité nationale comme à celui des droits des citoyens, établissait une Confédération de 22 cantons avec trois vororts ou cantons directeurs alternatifs, qui étaient Berne, Zurich et Lucerne. La charge de landamman de la Suisse, illustrée par les d'Affry, Wattenwyl et Reinhard, était sup-

primée. L'avantage de deux voix accordé aux six grands cantons leur était enlevé. La diète de 1798 reparaissait avec son cortége d'instructions, de protocoles ouverts, de *referendum*, qui entravaient la marche des délibérations et ajournaient pendant des années entières la solution des questions les plus importantes. La liberté des cultes et le libre établissement garantis dans la constitution unitaire avaient disparu du nouveau pacte dont l'article 12, en revanche, garantissait l'existence des 59 couvents de la Suisse. Les concordats entre cantons, par lesquels on chercha à suppléer au manque d'unité, firent naître eux-mêmes de nouvelles occasions de conflits.

Les constitutions cantonales étaient moins libérales encore. Celles qui n'établissaient pas le patriciat consacraient le renouvellement des grands conseils par eux-mêmes, l'inamovibilité des fonctions, la confusion des pouvoirs, la censure, le huis clos des assemblées délibérantes et la défense de publier des comptes rendus de leurs séances. Le droit de pétition n'était garanti que dans très peu de cantons. A Fribourg et à Berne, on avait eu l'air d'accorder une sorte de représentation au peuple; mais ces délégués, très inférieurs en nombre à ceux de l'aristocratie, étaient la plupart du temps pris dans les rangs de la magistrature subalterne des districts. Ainsi, au moment de la révolution de 1830, sur 299 membres dont se composait le grand conseil de Berne, il n'y en avait que 99 qui ne fussent pas patriciens ou bourgeois de la capitale. A Fribourg, où le grand conseil comptait 144 membres, et où la constitution donnait 36 députés à la campagne, il y en avait tout au plus 20 qui appartinssent réellement aux petites villes et communes rurales qu'ils étaient censés représenter. Quant aux préfets des districts, ils étaient, comme à Zurich et à Berne, tous tirés des rangs de la bourgeoisie secrète et privilégiée de la capitale [1].

Mais les emplois de l'Etat, modestement rétribués à cette époque, ne pouvaient offrir une carrière lucrative qu'à un petit nombre de patriciens suisses. Ils trouvèrent un ample dédommagement dans les capitulations militaires conclues par la diète avec la France (1816), les Pays-Bas (1818), Naples (1829). Un service de parade et de salon avait remplacé les sanglants hasards de la guerre napoléonienne. Un des chefs de l'invasion de 1815, le colonel Gady, ancien secrétaire et confident du landamman d'Affry, obtint, en récompense de son zèle bourbonnien, une position qui faisait de lui en réalité

[1] Muller-Friedberg, *Schweizerische Annalen*, *Helvetia*, VIII.

le colonel-général des Suisses dont S. A. R., le duc de Bordeaux, avait le titre honorifique.

Au commencement de son règne le patriciat fribourgeois, favorable au progrès intellectuel, avait rétabli le conseil d'éducation supprimé en 1803, à la requête de l'évêque Guisolan. L'école primaire de Fribourg, fréquentée par 400 enfants tirés de toutes les classes de la population, égalait en célébrité et surpassait peut-être en résultats positifs les établissements de Pestalozzi, à Yverdon. Une académie savante devait prendre la place du collége suranné de St-Michel. Le P. Girard, l'âme de toutes ces réformes, était parvenu à réunir autour d'une pensée de bien public une partie du clergé et de l'aristocratie fribourgeoise (1813). Mais les efforts du parti opposé firent évanouir ce beau zèle et provoquèrent une série d'événements funestes pour le canton de Fribourg et la Suisse en général, dont toute la partie catholique était alors soumise aux mêmes influences.

Malgré leur suppression par le pape Clément XIV, les jésuites n'avaient pas cessé d'exister en Valais et ailleurs en Suisse sous une forme latente et mystérieuse. Après leur rétablissement officiel par le pape Pie VII, en 1814, les jésuites du Valais firent des démarches pour être reçus à Soleure et à Fribourg.

A Soleure, le grand conseil, d'accord avec les professeurs ecclésiastiques du collége, rejeta *à perpétuité* la motion d'appeler les jésuites (15 juin 1816). L'administrateur du diocèse de Constance, le généreux et libéral Wessenberg (dont relevaient Soleure et neuf autres cantons suisses), approuva la conduite du clergé soleurois. Mais ce prélat, par ses réformes et les concordats qu'il avait signés avec plusieurs cantons, s'était attiré la haine du nonce Testaferrata; il fut dénoncé à Rome. En même temps les gouvernements cantonaux, séduits par la perspective d'un *évêché national*, demandèrent et obtinrent d'être détachés du diocèse de Constance auquel la Suisse appartenait depuis mille ans. Le chapitre de Constance et le primat d'Allemagne, Dalberg, protestèrent en vain.

La promesse d'un évêché national ne se réalisa point. Sur les ruines de celui de Constance s'élevèrent, après plusieurs années de négociations infructueuses, deux diocèses nouveaux, le double évêché de Saint-Gall-Grisons (1824) et l'évêché de Bâle (1828). Une accusation d'hérésie portée par le nonce à Rome, contre le père Girard, écarta le savant cordelier du siége épiscopal en 1815. Un curé de campagne, Pierre-Tobie Jenny, fut élu à sa place (1815) et signala son avénement à l'épiscopat par le rétablissement de la fête de Villmergen,

La Suisse fut contrainte d'y accéder et rendit plusieurs décrets ou *conclusum* contre la presse et les réfugiés, nombreux comme toujours sur le sol helvétique.

Mais les souverains n'étaient point encore satisfaits et parlaient dans leurs congrès à Vérone et à Johannisberg, d'occuper la Suisse et d'y établir un prince de l'ancien régime. A la tribune française même, un des chefs de l'opposition, l'éloquent général Foy, dont le rôle naturel eût été de défendre la Suisse contre les légitimistes de la chambre des députés, tenait un langage méprisant pour ce petit pays et sa neutralité (juin 1821). Un citoyen vaudois longtemps méconnu des siens, le général Jomini, se chargea de répondre aux souverains et aux libéraux de parade[1]. César Laharpe ne resta pas en arrière et défendit chaleureusement le principe de l'indépendance helvétique.

Le gouvernement de Bâle donnait à la même heure un bel exemple à ses co-États. Il maintint énergiquement le droit d'asile, et l'abrogation des *conclusa*, qui eut lieu en diète l'année suivante (1824), rouvrit aux réfugiés de tous les partis le seul abri que pût leur offrir l'Europe, tout entière aux mains de la Sainte-Alliance. Aux bonapartistes, aux régicides, aux libéraux d'Espagne et d'Italie, vinrent se joindre encore 160 Grecs, fuyant les atrocités des Musulmans, bourreaux de leur patrie, à la délivrance de laquelle devaient contribuer efficacement les dons généreux d'Eynard, de Genève, et les talents militaires de Meyer, Heidegger, Hahn et d'autres Philhellènes des cantons.

Puissante pour comprimer et créer des entraves, la diète l'était rarement pour faire le bien et réaliser les réformes les plus indispensables. C'est ainsi qu'elle travailla inutilement à adoucir le sort des malheureux heimathlosen, ces parias de l'âge moderne et dont la présence faisait tache à la liberté suisse, comme le maintien de l'esclavage est une honte pour l'indépendance américaine. Elle ne réussit pas davantage à introduire un système monétaire uniforme et à abolir les péa-

[1] « A les en croire, disait-il, il suffirait des caprices du conseil Aulique de Vienne, ou du comité militaire de Paris pour qu'un injuste agresseur décidât de l'existence d'une nation de deux millions de braves qui peut mettre plus de soldats sur pied que Frédéric-le-Grand n'en avait en montant sur le trône de Prusse! Non! Helvétiens, vous ne souffrirez jamais un tel outrage! Que vos chefs étudient les dernières guerres, apprennent à combiner leurs marches ou leurs bataillons, comme Napoléon ou Wellington, et à guerroyer, au besoin comme les Vendéens et les Espagnols Il ne faut que de la bonne volonté. N'avez-vous pas fourni des Hotze à l'Autriche, des Reynier, des Laharpe et des Muller à la France. J'ai vu nos braves milices surpasser de beaucoup l'attente que je m'en étais formée..... » Jomini, *Epître d'un Suisse à ses concitoyens*, 1822 et 23.

ges intérieurs et les prohibitions de denrées entre les cantons, mesures aussi funestes à la prospérité matérielle du canton qu'opposées aux sentiments de fraternité qui doivent unir les fils d'une commune patrie. L'année 1817 est restée tristement célèbre par la disette sans exemple qui désola des contrées entières, provoqua une émeute de subsistances à Genève et réduisit la population glaronnaise à un état si déplorable qu'on vit des malheureux se nourrir des mois entiers de l'herbe des champs, comme de vils animaux. Les barrières cantonales ne tombèrent pas même devant une telle infortune, et Glaris, déjà tristement célèbre par la vente des emplois publics qui se faisait en pleine landsgemeinde, devint l'Irlande de la Suisse[1].

L'impuissance de la diète se trahit encore dans la querelle qui s'éleva entre Berne et Vaud au sujet du droit d'entrée (ohmgeld) dont le premier de ces cantons avait frappé les vins de l'autre. Vaud eut beau invoquer le pacte fédéral, dont l'article 11 garantissait le libre achat des produits et des marchandises indigènes: Berne déclina la compétence de la diète. Cet Etat opposa la même fin de non-recevoir aux justes prétentions que faisait valoir l'Etat de Soleure, comme créancier des anciens princes-évêques de Bâle, dont Berne avait hérité les charges avec le territoire en 1815.

Contradictions, déchirement, discorde, telle est souvent l'image de la Suisse de 1815 à 1830.

Mais ici encore, comme pour le XVIIIe siècle, il y aurait injustice à souscrire au jugement exclusif porté par l'historien Zschokke, et à ne pas reconnaître les progrès moraux, intellectuels et économiques accomplis pendant la paix profonde dont jouit la Confédération pendant cet espace considérable de quinze années qu'on nomme la Restauration.

Au point de vue même purement politique et national, on doit à la diète de ce temps une amélioration importante. L'organisation militaire, ce paladium de l'indépendance helvétique, reçut les développements dont l'acte de médiation avait posé le principe sans pouvoir l'appliquer à son gré et dans toute son étendue. Le conseil de guerre fédéral, l'école militaire de Thoune, les premiers travaux de triangulation et les divers règlements de l'armée suisse, sont des créations de ce régime décrié et doivent beaucoup au colonel Finsler, ancien général-major au service de Hollande.

[1] Muller-Friedberg, Tillier. A Schwytz aussi le landamman Weber, le chef du parti aristocratique ou plutôt démagogique, fit décider à la landsgemeinde que tout nouveau fonctionnaire paierait 5 batz à chaque votant.

Les temps de la Restauration sont marqués par l'érection de plusieurs monuments grandioses. Le lion de Lucerne (1821), l'obélisque de Morat (1822), le bloc de granit élevé à Wengi, de Soleure (1823), les tables de marbre consacrées aux héros de Neueneck, dans la grande église de Berne, et la colonne commémorative de la bataille de St-Jaques, près de Bâle (1825), sont des signes oculaires de l'enthousiasme patriotique qui s'était emparé des gouvernements et des particuliers dans les premières années de la période dite aristocratique de 1815 à 1830.

La même époque est témoin des premiers efforts sérieux des philanthropes pour améliorer le régime des prisons et vit introduire le système pénitentiaire à Lausanne et à Genève (1820). Une autre grande œuvre philanthropique, le dessèchement des marais de la Linth, fut terminée en 1822; mais l'initiative de cet immense travail, qui rendit 20,000 arpents à la culture, est due à la diète de l'acte de médiation et a immortalisé le nom d'un noble magistrat du régime unitaire, Jean-Conrad Escher, auquel un décret du gouvernement zuricois accorda en récompense pour lui et ses descendants le surnom d'*Escher de la Linth* (1822). Le progrès des arts mécaniques est marqué par l'établissement du premier bateau à vapeur, le *Guillaume-Tell*, sur le lac de Genève (1827).

L'esprit d'association, auquel le XVIII[e] siècle avait donné l'éveil, prit un essor extraordinaire et donna naissance à une foule de sociétés nouvelles, religieuses, philanthropiques, scientifiques, militaires, etc.[1]. La Société suisse d'utilité publique, fondée à Zurich en 1810, par les soins du généreux médecin Gaspard Hirzel, a rendu et rend encore chaque jour des services signalés à l'humanité, à l'industrie et à l'éducation publique. Cette dernière branche eut alors son âge d'or. Pendant que les écoles primaires et moyennes d'Yverdon, de Fribourg et d'Hofwyl maintiennent ou étendent leur réputation en Europe, l'université de Bâle rajeunie, tend à restituer à la Suisse allemande le centre intellectuel qu'elle avait perdu depuis la séparation religieuse. Plus favorisée encore, l'académie de Genève voit briller à la fois dans ses chaires et dans les conseils de la république des savants du premier ordre,

[1] La Société des sciences naturelles fut fondée à Genève par le docteur Gosse en 1815; la Société des étudiants de Zofingue en 1818; la Société des carabiniers fédéraux date de 1824 et se réunit pour la première fois à Aarau Les loges maçonniques créées au XVIII[e] siècle se multiplièrent à cette époque, sans exercer néanmoins l'influence décisive que leur prêtent les écrivains passionnés qui, à l'exemple de Barruel, veulent voir partout l'action des sociétés secrètes.

parmi lesquels se distingue comme orateur, publiciste, jurisconsulte, le professeur italien Pellegrino Rossi, qui, pendant 16 ans (de 1816 à 1832), se montre l'ardent promoteur des libertés constitutionnelles dont il scellera de son sang la défense à Rome en 1849[1].

Certes, les monuments, la célébrité scientifique et plusieurs des institutions dont jouissait la Suisse à cette époque, étaient bien propres à flatter le sentiment national. Une partie aussi des principaux magistrats de ce régime du privilége, comme l'appelaient ses adversaires, méritaient le respect et la confiance de leurs administrés, par leur probité, leur loyauté et la gravité imposante de leur vie et de leur caractère. Mais rien ne pouvait faire oublier aux citoyens des classes inférieures les droits dont les avait dépouillés une restauration accomplie par la ruse ou la violence et avec l'aide des puissances étrangères.

Il se trouvait d'ailleurs dans tous les cantons des hommes ardents, attentifs à rappeler au peuple ses droits et à entretenir dans les esprits le désir de les recouvrer à la première occasion. Les cercles de lecture et les tirs cantonaux et fédéraux devinrent les foyers de l'opposition démocratique. Les journalistes persécutés leur prêtèrent le concours actif de leurs colonnes, qui, sous les ciseaux de la censure, trouvèrent moyen de faire entendre ce qu'elles n'osaient pas dire. Une opposition plus ou moins forte existait aussi au sein des gouvernants, dont une partie, obéissant aux idées de liberté ou à des maximes de prudence, inclinaient aux concessions et aux réformes, tandis que les autres, aveuglés par l'esprit de caste ou les traditions aristocratiques, se refusaient à tout changement, à toute innovation.

Comme à certains égards les doctrines des partis en France et en Suisse avaient de l'analogie, on a voulu en conclure que les révolutions suisses de 1830 et 1831 n'étaient que l'écho et le contre-coup de la révolution française de juillet 1830. Mais il est aisé de voir, par la marche des événements, que la révolution suisse de 1830 et 1831 était le produit naturel de la réaction inévitable des événements de 1814, où le peuple avait été dépouillé de l'égalité politique et des autres droits conquis en 1798.

Le docteur Troxler, dont la persécution n'avait fait qu'enflammer le zèle démocratique, donna l'impulsion et prit occasion de la réunion de la Société helvétique à Schinznach (8

[1] Voir sur Rossi l'excellente notice de M. Huber-Saladin de Genève dans la *Revue de Paris*.

mai 1822), pour proclamer le principe de la souveraineté du peuple et en réclamer l'application sur la base mathématique de la représentation proportionnelle[1]. Troxler trouva des auxiliaires actifs de ses tendances dans le savant professeur Gaspard d'Orelli, de Zurich, et dans le rédacteur du *Messager Suisse*, Henri Zschokke, dont l'histoire populaire des Confédérés, publiée en feuilletons dans ce journal, excitait un enthousiasme général.

Les idées démocratiques se répandirent de plus en plus parmi le peuple d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie, de Saint-Gall et de Lucerne. Mû par l'influence conciliante de magistrats libéraux, Jacques Kopp, depuis avoyer, et Casimir Pfyffer, frère d'Edouard Pfyffer, le protecteur de Troxler en 1820, le grand conseil de ce canton avait accordé à la campagne non la représentation proportionnelle que réclamait ce philosophe démocrate, mais une représentation égale à celle de la capitale. Troxler s'éleva avec force contre ce système, sans vouloir comprendre que celui qu'il préconisait conduisait tout droit à la théocratie, et sans se douter qu'il avait derrière lui le parti ultramontain, qui commençait à se former dans ce canton, et à la tête duquel on voit apparaître, dès ce moment, entre plusieurs ecclésiastiques, le fameux paysan Leu d'Ebersol.

La même année, Appenzell-Extérieur, troublé par des factieux, rentrait dans l'ordre à la voix du sage landamman Sidler de Zoug (le même qui avait si fort excité le courroux de Napoléon en 1808), et révisait tranquillement sa constitution dans la landsgemeinde du 26 avril. Dans le grand conseil de Vaud, la question de la révision avait été posée dès le 8 mai 1825, par le général César Laharpe. Mais loin de trouver faveur auprès des magnats de village, qui formaient la majorité gouvernementale, la motion de ce grand citoyen y avait été repoussée avec un dédain marqué pour ses cheveux blancs. Le grand conseil de Fribourg n'avait pas fait meilleur accueil à une demande de révision présentée l'année précédente, aux termes de la constitution de 1814.

Les révisionnistes furent plus heureux dans le canton du Tessin. Depuis plusieurs années, les représentants du parti libéral, Franscini, Luvini et Pioda, parlaient et écrivaient en faveur des élections directes, de l'amovibilité des fonc-

[1] Le vote par *tête*, en allemand *Kopfzahl*. « C'est de la force nationale, disait Troxler, qu'est sorti tout ce qui s'est fait de grand en Suisse. La Confédération, sans cette force, n'est qu'un instrument aveugle, un signe de liberté ou d'esclavage, selon que Tell ou Gessler gouverne. »

tions publiques et soutenaient le landamman Maggi dans sa lutte personnelle contre le vénal landamman Quadri, chef du parti des priviléges. Vaincue d'abord dans la séance du 29 juin, la cause de la révision l'emporta dans celle du 9 juin 1830, où elle fut proposée par le landamman Lotti, magistrat peu instruit, mais aimé des campagnards. La nouvelle constitution, comme la précédente, ouvrait l'accès du grand conseil aux ecclésiastiques ainsi qu'aux autres citoyens. L'évêque de Côme et le nonce offrirent en vain, au nom du clergé, de renoncer à ce droit, moyennant qu'on accordât à ce dernier l'exemption des tribunaux civils et de l'impôt dont il jouissait anciennement. Mécontents de l'évêque de Côme, aussi hostile à l'enseignement mutuel que celui de Lausanne, les libéraux tessinois réclamaient déjà alors leur séparation de ce diocèse lombard et la création d'un évêché national.

La victoire des libéraux tessinois porta la joie au sein du parti démocratique des autres cantons. Mais les espérances qu'elle fit concevoir n'auraient pu se réaliser que bien des années après, sans la révolution qui éclata en France en 1830 et la secousse que cet événement imprima à toute la politique de l'Europe.

CHAPITRE IV

DE LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE DE 1830 A LA NOUVELLE CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848

—

§ 1. Etablissement du régime démocratique. — Vaines tentatives pour changer le Pacte fédéral de 1815. — Concordat des Sept et Ligue de Sarnen.

Le roi de France, Charles X, prince naturellement honnête comme son frère Louis XVI, mais entouré comme lui d'*ultras* ou serviteurs aveugles du pouvoir absolu, était depuis longtemps en lutte avec l'opposition libérale, représentée par les orateurs et les publicistes les plus distingués du royaume. Résolu à briser cette résistance, Charles X crut en trouver l'occasion favorable dans le transport d'enthousiasme qu'excitait la prise d'Alger par l'armée française (5 juillet 1830). Vingt jours après parurent des ordonnances qui changeaient la loi

électorale, suspendaient la liberté de la presse et déclaraient dissoute la chambre des députés (28 juillet).

Ces ordonnances violaient la charte ou loi fondamentale jurée par Charles X à son avénement au trône. Les journalistes de Paris, parmi eux plusieurs Suisses établis dans cette capitale[1], protestèrent. Le peuple se souleva et livra pendant trois jours (du 27 au 29 juillet) de sanglants combats à la garde royale et aux troupes suisses, commandées par le colonel Salis.

Charles X retira ses fatales ordonnances. Mais il était trop tard et les députés présents à Paris portèrent au pouvoir le duc d'Orléans, que ses opinions libérales désignaient comme l'élu de la nation et qui prit le nom de Louis-Philippe Ier, *roi des Français* (7 août). Les troupes suisses ou les soldats *rouges,* comme les nommait le peuple, licenciées par le nouveau roi, rentrèrent dans leur patrie.

Les journées de juillet firent sur les autres peuples l'effet d'une commotion électrique. Les Belges, les premiers, se séparèrent de la Hollande (août), et les Polonais relevèrent l'étendard de l'indépendance contre les Russes, oppresseurs de leur nationalité et de leur religion (novembre). Une fermentation extraordinaire se répandit en Italie et en Allemagne.

Les démocrates suisses profitèrent de l'ébranlement général pour renverser le système oligarchique établi en 1814. La diète elle-même facilita le mouvement en décidant le 27 décembre 1830, qu'*elle n'interviendrait aucunement dans les changements constitutionnels qui pourraient s'opérer dans l'intérieur des cantons.* Des assemblées populaires plus ou moins nombreuses eurent lieu dans les cantons d'Argovie, Thurgovie, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, Zurich, Saint-Gall. Dans ces sept cantons allemands, les grands conseils, réunis en séances extraordinaires, votèrent la révision de la constitution, adoptée également dans les cantons français de Vaud et de Fribourg.

Les arbres de liberté, symboles empruntés à la révolution française, qui les avait empruntés elle-même à la révolution américaine, reparurent dans tous les cantons.

Mais la révolution suisse demeura pure des excès sanglants qui avaient souillé le réveil de plusieurs peuples. A Zurich, la révision fut l'œuvre du gouvernement lui-même. Deux magistrats estimés, Paul Ustéri, l'unitaire, et Conrad de Muralt,

[1] M. Albert Stapfer, l'ancien ministre de Suisse, au *National;* M. Dubochet, aux *Débats;* M. Châtelain, rédacteur du *Globe;* M. James Fazy, rédacteur de la *Révolution,* etc.

rédigèrent un projet de constitution, amendé, il est vrai, par l'assemblée populaire d'Uster, où 12,000 hommes, présidés par le savant médecin Hegetschweiler (l'auteur de la *Flore suisse*), décidèrent que la capitale élirait le tiers des députés, au lieu de la moitié que lui accordait le projet.

A la formation du nouveau gouvernement, le bourgmestre Reinhard, membre de 17 diètes et honoré six fois de la présidence de la Confédération, reçut une démission honorable. On lui donna pour successeur Paul Ustéri, magistrat dont la mort inattendue, peu de mois après, laissa un vide qui se fit cruellement sentir dans le canton, dont son libéralisme, éprouvé par 34 ans d'expérience, dirigeait et tempérait à la fois le mouvement vers le progrès. Conrad de Muralt, auquel les démocrates pardonnaient ses opinions conservatrices en faveur de son amour du bien public et de sa haute probité, fut élu bourgmestre. A Lucerne, le gouvernement voulut aussi, comme celui de Zurich, se charger de la révision. Mais le mécontentement des démocrates, dirigés de loin par Troxler, alors recteur de l'université de Bâle, obligea le grand conseil à voter l'établissement d'une constituante (28 novembre 1830). A Soleure, la révision s'accomplit par le gouvernement, mais sur les bases tracées au pouvoir par l'assemblée populaire de Balstal, dont les opérations furent conduites par l'un des citoyens qui avaient souffert en 1814, Joseph Munzinger, d'Olten, qui prend place dès lors parmi les hommes d'Etat de la Suisse.

La révision ne s'opéra pas partout d'une manière aussi pacifique.

En Thurgovie, 3000 hommes, conduits par Thomas Bornhauser, pasteur à Matzingen, poète et orateur plein de feu, marchèrent sur Frauenfeld, où ils dictèrent leur volonté au nouveau grand conseil élu par le peuple (18 novembre 1830). Toutefois les anciens landammans Anderwerth et Morel restèrent à la tête du gouvernement, dont on critiquait l'organisation plutôt que les actes.

A Schaffouse, où la révision avait pris le caractère d'une lutte entre la ville et la campagne, les citadins repoussèrent à coups de canon une attaque nocturne de leurs adversaires.

A Fribourg, quelques centaines d'hommes armés de gourdins (de là le nom de *guerre des bâtons*) cernèrent l'hôtel-de-ville, où le grand conseil délibérait sur les pétitions de Bulle et de Morat. Les plus hardis, François Duc à leur tête, faisant mine d'escalader le perron, la garde d'Etat allait tirer sur les insurgés, lorsque l'avoyer Diesbach intervint et annonça l'abolition du patriciat, dont le rétablissement avait

eu lieu en son absence et à son insu en 1814 (2 décembre 1830).

Ce magistrat populaire et Jean de Montenach, le restaurateur du patriciat en 1814, que son opposition aux jésuites rendait cher quand même aux libéraux, furent placés à la tête du nouveau gouvernement.

En Argovie, la révision avait été promise par le gouvernement pour le 20 décembre. Mais, impatient de ce délai, un vieil aubergiste, Fischer de Mérischwanden, arma la population des districts catholiques et s'empara d'Aarau avec quelques milliers de paysans, auxquels se joignirent 200 Lucernois, sous Morel d'Hitzkirch (5 décembre). Premier exemple de l'apparition des corps-francs dans notre histoire contemporaine et qui passa alors presque inaperçu dans le tumulte des événements politiques.

Des mouvements révolutionnaires accompagnèrent aussi la révision de la constitution vaudoise si imprudemment ajournée en 1826. Le général Laharpe, toujours vert sous ses cheveux blancs, et le professeur Charles Monnard retinrent les masses prêtes à se jeter sur l'hôtel-de-ville. Le grand conseil put voter alors la constituante avec une apparence de liberté, pendant que l'orage populaire grondait sur Montbenon, théâtre habituel des révolutions vaudoises (18 décembre 1830).

Les constitutions des cantons *régénérés* reposaient toutes sur la base de la souveraineté populaire et du système représentatif. Elles consacraient uniformément l'égalité des citoyens, l'abolition du cens électoral, la courte durée des emplois publics, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse, le droit de pétition, la publicité des séances du grand conseil.

Mais à part ces traits communs, les démocraties naissantes étaient loin d'avoir entendu et appliqué de la même manière le système représentatif. Pendant que le peuple de quelques cantons élisait directement en tout ou en partie ses mandataires, ailleurs le droit du citoyen se bornait à choisir des électeurs auxquels appartenait le choix des membres du grand conseil. C'est ce qu'on appelait l'élection à deux degrés. Plus d'une constitution réservait même à cette dernière assemblée le choix d'un certain nombre de ses membres, afin de corriger les erreurs du vote populaire. Les députés choisis de cette façon se nommaient les *députés indirects*. Pour consoler les anciennes villes souveraines de la perte de leur suprématie, ou en considération de leur importance, les constitutions de Zurich, Schaffouse, Soleure, Lucerne, Saint-Gall, Bâle-Ville, accordaient à leurs habitants une représentation

plus forte que celle à laquelle leur donnait droit le chiffre de leurs populations respectives [1]. Au contraire, dans plusieurs cantons, comme Berne, Fribourg, Vaud, les députés des campagnes refusèrent de reconnaître une autre base que celle du droit strict et mathématique de la représentation proportionnelle.

Un très petit nombre de cantons, Lucerne, St-Gall, Soleure, soumirent leurs constitutions au peuple. Dans presque tous, la faculté d'une révision fut posée en principe. Mais on ne crut pas partout prudent d'en fixer le terme. Deux Etats seulement, St-Gall et Tessin, jugèrent à propos d'ouvrir aux ministres du culte l'accès à l'assemblée législative [2]. En 1833, on comptait jusqu'à 32 prêtres dans le grand conseil du Tessin. A St-Gall, un prêtre même fut élu membre du petit conseil.

Ces dispositions satisfirent en général tous les amis de la liberté civile et politique; St-Gall seul fit exception. Le Rheinthal et d'autres districts de ce canton, séduits par un idéal de démocratie pure, réclamèrent pour le peuple le droit de faire les lois et la division du canton en 8 landsgemeindes. 600 hommes excités par l'aubergiste Eichmüller, firent invasion dans la salle de la constituante (13 janvier 1831) [3]. Pour prévenir un plus grand mal, on ne trouva rien de mieux que de leur accorder, sur la proposition du professeur Henne, le *veto* sur toutes les lois émanées du grand conseil. Cette disposition a passé depuis dans les constitutions de Lucerne et de Bâle-Campagne [4].

Cette première échauffourée fut suivie d'une seconde, au sujet de la *parité* ou séparation confessionnelle, établie en 1814 et dont le parti théo-ochlocratique imposa le maintien à la constituante. Un magistrat éminent, le fondateur de l'indépendance saint-galloise, le vénérable landamman Muller-Friedberg, descend alors de la scène politique et fait place au landamman Baumgartner, l'un des politiques les plus consommés, sinon les plus conséquents de la Suisse nouvelle.

[1] A Zurich et à Schaffouse, la ville avait obtenu le tiers des représentants; à Lucerne, 18 sur 80.

[2] A Fribourg, l'évêque Jenny, élu membre de la constituante par le district de Rue, ne fut pas admis par l'assemblée. Ce fut le signal de l'hostilité du clergé de ce canton contre le nouveau régime.

[3] Cette journée se nomme le jeudi des bâtons *(Steckli-Donnerstag)* dans l'histoire de St-Gall, et rappelle le fol jeudi de 1491 *(unsinniger Donnerstag)*, p. 250 de cet ouvrage.

[4] Le *veto* de St-Gall accorde au peuple un délai de 45 jours pour repousser une loi votée par le grand conseil.

Quatre des grands cantons, Genève, Grisons, Valais et Berne, étaient restés étrangers au mouvement révisionniste.

L'attitude paisible des deux premiers cantons s'explique par l'attachement du peuple à ses institutions et aux magistrats distingués qui donnaient l'exemple de l'amour du progrès et des libertés publiques. Il avait suffi d'abaisser le cens électoral et de rendre les fonctions amovibles pour contenter les citoyens genevois.

La situation du Valais était loin d'être aussi favorable. La force des armes seule maintenait les priviléges des dizains du Haut contre ceux du Bas, différents de langue, de mœurs et de culture.

A Berne, ce qui faisait la force du gouvernement, c'était l'influence des familles patriciennes sur le peuple des campagnes et sur la bourgeoisie de Berne, unie à la considération qui s'attachait à la personne imposante des deux chefs de l'État, l'ancien avoyer de Wattenwyl et le nouvel avoyer Fischer.

Le rôle de vorort, rempli par Berne en ce moment, contribuait à imprimer le respect. Dans la prévision d'une guerre générale qui menaçait l'Europe à la suite de la révolution de juillet, la diète de 1830, présidée par Fischer, avait ordonné la mise en disponibilité de 70,000 hommes pour défendre la neutralité helvétique. La nation avait répondu avec enthousiasme à cet appel et les Grisons seuls avaient offert 10,000 hommes.

Mais le moment du danger passé, des symptômes de rébellion se manifestèrent dans le Seeland, dans l'Oberland, opprimé en 1814, et dans le Porrentruy, adjugé aux Bernois par le congrès de Vienne. Les gouvernants essayèrent de tenir tête à l'orage; 600 soldats rouges furent enrôlés par quelques familles patriciennes; on mit à prix la tête de M. Stockmar, chef de l'agitation jurassienne. Mais le mécontentement ne fit que s'accroître. En plusieurs endroits, des citoyens s'organisaient pour marcher sur Berne, lorsqu'une assemblée de notables, convoquée à Berthoud par les trois frères Schnell, Blœsch, Neuhaus, etc., parvint à détourner le péril en décidant le grand conseil à voter la constituante (13 janvier 1831).

L'influence du patriciat sur le peuple bernois était cependant encore si grande en ce moment que 55 patriciens, en tête l'avoyer Fischer, furent appelés à siéger sur les bancs de la constituante. Réunis aux bourgeois de Berne, les patriciens cherchèrent alors à obtenir en faveur de la ville une représentation au moins équivalente à celle qui avait été accordée

à Zurich et à Schaffouse[1]. Le rejet de cette proposition équitable rendit les patriciens et les bourgeois ennemis acharnés d'un ordre de choses qui à leurs yeux dégradait la cité des Erlach et des Bubenberg. Les plus exaltés ne s'en tinrent pas là, mais ourdirent un complot dont la découverte à l'hôtel d'Erlach (31 août 1832) amena l'arrestation de l'ancien avoyer Fischer et un procès monstre suivi d'une longue et cruelle détention. Cet événement, dit un homme d'État, brisa la force du patriciat et de la bourgeoisie de Berne[2].

Fiers de leurs landsgemeindes séculaires et de leur glorieux titre de fondateurs de la liberté helvétique, les pâtres des cantons primitifs prenaient en pitié les révolutions de la plaine, filles, disaient-ils, de l'impiété et de la révolution française. Ces idées étaient soigneusement entretenues par les prêtres et les magistrats de ces cantons alpestres; et lorsque l'agitation gagna le canton de Schwytz, le landamman Lauener d'Uri, craignant pour son peuple la contagion de l'esprit nouveau, s'écria en pleine landsgemeinde : « Oh ! laissez-leur » à jamais ces troncs secs et sans vie qu'ils décorent du nom » d'arbres de liberté. Chaque arbre est chez nous un arbre » de liberté[3]. »

Si Schwytz, canton alpestre et démocratique comme Uri, n'échappa pas de même à la tourmente révolutionnaire, c'est qu'une démocratie égoïste y avait mis en présence deux peuples inégaux en droits. Les districts intérieurs refusaient depuis 1814 aux districts extérieurs[4], leurs sujets d'autrefois, l'égalité complète dont les avait fait jouir le régime helvétique depuis l'acte de médiation. Les districts extérieurs se séparèrent de l'ancien Schwytz, et la diète chercha en vain à calmer les esprits et à réconcilier ces deux peuplades homogènes cependant d'intérêts et de mœurs (octobre 1831).

Des événements plus graves se passaient à la même époque à Neuchâtel. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, avait octroyé l'établissement d'un corps législatif composé de 10 députés royaux et de 78 représentants du peuple, et comblé ainsi tous les vœux du parti constitutionnel (22 juin). Mais le parti suisse et républicain qui s'était formé dans la princi-

[1] Une prérogative pour le chef-lieu avait été concédée aussi dans les constitutions de Lucerne, Soleure, Bâle et St-Gall.

[2] M. Baumgartner, *La Suisse dans ses luttes et ses transformations de 1830 à 1850* (en allemand), Zurich, chez Schulthess, I, 349.

[3] « Lasset ihnen ihre dürren Freiheitsbäume. Jeder Baum bei uns ist ein Freiheitsbaum. »

[4] Einsidlen, la Marche, Pfeffikon, Küssnacht, Gersau.

pauté pendant la période de 1815 à 1830, n'était pas satisfait. Le jour anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Confédération, 400 hommes, les plus ardents de ce parti, commandés par Alphonse Bourquin de Corcelles, lieutenant de carabiniers et membre du corps législatif, s'emparèrent du château de Neuchâtel aux accents de la *Parisienne*, et y firent flotter le drapeau fédéral (13 septembre 1831). Mais les vrais chefs du parti suisse ayant refusé de s'associer à ce mouvement irréfléchi, le gouvernement en profita pour réunir ses fidèles et réclamer l'intervention de la diète.

Infidèle à son décret de non-intervention du 30 décembre 1830, la diète fit occuper la principauté, et Bourquin capitula (29 octobre 1831), mais sous la promesse, dit-on, que le peuple neuchâtelois serait appelé à voter sur la question de savoir si Neuchâtel devait rester suisse et prussien tout ensemble. Comme le corps législatif refusa de faire voter le peuple sur cette question, une nouvelle insurrection eut lieu (déc. 1831), mais échoua également par l'impéritie des insurgés prussiens dont le général Pfuel n'eut pas de peine à disperser la troupe mal organisée. Plusieurs chefs, l'équivoque Bourquin entre autres, parvinrent à s'enfuir. Mais les docteurs Rœsinger et Alphonse Petitpierre du Val-de-Travers, tombés entre les mains des royalistes, furent condamnés à mort, et n'échappèrent au supplice que par l'acte de clémence royale qui commua la peine capitale en une détention perpétuelle. Le docteur Rœsinger obtint sa grâce après sept ans d'une captivité qui blanchit sa barbe et ses cheveux. Mais Dubois et Petitpierre moururent au bout de quelques années d'une captivité cruelle, que cherchèrent en vain à adoucir les parents et les amis de ces victimes de la cause républicaine.

Le parti royaliste, peu reconnaissant envers la Suisse du secours que lui avait prêté la diète, proscrivit les couleurs fédérales et travailla plus activement que jamais à séparer Neuchâtel de la Confédération. Mais le parti républicain, bien que dompté en apparence, était décidé à ne pas souffrir le démembrement de sa patrie et n'attendait que le moment propice pour relever le drapeau fédéral.

La révolution troubla et ensanglanta aussi la ville et république de Bâle. Les habitants de Liestal et des communes environnantes, voyant de mauvais œil que la constitution accordait à la ville un plus grand nombre de députés que ne lui en attribuait le principe de l'égalité absolue (Kopfzahl), se soulevèrent et formèrent un gouvernement provisoire présidé par M. Etienne Gutzwiller, aujourd'hui membre du Conseil national (7 janvier 1831). Bâle-Ville fit occuper Liestal

par huit cents hommes et mit en fuite le gouvernement provisoire.

Une amnistie générale, prononcée à la suite de ce triomphe de la légalité, eût probablement ramené l'ordre dans le pays. La diète conseillait cette mesure au gouvernement bâlois. Mais ce dernier n'ayant accordé qu'une amnistie partielle, les chefs du mouvement, qui s'en voyaient exclus, rallumèrent l'insurrection.

L'aspect des proscrits excita la sympathie du peuple suisse et fit naître une haine aveugle contre la ville de Bâle, regardée quelques années auparavant comme la ville du droit et de la lumière et décriée maintenant par une presse dévergondée comme une ville de *tartuffes* et de *millionnaires égoïstes*.

Des corps-francs se formèrent en faveur de Bâle-Campagne et la diète qui avait d'abord garanti par 16 voix la constitution de Bâle-Ville, se tourna ensuite contre elle, lorsque, par une fausse mesure, Bâle-Ville se fut de son chef séparée de la campagne (22 février 1832). Les citadins coururent une seconde fois aux armes, mais essuyèrent une défaite à Gelterkinden où, après 14 heures de lutte, les citadins se retirèrent, laissant 10 morts, 6 blessés et 7 prisonniers (6 et 7 avril 1832).

Aigris par ces événements, les citadins refusèrent de recevoir les commissaires et les bataillons fédéraux. La diète, de son côté, toujours plus favorable à Bâle-Campagne, décida, contre l'opinion du landamman Baumgartner, qui conseillait la réunion même par la force des armes, la séparation de ce canton, divisé dès lors en deux demi-États, celui de Bâle-Ville avec 16 communes et de Bâle-Campagne avec 53 communes[1]. Bâle-Ville eut la douleur de voir son ancien sujet, devenu son ennemi, siéger à côté de lui en diète.

Un revirement politique s'accomplissait en même temps à Zurich. Le gouvernement conservateur-libéral de ce canton se voyant débordé par la société de Basserstorf, composée de 1200 citoyens radicaux, céda le pouvoir à cette société dont le chef et le personnage le plus marquant était le fameux jurisconsulte et professeur Louis Keller. Ce dernier devint président du grand conseil. Deux anciens magistrats de talent ralliés à ce même parti, J.-J. Kess, l'ami d'Ustéri, et Melchior Hirzel, furent élevés au poste de bourgmestres. L'un des premiers actes de Louis Keller en arrivant au pouvoir fut la création d'une université. Cet établissement, ouvert le 19 avril 1833, rallia plusieurs conservateurs, amis de la science, au

[1] La séparation provisoire date du 14 septembre 1832 et la séparation définitive du 17 août 1833.

nouveau régime et eut la bonne fortune de compter au nombre de ses professeurs le savant philologue Gaspard d'Orelli et les deux célèbres naturalistes Schönlein et Oken.

Au milieu de la tourmente politique, une grande pensée avait surgi, celle de la *révision du pacte fédéral;* elle occupait tous les esprits soucieux de l'avenir de la Suisse et du maintien des conquêtes de 1830[1].

Dès le commencement du nouveau régime, le canton de Thurgovie avait porté cette question devant la diète (19 août 1831). Une conférence, composée de députés de neuf cantons, réunis à Langenthal, se prononça dans le sens d'une révision. Mais un cantonalisme exagéré, joint aux remontrances des cabinets étrangers, avait fait rejeter la proposition de Thurgovie qui ne réunit que sept suffrages[2].

Au contraire, en 1832, les progressistes de toutes les nuances se trouvaient d'accord sur l'opportunité et l'urgence même de doter le pays d'un nouveau pacte en harmonie avec les institutions cantonales. Cette révision offrait d'ailleurs l'unique moyen de procurer à la Suisse l'unité qui lui manquait et dont elle avait si chèrement expié l'absence en 1813 et avant déjà, à l'époque de l'invasion française. Mais craignant pour leur existence comme Etats souverains, et ennemis nés d'ailleurs de toutes réformes, même de celles que réclamaient l'humanité et la justice, les petits cantons rejetèrent avec indignation l'idée du nouveau pacte. Bâle-Ville et Neuchâtel firent cause commune avec les Waldstætten et repoussèrent comme eux toute mesure propre à donner quelque force au pouvoir central. L'organisation de l'armée éprouva également de leur part une vive résistance. Plusieurs de ces Etats poussèrent l'antipathie pour les Etats régénérés jusqu'à refuser la garantie des constitutions nouvelles.

Cette hostilité flagrante indisposa les grands cantons et donna naissance au concordat des sept (Siebenerbund), ménagé par Baumgartner, les deux Pfyffer et Charles Schnell, dans le double but d'assurer le maintien des constitutions et la révision du pacte (17 mars 1832). Mais cette alliance, planche de salut pour la Suisse nouvelle aux yeux de ses partisans, parut un *Etat dans l'Etat* (Bund im Bunde) à ses adversaires et provoqua l'alliance de Sarnen (Sarnerbund),

[1] La Suisse doit beaucoup à Troxler, Zschokke, Ustéri, Bornhauser comme promoteurs de l'idée, et plus encore aux hommes d'Etat qui, comme les deux Pfyffer, Sidler, Munzinger, Baumgartner, ont par leurs efforts persévérants réalisé l'idée et préparé le terrain sur lequel a travaillé la diète de 1848.

[2] Zurich, Lucerne, Soleure, Fribourg, St-Gall, Argovie, Thurgovie.

formée par les cantons dissidents, le 14 novembre de la même année.

Cependant la question de la révision avait fait son chemin dans les esprits. Portée en diète le 17 juin, elle y fut décidée par treize cantons auxquels quatre autres se rallièrent en août 1832. Le travail de révision fut confié à une commission de quinze membres, présidée par l'avoyer Edouard Pfyffer et composée des magistrats les plus expérimentés de la Suisse, sans distinction d'opinions[1]. Le célèbre professeur Rossi, un des députés de Genève, fut chargé des fonctions de rapporteur et s'en acquitta avec un patriotisme digne d'un Suisse de vieille roche. Ce fut cependant une faute de confier une œuvre aussi capitale à un publiciste d'origine étrangère, bien que naturalisé par un séjour de 16 années. Le nom de pacte Rossi, dont l'esprit de parti baptisa le projet d'acte fédéral, servit à le déprécier dans l'opinion comme une importation exotique.

Le pacte, élaboré à Lucerne par la commission des XV, méritait néanmoins d'être accueilli comme une tentative équitable et heureuse pour concilier le passé et l'avenir, le droit traditionnel et le droit philosophique. Il offrait une sorte de compromis entre la *Confédération d'Etats* qu'établissait le pacte de 1815, et l'*Etat fédératif* désiré par tous les progressistes, sauf le petit nombre de ceux qui rêvaient le retour impossible à l'unitarisme. Au directoire ambulant de 1815, le pacte de 1832 substituait un pouvoir central véritable par la création d'un conseil fédéral permanent siégeant à Lucerne et à la tête duquel était placé un *landamman de la Suisse*, élu directement par les cantons. Infiniment plus libéral que le pacte de 1815, le nouveau pacte restituait aux citoyens suisses la liberté d'établissement et d'industrie introduite en 1798, centralisait les postes, les monnaies, les péages, le militaire et sans détruire la souveraineté cantonale, pierre angulaire du fédéralisme qui est la loi de la Suisse, fondait néanmoins sur une base solide la nationalité helvétique.

Aussi le nouveau pacte, malgré certaines imperfections, dont la principale, aux yeux des radicaux, était qu'Uri avec ses 14,000 habitants avait autant de voix que Berne avec ses 400,000, fut-il adopté le 15 décembre 1832 par la commission des XV, et soumis à la ratification des cantons dont la

[1] Les radicaux Baumgartner, Sidler, Mörikofer et Tanner y siégeaient à côté de doctrinaires comme Rossi, Monnard, Munzinger, Tavel, et de magistrats plus ou moins libéraux ou plus ou moins conservateurs qui prenaient pour base le pacte de 1815 (Schaller, Meyenbourg, Planta, de Chambrier).

plupart suivirent l'exemple de la commission. Le peuple de Soleure et d'Argovie, appelé à se prononcer, accepta également le nouvel acte sous la condition de son acceptation par douze cantons.

Mais de divers côtés une opposition violente éclatait contre le pacte de 1832, décrié par les Sarniens comme trop unitaire et par les radicaux abstraits comme trop fédéraliste [1]. Le clergé se montra aussi, en général, hostile, parce que l'article du pacte relatif au libre établissement favorisait trop le mélange des confessions en Suisse. Les ennemis de la révision trouvèrent encore un auxiliaire puissant dans le cantonalisme excessif de certains cantons, comme Vaud et Tessin. La diète s'étant réunie à Zurich pour délibérer sur le nouveau pacte, les cinq cantons sarniens refusèrent d'y paraître et déclarèrent s'en tenir au pacte de 1815. Comme aux plus mauvais jours de la Confédération, on vit alors une *diète séparée* siéger à Schwytz pendant que la diète légitime tenait ses séances à Zurich (mars 1833).

« Le pacte de 1832, a dit un grand écrivain français, œuvre » des modérés et des conciliateurs, a fait place à la constitu» tion de 1848, conquête des radicaux triomphants; et les » petits cantons, pour s'être opposés au pouvoir régulier de » la Confédération, en ont vu s'altérer l'ancien caractère et » s'y amoindrir de plus en plus leur influence séculaire. On » dirait que les partis, préférant les luttes aux accommode» ments, se condamnent volontiers à perdre bien au delà de » ce qu'ils auraient dû céder [2]. »

Le projet de pacte ne succomba cependant pas devant le mauvais vouloir des Sarniens. Ce fut le peuple lucernois qui, par son *veto*, détruisit tout espoir de réunir la majorité nécessaire à l'établissement de la nouvelle alliance [3] (7 juillet 1833).

Le rejet du pacte, immense échec pour la Suisse libérale, ranima toutes les espérances de la réaction et enhardit les

[1] Troxler, Henne, Bornhauser, Casimir Pfyffer, Guillaume Füssli, Louis Keller de Zurich, et Louis Snell, réfugié allemand originaire de Nassau, naturalisé depuis peu, réclamaient une *Constituante nationale*, et voyaient dans le nouveau pacte une *ligue des gouvernements* (Herrenbund), au lieu du Volksbund ou *ligue du peuple* qu'ils appelaient de tous leurs vœux. Plus clairvoyants et plus pratiques, J.-J. Kopp et Robert Steiger travaillèrent en vain à persuader leurs concitoyens des avantages du projet Rossi.

[2] M. Mignet, *Notice sur Rossi.*

[3] Le pacte adopté par 1448 citoyens, fut rejeté par 12,049. Les absents, au nombre de 5853, furent comptés en vain pour acceptants, selon l'usage établi dans plusieurs cantons.

chefs de la ligue de Sarnen (Sarnerbund) à frapper un grand coup. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, le colonel Théodore Abyberg, de Schwytz, d'accord avec le landamman Weber, l'âme du vieux parti schwytzois, envahit à la tête de 600 hommes le district extérieur de Küssnacht et se disposait à marcher sur Lucerne, dont on eût fait le siége de la ligue de Sarnen, lorsque 1,000 hommes de ce canton volèrent à la frontière. Trois jours après, le colonel Vischer, avec 1.600 hommes, pénétrait sur le territoire de Bâle-Campagne. Mais c'était pour y éprouver, à Prattelen et au Hardt, une défaite plus terrible que la première; 71 citadins tombèrent pendant l'action ou après le combat, victimes de la vengeance des Bâlois campagnards que dirigeait le capitaine polonais Bengorsky. Deux officiers de mérite, Landerer et Wieland, trouvèrent la mort en cette journée où un autre chef de Bâle-Ville, le brave colonel Bourcard, reçut une blessure au pied (3 août 1833).

Le combat de Prattelen mit fin à trois ans de guerre civile. « C'eût été une belle victoire, dit un historien saint-gallois, si le sang versé n'eût été un sang suisse[1]. »

A la première nouvelle des événements de Küssnacht et de l'imminent danger qui menaçait de rompre tous les liens du corps helvétique, la diète fédérale, déployant une énergie admirable, ordonna une levée de 16,000 hommes. Le soir même du combat de Prattelen, un second corps de 10,000 soldats fédéraux reçut ordre d'entrer en campagne et d'occuper le canton de Bâle. Les chefs de la réaction, frappés de stupeur, baissèrent la tête devant la tempête. Le 4 août, les troupes fédérales entrèrent sans coup férir dans le canton de Schwytz, et le 10 août la ville de Bâle ouvrit ses portes aux bataillons fédéraux conduits par le colonel Dufour, de Genève.

La ligue de Sarnen fut dissoute, et les Etats renitents contraints d'envoyer leurs députés à la diète. Neuchâtel, dont la position tiraillée entre la Suisse et la Prusse devenait tous les jours plus fausse, hésita un moment. Mais l'approche de 10,000 soldats fédéraux fit taire tous les scrupules, et les députés de Neuchâtel prirent leur place à la diète de Lucerne (11 septembre).

Après avoir fait face à la réaction, la diète eut encore à tenir tête aux *Verein* ou sociétés politiques qui, Troxler en tête, décidaient dans leurs assemblées populaires de pousser le peuple à marcher sur Bâle et à fusiller les chefs du gouvernement de cet Etat. La diète résista avec le même courage

[1] M. Henne, II, 1030.

à la pression que voulait exercer le député de Berne, Jean Schnell, qui menaçait de quitter la diète, si celle-ci ne frappait de déchéance les magistrats qui avaient représenté leurs cantons à la diète séparée de Schwytz. « La justice et la mo- » dération, dit l'historien Zschokke, honorent et sauvent les » républiques comme les monarchies. »

Grâce à ce mélange de fermeté et de modération, la diète parvint à réunir sous une constitution unique tout le canton de Schwytz. Celui de Bâle, en revanche, demeura malheureusement séparé en deux demi-Etats, comme Appenzell et Underwald.

La diète, à cette époque, tenait encore ses séances à huis clos, conformément à ce qui se pratiquait pour les grands conseils des 22 cantons avant 1830. Mais l'année suivante le principe de la publicité des séances, qui avait triomphé en 30 et 31 dans la sphère des affaires cantonales, fut aussi proclamé à la diète de Zurich dont les délibérations s'ouvrirent pour la première fois au public, à l'hôtel-de-ville, le 10 juillet 1834 [1].

§ 2. Luttes de l'Etat avec l'Eglise (articles de Bade). — Conflits avec la France. — Révolutions politiques et religieuses dans plusieurs cantons (Schwytz, Glaris, Zurich, Tessin, Valais, Genève, Argovie, Soleure et Lucerne). — Suppression des couvents d'Argovie. — (De l'an 1834 à 1843.)

L'histoire contemporaine est bien difficile à écrire d'une manière impartiale. Ce n'est plus ici le drame du passé avec ses passions éteintes et ses acteurs évanouis. Cette histoire, c'est la nôtre, et les péripéties qui la composent, comme les hommes qui y ont rempli et qui y remplissent encore un rôle, ne sont pas placés dans la perspective convenable pour permettre toujours la justesse du coup d'œil et l'exactitude des appréciations.

Le caractère complexe de la période suivante aggrave encore tout particulièrement la tâche de l'écrivain. Les luttes confessionnelles, à partir de la conférence de Bade, se croisent de plus en plus avec les luttes politiques et forment même un des traits dominants de la vie publique en Suisse. Or, si les faits de cette nature sont d'un grand intérêt pour le philosophe et offrent un curieux sujet d'étude psychologique, rarement elles fournissent un aliment au sentiment reli-

[1] M. Baumgartner, II, 104.

gieux, humain et national, dont la culture est le premier devoir de l'écrivain animé par le patriotisme.

On donne le nom de *conférence de Bade* à un projet de concordat en 14 articles conçu dans la petite ville de ce nom pour organiser une Eglise nationale et régulariser les rapports de l'Etat et de l'Eglise dans la Suisse catholique[1] (20 janvier 1834). Les délégués des huit Etats de Lucerne, Berne, Soleure, Zoug, Argovie, Thurgovie, St-Gall, Grisons et du demi-canton de Bâle-Campagne, prirent part à cette conférence, présidée par l'avoyer de Lucerne, Edouard Pfyffer. Mais à peine répandus dans le public, ces articles furent condamnés par le saint-siége (17 mai 1835) comme tendant à asservir l'Eglise et à détacher la Suisse catholique de Rome.

Une grande fermentation se répandit dans plusieurs cantons et fut suivie de soulèvements en Argovie et dans le Porrentruy, où les femmes plantèrent des arbres de religion avec ces mots: « Vivre catholiques ou mourir » (mars 1836). Les gouvernements réprimèrent ces troubles à l'aide des baïonnettes. Mais le gouvernement français s'immisçant sans façon dans les affaires intérieures de la Suisse, prit les mécontents du Jura sous sa protection et menaça d'occuper ce pays. Berne, déjà en lutte avec ses patriciens, céda à la menace et désavoua les malencontreux articles (29 juin 1836).

Le concordat de Bade fut abandonné également à Soleure, où plusieurs hommes d'Etat déploraient l'éveil donné par ces

[1] Par les articles de Bade, les Etats concordataires s'engageaient à solliciter du saint-siége l'établissement d'un métropolitain ou archevêque national, — à procurer la réunion des synodes ecclésiastiques, en les plaçant sous le contrôle du pouvoir civil, — à maintenir dans toute leur plénitude les droits des *évêques* amoindris par la nonciature, — à exercer le droit de contrôle (placet et visa) sur tous les actes émanant de l'autorité ecclésiastique, — à instituer le mariage civil, — à permettre les mariages mixtes, — à faire fixer sur des bases équitables les droits de dispense, — à solliciter des évêques une réduction des fêtes, — à exercer le droit de haute surveillance sur les séminaires, — à veiller à ce que nul n'y fût admis sans avoir subi un examen sur la philosophie et la théologie devant une commission nommée par l'autorité civile, et à exiger un examen de capacité des candidats aux cures, — à faire contribuer les couvents aux dépenses pour les écoles et autres institutions religieuses et charitables, — à faire ensorte que les couvents ne fussent plus exempts de l'autorité épiscopale, — à refuser le droit de collation à des autorités ou corporations ecclésiastiques, — à maintenir les nominations de professeurs faites par l'autorité civile. — Ce dernier article fut introduit en vue du chanoine saint-gallois Christophe Fuchs, que l'évêque de Bâle refusait de reconnaître comme professeur de théologie à Lucerne. Cet ecclésiastique, alors ardent joséphiste et chef d'un *Priester-Verein* libéral, se rétracta en 1835 pour conserver le poste de professeur de théologie que lui avait fait donner Edouard Pfyffer, dont la mort prématurée à Olten, le 11 décembre 1834, avait laissé Fuchs sans protecteur. A proprement parler, les articles de Bade étaient l'œuvre de ce Fuchs et du clergé libéral de St-Gall.

questions aux passions religieuses, et à Saint-Gall, où le *veto* populaire se prononça contre les articles.

Au contraire, Argovie et Lucerne soutinrent la lutte et eurent, en outre, des démêlés de tous genres avec le nonce et même avec l'évêque de Bâle, Mgr Salzmann, prélat conciliant et modéré. A la fin, le nonce quitte Lucerne et transporte sa résidence à Schwytz, où bientôt un collége de jésuites s'organise à sa suite, au mépris de l'ordonnance souveraine de 1755 qui défendait à tout jamais de présenter une motion tendant à l'appel de cet ordre religieux. L'association catholique, fondée en 1831 sous les auspices du célèbre publiciste Ch.-Louis de Haller, déploie une grande activité contre les écoles mixtes et combat, par la plume et la parole, toutes les tendances hostiles aux siennes, flétries indistinctement sous le nom de *radicalisme*.

Mais l'attention de la Suisse était ailleurs; elle était tout entière aux graves conflits qui venaient de s'élever entre la France et la Confédération. 4 à 500 Polonais recueillis par la France après la bataille d'Ostrolenka, si funeste à ce peuple héroïque, avaient franchi clandestinement la frontière suisse, dans le but d'enlever Neuchâtel à la Prusse. L'affaire ayant manqué, ils se laissèrent enrôler dans une expédition contre la Savoie, organisée par des réfugiés français et italiens, au nombre desquels figurait le Génois Mazzini, si célèbre depuis comme conspirateur émérite et promoteur de la République universelle (30 janvier 1834).

Cette expédition, mal concertée, échoua également et la Suisse eut à essuyer le courroux de la Sardaigne, de la France, de l'Autriche, de Bade et des autres puissances intéressées au maintien de l'ordre de choses existant en Europe. La politique de Louis-Philippe, libérale et même révolutionnaire à son avénement au trône, avait bien changé depuis les nombreuses tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne. Ce prince avait cependant lui-même éprouvé les effets de l'hospitalité suisse pendant la grande révolution française et vécu pendant plusieurs années dans les Grisons sous le nom obscur du professeur Chabot.

Le gouvernement de Berne, mené par l'avoyer Tscharner et surtout par les frères Schnell, eut d'abord l'air de jeter le gant à la diplomatie. L'un des trois frères, M. Jean Schnell, grand orateur populaire, ne parlait de rien moins que « de » planter sur le sommet de la Jungfrau le drapeau de la ré» volution européenne. »

Mais Berne étant devenu vorort en 1835, changea subitement de politique comme de langage, et se montra aussi

souple envers les cabinets, et celui des Tuileries en particulier, qu'il avait été hardi et fanfaron auparavant. A la suite de nouvelles folies des réfugiés allemands et italiens, un *conclusum* sévère fut rendu contre ces hôtes dangereux. L'auteur de la proposition était le premier député de Zurich, Louis Keller, naguère encore le plus ardent défenseur des réfugiés (11 août 1836). Mais le peuple suisse ne vit pas de bon œil ce redoublement de rigueur dont il attribuait la cause à l'influence de la diplomatie étrangère sur le gouvernement de Berne et la diète. La politique de la peur, stigmatisée par la presse et dans les vers énergiques de Richard d'Orbe, souleva l'indignation populaire hautement exprimée dans les nombreuses assemblées qui eurent lieu à Reiden (Lucerne) et sur divers points du territoire suisse.

L'indignation des masses monta à son comble lorsqu'on apprit qu'un réfugié, nommé Conseil, dont l'ambassadeur de France, qui était alors M. le duc de Montebello, réclamait l'expulsion, était un espion de la police française. La diète ayant décidé d'ouvrir une enquête sur cette affaire (9 septembre 1836), la France considéra la décision comme une insulte et s'en vengea par un blocus hermétique également nuisible aux deux nations. Dominée par la politique sans dignité du vorort bernois, la diète s'inclina devant la France et biffa son conclusum du 9 septembre (31 octobre 1836).

Se sentant protégés par les gouvernants bernois, les réfugiés de tous pays formèrent plusieurs sociétés secrètes de propagande révolutionnaire sous le nom de la *jeune Italie*, de la *jeune Allemagne* et de la *jeune Pologne*, auxquelles ils réussirent plus tard à affilier aussi une *jeune Suisse*, fondée à Villeneuve, sur les bords du Léman. Mais les réfugiés échouèrent dans la tentative qu'ils firent pour s'emparer de la direction des esprits au tir fédéral de Zurich (18 juillet 1834). La fête demeura purement suisse et le docteur Antoine Henne, de St-Gall, y électrisa les masses par ses éloquents discours en faveur de la réforme du pacte.

Les réfugiés ne se laissèrent pas déconcerter. Quelques jours après, 250 ouvriers allemands, réunis à l'auberge du Steinhölzli, près de Berne, arboraient des drapeaux et prononçaient des paroles qui donnèrent de l'ombrage à toutes les cours de l'Europe. Des notes menaçantes remises au vorort ou canton-directeur de Zurich par les ambassadeurs de diverses puissances réclamèrent l'expulsion des réfugiés et l'adoption de mesures de rigueur contre les sociétés secrètes. Le vorort, présidé par le bourgmestre J.-J. Hess, et où siégeaient entre autres les conseillers d'Etat Melchior Hirzel et

le docteur Hegetschweiler, chercha en vain à calmer les cours et à ramener les hommes d'Etat de Berne au respect du droit des gens et aux notions d'une saine politique.

Malheur au pays qui s'humilie; il est obligé de s'humilier chaque jour davantage. L'affaire Conseil fut suivie de celle de Louis-Napoléon. Ce jeune prince, naturalisé thurgovien en 1833, nourrissait déjà alors la pensée secrète de monter, comme son oncle, Napoléon Ier, sur le trône de France. Son château d'Arenenberg, au bord du lac de Constance, était le siége d'une correspondance très active. L'ambassadeur de France demanda l'expulsion du prince. Le grand conseil de Thurgovie, présidé par M. Kern, aujourd'hui ministre de Suisse à Paris, défendit chaleureusement son concitoyen. La diète se divisa. Les députés de Vaud et de Genève, Monnard et Rigaud, soutinrent éloquemment qu'il était contraire à tous les principes de renvoyer un citoyen suisse. Le bourgmestre Hess, de Zurich, d'accord avec J.-J. Kopp, avoyer de Lucerne, voulait, au contraire, que le gouvernement de Thurgovie exigeât une renonciation formelle au titre de citoyen français. A la fin, 17 voix décidèrent d'en référer aux cantons.

Impatient de ces lenteurs, le gouvernement français donna ordre au duc de Montebello de quitter la Suisse. Une division de 25,000 hommes se concentra à Lyon, et le général Aymar, dans une proclamation à ses troupes, parla de châtier les *turbulents voisins de la France* (août 1838). Loin d'intimider la Suisse, ce langage hautain la fit bouillonner à la fois d'indignation et d'enthousiasme. La Suisse française se signala par son patriotisme. La population genevoise courut aux fortifications. Vaud et Genève armèrent leurs milices sous Guiguer de Prangins et Bontems. Le peuple bernois s'associa à cet élan magnanime, et 9,000 citoyens, réunis à Langenthal, votèrent une adresse aux députés de Vaud et de Genève.

Au conseil exécutif de Berne, le parti Tscharner et Schnell inclinait, au contraire, vers l'expulsion et formula un préavis dans ce sens au grand conseil. Mais 106 voix contre 101 donnèrent gain de cause aux adversaires de l'expulsion (24 septembre 1838). Confus de ce résultat qui donnait un démenti à leur politique versatile, les frères Schnell donnèrent leur démission et se retirèrent des affaires publiques.

L'éloquence du conseiller d'Etat Charles Neuhaus, de Bienne, avait brillé dans ce débat et avait déjà été mise en relief dans le discours qu'il avait prononcé à l'ouverture de l'université de Berne, fondée l'année précédente. On le choisit pour remplacer Charles Schnell à la diète et on le nomma ensuite avoyer de Berne pour l'année 1839.

A Fribourg, le grand conseil, devenu en majorité ultramontain, avait décidé l'expulsion par 45 voix contre 35. Ce vote pusillanime n'empêcha pas le conseil d'Etat libéral de mettre les milices sous les armes, exemple imité par Argovie, St-Gall, Soleure et Zurich.

L'enthousiasme général gagna la diète fédérale; elle fit une réponse énergique à la France. Mais déjà, cédant aux instances du vorort, le prince Louis-Napoléon avait annoncé l'intention de ne pas compromettre davantage le pays qui lui avait donné asile et s'éloigna en effet le 14 octobre.

Pleins d'admiration pour la belle conduite de Vaud et de Genève, un grand nombre de citoyens de la Suisse allemande gratifièrent de drapeaux d'honneur les milices de ces cantons, et perpétuèrent par des médailles d'or la fermeté courageuse de leurs députés Rigaud et Monnard, proclamés « les gardiens de l'honneur national. »

L'année même où l'esprit patriotique des Suisses se décelait d'une manière si honorable, la Confédération faillit être plongée dans la guerre civile par la fureur des partis qui déchiraient le canton de Schwytz, libéraux ou *Onglus* (Klauenmænner) d'une part, et vieux Schwytzois ou *Cornus* (Hornmænner) de l'autre [1]. Le sang coula à la landsgemeinde de Rothenthourm (6 mai 1838). Les libéraux, qui voulaient porter M. Nazar Reding à la dignité de landamman, essuyèrent d'horribles traitements de la part des adhérents du colonel Abyberg, le même qui avait envahi Küssnacht cinq années auparavant.

Le vorort lucernois songeait à faire occuper de nouveau le canton de Schwytz, lorsque le commissaire fédéral Næff, aujourd'hui membre du Conseil fédéral, prévint sagement l'occupation par le désarmement volontaire des deux partis (22 juin 1838). Une landsgemeinde légale ratifia l'élection d'Abyberg par 4,400 voix contre 4,000 données à son compétiteur (22 juillet).

L'année 1838 vit aussi finir les dissensions de Glaris. Le peuple de ce canton, en grande majorité protestant, avait jugé à propos de se donner, comme les autres Etats confédérés, une nouvelle constitution basée sur la *représentation par tête* (Kopfzahl) au lieu de la représentation conventionnelle stipulée dans les traités en faveur de la minorité catholique. Celle-

[1] Ces bizarres dénominations, empruntées à la vie pastorale de ces peuplades, nous reportent au début de leur différend, simple querelle d'usufruit qui s'était élevée entre les riches ou propriétaires de bêtes *à cornes*, et les petits propriétaires de chèvres, moutons, bêtes *à ongles*.

ci refusa de se soumettre et dut y être contrainte par les armes. Le refus des prêtres catholiques de prêter serment sans condition à la nouvelle constitution et de célébrer en commun la fête anniversaire de la bataille de Næfels, amena de nouveaux troubles. Des amendes et d'autres peines rigoureuses frappèrent Pascal Tschoudi, directeur de l'arsenal, et d'autres chefs catholiques, convaincus d'avoir recherché l'appui de Schwytz. La diète fédérale passa à l'ordre du jour sur les plaintes de la minorité écrasée.

L'année suivante (1839) éclata la guerre religieuse de Zurich. Le gouvernement radical de ce canton, toujours dirigé par Louis Keller et le bourgmestre Hirzel, auxquels il faut joindre le directeur d'école Théodose Scherr, réfugié allemand, comme Snell, et naturalisé depuis peu dans ce canton, avait appelé aux fonctions de professeur de théologie, dans l'université nouvellement fondée, le savant Wurtembergeois Strauss, qui, sans nier l'existence historique de Jésus-Christ, attribuait aux narrations des évangélistes une origine *mythique* ou légendaire (31 janvier 1839). Le peuple, déjà mécontent de la tendance rationaliste du gouvernement et des réformes politiques, législatives, scolaires et militaires introduites par le nouveau régime, s'émut beaucoup de cet appel. Le gouvernement, écoutant la voix de la prudence, revint de sa décision (18 mars). Mais en congédiant Strauss, le conseil d'éducation avait jugé à propos de lui allouer une pension de 2,000 fr. à titre d'indemnité.

Ce fut le signal d'un nouveau mouvement et d'une assemblée populaire de 15,000 hommes à Kloten. Un comité de la foi s'organisa et demanda la suppression de l'université. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que les cantons du concordat des sept se disposaient à prêter main-forte au gouvernement. Aussitôt le tocsin sonne; un pasteur, peu recommandable par ses mœurs, mais connu dans le monde savant par ses savantes traductions de l'indou, Hirzel, de Pfeffikon, se met à la tête des paysans, qui marchent sur Zurich, en chantant des psaumes à tue-tête, comme les soldats de Cromwell. A la vue des troupes du gouvernement échelonnées sur la place du Münster, Hirzel s'écrie : « Au nom de Dieu, faites feu. » Les troupes ripostent par un feu bien nourri qui tue sept paysans, et se replient ensuite en bon ordre.

En ce moment paraît sur la place le conseiller d'Etat Hegetschweiler, tenant un papier à la main. Il vient annoncer de la part du conseil d'Etat une décision conforme aux vœux du peuple. Soudain, un coup de feu parti des rangs des insurgés, atteint le courageux parlementaire et lui fait une

blessure mortelle. Le gouvernement radical est contraint d'abdiquer et le bourgmestre Hirzel, trop zélé protecteur de Strauss, va chercher au Righi un abri contre la tourmente populaire. L'ancien bourgmestre de Muralt et M. Gaspard Bluntschli, le savant publiciste, reprennent les rênes du pouvoir, sauvé à grand'peine des mains fanatiques du comité de la foi.

La révolution zuricoise (Zuri-putsch, dans le langage populaire) s'était accomplie sous les yeux de la diète, réunie alors à Zurich. L'avoyer Neuhaus exprima l'opinion de faire occuper cette ville par les troupes fédérales et de transférer le siége de la diète dans une ville du voisinage. Mais le député de Vaud, Henri Druey, dont le nom marque dès lors de plus en plus dans les affaires publiques, s'opposa énergiquement à cette translation qui eût privé Zurich de ses fonctions directoriales : « Le peuple, dit-il, a changé son gouvernement; nous devons respecter le vœu du peuple. »

Le premier acte du gouvernement zuricois fut de renoncer au concordat des sept, « attendu que les alliances séparées, » loin de resserrer le lien fédéral, ne font que le dissoudre. »

A peine installé, le nouveau vorort eut à s'occuper des affaires du Tessin et du Valais. Dans le Tessin, les mesures violentes du parti dominant (Quadri-Rusca[1]) avaient provoqué son renversement à main armée, opéré par M. le colonel Luvini, de Lugano, citoyen riche, éloquent, ardent ami des idées nouvelles (4 décembre 1839).

Le vorort zuricois, issu lui-même d'une révolution, prit le parti d'accepter comme un fait accompli la victoire des libéraux ou radicaux tessinois. Cependant les magistrats déchus ne prirent pas aussi aisément leur parti de la révolution qui les avait précipités du pouvoir dans l'exil. Ils essayèrent une contre-révolution. Vaincu, livré par ses propres soldats, un des chefs, l'infortuné avocat Joseph Nessi, fut fusillé à Lugano, malgré les supplications de sa femme enceinte, le 4 juillet 1841.

Le sang de Nessi n'éteignit point la soif de réaction qui dévorait les vaincus de 1839. Ils firent plusieurs tentatives armées pour renverser l'ordre de choses issu du *pronunciamento* de Luvini. Chaque fois la lâcheté des chefs et la vigilance des partisans du pouvoir firent échouer la contre-révolution.

[1] Mesures contre la presse et les sociétés de tir; l'expulsion du riche citoyen Ciani, lombard d'origine, mais naturalisé depuis 1833.

Le Haut-Valais, attaché à ses prérogatives séculaires[1], s'obstinait depuis longtemps à repousser la représentation *par tête* que réclamait le Bas-Valais, et préférait la *séparation* à l'abandon de ses derniers priviléges. La diète fédérale avait envoyé des commissaires, l'avoyer Schaller, de Fribourg, entre autres, pour empêcher à tout prix la séparation et pour engager le Haut-Valais à accepter la constitution.

Tous leurs efforts étant restés infructueux, le Bas-Valais se leva comme un seul homme pour l'y contraindre (1er avril 1840). Pris à l'improviste, le Haut-Valais se soumit, mais en frémissant, et le landstourm se croyant trahi, immola de la manière la plus barbare un de ses chefs, le landshauptmann Pierre de Courten. Une constituante élabora une constitution nouvelle qui remplaçait le grand-bailli et la diète valaisanne par un grand conseil. L'évêque de Sion perdit les quatre voix dont il disposait à la diète, en échange de ses anciens droits de souveraineté, mais conserva son fauteuil au grand conseil, où un second député fut accordé au clergé. On n'osa toucher ni aux immunités ecclésiastiques, ni au *referendum*, ou droit de vote sur toutes les lois, exercé par les communes (constitution du 3 août 1839).

La force du Bas-Valais était dans son unanimité. Le clergé lui-même y voyait sans déplaisir crouler la suprématie du Haut, et M. le chanoine de Rivaz, ainsi que M. Guillaume de Kalbermatten, faisaient alors cause commune avec MM. Barman, frères, et Joris, chefs du parti libéral. Une ère de prospérité semblait s'ouvrir pour le Valais, doté d'écoles, de routes et d'un code civil par le nouveau conseil d'Etat, que présidait M. Maurice Barman.

Du Valais, la révolution passa dans le canton de Genève, demeuré pendant dix ans spectateur paisible des mouvements révolutionnaires. Dès le commencement de l'année 1841, le

[1] Chacun des treize dizains nommant, d'après la constitution de 1815, quatre députés, abstraction faite du chiffre de la population, il en résultait que les six dizains du Haut avec 29,000 âmes de population nommaient vingt-quatre députés, et les sept dizains du Bas et du centre avec 40,000 âmes de population n'en élisaient que vingt-huit. Le caractère du Haut-Valaisan n'a jamais été mieux défini que par le savant capucin Furrer, Haut-Valaisan lui-même, qui dit, dans son histoire de ce canton : « La meilleure, la plus innocente entreprise est flétrie du » nom de nouveauté et devient tellement odieuse au commun peuple et même aux » classes plus élevées que souvent l'homme le mieux intentionné n'a pas le cou- » rage d'émettre une idée nouvelle. Ce trait de caractère, ajoute le P. Furrer, a » aussi son bon côté, c'est celui d'empêcher toute innovation nuisible. » I, 423. Voir pour les dernières révolutions du Valais, les deux écrits de M. Rilliet-Constant, celui de M. Maurice Barman, intitulé: *La Contre-révolution en Valais*, et le *Portefeuille d'un officier fédéral*, par M. Salis-Soglio.

gouvernement genevois eut à lutter contre deux sortes d'ennemis, les partisans du suffrage universel, dirigés par M. James Fazy, politique habile et délié, et les membres de la société du 3 mars, qui demandaient, par l'organe de M. Rilliet-Constant, une administration séparée pour la ville, dont le grand conseil ou conseil représentatif de la ville et république avait fait lui-même les affaires jusqu'alors. Cette dernière autorité en délibérait le 22 novembre 1841, et un illustre citoyen, Charles de Sismondi, combattait de toute la force de son éloquence les changements proposés, lorsqu'un rassemblement tumultueux, formé sur la Treille, entoure l'hôtel-de-ville et contraint le gouvernement de voter l'établissement d'une constituante.

Mais la composition du nouveau pouvoir ne satisfit pas la révolution, car sur 115 députés, 23 seulement étaient pris en dehors de l'ancien conseil. Un nouveau soulèvement eut lieu le 13 février 1843. M. le colonel Dufour, chef des troupes du gouvernement, résista avec vigueur, et les deux partis comptaient déjà 4 morts et 12 blessés, lorsque le gouvernement capitula, comme en 1841, devant l'insurrection.

Le système de gouvernement, sorti de cette guerre civile, ne satisfit ni les fazystes, ni les partisans de l'ancien ordre de choses, et fut marqué par la retraite de M. J.-J. Rigaud, noble et imposant magistrat, que la confiance publique avait porté onze fois de suite au poste de premier syndic de la république genevoise (de 1825 à 1843).

Dans la Suisse orientale, la lutte engagée entre l'Etat et le clergé avait pris une nouvelle intensité, due en grande partie à la suppression de divers couvents à St-Gall, à Lucerne, et aux mesures restrictives qu'Argovie adoptait à l'égard de ses monastères et qui semblaient trahir, de la part de cet Etat, l'intention secrète d'en finir avec les corporations religieuses. Joseph Leu d'Ebersol, riche paysan et marchand de bestiaux, qui se croyait la mission divine d'opposer une digue au radicalisme, fit au grand conseil de Lucerne la motion d'appeler les jésuites. Cette motion ayant été repoussée par 68 voix contre 22 (22 novembre 1839), le parti ultramontain chercha son salut dans la *révision constitutionnelle*, dont la question agitait justement à cette époque les trois cantons d'Argovie, de Lucerne et de Soleure.

Dans ce dernier canton, Joseph Leu fut vaillamment secondé par M. Théodore Scherer, disciple ardent de Charles-Louis de Haller, et aujourd'hui président de la société de Pie IX. A Lucerne même, il trouva bientôt aussi un nouvel auxiliaire aussi habile qu'inattendu dans la personne de

l'avocat-journaliste et sous-secrétaire d'Etat Siegwart, qui, d'ultra-radical et straussien, devint, après le **Zuri-putsch**, conservateur et ultramontain prononcé[1]. Un autre fonctionnaire libéral d'un grand talent, M. Bernard Meyer, fut jeté par un passe-droit dans le parti de l'opposition lucernoise.

Les lauriers du comité de la foi, de Zurich, empêchaient de dormir le comité catholique des trois cantons. Les adversaires de la constitution soleuroise, assemblés à Mümmliswyl, le 2 janvier 1841, s'engagèrent à appuyer leurs vœux par une démonstration collective et un mouvement armé sur le chef-lieu. Mais la fermeté du gouvernement et de son président surtout, Joseph Munzinger, déjoua ce projet. L'insurrection du Schwarzbubenland, privée de ses chefs par l'arrestation de MM. Scherer et Gougger, se trouva en présence d'une force armée imposante, derrière laquelle se tenaient tout armés les contingents de Berne et de Bâle-Campagne, dont l'Etat de Soleure avait requis l'assistance fédérale (5 janvier).

Le même jour, le peuple argovien proclamait par son vote le principe de la *représentation par tête* qui donnait à la majorité protestante quelques voix de plus en grand conseil et abolissait ainsi la *parité* ou représentation égale des deux confessions dont avait joui précédemment la minorité catholique. Aussitôt une vive agitation se manifeste dans le Freyenamt, où un comité réuni à Bunzen dirige le mouvement. Le gouvernement ayant donné l'ordre d'arrêter le comité, l'insurrection éclate. 2,000 hommes du Freyenamt marchent sur Aarau, prêts à renouveler les faciles exploits de 1830. Mais dans cette même plaine de Villmergen, témoin déjà de trois luttes sanglantes, le colonel Frey-Hérosée, chef des troupes du gouvernement, mitraille et disperse les rebelles, dont plusieurs rougissent la neige de leur sang (11 janvier 1841).

Informé dans la nuit même par estafette du soulèvement de l'Argovie, l'avoyer Neuhaus comprit d'autant mieux la nécessité d'agir avec énergie que le ministère français, croyant à une décomposition prochaine de la Suisse, parlait de partage dans ses journaux et laissait entrevoir l'intention d'annexer le Porrentruy, Tessin et Genève à son territoire. 5,000 Bernois entrèrent en Argovie et tout le contingent de ce can-

[1] On a beaucoup écrit sur l'origine de M. Constantin Siegwart. Il est né à Brigue dans le Valais, et était fils d'un heimathlose sorti de la Forêt-Noire. Il acquit, en 1826, la bourgeoisie d'Uri, y épousa la sœur du landamman Muller (de là son nom de Siegwart-Muller), et s'établit ensuite à Lucerne où il fut également reçu bourgeois.

ton se tint prêt à les suivre. Cette intervention vigoureuse étouffa l'incendie et épargna peut-être à la Suisse les horreurs d'une guerre civile [1].

L'insurrection du Freyenamt fut attribuée aux couvents par le gouvernement d'Argovie et par les députés catholiques de l'opinion radicale. « Les couvents, s'écria M. Augustin » Keller, sont la cause de tout le mal qui s'est fait en Argo» vie depuis bien des années. Les couvents sont des nids de » paresse, et l'herbe ne croît plus où les moines prospèrent. » La voix de quelques députés modérés, demandant qu'on nommât une commission, ne fut pas écoutée. Le grand conseil, que les événements avaient réduit de 200 membres à 134, vota au pas de course la suppression des couvents par 115 voix contre 19 (13 janvier 1841).

Le décret de suppression fut salué avec joie par les ennemis des couvents; mais il retentit douloureusement au cœur des populations attachées à ces institutions religieuses. Il causa aussi une pénible sensation à beaucoup d'hommes, amis de la paix confessionnelle, et soucieux de l'avenir du lien fédéral, atteint par la violation flagrante de l'article 12 du pacte. Un concert de plaintes et de protestations véhémentes se fit entendre dans la Suisse catholique. Fribourg, Schwytz, Bâle-Ville même demandèrent la convocation immédiate d'une diète extraordinaire.

Le canton de Lucerne fut le premier à ressentir le contrecoup des événements d'Argovie. La révision totale proposée par Leu et la société politico-religieuse de Russwyl réunit 16,726 suffrages sur 23,643 (31 janvier 1841). Un revirement complet s'opéra dès lors dans la politique lucernoise. Ce canton qui, depuis dix ans, marchait à la tête du mouvement libéral, fut transformé en une *démocratie* plus *cléricale* encore que celle des Waldstætten, et le grand conseil, outrant les doctrines ultramontaines, décida de soumettre sa constitution au pape. « Le vieux catholicisme suisse, dit un magistrat » conservateur, n'avait jamais rien vu de pareil [2]. »

La réaction se fit également sentir à St-Gall où le conseil d'éducation, que présidait le doyen Greith, suspendit le librepenseur Henne de ses fonctions de professeur, et entra dans une lutte très vive avec le curé Féderer, chef et champion de l'école cantonale mixte.

Une autre conséquence fâcheuse des événements d'Argovie

[1] De Tillier, *Histoire de la Confédération pendant la période appelée du Progrès* (en allemand).

[2] Paroles de M. Charles au grand conseil de Fribourg, le 9 juin 1846.

fut d'ajourner indéfiniment la réforme du pacte, réforme décidée à nouveau par la diète le 10 août 1840 et qui avait fait l'objet d'un projet élaboré à Zurich par Druey, Casimir Pfyffer et Kern.

Cependant la diète extraordinaire, réunie à Berne, avait déclaré par douze voix et demie que le gouvernement d'Argovie avait violé le pacte. On donna à cet Etat un délai de six semaines pour rétablir les couvents supprimés (décret du 2 avril 1841). Parmi les adversaires les plus prononcés du décret de suppression, on avait vu avec étonnement figurer le député de St-Gall, M. le landamman Baumgartner. Ce magistrat jusque-là archi-radical, avait non-seulement eu la plus grande part à la suppression de trois couvents dans son canton; mais en 1835 il n'avait cessé de dire aux Argoviens, dans le *Narrateur*, son organe, qu'il fallait chasser le nonce et supprimer les moines [1]. L'avoyer Neuhaus, au contraire, se montra le défenseur chaleureux d'Argovie; il soutint que les moines s'étant mis en rébellion contre leur gouvernement, force avait été à celui-ci d'agir comme il l'avait fait. Se sentant appuyé par Neuhaus et les radicaux de divers cantons, le gouvernement d'Argovie n'obéit point au décret du 2 avril. Mais la diète, se tenant collée au pacte, et faisant taire toute sympathie politique ou confessionnelle, maintint son décret par 13 voix (9 juillet 1841). Argovie n'osant se mettre en opposition ouverte avec la diète, rétablit trois couvents de femmes et, par cette concession adroite, parvint à diviser la majorité (9 août 1841). Il obtint même, au prix du rétablissement d'un quatrième couvent de femmes, la mise *au recès* de la question par 12 voix, y compris celle de Saint-Gall où l'étoile nébuleuse de Baumgartner commençait à pâlir devant celle de la nouvelle école radicale (Weder, Hungerbühler, Curti). Dans cette diète, huit cantons et demi seulement se prononcèrent pour le rétablissement intégral des couvents (31 août 1843).

Ce dénouement inattendu de la question d'Argovie porta au comble l'irritation du parti catholique, et eut pour résultat la funeste conférence des bains de Rothen, à une demi-lieue de Lucerne, où les délégués de six cantons et demi (Lucerne, Fribourg, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug, Appenzell-Intérieur) jetèrent les bases d'un nouveau Sonderbund ou alliance séparée, par une convention qu'ils s'engagèrent à tenir secrète jusqu'au moment opportun [2]. Ostensiblement la conférence

[1] M. Henne.

[2] A cette conférence prirent part, entre autres, Siegwart, Leu, Bernard Meyer

n'avait pour but qu'une démarche collective et très légale des Etats catholiques destinée à obtenir le rétablissement intégral des couvents.

Quelques-uns de ces Etats, Nidwald et Zoug, par exemple, répugnaient aux mesures extrêmes. Mais la force leur manqua pour résister à l'ardeur belliqueuse de Lucerne et de Schwytz. La politique à outrance du gouvernement de ce canton, loin de se calmer en prenant les rênes du directoire ou vorort, se trahit par l'élévation au rang d'avoyer de M. Constantin Siegwart, c'est-à-dire celui de tous ses chefs que sa qualité de transfuge rendait le plus antipathique à la Suisse libérale. La circonstance que Lucerne allait devenir canton-directeur et que le nouvel avoyer serait appelé à présider la diète donnait à ce choix une signification plus blessante encore pour la majorité des confédérés [1].

§ 3. Guerre civile dans le Valais et à Lucerne. — Expédition des corps-francs contre ce dernier canton. — Suites de l'expédition des corps-francs (à Zurich, Berne, Genève, Fribourg). — Saint-Gall, le canton du destin. — Négociations à Rome. — Le pape abandonne le Sonderbund. — La diète vote la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des jésuites. 20 juillet 1847. — (De l'an 1844 à septembre 1847.)

Les haines de parti, déjà fort excitées par ces événements, reçurent un nouvel aliment des affaires du Valais, où la guerre civile éclata avec fureur en 1844. L'opposition du clergé à la loi sur l'instruction publique et le maintien des immunités ecclésiastiques (exemption des charges publiques et du for civil) avaient irrité les libéraux. Ceux-ci, de leur côté, ayant félicité publiquement Neuhaus de sa conduite dans l'affaire des couvents d'Argovie, le clergé en conclut que ce parti réservait le même sort aux couvents du Valais, et proclama la religion en danger du haut des chaires. La *Jeune Suisse*, société politique composée de jeunes gens du Bas-Valais, répondit à ces prédications par des actes de violence, et bafoua le clergé dans l'*Echo des Alpes*. L'excommunication lancée par l'évêque contre la *Jeune Suisse*, loin de mettre un terme

de Lucerne, Rodolphe Weck de Fribourg, Abyberg de Schwytz. La veille, dans une réunion préparatoire avaient paru Kalbermatten du Valais, Calgari, chanoine du Tessin, Gmur de St-Gall, et Schleuniger d'Argovie.

[1] « Le malheur de cet homme n'est pas d'être venu de bas lieu, c'est d'être sorti de l'obscurité à la faveur de nos discordes et d'être plus ou moins menacé d'y rentrer le jour où ces discordes cesseraient. De là la tentation de travailler à les perpétuer. » *Courrier suisse* de 1844, rédigé sous les auspices de MM. Monnard et Vulliemin.

aux excès, en fit naître de plus graves. Ridiculisés par la *Gazette du Simplon*, les *Jeunes Suisses* jetèrent au Rhône les presses de cette feuille cléricale. Les atteintes aux personnes et à la propriété se multiplièrent et donnèrent lieu à de telles représailles qu'on pouvait se croire en pleine Espagne ou en France au temps de la Ligue. Le notaire Saillan, châtelain de Dorénaz, libéral paisible, fut trouvé dans le Rhône, percé de 24 coups de poignard. En même temps une main exécrable faisait l'apologie du meurtre et osait écrire dans l'*Union suisse de Porrentruy* que « le meurtre du notaire Saillan était le devoir du citoyen. » Le terrorisme de la *Jeune Suisse* avait donné naissance à l'organisation de la *Vieille Suisse*, composée de volontaires tirés du Haut et même du Bas-Valais, détaché en partie de la cause libérale par la question religieuse [1].

Les noms de *ristous* (aristocrates), *grippious* (radicaux) et *mitoux* (modérés), usités dans la Suisse française pour désigner les trois partis en présence, prirent leur origine au milieu des luttes de village à village, de maison à maison et d'homme à homme, qui désolent le Valais pendant cette triste période. Hors d'état de réprimer l'anarchie, le gouvernement du Valais sollicita l'intervention fédérale. Mais Berne et Vaud apprenant que le représentant du vorort lucernois, M. Bernard Meyer, jouait en Valais un tout autre rôle que celui de pacificateur, refusèrent non-seulement leurs troupes, mais encore le passage aux bataillons d'autres cantons. Aussitôt la *Vieille Suisse,* commandée par M. Guillaume de Kalbermatten, qui, en 1840, avait combattu sous le drapeau libéral, s'ébranle et s'empare de Sion au moment même où les libéraux, aux ordres de MM. Barman et Joris, accouraient pour prévenir l'occupation du chef-lieu (18 mai 1844).

Les libéraux, en pleine retraite, rentrent alors successivement dans leurs foyers; mais les plus éloignés, ceux de Monthey et de St-Maurice, étant arrivés au pont du Trient, y sont assaillis par le feu meurtrier de tireurs invisibles postés derrière le parapet et les saillies des rochers. Les chefs libéraux déployèrent un courage héroïque. Cent fois, M. Joris affronte la mort; six fois, il passe et repasse le Trient, cherchant inutilement à rallier ses hommes, dont 24 tombent au-

[1] Qu'on se figure 8000 hommes de 16 à 55 ans, noirs comme des ramoneurs, mais armés de bons sabres, de belles carabines et dont un grand nombre portaient à leur bras un chapelet avec un morceau d'étoffe blanche au chapeau pour se reconnaître, et l'on se fera une idée de l'organisation de cette armée de la foi, dont le marquis de Custine nous a laissé une description curieuse reproduite dans l'ouvrage du colonel Rilliet : *Le Valais de 1840 à 1844*.

tour de lui. Quelques-uns vivaient encore, ils furent achevés par la *Vieille Suisse* à coups de crosse et de baïonnette. On évalue à 70 le nombre des hommes des deux partis atteints dans cette cruelle rencontre qui n'avait pas duré plus d'une heure.

Les scènes du Trient excitèrent une indignation extraordinaire dans la Suisse libérale. Aussi l'aspect de la bannière aux treize étoiles (symbole des treize dizains), portée par les carabiniers du Haut-Valais au tir fédéral de Bâle, y occasionna-t-il un affreux tumulte, apaisé à grand'peine par Munzinger de Soleure et le conseiller Minder de Bâle. Ces hommes loyaux s'opposèrent énergiquement à la violation de l'hospitalité confédérale.

Les passions déchaînées n'avaient pas encore eu le temps de se calmer, lorsqu'on apprit que le grand conseil de Lucerne, poussant à bout le système de réaction adopté trois ans auparavant, venait de voter l'appel des jésuites par 70 voix contre 14 (24 octobre 1844). L'opposition manifeste de 105 membres du clergé et celle de plusieurs magistrats distingués du parti conservateur, n'avaient point arrêté les fougueux partisans des jésuites[1].

L'ennemi des couvents, M. Augustin Keller, d'Argovie, avait essayé de prévenir cet appel en proposant à la diète l'expulsion de l'ordre des jésuites. Mais trois cantons seulement, Berne, Tessin et Thurgovie, se montrèrent favorables à cette mesure; elle fut déclarée intempestive ou purement cantonale par tous les autres, et combattue par Druey, doctrinaire : « Les » seules armes efficaces contre le jésuitisme, disait alors ce » magistrat vaudois, sont celles de la raison » (19 août 1844).

Cependant l'appel des jésuites accompli par *fas* et *nefas*, à Lucerne, semblait soudain avoir produit une réaction en sens opposé dans ce canton. La cause libérale, habilement défendue par le *Confédéré* et le *Volksblatt*, gagnait du terrain; ses adhérents pouvaient nourrir l'espoir légitime de prendre leur revanche aux élections prochaines, lorsque des enfants perdus de cette cause conçurent la mauvaise idée de recourir à la violence. Le gouvernement bernois, en garnissant d'un cordon de troupes sa frontière du côté de Lucerne, donna de l'audace aux conjurés, enhardis encore par une promesse formelle de secours de Bâle-Campagne, Argovie et Soleure.

En effet, 600 volontaires de ces trois cantons prirent les armes et se mirent en route pour Lucerne, commandés par des magistrats oublieux de leurs devoirs, et pourvus d'armes

[1] Leu d'Ebersol, le chanoine Kauffmann, Hautt, Siegwart-Muller.

et de munitions qu'on avait eu l'audace de sortir des arsenaux de l'Etat. Mais sans attendre leurs auxiliaires du dedans et du dehors, 30 à 40 radicaux avinés, aux ordres du colonel Guggenbühler et de l'ancien conseiller d'Etat Baumann, attaquent les soldats du gouvernement sur la place des Moulins, puis tout à coup saisis d'une terreur panique, s'enfuient à toutes jambes. Cette échauffourée ruina complètement la cause du libéralisme dans le canton de Lucerne. Lâche dans le péril, le gouvernement, après sa facile victoire, multiplia les proscriptions et les confiscations. Innocents et coupables furent entassés dans les cachots. La spoliation alla jusqu'à donner au fisc un avantage sur les autres créanciers [1].

Au récit de ces injustices, la haine de la Suisse libérale pour Lucerne se changea en exécration. Le langage des journaux devint tous les jours plus hostile. Des assemblées populaires, provoquées par le professeur Guillaume Snell et les autres chefs radicaux, eurent lieu à Berthoud, à Fraubrunnen, à Anet, à Unterstrass (décembre 1844 et janvier 1845). Partout on éclatait en menaces contre Lucerne et en vœux impératifs pour l'expulsion des jésuites. Partout aussi commençait à se faire jour la pensée anarchique que, n'ayant rien à attendre de la diète, le peuple suisse devait se faire justice à lui-même. « *Nix diète, baïonnette*, » cria une voix tonnante à l'assemblée d'Anet (29 décembre 1845). Un magistrat perspicace, l'historien de Tillier, chercha en vain à faire comprendre à l'avoyer Neuhaus le danger de ces assemblées tumultueuses, à l'une desquelles ce haut magistrat avait lui-même pris part. Cependant, lorsque Neuhaus et ses collègues du pouvoir exécutif apprirent que des compagnies de corps-francs s'organisaient à Zofingue, ils prirent l'alarme et députèrent sur les lieux M. l'avoyer de Tavel, dont les efforts, joints à ceux de M. Frey-Hérosée, parvinrent à dissiper ce rassemblement.

Le danger n'était qu'ajourné. Le gouvernement zuricois songea à le conjurer tout à fait en adressant une invitation amicale à Lucerne d'éloigner les jésuites. Une députation se rendit dans cette ville. Mais cette démarche conciliante ne

[1] Notre récit est puisé à deux sources très opposées, c'est d'abord à l'excellente et courageuse brochure du chef du clergé lucernois, M. le prévôt Bourcard Leu, *Die Jesuiten in Luzern*. St-Gall, Scheitlin et Zollikofer, 2e édition, 1848. — C'est ensuite à l'immense volume consacré par M. Siegwart-Muller à la biographie de Leu d'Ebersol, ou plutôt à l'apologie des actes et du régime lucernois de 1841-47: *Rathsherr Leu*. Altdorf, 1133 pages. Ouvrage important par la position qu'a occupée l'auteur, ainsi que par les détails et les documents qu'il renferme, et par ses réticences habiles ou maladroites.

trouva pas plus d'écho à Lucerne que celle qu'avaient tenté déjà précédemment le gouvernement zuricois et plusieurs chefs du parti conservateur, entre autres Bluntschli et Mousson. Le docteur Furrer, l'un des chefs du parti radical et des orateurs de l'assemblée d'Unterstrass, proposa alors au grand conseil zuricois de convertir l'invitation amicale en une invitation pressante avec menace d'expulsion par les armes. Cette proposition, bien que vivement combattue par M. Bluntschli et les orateurs de l'opposition, réunit 105 voix contre 95.

L'attitude décidée du grand conseil de Zurich eut un effet extraordinaire sur les esprits indécis des autres cantons. La sensation fut grande, surtout dans une partie de la Suisse romande, où la lecture du fameux roman d'Eugène Sue (le *Juif errant*) avait exalté jusqu'aux lessiveuses. Le grave et doctrinaire gouvernement de Vaud ne partageait pas cet entraînement. Mettant la liberté confessionnelle, la souveraineté cantonale, au-dessus des vœux de 32,000 pétitionnaires, il s'était borné à voter l'invitation amicale. Aussitôt le courroux populaire éclate. Des signaux allumés sur les hauteurs de Lausanne appellent aux armes des masses de citoyens. Le gouvernement libéral-conservateur est forcé d'abdiquer et remplacé par un nouveau pouvoir démocratique-socialiste élu sur Montbenon par la multitude assemblée. M. Druey, bien revenu du système de persuasion qu'il avait soutenu l'année précédente, harangua le peuple du haut d'une échelle, et fut acclamé chef du nouveau gouvernement (14 février 1845).

Une révolution analogue à celle de Vaud faillit, deux jours après, renverser le grand conseil de Genève qui, par 115 voix contre 35, avait voté l'invitation amicale. Déjà des rassemblements nombreux se formaient dans St-Gervais. Mais l'appel sous les armes de 600 volontaires et d'un nombreux contingent comprima pour un temps l'insurrection frémissante (16 février).

La chute du gouvernement vaudois donna un nouvel élan aux entreprises des ennemis de Lucerne. Une nouvelle expédition de corps-francs s'organise sous les yeux, pour ainsi dire, du vorort. Paralysé par ses divisions intestines et par la perspective d'une nouvelle élection, cette autorité ne prit aucune mesure pour prévenir une catastrophe et resta sourde aux représentations réitérées des trois cabinets de Vienne, Paris et Londres. La diète elle-même s'ajourna au moment même où les rigueurs insensées de Lucerne entassaient les proscrits à la frontière. On ne s'entretenait dans les cantons voisins que de la manière de délivrer ce canton opprimé. Les réfugiés lucernois croyaient la chose facile et avaient répandu

l'idée que les corps-francs n'auraient qu'à se montrer pour être accueillis comme des libérateurs par le peuple. Cette illusion renforça les rangs des *Freischaaren* d'une foulę de gens qui savaient à peine manier une arme.

Tout à coup, s'effrayant de leur condescendance et de l'inaction du vorort, Berne et Argovie voulurent empêcher l'expédition. Il était trop tard. Dans la nuit du dimanche 31 mars 1845, les corps-francs, au nombre de 6 à 8000 hommes, quittèrent Zofingue et Knuttwyl et franchirent la frontière lucernoise. Le chef de l'expédition était un avocat de Nidau, M. Ulric Ochsenbein, officier obscur de l'état-major fédéral qui, l'année précédente, avait accepté de la police bernoise la mission peu brillante d'aller, déguisé en boucher, explorer le terrain sur lequel il allait maintenant opérer comme commandant en chef. L'ancien rédacteur du *Confédéré de Lucerne*, M. Robert Steiger, médecin distingué et l'un des proscrits du 8 décembre, dirigeait les opérations en qualité de commissaire.

Les corps-francs entrèrent presque sans coup férir dans le canton de Lucerne. Les troupes d'Ochsenbein battirent le brave colonel Elgger à Hellbühl et à Littau et s'avancèrent jusque sur le Gutsch, aux portes de la ville. Déjà les gouvernants et les chefs militaires parlaient d'abdiquer et de s'enfuir. Un seul coup de canon eût décidé du sort de la campagne. Mais les corps-francs, harassés de fatigue, laissés sans vivres pendant 24 heures et sans nouvelles de ce qui se passait dans la ville, se démoralisèrent complétement. La raiteret d'une colonne, abusée par de faux rapports, et le scrupule honorable que montra Ochsenbein à bombarder une ville amie, contribuèrent à la déroute générale. Ce chef fut assez heureux pour s'enfuir et arriver sain et sauf dans le canton de Berne. Mais après un nocturne et sanglant combat au milieu du village de Malters, le docteur Steiger, le vaillant major Rothpletz d'Aarau et près de 2000 hommes de l'expédition tombèrent entre les mains des soldats et du capitaine lucernois. 104 étaient restés sur le champ de bataille et 68 blessés furent transportés à l'hôpital de Lucerne. On entassa pêle-mêle les prisonniers dans les églises et les salles du gymnase.

Tel fut le fruit d'une expédition généreuse dans son principe, mais entachée d'illégalité et perdue par l'indiscipline.

Tiré de sa léthargie par ces douloureux événements, le vorort ordonna la levée de 16,000 hommes. La diète, dont la coupable inertie avait causé ces malheurs, eut à subir les humiliants reproches de Siegwart, qui fit le procès aux gouvernements au vu et au su desquels s'était organisée l'expédition

et dont les arsenaux avaient fourni des canons aux *Freischaaren*. Prenant alors après coup les mesures dont l'exécution en temps opportun eût prévenu tous ces malheurs, la diète prohiba les rassemblements illégaux, interna les réfugiés lucernois et raya des cadres de l'état-major fédéral M. Ochsenbein et les autres officiers qui avaient fait partie de l'expédition des corps-francs. A la même heure, elle sollicitait du gouvernement lucernois une amnistie et cherchait à adoucir le sort des prisonniers en déléguant sur les lieux M. Guillaume Næff, dont l'intervention avait si heureusement mis fin aux troubles de Schwytz en 1838. Les cantons qui comptaient des ressortissants parmi les prisonniers, craignant qu'on ne tentât un nouveau coup pour leur délivrance, entrèrent, de leur côté, en négociations pour obtenir l'élargissement des captifs. Lucerne se décida à l'accorder, mais moyennant rançon, comme dans les Etats barbaresques. Il en coûta 350,000 francs aux Etats de Berne, Argovie, Bâle-Campagne et Soleure (23 avril 1845).

En montrant alors quelque modération dans la victoire, il eût été possible au gouvernement lucernois de s'affermir au pouvoir et de se réhabiliter dans la Confédération. Mais le parti dominant ou le *parti de Dieu*, comme s'appelait par humilité le parti de Siegwart, ne songea qu'à poursuivre le cours de ses vengeances et à anéantir ses adversaires. De là une enquête monstre et la condamnation à mort du docteur Steiger, dont le triste sort émut toutes les âmes sensibles (17 mai 1845). Une pétition de 4000 signatures, jointe à l'intervention des évêques de Lausanne et de Bâle, ayant fait commuer la peine de mort en une détention perpétuelle, Steiger, à l'instar du neuchâtelois Rœsinger, devait être conduit dans une forteresse étrangère. Mais dans la nuit du 19 au 20 mai, la veille du jour fixé pour le départ, Steiger s'évada de prison avec l'aide de ses amis de Zurich et des trois gendarmes préposés à sa surveillance.

La joie que l'on ressentit généralement de cette évasion fut troublée par le meurtre de Leu d'Ebersol. Le fanatisme orgueilleux de ce matador de village avait causé en grande partie les désastres de sa patrie, mais ne justifiait en aucune façon le crime abominable commis sur sa personne (20 juillet 1845). Une presse déloyale chercha en vain à faire prendre le change à l'opinion en répandant des bruits de suicide. Un corps-franc nommé Muller avoua le crime et périt sur l'échafaud au commencement de l'année suivante.

Trois semaines avant la mort de Leu, les jésuites s'étaient glissés comme des ombres dans la ville de Lucerne (29 juin),

où toutefois leur réception officielle ne se fit qu'en novembre. La motion d'expulser cet ordre religieux ayant été dans l'intervalle reproduite en diète, ne réunit que 10 voix et demie, et partant pas de majorité. Mais les progrès qu'avait fait la motion depuis 1844 laissaient entrevoir qu'une majorité ne tarderait pas à se former.

L'expédition des corps-francs eut des suites importantes pour plusieurs cantons. A Zurich, l'élection de 4 conseillers d'Etat radicaux amena la retraite du bourgmestre Henri Mousson et du conseiller d'Etat Bluntschli. Les deux chefs du parti conservateur continuèrent cependant à siéger au grand conseil. En Argovie, le parti ultramontain essaya en vain d'éliminer des affaires les catholiques radicaux, Keller. Wieland, Waller et Tanner.

A Bâle, la menace que fit le parti radical de se joindre à Bâle-Campagne pour culbuter le gouvernement, amena le parti conservateur, qui était au pouvoir, à modifier la constitution dans un sens plus démocratique; mais on ne parvint pas à lui faire changer les instructions conciliantes que cet Etat neutre avait données à ses députés dans la question des jésuites.

Le revirement le plus complet, une véritable révolution légale ou quasi-légale, s'opéra au contraire à Berne. La cause principale de cette révolution fut la conduite peu digne du gouvernement qui, après avoir en quelque sorte pactisé avec les corps-francs, les persécuta après l'événement et destitua une des têtes du parti, le professeur Guillaume Snell.

Neuhaus lui-même, le plus populaire des membres de ce gouvernement et qui le méritait par ses vertus privées, l'intégrité de son caractère et la fierté de son maintien dans la politique extérieure, Neuhaus tomba devant le *Volks-Verein*, dirigé par Ochsenbein, dont la défaite n'avait pas détruit la popularité, et par Jacq. Stæmpfli, beau-fils du professeur Snell, dont le nom paraît pour la première fois dans l'histoire de son canton, en attendant qu'il se produisît avec éclat sur la scène fédérale[1]. Malgré l'opposition de Neuhaus, qui dé-

[1] « Carl Neuhaus, dit l'historien de Tillier, était un homme doué de noblesse et » de grandeur d'âme ; mais l'ardeur de son sang et l'irritabilité de son amour-propre » le firent souvent paraître passionné et dur. Dans un temps où tant d'hommes » cherchaient à arriver aux emplois en captant la faveur populaire par des brigues » ténébreuses, il dédaigna toujours ces moyens bas et il avait trop de fierté dans » l'âme pour renier sa conviction. » Ce portrait, tracé par un collègue qui fut souvent l'adversaire politique de Neuhaus, ne ressemble guère à celui qu'en a donné M. Crétineau-Joly, dont l'*Histoire du Sonderbund* n'est qu'une longue et astucieuse diatribe contre toute la Suisse libérale.

clarait ce mode de révision illégal et inconstitutionnel, la constituante fut votée par 16,000 citoyens contre 11,000 (1er février 1846). Ochsenbein et Stæmpfli entrèrent au conseil exécutif, où fut aussi appelé à siéger M. Stockmar, l'O'Connell du Jura bernois, que l'avoyer Neuhaus avait fait révoquer en 1839 et même mis en accusation en 1840.

Pendant que le radicalisme le plus avancé triomphait à Berne avec les corps-francs, l'Etat voisin de Fribourg se rattachait de plus en plus au système théocratique dominant à Lucerne. La réaction ultramontaine datait à Fribourg de 1837, où les élections s'étaient faites sous l'influence épiscopale. Les années suivantes virent frapper d'ostracisme les trois avoyers Jean de Montenach, Charles Schaller et Joseph de Diesbach, hommes blanchis au service de l'Etat, mais coupables tous trois d'une résistance plus ou moins décidée aux tendances ultramontaines.

Les magistrats qui leur succédèrent dans la suprême magistrature, Rodolphe Weck, Louis Fournier et Charles de Forell, avaient pris une part active à la conférence de Rothen, restée secrète jusqu'à cette époque, mais dont il était réservé au gouvernement de Fribourg de révéler l'existence.

Ce fut dans la séance du grand conseil du 9 juin 1846, où le conseil d'Etat vint proposer l'adhésion formelle à la ligue formée par les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug, Valais et Appenzell-Intérieur, « pour défendre, disait » le message du conseil d'Etat, leurs droits de souveraineté » et leur territoire en vertu du pacte de 1815 et des anciennes » alliances. » L'entrée de la discussion fut marquée par un incident grave et d'un sombre augure pour l'avenir. Les neuf députés du district protestant de Morat quittèrent la salle en déclarant, par l'organe de leur chef, M. Engelhard, vice-président du grand conseil, qu'ils ne pouvaient prendre part à une alliance purement catholique et contraire à l'art. 1er de la constitution cantonale qui faisait de Fribourg une partie intégrante de la Confédération suisse. Une discussion très orageuse s'éleva ensuite entre les orateurs des deux opinions qui divisaient le grand conseil. Avec son éloquence accoutumée, M. Landerset prophétisa aux auteurs de l'alliance une grande catastrophe et montra l'inconséquence de ceux qui violaient le pacte par respect pour lui. M. Julien Schaller, fils de l'avoyer de ce nom, et que les élections de 1846 venaient de porter au grand conseil, compara, au milieu des murmures de l'assemblée, l'alliance des sept cantons à une vaste association de *Freischaaren*. Deux magistrats distingués par leur modération, MM. Charles et Werro, attaquèrent aussi le pro-

jet d'alliance. Mais on était sûr d'avance de la majorité. L'avoyer Déglise lui-même, demi-libéral éloquent mais timoré, dont on attendait un amendement important au projet du conseil d'Etat, se rangea à l'opinion dominante. 51 voix contre 24 se prononcèrent pour l'adhésion. Un des chefs libéraux, M. le Dr Bussard, déposa alors sur le bureau une protestation formelle signée par 23 membres.

Les débats du grand conseil de Fribourg eurent un grand retentissement en Suisse. Le vorort zuricois, instruit par la voix publique, interpella officiellement Lucerne sur l'existence d'une alliance séparée (20 juin). Après un mois de silence, Lucerne répondit affirmativement en citant l'art. IV qui donnait à chaque Etat le droit de requérir l'assistance de ses confédérés, et en s'étayant de l'exemple de l'Argovie qui avait requis le secours de Berne en 1841.

La diète de juillet 1846, ouverte à Zurich par M. le bourgmestre Zehnder, mit en présence les chefs des deux partis, et fut troublée par des scènes personnelles indignes de la suprême autorité de la Confédération. L'apparition, comme député de Berne, de M. Ochsenbein, que la diète avait l'année précédente rayé des cadres de l'armée fédérale, donna lieu à une nouvelle scène entre l'ancien général des corps-francs et le colonel Abyberg, de Schwytz; elle se termina par une provocation en duel, demeurée sans résultat. La question du Sonderbund occupa la diète les derniers jours d'août et prit jusqu'au 4 septembre. Emu à la pensée d'une guerre civile imminente, l'un des députés de Berne, Tillier, conjura en termes pathétiques les sept cantons de renoncer à une alliance dont les suites pouvaient être aussi désastreuses pour la Suisse que les confédérations séparées de Bar et de Targowitz l'avaient été pour la Pologne. « Ni le vorort, ni les Etats » confédérés ne nous ont protégés, répondit M. Bernard » Meyer; nous sommes réduits à nous protéger nous-mêmes. »

Le 4 septembre, dix Etats et demi, les mêmes qui avaient voté l'année auparavant l'expulsion des jésuites, votèrent la dissolution du Sonderbund. Ainsi pas encore de majorité.

Cette situation ouvrait aux Etats du Sonderbund une voie honorable pour renoncer à leur alliance et se faire un mérite de ce sacrifice, alors qu'il était commandé par la prudence. Car si le parti radical avait pu réunir 10 voix et demie contre les jésuites, il était à prévoir qu'il saurait bien trouver les moyens de se procurer les deux voix complémentaires. S'il eût pu exister à cet égard le moindre doute dans leur esprit, il devait être dissipé par la révolution qui s'accomplit à Genève dans les premiers jours d'octobre.

Le grand conseil genevois avait déclaré, le 3 octobre, par 34 voix contre 27, le Sonderbund contraire au pacte; mais il se refusait à voter les mesures d'exécution. Aussitôt dix-sept députés donnent leur démission et la *Revue de Genève*, organe de M. James Fazy, accuse le gouvernement de prendre fait et cause pour l'ultramontanisme. Une assemblée populaire, convoquée à Saint-Gervais, annule le décret du 3 octobre. Un mandat d'amener ayant été lancé contre M. Fazy, une lutte sanglante s'engage dans les rues et avait déjà coûté la vie au colonel Châteauvieux et à 10 citoyens du parti gouvernemental, lorsque la médiation d'hommes honorables du parti conservateur arrête l'effusion du sang et amène l'abdication du conseil d'Etat[1] (8 octobre). Une nouvelle assemblée populaire, réunie au Molard, proclame un gouvernement provisoire avec M. Fazy pour chef. Le colonel Rilliet-Constant en fut nommé membre, bien qu'il n'eût pas voté les mesures d'exécution. Le grand conseil essaie encore de se réunir; il est dispersé par la violence. Un nouveau grand conseil vote les mesures d'exécution, et forme ainsi la onzième voix contre le Sonderbund.

On put croire un instant que Fribourg formerait la douzième. A la fin de l'année 1846, des symptômes révolutionnaires se manifestèrent dans le district de la Broye. Une assemblée populaire, hostile au gouvernement, avait eu lieu à Montet, près d'Estavayer (25 novembre), et deux des orateurs de cette assemblée ayant été incarcérés au château de cette ville, 600 hommes des communes environnantes se portèrent au chef-lieu et délivrèrent les prisonniers en chantant *la Marseillaise* (31 décembre). Le gouvernement défendit alors, sous des peines rigoureuses, les assemblées populaires Mais cette défense parut une nouvelle atteinte aux libertés publiques et à la constitution, déjà violée dans l'opinion de beaucoup de citoyens par l'adhésion au Sonderbund. Les armements et les dépenses que faisait le gouvernement dans l'intérêt de cette alliance ajoutèrent au mécontentement. Des paroles irritantes furent échangées en grand conseil.

Mais l'opposition légale semblait un leurre aux radicaux ardents, qu'enhardissaient le succès de la révolution dans les cantons voisins et l'avénement de Berne au pouvoir directorial. Dans la nuit du 6 janvier, trois colonnes d'insurgés parties de Morat, Bulle et Estavayer se mirent en marche sur Fribourg, dont les conjurés de cette ville devaient leur ouvrir

[1] Les citoyens Cramer, ancien syndic, Pictet-Baraban, Prévôt-Martin, Prévôt-Cayla, Fazy-Pasteur.

les portes à 6 heures du matin. Mais l'imprudence des insurgés qui s'étaient mis trop tôt en mouvement, avait donné l'éveil au pouvoir. En un instant le chef-lieu est déclaré en état de siége et les communes fidèles, convoquées au son du tocsin, accourent en masse dans la capitale, leurs curés en tête. Se voyant prévenus, les conjurés se démoralisèrent complètement; ceux qui ne se laissèrent pas prendre en chemin rentrèrent tremblants chez eux, où ils ne tardèrent pas à être suivis par les troupes d'occupation; premier châtiment infligé aux insurgés et aux suspects.

Car, jaloux des lauriers du gouvernement de Lucerne, celui de Fribourg remplit les tours de la ville de prisonniers politiques et multiplia les proscriptions auxquelles se mêlaient étrangement les fêtes d'actions de grâce et les ovations aux prétendus sauveurs de la république. On compta un moment jusqu'à 60 prévenus, dont quelques-uns, comme MM. Julien Schaller et le docteur Berchtold, n'avaient à se reprocher que les discours véhéments qu'ils avaient prononcés en grand conseil. Le nouvel évêque de Fribourg, Mgr Marilley, dont on attendait quelque grand acte de mansuétude à l'instar du noble pontife qui venait de signaler par l'amnistie son avénement à la chaire de St-Pierre, n'osa pas intervenir en faveur des détenus politiques, de peur de passer pour un corps-franc[1].

L'un des chefs de l'insurrection, l'avocat et professeur Bussard, avait réussi à s'échapper et trouva à l'académie de Lausanne un asile honorable. Mais l'avocat Pierre Frœlicher, arrêté dans sa fuite par le landstourm, fut jeté dans un cachot de la Mauvaise-Tour, d'où il ne sortit, le 8 octobre suivant, que pour rendre le dernier soupir au sein de sa famille au désespoir.

Fribourg terrorisé et en pleine réaction échappait aux onze. Tous les regards se portèrent alors vers Saint-Gall, envisagé comme le *canton du destin* par les deux partis qui divisaient la Confédération. Dans ce pays où les catholiques sont aux protestants dans la proportion de 5 à 3, les deux opinions se balançaient tellement qu'elles se neutralisaient le plus souvent par leur égalité parfaite (75 contre 75). Aux élections de mai 1847, chaque parti fit des efforts surhumains pour se procurer la victoire. Mais la défection d'un district catholique, celui de Gaster, donna la prépondérance au parti radical (2 mai 1847). Le grand conseil, composé de 77 radicaux et de 73 conservateurs, forma ainsi la douzième voix contre le Sonderbund.

[1] Voir la lettre de Mgr Luquet au saint-père, dont il est parlé plus bas.

Les élections de St-Gall furent un coup de foudre pour les sept cantons. Outre la force légale qu'elles donnaient au parti contraire, elles isolaient géographiquement la ligue et la privaient de ses communications avec l'Allemagne.

A Berne, le triomphe de St-Gall fut célébré par 63 coups de canon. Quelques jours après, le conseil exécutif de ce canton nomma pour son président et partant comme président de la diète décisive qui devait s'ouvrir en juillet, le général des corps-francs, Ulric Ochsenbein, dont l'apparition, odieuse au Sonderbund, n'avait pas laissé de produire aussi un effet pénible sur les amis de la légalité. Mais son tact et sa modération aux affaires modifièrent bientôt l'opinion à l'égard du nouveau chef de la Confédération. On approuva généralement la manière ferme et polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger dans la politique intérieure de la Suisse et refusa de soumettre à la diète une note où la France s'opposait à la réforme, toujours en projet, du pacte de 1815. L'ambassadeur de France, M. Bois-le-Comte, fut réduit à la publier dans les feuilles publiques.

La diète, ouverte le 5 juillet dans l'église du Saint-Esprit, à Berne, réunissait les éléments les plus hostiles et sauf l'avoyer Siegwart, de Lucerne, tous les principaux chefs des Douze et du Sonderbund. C'étaient, d'une part, Ochsenbein, Druey, Munzinger, Furrer, Kern, Frey-Hérosée, Luvini, James Fazy, Rilliet-Constant; de l'autre, Bernard Meyer, Schmid d'Uri, Fournier, Adrien de Courten. Le corps diplomatique était représenté par les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sardaigne et de Belgique. La lutte s'engagea bientôt autour des grandes questions qui divisaient la Suisse. Les députés du Sonderbund s'efforcèrent de démontrer que l'alliance séparée n'avait aucun caractère agressif, et qu'elle était le résultat d'un danger commun. Ils rappelèrent que le Valais et Lucerne avaient en vain réclamé l'intervention fédérale; ils protestèrent contre la théorie qui voulait faire de douze cantons les arbitres d'une Confédération composée de 22 cantons égaux en droit. Les défenseurs des Douze répondirent que l'invasion des corps-francs était le fait des masses et non des gouvernements; que le danger actuel venait des armements provocateurs du Sonderbund et non de nouvelles levées désormais impossibles de corps-francs. « La quasi-souveraineté des Etats, ajoutaient les Douze, n'en affranchit aucun du lien fédéral, ni des obligations qu'il impose à chaque Etat de respecter les décisions de la majorité légale. »

Le 20 juillet, douze Etats et deux demi-cantons, Zurich, Soleure, Schaffouse, St-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud,

Thurgovie, Appenzell (Rhodes-Extérieures), Bâle-Campagne, Glaris et Berne, déclarèrent l'alliance séparée ou Sonderbund incompatible avec le pacte (20 juillet). Sans s'arrêter à la protestation déposée par les sept cantons (21 juillet), la majorité leur donne l'ordre de suspendre tous leurs armements; elle y ajoute l'injonction aux autres Etats d'intercepter tous les convois d'armes et de munitions à la destination de la ligue séparée (11 août). Une commission extraordinaire, espèce de comité de salut public, est instituée pour aviser aux moyens de procurer l'exécution des décrets de la diète. Ce comité, nommé au premier tour de scrutin et sans voix perdue, « chose inouïe dans les fastes de la diète, » se composait de 7 membres, pris tous dans les diverses nuances de l'opinion radicale: Ochsenbein, Furrer, Munzinger, Næff, Kern, Luvini et Druey[1] (11 août). Cinq jours après, la révision du pacte fédéral fut votée également par 12 voix (16 août).

Restait la question des jésuites. Avant de se présenter en diète, cette question avait été agitée sérieusement à Rome devant le saint-père. L'ambassadeur de Louis-Philippe, qui n'était autre que l'ancien député de Genève à la diète, le célèbre Rossi, avait été chargé de solliciter le rappel des jésuites de Lucerne et la suppression canonique des couvents d'Argovie, que l'on envisageait à Paris comme un moyen efficace « de rendre la paix à la Suisse et d'ôter au parti radical son » drapeau et son grief essentiel[2]. »

Sollicité dans le même sens par la fraction modérée du clergé suisse, Pie IX jugea à propos, en attendant sa décision ultérieure, d'adresser à la diète un bref conciliant qui était un véritable acte de neutralité entre les deux partis. Mais le parti des jésuites s'effraya de l'effet désastreux qu'aurait sur les populations catholiques la publicité donnée aux paroles du souverain pontife. Il parvint à *déterminer le nonce à en suspendre l'envoi* et à remplacer le bref par une circulaire banale aux évêques et supérieurs ecclésiastiques de la Suisse[3].

[1] Gaullieur (*La Suisse en 1847*, page 126) classe MM. Furrer, Næff et Munzinger parmi les radicaux légaux, et les quatre autres parmi les radicaux extrêmes. Tandis que les derniers soutiennent que le peuple peut en tout temps renverser les lois qu'il s'est données, les premiers veulent au contraire que le peuple soit lié par les lois et la constitution.

[2] La question des jésuites n'a été un prétexte que pour les roués politiques, dont chaque parti compte un certain nombre dans ses rangs.

[3] *Lettre à notre saint-père, le pape Pie IX, sur l'état de la religion catholique en Suisse*, par Mgr Luquet, évêque d'Hésébon, ancien envoyé extraordinaire et délégué apostolique en Suisse; tirée seulement à 100 exemplaires dans l'édition originale et réimprimée à Fribourg chez L.-J. Schmid, 1853, p. 24.

Toutes les instances de Siegwart et du clergé dévoué aux jésuites pour obtenir de Rome une décision plus favorable demeurèrent sans résultat. Leurs envoyés, les prêtres valaisans Dumoulin et Dunoyer, durent quitter Rome sans avoir obtenu audience et le saint-père fit dire en Suisse qu'il *voulait rester passif dans la lutte* [1].

Mais cette attitude du chef de l'Eglise catholique *n'effraya point les chefs du Sonderbund* et n'eut d'autre résultat que de les jeter dans les bras des puissances étrangères avec lesquelles le comité occulte de Lucerne entretenait des relations suivies, soit pour en obtenir un appui efficace en cas de guerre, soit pour empêcher avec leur coopération la révision du pacte. Sur la proposition du député Ruttimann, de Zurich, la diète venait en effet de remettre cette question sur le tapis et avait confié la rédaction d'un nouveau projet à 14 membres, dont plusieurs avaient pris part aux travaux antérieurs sur le même objet (août 1847).

Les 2 et 3 septembre, l'affaire des jésuites occupa la diète. Les sept cantons firent l'apologie de la compagnie et soutinrent avec Bâle-Ville et Neuchâtel que la question était du ressort purement cantonal. « Si la diète a le droit de chasser » les jésuites, elle a aussi celui de chasser les méthodistes, et » telle autre corporation que bon lui semble. La question des » jésuites n'est d'ailleurs qu'un prétexte pour détruire le pacte » de 1815. » « Les jésuites troublent la Confédération, répon- » dirent les douze. Ils ne se sont d'ailleurs introduits en Suisse » que par la ruse, et leur expulsion d'un grand nombre de » pays purement catholiques témoigne assez de leur funeste » influence. »

Douze voix et demie, les mêmes qui avaient prononcé la dissolution du Sonderbund, décidèrent également l'expulsion de l'ordre des jésuites (3 septembre 1847). La diète s'ajourna le 9 septembre jusqu'au 18 octobre, pour laisser aux cantons le temps de se consulter et de donner des instructions plus précises à leurs députés.

[1] « Sancta sedes in tôta hacce quœstione passive se habere decrevit. » Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*, p. 280.

§ 4. Dispositions des deux partis. — Essais d'accommodement. — La diète vote la dissolution du Sonderbund par les armes (4 novembre 1847). — **Campagne contre Fribourg** (10 novembre). — **Capitulation de cette ville** (14 novembre). — **Combat de Gislikon** (24 novembre). — **Soumission de Lucerne, des Waldstætten et du Valais** (du 24 au 28 novembre). — **Réaction radicale dans les Etats du Sonderbund. — Révolution anti-prussienne à Neuchâtel** (1er mars 1848). — **Introduction d'un nouveau pacte fédéral** (juin-septembre). — (De septembre 1847 à septembre 1848.)

Les Etats du Sonderbund profitèrent du délai qui leur était accordé pour inspirer à leurs peuples les dispositions les plus belliqueuses. « Car, ainsi que l'écrivait l'internonce Luquet au » pape Pie IX, les belles promesses des puissances, quelques » armes envoyées furtivement, les témoignages stériles d'une » sympathie sans résultat et surtout les vains souvenirs d'un » autre âge, trompèrent les cantons catholiques. La commu- » nauté de foi religieuse et de principes conservateurs qui » existait entre les populations d'une grande partie des can- » tons fédéraux et celles du Sonderbund, fit naître une con- » fiance bien plus vaine encore. On espéra que la désertion » et le désaccord dans l'armée fédérale seraient la suite » immédiate de l'entrée en campagne[1]. Cette confiance et » l'excès d'excitation qu'elle produisait dans l'esprit du peu- » ple étaient réellement parvenus jusqu'au fanatisme..... A » Lucerne, on promettait publiquement la défaite des confé- » dérés: la victoire est à nous, s'écriait le père jésuite Roh, en » traversant à cheval les rues de la ville, en qualité d'aumô- » nier du landstourm[2]. » Dans ce canton, 16,000 citoyens félicitaient le gouvernement de son attitude énergique, et le grand conseil lui accordait pleins pouvoirs par 86 voix contre 8, faible et courageuse minorité, qui avait pour chef l'ancien avoyer Kopp et M. Casimir Pfyffer. A Schwytz, une pluie très forte n'empêcha pas 7,000 montagnards d'accourir se ranger autour de l'estrade où l'athlétique landamman cantonal Abyberg, la main appuyée sur le glaive de la justice, jurait de mourir avec le peuple. Quatre à cinq cents mains au plus se levèrent pour appuyer la proposition de renoncer au Sonderbund, formulée par les landammans de district, Gyr et Benziger d'Einsidlen. Les mêmes dispositions belliqueuses ani-

[1] Lettre au saint-père citée, p. 30.

[2] Ibid. p. 31. Plus tard, apprenant que les députés des Grisons tentaient un nouvel essai d'accommodement, le père Roh dit au nonce qui s'en réjouissait : « La paix en ce moment, ce serait le plus grand malheur. » Ibid. p. 25.

maient le grand conseil de Fribourg; plusieurs patriciens jurèrent de donner biens et vie comme leurs ancêtres pour la religion et la patrie. Les députés de la campagne s'associèrent à cet élan. « Nos pères, s'écria un député allemand, n'ont » pas fléchi devant Gessler; nous ne fléchirons pas le genou » devant Ochsenbein. »

Le grand conseil valaisan ne resta pas en arrière et ne se laissa point intimider par la mort subite de son président, l'ancien grand-bailli de Courten, foudroyé par un coup de sang dans son fauteuil au moment où il ouvrait la séance.

Dans une pompeuse cérémonie à St-Maurice, on vit les officiers du Valais, à leur tête le général Kalbermatten, aiguiser leurs épées sur les reliques des martyrs d'Agaune.

Le canton de Zoug était loin d'offrir la même unanimité, et un citoyen courageux, M. Adolphe Kayser, tonnait contre le Sonderbund qu'il appelait *une pensée de la forêt noire*[1]. La facilité avec laquelle Lucerne avait vaincu les corps-francs abusait sur ses forces le Sonderbund et accréditait en Suisse et dans la diplomatie étrangère l'idée fausse que l'armée des Douze serait tout aussi aisée à combattre. M. Rossi, qui connaissait mieux la Suisse, ne partageait pas ces illusions. « On » a battu les corps-francs, cela est vrai; mais quand le dra» peau fédéral sera levé, vous verrez comment les choses » changeront[2]. » Le langage de quelques feuilles conservatrices entretenait ces illusions. A la vue des dispositions hostiles de certaines populations catholiques, elles prédisaient de grands désastres aux Douze. Mais ceux-ci, sans s'en inquiéter, se promirent mutuellement l'assistance fédérale à la moindre tentative de rébellion. Tous les efforts tentés par les Sept pour détacher de la majorité les deux cantons catholiques, Tessin et Soleure, demeurèrent inutiles. Un curé genevois, un moine soleurois et d'autres ecclésiastiques encore ayant prêché contre la guerre, furent punis de la prison. Le landrath de Glaris et celui des Grisons votèrent les mesures d'exécution sans consulter le peuple. A l'heure même où les chefs du Sonderbund se flattaient encore de l'espoir que la diète ne parviendrait pas à mettre sur pied plus de 50,000 hommes, le canton de Vaud, seul, présentait à la revue du 3 octobre un effectif de 34,000 hommes, y compris 6,000 vo-

[1] Tillier. Allusion à la prétendue origine de Siegwart-Muller, né comme on l'a vu plus haut dans le Valais, si l'on en croit le *Courrier suisse*. Dans un ouvrage tout récent de M. Siegwart, cet homme politique indique Lodrino, village du Tessin, comme son lieu natal. *Der Kampf zwischen Recht und Gewalt in der schweizerischen Eidgenossenschaft*, p. I. Altorf, 1864.

[2] Lettre de Mgr Luquet, p. 27.

lontaires, de 45 à 60 ans, équipés et armés à leurs frais. Déployant autant de hardiesse que d'activité, le gouvernement vaudois capturait et armait en guerre, sur le lac de Neuchâtel, l'*Industriel*, bateau à vapeur qui servait au Sonderbund fribourgeois d'intermédiaire avec la France (8 octobre).

Cependant tout espoir de paix n'était pas encore éteint et l'esprit de conciliation qui animait quelques Etats, comme St-Gall et Grisons, se manifesta à la reprise des séances de la diète par la décision d'adresser un manifeste et d'envoyer deux commissaires fédéraux dans chaque canton pour assurer le peuple des intentions pacifiques de la majorité. Mais en même temps, pour ne laisser aucun doute sur son intention d'agir avec vigueur, la majorité décida la levée de cinq divisions et en donna le commandement au général Henri-Guillaume Dufour, dont la haute capacité militaire, unie à la sagesse de ses opinions, donnait, avec la garantie du succès, celle de la modération dans la victoire, et devait rallier une foule de personnes à la cause fédérale [1]. Bien que le choix du général Dufour eût donné à réfléchir aux gouvernements du Sonderbund, et qu'aux 100,000 hommes de l'armée fédérale, ils n'eussent que 30,000 hommes à opposer, ils ne purent se décider à reconnaître l'autorité des Douze. La proclamation fut partout interceptée et partout aussi on empêcha les commissaires de communiquer avec le peuple ou les corps constitués.

Les sept cantons avaient offert le commandement de leur armée au prince autrichien Frédéric de Schwarzenberg. Mais ce prince étranger ne voulut combattre qu'en volontaire et laissa l'honneur périlleux du commandement au colonel Jean-Ulric de Salis-Soglio, conservateur protestant des Grisons, officier très brave et très habile à la tête d'un régiment, mais incapable de diriger une armée entière. Le colonel Elgger, officier plus capable, lui fut adjoint comme chef d'état-major général. Le landamman colonel Abyberg fut choisi pour commander une division cantonnée à Arth sur la frontière schwytzoise.

Cependant de nouvelles propositions de paix formulées par

[1] Les officiers généraux après M. Dufour étaient : 1° Frei-Hérosé, chef de l'état-major fédéral ; 2° les colonels Rilliet, Bourkard, Donats, Ziegler, Gmur, Luvini, chefs des six divisions de l'armée fédérale. Une septième division fut formée par le canton de Berne en faveur de M. Ochsenbein, impatient de réparer l'échec que sa réputation militaire avait subi devant Lucerne. Le colonel Orelli commandait l'artillerie ; le lieutenant-colonel Gatschet, le génie ; le lieutenant-colonel de Linden, la cavalerie. *Rapport du commandant en chef pendant la campagne de 1847*, accompagné des cartes du théâtre de la guerre, p. 2. Stämpfli, Berne, 1848.

Zoug d'une part, les Grisons et Bâle-Ville de l'autre, consistaient à remettre la question des jésuites au pape et à reprendre l'affaire des couvents. Mais toute pensée d'accommodement était odieuse aux partis extrêmes, et paraissait aux yeux du *Volksverein*, de Berne, comme à ceux des jésuites de Lucerne, un malheur et une trahison. Les sept cantons du Sonderbund exigeaient comme condition préliminaire de la paix, le désarmement et le licenciement des troupes fédérales. Les Douze s'y refusèrent. Les députés des sept cantons quittèrent la ville de Berne le 29 octobre, en déposant une déclaration collective dans laquelle ils annonçaient ne pouvoir siéger plus longtemps à côté d'Etats qui s'étaient mis contre eux en état de guerre; ils prenaient Dieu pour juge entre eux et leurs confédérés. « La population de Berne vit » leurs voitures s'éloigner avec une curiosité triste et sérieuse. » C'était le signal d'une rupture qui paraissait sans retour » possible [1]. » La diète hésitait cependant encore à prononcer le mot de guerre; mais elle y fut entraînée par l'attitude menaçante du Volksverein et l'énergie audacieuse de Druey et d'Eytel, auxquels vint en aide une communication du cabinet anglais qui, par l'organe de son envoyé Robert Peel, fit assurer M. Ochsenbein « que la majorité pouvait aller de l'avant, pourvu qu'elle fût sage » (3 novembre).

Le lendemain soir, à la lueur des flambeaux et en présence d'un concours immense qui encombrait les galeries et les abords de l'hôtel-de-ville de Berne, la diète décida que le décret de dissolution rendu le 20 juillet serait exécuté par les armes (4 novembre). Le décret d'exécution était accompagné de deux proclamations au peuple et à l'armée suisses. On n'était pas sans inquiétude sur la manière dont le décret serait accueilli dans certains cantons, à Bâle-Ville entre autres. Mais on apprit bientôt que le grand conseil de ce canton, par 64 voix contre 40, avait voté le décret d'exécution. Une autre déception attendait le Sonderbund à Zurich, où, à en croire les journaux de ce parti, les conservateurs devaient se rallier aux sept cantons au moment du danger. Une déclaration formelle de M. Bluntschli et de quatre-vingts autres notables de ce parti vint ôter cet espoir au Sonderbund. Pour surcroît de malheur, la division paralysait le conseil de guerre des sept cantons, où deux hommes seuls, Siegwart et Ph. de Reynold, de Fribourg, montraient de l'énergie et voulaient prendre l'offensive par un coup hardi sur Berne, capitale des Douze et du radicalisme. Attaquer Berne eût été

[1] Gaullieur, *La Suisse en 1847*, p. 189. Gruaz, Genève, 1848.

Salis-Soglio, atteint d'un éclat d'obus à la tête, se replia sur Ebikon avec un bataillon d'Underwald. Ce mouvement de retraite devint général et toutes les troupes du Sonderbund se retirèrent également vers Lucerne, où leur arrivée répandit une panique extraordinaire.

Cependant le colonel Elgger tenait encore le plateau de Littau, sur l'Emme, et par un mouvement rapide d'Arth sur Gislikon, le colonel-landamman Abyberg pouvait rétablir le combat. Mais sous prétexte de défendre les frontières de Schwytz, Abyberg demeura immobile, comme à Küssnacht en 1833.

Le général Salis ayant en vain sollicité du vainqueur un armistice de quarante-huit heures, se réfugie à bord du bateau à vapeur, chauffé en toute hâte, pour transporter à Altorf Siegwart, le père Roh et les membres les plus compromis du clergé et de la magistrature. Les chefs du Sonderbund emportaient avec eux la caisse fédérale et la caisse du canton dans l'espoir de continuer la lutte dans le canton d'Uri et de donner ainsi aux puissances le temps d'intervenir. Mais la capitulation de Schwytz, le jour même de la prise de Lucerne (24 novembre), suivie de la capitulation d'Underwald (25 novembre) et de celle d'Uri lui-même (le 27 novembre), enlève à la ligue séparée tout moyen de défense dans les petits cantons.

Un dernier boulevard lui restait dans le Valais. Siegwart et plusieurs chefs de la ligue se réfugièrent dans ce canton, où, de concert avec le chanoine de Rivaz, ils firent tout leur possible pour engager le gouvernement du Valais à prolonger la résistance et à donner pleins pouvoirs au général de Kalbermatten. La diplomatie leur vint en aide par ses agents. « Tenez encore quelques jours et la France interviendra, » disait un envoyé de Guizot[1]. Même promesse de la part d'un agent prussien.

sante intitulée: *Der Untergang des Sonderbundes*, p. 170. Jenny père, Berne, 1848. L'auteur cite comme s'étant distingués dans le combat, outre ceux que nous avons nommés dans le texte, le capitaine de chasseurs Steinemann, dans le bataillon Benz de Zurich, le capitaine Hoffstetter et l'aide-major Schorrer qui rallia le bataillon Häusler en plantant le drapeau fédéral à sa droite et en disant: « Suisses, vous savez ce que cela veut dire. » Le bataillon glaronnais Schindler soutint aussi vaillamment une attaque très vive de l'ennemi. Le brave capitaine Frauenfelder reçut un coup de feu à la cuisse et des contusions à la tête et à la poitrine. Le major Weinmann et le porte-enseigne Abegg maintinrent la troupe par leur ferme contenance. Ibid., p. 185-87.

[1] M. de la Fenestre, qui avait épousé en secondes noces la femme d'un M. de Diesbach, de Fribourg.

Mais la fraction modérée du gouvernement, le président du conseil d'Etat, M. Ignace Zen-Ruffinen, à sa tête, ne se sentait pas le cœur de rallumer les torches de la guerre civile et de faire du Valais le bouc émissaire de l'intervention étrangère. Le grand conseil de ce canton capitula le 28 novembre et le colonel Rilliet, qui, de Fribourg, avait porté son quartier-général à Aigle, entra dans Sion le 30.

Ainsi finit la guerre du Sonderbund. Les Douze devaient triompher parce qu'ils avaient pour eux le nombre et la force morale que leur donnaient l'autorité de la diète, le nom de la Confédération et le drapeau fédéral, « cet étendard tout-puissant sur le cœur des Suisses[1]. » L'alliance séparée devait succomber parce qu'elle avait tout le caractère d'une ligue fomentée par l'étranger et hostile à l'unité du pays. Quant à l'usage que fit la majorité de sa double victoire, sur le terrain de la diplomatie et sur celui des opérations militaires, un publiciste non suspect de partialité envers la Suisse radicale, puisqu'il avait été injustement éliminé comme secrétaire d'Etat fédéral à l'ouverture de la diète de juillet 1847, M. de Gonzenbach, dit « que la Suisse régénérée montra dans la » lutte autant d'humanité qu'elle avait déployé de fermeté et » de vigueur dans les négociations diplomatiques[2]. »

Le général Dufour, auquel revient en grande partie l'honneur de cette modération dans la victoire, devint l'objet de l'enthousiasme le plus vif de ses concitoyens. La diète lui témoigna la gratitude de la nation par une épée d'honneur, accompagnée d'une gratification de 40,000 francs; Genève, ville natale de l'illustre général, y ajouta le don d'une certaine étendue de terrain, les cantons de Berne et du Tessin le droit de bourgeoisie.

La guerre du Sonderbund ne fut cependant pas exempte de tout excès Des actes déplorables de violence, de pillage et de profanation signalèrent l'entrée des confédérés à Fribourg et à Lucerne, mais ne sauraient être imputés aux chefs de la nation, ni au général en chef qui fit son possible pour les prévenir.

A Fribourg, Lucerne et Sion, les proscrits étaient rentrés à l'ombre du drapeau fédéral. Le premier soin de ces derniers fut de renverser les gouvernements du Sonderbund et de les remplacer par des hommes qui avaient souffert pour la cause fédérale ou qui s'étaient signalés par leur hostilité aux jésuites et à la ligue séparée. 3000 citoyens du Bas-Valais, assem-

[1] Mgr Luquet.
[2] Voir la *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, p. 371.

blés le 2 décembre dans le chef-lieu, sous la direction de MM. Barman et Joris, votèrent la suppression des immunités cléricales, l'administration civile des biens du clergé et l'expulsion des jésuites. La séparation du Valais en canton romand et en canton allemand fut également prononcée par l'assemblée de Sion, sous la réserve de l'assentiment de la Confédération. Mais celle-ci n'eut garde d'y consentir et empêcha ainsi une seconde fois un démembrement qui eût ajouté au morcellement de la Suisse et au nombre déjà trop considérable des demi-cantons.

A Lucerne, la municipalité, renforcée de deux délégués de chaque district, composa un gouvernement provisoire, présidé par le célèbre proscrit, Robert Steiger. A Fribourg, l'ancien conseil d'Etat essaya vainement de se maintenir, puis de transmettre ses pouvoirs à une commission provisoire de son choix. Une assemblée de 3 à 400 citoyens radicaux, réunis au théâtre, nomma à la hâte un gouvernement composé en partie de réfugiés et qui se donna pour chef M. Julien Schaller, fils aîné du magistrat éminent qui avait combattu l'admission des jésuites et rédigé la fameuse déclaration de 1818.

Des commissaires fédéraux furent chargés de veiller à la reconstitution des Etats séparés, dont les députés reprirent leurs fauteuils à la diète. Neuchâtel et Appenzell-Intérieur avaient refusé de marcher contre les sept cantons et formé ce qu'on a appelé le *Sonderbund neutre*. La diète les condamna à payer, le premier, 300,000 fr., le second, 150,000 fr. au trésor fédéral. Le cabinet de Berlin s'opposa sans fruit à cette mesure. Tous les frais de guerre, évalués à 6 millions, furent mis à la charge des sept cantons. L'acquittement de cette dette causa de graves embarras financiers aux nouveaux gouvernements de Fribourg, Lucerne et Valais et motiva de leur part des mesures violentes soit contre les personnes qu'on envisageait comme les auteurs et fauteurs du Sonderbund, soit contre les couvents, dont les biens furent réunis au domaine national.

Les protestations du nonce et des évêques demeurant sans résultat, le saint-siége jugea à propos de se faire représenter en Suisse par un envoyé extraordinaire qui fût *un messager de paix pour les peuples* et *un appui pour le clergé que le malheur des temps opprimait*[1]. Un prêtre français, né à l'île Bourbon, et qui avait été saint-simonien avant d'appartenir au sacerdoce, Mgr Luquet, évêque d'Hésébon *in partibus*, fut désigné pour remplir la belle mais difficile mission de média-

[1] Paroles de l'envoyé lui-même.

teur. Pendant un séjour de trois mois en Suisse, cet homme vertueux et du plus noble caractère, réussit à sauver les biens ecclésiastiques du Valais par une convention équitable entre l'Etat et le clergé. Il en eût fait autant à Fribourg, à Lucerne, et conclu plus d'un arrangement utile à l'Etat et à l'Eglise, si, pendant qu'on le signalait comme un caméléon dans quelques feuilles radicales, des ultramontains suisses ne l'eussent dénoncé à Rome comme un ami des radicaux et prêtant les mains à la formation d'un clergé national.

Les commotions révolutionnaires de l'année 1848 imprimèrent d'ailleurs une toute autre direction aux esprits. Paris, comme toujours, donna le signal de la crise européenne. Louis-Philippe fut précipité du trône le 24 février, comme l'avait été son prédécesseur en juillet 1830. Mais ce ne fut point au profit d'un autre prince ou d'une dynastie nouvelle. La république fut proclamée à Paris et provoqua des révolutions analogues à Vienne, Berlin, Dresde, Milan, Naples et Rome, où le lâche assassinat de son premier ministre contraignit Pie IX à s'enfuir à Gaëte.

Au milieu de la tourmente générale, la Suisse offre un spectacle réjouissant de paix et de tranquillité. Pendant vingt-quatre heures au plus, ce profond repos fut troublé par une révolution destinée à faire cesser la choquante anomalie qu'offrait la situation politique de Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne. Comprimé depuis 17 ans, le mouvement républicain éclata dans le Jura neuchâtelois. Le 29 février, cinq jours après la fuite du roi Louis-Philippe, les couleurs fédérales furent arborées à la fois au Locle, à la Chaux-de-Fonds, au Val-de-Travers et aux Brenets. Le lendemain, 1er mars, 1000 hommes, conduits par M. Fritz Courvoisier, s'emparent du château de Neuchâtel et y établissent un gouvernement provisoire, présidé par M. Piaget. Le conseil d'État royaliste ne manqua pas de réclamer, comme en 1831, l'assistance fédérale. Mais répudiant la politique contre nature qui avait rivé les fers du parti suisse à Neuchâtel, la diète reconnut solennellement et prit sous sa protection la république neuchâteloise (10 juillet 1848).

Toutefois, la haute assemblée commit la faute grave de ne pas profiter des embarras du roi de Prusse pour négocier l'émancipation complète de Neuchâtel. Le principe de la libre reconstitution des peuples n'est pas encore consacré dans le droit public européen. A chaque instant la Suisse pouvait donc s'attendre à voir naître un conflit avec la Prusse, d'autant plus qu'un parti nombreux, à la tête duquel se trouvaient les principales familles du pays, persistait à soutenir le prin-

cipe monarchique et s'abstenait systématiquement de toute participation aux actes de la république. La nouvelle constitution n'en fut pas moins accueillie par 5813 suffrages contre 4395 (30 avril). La constituante, transformée en grand conseil, n'appela au conseil d'Etat que des partisans déclarés de la république.

Le calme exceptionnel dont jouissait la Suisse permit à la diète de reprendre l'œuvre capitale de la réforme du pacte, sans cesse ajournée par les événements depuis 1833 et décidée de nouveau le 16 août 1847. Les cabinets européens s'en alarmèrent de nouveau; ils prétendirent que le pacte de 1815 ayant reçu la sanction des puissances, aucun changement essentiel à ce pacte ne pouvait avoir lieu sans leur adhésion. Mais la diète revendiqua pour la Suisse le droit de se reconstituer comme bon lui semblait et poursuivit avec fermeté l'œuvre de la révision. Quelques députés, MM. Ochsenbein, James Fazy et Bussard, de Fribourg, voulaient remettre ce travail à une constituante nommée par le peuple suisse, en raison de la population et sans égard à l'égalité des cantons. Mais cette proposition ne trouva d'écho qu'auprès des députations de Berne et de Genève.

Grâce à Henri Druey, qu'on peut, avec un publiciste national[1], qualifier de créateur du nouveau pacte, l'élaboration de ce travail fut confiée, le 17 février 1848, à une commission de 14 membres, tous hommes d'Etat, et unissant, la plupart, comme Druey lui-même, la philosophie politique à une expérience consommée des affaires. Aussi l'acte fédéral qui sortit des trente et une délibérations de cet aréopage législatif, n'offrait-il ni complet désaccord avec le passé, comme la constitution helvétique, ni un compromis entre des idées vieillies et des besoins nouveaux, comme l'acte de médiation. C'était encore moins un pas rétrograde comme le pacte de 1815; il constituait un développement naturel, un progrès véritable, et ne faisait guère que traduire en paragraphes constitutionnels des principes consacrés par l'expérience.

Alliant l'individualisme cantonal à l'unité nationale, comme le pacte de 1832, le projet de 1848 était supérieur à cet essai antérieur, d'abord parce qu'il développait sans l'exagérer le principe de la centralisation; en second lieu, parce qu'il substituait au système de représentation exclusive des cantons et des gouvernements, un système mixte qui mettait à côté des 44 députés cantonaux (conseil des Etats) une assemblée des représentants de la nation (conseil national). Ces derniers

[1] M. de Gonzenbach, *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, V, p. 377.

étaient élus à raison d'un député sur 20,000 âmes de population. Mais comme ce mode trop rigoureusement suivi eût privé de tout représentant au conseil national les petits Etats de la Confédération, il fut statué dans le projet : 1° que les fractions en sus de 10,000 âmes seraient comptées pour 20,000 ; 2° que chaque canton, et dans les cantons partagés chaque demi-canton, élirait au moins un député. Un pouvoir exécutif de 7 membres couronnait l'édifice et remplaçait, plus ou moins avantageusement, soit la magistrature unique et dictatoriale du landamman de la Suisse, soit le directoire alternatif et ambulant des trois cantons de Berne, Zurich et Lucerne, établi en 1815. Un tribunal fédéral de 11 membres et le jury en matière pénale venaient compléter l'organisme central de la vie helvétique. La supériorité du nouveau pacte ressortait encore des dispositions prises pour garantir les droits du peuple et toutes les libertés, dans les limites de l'ordre public. Car, ainsi que le dit le lumineux rapport de MM. Druey et Kern, « aucune liberté n'est illimitée, et à l'égard » du culte aussi bien que de la presse, l'ordre public a ses » droits sans lesquels la liberté elle-même périrait bientôt. »

Seulement, en voyant restreindre aux confessions chrétiennes reconnues la garantie légale accordée aux cultes, on devait se demander si le nouvel acte fédéral ne sacrifiait pas trop la liberté religieuse à certaines craintes mercantiles ou aux maximes d'une politique ombrageuse. En revanche, la disposition du nouvel acte qui interdisait aux cantons d'entretenir des rapports officiels avec les gouvernements étrangers autrement que par l'intermédiaire du conseil fédéral rencontra l'approbation de la grande majorité du peuple suisse. Il en fut de même de celle qui abolissait les *capitulations militaires,* décriées depuis longtemps comme une institution contradictoire avec les idées démocratiques et peu honorable au peuple qui, libre chez lui, consentait à se faire, au dehors, le champion de l'absolutisme.

On regarda généralement comme un grand progrès l'art. 21 du nouveau pacte, qui donnait à la Confédération la faculté d'exécuter à ses frais ou d'encourager par des subsides les travaux publics qui intéressent le pays ; et, comme une autre innovation heureuse, l'art. 22, qui assurait à la Confédération le droit d'établir une école polytechnique et une université suisse.

L'organisation militaire, centralisée déjà jusqu'à un certain point par les règlements postérieurs à l'année 1815, recevait un efficace développement par l'article 20 qui mettait l'instruction des troupes à la charge de la Confédération et

substituait le *drapeau fédéral* aux bannières particulières des cantons.

Le 15 mai, le projet de pacte fut soumis à l'examen de la diète et occupa cette haute assemblée jusqu'au 27 juin. Déjà alors treize États et demi se prononcèrent pour l'acceptation; quatre autres s'y joignirent en août et septembre. Dans trois cantons, Tessin, Zoug et Uri, le peuple avait rejeté la constitution fédérale. Malgré ce vote négatif, les gouvernements de ces trois Etats ne jugèrent pas à propos de se séparer de leurs confédérés et prirent sur eux de compléter le faisceau des vingt-deux cantons serrés autour de la nouvelle alliance.

Le 22 septembre, la diète tint sa dernière séance et se sépara avec la gloire d'avoir sauvé la Suisse en 1847, et de l'avoir dotée d'un pacte librement élaboré et vraiment national.

CHAPITRE V

DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848 JUSQU'À NOS JOURS

—

§ 1er. Les nouvelles autorités fédérales. — Luttes intestines à Fribourg, dans le Tessin, etc. — Émancipation complète de la république neuchâteloise. — (De septembre 1848 à 1857.)

L'assemblée fédérale (c'est-à-dire les deux chambres ou conseils qui constituaient l'autorité suprême de la Confédération) s'ouvrit à Berne le 6 novembre 1848. Le 16 novembre, les deux chambres réunies procédèrent à l'élection du conseil fédéral, et firent preuve à la fois de discernement et de reconnaissance en prenant ces hauts fonctionnaires parmi les hommes qui avaient le mieux mérité de la patrie dans les derniers événements, comme Druey, Ochsenbein, Munzinger, Furrer, Frey-Hérosée, Næff, ou que désignaient d'éminents services rendus à leur canton et au bien public, comme Franscini. On eut aussi égard dans ces choix à la convenance de représenter dans une certaine mesure les trois langues et les deux confessions qui divisent le peuple suisse.

Aussitôt constitué, le conseil fédéral élut pour son président annuel M. Ulric Ochsenbein, qui avait présidé avec distinction la diète de 1847. Le 27 novembre, la ville de Berne fut choisie pour le siége des autorités fédérales.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les grands actes de l'administration intérieure de la Suisse et sur ses relations avec l'étranger pendant les premières années du régime fédératif, pour acquérir la conviction que le conseil fédéral de 1848 a dignement répondu à la confiance des représentants de la nation. La création du système monétaire (1850), l'introduction d'un système uniforme de poids et mesures (1851), l'établissement du réseau télégraphique le plus complet qui existe en Europe, l'étude des grandes lignes de chemins de fer et l'ouverture de l'école polytechnique (le 15 octobre 1855), ne sont pas les seuls actes remarquables de cette première période de la nouvelle organisation fédérale. Il faut ajouter aux principaux bienfaits de ce régime la loi sur les heimathloses, qui a guéri une plaie honteuse et saignante du corps social helvétique; la loi sur les péages, qui, en supprimant les entraves à la circulation intérieure, a démontré une fois de plus les avantages du système de liberté et de libre échange; la réduction des frais de guerre accordée aux Etats du Sonderbund.

Cette réduction généreuse, jointe aux grandes dépenses faites par le gouvernement fédéral pour la correction de la Reuss et pour l'établissement de voies de communications dans les Waldstætten, n'ont pas peu contribué au rapprochement des esprits, et ont rattaché la Suisse primitive à un ordre de choses qu'elle n'avait accepté d'abord qu'avec répugnance et appréhension.

Le conseil fédéral de la première formation avait cherché aussi à réaliser l'idée d'une université fédérale exprimée par le pacte. Cette institution, rêvée déjà sous la constitution unitaire et vivement réclamée depuis lors par les meilleurs esprits, sous la Restauration et après 1830, fut en effet votée par le conseil national; mais elle échoua au conseil des Etats devant les tendances positives à l'excès d'une partie de la Suisse allemande, et devant l'antipathie déclarée de la Suisse française pour une centralisation des études qui ne lui semblait pouvoir s'accomplir qu'au détriment de sa langue et de ses propres établissements d'instruction supérieure.

Le conseil fédéral de 1848 eut aussi l'occasion de montrer sa sagesse dans les questions internationales qui forment toujours l'une des grandes difficultés de la politique suisse. Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, étant entré en guerre avec l'Autriche pour délivrer la Péninsule du joug de cette puissance, demanda à la Suisse une alliance offensive et défensive. L'ambition de jouer un rôle en Italie à l'instar des Suisses du XVIe siècle, et le désir généreux de travailler à l'émancipation

des peuples, tentèrent plusieurs esprits distingués dans la Confédération. Il n'était question de rien moins que de jeter 25,000 hommes en Lombardie, et déjà des citoyens de plusieurs cantons s'agitaient dans ce sens. Mais Ochsenbein et Munzinger soutinrent avec énergie dans les conseils et firent prévaloir contre Stämpfli la seule politique qui puisse convenir à la Suisse, et qui l'a sauvée pendant les grandes guerres du XVI[e] et du XVII[e] siècles, la *politique de neutralité armée* (14 avril 1848), envers et contre tous.

On peut cependant reprocher au conseil fédéral de cette époque d'avoir entendu trop étroitement cette neutralité en négligeant l'occasion d'occuper les provinces de la Savoie conformément au droit que lui en donnaient les traités de 1815.

Le *droit d'asile* est intimément lié à la neutralité. A la suite des révolutions avortées de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, un grand nombre de réfugiés se trouvèrent de nouveau jetés sur le sol suisse. On comptait à certain moment jusqu'à 11,000 de ces malheureux dans la Confédération. La France, l'Autriche, et les autres cabinets s'émurent de cette agglomération d'hommes entreprenants et réduits au désespoir. Vainqueurs de la révolution dans leurs Etats, les monarques européens parurent prêter l'oreille aux conseils intéressés de ceux qui leur dépeignaient la Suisse comme le siége de la propagande et le berceau de la révolution européenne. Une conférence se réunit à Paris dans le but avoué de prendre des mesures militaires pour éteindre ce foyer d'incendie (7 janvier 1850). M. C. Siegwart, retiré à Sigmaringen, et les autres chefs exilés du Sonderbund se prirent à espérer une restauration. Le parti royaliste s'agitait sourdement à Neuchâtel et méditait un coup de main contre la république. Pour déjouer les trames des ennemis de la Suisse, le conseil fédéral ne recula pas devant le blâme de la presse et l'impopularité qui s'attachait à des mesures dictées en apparence par la crainte du fort et le mépris du faible. Druey, alors chargé du département de justice et police, fit usage, même contre la volonté expresse de plusieurs cantons, du droit que l'art. 57 du pacte donnait à la Confédération d'expulser des étrangers dangereux pour la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Pendant tout ce temps la plus grande tranquillité n'avait cessé de régner dans les cantons qui avaient fait partie de la ligue séparée. Fribourg seul faisait exception. L'exil de six chefs du Sonderbund [1], l'imposition mise à la charge des

[1] MM. Fournier avoyer, Æbi doyen, Weck (François), Vaillant, Ammann, Gardian.

auteurs et fauteurs présumés de cette alliance, l'opposition de l'évêque Marilley à la suppression des couvents et à certains articles de la constitution et le serment de fidélité à cette même constitution exigé de tous les citoyens habiles à voter, telles étaient les causes visibles de la fièvre qui consumait ce pays depuis le jour de l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

Une lutte acharnée s'engagea entre le clergé et l'Etat. Pour résister avec plus d'avantage, le gouvernement radical de Fribourg avait passé un concordat le 15 août 1848 avec les autres Etats compris dans le même diocèse de Lausanne (Genève, Berne, Vaud, Neuchâtel). Un ultimatum fut fixé à l'évêque pour se soumettre (23 octobre). Celui-ci s'y refuse, et en même temps une insurrection éclate à Rue et à Châtel, lieu natal de Mgr Marilley. Prenant alors une résolution extrême, le conseil d'Etat, présidé par M. Julien Schaller, s'entoure de bataillons vaudois et bernois, et fait saisir, le 25 octobre, à minuit, l'évêque Marilley dans son palais épiscopal, pour être livré à l'autorité vaudoise et enfermé au château de Chillon, d'où il sortit deux mois après pour vivre en exil à Divonne, à deux lieues de Genève.

Mais l'éloignement de l'évêque, loin de rendre le calme au canton de Fribourg, ne fit qu'exaspérer les masses. Les recours inutiles adressés à l'assemblée fédérale achevèrent de pousser les esprits à la révolte et firent surgir plusieurs insurrections. Dans presque tous ces mouvements figure, tantôt comme sergent, tantôt comme général, un marchand de bestiaux, ancien maître d'école, nommé Carrard. Le 22 mars 1851, suivi d'une poignée d'hommes résolus, Carrard, le sabre nu, pénètre jusque dans la ville et braque au haut de la rue de Lausanne deux pièces d'artillerie enlevées dans un arsenal adossé aux remparts. Mais il est battu, fait prisonnier par la garde civique et condamné à 15 ans de détention. Libéré par le grand conseil qui commue sa peine en bannissement, Carrard reparaît deux ans après avec plusieurs cents hommes, se barricade dans le collége, soutient un siége contre la garde civique, commandée par le colonel Gerbex, officier aussi généreux que brave, et tombe percé de balles dans une sortie meurtrière (22 avril 1853).

La garde civique de Fribourg, courageuse dans le combat, se montra clémente après la victoire, et fit grâce de la vie à M. Ferdinand Perrier, officier supérieur distingué qui, après avoir combattu à sa tête contre Carrard le 22 mars 1851, avait combattu et commandé côte à côte de ce même Carrard dans l'attaque dirigée contre elle le 22 avril.

Dans l'intervalle de ces deux échauffourées, les chefs légaux de l'opposition, MM. Charles, Vonderweid, Wuilleret, avaient essayé d'un moyen moins compromettant de renverser le régime issu de la révolution de 1847. Ils convoquèrent à Posieux, près de Fribourg, une assemblée de 15,000 hommes. Cette assemblée populaire n'eut point l'effet immédiat qu'en attendaient ses chefs. La pensée coupable d'une intervention étrangère, présente à quelques esprits et combattue par d'autres, ne reçut pas d'exécution définitive. Fort de l'appui de la garde civique et du gouvernement central, le gouvernement issu des événements de 1847 continua à gouverner le canton, en dépit des vœux et des réclamations de la majorité. Il chercha du moins à justifier la possession exclusive du pouvoir par une administration éclairée et progressive[1].

L'abolition du serment, en ouvrant l'arène électorale aux citoyens qui y étaient demeurés étrangers jusque-là, métamorphosa en cinq députés conservateurs les cinq députés radicaux que Fribourg envoyait au conseil national. Ce premier triomphe, joint à l'élection de deux conseillers d'Etat conservateurs, MM. Vonderweid et Bondallaz, contribua à faire prendre patience à l'opposition jusqu'aux élections générales de 1856. A la veille de ces élections, éprouvant le besoin de se concilier l'opinion, le grand conseil vota le rappel de l'évêque, contre l'avis de MM. Julien Schaller et de Nicolas Glasson. Cette concession tardive n'eut d'autre effet, aux yeux de la majorité, que de mettre à nu la faiblesse du pouvoir (décembre 1855). Les élections du 7 décembre 1856 donnèrent une victoire signalée au parti de Posieux, formé d'un fort élément ultramontain et d'un certain nombre d'anciens libéraux, ralliés au parti précédent, en haine du radicalisme. Le parti radical, dont les adhérents forment au moins le quart des citoyens actifs du canton, n'obtint que cinq ou six représentants dans le nouveau grand conseil.

Le gouvernement de Berne avait passé, en 1850, du parti radical au parti conservateur, dont le principal chef était l'éloquent et habile landamman Blœsch, natif de Bienne et beau-fils de l'un des Schnell de Berthoud. Ce gouvernement, mal vu du pouvoir fédéral, eut à lutter contre une opposition redoutable dirigée par M. J.-J. Stæmpfli dans l'ancien canton et M. Stockmar dans le Jura. Procès de presse, emprisonne-

[1] La création de deux institutions de crédit (la banque cantonale et la caisse hypothécaire), plusieurs des meilleures lois qui régissent le canton de Fribourg, sont dues au régime radical. Il l'avait aussi doté d'une école cantonale qui rapprochait Fribourg des autres cantons suisses.

ment, occupation militaire, rien ne put abattre cette opposition qui, au bout de quatre ans, contraignit en quelque sorte le gouvernement conservateur à capituler avec elle. Une sorte de fusion ou plutôt de transaction, ménagée par le colonel Kurz et d'autres modérés, eut lieu entre les deux partis, dont les deux chefs entrèrent au pouvoir exécutif avec un nombre à peu près égal d'adhérents (21 mai 1854). Le landamman Blœsch fut élu chef du gouvernement par 182 voix contre 23.

Mais ces sortes de transactions ne peuvent réussir que par des prodiges de loyauté et de délicatesse dont les partis extrêmes sont rarement capables. Le parti radical, favorisé par la division des conservateurs, ne tarda pas à reprendre le dessus et remporta même une victoire inattendue dans les élections au conseil fédéral. Le premier usage qu'il fit de sa victoire fut d'éliminer M. Ochsenbein, dont les nouvelles allures le séparaient de plus en plus de ses anciens amis politiques. Il eut pour successeur M. J.-J. Stæmpfli, haute intelligence et caractère énergique, son ancien compagnon d'armes dans sa double campagne contre le Sonderbund et contre le gouvernement Neuhaus (4 décembre 1854).

A Genève, le pouvoir était toujours aux mains de M. James Fazy. La démolition des remparts, l'extension extraordinaire donnée à la ville et la protection accordée aux catholiques, avaient même accru le nombre de ses partisans parmi la population industrielle et cosmopolite de la cité d'Arve et Rhône. Un don de 200 toises de terrain, évalué à 300,000 fr., lui fut décerné à titre de récompense nationale par décret du grand conseil (22 juin 1850). Les anciens Genevois, froissés dans leurs souvenirs et leurs intérêts les plus chers, réunirent leurs forces et parvinrent à l'emporter dans l'élection du conseil d'Etat (1853). Mais à ce succès éphémère se borna la victoire des anciens Genevois. L'élection d'octobre 1855 rendit l'administration au parti de M. Fazy, devenu en quelque sorte le dictateur de sa ville natale.

Depuis la révision du pacte, le canton du Tessin n'avait presque pas cessé d'être le théâtre de graves dissensions religieuses et politiques. L'enseignement ôté aux corporations religieuses, des conflits sans cesse renaissants avec l'archevêque de Milan et l'évêque de Côme, supérieurs ecclésiastiques du clergé tessinois, et l'expulsion violente des religieux lombards que renfermaient les communautés de capucins, causaient en partie cette situation déplorable. L'Autriche, déjà irritée contre le Tessin par la sympathie dont jouissaient les réfugiés italiens dans ce canton lui-même italien et *italianissime,* prit fait et cause pour les capucins lombards. Le

cabinet de Vienne demandait, ou la réintégration de ces moines dans leurs droits, ou le paiement d'une pension viagère, comme Argovie en avait accordé à ses conventuels supprimés. Le 6 février 1853, le peuple s'étant soulevé à Milan, l'Autriche, informée de la présence de Mazzini à Lugano, accusa le Tessin d'avoir fomenté l'insurrection et, sans autre forme de procès, expulsa du territoire lombard tous les Tessinois établis dans ce pays au nombre de 5100.

Le sort des émigrés tessinois émut toute la Suisse. Malheureusement le temps n'était plus où le refus d'un mauvais batz ou plappart de Berne suffisait pour faire courir aux armes tous les guerriers des cantons. Loin de faire de cette expulsion inique et humiliante un *casus belli* contre l'Autriche, la Confédération se borna à envoyer des secours abondants aux malheureux expulsés. La résignation et le courage avec lequel le peuple tessinois supporta cette cruelle épreuve dut servir du moins à prouver aux plus incrédules que le cœur des Tessinois est suisse et ne descend pas vers le Pô avec leur rivière. La convention de Milan (février 1855) permit aux émigrés de rentrer en Lombardie; mais cette convention, conclue par les envoyés du conseil fédéral, stipulait en faveur des capucins lombards une indemnité de 115,000 fr. en guise des pensions viagères dont la concession à l'amiable deux années plus tôt, eût épargné un affront sanglant au pays et de grandes calamités aux familles.

C'est à peine si les souffrances du Tessin eurent le pouvoir d'y assoupir pour un temps la lutte des partis. Les élections conservatrices de 1854 furent cassées par le conseil fédéral. En février 1855, le meurtre d'un radical, nommé Degiorgi, tué dans un café de Locarno, dont il avait provoqué les habitués, appartenant au parti conservateur, amena une prise d'armes ou *pronunciamento* marqué par des excès semblables à ceux dont la *Jeune Suisse* s'était rendue coupable en Valais. Trois presses furent brisées, des chefs conservateurs mis en prison et des contributions énormes imposées aux communes et à des citoyens de ce parti. Le grand conseil tessinois, assemblé le 1er mars, sanctionna en quelque sorte ces violences, apporta plusieurs modifications à la constitution du 4 juillet 1830, et statua en outre que les ecclésiastiques seraient exclus de l'assemblée législative où naguère ils siégeaient encore au nombre de vingt-deux[1]. Aux cris de l'op-

[1] Par une disposition analogue, la constitution valaisanne promulguée le 3 décembre 1852 (art. 64), a déclaré incompatibles les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques. A Fribourg, l'évêque a renoncé pour le clergé aux fonctions civi-

position, le conseil fédéral annula lui-même le décret relatif aux contributions. Peu après, la condamnation aux fers de l'avocat Franzoni, l'un des chefs du parti conservateur, et l'élimination des juges qui avaient acquitté des prévenus dans l'affaire Degiorgi, produisirent une pénible sensation en Suisse. Plus tard, les doubles bureaux qui signalèrent les élections de 1859, donnèrent lieu aux vives réclamations du parti conservateur-ultramontain du Tessin, et motivèrent la cassation d'une partie des élections radicales de ce canton.

Pendant toute cette période duodécennale, la lutte des partis n'avait pas cessé d'être ardente dans le canton de Saint-Gall, où les questions confessionnelles et celle de l'*école cantonale mixte*, en particulier, divisaient les esprits. En mai 1855, les élections pour le renouvellement intégral du grand conseil amenèrent au pouvoir 110 radicaux et 40 conservateurs et ultramontains seulement. Le parti vaincu comptait prendre sa revanche, et réviser dans son sens la constitution. Les élections de mai 1860 semblèrent lui donner gain de cause en lui procurant la majorité dans la constituante et au grand conseil. Mais le rejet de la constitution par le peuple paralysa les efforts de la majorité conservatrice battue en brèche par l'opposition radicale dirigée par M. Weder et ses aides-de-camp, vieux et jeunes, dans sa lutte contre MM. Baumgartner, Muller et les autres chefs du parti catholique.

Une lutte d'un tout autre genre, la lutte des intérêts matériels, produisit des conflits regrettables entre deux Etats voisins et amis, Fribourg et Vaud. La décision de l'assemblée fédérale qui donnait gain de cause à la ligne Berne-Fribourg-Oron-Lausanne fut mal accueillie par le gouvernement de Vaud, une partie du peuple vaudois, et même par une minorité fribourgeoise, dont l'intérêt local s'accommodait mieux de la ligne Morat-Payerne ou Fribourg-Payerne. De folles pensées de résistance couvèrent un moment dans les têtes les plus échauffées.

Au reste, les conflits relatifs aux voies ferrées ont eu une grande influence sur la politique des cantons et ont produit des résultats bien différents selon les circonstances. A Fribourg, par exemple, la question du chemin de fer avait rapproché conservateurs et radicaux sur le terrain de l'utilité commune. A Neuchâtel, au contraire, cette même question scinda bientôt le parti républicain en gouvernementaux et en

ques. Le chef du parti clérical de Lucerne, Leu d'Ebersol, en avait fait de même en 1841.

indépendants et faillit compromettre l'existence de la république naissante[1].

En 1848, lorsque la diète eut reconnu la république neuchâteloise, le roi de Prusse, dont le trône était ébranlé par la révolution, avait en quelque sorte délié ses sujets neuchâtelois de leur serment de fidélité et parlait même, dans une lettre du 5 avril, de nommer des commissaires chargés de régler, de concert avec l'autorité fédérale, la position du nouveau canton. Une partie des royalistes se rallièrent à la nouvelle constitution. Les plus prononcés, au contraire, montrèrent pour tous les actes de la république un dédain profond qui leur valut le nom d'*abstentionnistes*. Sollicité par ce parti et par l'ambassadeur prussien en Suisse, M. de Sidow, le grand protecteur des royalistes neuchâtelois, Frédéric-Guillaume IV, que les événements de l'année 1849 avaient raffermi sur son trône, repoussa avec dédain les propositions d'arrangement que lui fit cette même année le conseil fédéral sous date du 8 novembre.

Deux ans après, le *cabinet noir* (on appelait ainsi les chefs du parti abstentionniste) organisa un pèlerinage à Sigmaringen où 65 royalistes purs, à leur tête le comte Petitpierre-Wesdehlen et le pasteur Guillebert, allèrent assurer de leur dévouement inaltérable S. M. prussienne (21 août 1851). Touché de leurs efforts, Frédéric-Guillaume promit de ne pas abandonner des sujets si dévoués. Il saisit l'occasion d'un congrès des puissances pour faire reconnaître ses droits souverains sur Neuchâtel, et se fit donner acte de cette déclaration au protocole de Londres (24 mai 1852).

Enhardis par cette reconnaissance et espérant provoquer une intervention en leur faveur, les royalistes se réunirent en assemblée populaire à Valangin, au nombre de 2,500 à 3,000. Mais opposant assemblée à assemblée, les républicains se réunirent le même jour et à la même heure à Valangin, et arrivèrent de toutes parts en colonnes serrées et au nombre de près de 9,000 (6 juillet). L'effet de cette manifestation imposante fut d'amortir pour quelque temps le feu de l'exaltation monarchique. Mais les divisions qu'avait fait naître dans le camp républicain la question des chemins de fer, ayant relevé toutes les espérances des *abstentionnistes*, un conci-

[1] De 1848 à 1856 le gouvernement neuchâtelois a fait preuve d'une grande activité : il abolit les dîmes et redevances féodales, établit un impôt direct et proportionnel sur la fortune et le revenu, crée une caisse hypothécaire et une banque cantonale, émancipe la presse, promulgue un code civil et un code pénal : œuvres du président du conseil d'Etat, Piaget, établit un grand nombre de routes et de travaux d'utilité publique, etc.

liabule eut lieu le 14 août 1856, à la Sagne, village de la montagne et véritable Vendée neuchâteloise. A la suite de cette entrevue, le comte Pourtalès-Steiger, principal chef militaire du parti, partit pour Berlin et revint avec l'ordre d'agir, qu'il se hâta d'exécuter de son mieux. La Sagne, les Ponts, la Brévine, la Chaux-du-Milieu et les Eplatures fournirent le plus de gens dévoués à l'expédition qui se préparait dans le mystère, sauf à la Sagne, où l'unanimité des opinions permit de faire de plein jour les préparatifs de l'insurrection. La nuit du 2 au 3 septembre vit éclater le mouvement. Pendant que M. Pourtalès-Steiger occupait le Locle, le colonel de Meuron-Terrisse s'emparait du château de Neuchâtel vers les trois heures du matin et faisait prisonniers les membres du conseil d'Etat.

Mais déjà sur tous les points du canton le tocsin appelait aux armes les républicains. Attaqué par une colonne de la Chaux-de-Fonds, Pourtalès quittait précipitamment le Locle et rétrogradait vers Neuchâtel. Le 3 septembre au soir, les colonnes républicaines des montagnes, sous les ordres d'Ami Girard, formaient leur jonction à Rochefort avec celles du Val-de-Travers, sous les ordres du colonel fédéral Denzler, officier zuricois, naturalisé neuchâtelois, et dont la bravoure avait éclaté au combat de Gislikon contre le Sonderbund. Le 4 septembre, à la pointe du jour, l'armée républicaine pénètre dans le château et s'en empare, ainsi que de ses défenseurs, parmi lesquels se trouvait le chef de l'expédition, M. Pourtalès-Steiger, que le colonel Denzler arracha des mains des soldats qui voulaient le massacrer. M. de Meuron et d'autres chefs s'étaient enfuis avant l'arrivée des assaillants.

Dès le 3 au soir, des commissaires fédéraux étaient arrivés à Neuchâtel et avaient parlementé sans succès avec les insurgés. Dans la nuit du 4 au 5, les troupes fédérales arrivèrent à point nommé pour rétablir l'ordre qui avait été troublé pendant la journée par quelques désordres et le saccage d'une imprimerie royaliste, dont tout le matériel avait été brisé ou jeté dans le lac.

Le conseil fédéral avait décidé de mettre en accusation les auteurs et fauteurs du mouvement. Mais sur 667 prisonniers, 28 seulement furent retenus dans les prisons. Les autres furent mis en liberté, les uns sous caution, d'autres sur leur simple parole d'honneur, le plus grand nombre sans conditions. Enthousiasmés de la conduite énergique des républicains neuchâtelois, les démocrates de Fribourg, Vaud et Genève les gratifièrent de drapeaux d'honneur dont la remise,

le 19 octobre, fut l'occasion d'une fête rehaussée par la présence d'un martyr de la liberté neuchâteloise, le docteur Ræsinger, dont la tête blanchie reçut une couronne civique.

Mais, résolue sur le terrain populaire et national, la question neuchâteloise se posait pour la première fois d'une façon sérieuse devant la diplomatie européenne. M. de Sidow, que son caractère d'ambassadeur mettait à l'abri de toute poursuite, avait déjà protesté, le 7 septembre, contre la violation des droits souverains de S. M. prussienne. Il se rendit en personne à Berne auprès de M. Stæmpfli, président du conseil fédéral, et, de concert avec plusieurs ambassadeurs des autres puissances, il sollicita du chef de la Confédération la mise en liberté sous caution des prisonniers et la suspension de la procédure dirigée contre eux. La mort de deux membres éminents du conseil fédéral, Druey et Munzinger, jointe à l'élimination de M. Ochsenbein, avait considérablement modifié le personnel du conseil fédéral. Mais le nouveau pouvoir se montra digne du précédent en cette occurrence par la fermeté polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger. Les deux chambres législatives se trouvant réunies le 15 septembre pour délibérer sur la question du chemin de fer de l'Ouest, donnèrent par l'admirable unanimité une sanction éclatante à la conduite du pouvoir exécutif de la nation.

Toutefois la Prusse n'en poursuivit pas moins auprès de la Confédération les négociations relatives à l'élargissement des prisonniers et chercha à s'assurer l'appui des autres puissances signataires du protocole de Londres. La France elle-même intervint dans ce sens auprès du conseil fédéral, lui promettant, en échange, de faire accepter l'émancipation de Neuchâtel par les cabinets européens. Le conseil fédéral ayant posé comme condition préliminaire de l'élargissement des prisonniers la reconnaissance en principe de l'indépendance de Neuchâtel, Napoléon III fut blessé au vif de la défiance que lui témoignait l'autorité helvétique. Il s'adressa au général Dufour, dans la maison duquel il avait séjourné comme pensionnaire en 1830 et 31, à Genève, et dont il avait plus tard suivi au camp de Thoune les leçons sur l'art militaire. Le conseil fédéral n'en persista pas moins dans son refus que le général Dufour, nommé envoyé extraordinaire à Paris, eut la mission pénible de communiquer à l'empereur et de lui faire agréer, si possible, de concert avec l'envoyé ordinaire, M. Joseph Barman, du Valais.

Mais l'empereur, de son côté, persistait à demander l'élargissement des prisonniers et fut appuyé par tous les autres cabinets, y compris celui de Londres, le plus favorable à la

Suisse. Le conseil fédéral ayant essayé de négocier directement avec le cabinet de Berlin, ce dernier y répondit par le rappel de son ambassadeur et la mobilisation de l'armée prussienne forte, dit-on, de 300,000 hommes. Napoléon III se prononçait également contre la Suisse. Une note insérée le 17 décembre au *Moniteur*, organe officiel du gouvernement français, accusa le gouvernement fédéral de *céder à des influences démagogiques*. A l'ouïe de ce hautain langage, les feuilles absolutistes se mirent à chanter victoire et croyaient déjà voir les bonnets à poils des grenadiers de la garde impériale aux portes de la ville fédérale. D'autres prédisaient l'occupation prochaine de Bâle et de Schaffouse par les troupes prussiennes.

Mais les ennemis de la Suisse comptaient sans le patriotisme de ses habitants; il se déploya d'une manière admirable en cette circonstance, au sein du peuple et des gouvernements. Celui de Berne donna un grand exemple. Sur la proposition *unanime* du conseil exécutif, le grand conseil *unanime* vota un crédit illimité pour la mise sur pied des troupes bernoises. Cette décision énergique n'était d'ailleurs que l'image fidèle des sentiments qui animaient le peuple bernois. « Oui, disaient de braves campagnards, nous préférons, cela va sans dire, la paix à la guerre, mais nos magistrats ont épuisé les moyens de pacification honorable; préparons-nous vaillamment à la guerre. »

Le vote de Berne entraîna celui des autres cantons. Tous, sans distinction, votèrent un crédit illimité pour les frais de guerre. Radicaux et conservateurs, auparavant si acharnés, semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme pour la défense nationale. En quelques jours la Confédération fut transformée en un vaste camp. Le canton des Grisons seul arma 2,000 carabiniers. Les cantons du Sonderbund rivalisaient d'ardeur avec leurs antagonistes de 1847. Dans les hameaux comme dans les villes, dans les ateliers, les écoles et jusque dans les églises, retentissaient les mâles accents du chant national : *Rufst du mein Vaterland.*

Les chambres réunies, le 27 novembre, présentèrent la même unanimité que le grand conseil de Berne. Les 110 membres du conseil national et les 40 députés aux Etats, présents à l'assemblée fédérale, votèrent les crédits illimités et les emprunts réclamés par l'autorité fédérale, au milieu d'un silence solennel et saisissant. A six heures du soir, en présence d'un public nombreux, le général Dufour fut nommé, au scrutin secret, général en chef, et prêta serment aux acclamations du peuple et de l'armée, heureuse de s'incliner de-

vant ses cheveux blancs couronnés par la victoire. Une première levée de 30,000 hommes couvrit la frontière du Rhin, de Bâle à Romanshorn (janvier 1857). L'enthousiasme qui animait toutes les classes de la population se manifesta par de nombreux envois d'argent, d'habillements, de linge pour les soldats pauvres, pour les blessés, etc. Les Suisses établis à l'étranger ne restèrent pas en arrière, et pendant que les plus belliqueux se disposaient à courir à la défense de la patrie menacée, ceux que retenaient leur âge et les circonstances souscrivaient pour 332,000 fr. Deux généreux citoyens domiciliés à Paris, MM. des Arts de Genève, et de Graffenried de Berne, signèrent chacun pour 100,000 fr. en cas de guerre.

Le spectacle que donnait la Suisse dans le péril changea les dispositions des puissances. L'empereur des Français, en particulier, revint à des dispositions plus favorables. Le conseil fédéral en profita pour donner de nouvelles instructions à son envoyé ordinaire à Paris, M. Barman, auquel il adjoignit comme envoyé extraordinaire, M. Kern, de Thurgovie, dont la personne devait être agréable à Napoléon par ses anciennes relations avec le prince en 1838. L'empereur fit bon accueil à M. Kern, et renouvela ses offres de médiation, en termes cette fois si positifs que le conseil fédéral crut pouvoir les accepter et les fit accepter aussi du conseil national, après un éloquent discours de M. Alfred Escher, de Zurich, président du conseil national, et connu comme industriel, homme d'Etat, et promoteur du premier chemin de fer que la Suisse ait vu établir (en 1847).

91 voix contre 4 se prononcèrent pour l'élargissement des prisonniers, demandé par l'empereur (15 janvier 1857).

Ce ne fut néanmoins pas sans une vive opposition de la part de quelques députés, notamment de M. le professeur Campério de Genève. Cet orateur distingué, d'accord avec le gouvernement de son canton et une assemblée populaire de 6,127 citoyens genevois, ne pouvait comprendre qu'on pût voter, le 15 janvier, des propositions déclarées, le 26 novembre précédent, comme incompatibles avec l'honneur et la dignité du peuple suisse. L'opposition de Genève se fit jour encore le jour suivant au conseil des Etats, par l'organe de M. James Fazy et de son collègue, M. Charles Vogt, le savant naturaliste. Mais l'opinion contraire, habilement défendue par M. Dubs, concitoyen et ami politique de M. Escher, obtint une majorité de 32 voix contre 5 (16 janvier).

Cette décision fut mal accueillie dans plusieurs cantons. La défiance s'accrut encore par les retards que le mauvais vouloir du cabinet de Berlin apportait à la solution promise de

la question neuchâteloise. Des bruits injurieux pour les autorités fédérales et pour M. Kern, en particulier, circulaient déjà depuis plusieurs semaines dans la presse, lorsque l'empereur, fatigué des tergiversations de la Prusse, convoqua de son chef une réunion des puissances et contraignit ainsi le cabinet de Berlin à sortir de son inaction systématique et à prendre part à la conférence de Paris (5 mars 1857). Mais, au sein même de ce congrès, les exigences du cabinet de Berlin firent naître de nouvelles complications et paraissaient calculées pour favoriser un mouvement royaliste qui se préparait sur la frontière française. La vigilance des républicains neuchâtelois déjoua ce complot. Le roi de Prusse réclamait, entre autres, 2 millions d'indemnité en échange des revenus annuels de la principauté ; il entendait, de plus, conserver pour lui et ses descendants le titre de *prince de Neuchâtel et Valangin*. Ayant réussi dans l'objet principal de leur mission, l'envoyé fédéral M. Kern et les deux magistrats que l'Etat de Neuchâtel avait délégués à la conférence de Paris, MM. Piaget et Aimé Humbert, ne voyaient pas d'inconvénient majeur à laisser au roi de Prusse un titre honorifique, qui n'avait pas plus de signification à leurs yeux que celui de *roi de Jérusalem*, que porte dans les actes officiels le roi de Sardaigne. Le conseil fédéral jugeant également ces concessions nécessaires pour amener un résultat et faire admettre l'indépendance de Neuchâtel dans le droit public européen, donna l'ordre à M. Kern de signer le traité, sous réserve de ratification par l'assemblée fédérale (29 avril). Mais au moment de signer à son tour, le roi de Prusse éprouva de nouveaux scrupules ; il ne pouvait se résoudre à abandonner à leur sort des sujets aussi dévoués que les royalistes neuchâtelois. Une lettre autographe de Napoléon III fit cesser ces hésitations. Le traité fut signé à Paris le 26 mai par tous les envoyés des puissances. La *Gazette d'Etat* de Berlin enregistra elle-même l'acte par lequel S. M. prussienne renonçait, et *sans indemnité*, à la possession de Neuchâtel. Dans ces conjonctures, l'approbation du traité de Paris par les chambres fédérales ne pouvait être douteuse; elle eut lieu le 11 et le 12 juin, et avec cette même unanimité de suffrages qui, du commencement à la fin de ce différend, avait fait l'honneur et la force de la représentation nationale.

Ainsi se termina le fameux conflit qui avait été à la veille d'allumer une guerre au centre de l'Europe et failli mettre aux prises la Confédération suisse et la puissante maison de Hohenzollern. Au traité de Paris, la Confédération n'a pas seulement conquis l'émancipation de Neuchâtel, elle n'a pas

seulement fondé l'homogénéité de toutes ses parties par l'assimilation complète d'un pays que des liens politiques, également contraires à la nature et à l'histoire, avaient seuls pu empêcher de se fondre plus tôt avec elle; elle a donné une nouvelle consécration aux institutions fédérales et prouvé la supériorité du nouveau pouvoir central sur l'ancien vorort avec son cortége d'instructions et de *referendum*. L'Unité seule, sans l'Union, n'eût probablement pas été capable de sauver la Suisse; mais sans l'unité et la concentration de forces qu'elle permet de réaliser en un moment donné, que serait-il advenu de notre petite patrie, au milieu des collisions de la politique européenne et du chassez-croisé d'une diplomatie.

§ 2. Attitude de la Suisse pendant la guerre d'Italie. — Conflit entre la France et la Suisse au sujet de l'annexion de la Savoie. — Luttes au sein des Conseils. — Patriotisme du peuple suisse. — (De l'an 1857 à 1864.)

Peu de temps après l'heureuse solution de la question de Neuchâtel, la Confédération se vit obligée de prendre des mesures militaires pour sauvegarder la neutralité de son territoire du côté de l'Italie. L'Autriche ayant déclaré la guerre au Piémont et pénétré en armes dans ce pays, Napoléon joignit ses armées à celles de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Des batailles sanglantes, Magenta et Solferino, virent couler par torrents le sang des nations belligérantes. Après la conquête de la Lombardie par l'armée franco-italienne, la garnison autrichienne qui occupait la forteresse de Laveno, hors d'état de se soutenir au milieu d'une population ennemie, s'embarqua sur trois bateaux à vapeur et se dirigea vers Magadino, sur territoire suisse. Les soldats autrichiens, au nombre de 600, furent accueillis avec tous les égards dus au malheur. Après leur avoir ôté leurs armes, on les expédia du côté de Zurich où une partie d'entre eux obtinrent d'être employés comme ouvriers et donnèrent le curieux spectacle de soldats autrichiens travaillant à la construction des bâtiments destinés au tir fédéral. Grâce à la vigilance des autorités fédérales, le sol helvétique demeura intact pendant la guerre d'Italie à laquelle mit subitement fin le traité de Villafranca (12 juillet 1859).

Ce traité enlevait à l'Autriche la Lombardie, cédée ensuite par Napoléon à la Sardaigne, qui s'agrandit également de la Toscane, Parme, Plaisance révoltées contre leurs princes. La

Romagne cherchait également à se soustraire à la domination papale. La ville de Pérouse ayant refusé de la reconnaître, cette malheureuse cité fut prise d'assaut par les troupes étrangères au service du saint-siége et composées en partie de Suisses aux ordres de M. Schmid, d'Uri, l'ancien landamman de canton, devenu général au service du saint-siége (20 juin 1859).

L'irritation que le sac de Pérouse occasionna contre les Suisses dans toute la Péninsule, détermina le conseil fédéral à redoubler d'efforts pour ôter tout caractère national aux régiments qui existaient encore au mépris de la loi fédérale qui abolissait les capitulations. En conséquence, on négocia avec le roi de Naples pour faire disparaître les couleurs cantonales et fédérales des drapeaux des régiments capitulés. Le roi de Naples, accédant aux vœux des autorités helvétiques, fit enlever ces couleurs. Mais une partie des régiments suisses exaspérés par l'enlèvement des insignes de leur nationalité, se mirent en pleine révolte. Le gouvernement napolitain comprima la révolte à l'aide des soldats restés fidèles et le champ de Mars offrit l'odieux spectacle de Suisses mitraillant leurs compatriotes. Cependant comme l'insubordination faisait des progrès, le roi donna leur congé à tous ceux qui le désirèrent.

2,000 Suisses reprirent le chemin de leur patrie, mais ce fut pour se laisser enrôler ensuite pour le service du saint-siége ou pour celui du gouvernement hollandais dans les Indes. En présence de ces événements, les conseils de la nation sentirent la nécessité de prendre des mesures plus rigoureuses contre le service étranger et votèrent une loi contre les enrôlements (30 juillet 1859) qui punissait les enrôleurs et les enrôlés eux-mêmes de la prison, de l'amende et de la privation temporaire des droits politiques. Un officier, cher à la nation par ses talents et son patriotisme, le colonel Ziegler, réclama en vain auprès des chambres contre l'application de cette loi aux soldats revenus de Naples et, plus tard, de Rome, après le désastre de l'armée pontificale à Castelfidardo.

Mais des circonstances autrement graves allaient absorber l'attention des autorités et du peuple suisse. Napoléon III, qui avait paru vouloir faire la guerre à l'Autriche par pure sympathie pour l'Italie opprimée, n'avait pas laissé de stipuler pour prix de son concours la cession de la Savoie par le roi de Sardaigne. La possession de ce territoire qui livrait à la France la clef de l'Italie et les passages des Alpes, était convoitée par elle depuis trois siècles. François Ier, Henri IV et Louis XIV avaient tour à tour occupé ce pays frontière.

Mais chaque fois, à la paix générale, les puissances européennes et la Suisse en particulier, inquiète pour sa neutralité, avaient contraint la France à évacuer la Savoie et à rendre aux princes du Piémont ce boulevard de leurs Etats et ce berceau de leur dynastie. Maintenant pressé par les circonstances et placé entre ses traditions de famille et les exigences de l'unité italienne, Victor-Emmanuel se décida à échanger la montagneuse et modeste Savoie contre les florissants et populeux royaumes de la Péninsule.

Dès le commencement de l'année 1859, à la veille des grands événements dont l'Italie allait être le théâtre, le conseil fédéral songeait à lever 150,000 hommes et à occuper la Savoie septentrionale, conformément aux traités de 1815. M. Stæmpfli, président du conseil fédéral, s'en ouvrit soit à l'ambassadeur d'Autriche, soit à M. Kern, que, pour complaire à l'empereur Napoléon, le conseil fédéral avait créé ministre de Suisse à Paris à la place de M. Barman[1].

Un congrès des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de France et d'Autriche s'était réuni à Zurich pour terminer les arrangements de paix de Villafranca. M. Frey-Hérosée, qui avait succédé à M. Stæmpfli comme président du conseil fédéral, demanda en vain que la question des provinces neutralisées fût posée au congrès (le 6 août 1859).

Au commencement de l'année suivante, le bruit de l'annexion prochaine étant devenu public, le conseil fédéral s'adressa à l'empereur, auquel il s'efforça de démontrer: 1° que l'intérêt suisse, comme l'équilibre européen, s'opposait à l'annexion à la France de ces provinces neutralisées contre cette puissance elle-même; 2° que l'annexion laisserait sans défense et priverait de leurs frontières naturelles, Vaud, Valais et Genève surtout, qui deviendrait ainsi une enclave française; 3° que la Suisse préférait le *statu quo;* mais qu'en cas d'annexion, la Confédération demandait la réunion des provinces neutralisées à son territoire, dont elles avaient déjà formé une partie intégrante au XVI° siècle, et auquel elles avaient demandé à plusieurs reprises et désiraient encore être incorporées. Le conseil fédéral et son représentant, M. Kern, ne manquèrent pas de faire ressortir les liens séculaires de commerce et d'amitié qui unissaient deux peuples, dont un grand écrivain du cru, Joseph de Maistre, a dit :

[1] « Je crains que par suite d'une solution de la question italienne par la force » des armes, la Savoie ne vienne à être cédée à la France et que la rive gauche » du lac tombant aux mains de cette puissance, Genève ne soit mise en grand » danger. » (Lettre de M. Stæmpfli à M. Kern, en date du 29 janvier 1859.)

« Les Suisses et les Savoyards sont cousins; ils font leurs » fromages en paix et ne se font point d'ombrage. »

Napoléon III parut d'abord entrer en plein dans les vues du conseil fédéral. Animé par cet esprit de bienveillance dont il avait donné des preuves dans le conflit neuchâtelois, ce prince déclara, dans l'audience du 31 janvier 1860, « qu'il se » ferait un plaisir, par sympathie pour la Suisse à laquelle il » porte un intérêt particulier, de lui abandonner comme une » partie de la Confédération helvétique les provinces du Cha- » blais et du Faucigny. » Mais un mois plus tard, le gouvernement impérial, changeant soudain de langage, fit entendre que les conseils provinciaux de la Savoie s'opposaient à tout démembrement de ce pays. En même temps, les gouverneurs de Chambéry et d'Annecy annonçaient aux populations de la Savoie qu'elles allaient être appelées à prononcer par le suffrage universel sur l'annexion à la France, par *oui* ou *non*, sans autre alternative (8 et 10 mars 1860). Le conseil fédéral protesta contre ce procédé qui détruisait toute liberté du vote et excluait pour les provinces du nord la possibilité d'une manifestation en faveur de la Suisse (14 et 15 mars). La Savoie du nord elle-même joignait sa voix à celle de la Confédération suisse et réclama, par 13,000 signatures, son incorporation au corps helvétique. L'empereur fit répondre par son ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel: « La Suisse » a blessé la France en cherchant à former une coalition des » puissances contre elle. Elle a blessé également le sentiment » national des Savoisiens en faisant de la propagande parmi » eux et en proposant à la France un partage secret de leur » pays » (note du 13 mars). Sur ces entrefaites, une députation de 21 magistrats et fonctionnaires savoisiens, agissant sans mandat, se rendit à Paris, aux Tuileries, pour demander l'annexion de leur patrie à la France (21 mars). Le conseil fédéral, espérant encore pouvoir contrebalancer l'action de la députation savoisienne, envoya à Paris le général Dufour, dont l'intervention avait été si utile à son pays lors du conflit neuchâtelois. Mais ni les instances de l'illustre général, l'ancien chef militaire de Louis-Napoléon, ni les représentations de M. Kern, son ami et défenseur en 1838, ne purent ébranler la détermination du monarque.

Le conseil fédéral eut beau protester et faire appel à toutes les puissances signataires et garantes des traités de 1815. Le traité officiel et *public* de la cession de la Savoie à l'empire fut signé à Turin le 24 mars 1860 et sanctionné en avril par le parlement piémontais, malgré l'éloquente et courageuse opposition de M. Chenal, député de la Haute-Savoie.

Le conseil fédéral ne se tenait cependant pas encore pour battu. L'article 2 du traité conclu entre la France et la Sardaigne pour la cession de la Savoie imposait à l'empereur l'obligation de s'entendre, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne, qu'avec la Confédération helvétique relativement à la position toute spéciale des provinces neutralisées. S'appuyant sur cet article, le conseil fédéral protesta contre toute prise de possession qui anticiperait sur les arrangements ultérieurs, et en appela à une conférence des puissances signataires des traités de 1815. Le gouvernement impérial, refusant de prendre au sérieux l'idée d'une conférence, fit offrir à la Suisse, par l'entremise du ministère anglais, la cession d'une parcelle de territoire entre le col de Ferret et les rochers de Meillerie. Mais le conseil fédéral déclina cette concession insignifiante, ainsi que l'offre que lui fit la France de ne pas armer de flottille sur le lac et de ne pas élever de forteresse dans ces parages, attendu que ces deux points se trouvaient déjà réglés par l'acte de neutralisation passé en 1815.

Ce qui inquiétait les esprits et frappait l'imagination des citoyens, c'était moins la perte de la Savoie, ce rempart naturel de l'Helvétie, que la crainte de voir se renouveler les mauvais jours où le directoire français envahissait Genève par la force brutale et où le médiateur mettait sans façon la main sur le Valais et le Tessin. Prenant, comme dans l'affaire de Neuchâtel, une courageuse initiative, le grand conseil de Berne poussa le cri d'alarme et vota à l'unanimité les pleins pouvoirs (22 mars). Le jour suivant, une assemblée de 3 à 4,000 citoyens genevois, à leur tête MM. James Fazy, Carteret, etc., protestait contre l'annexion et suppliait le conseil de maintenir énergiquement le droit de la Suisse. Une autre assemblée populaire de près de 3,000 hommes de plusieurs cantons et de toutes les opinions se réunissait presque en même temps à Berne sous les auspices de la société radicale l'*Helvetia* (25 mars). Thoune, Vevey, Morat, Winterthour, Lausanne et Fribourg eurent aussi leurs réunions, présidées dans ces deux derniers endroits par des magistrats conservateurs.

S'associant aux manifestations des citoyens, les gouvernements suisses de presque tous les cantons témoignaient de leur adhésion à la politique de résistance suivie par le conseil fédéral. L'idée d'occuper les provinces neutralisées se présenta de nouveau à l'esprit des membres les plus énergiques de ce conseil. M. Stæmpfli, chef du département militaire fédéral, donna l'ordre aux cantons de mettre leurs troupes

en état de répondre au premier appel de la patrie. Mais tout en protestant de son empressement à répondre à l'appel de la Confédération, le conseil d'Etat de Vaud se prononça contre toute levée de troupes et contre toute occupation des provinces neutralisées (19 mars). Cette déclaration, destinée à rester confidentielle, ayant passé dans le domaine de la publicité, causa une impression profonde en Suisse, et fit naître des soupçons injurieux qui doivent tomber d'eux-mêmes devant la belle conduite du canton de Vaud en 1838.

Sans s'arrêter à cette opposition isolée, le conseil fédéral pressa les préparatifs militaires et organisa l'armée en neuf divisions, au commandement desquelles furent appelés les officiers les plus habiles. Menant de front les négociations diplomatiques et les mesures de résistance, le conseil fédéral adressait de nouvelles notes aux puissances, les faisait soutenir par trois envoyés extraordinaires, M. Tourte à Turin, M. Dapples, de Lausanne, à Berlin et à St-Pétersbourg, M. Auguste de la Rive, le célèbre physicien genevois, à Londres. Des relations de famille et la réputation européenne de ce savant de premier ordre devaient lui faciliter l'accomplissement de sa mission importante, à laquelle l'opinion publique était d'ailleurs suffisamment préparée dans ce pays par la presse libérale et par les discours éloquents des chauds amis de la Suisse dans le parlement britannique, MM. Robert Peel, Kinglake, Horsman, auxquels il faut associer les ministres eux-mêmes, Palmerston et Russell.

Mais c'était tout d'abord devant l'assemblée fédérale que devait se traiter la grande question à l'ordre du jour. Les deux conseils s'ouvrirent à Berne le 29 mars. Chacun d'eux, siégeant à part, comme le veut la constitution fédérale, prit connaissance des propositions du pouvoir exécutif. Ce dernier demandait l'approbation de sa conduite et des pleins pouvoirs pour agir selon les circonstances. Chacune des deux chambres nomma une commission, composée de neuf membres, chargée d'examiner et de faire rapport. Mais avant que les commissions eussent eu le temps de délibérer, on reçut de Genève d'étranges nouvelles.

Une bande d'hommes armés, à leur tête M. John Perrier, chef d'atelier, qui avait présidé la réunion populaire du 23 mars, s'était emparée du bateau à vapeur l'*Aigle*, dans la nuit du 30 au 31, et s'était dirigée vers Thonon et Evian dans le but de provoquer une manifestation de la Savoie en faveur de la Suisse. Déjà cette prise d'armes faisait naître les défiances les plus injustes et les craintes les plus alarmantes, lorsqu'on apprit que, ni le gouvernement, ni le peuple gene-

vois, n'avait trempé dans cette tentative insensée, désavouée le jour même par 5,000 citoyens réunis sous la présidence d'un conseiller d'Etat dans le bâtiment électoral. La circonstance, d'ailleurs, que M. John Perrier et ses compagnons avaient paru sans armes sur la côte de Savoie et s'étaient bornés à chanter des airs patriotiques dans les cabarets des bords du lac, ôtait beaucoup de sa gravité à cet incident, qui n'en était cependant pas moins une action répréhensible et risquait d'ajouter à la position critique où se trouvait la Confédération. Aussi le navire à vapeur qui portait M. Perrier et ses argonautes fut-il capturé promptement par deux autres bateaux à vapeur que mirent à sa poursuite le gouvernement de Vaud et le colonel Ziegler, envoyé par le conseil fédéral pour commander à Genève. Les hommes qui montaient l'*Aigle* se virent transférés, le 31 mars, dans les prisons de cette ville, où ils subirent une détention de plusieurs mois.

Le 3 avril, le conseil national se réunit enfin pour entendre les propositions de sa commission. Celle-ci, par l'organe de son rapporteur, M. Alfred Escher, se montrait unanime à accorder les pleins pouvoirs, mais le fit d'une manière qui en restreignait singulièrement la portée, en forçant en quelque sorte le conseil fédéral à maintenir la question dans la phase diplomatique où le conseil d'Etat de Vaud avait témoigné le désir de la voir se renfermer, dans sa lettre du 21 mars. Deux politiques se trouvaient dès lors en présence au sein du conseil national. La première, représentée par M. Escher, de Zurich, équivalait à dire : « Que, pour un petit Etat, mieux » vaut attendre le péril que de le provoquer avec des forces » insuffisantes en elles-mêmes et sans espoir réel d'en obtenir » d'efficaces du dehors. » La seconde politique, personnifiée en M. Stæmpfli, de Berne, se résumait en cette maxime : « Que lorsqu'un péril est certain, mieux vaut aller au devant » de lui que d'attendre lâchement qu'il arrive. » Ces divergences assez marquées, comme on le voit, ne se produisirent guère, dans la séance du 3 avril, que par les discours énergiques de MM. James Fazy, Campério, de Genève, Dapples, de Lausanne, défenseurs éloquents de la politique fédérale et des pleins pouvoirs *illimités*. A la votation, 106 députés contre 4 se prononcèrent pour les pouvoirs conditionnels proposés par la commission.

Les divergences et les temporisations des conseils helvétiques servaient à merveille les vues de la France. A peine les députés étaient-ils rentrés chez eux que des commissaires impériaux, M. Laity en tête, arrivaient à Bonneville et à

Thonon pour préparer le vote, de concert avec les fonctionnaires ecclésiastiques et laïques acquis à l'annexion.

Le vote du peuple savoisien était fixé au 22 avril. Les bulletins trouvés dans l'urne, en ce jour décisif, se trouvèrent conformes au vœu de l'empire. Mais les procédés employés pour fausser le vote demeureront comme un triste et curieux exemple de l'application du suffrage universel. Le premier ministre d'Angleterre, lord John Russell, en porta le même jugement que les patriotes suisses et savoisiens dans une lettre officielle adressée un *mois après* le vote à l'ambassadeur britannique à Paris : « L'argument sur lequel s'appuie » la France pour refuser la cession est le vote des populations » du Faucigny, du Chablais et du Genevois. Mais la manière » dont le vote s'est fait lui ôte toute autorité aux yeux de » S. M. britannique[1]. »

Tout en blâmant hautement les artifices mis en œuvre pour opérer l'annexion de la Savoie, le cabinet de St-James ne cacha point au parlement qu'il ne pousserait pas la sympathie pour la Suisse au point de vouloir faire la guerre pour elle. Bien plus, le gouvernement britannique, dans cette même dépêche de lord John Russell, dont nous citions tout à l'heure un passage, disait textuellement : « Le gouvernement de S. M. » n'est point d'avis que la Suisse, *si même elle en avait les* » *moyens*, ait le droit de résister à l'occupation des parties » neutralisées de la Savoie par les autorités civiles et mili- » taires de la France. Mais le gouvernement de S. M. doit » décliner toute mesure qui pourrait valider le traité de ces- » sion de la Savoie[2] » (24 mars).

La conférence des grandes puissances, que ne cessait de réclamer la Confédération, offrait à la Grande-Bretagne un moyen *pacifique* d'obtenir pour son alliée une solution équitable de la question de Savoie. Le cabinet de Londres fit plusieurs démarches dans ce but auprès des cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. Mais tandis que le roi de Prusse, montrant un généreux oubli du passé, donnait les mains à la réunion projetée, le cabinet de Vienne refusait d'y paraître à côté de la Sardaigne, et le ministre russe, Gortschakoff, ne trouvait pas que la concession faite à la France dérangeât l'équilibre européen si cette puissance *consentait à respecter la neutralisation des provinces* (stipulée contre elle-même !)

[1] Lord John Russell à lord Cowley, 15 mai 1860.

[2] Dépêche du 15 mai.

Abandonnée par les cabinets étrangers, garants des traités de 1815 et de l'équilibre européen, la Suisse sembla aussi s'abandonner elle-même. A la réouverture des chambres, en juillet 1860, le parti de la paix perdit un temps précieux à faire le procès à celui de la guerre, et se montra moins soucieux des grands intérêts de la patrie que de la question de savoir si le président de la Confédération n'avait pas outrepassé ses pouvoirs, en donnant à l'ambassadeur d'Autriche l'assurance éventuelle de la levée de 150,000 hommes et de l'occupation de la Savoie.

Mais l'assemblée fédérale eut assez de bon sens et de patriotisme pour écarter le blâme dont un mesquin ressentiment voulait noter la politique nationale de son ancien président. Au sein du conseil des Etats, où l'accusation s'était fait entendre, le 4 juillet, des voix éloquentes, vengèrent l'honneur du chef de la Confédération. L'auteur même de la proposition, M. Dubs, finit par assurer dans la discussion n'avoir jamais douté du patriotisme de M. Stæmpfli et excusa sa motion en disant qu'il avait voulu donner à ce magistrat une occasion de se justifier devant le pays, à la veille des élections fédérales.

Les pleins pouvoirs demandés par le conseil fédéral furent renouvelés par les deux chambres. Mais ce vote tardif et restreint était loin de rendre l'énergie du sentiment qui animait toute la partie saine de la nation. Pendant que le fantôme de la guerre à tout prix faisait pâmer de crainte les hommes de la finance, les officiers et les soldats de plusieurs cantons, ceux du loyal Uri en tête, faisaient éclater leur dévouement à la cause de la sûreté et de l'honneur de la patrie. Les plus jeunes cantons, Neuchâtel en particulier, surpassaient presque les plus anciens en enthousiasme.

Les Genevois se montrèrent, s'il est possible, plus enthousiastes encore. On vit les anciens et les nouveaux Genevois, Dufour et Fazy, oubliant tous leurs sujets de divisions, n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme pour la patrie. Parmi les beaux exemples donnés par Genève à cette époque, l'histoire nationale cite avec admiration l'origine de cette société de Winckelried, soutien des veuves et des orphelins de l'armée[1]; les secours abondants envoyés aux inondés du Valais et de la Suisse; l'accueil enthousiaste fait aux miliciens fédéraux; la fête magnifique du 6 août, couronnée par ce touchant et grandiose cortége de 700 officiers des cantons, conduits par

[1] Un Genevois aussi, M. le baron de Grenus, avait déjà affecté un fonds de 120,000 fr. au soulagement des familles de nos soldats.

le magnanime vieillard dont l'habileté unie à la modération a rendu la Suisse à elle-même dans les mauvais jours de 1847. La poésie, unissant ses accents à ceux du patriotisme, poussait un cri d'amour pour la Suisse, qui était le cri de guerre contre l'étranger envahisseur :

Il est à nous, notre libre avenir ;
Morgarten, Grandson, jours de fête,
Si vous ne deviez revenir,
O ! Saint-Jacques, ô ! sainte défaite,
Dans ton pourpre linceul tu nous verras dormir [1].

Pendant les années qui suivirent l'annexion de la Savoie à la France, les relations du gouvernement fédéral avec le cabinet des Tuileries demeurèrent un peu tendues. Elles faillirent même se gâter tout à fait à la suite d'une rixe de village où des gendarmes genevois blessèrent quelques citoyens français. De cette querelle insignifiante, certains organes de la presse française n'eussent pas mieux demandé que de faire un conflit international, voire même un *casus belli* entre les deux peuples. Mais le différend de Ville-la-Grand s'apaisa bientôt, grâce à la prudence du conseil fédéral et sans doute aussi aux bons offices de l'ambassadeur français, M. de Turgot, dont les bienveillantes dispositions pour la Suisse contrastent heureusement avec celles de quelques-uns de ses prédécesseurs.

Les rapports du gouvernement français et du conseil fédéral s'améliorèrent même au point de permettre la solution amicale d'une question pendante depuis un demi-siècle. La vallée des Dappes, enlevée à la Suisse par Napoléon Ier (en 1804), et dont la restitution avait échoué une fois par l'indiscrétion du conseiller Ustéri (1808), et une autre fois devant l'opposition de la presse française, fut en partie restituée au canton de Vaud (8 décembre 1862). Le secret avec lequel le chef du département politique, M. J. Stæmpfli, conduisit cette négociation, ne contribua pas peu à son heureuse issue.

La bonne intelligence des deux gouvernements aurait pu être remise en question, lorsque quatre Italiens entreprirent d'assassiner l'empereur. Car, outre qu'un des conjurés était tessinois, le complot lui-même devait avoir été ourdi sur terre suisse, c'est-à-dire pendant un séjour qu'avait fait le célèbre révolutionnaire Mazzini à Lugano. Mais le gouvernement du Tessin n'eut pas de peine à se laver de tout soupçon de connivence avec les conspirateurs et n'hésita point à provoquer de la part du conseil fédéral le renouvellement du

[1] Vers de M. William de la Rive, auteur de la *Biographie de M. de Cavour*.

décret d'expulsion rendu contre Mazzini et qui était le troisième depuis 1834.

Ainsi fortifiées par l'incident même qui aurait pu les compromettre, les relations diplomatiques de la Suisse avec la France ont reçu ces derniers temps une nouvelle sanction par la négociation d'un traité de commerce (28 juin 1864). Ce traité, très favorable aux commerçants suisses par la suppression d'une partie des droits d'entrée et la réduction des autres est dû en partie à l'habileté du ministre helvétique à Paris, M. Kern. Au point de vue du droit public, ce traité a cela de remarquable qu'il introduit de fait *le libre établissement, sans distinction de croyance*, et consacre par conséquent l'émancipation des Israélites que les hommes d'Etat les plus avancés de 48 n'avaient pas osé inscrire dans la charte fédérale.

Les rapports de la Suisse avec le gouvernement du nouveau royaume uni d'Italie avaient aussi dans le principe éprouvé quelques tiraillements pénibles. La haine des libéraux italiens contre les régiments capitulés de Naples et de Rome était encore vivace et confondait toute la nation helvétique dans son ressentiment. La position du Tessin que les *italianissimes* ou partisans exagérés de l'unité italienne revendiquaient comme une partie intégrante du royaume uni, était une autre pomme de discorde.

L'annexion rejetée du Tessin était néanmoins demeurée circonscrite dans la sphère des journaux et des sociétés particulières, lorsque l'un des lieutenants de Garibaldi, le bouillant général Bixio, la porta à la tribune italienne, au parlement de Turin. Tout en cherchant à atténuer l'impression produite par les paroles de Bixio, le ministre Durando ne fit qu'en aggraver la portée en laissant entrevoir la possibilité d'une négociation diplomatique relative à l'annexion désirée. Il en résulta un certain émoi au sein des conseils de la nation et du canton du Tessin en particulier, dont la population protesta, comme en 1859, de son loyal attachement à la Confédération suisse. Le cabinet de Turin, de son côté, désavoua les malencontreux discours qui avaient ému les Suisses. Mais la confiance ébranlée est lente à renaître. Un petit nombre de tireurs suisses seulement répondirent à l'appel chaleureux du comité qui présidait au tir national italien de Turin (1863). Mais la présence de 300 tireurs suisses au grand tir de Milan et les paroles sympathiques échangées en cette circonstance témoignent du rétablissement complet des bonnes relations entre les deux peuples. Sur le terrain diplomatique deux circonstances ont concouru à dissiper les nua-

ges et à rapprocher les deux pays. C'est d'abord la cession à la Suisse d'une bande de territoire qui met en communication Lugano et le val Mendrisio. C'est, en second lieu, la solution à l'amiable des questions relatives aux biens de l'évêché de Côme. La création d'un évêché tessinois indépendant des siéges italiens est réclamé depuis longtemps du saint-siége et fait encore l'objet de négociations entre la cour de Rome et le gouvernement fédéral.

Le refroidissement momentané opéré par la question de Savoie entre la France et la Suisse a eu pour heureux résultat de rapprocher ce dernier pays de l'Allemagne qui lui était demeurée plus ou moins hostile depuis les événements de 1834. Les cabinets et les peuples allemands ne considéraient plus la Confédération que comme un foyer de révolutions et comme le jouet de la politique française. Un premier indice de la réconciliation des deux pays, ce fut la cordiale inauguration du chemin de fer de la Wiese, où le grand-duc de Bade, Frédéric, a porté un toast chaleureux à la Suisse et où le chef de la Confédération, M. Stæmpfli, rendit à son tour hommage « à ce pays où un excellent prince et un excellent peu» ple vivent dans la plus belle harmonie et qui est uni à la » Suisse par les liens de la sympathie et par les relations de » bon voisinage » (6 juin 1861). Mais nulle part le rapprochement des deux peuples n'a paru dans un jour plus éclatant qu'au grand tir germanique de Francfort où la bannière fédérale, escortée de 1,000 tireurs des cantons, a reçu l'accueil le plus enthousiaste (1863). Le tir helvétique ou cosmopolite de la Chaux-de-Fonds (juillet 1863) a mis le sceau à l'alliance nouvelle des confédérés avec leur ancienne mère patrie.

Dans la sphère fédérale, une des questions les plus importantes qui aient surgi ces dernières années, c'est celle du rachat des chemins de fer. Cette question, soulevée par M. Stæmpfli, a occupé la presse, puis les conseils, dont la majorité a repoussé l'adoption de ce projet considéré comme présentant de graves inconvénients au point de vue politique et financier[1].

La centralisation projetée des chemins de fer fut comme le chant du cygne de l'ancien président de la Confédération. A la fin de l'année 1863, cet homme d'Etat éminent et populaire, le chef du radicalisme éclairé, annonça au peuple suisse surpris et mécontent qu'il résignait les fonctions de conseiller fédéral pour se livrer aux spéculations privées et

[1] Dans la brochure qu'il a publiée sur le *Rachat des chemins de fer*, M. Stæmpfli en évalue le coût à 430 millions.

prendre la direction d'une banque établie à Berne sur une grande échelle.

La politique intérieure des cantons a subi des variations assez marquées depuis 1860.

Dans le canton de Vaud, le régime inauguré en 1845 est tombé aux élections de 1861 devant une coalition formée par le parti conservateur et une fraction radicale que dirigeait M. Eytel. Ce dernier, devenu chef du nouveau pouvoir, n'a fait qu'y passer et s'est retiré devant un vote du grand conseil défavorable à la ligne de conduite qu'il avait adoptée dans la question du passage des Alpes par une voie ferrée.

A Genève, M. James Fazy a été évincé du conseil d'Etat, aux élections du 7 décembre, par une coalition analogue à celle qui avait renversé le système Blanchenay et Delarageaz dans le canton de Vaud. Mais le conseil d'Etat de Genève, qui, à la différence de tous les cantons suisses qui ont admis le système représentatif, est élu par le conseil général, ou assemblée de tous les citoyens, a conservé les traditions de son ancien chef et se trouve en opposition constante avec le grand conseil issu du revirement de 1861. Un projet de constitution élaboré par une constituante a échoué devant la résistance que fit naître un article libéral par excellence. Cet article, qui étendait aux communes réunies (catholiques) les bienfaits d'une fondation protestante, fut rejeté par les anciens Genevois comme une concession excessive et par les nouveaux comme un piége funeste pour leur croyance. La lutte des confessions, déjà très vive sous M. Vuarin, premier curé catholique de Genève sous l'Empire et la Restauration, a pris au commencement de cette année une nouvelle force autour du nom de Calvin et à l'occasion du trois centième anniversaire de sa mort. La lutte des partis, venant à se compliquer de la présence d'une population flottante de gens de tous les pays, offre un danger pour la nationalité genevoise et même pour l'intégrité du sol helvétique.

En Argovie, l'émancipation politique des juifs projetée par le gouvernement et habilement exploitée par les adversaires de ce dernier, a donné lieu à la révocation du grand conseil, votée par 25,000 citoyens sur 41,000 (27 juillet 1862), Mais le parti catholique, dirigé par M. le professeur Schleuniger, n'est pas plus parvenu qu'en 1845 à renverser le système radical, ni à éliminer du conseil d'Etat son plus ancien et principal antagoniste, le landamman Augustin Keller.

Le canton de Berne a vu disparaître de la scène politique une foule d'hommes éminents, les uns frappés par la mort,

comme MM. Kurz et Stockmar, d'autres abandonnés par leur propre parti, comme le landamman Edouard Blœsch et le conseiller national de Gonzenbach. Au reste, les questions de l'ordre matériel et du chemin de fer en particulier semblent avoir pris dans ce canton la place des luttes politiques. A cet égard, comme à bien d'autres encore, la mort de M. Stockmar est une grande perte pour le Jura, dont il défendait depuis plus de trente ans avec un rare désintéressement les droits et les intérêts.

Le canton de St-Gall, toujours agité par les questions confessionnelles, a été préservé du fléau de la guerre civile par la sagesse du chef même du parti radical. Mais le promoteur de cette conciliation, M. Weder, s'est vu en butte aux haines ardentes sous le poids desquelles avait succombé trois ans auparavant le plus droit et le plus conciliant des chefs du parti conservateur, l'avocat et conseiller national Joseph Müller[1].

Le landamman Baumgartner et le conseiller d'Etat Hungerbühler, chefs des deux fractions extrêmes opposées, n'ayant pas jugé à propos de suivre l'exemple de modération donné par leurs devanciers, ont été exclus l'un et l'autre du conseil d'Etat à la dernière élection de ce corps (1864).

A Lucerne, la majorité radicale qui gouverne ce canton depuis la chute du Sonderbund n'a été sensiblement modifiée, ni par la retraite de M. Robert Steiger[2] (1861), ni par l'entrée au conseil d'Etat de M. Ph. de Segesser, chef actuel du parti conservateur dans ce canton (1863). Cet homme d'Etat remarquable a défendu en vain contre ses collègues radicaux le principe de la liberté religieuse violé dans la personne d'un anabaptiste auquel on a enlevé son enfant pour le faire baptiser au temple. La motion d'amnistie qu'a présentée M. Segesser au grand conseil en faveur de Siegwart-Muller, retiré à Altorf, n'a pas eu plus de succès et n'a réuni que 23 voix sur 53.

Le canton de Soleure est gouverné depuis 1856 par le parti rouge ou de la jeune école radicale, vainqueur du parti gris formé des compagnons et disciples de Munzinger. La défaite des Gris est le résultat de la coalition des Rouges dirigés par le landamman Vigier, avec les Noirs ou parti clérical. L'un des chefs de ce dernier, M. Théodore Scherrer, a donné récemment un bel exemple de respect pour les convictions

[1] Voir la biographie remarquable d'impartialité qu'a donnée de cet homme de bien, son illustre compatriote le P. Gall Morell. St-Gall, Kœppel, 1863.

[2] Mort après sa retraite des affaires, le 5 avril 1862.

religieuses en engageant ses concitoyens de la ville à concéder le terrain nécessaire pour l'établissement d'un cimetière protestant.

Le canton de Zurich a montré moins de tolérance en supprimant l'abbaye de Rheinau, annexée à ce canton en 1804 et « confiée en quelque sorte à la loyauté de cet Etat de confession différente[1] » (22 avril 1862). L'intérêt matériel qui a dicté la conduite de la majorité du grand conseil en cette circonstance prévaut aussi de plus en plus dans ce canton et y produit une indifférence complète pour la vie politique.

Le canton de Fribourg s'est montré animé d'un esprit bien différent lorsqu'avec une dette énorme de 20 millions et au milieu de la plus grande crise financière qu'ait eu à subir cet Etat depuis cinq siècles, le grand conseil de ce canton a voté la restitution aux Chartreux ou religieux de St-Bruno des biens que leur avait enlevés le régime de 1848.

Le parti radical paie cher à Fribourg le système d'exception qu'il a introduit en 1856 pour éliminer ses adversaires et qu'il se voit appliquer depuis cette époque avec plus de rigueur que de justice et de prévoyance.

Les scènes étranges dont le canton de Bâle-Campagne est le théâtre depuis l'avénement au pouvoir de M. Rolle, avaient fait naître un moment parmi les chefs du parti opposé le désir et le dessein de réunir de nouveau à Bâle-Ville le territoire qui s'en était séparé les armes à la main en 1833. Mais cette réunion dont Bâle-Ville doit se soucier fort peu et ne tarderait pas à se repentir, a été rejetée par la majorité des citoyens de Bâle-Campagne. Eût-elle trouvé faveur dans les deux demi-cantons, cette réunion n'eût probablement pas été votée dans les conseils de la nation. Car tout remaniement de territoire suisse a été, est et sera toujours une source d'embarras et de périls pour l'intégrité de la Confédération. L'examen des phases par lesquelles a passé ce canton de Bâle-Campagne et l'antipathie qu'elles révèlent entre l'élément populaire et la bureaucratie représentative, ont fait penser assez naturellement à un historien anglais très sympathique à la Suisse, que la forme de la démocratie pure, autrement dit régime des *landsgemeindes* d'Uri et d'Underwald, eût mieux convenu à la rude et petite communauté de Bâle-Campagne que le système de la démocratie représentative emprunté aux grands cantons[2].

[1] Expression de M. Calame de Neuchâtel dans la chronique suisse de la *Bibliothèque universelle*.

[2] *The Landsgemeinden of Uri and Appenzell*, par Edward-A. Fryman, élève

Les *landsgemeindes*, assemblées générales annuelles ou bisannuelles de tous les citoyens dès l'âge de 18 ou de 20 ans et formant l'autorité législative, électorale et souveraine de leur canton respectif, dans les limites restreintes tracées par la constitution fédérale, ont été conservées dans six Etats, savoir les deux cantons d'Uri et Glaris et les quatre demi-cantons d'Underwald-le-Haut (Obwald), d'Underwald-le-Bas (Nidwald), d'Appenzell (Rhodes-Intérieures) et d'Appenzell (Rhodes-Extérieures). En revanche, l'ancien canton primitif de Schwytz, dans sa constitution révisée de 1854 à 1855, a fait table rase de la démocratie pure et a supprimé soit ses landsgemeindes de district, soit sa landsgemeinde générale. Un grand conseil ou conseil cantonal (landrath) est chargé de l'élection des magistrats et de la sanction des lois réservées à la landsgemeinde dans les Etats purement démocratiques.

Le cérémonial qui régnait dans les landsgemeindes a perdu de son importance sans disparaître complètement. A Uri, les huissiers du canton, revêtus de leurs manteaux aux couleurs du pays, continuent à porter le glaive de la loi et le bâton de justice devant les magistrats suprêmes. Mais les citoyens d'Appenzell seuls ont conservé l'usage de se rendre, l'épée au côté, à la landsgemeinde. Dans tous les cantons populaires les chefs de l'Etat sont tenus de rendre compte à la landsgemeinde de leur administration annuelle. Mais pendant qu'à Appenzell le dernier citoyen a le droit de faire une motion, à Uri le droit de demander un changement à la loi exige le concours de sept citoyens de familles différentes (Siebengeschlecht).

C'est assurément un grand et émouvant spectacle que celui de quelques milliers d'hommes libres délibérant à face du ciel des intérêts de la patrie. On se figure aisément l'impression profonde que doit produire cette image vivante de la démocratie antique sur un esprit généreux, nourri des glorieux souvenirs de l'Agora et du Forum. Cette impression est telle que l'historien anglais, dont nous parlions tout à l'heure, n'hésite point à voir dans les landsgemeindes un spectacle unique, sans égal sur la terre. On sait le jugement qu'en portait à la Consulta de 1803, le premier consul Bonaparte; et quand on voit comment l'admiration des héros de Plutarque se combinait avec les rêves d'ambition et d'égoïsme dans ce vaste et puissant génie, il est permis de croire que tout n'était

d'Oxford et auteur de l'*Histoire du gouvernement fédératif chez les principaux peuples*, dont le premier volume a paru à Londres (1863).

pas calcul dans le vœu qu'il émettait de voir conserver ces gouvernements populaires.

Mais après tout ce que nous savons et ce que nous avons raconté nous-mêmes dans ces pages de la vie intérieure des landsgemeindes, il y aurait erreur et danger à trop idéaliser une forme de gouvernement qui s'est montrée si souvent vénale, hostile aux lumières, au progrès, et dont la domination, à l'époque où ces assemblées étaient souveraines, s'exerçait d'une façon plus écrasante pour leurs sujets que n'importe quelle aristocratie ombrageuse et oppressive des autres cantons. En supprimant sa landsgemeinde, le peuple progressiste de Schwytz a implicitement reconnu la supériorité de la forme représentative, reconnue également à Saint-Gall, dans cette décisive année 1831, où les hommes les plus avancés du parti libéral firent des efforts inouïs pour empêcher l'introduction de 8 landsgemeindes réclamée par la fraction exaltée du parti démocratique.

Mais loin de tout vrai Suisse la pensée arbitraire et sacrilége en quelque sorte de porter atteinte aux institutions séculaires des cantons auxquels la Confédération doit son origine et son indépendance. Puisse être à jamais banni de notre libre patrie le temps où l'on imposait d'en haut ou d'en bas une constitution à un peuple et où l'on arrachait à un autre les coutumes de ses pères et les lois de son affection. Loin de nous la manie d'unifier et d'uniformer à outrance qui a tant fait de mal à d'autres nations. L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ, voilà le caractère propre de la nation suisse. Là est le secret de sa force et de son prestige aux yeux des autres peuples. Là est aussi la meilleure sauvegarde, le palladium de sa liberté.

Peuple suisse! debout sur ta forteresse des Alpes, respecte tous les droits; mais reste ferme dans la défense du tien et de ta neutralité, autre boulevard de ton indépendance. Vis en paix avec les peuples et les rois qui aiment la justice. Mais ne fléchis le genou que devant l'Eternel. Le Dieu du Grütli a protégé les pères; il protégera aussi les fils pourvu qu'ils restent fidèles à la croix qui orne leur écusson et que leur liberté reste fille de Dieu, selon la belle expression d'un grand historien dont les disgrâces politiques et le long séjour sur la terre étrangère n'ont pu altérer le profond patriotisme [1].

[1] M. Charles Monnard, ancien président du grand conseil de Vaud et professeur à l'Académie de Lausanne, aujourd'hui professeur à l'Université de Bonn.

§ 3. Aperçu sur le XIX[e] siècle. — Progrès matériels. — Influence des associations. — Progrès intellectuels (savants, lettrés et artistes).

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur la moitié du XIX[e] siècle dont nous venons de tracer le tableau en raccourci, on s'étonne des PROGRÈS MATÉRIELS extraordinaires accomplis pendant cette période contemporaine de notre histoire[1]. Routes[2], ponts, canaux, chemins de fer, télégraphes, bateaux à vapeur, expositions d'industrie, consulats de commerce s'étendant jusqu'à la Havane, à Canton en Chine, et tout récemment au Japon; 150,000 ouvriers employés à la fabrication d'objets divers, sans compter les mineurs assez nombreux travaillant à l'extraction des métaux[3]; ce n'est là encore qu'une partie des faits remarquables qu'offre le développement des intérêts matériels en Suisse dans ce dernier âge.

Le progrès agricole est suffisamment attesté par le bien-être croissant du paysan suisse; il se montre encore par la fondation de nombreuses sociétés agricoles et par des expositions dont les villes suisses n'ont pas été seules à admirer les produits. L'entretien de 4,750,000 vaches et la fabrication de 490,000 quintaux de fromage témoignent, d'autre part, de l'activité de la culture pastorale. Seulement, l'ami du pauvre se prend à regretter l'établissement de tant de fromageries en voyant le lait devenir si rare dans les campagnes et cesser de fournir à la classe indigente son aliment principal et journalier[4].

Le paupérisme a diminué sensiblement, il est vrai, dans certains cantons; mais dans d'autres, au contraire, il a pris des proportions effrayantes, et l'on connaît telle contrée

[1] Le D[r] Bowring dans son rapport au parlement anglais, appelle le progrès de l'industrie en Suisse un progrès sans exemple.

[2] La route du Saint-Gotthard a immortalisé le nom du landamman Meschini; celle du Splugen, le nom du conseiller d'Etat Poccobelli. Un troisième ingénieur célèbre, M. Pichard, a construit la plupart des routes et des ponts du canton de Vaud. La route du Septimer est l'œuvre de M. la Nicca; celle du Simplon, de M. Céard de Genève. Le premier bateau à vapeur établi sur le lac de Lucerne date de 1837.

[3] La *Statistique* de Franscini accuse un chiffre de près de 50,000 ouvriers en étoffes de coton, de 40,000 ouvriers en soieries, de 20,000 horlogers, de 4000 tresseurs et tresseuses de paille, de 4000 ouvriers en dentelles, de 3000 bijoutiers, de 3000 tanneurs, de 1500 ouvriers imprimeurs et lithographes, de 1500 verriers, de 1000 papetiers, etc.

[4] La première fromagerie fut établie à Kiesen (Signau), date de 1815 et eut pour fondateur un patricien bernois, M. d'Effinger.

(l'Entlibouch, par exemple) où le propriétaire campagnard paie jusqu'à 24 pour 100 de son revenu, tant la taxe des pauvres pèse lourdement sur lui. Certaines parties du grand et riche canton de Berne ne sont pas moins obérées. Aussi beaucoup de familles cherchent-elles dans l'émigration un refuge contre la misère. Des communes entières sont parties pour le Texas ou pour le Brésil. Mais des déceptions cruelles attendaient ces émigrants dont un bien petit nombre seulement sont arrivés à se créer une existence passable dans le Nouveau-Monde. Le triste sort des colons que la misère avait forcé d'aliéner leur liberté a motivé l'envoi d'un représentant fédéral à Rio de Janeiro. Il en est autrement, dit-on, des colonies établies par des familles suisses aux bords de la mer Noire. Ces établissements sont dans un état prospère et doivent leurs premiers progrès à l'élève des mérinos.

L'esprit d'association, allié à l'amour du bien public, a apporté un notable soulagement à la gêne des petits propriétaires et des travailleurs par la création des caisses d'épargne, des assurances officielles, des caisses hypothécaires, des banques cantonales et populaires établies dans la plupart des cantons.

En 1845, le socialisme qui cherche des remèdes plus radicaux à l'inégalité sociale, a fait une courte apparition en Suisse à la suite des cours publics donnés, à Lausanne, par M. Considérant, et, à Zurich, par M. Treichler. Mais les boulangeries sociales, les sociétés de consommation et les sociétés de secours mutuels qui ont surgi dès lors doivent la plupart leur origine à une pensée chrétienne ou philanthropique plutôt qu'à l'action directe du socialisme, à moins qu'on ne consente à renfermer cette doctrine dans la devise adoptée par son fondateur, Saint-Simon : « Travailler à améliorer le sort des » classes souffrantes. »

Une doctrine bien différente du socialisme honnête de Considérant et de Treichler, le communisme sanguinaire et monstrueux de Guillaume Marr, de Weitling, et de la Jeune Allemagne, avait déjà essayé plus tôt de se produire à Zurich et ailleurs encore. Il y eut même un moment où le communisme parvint à posséder des clubs ou cercles clandestins dans vingt-six villes et bourgs de la Suisse. Mais, découverte et proscrite par les gouvernements suisses, cette secte impure, composée en grande partie d'ouvriers allemands, a disparu totalement du sol helvétique où, loin de faire jamais la loi comme le prétend M. Crétineau-Joly [1], elle a été condamnée,

[1] *Histoire du Sonderbund.*

du premier jour de son apparition au dernier, à traîner une existence isolée et clandestine.

Les sociétés sont aujourd'hui une partie très importante de la vie sociale, intellectuelle et politique des peuples. Parmi les associations nationales exerçant au grand jour leur activité salutaire, il faut citer, en première ligne, la *Société suisse d'utilité publique*. Composée d'hommes d'élite de tous les cantons, cette société a bien mérité de la Confédération par sa sollicitude pour les malheureux, pour l'enfance abandonnée, pour l'éducation populaire, pour l'honneur du nom suisse. Les troubles politiques de l'année 1830 suspendirent un instant ses travaux; mais aux cris de détresse des inondés d'Uri, des Grisons, du Valais et du Tessin, toute divergence cessa à l'instant entre les membres. 379,719 fr. furent recueillis en faveur des victimes de l'inondation. La canalisation de la Reuss, près d'Altorf, est l'œuvre de la *gemeinnützige Gesellschaft*, à laquelle on doit encore la création de deux asiles pour les enfants vicieux, l'un en faveur de la Suisse protestante (Bæchtelen), l'autre en faveur de la Suisse catholique (Sonnenberg). Si la prairie historique du Grütli n'a pas été profanée par la spéculation mercantile, on le doit encore à la généreuse initiative prise par cette société dans l'assemblée générale de Schwytz (7 septembre 1858). La souscription ouverte parmi la jeunesse suisse, à la suite de cette réunion, a produit une somme de 91,000 fr., consacrée en partie à l'acquisition du Grütli et du terrain environnant. L'horrible incendie qui détruisit en grande partie le bourg de Glaris (10 mai 1861) procura une nouvelle occasion à la Société d'utilité publique de manifester son esprit chrétien et philanthropique.

Au premier rang des sociétés vouées aux sciences, figure toujours la *Société helvétique des sciences naturelles*, dont la 49° session s'est tenue à Coire, 1864. Avec cette société lutte d'importance la *Société fédérale des études historiques*, établie en 1840 par les soins d'un vénérable philanthrope, Gaspard Zellweger, de Trogen. Ces deux sociétés, ainsi que la *Société agricole* des cinq cantons français, établie en 1860, reçoivent des subsides de l'autorité fédérale. Les beaux-arts sont représentés par la *Société helvétique de musique*, la *Société des arts* de Berne et Genève et par la *Société fédérale de chant;* les exercices du corps par la *Société fédérale de gymnastique*. La *Société des carabiniers fédéraux* (1824) tient à la fois d'une institution militaire et d'une société politique. Mais le pacte fédéral de 1848, en donnant une représentation à la nation à côté des gouvernements, a ôté aux tirs

fédéraux une grande partie de leur importance politique [1]. En revanche, une autre société exclusivement politique et radicale, l'*Helvetia*, compte quelques centaines de membres disséminés dans plusieurs cantons. La Suisse catholique a vu naître une société beaucoup plus nombreuse, la *Société de Pie IX*, instituée pour défendre les intérêts catholiques.

Malgré l'ombre ou le demi-jour dont aiment à s'entourer certaines sociétés maçonniques, un fait public et important de leur organisation actuelle, c'est la fusion de 27 loges suisses en un corps unique, accomplie à Zurich le jour de la Saint-Jean 1844, sous le nom d'Alpina. Le siége central de cette société varie avec la résidence du président ou grand-maître en charge [2].

La Suisse compte, en outre, plusieurs sociétés fédérales d'étudiants. Le premier rang pour l'ancienneté et l'influence appartient à la *Société de Zofingue*, dont la devise est : *Patrie, Amitié, Science.*

Une des plus importantes conquêtes de l'époque actuelle, c'est la liberté de la presse, *ce chemin de fer des idées.* Les constitutions de l'année 1831 avaient consacré cette liberté, mais avec des restrictions qui en gênaient l'exercice sans offrir aucune garantie réelle de capacité et de moralité. Délivrée de ces entraves, la liberté de la presse a fait éclore près de 200 feuilles publiques, dont la plupart rendent des services, mais qui, bien dirigées, pourraient en rendre bien davantage aux lumières et à la civilisation. Trop de journaux encore n'ouvrent leurs colonnes qu'à une politique de parti, de coterie et de clocher, sans souci de leur mission élevée et des intérêts

[1] Parmi les sociétés *scientifiques*, qui n'embrassent qu'une zone circonscrite par la langue ou des relations étroites, marquent la Société d'histoire de la Suisse romande (1837); la Société d'histoire des cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug (1841); la Société jurassienne d'émulation (1847), et plusieurs sociétés cantonales des sciences naturelles. Toutes ces sociétés libres publient chaque année des Mémoires et des Documents. L'Institut national genevois, institué par M. James Fazy (1854) et subventionné par l'Etat de Genève, a fait paraître plusieurs travaux importants. Une société plus ancienne, celle des arts, publie des bulletins intéressants de ses travaux, sur l'agriculture, l'industrie, les beaux-arts proprement dits. Berne a une grande Société des beaux-arts qui embrasse plusieurs cantons. La Société d'histoire et d'archéologie de Zurich se distingue de toutes les sociétés purement cantonales par l'éclat et la profondeur de ses travaux insérés dans sa *Revue archéologique illustrée* (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft). La Société historique de Bâle publie chaque année un volume d'histoire.

[2] Voir les discours prononcés les 23 et 24 juin 1844 par trois hauts dignitaires de l'ordre, J.-J. Hottinger le célèbre historien, Bluntschli le savant publiciste, et l'habile jurisconsulte Furrer, membre du Conseil fédéral. Zurich, Orell, Füssli et Comp. 1844.

généraux de la nation. Le goût des lettres, des sciences et des arts n'a pas gagné non plus, comme on l'espérait, à la multiplication de ces feuilles locales qui trompent le besoin de savoir plutôt qu'elles ne réussissent à l'éveiller et à le satisfaire.

Les INTÉRÊTS INTELLECTUELS ont pourtant un organe spécial d'une grande importance dans la Suisse romande. C'est la *Bibliothèque universelle de Genève*, fondée par les deux frères Charles et Auguste Pictet (1796), et dont une société de 84 membres, présidée par M. Aug. de la Rive, poursuit la publication en deux livraisons mensuelles, l'une consacrée aux lettrés et au grand public, l'autre destinée spécialement aux amis des sciences positives et naturelles. Un second organe considérable, la *Revue suisse*, qui paraissait à Lausanne (de 1838 à 1846) et depuis lors à Neuchâtel, s'est fondu avec le précédent (en 1862).

Bien que trois fois plus grande que la Suisse romande, la Suisse allemande n'a aucun organe général et central à mettre à côté de ces deux recueils[1]. Il ne faut pas en conclure que la Suisse n'ait pas conservé le feu sacré allumé au siècle dernier par tant de grands hommes dont les noms immortels peuplent le panthéon national. Mais un individualisme excessif rend le descendant du Germain moins enclin que celui du Bourguignon à se grouper autour d'un centre et à réunir ses forces en faisceau.

La Suisse est un bien petit pays à côté des grands Etats qui l'avoisinent. Très peu d'avantages y sont attachés à l'exercice des arts intellectuels, et que de fois un roi de France, de Prusse ou d'Italie a généreusement payé la dette de la Suisse envers un savant méconnu dans sa terre natale. Le culte des lettres, des sciences et des arts ne laisse pas de compter encore dans le pays du grand Haller et de Rousseau des représentants assez considérés des savants des autres pays pour qu'on ait vu à quelques jours d'intervalle l'un d'eux, M. Studer, de Berne, choisi pour présider le congrès des géologues de France, réuni à St-Jean de Maurienne, et un second, M. Gaspard Bluntschli, de Zurich, appelé à présider le congrès des jurisconsultes allemands assemblés à Dresde (1861).

Impossible de donner ici une idée complète du mouvement intellectuel dans les 22 cantons. Nous essaierons simplement d'indiquer sommairement les notabilités de notre histoire lit-

[1] Le recueil qui se publie à Berne en allemand sous le nom de *la Suisse (die Schweiz)* tend à donner à la Suisse allemande le recueil qui lui manque. Un recueil analogue paraît en français dans la même ville.

téraire pendant la période contemporaine, au risque de tomber dans les erreurs et omissions inséparables d'un travail pareil. Quelques-uns des hommes illustres dont suit la nomenclature n'appartiennent à la Suisse que par un séjour prolongé et l'influence qu'ils y ont exercée pendant un certain laps d'années. Mais si, comme l'a dit éloquemment un des premiers historiens littéraires de France, M. J.-J. Ampère, « ce qu'un » pays donne compte dans l'inventaire de sa richesse, et ce » qu'il reçoit dans l'inventaire de sa gloire, » nous pouvons, sans trop de scrupule, appliquer à notre usage la règle posée par M. Ampère, et dont les peuples voisins ont largement usé jusqu'à ce jour au détriment de notre patrie.

Les SCIENCES RELIGIEUSES ont toujours eu des représentants illustres sur le sol helvétique. La Suisse catholique place au premier rang les quatre théologiens lucernois, Widmer, Geiger, Gügler et Bourcard Leu. La Suisse protestante mentionne avec orgueil l'antistès J.-J. Hess, de Zurich, auteur d'une vie de Jésus, qui n'a rien de commun avec celle de Strauss, les théologiens Schultheis et de Wette, Alexandre Schweitzer, Philippe Schaff, né à Coire, et les pasteurs genevois et vaudois, Cellerier, Chenevière, Monod (Frédéric et Adolphe), Chastel, Gaussen, Diodati, Edmond Schérer, Munier, Alexandre Vinet, Manuel, Bridel, etc. Les brillantes improvisations de M. Mermilliod, chef de la nouvelle église catholique de Genève, lui assurent un rang élevé parmi les orateurs sacrés de notre époque.

Les SCIENCES PHILOSOPHIQUES mettent au rang des penseurs originaux, Pierre Prévost, Charles de Bonstetten, Albert Stapfer (mort à Paris en 1839), Paul-Ignace-Vital Troxler, Charles Secretan, François et Ernest Naville, Lèbre, Hornung, Marc Debrit.

Les SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES ont enregistré parmi les noms célèbres, ceux de Rossi, pendant seize ans professeur, publiciste et homme d'Etat, à Genève, de Dumont, le traducteur de Bentham, de Benjamin Constant, né à Lausanne, de Charles de Sismondi, de Charles-Louis de Haller (l'auteur de la Restauration des sciences politiques), de Gaspard Bluntschli, d'Antoine-Elisée Cherbuliez, de Gonzenbach, à Berne, de Bellot, d'Odier, de Louis Keller de Steinbock (mort à Berlin en 1860), d'Edouard Secretan, de Ruttimann, à Zurich.

La SCIENCE D'ÉLEVER LES HOMMES ne connaît point de plus grands noms que ceux de Pestalozzi, Fellenberg, le père Girard, Naville père, M[me] Necker de Saussure [1].

[1] La littérature pédagogique de ces dernières années n'est pas restée trop en

Les ÉTUDES HISTORIQUES, de tout temps en honneur parmi les Suisses, ont donné pour disciples à Jean de Muller (mort en 1809) et à Sismondi (mort en 1842) une foule d'esprits distingués, parmi lesquels l'*Histoire proprement dite* cite au premier rang MM. Merle d'Aubigné, Ch. Monnard, Louis Vulliemin, De Félice, Hagenbach, J.-J. Hottinger, Frédéric Hurter, Bourkhard de Bâle (l'historien de la Renaissance en Italie), Glutz-Blozheim, Antoine de Tillier, Gelzer, Baumgartner, Henne.

Comme *historiens érudits*, figurent en première ligne MM. Eutychès Kopp, Frédéric de Gingins, J.-J. Hisely, Zellweger, Rodt, Georges de Wyss, Wurstemberger, Edouard Mallet, les deux Galiffe, Favre de Genève, Mattile, Mohr (Théodore), Blumer, Gaullieur, Gelpke, Gall Morell, Segesser, Hidber. L'*Archéologie*, cette science auxiliaire de l'histoire, a fait connaître les noms de Ferdinand Keller, Henri Meyer, Dubois de Montperreux, Jahn, Troyon, Morlot, Quiquerez, etc. Une autre science alliée à l'histoire, la *Géographie*, cite avec distinction les ouvrages de Gérold Meyer de Knonau, de Frédéric de Rougemont de Neuchâtel, et de Paul Chaix de Genève. La *Statistique* a popularisé le nom du Tessinois Franscini. Chaque canton, chaque contrée, souvent même chaque institution de quelque importance, a son monographe en Suisse. Longtemps en arrière de la Suisse allemande, la Suisse romande rivalise maintenant avec elle, grâce à l'impulsion donnée par l'auteur du *Conservateur suisse*, le bon, pieux et spirituel pasteur Bridel[1] (mort en 1846).

La LITTÉRATURE mentionne d'abord quelques talents hors de ligne, comme Mme de Staël (morte en 1817), ou des romanciers d'élite, Henri Zschokke, Bitzius (Jérémias Gotthelf), Rodolphe Tœpfer, Charles Didier; un dramaturge remarquable, M. Marc Fournier; un critique éminent, M. Alex. Vinet, et les poètes allemands classiques, Salis, Ustéri, Frœlich de Brugg, Godefroi Keller de Zurich. Suivent une foule de poètes et de littérateurs, parmi lesquels il en est plusieurs dont la réputation n'est pas circonscrite à la Suisse française ou allemande; ainsi Petit-Senn, Porchat, Richard, d'Orbe, Blanvalet, Olivier (Juste, Urbain et Caroline), Cherbuliez (Joël et Victor), Mme Tourte-Cherbuliez, Aimé Steinlen, Sayous, Peschier, Bungener, Rambert, Amiel, Marc Monnier,

arrière de ces initiateurs et cite avec honneur les noms de Thomas Scherr, de M. Gauthey, l'auteur de la *Pédagogie chrétienne*, et de M. Roger de Guimps, l'auteur de la *Philosophie de l'éducation*.

[1] Une biographie du noble pasteur a été publiée par M. Vulliemin.

Calame, Viridet, Carteret, Ed. Humbert, J. Berchtold, Kohler, Meister, Hegner, Kuenlin, Mœrikofer, Wyss, Tanner, Reithard, Frey, Weber, Kurz, Rocholz, etc., etc.

Le champ de la PHILOLOGIE, en y comprenant toutes les études linguistiques, nous offre, tout comme celui de l'érudition historique auquel il confine par plus d'un côté, toute une phalange de doctes travailleurs, en tête desquels l'Europe savante a placé les Bernois Wyttenbach et Sinner, les Genevois Adolphe Pictet et Jean Humbert, le Neuchâtelois Reyff, et deux autres savants de premier ordre, Guillaume Wackernagel et François Gerlach, originaires du nord de l'Allemagne, mais que leur séjour prolongé en Suisse, joint à un enseignement de plus d'un quart de siècle à l'université de Bâle, nous autorisent pleinement à ranger parmi les gloires indigènes[1].

Les SCIENCES PHYSIQUES et NATURELLES disputent depuis longtemps aux études historiques la première place dans les affections des Suisses. Ici Conrad Gessner, Albert de Haller et Horace de Saussure ont fait lignée. De grands travaux et des découvertes importantes ont signalé à l'attention du monde scientifique les noms de De Candolle, Schinz, Agassiz, Bourkhard, Tschoudi, Desor, Charles Vogt, Escher de la Linth, Mérian, Thurmann, Oswald Heer, Pictet de la Rive, Wartmann, Rüttimeyer, Gaudin. Les découvertes d'Auguste de la Rive, de Marcet, de Brounner, de Schœnbein, ont étendu les limites de la physique et de la chimie.

L'ancienne réputation de notre patrie dans les sciences exactes est soutenue avec éclat par les mathématiciens Sturm, Rabbe et l'astronome Wolf, le biographe des savants suisses.

Les sciences militaires ont été enrichies par les ouvrages classiques du général Dufour, de Wieland, de Lecomte, et du général baron de Jomini, que le célèbre historien du *Consulat et de l'Empire,* M. Thiers, appelle le premier historien militaire de l'époque.

Le groupe des ARTISTES, le dernier de cette riche galerie, aurait droit à une des premières places par le nombre et la variété de ses chefs-d'œuvre. A leur tête se placent comme PEINTRES célèbres et chefs d'école, le Neuchâtelois Léopold Robert, les Genevois Diday, Calame. Une juste et plus ou moins grande renommée s'attache aux tableaux de MM. Lugardon, Hornung, Constantin, Grosclaude (Genève), Meuron, Girardet (Neuchâtel), Gleyre et Van Muyden (Vaud), De-

[1] Parmi les philologues nous devons citer encore Bétant et Vaucher (Genève), Zündel (Schaffouse), Rauchenstein (Argovie), Baiter et Ettmüller (Zurich).

schwanden (Underwald), Vautier à Dusseldorf. La STATUAIRE a illustré Pradier, Chaponnière, Imhof et Véla; la GRAVURE, Forster, Bovy, Weber. L'ARCHITECTURE TESSINOISE, par la main des Gilardi, Canonica, a peuplé l'Italie et les grandes villes russes d'églises, de palais et de théâtres magnifiques. Enfin, la MUSIQUE, bien que moins favorisée que d'autres arts, a popularisé en Suisse les noms de Nægeli et de Vogt, donné à la France le compositeur Niedermeyer et vu apprécier au delà du Rhin les œuvres sérieuses des maestri lucernois Schnyder de Wartensée et Meyer de Schauensée.

Si la Suisse, malgré son peu d'ampleur géographique, tient une place si considérable dans l'histoire de l'esprit humain, elle le doit en grande partie à ses établissements d'instruction publique, et aux fortes études que les jeunes gens du pays peuvent faire, sans sortir de chez eux, dans les trois universités de Bâle, de Zurich et de Berne, dans les académies de Lausanne et de Genève, dans les excellentes écoles cantonales d'Aarau, de Zurich, au lycée de Lucerne, etc. En créant une Ecole polytechnique fédérale, la Confédération a pris en quelque sorte l'engagement de lui donner le contrepoids nécessaire d'un centre analogue pour les lettres et les sciences morales.

L'influence de la haute culture intellectuelle peut seule préserver la démocratie des dangers d'un réalisme excessif et dégradant, aussi pernicieux pour la dignité humaine que mortel à l'honneur et à l'indépendance de la patrie. L'influence de la haute culture est aussi le meilleur garant d'une administration éclairée et d'une législation humaine. Le code pénal, bien que singulièrement adouci depuis ces dernières années, laisse encore beaucoup à désirer dans certains cantons allemands surtout, où il n'est pas sans exemple de voir un simple voleur exécuté par le glaive. Un seul Etat, le canton récemment émancipé de Neuchâtel, a aboli la peine de mort, sur la proposition de M. le conseiller d'Etat Georges Guillaume [1] (1854).

La haute culture intellectuelle est aussi le seul moyen de maintenir une politique élevée, nationale, victorieuse de ce fanatisme religieux ou politique, étranger à toute tolérance, qui tant de fois a failli déchirer le lien sacré de l'alliance éternelle [2]. La politique d'expédients abaisse un peuple et met aux mains du plus souple le gouvernail de la chose publique.

[1] Fribourg l'avait abolie dans sa constitution de 1848. La constitution de 1857 a laissé la question indécise.

[2] « Politischer wie religiöser Fanatismus kennt keine Duldung. » Zschokke.

Plus triste encore est la politique sans conscience qui prend pour règle unique l'opinion dominante, suit tous les caprices et sert toutes les passions, bonnes ou mauvaises, de la multitude[1].

Celui-là n'est pas un homme d'Etat républicain et démocrate, qui consacre par son vote ou laisse commettre de sang-froid une injustice, fût-ce au détriment du dernier citoyen.

En politique même, il y a une justice et quiconque la méconnaît n'est plus que le serviteur aveugle d'une faction et l'ennemi de son pays qui ne peut prospérer qu'appuyé sur la liberté et sur la justice.

Sur le monument élevé dans la ville de Schaffouse à Jean de Muller, on lit ces mémorables paroles de l'immortel historien des Suisses : « Je n'ai jamais appartenu à aucun parti; » j'ai toujours combattu pour le droit et la vérité. »

[1] « Je ne connais rien de plus odieux, dit un publiciste suisse éminent, que la » tyrannie du nombre, ce joug imposé par la majorité ignorante à la minorité éclai- » rée. » Antoine Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse*, I, 112. Genève, Cherbuliez, 1843. Cet ouvrage plein de vues profondes, de courageux et prophétiques conseils, pèche cependant par un pessimisme excessif dont le respectable auteur serait sans doute le premier à convenir aujourd'hui.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(Depuis un temps immémorial à l'an 1291 après J.-C.)

LIVRE DEUXIÈME

DE LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE JUSQU'A LA RÉFORMATION.

(De 1291 à 1520.)

Pages

CHAP. III. — *De la conquête de l'Argovie jusqu'à la guerre civile de Zurich* (1415-1436).

CHAP. IV. — *De la guerre civile de Zurich jusqu'aux guerres de Bourgogne* (1436-1474).

CHAP. V. — *De la guerre de Bourgogne jusqu'à la guerre de Souabe* (1474-1499).

CHAP. VI. — *De la guerre de Souabe.*

LIVRE TROISIÈME

DE LA RÉFORMATION A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE.

(De l'an 1520 à 1798.)

CHAPITRE Ier. — *De l'établissement de la Réforme jusqu'à la Restauration catholique* (de l'an 1520 à 1564).

CHAP. II. — *Depuis la restauration du catholicisme jusqu'à la paix de Westphalie* (1564 à 1648).

Esquisse de la grammaire anglaise adaptée aux commençants, contenant les règles et les observations les plus essentielles, une liste de verbes suivis de prépositions, etc., etc., par **J.-N. Preston**, professeur de langue anglaise à Lausanne; 1 vol. in-8. 1 fr.

Cours de tenue des livres, en partie simple et en partie double, suivi d'un dictionnaire des termes employés dans le commerce et dans la banque; 1 vol. in-8. 1 fr. 50.

Corneille, Racine et Molière, deux cours sur la poésie dramatique française au XVIIe siècle, par **Eug. Rambert**, ancien professeur à l'académie de Lausanne, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. 1 vol. in-8. 5 fr.

Majorie ou l'invasion des Français en Valais en 1798 et 1799, par **Charles Dubois**, auteur des *Nouvelles montagnardes* et des *Nouvelles d'atelier*. 1 vol. in-12. 3 fr.

Chants de Zofingue, recueil de chants publié par la section vaudoise de la Société de Zofingue. Quatrième édition. 1 vol. in-12, broché, 2 fr., — cartonné, 2 fr. 50, — relié en toile rouge, 3 fr. 25.

Notice historique sur les chemins de fer dans le canton de Vaud, par **W. Fraisse,** ingénieur; 1 vol. in-8. 2 fr. 50.

Les chemins de fer à bon marché, par **Charles Bergeron,** ingénieur; brochure in-8. 80 cent.

Le canton de Vaud, tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses mœurs, par M. le professeur **Vulliemin.** Nouvelle édition revue et augmentée. 1 vol. in-12. 3 fr. 50.

Lectures pour les enfants, journal illustré, rédigé par MM. **Vulliet** et **Jaulmes-Cook.** Chaque année 1 vol. in-12; cart., 2 fr.

Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône, par **Jean de Charpentier.** 1 vol. in-8 avec carte et planches. 5 fr.

Scènes des Alpes, poème par **F. Oyex.** 1 vol. in-12. 3 fr.

Guerre du Danemark en 1864. Esquisse politique et militaire, par **Ferdinand Lecomte,** lieutenant-colonel fédéral. 1 vol. grand in-8, avec cartes et plans. 10 fr.

Biographie du général Havelock, mort à Lucknow (guerre des Indes), traduit de l'anglais par Mlle Rilliet-de Constant; 1 vol. in-12. 3 fr.

Une vie sans soleil, traduit de l'allemand d'Ottilie Wildermuth par l'auteur d'*Augustin;* 1 vol. in-12. 80 cent.

Indépendance, correspondance de deux amies, même auteur et même traducteur que le précédent; 1 vol. in-12. 1 fr.

Christian Gellert, biographie pour la jeunesse, par **W.-O. Horn,** traduit de l'allemand; 1 vol. in-12. 80 cent.

Aventures et voyages d'une créole à Panama et en Crimée, traduit de l'anglais par Mlle Rilliet-de Constant; 1 vol. in-12. 2 fr. 50.



	DATE DUE		

